



HAL
open science

Fripsons et friponneries, miroirs des sociétés française et britannique du XVIIIe siècle

Natacha Rossignol

► **To cite this version:**

Natacha Rossignol. Fripsons et friponneries, miroirs des sociétés française et britannique du XVIIIe siècle. Histoire. Université Bourgogne Franche-Comté, 2023. Français. NNT : 2023UBFCC006 . tel-04509779

HAL Id: tel-04509779

<https://theses.hal.science/tel-04509779>

Submitted on 18 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

COMUE UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
ÉCOLE DOCTORALE SEPT (SOCIÉTÉS, ESPACES, PRATIQUES, TEMPS)

THÈSE

Pour obtenir le grade de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

Discipline : HISTOIRE

Présentée et soutenue par

ROSSIGNOL Natacha

Le 9 mai 2023

Fripons et friponneries, miroirs des sociétés française et britannique du XVIII^e siècle

Directeur de thèse : Edmond DZIEMBOWSKI

JURY :

M. Sébastien DROUIN	Associate Professor, University of Toronto, Examineur
M. Jean-François DUNYACH	Maître de conférence HDR, Sorbonne Université, Rapporteur
M. François JACOB	Professeur, Université de Lyon 3, Rapporteur
M. Jérôme LOISEAU	Professeur, Université de Bourgogne-Franche-Comté, Président
M. Edmond DZIEMBOWSKI	Professeur émérite, Université de Bourgogne-Franche-Comté

Centre Lucien Febvre
UFR Sciences du Langage, de l'Homme et de la Société
30-32 rue Mégevand
25030 Besançon Cedex



SEPT
ÉCOLE DOCTORALE



« Puissent quelques pins conserver dans leurs branches
De mon Alpe, l'amour sans fin »
Émile ROUX-PARASSAC

À mes Hautes-Alpes, mon Écrin, mon paradis...

Remerciements

Mes premiers remerciements vont à mon directeur de recherche, Edmond Dziembowski. Vous avez tout d'abord été mon professeur en Licence, puis vous avez dirigé les recherches de mon Master, pour finalement accepter de me suivre en Doctorat. Vous avez guidé mes recherches durant huit ans avec bienveillance, implication et disponibilité. Je vous remercie pour vos relectures attentives, vos conseils avisés et le partage de votre savoir et de votre enthousiasme pour ce XVIII^e siècle si passionnant.

Je tiens à remercier profondément mes parents, qui ont fait preuve d'un soutien indéfectible durant ces onze ans d'études. Vous avez toujours répondu au moindre de mes besoins, vous avez écouté avec patience et intérêt tous mes espoirs et toutes mes avancées, me soutenant avec douceur et compréhension dans mes moments de fatigue et de doutes. Vous avez été à mes côtés, sans jamais faillir à m'encourager. Je vous aime à l'infini et au-delà.

Un immense merci à celui et celles qui ont accepté généreusement de me relire : mon Juju, ma Zouzou, Moumoune, Claudine, Mélia et Nadine. Merci pour toutes vos remarques judicieuses, votre regard affuté et vos corrections bienvenues.

Un merci sincère à tous ceux qui m'ont écoutée, se sont intéressés à mes recherches, me demandant sans cesse où j'en étais et si tout allait bien. Merci donc à ma famille, ma belle-famille, mes amis et mes collègues de travail, pour leur prévenance et pour l'intérêt qu'ils ont témoigné à l'égard de « mes » fripons.

Merci à mon équipe de « soins intensifs » : ma Lulu et Guillaume André. Sans votre aide et tout particulièrement ces derniers mois, cela aurait été beaucoup plus difficile de tenir la distance.

Merci aux professeurs qui ont pris le temps de répondre à mes questions. Merci à Jean-Rémi Lepaire, professeur en linguistique cognitive à l'Université de Bordeaux Montaigne, merci à Manuel Jobert, professeur de linguistique anglaise à la Faculté des langues de l'Université Jean Moulin Lyon 3, merci à Henri Duranton, maître de conférences émérite de la Faculté des Lettres de Saint-Étienne, merci à Laurent Perreau, professeur de philosophie contemporaine et à Sophie Audidière, maîtresse de conférences en philosophie du XVIII^e à l'Université de Bourgogne-Franche-Comté.

Un merci tout particulier à Louis pour avoir, avec tant de justesse et de poésie, retranscrit en ce chantant patois des Manéias, les quelques mots que je tenais à écrire à mon amoureux. Ce n'était pas envisageable de le faire autrement que dans cette langue qu'il aime tant, pour sa beauté et pour l'héritage si précieux qu'elle représente... Chis a tu Louis !

Té vé li sian, chis a tu moun Briec, n'in siéu touta amouratchia, que siés l'amour dé iéu. Lou goust dé la vite es pas parié quan né siés pas aqui. Sèns tu, la vite es espargna dé sau et dé miao. Sèns tu, rèn né vau pas gaire et pi ouriou belèu to campa san n'aguer acaba l'oubrage. Siés per iéu la trauca d'inté pounche la lume per encuèi et per inca una bouona voaute.

Résumé

Les sources françaises et britanniques du XVIII^e siècle font état d'individus appelés en France les fripons, faiseurs de dupes. Si les imposteurs, les faux-sorciers ou encore les aventuriers ont intéressé les historiens, les fripons dans leur globalité n'ont jamais fait l'objet d'une étude approfondie. Pourtant, la friponnerie a beaucoup à révéler sur les sociétés française et britannique du siècle des Lumières. Fondée sur le dépouillement des archives des prisons françaises, des comptes-rendus des procès britanniques et s'appuyant sur l'abondante littérature du temps, cette thèse entend partir à la découverte de ces personnages autant controversés qu'intrigants. Pour ce faire, il faudra tout d'abord définir en quoi consistait la friponnerie au XVIII^e siècle et présenter quelques personnages emblématiques ayant sévi en France et en Grande-Bretagne. Un second temps permettra d'observer la perception que les contemporains avaient des fripons et de leurs dupes. Ces deux groupes nous donneront enfin l'occasion de nous interroger sur les valeurs mises en avant par les sociétés française et britannique. Cette thèse a donc pour ambition de lever le voile sur ce phénomène particulièrement répandu qu'était la friponnerie, révélatrice des grandes divergences entre la France et la Grande-Bretagne dans leur appréhension des valeurs humaines et sociétales ainsi que dans leur conception du fonctionnement de la société, et ce dans le but d'affiner nos connaissances sur ce siècle aussi flamboyant que les fripons qu'il a vus naître.

Fripon – Escroc – Imposteur – Faussaire – Tricheur – Dupe – Honnêteté – Moralité – Hypocrisie – Mensonge – Société – Apparences – Théâtre – France- Grande-Bretagne – XVIII^e siècle

French and British sources from the 18th century mention individuals called in France “fripons”. If impostors, false sorcerers or even adventurers have interested historians, knaves as a whole have never been the subject of an in-depth study. However, knavery has a lot to reveal about French and British societies of the Age of Enlightenment. Starting from the archives of French prisons, reports of British trials and with the help of literature, this thesis intends to discover who these people were and why they were as controversial as they are intriguing. To do this, it will first be necessary to take the time to define what knavery consisted of in the 18th century and to present some emblematic characters who raged in France and Great Britain. Then, a second part will allow us to observe the perception that we had of rogues and their dupes. Finally, the knaves will give us the opportunity to understand what values were put forward by French and British societies. This thesis intends to lift the veil on this particularly widespread phenomenon that knavery was, revealing the great differences between France and Great Britain in their apprehension of human and societal values as well as in their conception of how a society worked, in the purpose of deepening our knowledge of this century as flamboyant as the knaves themselves.

Knave – Rogue – Impostor – Forger – Cheater – Dupe – Honesty – Morality – Hypocrisy – Lie – Society – Appearances – Theatre – France – Great Britain – 18th century

Table des matières

Remerciements	2
Résumé	3
Glossaire	10
Glossaire Français	10
Glossaire Anglais	11
Glossaire Anglais-Français (Collins)	12
Glossaire Français-Anglais (Cotgrave)	14
Introduction	15
PREMIÈRE PARTIE À la découverte des fripons du XVIII ^e siècle	21
Chapitre PREMIER Vous avez dit « fripon » ?	23
I/ Les mots et leur sens	25
A) La friponnerie selon les dictionnaires	25
1) Fripon	25
2) Chevalier d'industrie et autres tricheurs	26
3) Imposteurs et usurpateurs	27
4) Escroc	27
5) Quelques synonymes moins courants	28
6) Les aventuriers	29
7) Le cas particulier des charlatans	31
8) Ce qu'un fripon n'est pas	32
B) Les équivalents de fripon en anglais	33
1) <i>Knave</i>	33
2) <i>Rogue</i>	34
3) <i>Rascal</i>	35
4) <i>Shark and Sharper</i>	35
5) <i>Charlatan, quack and other Mountebank</i>	36

C)	Ce que nous révèlent les archives	36
1)	Les délits de « sorcellerie »	36
2)	Les escroqueries	38
II/	Provenances géographiques et profils sociaux	39
A)	Les lieux propices à la friponnerie	39
B)	De toutes les classes, dans toutes les professions.....	45
III/	Les qualités d'un parfait fripon	57
A)	Tout est une question d'apparence	57
B)	Ce qu'un habile fripon se doit de maîtriser	70
C)	De quelques stratagèmes	76
Chapitre II	Histoires de fripons	81
I/	La France comme terrain de jeu	83
A)	Ceux qui osaient s'en prendre aux caisses de l'État.....	83
B)	L'Italien qui a tenté sa chance en France	87
C)	La « plus grande menteuse qu'il y ait jamais eu »	90
D)	Le « plus insigne fripon qu'on puisse jamais trouver »	95
E)	La malade imaginaire de Strasbourg	97
II/	Les fripons ayant sévi en Grande Bretagne	99
A)	L'erreur judiciaire du 17 janvier 1776	99
B)	L'insaisissable billonneur *	104
C)	Le cas particulier de Mary Young <i>alias</i> Jenny Diver	106
DEUXIÈME PARTIE	Regards portés sur les fripons	111
Chapitre III	Fripons et friponnes sous le regard des Français	113
I/	Un fléau pour la société ?	115
A)	Des parvenus bouleversant l'ordre social.....	115
B)	Le point de vue chrétien	117
C)	Ceux qui méritent un châtiment	119

D) Un mal pourtant nécessaire	123
II/ Quel panache ces fripons !	125
A) Un homme sociable par excellence	125
B) Intelligence, talent, esprit	128
C) La popularité de ces gens fascinants	134
III/ La friponnerie au féminin	137
A) Si peu de féminin dans le vocabulaire.....	137
B) Difficile de concevoir une femme coupable de friponnerie.....	141
C) Tricheuses, malicieuses, rusées	144
Chapitre IV Les dupes sous le regard des Français.....	149
I/ Les différentes catégories de dupes	151
A) Les dupes faciles	151
B) Les dupes prestigieuses	153
C) Né pour être dupe	155
II/ Mieux vaut être fripon que dupe	158
A) Dupes coupables, dupes honteuses.....	158
B) Le ridicule de s'être fait tromper.....	160
C) Le choix des dupes	162
Chapitre V Fripons et dupes sous le regard des Britanniques.....	167
I/ Ce qui est considéré comme remarquable	169
A) Quelques aveux non assumés	169
B) <i>Pickpocket</i> : le pendant britannique du fripon français	171
II/ Une vision négative assez tranchée	175
A) Ce qui est mal perçu en Grande-Bretagne.....	175
B) Le bien-être de la communauté prime sur celui des individus.....	181
C) Des criminels couverts d'ignominie.....	184
D) Les raisons du mutisme des sources britanniques	189

III/ Les innocentes victimes vigoureusement défendues.....	193
A) Quelle honte de s'attaquer à plus faible que soi !	193
B) De l'utilité des dupes.....	197
TROISIÈME PARTIE Un reflet des valeurs françaises et britanniques.....	201
Chapitre VI L'argent, ce maître absolu.....	203
I/ Friponnerie et argent.....	205
A) L'unique mobile des fripons	205
B) Un piège infaillible.....	207
II/ L'argent déifié	211
A) L'argent tout puissant.....	211
B) L'universalité de la cupidité et de l'avarice	215
III/ Argent et société.....	220
A) Le luxe.....	220
B) L'argent transforme les personnalités	223
C) De la question des jeux d'argent	227
Chapitre VII Les valeurs mises à l'honneur.....	233
I/ L'honnêteté	235
A) Être honnête en France.....	235
B) L'importance de l'honnêteté en Grande-Bretagne.....	238
C) Honnêteté et honorabilité	241
II/ Moralité	247
A) La position française parfois ambiguë	247
B) Le couperet britannique.....	250
III/ Ce que l'on apprend des proies favorites des fripons	252
A) La noblesse.....	252
B) La vieillesse : vénérée ou trompée ?	257
Chapitre VIII Une société d'apparence et de flatterie.....	263

I/ Le sentiment britannique sur la société d'apparence française.....	265
A) Un <i>Volatile people</i> qui ne jure que par les apparences	265
B) Politesse et bonnes manières : que de l'hypocrisie !.....	269
II/ L'hypocrisie selon les Français	274
A) Une conduite détestable mais très française.....	274
B) Petit guide de la flatterie à la française	278
1) Faut-il aimer ou fuir un flatteur ?	278
2) De l'intérêt de la flatterie	281
Conclusion.....	286
Sources et bibliographie	291
Sources France	291
Archives manuscrites	291
Sources imprimées	291
Dictionnaires	304
Iconographie.....	305
Ouvrages réédités	306
Sources Grande-Bretagne.....	307
Archives	307
Sources imprimées	307
Dictionnaires	313
Iconographie.....	313
Journaux de voyages	314
Bibliographie française	315
Instruments de travail	315
Études historiques et littéraires	316
Sciences annexes	321
Sites internet.....	322

Bibliographie britannique.....	323
Annexe 1 : Lettre de François Blaud à son père (version originale).....	327
Annexe 1 (bis) : Lettre de François Blaud à son père (version modernisée)	328
Annexe 2 : Anne Catherine Braconnel, « Femme intrigante et escroque »	331
Annexe 3 : La Dame Marcoux, « fameuse intrigante, fourbe et escroque »	331
Annexe 4 : <i>The New Newgate Calendar</i> , Avril 1833.....	332
Annexe 5 : Portrait de James Bolland	333
Annexe 6 : Verdicts prononcés pour les coupables de contrefaçon, entre 1689 et 1789	334
Annexe 6 (bis) : Verdicts prononcés pour les coupables de vol entre 1689 et 1789	335
Annexe 7: My Lord Tip-Toe.....	336
Annexe 8 : Les procès de Robert Perreau, Daniel Perreau et Margaret Caroline Rudd.	337
Annexe 9 : Le portrait du fripon selon Lavater	339
Annexe 10 : <i>The Frog and the Toad</i>	340
Annexe 11 : <i>Le Savetier et le Financier</i>	341
Annexe 12: <i>The Wolf and his family</i>	344
Annexe 13 : Le cuisinier français face au cuisinier anglais	345
Annexe 14 : <i>A Sharp between two Flats</i>	346
Annexe 15 : Les fripons craignent les réverbères	347
Annexe 16 : Ultime discours de Robespierre (26 juillet 1794).....	348
Index des noms propres.....	350

Glossaire

Le but de ce glossaire est double. Tout d'abord, il permet de donner les définitions des XVIII^e et XIX^e siècles des termes utilisés dans cette étude (car certains n'existent plus aujourd'hui et ne sont donc pas dans nos dictionnaires contemporains, mais aussi parce que les mots choisis dans les définitions sont importants pour mesurer si le terme était employé dans un sens péjoratif ou mélioratif). Sa seconde utilité est de donner une traduction des mots anglais employés. À chaque chapitre, la première occurrence d'un terme figurant dans le glossaire sera signalée par un astérisque (*).

Glossaire Français

Billonneur¹ : Celui qui se rend coupable de billonnage, qui a l'habitude de billonner

Billonnage² : Délit de celui qui fait un trafic illégal de monnaies défectueuses

Charlatan (1694)³ : (Au figuré) Flatteur qui tâche d'amadouer par de belles paroles, par des promesses spécieuses.

Charlataner (1694) : Tâcher d'amadouer par flateries, par belles paroles

Charlatanerie (1694) : Hablerie, flatterie, complaisance pour charlataner quelqu'un.

Dupeur⁴ : Celui qui dupe.

Escroc (1694) : Fripon, fourbe, qui a accoustumé de tirer, d'attraper quelque chose par fourberie, par impudence, par artifice.

Escroquer (1694) : Faire le métier d'escroc, tirer quelque chose d'une personne par fourberie.

Fripon (1694) : Fourbe, qui n'a ni honneur, ni foi, ni probité.

Friponner (1694) : Escroquer. Attraper quelque chose par fourberie.

¹ « Dictionnaire Littré - Dictionnaire de la langue française », <https://www.littre.org/>. Consulté le 17/06/2022

² *Ibid.*

³ ACADEMIE FRANÇAISE, *Dictionnaire de l'Académie française*, Troisième édition., Paris, Veuve Brunet, 1694.

⁴ « Dictionnaire Littré - Dictionnaire de la langue française »..., *op. cit.* consulté le 14/11/2022

Friponner (1798 ⁵) : Escroquer, dérober, attraper quelque chose par adresse.

Imposteur (1762 ⁶) : Se dit de celui qui tâche de tromper le public, soit par de fausses apparences de piété, de sagesse, de probité, soit en voulant se faire passer pour un autre homme qu'il n'est.

Imposture (1762) : Hypocrisie, déguisement, tromperie dans ses mœurs, dans sa conduite.

Naïveté (1762) : Ingénuité, simplicité d'une personne qui n'use point de déguisement [...] Il signifie aussi, Simplicité niaise.

Glossaire Anglais

Charlatan (Johnson's dictionary, 1755-1756) : A quack ; a mountebank ; an empirick

Dupe (Johnson's dictionary, 1755-1756 : [dupe, French, frome dupe, a foolish bird easily caught.] A credulous man ; a man easily tricked.

Flattery (Johnson's dictionary, 1755-1756) : False praise ; artful obsequiousness ; adulation.*

Gentleman (Johnson's dictionary, 1755-1756 ⁷) : 1. A man of birth : a man of extraction, though not noble. 2. A man raised above the vulgar by his character or post. 3. A term of complaisance

Gentry (Johnson's dictionary, 1755-1756) : 1. Birth ; condition. 2. Class of people above the vulgar. 3. A term of civility real or ironical. 4. Civility; complaisance

Knave (The New World of Word, 1720 ⁸) : It is now generally used in an ill sense, for a crafty deceitful fellow, a cheat or shark.

Knave (Johnson's dictionary, 1755-1756) : A petty rascal, a scoundrel, a dishonest fellow

Mountebank (Johnson's dictionary, 1755-1756) : 1. A doctor that mounts a bench in the market, and boasts his infallible remedies and cure. 2. Any boastful and false pretender*

⁵ ACADEMIE FRANÇAISE, *Dictionnaire de l'Académie française*, Cinquième édition., Paris, Veuve Brunet, 1798.

⁶ ACADEMIE FRANÇAISE, *Dictionnaire de l'Académie française*, Quatrième édition., Paris, Veuve Brunet, 1762.

⁷ Samuel JOHNSON, *A dictionary of the English language: in which the words are deduced from their originals, and illustrated in their different significations by examples from the best writers*, London, W. Strahan, 1755.

⁸ Edward PHILLIPS, *The New World of Words Or Universal English Dictionary Containing and Account of the Original Or Proper Sense and Various Significations of All Hard Words Derived from Other Languages*, London, J. Phillips, 1720.

Quack (Johnson's dictionary, 1755-1756) : 1. A boastful pretender to arts which he does not understand. 2. A vain boastful pretender to physick ; one who proclaims his own medical abilities in publick places. 3. An artful tricking practitioner in physick

Rascal (The New World of Word, 1720) : A rogue, a villain, a sorry rake, or paltry fellow

Rascal (Johnson's dictionary, 1755-1756) : A mean fellow, a scoundrel, a dishonest fellow

Rogue (The New World of Word, 1720) : Villain, knave, cheat.

Rogue (Johnson's dictionary, 1755-1756) : A knave , a dishonest fellow , a villain, a thief

Scoundrel (The New World of Word, 1720) : A sorry rogue, a pitiful rascally fellow*

Scoundrel (Johnson's dictionary, 1755-1756) : A mean rascal ; a low petty villain*

Shark (Johnson's dictionary, 1755-1756) : A greedy artful fellow ; one who fills his pockets by sly tricks

Sharper (Johnson's dictionary, 1755-1756) : A tricking fellow ; a petty thief ; a rascal

Trepan (The New World of Word, 1720) : A crafty knave, a meer sharper, or cheat (ne se trouve dans aucun autre dictionnaire)*

Villain (The New World of Word, 1720) : It is now commonly taken for an arrant rogue, or pitiful base fellow*

*Villain (Johnson's dictionary, 1755-1756) : A wicked wretch**

Glossaire Anglais-Français (Collins ⁹)

Arrant (aujourd'hui errant ¹⁰) : Errant, vagabond

Artful : rusé

Base : vil

Boastful : vantard

⁹ « Collins Online Dictionary | Definitions, Thesaurus and Translations », <https://www.collinsdictionary.com/>.

¹⁰ « Online Etymology Dictionary. Origin, history and meaning of English words », <https://www.etymonline.com/>. Consulté le 17/06/2022

Cheat : tricheur

Crafty : rusé, malin, astucieux

Deceitful : trompeur

Dishonest : malhonnête

Fellow : type

Knave : fripon ¹¹

Low : mauvais, inférieur

Mean : avare, radin, méchant

Meer (aujourd'hui *mere* ¹²) : simple

Mountebank : charlatan

Paltry : dérisoire

Petty : mesquin, insignifiant

Pitiful : pitoyable

Quack : charlatan

Rake : débauché

Rascal : vaurien

Rogue : fripouille, ou voyou, gredin ¹³

Scoundrel : vaurien, ou fripouille ¹⁴

Shark : escroc

Sharper : tricheur ¹⁵

Sly : rusé

¹¹ Patricia FORBES, Muriel Holland SMITH et Helen KNOX, *Harrap's compact: dictionnaire français-anglais, anglais-français*, Paris, France loisirs, 1997.

¹² « Online Etymology Dictionary »..., *op. cit.* Consulté le 17/06/2022

¹³ « Cambridge Dictionary », <https://dictionary.cambridge.org/fr/>. Consulté le 17/06/2022

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ « Online Etymology Dictionary »..., *op. cit.* Consulté le 17/06/2022

Swindler (fin XVIII^e) : Escroc

Sorry : pitoyable, triste

Thief : voleur

Villain : méchant, scélérat, bandit

Wicked : méchant

Wretch : misérable

Glossaire Français-Anglais (Cotgrave ¹⁶)

Fripon : *A rag, or tattered clowt ; also, an unworthie fellow ; one that useth, or is given to base trickes, and shifts ; or, one that hath no inclination to any goodnesse.*

Fripponnerie : *A base shift, or shifting tricke.*

¹⁶ Randle COTGRAVE, *A dictionarie of the French and English tongues*, London, Adam Islip, 1611.

Introduction

« Les friponneries que fait tous les jours la Chenault, dite Deprade accompagnée de Babet du Lion, la Lamy et Violette, m'obligent de vous remettre devant les yeux le tableau de leurs vies ¹⁷. »

Cette lettre de l'exempt Aulmont le jeune adressée au Lieutenant général de Police d'Argenson avant l'embalement de ladite Deprade, en 1704, révèle que les « friponneries » reprochées à cette femme méritaient, aux yeux de ses contemporains, d'être éclaircies par le récit de sa vie et de celles de ses complices. Au XVIII^e siècle, alors que le mot « fripon » était d'un usage très courant, faire preuve de « friponnerie » ne constituait pas un délit aisément définissable juridiquement parlant. Cet « objet mal identifié » est au centre de cette étude. En revanche, compte tenu de la polysémie et de la complexité que renferment ces termes, leur définition ne sera pas abordée dans cette introduction. Elle fera l'objet du premier chapitre.

Le choix de ce sujet s'est imposé tout naturellement durant la réalisation de notre mémoire de Master. Étudiant les opinions françaises sur les joueurs au XVIII^e siècle, deux résultats importants de notre recherche nous ont intrigués. Premièrement, la majorité des Français avaient tendance à apprécier les tricheurs. Ces derniers faisaient même l'objet d'une certaine admiration. Les joueurs honnêtes, quant à eux, jugés honteusement naïfs et sans ambition, faisaient pâle figure face au panache des tricheurs, toujours à même d'inventer d'ingénieuses et de nouvelles façons de gagner en limitant les risques au maximum. Deuxièmement, lors du dépouillement de nos sources, nous avons pu constater la présence très marquée des « fripons » et du thème de la « friponnerie » dans la littérature. Ce double constat en a amené un troisième, d'ordre historiographique, puisqu'il concerne la place qu'occupent ces personnages hauts en couleur dans la société et les mentalités de l'Ancien Régime n'a jamais fait l'objet d'une étude systématique.

En revanche, certains dérivés de la friponnerie ont intéressé les historiens. Ainsi, en 2003, l'historienne du droit Catherine Samet a étudié la naissance juridique de l'escroquerie dans sa thèse de doctorat : *Naissance de l'escroquerie moderne du XVIII^e au début du XIX^e siècle* ¹⁸. Avant 1794, cette infraction demeurait floue aux yeux des magistrats et des policiers qui étaient

¹⁷ François RAVAISSON, *Archives de la Bastille : documents inédits. Tome XI*, Paris, A. Durand et Pedone-Lauriel, 1866. p.150

¹⁸ Catherine SAMET, *Naissance de l'escroquerie moderne du XVIII^e au début du XIX^e siècle: la naissance de la notion d'escroquerie d'après la jurisprudence du Châtelet et du parlement de Paris durant le siècle de Louis XV (1700-1790)*, Paris, L'Harmattan, coll.« Logiques juridiques », 2005.

confrontés à elle. L'escroquerie n'était pas punie de manière rigoureuse et son identification même laissait perplexes ceux qui se devaient de la condamner. Cette étude de Catherine Samet a été très importante pour nos recherches et nous nous y sommes référée à de nombreuses reprises pour l'élaboration de notre démonstration.

Un autre ouvrage nous fut aussi très précieux, celui de l'historienne Ulrike Krampl qui, en 2012, a publié *Les secrets des faux sorciers : police, magie et escroquerie à Paris au XVIII^e siècle*¹⁹. La juxtaposition des termes « faux sorciers » et « escroquerie » indique l'angle d'analyse choisi par l'historienne : Ulrike Krampl a souhaité démontrer pour quelle raison la magie a commencé à être considérée (presque de manière systématique) comme une escroquerie dès le début du XVIII^e siècle. Au milieu du XVII^e siècle, on parlait encore de « sorcier » et ce terme n'était pas encore accolé à l'adjectif « faux ».

Vincent Denis s'est intéressé, pour sa part, aux imposteurs dans un article publié en 2009 : *Imposteurs et policiers au siècle des Lumières*²⁰. Grâce aux dossiers de prisonniers de la Bastille, il a mis en évidence la facilité d'usurper les identités au XVIII^e siècle. Il a pu analyser de quelle manière le délit d'imposture était condamné par une autorité s'efforçant d'endiguer ce phénomène alors très répandu.

Quant aux aventuriers, qu'on voit fréquemment dans les sources du XVIII^e siècle, ceux-ci ont déjà fait l'objet de plusieurs études. Trois ouvrages généraux sur le sujet sont des références : le plus ancien est la thèse de doctorat de Suzanne Roth, datant de 1979 : *Aventure et aventuriers au dix-huitième siècle. Essai de sociologie littéraire*²¹. En 1997, Aleksandr StroeV a étudié leur place dans la République des lettres avec *Les aventuriers des Lumières*²². Enfin, en 2009, Jean-Claude Hauc a publié *Aventuriers et libertins au siècle des Lumières*. Des portraits et des biographies ont également été réalisés sur quelques-uns de ces personnages emblématiques²³. Nous citerons seulement les ouvrages qui se sont penchés sur les moins connus d'entre eux mais tout autant représentatifs de ce groupe social si particulier. En 1965, Roger Stéphane a étudié T.E. Lawrence dans *Portrait de l'aventurier : T.E. Lawrence, Malraux, von Salomon*²⁴.

¹⁹ Ulrike KRAMPL, *Les secrets des faux sorciers: police, magie et escroquerie à Paris au XVIIIe siècle*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, coll.« Collection En temps & lieux », n° 31, 2011.

²⁰ Vincent DENIS, « Imposteurs et policiers au siècle des Lumières », *Politix*, 74, janvier 2009, p. 11-30.

²¹ Suzanne ROTH, *Aventure et aventuriers au dix-huitième siècle. Essai de sociologie littéraire*, Université de Dijon, Service de reproduction des thèses Lille III, 1979.

²² Aleksandr STROEV, *Les aventuriers des Lumières*, Paris, Presses universitaires de Paris, coll.« Ecriture », 1997.

²³ Nous ne citons pas ici les œuvres foisonnantes concernant Casanova et Cagliostro, les aventuriers les plus connus du siècle.

²⁴ Roger STEPHANE, *Portrait de l'aventurier: T.E. Lawrence, Malraux, von Salomon*, Paris, Union générale d'éditions, 1965.

En 2011, Antoine Laurent Serpentine s'est intéressé à *Théodore de Neuhoff, roi de Corse : un aventurier européen au XVIII^e siècle*²⁵. Enfin, en 2018, Isabelle Meunier-Messika a levé le voile sur le fantasque Jean-Henri Maubert de Gouvest dans une thèse d'une grande richesse recensant notamment les écrits oubliés de ce moine détroqué : *Jean-Henri Maubert de Gouvest (1721-1767) et l'univers des aventuriers des lettres au siècle des Lumières*²⁶.

Malgré l'étendue des recherches sur des sujets proches de la friponnerie, celle-ci demeure, dans son ensemble et dans toute sa complexité, un sujet d'étude inexploité. Ce phénomène était pourtant d'une telle ampleur au XVIII^e siècle qu'il était fort stimulant de combler cette lacune. Nos objectifs sont donc pluriels. Qu'entendait-on par « friponnerie » au siècle des Lumières ? Qui étaient les fripons et les friponnes ? Quels étaient leurs profils sociaux, professionnels et leurs provenances géographiques ? Comment étaient-ils traités juridiquement parlant ? Comment percevait-on, d'un côté, ce délit et ceux qui s'en rendaient coupables et, d'un autre leurs victimes ? Qui plus est, cette perception différait-elle entre la France et la Grande-Bretagne ? L'étude de la friponnerie permet-elle de mieux comprendre quelles étaient les valeurs considérées comme essentielles par ces deux nations ? Notre travail abordera la question de la friponnerie sous l'angle descriptif puis analytique.

Pour répondre à ces questions, nous avons choisi volontairement des bornes chronologiques assez larges. Nos sources les plus anciennes datent donc de la fin du XVII^e siècle, vers les années 1680, tandis que les plus récentes, à quelques exceptions près, s'arrêtent en 1788, l'année de la Révolution marquant une étape trop importante dans l'évolution des mentalités pour être prise en considération dans nos recherches. Il nous a paru intéressant, voire indispensable, d'étudier la friponnerie sous deux angles différents. C'est pourquoi nous avons choisi d'analyser les fripons du point de vue français et britannique et ce, parce que la France et la Grande-Bretagne nous semblaient être de parfaites antagonistes. Ennemies de toujours, ces deux rivales étaient sans cesse tiraillées entre l'amour et la haine, la fascination et la détestation. Selon nous, la différence de culture ne pouvait qu'engendrer des opinions différentes, tranchées.

Pour ce faire, nous avons eu à notre disposition un panel très large et diversifié de sources. Tout d'abord, nous avons dépouillé les archives des prisons : dossier de prisonniers, registres, administration des lieutenants généraux. Nous avons principalement étudié les documents liés

²⁵ Antoine Laurent SERPENTINI, *Théodore de Neuhoff, roi de Corse: un aventurier européen au XVIII^e siècle*, Ajaccio, Albiana, coll.« Bibliothèque d'histoire de la Corse », 2011.

²⁶ Isabelle MEUNIER-MESSIKA, *Jean-Henri Maubert de Gouvest (1721-1767) et l'univers des aventuriers des lettres au siècle des Lumières*, Université de Bourgogne Franche-Comté, Besançon, 2018.

à la Bastille, car cette prison était choisie en priorité pour la répression des escroqueries. Les registres manuscrits des entrées et sorties ont été consultés à la Préfecture de police de Paris. Par ailleurs, les archives de la Bastille éditées par François Ravaisson à la fin du XIX^e siècle se sont avérées très précieuses pour notre étude. En ce qui concerne la Grande-Bretagne, nous nous sommes servis du site *Proceedings of the Old Bailey* qui recense tous les procès ayant eu lieu au *London's central criminal court* de 1674 à 1913.

Concernant le reste de nos sources, nous avons tenu à nous servir de différents types d'écrits de la littérature du XVIII^e siècle : lettres, revues, journaux de voyage, mémoires, poésies, chansons, romans, traités, essais et surtout, pièces de théâtre (principalement des comédies). Ces écrits permettent une immersion de manière tout à fait significative dans la société du siècle des Lumières. En effet, ils mettent en avant les sujets qui étaient au cœur des préoccupations de l'époque ainsi que certains stéréotypes plus ou moins répandus et parmi ces écrits, les fictions (romans et pièces de théâtre) apportent à leur façon un témoignage particulièrement révélateur et précieux. Les fripons y sont dépeints sous toutes les coutures et il nous a donc semblé primordial de ne pas négliger ces sources où percent si souvent de manière très prégnante les mentalités d'une période. De manière identique, l'iconographie, bien que peu abondante sur le sujet, a été analysée également.

Le catalogue des sources a pu être réalisé via plusieurs canaux. Dans un premier temps, nous avons procédé à des recherches par mots-clefs sur les sites de Gallica, Googlebooks et pour les sources britanniques, *Eighteenth Century Collection Online*²⁷. Puis, c'est grâce à la *Bibliographie chronologique* de Pierre Conlon²⁸ que nous avons recensé le plus grand nombre de sources²⁹. En effet, cette volumineuse bibliographie dresse la liste de tous les ouvrages publiés entre 1716 à 1789 avec une relative exhaustivité ; elle nous a été d'une aide particulièrement précieuse. Enfin, c'est grâce à la lecture des bibliographies présentes dans les ouvrages d'historiens que nous avons pu compléter notre liste de sources utiles pour les recherches.

Notre propos sera divisé en trois parties. La première, composée de deux chapitres, aura pour objectif de clarifier ce qu'était la friponnerie et qui étaient les fripons du XVIII^e siècle. Le premier chapitre entendra définir avec précision ce que l'on entendait par le terme « fripon » et

²⁷ « Gallica », <https://gallica.bnf.fr/accueil/fr/content/accueil-fr?mode=desktop>; « Google Livres », <https://books.google.fr/>; « Eighteenth Century Collections Online », <https://www.gale.com/intl/primary-sources/eighteenth-century-collections-online>.

²⁸ P. M. CONLON, *Le siècle des Lumières: Bibliographie chronologique*, Genève, Droz, 1983, 23 vol.

²⁹ Il n'existe pas d'équivalent pour les sources britanniques du XVIII^e siècle.

quels étaient ses synonymes. Nous nous intéresserons aussi aux lieux dans lesquels l'on pouvait trouver ce type de personnage et à leurs modes d'action. Le second chapitre, pour sa part, sera composé de plusieurs biographies de fripons et de friponnes emblématiques ayant sévi en France et en Grande-Bretagne et permettra d'illustrer par des cas concrets ce qu'était la friponnerie.

La deuxième partie analysera l'opinion que l'on avait des fripons et de leurs dupes. Tout d'abord, le chapitre trois étudiera le point de vue français sur les fripons et les friponnes. Étaient-ils majoritairement perçus comme des criminels dangereux et à éviter, ou plutôt (de la même manière que les tricheurs) comme des êtres sociables que l'on était tenté de côtoyer malgré les risques encourus ? Puis, le chapitre suivant analysera l'opinion que les Français avaient des dupes. Les voyait-on, à l'image des joueurs honnêtes, comme des êtres naïfs qui n'avaient que ce qu'ils méritaient ? Enfin, le chapitre cinq étudiera le point de vue des Britanniques sur les fripons et leurs victimes. Leur vision différait-elle de celle de leurs voisins du continent ?

Pour finir, la troisième partie, composée de trois chapitres, nous permettra de détailler, tout en prolongeant notre étude des comportements inhérents aux situations de friponnerie, le regard croisé des Français et des Britanniques sur le rapport à l'argent, l'honnêteté et les bonnes manières. Dans ce cadre, le chapitre six sera consacré à la manière dont ces deux sociétés jugeaient une avidité trop grande, véritable moteur pour les fripons et source de tous les dangers pour les dupes. Le chapitre sept nous permettra de voir l'évolution de la manière dont étaient considérées la classe nobiliaire et les personnes âgées jusqu'alors perçues comme porteuses de vertus telles que l'honnêteté et la moralité. Enfin, dans le chapitre huit, nous montrerons de quelle manière la politesse et les bonnes manières, particulièrement plébiscitées en France, pouvaient être jugées outre-Manche.

PREMIÈRE PARTIE

À la découverte des fripons du XVIII^e siècle

Il est indispensable dans toute étude de définir les termes du sujet. En temps normal, c'est l'introduction générale qui se doit de répondre à cette attente. Mais étant donné la complexité que renferme le terme « fripon », nous nous devons d'y consacrer, non pas quelques lignes dans notre introduction, mais bien une partie entière.

À quoi faisait-on référence lorsque l'on parlait de « fripon » au XVIII^e siècle ? Qu'entendait-on par ce terme ainsi que celui de « friponne » ou encore « friponnerie » ? Qui étaient celles et ceux qui étaient ainsi appelés ? Peut-on proposer une définition claire de la friponnerie telle qu'on se la représentait au XVIII^e siècle ? Cette première partie aura pour but de répondre à toutes ces questions afin d'avoir une vision détaillée de ce que signifiaient les termes de fripon, friponne et friponnerie. Il faudra donc découvrir toutes les réalités que recouvraient ces mots, ainsi que leurs synonymes, afin de comprendre ce que l'on entendait lorsqu'on les employait. Nous désirons également donner des exemples concrets en proposant une galerie de portraits de celles et ceux qui ont pu marquer leurs contemporains par leurs friponneries.

Nous débuterons donc par l'analyse minutieuse de ce qu'était un fripon en France et en Grande-Bretagne au siècle des Lumières. Dans un second chapitre, nous dresserons les portraits de plusieurs fripons et friponnes, français et britanniques, afin d'illustrer, dans les faits, les définitions préalablement exposées dans le premier chapitre.

Chapitre PREMIER
Vous avez dit « fripon » ?

« Trompeur. Il y en a de tant d'espèces, qu'il faudroit un Dictionnaire entier pour les désigner tous en général & en particulier. Ce qu'il y a de certain, c'est que les adresses, les ruses, les mensonges, les fourberies, les parjures formeroient un Livre énorme qu'on pourroit intituler *l'Univers fripon*. Il y auroit sans doute des exceptions à faire & dans tous les pays, & dans tous les états ; mais que le nombre d'honnêtes gens seroit petit en comparaison du reste ³⁰ »

Louis Antoine de Caraccioli n'a pas tort lorsqu'il nous parle des trompeurs dans son *Dictionnaire critique*. Il est vrai qu'il y a tant de sortes de friponneries décrites par les auteurs du XVIII^e siècle que cela demande un éclaircissement pour ne pas se perdre dans ce dédale de tromperies et de trompeurs. Nicolas Toussaint Des Essarts, qui publie en 1786 un *Dictionnaire universel de Police*, ne manque pas de souligner lui aussi cette multiplicité : « Combien n'y a-t-il pas d'espèces de Filou & d'Escrocs ? Elles se multiplient et varient à l'infini ³¹. »

Le terme « fripon » cache un personnage aussi étonnant que complexe. Nous ne pouvons pas nous contenter de la définition d'un dictionnaire pour comprendre ce que l'on entendait lorsqu'on utilisait ce terme au XVIII^e siècle. Cette définition, désuète, est certes utile mais trop succincte pour bien se représenter toutes les réalités de ce mot.

Alors qu'est-ce qu'un fripon ? Comment le reconnaissait-on ? Avec quoi ne fallait-il pas le confondre ? D'où venait-il ? Quelles étaient ses techniques ?

Nous commencerons donc par analyser toutes les définitions des dictionnaires français et anglais du mot fripon et de ses synonymes. En donnant celles-ci, nous aurons une idée plus claire du personnage mais qui ne suffira pas. Pour aller plus loin, il faudra notamment énumérer tout ce qui pouvait être considéré comme de la friponnerie selon les archives de police. C'est pourquoi nous étudierons les différentes catégories de délits qui pouvaient être qualifiées de friponneries. Nous énumérerons les lieux où l'on pouvait facilement trouver des fripons, puis nous chercherons à comprendre d'où ils venaient, c'est-à-dire à quelle catégorie sociale ils pouvaient appartenir et quelle pouvait être leur profession d'origine. Enfin, nous prendrons le temps d'observer quelles techniques étaient les plus répandues pour friponner et quels talents un fripon se devait de maîtriser s'il voulait réussir ses méfaits.

³⁰ Louis Antoine de CARACCIOLI, *Dictionnaire critique, pittoresque et sentencieux, propre à faire connoître les usages du siècle*, Lyon, B. Duplain, 1768. Tome III p. 252-253

³¹ Nicolas-Toussaint DES ESSARTS, *Dictionnaire universel de police, contenant l'origine et les progrès de cette partie importante de l'administration civile en France.*, Paris, Gissey, 1786. Tome III, p.537

I/ Les mots et leur sens

A) La friponnerie selon les dictionnaires

1) Fripon

La définition de fripon* qui nous intéresse et qui est l'objet de cette étude est celle qui est considérée aujourd'hui comme désuète :

« FRIPON, ONNE 1. (1558) Vx ou stylistique (et plais.) personne sans scrupules, rusée, fourbe et malhonnête, voleur adroit ³². »

Cependant, cette définition est à la fois incomplète et, en un sens, incorrecte ³³ si l'on considère l'emploi qu'on en faisait au XVIII^e siècle. Retournons donc dans le passé et consultons le *Dictionnaire de l'Académie Française* dans son édition de 1694 : « Fourbe qui n'a ni honneur, ni foy, ni probité ³⁴. » Ajoutons-lui la définition du terme friponner* : « Escroquer, attraper quelque chose par fourberie ³⁵. » Dans son édition de 1762, cette définition est légèrement modifiée pour reconnaître le caractère adroit de la friponnerie : « Escroquer, dérober quelque chose par adresse ³⁶. » Jusque-là, nous comprenons donc que le fripon est quelqu'un qui escroque sans remords, souvent avec ruse et ingéniosité.

Le mot fripon est particulièrement commun au XVIII^e siècle. Dans *L'Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, ce terme et ses dérivés apparaissent dans pas moins de cinquante articles sur divers sujets ³⁷, démontrant que ces mots faisaient partie du langage usuel. Dans son *Dictionnaire critique, pittoresque et sentencieux* paru en 1768, Louis Antoine de Caraccioli parle de cet usage courant : « FRIPON. Ce mot est commun ; ce qu'il signifie l'est encore davantage. L'univers abonde de fripons, & la plupart d'entr'eux ont un masque de probité qui les cache ³⁸. » Caraccioli précise que les fripons sont nombreux, ce qui explique l'usage fréquent de ce terme, et il évoque une de leur arme indispensable sur laquelle nous reviendrons

³² Paul ROBERT et Alain REY, *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Le Robert, 1986. Tome IV, p.722

³³ Cf Ce qu'un fripon n'est pas, p.32

³⁴ ACADEMIE FRANÇAISE, *Dictionnaire de l'Académie française...*, *op. cit.* Article « fripon », consulté le 28/11/2022

³⁵ *Ibid*

³⁶ ACADEMIE FRANÇAISE, *Dictionnaire de l'Académie française...*, *op. cit.* Article « friponner », consulté le 28/11/2022

³⁷ « ENCYCLOPEDIE », <http://portail.atilf.fr/encyclopedie/>. Consulté le 15/11/2022

³⁸ L.A. de CARACCIOLI, *Dictionnaire critique...*, *op. cit.* Tome I, p. 224

longuement : les fausses apparences ³⁹. Un fripon se joue donc des apparences, il les manipule afin d'en tirer profit aux dépens de ses victimes.

Il faut ajouter une chose importante : le mot fripon ne se définit pas seul. Ce terme recouvre plusieurs réalités. La friponnerie est une conception, une image mentale, elle ne décrit pas un délit précis, identifiable instantanément. C'est pourquoi de nombreuses infractions, portant, elles, un nom bien défini qui permet d'identifier la nature du crime, pouvaient être considérées comme de la friponnerie. Il faut donc tout d'abord passer en revue tous les synonymes du mot fripon avec l'aide des dictionnaires pour pouvoir, dans un deuxième temps, présenter des cas concrets de friponnerie avec l'aide des archives.

2) Chevalier d'industrie et autres tricheurs

« On appelle figurément, *Chevalier de l'industrie*, Un homme qui vit d'adresse, & ce mot se prend en mauvaise part ⁴⁰. »

Un chevalier d'industrie trompe et triche. La plupart du temps, il fait référence à un joueur qui ne s'astreint pas à respecter les règles pour pouvoir triompher. Pour être plus clair, les chevaliers d'industrie sont des tricheurs. On les appelle aussi des « correcteurs de fortune » ou encore des « grecs », comme le montre le titre de l'ouvrage d'Ange Goudar *Histoire des Grecs, ou de ceux qui corrigent la fortune au jeu* ⁴¹, paru en 1757. En 1773, Goudar écrit un second ouvrage, assez similaire mais au nom différent : *Histoire des fripons, ouvrage nécessaire aux honnestes gens, pour se préserver des Grecs, qui savent corriger la fortune au jeu* ⁴². On comprend avec ce titre qu'un tricheur est considéré comme un fripon. Pourquoi ? Parce qu'il trompe et dupe. Il met en place des stratagèmes pour que l'on ne voie pas ses véritables intentions. Il passe pour un joueur tout ce qu'il y a de plus honnête, alors qu'il n'en est rien. Cela correspond donc à un fripon. Celui qui réfléchit pour tromper et arriver à ses fins. Ici, gagner de l'argent. Ainsi, un chevalier d'industrie, un tricheur, un grec ou encore un correcteur de fortune peuvent aussi être appelés des fripons.

³⁹ Cf Tout est une question d'apparence p.57

⁴⁰ ACADEMIE FRANÇAISE, *Dictionnaire de l'Académie française...*, op. cit. Article « chevalier », consulté le 15/11/2022

⁴¹ Ange GOUDAR, *L'Histoire des Grecs, ou de ceux qui corrigent la fortune au jeu*, La Haye, s.n., 1757.

⁴² Ange GOUDAR, *Histoire des fripons, ouvrage nécessaire pour se préserver des Grecs, qui savent corriger la fortune au jeu*, Amsterdam, s.n., 1773.

3) Imposteurs et usurpateurs

Parce qu'un imposteur* « tâche de tromper le public, soit par de fausses apparences de piété, de sagesse, de probité, soit en voulant se faire passer pour un autre homme qu'il n'est ⁴³ », celui-ci est souvent qualifié de fripon. De la même manière, un usurpateur est celui « qui par violence ou par ruse, s'empare d'un bien, d'une dignité, d'un état qui ne lui appartient pas ⁴⁴ ». En ce qui concerne notre étude, nous utiliserons ces dénominations pour parler de ces fripons qui prennent des identités et des statuts qui ne sont pas les leurs. C'est une arme redoutable qu'ils n'hésitent pas à employer régulièrement pour parfaire leurs friponneries, comme nous le verrons très prochainement.

L'historien Vincent Denis leur a consacré un article dans lequel il les rapproche des aventuriers (car ceux-ci peuvent avoir recours à l'imposture*) sans toutefois les confondre :

« Le siècle des Lumières est par excellence le siècle des aventuriers [...] Cependant, l'attention privilégiée qui leur est portée a conduit à occulter un phénomène moins spectaculaire, mais peut-être plus répandu : celui du développement des pratiques d'imposture au XVIII^e siècle. Aventuriers, escrocs ou même simples « fols » qui s'imaginent nobles ont souvent en commun le recours à une identité inventée ou usurpée ⁴⁵. »

Si nous résumons, un imposteur trompe ses interlocuteurs sur son nom et son statut. C'est donc un fripon mais aussi, selon Vincent Denis, un escroc*. Et pour cause, ces deux termes sont des synonymes.

4) Escroc

Il s'agit sans doute du terme le plus proche de fripon. Pour nous en convaincre, il suffit de prendre la définition que nous donne l'Académie en 1762 : « Escroc : Fripon, fourbe, qui a accoutumé de tirer, d'attraper quelque chose par fourberie, par impudence, par artifice ⁴⁶. » *Fourbe* est lui-même défini comme un « trompeur, qui trompe avec finesse, avec adresse ⁴⁷ ». Fripon, escroc, fourbe et *trompeur* sont donc tous synonymes. Cependant, si aujourd'hui nous parlerions plus volontiers d'escroc, au XVIII^e siècle, c'est le terme fripon qui est le plus

⁴³ ACADEMIE FRANÇAISE, *Dictionnaire de l'Académie française...*, *op. cit.* Article « imposteur » consulté le 28/11/2022

⁴⁴ *Ibid.* Article « usurpateur » consulté le 28/11/2022

⁴⁵ V. DENIS, « Imposteurs et policiers au siècle des Lumières »..., *op. cit.* p.12

⁴⁶ ACADEMIE FRANÇAISE, *Dictionnaire de l'Académie française...*, *op. cit.* Article « escroc », consulté le 28/11/2022

⁴⁷ *Ibid.* Article « fourbe », consulté le 28/11/2022

fréquemment employé. Catherine Samet a étudié la naissance de l'escroquerie dans le droit et elle nous explique que si les origines du terme remontent au XVI^e siècle (1558 chez Du Bellay), il s'agit d'une « infraction subtile et polymorphe ⁴⁸ » dont la justice a du mal à définir les contours jusqu'à la fin du XVIII^e siècle :

« L'examen rapide des anciens droits montre donc que la répression prévue par un texte pénal de ce qui pourrait être nommé escroquerie n'existait pas encore de façon rigoureuse. Il appartenait alors au juge de l'Ancien Régime français de procéder à une interprétation extensive des lois anciennes pour poursuivre les fautes commises par les justiciables ⁴⁹. »

Il faudra attendre la fin du siècle pour que l'escroquerie soit officiellement reconnue et traitée d'une manière spéciale par les cours de justice : « L'acte de naissance officiel de l'escroquerie date de la loi de l'Assemblée Nationale Constituante des 19 & 22 juillet 1791 sur la police municipale et correctionnelle qui incrimine pour la première fois l'escroquerie d'une manière spéciale ⁵⁰. »

Dans les registres d'entrée des archives de police, les motifs d'emprisonnement étant tantôt « friponnerie » tantôt « escroquerie », il n'est pas réellement possible d'identifier ce qui les distingue réellement. Comme s'il n'existait pas suffisamment de différence entre ces deux délits pour que l'on ait besoin de justifier le choix de l'emploi d'un des termes au détriment de l'autre. Nous supposons même qu'à partir du moment où l'escroquerie a été reconnue comme un délit à part entière, le terme fripon est devenu peu à peu désuet. Dans notre étude, le synonyme que nous emploierons le plus pour parler des fripons sera donc escroc, puisqu'il s'agit du plus proche.

5) Quelques synonymes moins courants

L'auteur qui nous fournit le plus de synonymes du mot fripon est l'avocat Nicolas Toussaint Des Essarts dans son *Dictionnaire universel de police*. La plupart de ces termes, à l'image du mot fripon, sont aujourd'hui désuets. Nous les citerons, comme Des Essarts, dans l'ordre alphabétique. Ainsi, commençons par l'*affronteur* : « C'est celui qui, pour s'enrichir, abuse de la confiance publique & fait des dupes ⁵¹. » Selon l'avocat, les affronteurs sont des « hommes

⁴⁸ C. SAMET, *Naissance de l'escroquerie moderne...*, *op. cit.* p.21

⁴⁹ *Ibid.* p.32-33

⁵⁰ *Ibid.* p.582

⁵¹ N.-T. DES ESSARTS, *Dictionnaire universel de police...*, *op. cit.* Tome I, p.183

artificieux et fourbes ⁵² ». Les affronteurs sont aussi des imposteurs qui « par des dehors brillants, & qui, sous des noms empruntés, s'insinuent dans les grandes maisons, les font contribuer à leur dépense ⁵³ ». Ce profil ressemble à celui de l'aventurier, dont nous parlons ci-dessous. Il est également employé quelquefois pour parler d'un charlatan* (nous y reviendrons).

Le second synonyme est *aigrefin*. Ce terme familier désigne « un homme qui vit d'industrie ». Des Essarts nous dépeint les aigrefins comme des êtres sans aucun scrupule : « Quand ils ne peuvent pas parvenir à séduire, ils trompent. Si leur industrie n'est pas heureuse, ils ne sont pas difficiles sur le choix des moyens [...] Si la crainte ne les retenoit pas, leurs vices se changeroient facilement en crimes ⁵⁴. »

Bien qu'un peu plus éloigné de ce qu'est un fripon, un *faiseur d'affaire* s'en rapproche tout de même du fait de ses entreprises trompeuses et malhonnêtes. Des Essarts le présente comme « celui qui fait métier de vendre sa faveur, son crédit, son intrigue, ses démarches & ses sollicitations ténébreuses » et celui « qui se charge de faire réussir des entreprises équivoques, par des moyens mal-honnêtes ⁵⁵ ». L'avocat décrit les faiseurs d'affaires comme des hommes corrompus, perfides et dangereux ⁵⁶. Parce qu'il est fourbe et qu'il manigance, un faiseur d'affaire peut aussi être appelé un fripon.

6) Les aventuriers

Le *Dictionnaire européen des Lumières* nous donne une définition claire de ce qu'était un aventurier :

« Au XVIII^es. [...] la notion d'aventurier reste floue, aussi fuyante que le personnage. Se dégagent pourtant quatre caractères dont la réunion peut définir l'aventurier. 1) Il n'a ni ressources stables – il vit d'expédients -, ni place fixe dans la société. 2) Tôt ou tard il enfreint les lois, courant des risques précis et concrets (duel, prison, exil...). 3) C'est un voyageur, par choix ou nécessité, qui va de pays en pays, presque toujours en Europe. 4) Il a reçu l'éducation collégiale commune à tous ces pays qui lui permet d'être accueilli

⁵² *Ibid.* p.186

⁵³ *Ibid.* p.185

⁵⁴ *Ibid.* p.224

⁵⁵ *Ibid.* Tome II, p.169

⁵⁶ *Ibid.* p.170

sans faire tache dans les milieux qu'il écume pour vivre (noblesse ou bourgeoisie)⁵⁷. »

On comprend par cette énumération pourquoi l'aventurier est parfois appelé fripon : les « expédients » qui lui permettent de vivre étaient bien souvent des escroqueries en tout genre. En 1762, l'Académie française le décrivait comme « celui qui n'a aucune fortune, & qui vit d'intrigues⁵⁸ ». Suzanne Roth, grande spécialiste des aventuriers⁵⁹, nous décrit sans filtre ce personnage haut en couleur :

« L'aventurier vit d'expédients, c'est-à-dire de moyens bizarres, indéclicats, voire illicites, qui ne mettent pas fin à sa dérive [...] l'aventurier est aussi celui qui ose [...] soit qu'il triche, trompe, trahisse, vende ou espionne, il fait, un jour ou tous les jours, un pari dangereux où il peut gagner ou perdre tout d'un seul coup⁶⁰. »

L'historienne tient d'ailleurs à souligner la différence avec le chevalier d'industrie, avec qui on le compare à tort :

« C'est cette éducation collégiale, permettant et dirigeant le voyage, qui distingue l'aventurier de son émule, le chevalier d'industrie. Le nom même de ce dernier n'a pas les résonances nobles de l'aventure, et ne renvoie qu'à l'adresse, au savoir-faire, l'industriel Panurge est son ancêtre, non les paladins⁶¹. »

Toutefois, même si les aventuriers pouvaient être qualifiés de fripons (c'est pourquoi nous pourrions parfois les évoquer), ils ne seront pas l'objet de notre propos, parce qu'il s'agit d'un personnage qui a fait l'objet de plusieurs études (nous l'avons signalé en introduction) dont celle que nous venons citer de Suzanne Roth, *Aventure et aventuriers au dix-huitième siècle*, celle d'Aleksandr StroeV, *Les aventuriers des Lumières*⁶² ou encore la thèse récente d'Isabelle Meunier-Messika sur l'aventurier Jean-Henri Maubert de Gouvest⁶³.

⁵⁷ Michel DELON (éd.), *Dictionnaire européen des Lumières*, Paris, PUF, coll.« Quadrige Dicos poche », 2014. p.151

⁵⁸ ACADEMIE FRANÇAISE, *Dictionnaire de l'Académie française...*, *op. cit.* Article « aventurier ». Consulté le 28/11/2022

⁵⁹ C'est elle qui a rédigé la définition des aventuriers que nous venons de citer, issue du *Dictionnaire européen des Lumières*

⁶⁰ S. ROTH, *Aventure et aventuriers au dix-huitième siècle. Essai de sociologie littéraire...*, *op. cit.* p.XV-XVI

⁶¹ *Ibid.* p.XVIII

⁶² A. STROEV, *Les aventuriers des Lumières...*, *op. cit.*

⁶³ I. MEUNIER-MESSIKA, *Jean-Henri Maubert de Gouvest...*, *op. cit.*

7) Le cas particulier des charlatans

Les charlatans, aussi appelés *escamoteurs*, *empiriques* et quelque fois *affronteurs* sont souvent traités de fripons. En effet, ils dupent leurs patients sur leur compétence en médecine et se font passer pour des savants alors qu'ils ne le sont pas. Parce qu'ils incarnent un personnage pour soutirer de l'argent à leurs victimes, ils sont fripons.

Le mot charlatan regroupe plusieurs types de personnages, trois pour être précis, qu'il est important de distinguer. Évoquons en premier lieu celui qui se prétend médecin mais qui ne l'est pas, appelé aussi *empirique*. Il est considéré comme très dangereux par Des Essarts qui nous en donne une définition dans son *Dictionnaire universel* :

« Ceux qui ont des rapports avec quelque branche de la Médecine sont les plus dangereux [...] les charlatans de cette espèce sont plus connus sous le nom d'Empiriques, que sous celui de Charlatans [...] Cependant, ces prétendus bienfaiteurs du genre humain ne sont que des imposteurs dangereux qu'on ne sauroit trop promptement bannir de la société, si l'on veut prévenir les ravages de leur funeste science ⁶⁴. »

Le second type de charlatan est celui qui harangue les foules pour leur vendre toutes sortes de potions miraculeuses censées guérir toutes les maladies qui existent. Des Essarts l'appelle *escamoteur* et il ne le porte pas plus dans son cœur que les autres, car selon lui « les Escamoteurs sont des charlatans plus ou moins dangereux ; on devrait donc les bannir des enceintes des villes ⁶⁵ ».

Enfin, l'auteur cite le troisième type de charlatan qu'il nomme *affronteur* : « C'est celui qui, pour s'enrichir, abuse de la confiance publique & fait des dupes. L'affronteur a quelque analogie avec l'aigrefin et l'escroc ⁶⁶. » Ces charlatans sont des escrocs et des imposteurs. Des Essarts nous donne, pour illustrer sa définition, l'exemple du touche-à-tout François du Theil :

« François du Theil, dit Minette, atteint & convaincu d'avoir été constamment, depuis plusieurs années, affronteur public ; d'avoir couru le pays s'annonçant faussement pour Chirurgien, pour avoir des secrets capables de guérir toutes les maladies, pour être Sorcier, prédire l'avenir & faire trouver les trésors cachés ; d'avoir été porteur de livres de prétendue

⁶⁴ N.-T. DES ESSARTS, *Dictionnaire universel de police...*, *op. cit.* Tome II, p.470

⁶⁵ *Ibid.* Tome III, p.356

⁶⁶ *Ibid.* Tome I, p.183

magie, notamment d'avoir employé toutes sortes de ruses & de moyens illicites, même superstitieux & attentatoires à la Religion, pour abuser de la crédulité du nommé Dumont, lui avoir escroqué des sommes considérables, & lui avoir fait vendre tout son bien, sous la fausse promesse de lui faire trouver des trésors ; et d'avoir escroqué seize louis au sieur Desnoyels, Chirurgien, sous prétexte de lui faire avoir une charge auprès du Roi, dont il se disoit Médecin ⁶⁷. »

Nous reconnaissons là le portrait du fripon dont nous avons commencé à brosser les traits : imagination débordante, audace inébranlable, semant de nombreuses dupes sur son parcours.

Toutefois, les charlatans, s'ils seront parfois mentionnés, ne feront pas vraiment partie de notre propos. En effet, ces personnages mériteraient une étude à part entière, tant ils sont souvent évoqués dans les sources. Mais aussi parce qu'ils permettent de découvrir ce que l'on pensait de la médecine à cette époque et comment ceux qui la pratiquaient pouvaient être perçus. C'est un sujet si vaste qu'il ne nous a pas été possible de l'intégrer ici d'une manière satisfaisante et exhaustive ⁶⁸.

8) Ce qu'un fripon n'est pas

Un fripon est différent d'un voleur, d'un brigand, d'un détrousseur, d'un bandit de grand chemin. Si un fripon s'empare de l'argent d'un autre, c'est par ruse et non à l'insu de ce dernier. La dupe donne *volontairement* son argent au fripon car celui-ci a su être suffisamment convaincant dans son escroquerie pour que la victime n'ait pas conscience qu'elle vient d'être trompée. C'est là toute la différence avec le voleur, qui prend l'argent dans le secret, avec toute la discrétion possible. Quant aux bandits de grand chemin, la victime n'a pas l'ombre d'un doute qu'elle vient d'être volée. Un fripon n'est donc pas un voleur à proprement parler. Dans son étude, Samet souligne également cette différence primordiale qui distingue le voleur de l'escroc : « L'escroquerie est le fait de provoquer la remise de la chose par son propriétaire en le trompant par des manœuvres frauduleuses [...] Le vol est la soustraction matérielle d'une chose appartenant à autrui sans le consentement du propriétaire ⁶⁹. »

⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁸ Des articles ont été écrits sur le sujet : Paul-Marie BONDOIS, « La lutte contre les charlatans au XVIIIe siècle (Variétés) », *Revue d'Histoire de la Pharmacie*, 24-93, 1936, p. 295-296 ; Daniel DROIXHE, « Alaron. Itinéraires d'un charlatan en Bretagne au XVIIIe siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest. Anjou. Maine. Poitou. Touraine*, 124-4, 20 décembre 2017, p. 83-110.

⁶⁹ C. SAMET, *Naissance de l'escroquerie moderne...*, *op. cit.* p.588

En revanche, ils ont un synonyme en commun. Il s'agit du mot *filou*, comme on peut le constater dans la définition que nous donne l'Académie : « Filou. Celui qui vole avec adresse [...] Il se dit aussi De ceux qui trompent au jeu ⁷⁰. » En revanche, la grande majorité du temps il est synonyme de voleur. Ce n'est que très rarement qu'il est employé pour parler d'un fripon. C'est le cas, par exemple, dans le dictionnaire de Des Essarts, qui le confond dans la définition de l'escroc (« Escrocs, filous, escroquerie et filouteries de toutes espèces ⁷¹ »). Dans le *Dictionnaire des passions, des vices et des passions* de Sabatier et Sticotti, il est différencié à la fois du fripon et du voleur, en se rapprochant tout de même du premier :

« Friponnerie, Filouterie, Vol. Ces trois mots désignent l'action de prendre ce qui ne nous appartient pas ; avec cette différence que le fripon prend par finesse ; il trompe : le filou avec adresse et subtilité ; il escamote : le voleur, de toutes manières, & même de force & avec violence ⁷². »

Retenons qu'un filou est plutôt un voleur. Cependant, sauf mention contraire, lorsqu'il apparaîtra dans notre corpus de sources, ce sera lorsqu'il est synonyme de fripon et non de voleur.

B) Les équivalents de fripon en anglais

1) *Knave*

Dans son *Short French dictionary* publié en 1699, Guy Miège propose comme synonyme du mot fripon *Knave**. Il est difficile de ne pas remarquer dans tous les dérivés du mot qu'il propose combien ce terme semble avoir une connotation négative :

Knave, un Fripon, un Fourbe, un mal-honnête Homme [...] *A bold knave*, un Imprudent, un Effronté. *A sawey-knave*, un Insolent, un Arrogant. *A base* knave*, un homme de sac & de corde. *An idle knave*, un Fainéant. *A beggarly knave*, un Gueux ⁷³.

⁷⁰ ACADEMIE FRANÇAISE, *Dictionnaire de l'Académie française...*, op. cit. Article « filou », consulté le 02/12/2022

⁷¹ N.-T. DES ESSARTS, *Dictionnaire universel de police...*, op. cit. Tome III, p.536

⁷² Antoine-Fabio STICOTTI et Antoine SABATIER DE CASTRES, *Dictionnaire des passions, des vertus et des vices, ou Recueil des meilleurs morceaux de morale pratique, tirés des auteurs anciens et modernes, étrangers et nationaux, par l'auteur des Trois siècles de la littérature*, Tome I, Paris, Vincent, 1769. p.436

⁷³ Guy MIEGÈ, *The short French dictionary: in two parts, The I. English and French, [The] II. French and English ; according to the present use, and modern ortography*, Amsterdam et Leipzig, Arkste'e & Merkus, 1750.

Tout comme le mot fripon, ce terme *knave* n'est plus usité aujourd'hui si ce n'est pour son second sens, celui qui désigne un valet ⁷⁴. Prenons les dictionnaires anglais du XVIII^e siècle pour voir quelles étaient les définitions données pour le mot *knave*. Le *Dictionarium* de John Kersey, publié en 1708, propose : *A crafty*, deceitful* fellow* ; a cheat** ⁷⁵. *The New World of Word* d'Edward Phillips édité en 1720 donne une signification équivalente : *It is now generally us'd in an ill sense, for a crafty, deceitful fellow ; a cheat or a shark** ⁷⁶. Ces deux définitions reconnaissent, comme en France, le caractère adroit du fripon avec l'utilisation de l'adjectif *crafty*. Pour le reste, elles décrivent un personnage trompeur, tricheur et escroc. Dans la définition qu'il donne en 1755 du mot *knave*, Samuel Johnson insiste sur le caractère malhonnête et méchant de ces personnages : *A petty* rascal* ; a scoundrel* ; a dishonest* fellow* ⁷⁷.

Il faut ajouter que *knave* apparaît assez peu dans nos sources. En revanche, son synonyme est, lui, plus souvent employé. Il s'agit du terme *rogue**.

2) *Rogue*

Miège le traduit par « coquin ⁷⁸ » et les dictionnaires contemporains le traduisent par « fripouille ⁷⁹ ». Le *Dictionarium* et le *New World* donnent une même définition à ce terme : *Villain*, knave, cheat ; also an idle sturdy begger* ⁸⁰, tandis que Johnson propose : *A knave ; a dishonest fellow, a villain ; a thief** ⁸¹. En effet, il peut aussi être confondu avec le voleur à la tire, comme le terme français « filou », qui peut être à la fois un fripon et un voleur.

Richard Head décrit un personnage similaire dans son roman *The life and death of the English Rogue*. Pour lui, *any criminal whose Actions are cognizable by the Law, may come under the denomination of a Rogue, as Gilts, shop-lifts, Files, Bulkers, Runners, Padders* ⁸², *Booth-heavers, Vouchers and the like* ⁸³. Un *rogue* est un personnage malhonnête qui ne vit que

⁷⁴ *Knave* désignait également le valet dans un jeu de carte, plutôt appelé aujourd'hui *Jack*.

⁷⁵ JOHN KERSEY, *Dictionarium Anglo-Britannicum: or, a general English Dictionary, comprehending a brief explication of all sorts of difficult words, etc*, London, J. Wilde, 1708.

⁷⁶ E. PHILLIPS, *The New World of Words...*, *op. cit.*

⁷⁷ S. JOHNSON, *A dictionary of the English language...*, *op. cit.*

⁷⁸ G. MIEGÈ, *The short French dictionary...*, *op. cit.*

⁷⁹ « Collins Online Dictionary »..., *op. cit.* Consulté le 19/12/2022 et P. FORBES, M.H. SMITH et H. KNOX, *Harrap's compact...*, *op. cit.*

⁸⁰ J. KERSEY, *Dictionarium Anglo-Britannicum...*, *op. cit.* ; E. PHILLIPS, *The New World of Words...*, *op. cit.*

⁸¹ S. JOHNSON, *A dictionary of the English language...*, *op. cit.*

⁸² Absent des dictionnaires de nos jours, ce terme désignait selon Johnson un voleur : *A robber ; a foot highwayman*. « SAMUEL JOHNSON DICTIONARY SOURCES », *SAMUEL JOHNSON DICTIONARY SOURCES*, <https://www.sjdictionarysources.org/>. Article *pa'dder*, consulté le 06/02/2022

⁸³ RICHARD HEAD, *The life and death of the English rogue; or, his last legacy to the world. Containing Most of his Notorious Robberies, Cheats and Debaucht Practices.*, London, Eben Tracy, 1701. (non paginé)

de ses actions hors-la-loi. Dans le procès de John Field, traduit devant la justice le 15 septembre 1779 pour billonnage*, la cour explique à un témoin récalcitrant ayant acheté de la fausse monnaie en connaissance de cause ce qu'elle entend par *rogue* : *I will tell you what I call a great rogue ; a man that takes bad money, knowing it to be bad, intending to pass it, to cheat the world*⁸⁴. Tout comme notre terme fripon, *rogue* ne permet pas de savoir de prime abord le délit commis par celui que l'on appelle ainsi car il peut être employé pour parler de plusieurs types de criminels. Ce sont avant tout les manières et les intentions du coupable qui seront jugées *roguish* ou non. Ainsi, un imposteur peut être un *rogue*, tout comme un faussaire, un tricheur ou encore un voleur. Selon nous, il pourrait également être traduit par escroc, le terme *swindler** n'apparaissant qu'à la fin du XVIII^e siècle.

3) *Rascal*

Nous avons vu que ce terme apparaissait dans la définition de *knave* proposée par Johnson. Dans le *New World of Word*, il est également un synonyme de *rogue* : *A rogue, a villain, a sorry* rake*, a paltry* fellow*⁸⁵. Tous ces adjectifs ont une connotation très négative et la définition donnée par Johnson, bien qu'un peu moins péjorative, démontre tout de même que ce terme ne pouvait pas être pris en bonne part. C'était une insulte : *A mean* fellow, a scoundrel, a dishonest fellow*⁸⁶. Miège le traduit par « coquin, bêtête⁸⁷ ». De nos jours, les dictionnaires ont gardé « vaurien⁸⁸ » comme traduction et nous retrouvons dans ce terme français le manque de considération pour les personnages que l'on pourrait appeler ainsi.

4) *Shark and Sharper*

Ces deux termes peuvent, en un sens, être des synonymes de tricheur. Selon Johnson, un *shark** est un homme rusé qui gagne sa vie par des stratagèmes : *A greedy arful fellow ; one who fill his pockets by sly* tricks*⁸⁹. *Sharper** est très proche : *A tricking fellow ; a petty thief, a rascal*⁹⁰. Dans ces deux définitions, nous constatons qu'il existe une notion de *trick*, c'est-à-dire le recours de la part du *shark* et du *sharper* à des ruses, des tours, des astuces. C'est pourquoi ils peuvent être des tricheurs, car ces derniers font sans cesse appel à des filouteries, soit pour cacher leur tricherie, soit pour les réaliser.

⁸⁴ « Old Bailey Online - The Proceedings of the Old Bailey, 1674-1913 - Central Criminal Court », <https://www.oldbaileyonline.org/>. Procès t17790915-47, consulté le 19/12/2022

⁸⁵ E. PHILLIPS, *The New World of Words...*, op. cit.

⁸⁶ S. JOHNSON, *A dictionary of the English language...*, op. cit.

⁸⁷ G. MIEGÈ, *The short French dictionary...*, op. cit.

⁸⁸ « Collins Online Dictionary »..., op. cit. Consulté le 19/12/2022

⁸⁹ S. JOHNSON, *A dictionary of the English language...*, op. cit.

⁹⁰ *Ibid.*

5) *Charlatan, quack and other Mountebank*

De la même manière qu'en français, il existe plusieurs dénominations pour désigner un charlatan. Celui que Des Essarts appelle empirique pourrait être traduit par *quack** ou *empirick*, celui qu'il appelle escamoteur *mountebank**, et le *charlatan** dans le sens large regroupe tous ces trompeurs à la fois, comme on peut le voir dans la définition que Johnson donne dans son dictionnaire : *Charlatan. A quack ; a mountebank ; an empirick*⁹¹.

Comme leur équivalent français, ils pourront apparaître quelquefois dans notre étude, c'est pourquoi il nous a semblé nécessaire de les citer. Nous vous invitons à vous reporter au glossaire pour découvrir les définitions données de ces termes par les dictionnaires du XVIII^e siècle.

C) Ce que nous révèlent les archives

Dans les documents de l'administration de la Bastille recueillis par François Ravaisson, nous constatons que les lieutenants et officiers employaient le mot fripon pour désigner des criminels de plusieurs sortes. Nous pouvons répertorier ces derniers en deux groupes distincts. Le premier regroupe les coupables de délits que nous pourrions classer dans la catégorie « sorcellerie », puis le second ceux qui pratiquent des escroqueries plus rationnelles.

1) Les délits de « sorcellerie »

Se placent dans ce groupe tous les fripons qui font appel à la superstition et aux croyances dans le surnaturel pour tromper leurs dupes et leur soutirer de l'argent. Il s'agit donc principalement des chercheurs de trésors, des faux sorciers et de ceux qui prétendent avoir découvert le secret de la pierre philosophale. Les coupables de ces délits sont considérés comme « fripons » par la police car ils recourent forcément aux mensonges, à l'escroquerie et aux stratagèmes.

Concernant ces faux-sorciers et pour ceux qui désireraient en savoir davantage, nous renvoyons à l'étude complète d'Ulrike Krampfl *Les secrets des faux sorciers. Police, magie et escroquerie à Paris au XVIII^e siècle*. Comme elle le souligne, « chacun peut être dupe et les grands n'en sont pas exempts⁹² » car « partout en Europe, magie et sorcellerie continuent d'intriguer les contemporains⁹³ ». Ainsi, il est intéressant de noter que le roi lui-même se laisse en quelque sorte duper par certains d'entre eux : les soi-disant alchimistes, détenteurs du secret

⁹¹ *Ibid.*

⁹² U. KRAMPL, *Les secrets des faux sorciers...*, op. cit. p.108

⁹³ *Ibid.* p.14

qui donne la capacité de transformer le plomb en or. En effet, il est de rigueur que dès l'instant où un homme est enfermé pour cette raison, l'État lui fournisse tout le matériel nécessaire pour s'assurer qu'il s'agit bien d'un menteur qui ne détient pas ce prétendu pouvoir. Même si elle a conscience de l'inutilité de cette démarche, la police doit s'exécuter car le roi insiste. Pour illustrer ce phénomène, prenons l'exemple d'un prisonnier qui a été l'objet de toutes les attentions pendant plusieurs mois.

Joseph Marie Girard, dit Diesback, emprisonné pour le délit de « pierre philosophale » en 1715 est immédiatement vu comme un fripon dès son entrée à la Bastille :

« Il n'y a point de doute, suivant que vous le marquez, que Diesback ne soit un fripon, qui cherche à trouver des dupes sous prétexte d'avoir le secret de la pierre philosophale et de faire la transmutation des métaux ⁹⁴. »

Pourtant, malgré cette certitude, la police reçoit l'ordre de lui fournir tout un laboratoire expérimental afin de vérifier que ses talents sont faux. Dans le cas contraire, le royaume saurait tirer profit d'un tel homme sachant transformer le plomb en or ! Le comte de Pontchartrain, secrétaire d'État de la Marine et de la Maison du roi, exprime ses doutes au lieutenant général de police d'Argenson. Ils ont si souvent été désillusionnés par d'autres alchimistes que cela pourrait représenter une perte de temps non négligeable :

« Comme cette affaire paraît mériter attention, quoiqu'on soit ordinairement, ou pour mieux dire toujours, trompés dans celles de pareille nature, il semble cependant nécessaire de vérifier ce qui en est [...] et il serait peut-être nécessaire de le faire travailler ⁹⁵. »

Au bout de trois mois, Pontchartrain rend compte à d'Argenson le résultat des expériences. Il est « enfin convenu de la fausseté de ses secrets qu'on lui attribuait et de la supercherie dont il s'est servi dans les essais qu'il a faits ⁹⁶ ». Comme supposé, cela coûte trop cher à l'État de continuer à le faire travailler sans résultat probant, « la dépense étant fort supérieure au profit qu'on pourrait en tirer ⁹⁷ ». Diesback est donc libéré, mais il lui est toutefois demandé de travailler encore trois semaines sous les yeux de Boudin ⁹⁸, médecin de feu le Dauphin, puis

⁹⁴ François RAVAISSON, *Archives de la Bastille : documents inédits. Tome XIII*, Paris, A. Durand et Pedone-Lauriel, 1866. p.184

⁹⁵ *Ibid.*

⁹⁶ *Ibid* p.187

⁹⁷ *Ibid*

⁹⁸ Boudin, convaincu de la possibilité de la transmutation des métaux, était prêt à observer Diesback encore un peu pour s'assurer définitivement de son imposture ; le jeu en valant la chandelle.

sommé de retourner dans son pays d'origine : l'Italie ⁹⁹. Ces trois semaines supplémentaires d'attention qui lui sont consacrées, malgré la quasi-certitude de sa friponnerie, montrent à quel point ce secret fascinait le roi.

2) Les escroqueries

Le second groupe rassemble les coupables d'escroquerie sans qu'il ne soit question de magie ou de superstition. Sous cette appellation se cachent des personnages faussaires ¹⁰⁰, des coupables d'abus de confiance, des chevaliers d'industrie ou encore des imposteurs. Tous les coupables de l'un de ces délits sont qualifiés de fripons par la police. Certains font preuve d'une imagination sans limite, laissant les officiers perplexes quant à savoir s'ils sont brillants ou juste infâmes.

C'est le cas de Doucelin d'Albaterre, embastillé en 1705. Recherché par la police pendant plus d'un an, Doucelin d'Albaterre est un imposteur, se décrétant héritier de la couronne de Castille et semble avoir semé des dupes sur tout son chemin. Le lieutenant de roi Du Junca le présente comme « un fripon, un malheureux et un escroc ¹⁰¹ » et d'Argenson précise à son tour que « des volumes entiers ne suffiraient pas s'il fallait rapporter toutes ses extravagances ¹⁰² ». Nous sommes en présence d'un cas classique d'escroquerie, quelquefois directement qualifié de « friponnerie » par les officiers : un individu se faisant passer pour ce qu'il n'est pas, ayant un abord érudit, sympathique, honnête et franc, mais qui n'est en réalité qu'artifice, apparence et imagination débordante. Son jeu d'acteur étant des plus convaincants, l'escroc réussit à duper de nombreuses personnes en leur soutirant de l'argent habilement, en usant notamment de sa prétendue position sociale élevée.

Dans cette seconde catégorie se trouvent également, nous l'avons évoqué, les faussaires et les coupables d'abus de confiance. Prenons pour exemple le cas des Taussin père et fils embastillés en 1701. Ces deux proxénètes prenaient sous leurs ailes fourbes de jeunes gens naïfs et sans défense. Ils écrivaient aux parents de leurs « protégés » en se faisant passer pour ces derniers, leur décrivaient une situation financière déplorable et leur demandaient de l'argent pour les sortir de cette condition précaire. Ils encaissaient ensuite, pour leur propre compte bien entendu, les lettres de change reçues en réponse par les parents affolés. Taussin fils, comme

⁹⁹ F. RAVAISSON, *Archives de la Bastille, Tome XIII...*, op. cit. p.185

¹⁰⁰ C'est-à-dire ceux qui réalisaient de faux documents ou de la fausse monnaie.

¹⁰¹ F. RAVAISSON, *Archives de la Bastille, Tome XI...*, op. cit. p.241

¹⁰² *Ibid* p.243

tout bon imposteur, usait d'un faux titre, se prétendant « chevalier de Sainte-Marie ¹⁰³ ». Les policiers les décrivent comme « les deux plus grands poisons qui soient à Paris, ne vivant que d'industrie et de filouterie ¹⁰⁴ », « deux fripons de premier ordre ¹⁰⁵ ».

Nous voilà désormais plus informés sur ce qu'était un fripon. Il est maintenant temps de s'intéresser aux lieux où l'on était susceptible de les rencontrer. Existait-il des endroits plus favorables que d'autres ? La campagne et la ville abritaient-elles autant de fripons l'une que l'autre ? Tâchons de répondre à ces questions.

II/ Provenances géographiques et profils sociaux

A) Les lieux propices à la friponnerie

Dans son article sur les escrocs et les filous, Des Essarts dresse la liste des lieux les plus populaires pour friponner, escroquer* et filouter en toute impunité :

« Les académies de jeu sont l'asile ordinaire des Filous. Les spectacles en sont infestés. Les cafés, les promenades publiques, les rues, les maisons ont leurs filous. Les églises même, dans les cérémonies augustes de la Religion, sont le théâtre des escroqueries [...] On ne peut trop avertir ceux qui habitent la Capitale, de se défier de toutes les personnes qu'ils ne connoissent pas ¹⁰⁶. »

Selon Des Essarts, les voleurs de bourse (ici appelés filous) se trouvent plutôt dans les spectacles, les églises et les promenades publiques. Les tricheurs, eux, se trouvent en toute logique là où l'on joue, c'est-à-dire dans les académies et les maisons de jeux, mais ils peuvent aussi apparaître dans les spectacles. Dans son ouvrage *La Raison du temps, ou la folie raisonnée* publié en 1761, le chevalier de Meray confirme la présence des « correcteurs de fortune » dans les spectacles. Dans ce livre, l'auteur personnifie la Raison qui aide le personnage à appréhender la société dans laquelle il évolue (à savoir la société du XVIII^e siècle). La Raison appelle les

¹⁰³ François RAVAISSON, *Archives de la Bastille : documents inédits. Tome X*, Paris, A. Durand et Pedone-Lauriel, 1866. p.380

¹⁰⁴ *Ibid.* p.377

¹⁰⁵ *Ibid.* p.380

¹⁰⁶ N.-T. DES ESSARTS, *Dictionnaire universel de police...*, *op. cit.* p.538, 541

tricheurs des « gens qui brillent aux dépens des autres ¹⁰⁷ ». Voici la description qu'elle nous en donne :

« C'est un Joueur qui scait corriger la fortune. Il y en a toujours sept ou huit dans chaque Spectacle. Ils y sont brillans, magnifiques, & d'une politesse extrême. S'ils voient quelques étrangers, ou quelques jeunes gens, ils les acostent & leur font toutes sortes d'offres de services. S'ils n'ont point d'équipages, ils leur offrent de les ramener. En chemin ils leur proposent de les présenter dans une bonne maison. Si ces pauvres dupes l'acceptent, ils les mènent chez quelques filles, où ils paient pour l'ordinaire fort cher leur soupé ¹⁰⁸. »

On constate que cette description ne fait pas seulement le portrait du tricheur, mais aussi celui d'un escroc cherchant à duper en vendant toutes sortes de services, soit bien trop chers, soit inutiles. Cette confusion s'explique peut-être par le fait que les coups bas sont à attendre de tous et de toutes, tant les trompeurs sont omniprésents. Il faut s'en méfier, peu importe le nom qu'on leur attribue, le résultat étant le même : on se fait dérober son argent, quelle que soit la technique employée par les escrocs. Il faut ajouter à cela que, à en croire les auteurs du XVIII^e siècle, les fripons sont partout. Les villes, et plus particulièrement la capitale, sont un point de rassemblement pour tous les escrocs, car plus la population est importante, plus l'on peut trouver des dupes potentielles. De nombreux ouvrages de genre très différents décrivent l'abondance des fripons à Paris.

Au théâtre, le personnage du fripon est une mine de rebondissements pour les dramaturges qui se plaisent à en faire leur héros. Il existe sur cette période plusieurs dizaines de comédies dont l'intrigue repose sur le thème de la friponnerie et de la duperie. Ces pièces sont l'occasion pour les auteurs de souligner la quasi-omniprésence des fripons dans la société. En 1727 est représentée pour la première fois *Le Prince travesti, ou l'illustre aventurier* de Marivaux. La pièce nous raconte le voyage d'un prince voulant cacher sa véritable identité en se faisant passer pour une personne de condition modeste. Son valet, Arlequin, qui se définit lui-même comme fripon plus tard dans la pièce, s'écrie dès la quatrième scène : « Dans la ville, il y a tant de fripons, tant de vauriens qui courent par le monde pour fourber l'un, pour attraper l'autre ¹⁰⁹. »

¹⁰⁷ Chevalier de MERAY, *La raison du temps, ou la folie raisonnée*, Amsterdam, s.n., 1761. p.121

¹⁰⁸ *Ibid.*

¹⁰⁹ Pierre Carlet de Chamblain de MARIVAUX, *Le prince travesti, ou l'illustre aventurier, comédie*, Réédition., Vienne, Ghelen, 1763. Acte premier, scène IV, p.17

Dans sa comédie *Les Intrigants, ou assaut de fourberies*, publiée en 1787 soit exactement soixante ans après la pièce de Marivaux, Antoine Jean Bourlin dit Dumaniant met en scène deux camps de fripons qui s'affrontent sans relâche jusqu'à déterminer lequel des deux aura le dernier mot en triomphant grâce à une ultime friponnerie. Celui qui perd la partie s'exclame désabusé et contrit à la fin de la pièce : « Me voilà revenu de mes erreurs, guéri pour jamais de l'envie de chercher des aventures, & sur-tout à Paris, où rien n'est plus ordinaire que d'y trouver un fripon sous les dehors d'un honnête homme ¹¹⁰. »

Aujourd'hui principalement connu pour être l'auteur de *L'Homme Machine*, Julien Offray de La Mettrie publie en 1762 une comédie ironique intitulée *Les Charlatans démasqués ou Pluton vengeur de la Société de Médecine*. Cette pièce au ton très satirique s'amuse à faire passer tous les médecins pour des charlatans. La dernière réplique du personnage principal, Pluton, est intéressante. En effet, ce dernier explique que pour être le chasseur le plus prospère de Paris, il faut que les fripons fassent preuve de beaucoup d'adresse pour se démarquer, tant la ville en est infestée : « Le fripon le plus hardi, celui qui aura la meilleure glüe, sera l'oiseleur qui prendra le plus d'oiseaux, ou fera le plus de dupes ¹¹¹. »

Les romans font également la part belle aux escrocs parisiens, à l'image de celui de Pierre Lambert de Saumery publié en 1740 : *L'Heureux imposteur, ou aventures du baron de Janzac*, dans lequel il nous est assuré que « Paris est aujourd'hui rempli de filoux ¹¹² ». Mais l'ouvrage qui s'attarde le plus sur cette particularité parisienne est probablement celui de Pierre Jean-Baptiste Nougaret *Les Astuces de Paris ; anecdotes parisiennes dans lesquelles on voit les ruses que les intrigans & certaines jolies femmes mettent communément en usage pour tromper les gens simples & les étrangers*, édité en 1775. Tout est annoncé dans le titre de ce roman plein d'humour narrant les aventures d'un frère et d'une sœur qui quittent leur province et la ferme familiale pour tenter leur chance à Paris. Malheureusement pour eux, ils ne tombent que sur des escrocs et quelques mois à peine suffisent pour que les deux jeunes candides finissent ruinés et déconfits. Ils retournent dans leur province désabusés et écœurés des pièges de la capitale qui n'a rien du paradis qu'ils s'imaginaient naïvement : « on doit conclure qu'il est bien difficile

¹¹⁰ Antoine Jean Bourlin dit DUMANIANT, *Les intrigants, ou assaut de fourberies, comédie*, Paris, Les libraires associés, 1787. Acte II, scène IV, p.38

¹¹¹ Julien Offray de LA METTRIE, *Les charlatans démasqués, ou Pluton vengeur de la Société de médecine*, Paris et Genève, aux dépens de la Compagnie, 1762. p.176

¹¹² Pierre LAMBERT DE SAUMERY, *L'heureux imposteur, ou aventures du baron de Janzac*, Utrecht, E. Neaulme, 1740. p.115

de ne point éprouver à Paris l'adresse des filoux ¹¹³ » car « tout n'est donc que ruses à Paris ¹¹⁴ ! » Louis-Sébastien Mercier mentionne ce roman dans son *Tableau de Paris*, tant il le trouve utile. Il s'empresse donc d'en donner la référence à ses lecteurs puisque ce texte « renferme une partie des tours que la fainéantise et l'audace emploient journellement pour tromper l'inexpérience. J'y renvoie ¹¹⁵ ». Mercier est de l'avis de Nougaret : Paris regorge de fripons de tous horizons dont il faut se méfier et il est essentiel de connaître leurs manœuvres si l'on ne veut pas finir dupe de leurs tours :

« Les escrocs de toute espèce, répandus dans les différentes provinces, se rendent une fois en leur vie dans la capitale, comme sur le vaste et grand théâtre où ils pourront déployer tout leur talent, frapper de plus grands coups, et rencontrer un plus grand nombre de dupes ¹¹⁶. »

Mercier fait ici un double constat : premièrement les provinces ne sont pas exemptes de fripons et deuxièmement, Paris regroupe tous ceux qui voudraient prouver leurs talents d'escroc, car au milieu d'une telle foule de confrères et de dupes potentielles, il faut faire preuve de beaucoup d'adresse et d'ingéniosité pour se démarquer.

Cette singularité parisienne est également évoquée dans les traités. Jean Pierre Louis de Luchet ¹¹⁷, dans son *Paris en miniature* de 1784, n'oublie pas de mentionner que « Paris abonde en chevaliers d'industrie ¹¹⁸ ». Dans son virulent traité *La capitale des Gaules, ou la nouvelle Babilonne* publié en 1760, l'acérbe Louis Charles Fougeret de Monbron interpelle son lecteur dès les premières pages sur les dangers de la capitale qui guettent les non-avertis : « Quiconque est indigent & vertueux ne doit pas vivre à Paris ¹¹⁹. » Il tente de mettre en garde tout particulièrement contre les tricheurs en grand nombre dans les maisons de jeux :

« Il y a dans Paris, à la honte du bon ordre, deux cens maisons de jeu, ou plutôt deux cens coupe-gorges qui sont le rendez-vous des filoux & des

¹¹³ Pierre Jean-Baptiste NOUGARET, *Les Astuces de Paris; Anecdotes parisiennes, dans lesquelles on voit les ruses que les intriguans & certaines jolies femmes mettent communément en usage pour tromper les gens simples & les étrangers*, Londres & Paris, Cailleau, 1775. p.106

¹¹⁴ *Ibid.* p.123

¹¹⁵ Louis-Sébastien MERCIER, *Tableau de Paris. Tome I*, Paris, Mercure de France, 1994. p.91

¹¹⁶ *Ibid.* p.88

¹¹⁷ « C'est dans le journalisme, dans la peinture des mœurs contemporaines qu'il manifeste le plus de talent. » François MOUREAU (éd.), *Dictionnaire des lettres françaises. Le XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 1996. p.141

¹¹⁸ Jean-Pierre-Louis de LUCHET, *Paris En Miniature, D'Après Les Dessins D'Un Nouvel Argus*, Londres, Chez Pichard, 1784. p.72

¹¹⁹ Louis-Charles FOUGERET DE MONBRON, *La Capitale des Gaules, ou la Nouvelle Babilonne. Première partie*, Réédition., La Haye, s.n., 1760. p.5

dupes. Des comtesses & des baronnes du dernier siècle président ces funestes tripots. De respectables fripons font d'ordinaire au nom de ces vieilles Sybilles les honneurs du tapis ¹²⁰. »

Mais l'esprit de friponnerie n'est pas présent que dans les tripots, parmi les adultes. En 1781, dans un petit ouvrage intitulé *Paris vu tel qu'il est*, un auteur anonyme considère que cet esprit de tromperie est répandu dès le plus jeune âge : « aujourd'hui les jeunes gens n'ont qu'un esprit de filouterie & d'arrogance qui fait honte à la nation ; le Français se met en mauvaise réputation chez l'étranger ¹²¹. » Cette dernière remarque n'est pas dénuée de bon sens. En effet, les étrangers notent que la France est un pays où friponner est une activité pratiquée par un très grand nombre. Les voyageurs un peu trop naïfs sont des proies de choix et l'Anglais semble même être, selon certains, une cible particulièrement appréciée. Philip Thicknesse prévient ainsi ses compatriotes britanniques auxquels il écrit des lettres rassemblées dans le recueil *A Year's journey through France* :

Do you know, that there are a set of men and women in Paris and Lyon who live elegantly by lying in wait and by catching every birds of passage ? But particularly the English gold finch. I have seen and heard of such wicked artifices of these people ¹²².*

Pour Thicknesse, un jeune novice qui entamerait son Grand Tour ¹²³ sans être accompagné ou bien préparé à ces éventualités ne pourrait ressortir indemne de certains endroits d'Europe et plus précisément de son passage en France : *I think it is next to an impossibility for a young man of fortune to pass a year or two in Paris, the southern parts of France, Italy, &c. without running a great risque of being beggared by sharpers ¹²⁴.*

Dans l'ouvrage écrit par Charles-Etienne Jordan paru en 1733, *Histoire d'un voyage littéraire fait en 1723 en France, en Angleterre et en Hollande*, l'écrivain va jusqu'à dire que la politesse des Parisiens n'est ni gratuite ni sincère, mais bien intéressée, car ils savent ce qu'ils

¹²⁰ *Ibid.* p.22

¹²¹ *Paris vu tel qu'il est*, Londres et Paris, les libraires qui vendent les nouveautés, 1781. p.16

¹²² Philip THICKNESSE, *A year's journey through France, and part of Spain*, Réédition., London, W. Brown, 1778. p.119-120

¹²³ « Le Grand Tour est un voyage initiatique qui permet aux jeunes gentilhommes anglo-saxons des XVII^e et XVIII^e s. d'élargir leurs connaissances des pratiques sociales et politiques des divers États du Continent tout en s'imprégnant de culture classique en Italie. » Michel DELON (éd.), *Dictionnaire européen des Lumières...*, *op. cit.* p.599, voir à ce propos l'étude de Jeremy BLACK, *The British abroad: the Grand Tour in the eighteenth century*, Stroud, Gloucestershire, Sutton, 2003.

¹²⁴ P. THICKNESSE, *A year's journey through France...*, *op. cit.* p.126

peuvent tirer des étrangers : « Paris fourmille [...] en gens sans honneur, qui ne font profession que d'attraper les nouveaux venus, & leur susciter de facheuses affaires ¹²⁵. »

Sitôt que Paris est évoquée dans un ouvrage, les escrocs sont mentionnés. La même chose n'est pas vraie de Londres. Plusieurs ouvrages et journaux de voyage ont la capitale britannique pour sujet principal, sans qu'il ne soit fait allusion au danger de se faire friponner dans cette ville. Prenons pour exemple le récit de voyage de Jones Erasmus publié en 1728 *A Trip through London : containing observations on men and things*. Alors que de très nombreux sujets sont abordés, aucune insinuation n'est faite sur la présence (qu'elle soit abondante ou insignifiante) de fripons. Pourtant, il est inconcevable d'imaginer une absence totale d'escrocs dans une grande ville comme Londres, d'autant plus que quelques rares auteurs témoignent de l'existence des fripons dans la capitale. Nous pouvons lire dans l'édition de 1741 du *London Magazine* ¹²⁶ une « ode rurale » qui fait l'apologie de la campagne, vue comme bien plus agréable à vivre car dénuée de fripons dont les villes seraient peuplées :

*Then how pleasant and contented
Lives the lowly country clown,
In the valley, un frequented
By the knaves who crowd the town* ¹²⁷ !

Il est possible de mentionner également les textes rassemblés dans la *Fable des Abeilles* ¹²⁸ de Bernard Mandeville, qui souhaite démontrer à quel point le vice et la friponnerie sont indissociables de la société britannique de la première moitié du siècle ; ils sont même à l'origine des progrès de la civilisation. Par conséquent, les fripons sont nombreux et partout : « C'est ainsi que le vice produisant la ruse, & que la ruse se joignant à l'industrie, on vit peu à peu la ruche abonder de toutes les commodités de la vie ¹²⁹. » Ainsi, si les Britanniques parlent

¹²⁵ Charles-Étienne JORDAN, *Histoire d'un voyage littéraire, fait en M. DCC. XXIII. en France, en Angleterre, et en Hollande : avec une Lettre fort curieuse, concernant les prétendus miracles de l'abbé Paris, & les convulsions risibles du chevalier Folard.*, La Haye, Adrien Moetjens, 1735. p.34

¹²⁶ Le *London Magazine* est un journal d'art et de littérature britannique fondé en 1732 qui perdura jusqu'en 1785. Il fut réédité plusieurs fois depuis, aux XIX^e (1820-1829), XX^e (1898-1933), puis XXI^e siècle (2002) et il est actuellement toujours édité.

¹²⁷ *The London magazine, or, Gentleman's monthly intelligencer*, London, T. Astley, 1732. 1741, Tome x, p.251

¹²⁸ Nous avons voulu mettre la version française dans le texte principal, mais voici la citation dans sa version originale :

*Thus Vice nurs'd Ingenuity,
Which joyn'd with Time and Industry,
Had carry'd Life's Conveniencies.*

Bernard MANDEVILLE, *The Fable of the Bees: Or, Private Vices, Publick Benefits*, J. Tonson, 1728. p.11

¹²⁹ Bernard de MANDEVILLE, *La fable des abeilles, ou Les fripons devenus honnêtes gens. 1 / . Avec le commentaire où l'on prouve que les vices des particuliers tendent à l'avantage du public. Traduit de l'anglois sur la sixième édition*, Londres, aux dépens de la Compagnie, 1740. p.12

moins des fripons londoniens que les Français des fripons parisiens, ce n'est pas parce qu'ils n'existaient pas, mais bien pour d'autres raisons sur lesquelles nous reviendrons ¹³⁰.

Alors comment expliquer cette abondante présence d'escrocs en France et (dans une certaine mesure) en Grande-Bretagne ? Mandeville et d'autres écrivains ont une explication assez simple à nous fournir : s'ils sont si nombreux, c'est parce qu'on les trouve dans toutes les classes de la société et dans toutes les professions ; quelques métiers étant même décrits comme destinés aux caractères fourbes.

B) De toutes les classes, dans toutes les professions

Dans la définition qu'il nous donne du terme « aigrefin », qui, nous l'avons vu, est un synonyme de fripon, Des Essarts précise que ceux-ci peuvent être issus de tous les milieux confondus (« il y en a dans toutes les classes de la société ¹³¹ »), et ce n'est pas le seul à nous faire part de cet avis. Il existe une chanson, publiée dans le recueil *Les plaisirs de la société, ou nouveau choix de chansons* qui devait être bien connue tant son refrain s'est retrouvé dans de nombreuses œuvres. Il fut même détourné dans le titre d'une pièce de théâtre de Michel Portelance ¹³². Cet air a été baptisé *La mauvaise foi du siècle* et ses paroles amusantes illustrent combien la tromperie est un passe-temps qui touche n'importe qui :

« On ne voit plus que Charlatans ;
À tromper tout le monde s'occupe ;
C'est un jeu, c'est un passe-tems,
Tour à tour l'un de l'autre on est dupe ;
Chacun prend pour devise aujourd'hui,
À trompeur, trompeur & demi.

Aux Provençaux, ceux d'Avignon
Quelquefois font sentir leur adresse ;
Le Normand qui dupe un Gascon,
Trouve au Mans quelqu'un qui le redresse ;

¹³⁰ Cf Les raisons du mutisme des sources britanniques, p.189

¹³¹ N.-T. DES ESSARTS, *Dictionnaire universel de police...*, op. cit. Tome I, p.223

¹³² Michel PORTELANCE, *A trompeur trompeuses et demi, comédie... imitée des commères de Windsor, de Shakespear*, Mannheim, Imprimerie électorale, 1759.

En tous lieux c'est la mode aujourd'hui
À trompeur, trompeur et demi ¹³³. »

On apprend ici que toutes les provinces sont touchées, et par extension, toutes les catégories sociales. Nougaret sous-entend la même chose dans son roman puisque les deux jeunes provinciaux se font duper par tant de monde que toutes les catégories sociales finissent par être représentées. Dès les premières vingt-quatre heures passées dans la capitale, les deux candides sont les proies d'un cocher et de deux paysannes. L'une d'elles leur vend, à prix d'or, une douzaine d'œufs bien étonnants :

« J'examinai à plusieurs reprises les coques que nous avions payées si cher : à force de les considérer avec soin, je découvris un trou presque imperceptible, au moyen duquel on avait pu sucer tout ce qui était contenu dans l'œuf, & y introduire une quantité d'eau suffisante pour lui donner le poids nécessaire. On avait ensuite rebouché ce trou avec un peu de cire. Ainsi, la paysanne & sa famille avaient sans doute mangé la veille notre douzaine d'œufs à leur souper, & en vendaient le lendemain les coques, afin qu'il n'y eût rien de perdu. Pour nous, qui n'avions pas tant d'esprit, & que la faim pressait, nous fûmes forcés de faire notre déjeuner avec du pain sec ¹³⁴. »

À la suite de cet épisode, le chapitre suivant raconte le reste de la journée et a pour titre « Autres finesses champêtres & parisiennes, &tc &tc &tc &tc ». Ce titre évocateur annonce que les personnages ne sont pas au bout de leur peine et qu'ils vont bientôt être la proie encore de nombreux fripons et friponnes tout aussi ingénieux que la paysanne aux œufs.

Si les fripons peuvent se révéler dans toutes les strates de la société, ils se cachent également dans tous les métiers. Certaines professions jouissent d'une réputation qui a traversé les frontières : celle de n'être pratiquée que par des escrocs. Les étrangers les mentionnent dans leurs récits de voyage afin d'éviter à leurs compatriotes de tomber à leur tour dans le piège. C'est le cas des aubergistes français, réputés pour leur propension à escroquer leurs clients un peu trop naïfs. Thicknesse évoque cette particularité à ses lecteurs dans l'ouvrage qui clôture son journal de voyage *General hints to those who travel into France* ¹³⁵. De la même manière, dans son *Journal of travels made through the principal cities of Europe* traduit du français en

¹³³ *Les plaisirs de la société, ou nouveau choix de chansons avec les airs notés*, Paris, Dufour, 1761. Tome IV, p.144-147

¹³⁴ P.J.-B. NOUGARET, *Les Astuces de Paris...*, op. cit. p. 18-19

¹³⁵ P. THICKNESSE, *A year's journey through France...*, op. cit. Tome II, p.267

1782, Louis Dutens avoue que ses concitoyens aubergistes ont cette fâcheuse tendance à profiter de l'ingénuité des voyageurs ¹³⁶.

Dans l'article « tromper » de son *Dictionnaire critique*, Caraccioli nous met en garde :

« Le monde en général n'est qu'un commerce de tromperie. Les uns s'appliquent à séduire les esprits, les autres à corrompre les cœurs, ceux-ci à surprendre la bonne foi, ceux-là à voler avec adresse, & l'on ne fait pas un pas, qu'on ne trouve des marchands qui surfont, des filoux qui escamotent, des procureurs qui pillent, des auteurs qui donnent des sophismes pour des vérités, des femmes qui se fardent, des dévots qui mentent ¹³⁷. »

La duperie est dissimulée partout : elle peut se camoufler derrière n'importe quelle personne, même celles que l'on jugerait pourtant fiables. Caraccioli choisit de dénoncer ouvertement ceux qui sont les plus trompeurs selon lui : les marchands, les charlatans, les magistrats, les écrivains, les femmes et les tartuffes. Il faut dire que ce n'est pas le seul à pointer du doigt ces individus.

Dans sa comédie *Le médecin par occasion*, publiée en 1745, Louis de Boissy écrit l'histoire d'un jeune amant sans un sou qui se fait passer pour un médecin afin d'obtenir l'aval de son beau-père pour la main de sa bien-aimée. Boissy justifie le stratagème et l'attitude trompeuse de son personnage par cette tirade :

« Eh ! qui brille aujourd'hui de sa propre clarté ?
Le monde n'offre aux yeux qu'une fausse lumière :
Et tout est charlatan, ou tout est plagiaire ;
Comme chaque talent ; songez que chaque état,
D'une main inconnue, emprunte son éclat.
[...]
Depuis l'homme de cour jusqu'à l'artisan,
Tout trompe, tout est geai sous les plumes du pan ¹³⁸. »

La tromperie apparaît ici tout aussi naturelle que le plumage d'un oiseau. On ne peut pas la changer, on ne peut pas l'empêcher d'exister. Les Britanniques déplorent eux aussi le fait que

¹³⁶ Louis DUTENS, *Journal of travels made through the principal cities of Europe*, London, J. Wallis, 1782. p.22

¹³⁷ L.A. de CARACCIOLI, *Dictionnaire critique...*, *op. cit.* Tome III, p.251

¹³⁸ Louis de BOISSY, *Le médecin par occasion, comédie*, Réédition., Paris, Duchesne, 1772. Acte IV, scène IV, p.39

les escrocs soient partout. Dans sa traduction française, *La Ruche mécontente, ou les coquins devenus honnêtes hommes*¹³⁹, Mandeville fait ce constat sans appel :

« Tandis que d'autres s'adonnaient à des carrières
Où on met rarement ses enfants en apprentissage,
Où il ne faut pas d'autres fonds que de l'effronterie,
Et où on peut s'établir sans un sou,
Comme aigrefin, pique-assiette, proxénète, joueur,
Voleur à la tire, faux-monnayeur, charlatan, devin,
Et tous ceux qui, ennemis
Du simple travail, se débrouillent
Pour détourner à leur profit le labeur
De leur prochain, brave homme sans défiance
On appelait ceux-là des coquins, mais au nom près
Les gens braves et industrieux étaient tous pareils ;
Dans tous les métiers et toutes les conditions il y avait de la
fourberie,
Nul état n'était dénué d'imposture¹⁴⁰. »

Tout comme chez Boissy, la fourberie apparaît naturelle. Il s'agit d'un état que l'on ne serait pas en mesure de combattre. S'il est reconnu que Mandeville a tendance à noircir le tableau¹⁴¹, les témoignages similaires à celui-ci sont pourtant nombreux. Dans le recueil de chansons *The Cheating Traders Garland* se trouve un chant dont le refrain atteste que la tricherie et la malhonnêteté étaient considérées comme inévitables dans la société ; un homme juste étant plus difficile à trouver qu'une aiguille dans une botte de foin :

*Then to find a just man I do positively say
You may as well find a needle in a bottle of hay*¹⁴².

¹³⁹ Poème écrit en 1705 et premier texte composant la *Fable des abeilles*

¹⁴⁰ Bernard de MANDEVILLE, *La Fable des abeilles ou les Vices privés font le bien public : 1714*, Paris, J. Vrin, 1974. p.30

¹⁴¹ Hervé MAUROY, « La Fable des abeilles de Bernard Mandeville », *Revue européenne des sciences sociales. European Journal of Social Sciences*, 49-1, 15 octobre 2011, p. 83-110. p.84

¹⁴² *The Cheating traders garland, containing two excellent new songs. A cheat in all trades; or, the world turned up side down: shewing how you may as well seek a needle in a bottle of hay, as to [fi]nd an honest man in this hard and wicke[d] world. The butcher's kindness to the taylor's wife ..., the taylor in a shitten condition.*, York, John White, 1725. p.2

Quelles étaient alors les professions réputées abritant plus de fripons que d'autres ? La première catégorie que nous évoquerons est celle des hommes d'État et de loi, c'est-à-dire les hommes impliqués en politique, les juges et les avocats. Créé par Henri Duranton, le site *Satires18* recense les poèmes, les pamphlets et les chansons écrites au XVIII^e siècle. Grâce à une recherche par mot clef, il est possible de constater à quel point le mot fripon est associé aux ministres et aux hommes d'État. D'Argenson, « qu'on disait naguère fripon ¹⁴³ », D'Aguesseau « ce fripon ¹⁴⁴ », La Houssaye, cet honnête homme qui « devient fripon ¹⁴⁵ », le cardinal Dubois, « des fripons l'unique soutien et l'ennemi des gens de bien ¹⁴⁶ », le Duc de la Vrillière, « grand imbécile et grand fripon ¹⁴⁷ », Tencin, ce « maître fripon ¹⁴⁸ » et bien d'autres, semblent des sujets de choix pour ces rimes acides. Ce mot est tant utilisé pour décrire les hommes de haut rang qu'il semble impensable d'en utiliser un autre : la friponnerie leur colle au corps. Le poème *Le Siècle présent* résume ainsi la situation : « Les fripons font les lois et les sots obéissent ¹⁴⁹. » Dans l'édition de 1740 du *London Magazine*, on s'interroge pour savoir quelle est la meilleure attitude à adopter en politique entre la voie de l'honnêteté et celle de la friponnerie (*whether honesty or roguery be the best policy*). La conclusion est la suivante : *Roguary is full as beneficial to Politicks as Luxury is to Trade* ¹⁵⁰. Cette phrase à la musicalité proverbiale décrète donc que la friponnerie est une nécessité pour réussir en politique et que la voie de l'honnêteté n'a pas sa place dans ce milieu. Le poème anglais *The Cheating Age* publié vers 1709 classe lui aussi le politicien comme un fripon, tout comme le juge et l'avocat :

The Politician, in his own Conceit,

Is very wise ; but yet he is a cheat

[...]

The Judge, the Lawyer, and the Solicitor,

are instruments to cheat us out of our estates ¹⁵¹.

¹⁴³ « Poèmes satiriques du XVIII^e siècle », <https://satires18.univ-st-etienne.fr/pr%C3%A9sentation>. *Les remontrances du parlement*, 1718, poème n° 0249, consulté le 19/10/2021

¹⁴⁴ *Ibid.* *Le rêve du régent*, 1718, poème n°0259, consulté le 19/10/2021

¹⁴⁵ *Ibid.* *Un magistrat à la toilette de Vénus*, 1721, poème n° 0454, consulté le 19/10/2021

¹⁴⁶ *Ibid.* *La mort du cardinal Dubois*, 1723, poème n° 0528, consulté le 19/10/2021

¹⁴⁷ *Ibid.* *Épitaphe*, 1774, poème n° 2358, consulté le 19/10/2021

¹⁴⁸ *Ibid.* *Sans titre*, 1742, poème n° 5193, consulté le 19/10/2021

¹⁴⁹ *Ibid.* *Le siècle présent*, 1772, poème n° 1331, consulté le 19/10/2021

¹⁵⁰ Et précédente, *The London magazine...*, *op. cit.* Tome IX, p.32

¹⁵¹ *The cheating age found out, when knaves was most in fashion. Wherein are describ'd the many frauds, cheats, abuses, and vast sums of money that England had been cheated of in this long, bloody and expensive war. ...*, London, J. Read, 1709. p.2 et 5

Il est vrai que les avocats jouissent outre-Manche d'une réputation particulièrement mauvaise : leur malhonnêteté et leur friponnerie étant considérées comme indissociables de la profession. L'édition de 1740 du *London Magazine* estime que si tous les avocats étaient honnêtes, la profession serait en péril car elle deviendrait alors inutile : *If all men were honest, the very profession would be useless, and must dropt*¹⁵². En 1703 paraît même un petit ouvrage intitulé *A Comparison between a dishonest tricking lawyer and a highway-man. Proving the Latter to be a better morallist, and a better common-wealths-man*, dans lequel l'auteur, comme le titre l'indique, souhaite prouver qu'un bandit de grand chemin a plus d'honneur et de mérite qu'un avocat, ce dernier ne vivant dans l'aisance que grâce à l'argent qu'il se fait trop facilement sur le dos de ses pauvres clients : *They attain to pleasure at an easy and cheap rate. Build great houses, purchase estates, live in great pomp, and all at their clyent's costs, what more easy ? What more cheap*¹⁵³ ? James Puckle dans son *Dialogue between father and son* publié en 1733 les compare à des chasseurs de proies sans pitié pour leurs infortunés clients en détresse : *In short, whoever flies to a knavish lawyer for succour, as the sheep to the bushes in a storm, must expect to leave good part of his coat behind him*¹⁵⁴.

Les avocats sont connus pour être autant véreux que vénaux et leur mauvaise réputation en Grande-Bretagne n'est pas née au siècle des Lumières. L'historien Jeremy Sharpe fait le point sur le peu de crédit accordé aux avocats et aux hommes de lois :

*If the English liked their law, there can be little doubt that they disliked lawyers. Social commentators from the Middle Ages onwards expressed hostile feelings towards the men of law, and during the seventeenth and eighteenth centuries such sentiments lost none of their vigour*¹⁵⁵.

L'historien souligne, comme nous venons de le voir avec James Puckle, que les avocats profitent trop de la détresse des personnes, de la même manière que les docteurs et le clergé, qui ne sont pas mieux considérés : *There was a widespread feeling that lawyers, again like doctors and the clergy, benefited from the misfortune of others*¹⁵⁶. Dans les estampes, les

¹⁵² *The London magazine...*, *op. cit.* Tome IX, p.32

¹⁵³ PHILO-PATRIAE, *A comparison between a dishonest tricking lawyer and a highway-man. Proving the latter to be a better morallist, and a better common-wealths-man.*, London, A. Baldwin, 1703. p.9

¹⁵⁴ James PUCKLE, *The club: or, a grey-cap for a green-head. Containing maxims, advice and cautions. Being a dialogue between a father and son.*, The fifth edition, with Additions., London, William Heatly, 1733. p.34

¹⁵⁵ J. A. SHARPE, *Crime and the law in English satirical prints, 1600-1832*, Cambridge & Alexandria, Chadwyck-Healey, coll.« The English satirical print, 1600-1832 », 1986. p.25

¹⁵⁶ *Ibid.*

avocats sont soit représentés avec le diable, soit dans des postures prouvant leur manque d'humanité, de compassion et de bienveillance ¹⁵⁷.

Toutefois, les avocats n'ont rien à envier aux hommes de finance, qui, eux aussi, détiennent la réputation peu flatteuse de toujours escroquer leur clientèle. En 1710, le dramaturge Dancourt rédige *Les Agioteurs*, une comédie entièrement consacrée à dénoncer les friponneries sans nombre des financiers ¹⁵⁸. Quelques années après la pièce de Dancourt naissait le système de Law ¹⁵⁹ qui a profondément marqué les esprits ¹⁶⁰. Son créateur, John Law, a vu son nom apparaître dans de nombreux pamphlets et chants dont l'acidité allant jusqu'à la vulgarité nous montre à quel point Law était considéré comme un fripon de la pire espèce :

« Law est un grand fripon,
Qui bien mieux que Judas,
Mérite la potence ¹⁶¹

Ce fripon de Law [...]
Ces billets de banque
Sont pour torcher mon cul ¹⁶². »

Ce système financier inédit a laissé des traces et les mémorialistes sont plusieurs à le mentionner dans leurs écrits tant cette actualité est brûlante. L'avocat au parlement Edmond Barbier a suivi cette affaire de très près et nous en trouvons la trace à plusieurs reprises dans son journal *Chronique de la Régence et du règne de Louis XV* qu'il rédige de 1718 à 1763. Law, ce « fripon, fier et insolent ¹⁶³ » fascine Barbier qui raconte chaque détail le concernant dès qu'il en a connaissance. Il s'exclame en août 1720 « il y a tant de friponnerie dans le procédé de

¹⁵⁷ Cf Annexe 14

¹⁵⁸ Florent Carton DANCOURT, *Les agioteurs*, Les Œuvres de théâtre de Monsieur D'Ancourt, Quatrième édition, tome Septième., Paris, Compagnie des libraires associés, 1742.

¹⁵⁹ John Law, écossais exilé en France, proposa au Régent un système innovant pour faire face au déficit budgétaire inquiétant de l'État. Il s'agissait de créer une banque émettrice de papier monnaie tandis que l'espèce réelle était créée et mobilisée par la Compagnie d'Occident. Ces deux institutions, pierres angulaires du système de Law, permirent dans un premier temps une promettante avancée. Mais la Banque, gourmande, fabriqua trop de billets par rapport aux espèces engendrées par la Compagnie et ce fut la banqueroute.

¹⁶⁰ Les billets de banque n'ont pu être réintroduits en France que bien plus tard par rapport à d'autres pays d'Europe, tant la confiance des Français en ce papier-monnaie a été ébranlée. Comme François Crouzet l'a expliqué dans son étude : « Chacun sait que cette débâcle créa en France une méfiance aussi forte que durable à l'égard de toute organisation de crédit public, une répulsion pour toute espèce de monnaie-papier, et même une crainte superstitieuse du seul mot de "banque". » François CROUZET, *La Grande inflation. La monnaie en France de Louis XVI à Napoléon*, Paris, Fayard, 1993. p.36-37

¹⁶¹ « Poèmes satiriques du XVIIIème siècle »..., *op. cit.* Noël de l'année 1717, poème n° 0243, consulté le 27/10/2021

¹⁶² *Ibid.* Chanson, poème n°3820, 1720, consulté le 27/10/2021

¹⁶³ Edmond Jean François BARBIER, *Chronique de la régence et du règne de Louis XV (1718-1763) ou Journal de Barbier*, Réédition., Paris, Charpentier, Libraire-éditeur, 1857. Tome I, p.64

Law ¹⁶⁴ » ! Cela étant dit, Law n'est pas le seul homme d'argent qui fait couler l'encre de l'avocat. Tandis que Barbier nous parle d'un énième élément dans l'affaire concernant l'Écossais, il mentionne en décembre 1720 le célèbre marchand-banquier-financier Samuel Bernard « au demeurant un grand fripon qui a été cause en 1709, d'une banqueroute de vingt ou trente millions ¹⁶⁵ ». Puis, en avril 1723, le chroniqueur fait état de l'arrestation de quatre banquiers, Daudé, Sanson, Février et Gally, coupables d'avoir profité du système de Law et de son papier monnaie. Ils « ont fait faire à leur profit plus de dix-huit cents actions ¹⁶⁶ » puis ont « par ce manège » escroqué à leur clientèle « plus de deux millions d'argent ¹⁶⁷ ». Barbier nous livre alors son impression sur ces affaires : « Dans ce pays-ci, on ne punit point la friponnerie, et avec l'argent que ces gens-là pillent, ils trouvent le crédit de se tirer d'affaire ¹⁶⁸. » Pour Barbier, il existe une raison à l'impunité de ces gens-là : la corruption de la police ¹⁶⁹.

Les policiers ne sont pas nécessairement considérés comme fripons, mais leurs contemporains se plaignent en revanche qu'ils aident les escrocs, notamment en fermant les yeux sur leurs friponneries. C'est ce que vient de nous dire Barbier, et d'autres sont du même avis. Il s'agit d'un sujet de choix pour Fougeret de Monbron qui semble se délecter de cette question dans *La Capitale des Gaules* :

« La police est exactement instruite de tout ce qui se passe & de ce qui se dit journellement. Elle connaît [...] les gens sans aveu, enfin toute cette vermine dévorante qui vit sur le commun. La police sait tout cela & ne semble pas le savoir. Autre énigme à deviner ¹⁷⁰. »

Il ne serait pas étonnant qu'en posant cette question rhétorique, Fougeret de Monbron sous-entende que la police est de connivence avec les fripons et en retire un bénéfice en fermant les yeux sur leurs méfaits. Dans *Les Astuces de Paris*, Nougaret souligne ce paradoxe : « Elle ne pouvoit revenir de la surprise que lui causait les astuces qu'on éprouvait dans la ville la plus policée d'Europe ¹⁷¹. » Il est vrai que la question se pose en effet : comment les fripons peuvent-

¹⁶⁴ *Ibid.* p.63

¹⁶⁵ *Ibid.* p.89

¹⁶⁶ *Ibid.* p.269

¹⁶⁷ *Ibid.* p.270

¹⁶⁸ *Ibid.*

¹⁶⁹ Pour lire une étude sur la corruption policière de cette période, nous vous renvoyons à l'ouvrage de Robert MUCHEMBLED, *Les ripoux des Lumières: corruption policière et révolution*, Paris, Seuil, 2011.

¹⁷⁰ L.-C. FOUGERET DE MONBRON, *La Capitale des Gaules, première partie...*, *op. cit.* p.16

¹⁷¹ P.J.-B. NOUGARET, *Les Astuces de Paris...*, *op. cit.* p.49

ils prospérer à un tel degré dans la capitale ? Nous avons vu à quel point la ville de Paris en regorge et combien cette situation est connue de tous. C'est un fait avéré également qu'au XVIII^e siècle, Paris a une institution policière très organisée et « conquérante » selon l'historien Nicolas Vidoni ¹⁷². Par conséquent, il semble légitime qu'une telle question puisse affleurer les esprits.

En Grande-Bretagne la police n'est pas aussi organisée ni aussi importante, et pour cause. Dans *Crime and Society in England*, l'historien Clive Emsley explique que le modèle policier français est considéré par les Britanniques comme inacceptable car aux antipodes de leur conception de la liberté ¹⁷³. Notons tout de même que des problèmes de corruption sont recensés chez les personnes supposées faire régner l'ordre. Il existe notamment un homme bien connu pour être corrompu à cause de la position qu'il occupe : le *thief-taker*. À la fin du XVII^e siècle, Londres fait face à un réel problème de criminalité qui ne cesse d'augmenter. Le gouvernement décide alors de mettre en place un système de récompense pour ceux qui appréhenderont les voleurs de grands chemins et les fabricants de fausse monnaie : les *thief-takers*. Cependant, dans son ouvrage *Crime in early modern England*, Jeremy Sharpe dénonce les limites de ce système. En effet, certains profitent de la situation pour s'enrichir et la délinquance que les autorités souhaitent tant voir diminuer mais qui devient finalement une criminalité organisée menée par de véritables professionnels du crime : *London, by the 1720s, was experiencing something like highly organized crime, much of it committed by professional criminals* ¹⁷⁴. En étant en lien avec les voleurs puis leurs victimes, les *thief-takers* proposent des arrangements où tout le monde semble sortir gagnant. Contre de l'argent, les voleurs ne sont pas dénoncés, et contre de l'argent, les victimes retrouvent leurs biens rapidement. Clive Emsley précise que les victimes peuvent être conciliantes et prêtes à donner beaucoup pour récupérer ce qui leur appartient, tout en abandonnant la procédure contre le coupable : *Some victims of theft who reported their loss to constables or thief-takers were prepared to pay a reward for the return of their property and to ignore the prosecution of the offender* ¹⁷⁵. Cette attitude des victimes permet au *thief-taker* d'en tirer parti. Celui qui poussa le plus loin les possibilités offertes par

¹⁷² Nicolas VIDONI, *La police des Lumières: XVIIe-XVIIIe siècle*, Paris, Perrin, 2018. p.109

¹⁷³ Clive EMSLEY, *Crime and society in England, 1750-1900*, Harlow & New York, Longman & Pearson, coll.« Themes in British social history », 2005. p.222

¹⁷⁴ J. A. SHARPE, *Crime in early modern England, 1550-1750*, London ; New York, Longman, coll.« Themes in British social history », 1999. p.163

¹⁷⁵ C. EMSLEY, *Crime and society in England, 1750-1900...*, *op. cit.* p.187

cette charge fut le célèbre Jonathan Wild, qui domina le monde criminel du début du siècle et fut finalement pendu en 1725 pour recel ¹⁷⁶.

Le commerce est aussi un domaine réputé pour être à l'origine d'escroqueries en tout genre. Dans la chanson *La Mauvaise foi du siècle* dont nous avons déjà parlé, le chansonnier présente dans un couplet les ruses déployées par les commerçants pour faire passer leurs marchandises pour ce qu'elles ne sont pas, ou mentir sur la réelle qualité de leurs produits :

« Sur de vieux draps certains marchands
Des draps neufs attachent l'étiquette ¹⁷⁷. »

Une autre fourberie peu louable reprochée aux commerçants est la vente de choses inutiles ou dont le client n'a pas besoin. C'est pourquoi l'auteur de *A New description of Paris* prévient ses lecteurs qui se rendent à la capitale de se méfier comme de la peste de ces marchands un peu trop flatteurs et prolixes :

If you ever come to Paris, take care how you set foot in the shops as the merchant has given you a description of his goods, with torrent of words, he flatters you, invites you insensibly, and with a world of reverences, to buy him, and at length he talks so much he tires you and stuns you ¹⁷⁸.

Des Essarts aussi souhaite prévenir ses lecteurs en les incitant à se méfier des marchands :

« On ne peut trop avertir ceux qui habitent la Capitale, de se défier de toutes les personnes qu'ils ne connoissent pas. Ils doivent être sur-tout en garde contre tous les marchands qui se présentent chez eux pour leur proposer des marchandises ¹⁷⁹. »

En effet, on se rappelle l'histoire de la paysanne aux œufs dans le roman de Nougaret ¹⁸⁰. La facilité à vendre de l'inutile décrite dans *A New description of Paris* vient, selon certains, de l'aptitude des marchands à déceler chez l'acheteur potentiel une faiblesse qui finirait par le convaincre d'acquérir la marchandise. Pour John Thompson, les commerçants usent de ce pouvoir avec malhonnêteté mais efficacité :

¹⁷⁶ « Old Bailey Online »..., *op. cit.* Article *Thief-taker* dans la section *Policing in London*. Consulté le 28/10/2021

¹⁷⁷ *Les plaisirs de la société...*, *op. cit.* Tome IV, p.146

¹⁷⁸ GENTLEMAN AT PARIS, *A new description of Paris: or, the Present State of the French Nation.*, London, printed for E. Curll, 1725. p.25

¹⁷⁹ N.-T. DES ESSARTS, *Dictionnaire universel de police...*, *op. cit.* Tome I, p.541

¹⁸⁰ Cf page 46

By Precept, Example, and great Application, he has learn'd and observ'd to slide into the inmost Recesses of the Soul, found the Capacity of his Customers, and discover'd their blind side unknown to them : By all which he is instructed in fifty other Stratagems, to make her overvalue her own Judgment, as well as the Commodity she would purchase ¹⁸¹.

Mais Thompson n'arrête pas là ces accusations. Certaines escroqueries sont encore plus sournoises et ceux qui en sont à l'origine justifient leur geste malhonnête en expliquant que cela fait accroître les affaires. Pour une nation commerçante comme la Grande-Bretagne, ce motif pourrait donc paraître honorable. En revanche, les moyens utilisés pour y parvenir sont emprunts de déloyauté. L'escroquerie décrite par Thompson a lieu dans les bals et les opéras lorsque tous les regards sont braqués sur la scène. Avec la plus grande discrétion afin de ne pas être pris sur le fait, les marchands vandalisent les tenues de soirée des dames. Thompson est formel : cette étrange pratique a pour unique but de promouvoir le commerce, puisque les femmes ayant subi la déprédation se devront soit de faire réparer leur tenue saccagée, soit d'en racheter une nouvelle. Dans les deux cas, les commerçants sortent gagnants, au contraire de ces pauvres dames rentrant chez elles parfois dans des tenues humiliantes :

How many great ladies have had their gown-tails cut from their backsides at balls and operas, not so much for the sake of what profit could be made of them, as has been apparent, but for the promoting of trade and commerce ; and have return'd home in jackets, like dutch burgomasters wives, to their families ¹⁸² ?

Il faut avouer que cette description prêtant à sourire nous incite à nous interroger sur la véracité de cette pratique. Cependant, l'ouvrage entier est dédié à faire connaître toutes sortes de friponneries, comme son intitulé le précise : *The tricks of the town: or, ways and means for getting money. Wherein The various Lures, Wiles, and Artifices, practised by the Designing and Crafty upon the Weak and Unwary, are fully exposed*. On peut donc conclure que soit l'auteur exagère dans le but de montrer que les escrocs sont prêts à tout, soit il s'agit en effet

¹⁸¹ John THOMSON, *The tricks of the town: or, ways and means for getting money. Wherein The various Lures, Wiles, and Artifices, practised by the Designing and Crafty upon the Weak and Unwary, are fully exposed. Recommended to the serious perusal of all adventurers and sharers in bubble-undertakings, the Pursuers of Pennyworths, and Bargain-Buyers.*, London, J. Roberts, 1732. p.26-27

¹⁸² *Ibid.* p.5

d'une supercherie qui existe et qu'il souhaite dénoncer. Dans les deux cas de figure, cela permet de prouver la nécessité d'être vigilants et méfiants en toutes circonstances.

Quoi qu'il en soit, le commerce peut être un milieu incitant à la friponnerie, les marchands les plus audacieux étant prêts à tout pour vendre. Il semblerait que ce soit la conclusion que nous donne l'édition de 1760 du *London Magazine*, puisqu'elle nous assure que la friponnerie a augmenté en même temps que le commerce : *Knavery with trade increased*¹⁸³. Cette constatation ne sort pas de nulle part puisque déjà en 1737 on pouvait lire dans le journal que le corps commerçant entier n'était constitué que de fripons, d'idiots ou de fous méritant la prison : *The whole body of marchants and traders are represented as a parcel of knaves, fools and madmen, who ought to be sent to Newgate, or Bedlam*¹⁸⁴. Il reste donc peu de place au doute dans ces réflexions.

Mercier, quant à lui, nous fait part de l'existence d'une compagnie de « marchands aigrefins » qui s'associent officieusement pour vendre au plus haut prix possible leur marchandise, sans que la clientèle ne se doute de quelque chose de louche. Cette « confédération secrète » porte le nom de « Grafinaide¹⁸⁵ » et bien qu'il n'y ait pas vraiment d'escroquerie pure (puisque tout se joue sur le prix de vente uniquement), Mercier qualifie cette association de « conspiration contre la bourse des gens¹⁸⁶ ». En tout état de cause, la ruse des commerçants apparaît au grand jour dans tous ces témoignages français et britanniques qui entérinent ainsi leur réputation.

Enfin, la dernière catégorie que nous évoquerons brièvement est celle des ecclésiastiques. Ce sont les chansons et les satires qui, peut-être, en parlent le plus et se plaisent à tourner en dérision les hommes d'Église, qu'ils appartiennent au petit clergé ou aux plus hautes autorités de la communauté religieuse. La chanson *Pot-pourri* datant de 1737 dénonce avec l'aide d'un refrain entraînant les pratiques peu chrétiennes de Fantin, curé de Versailles :

« Certain curé fort estimé
Croit que l'on peut prendre
Sans être obligé de rendre ;
Certain curé fort estimé
Pense qu'on peut voler sans être damné.

¹⁸³ *The London magazine...*, op. cit. Tome XXIX, p.234

¹⁸⁴ *Ibid.* Tome VI p.36-37

¹⁸⁵ Louis-Sébastien MERCIER, *Tableau de Paris. Tome II*, Paris, Mercure de France, 1995. p.110

¹⁸⁶ *Ibid.* p.111

Friponnez, friponnez, friponnez donc,
Suivez ses exemples,
On vous dressera des temples.
Friponnez, friponnez, friponnez donc,
C'est le vrai moyen d'acquérir un grand renom ¹⁸⁷. »

En Grande-Bretagne, la religion est aussi quelquefois synonyme de friponnerie, comme on peut le constater dans le pamphlet en vers *The Cheating Age found out*. On y dénonce notamment l'avarice des marguilliers et les machinations des clercs pour supporter leur train de vie extravagant ¹⁸⁸. Pour finir, il faut ajouter que l'on reproche souvent aux fripons le fait d'utiliser le masque de la religion pour arriver à leurs fins.

Dans un monde où les fripons peuvent se trouver dans toutes les strates de la société, comment les percevoir parmi les honnêtes gens ? Comment reconnaître leurs procédés afin de ne pas être dupe de leurs friponneries ? Pour le savoir, il faut présenter les supercheries les plus répandues pour escroquer efficacement ainsi que les talents nécessaires pour être un fripon redoutable.

III/ Les qualités d'un parfait fripon

A) Tout est une question d'apparence

La physiognomonie connaît au XVIII^e siècle un regain d'intérêt sensible, notamment grâce à l'œuvre de Johann Caspar Lavater ¹⁸⁹ qui est convaincu de pouvoir connaître l'intérieur d'un homme, à savoir son caractère, sa personnalité, simplement en observant son extérieur, donc son physique ¹⁹⁰. Au travers de cette pseudo-science ¹⁹¹ et de l'impact mondial qu'elle a eu, on peut observer le pouvoir qu'ont les apparences et les sources que nous avons consultées ne font que confirmer ce constat. Vincent Denis souligne à quel point un imposteur joue avec les faux-semblants et combien ses pratiques sont révélatrices :

¹⁸⁷ « Poèmes satiriques du XVIII^e siècle »..., *op. cit.* Pot-pourri, 1737, poème n°5678, consulté le 03/11/2021

¹⁸⁸ *The cheating age found out...*, *op. cit.* p.7 et 9

¹⁸⁹ Johann Caspar LAVATER, *Essai sur la physiognomonie, destiné à faire connoître l'homme et à le faire aimer. Partie I*, La Haye, s.n., 1781.

¹⁹⁰ Michel DELON (éd.), *Dictionnaire européen des Lumières...*, *op. cit.* p.990

¹⁹¹ Consulter à ce propos l'étude de Robert DARNTON, *La Fin des Lumières: le mesmérisme et la Révolution*, Paris, Perrin, coll.« Pour l'histoire », 1984.

« Les conduites d'impostures sont ainsi un puissant révélateur sociologique du fonctionnement de la société d'Ancien Régime [...] Les stratagèmes révèlent ainsi a contrario le poids des apparences et le rôle taxinomique de la mise en scène corporelle dans la société ¹⁹². »

Oui, le pouvoir des apparences est bien réel et l'on ne peut nier son importance. La plupart déplorent cette souveraineté, rendant les armes face à cette toute-puissance et à leur incapacité à changer les choses. Dans son roman aux allures de traité *Le soldat parvenu*, Elzéar de Mauvillon nous livre toute une série de réflexions sur divers sujets, dont celui de l'ascendant de l'extérieur par rapport à l'esprit :

« Il est vrai que les hommes, & surtout les femmes, n'estiment guère que les qualités extérieures. Ayez une taille un peu haute, la jambe bien faite, de beaux cheveux, de la vivacité, de l'agilité, & un peu bon air, on vous tient quitte des vertus & des talents. On veut des grâces ; mais ordinairement ce sont les grâces du corps qu'on demande & non pas celle de l'esprit. Peu de femmes ressemblent à cette Princesse qui embrassoit un homme fort laid, parce qu'il avoit beaucoup d'esprit ¹⁹³. »

Bien que Mauvillon se focalise ici sur les femmes, d'autres ne font pas de différence entre les deux sexes, estimant que tous jugent d'après les apparences, sans exception. Dans la comédie au nom évocateur de Michel Guyot de Merville, *L'Apparence trompeuse*, le divertissement clôturant la pièce va droit au but :

« Dans une obscurité profonde
Le vrai se cache, & le monde
N'est que trahisons & qu'erreurs.
Nous n'avons point de science,
Pour fonder le fond des cœurs ;
Nous jugeons sur l'apparence ¹⁹⁴. »

¹⁹² V. DENIS, « Imposteurs et policiers au siècle des Lumières »..., *op. cit.* p.13,14

¹⁹³ Elzéar de MAUVILLON, *Le soldat parvenu, ou mémoires et aventures de Mr de Verval, dit Bellerose*, Réédition., La Haye, Pierre de Hondt, 1779. p.52

¹⁹⁴ Michel GUYOT DE MERVILLE, *L'apparence trompeuse, comédie*, Réédition., Paris, Duchesne, 1765. p.55

Le chevalier de la Morlière partage cet avis et son défaitisme transparaît au grand jour dans son traité *Le fatalisme*, où il tente de démontrer que juger seulement sur ce qui est visible est autant injuste que néfaste :

« Le monde ne jugera jamais que d'après les surfaces : cette triste vérité, quoique généralement reconnue, ne corrige personne, & l'on voit tous les jours que tel réunit les éloges, ou se trouve décrié par la multitude, dont la conduite au fond n'autorise aucun de ces deux excès ; conviction bien humiliante pour l'humanité ! Erreur fatale qui décide des réputations, dont il est bien plus facile d'indiquer la source que de la tarir ! Car qui ne connaît en elle l'assemblage honteux & coupable de notre amour-propre & de notre malignité ? Qui peut se dissimuler à soi-même que leur cri secret ne s'élève sans cesse en nous contre l'amour de la justice, & ne nous porte à juger plutôt sur les apparences, qu'à approfondir ce qui de soi ne nous intéresse point, ou qui, en nous présentant la défense légitime de celui que nous avons osé dénigrer d'avance ; deviendrait un témoin terrible qui déposerait contre notre droiture, ou nous forceroit au plus mortifiant désaveu ¹⁹⁵ ? »

Le problème de prendre pour argent comptant ce que l'on voit implique que l'erreur de jugement n'est pas loin. Et les fripons l'ont bien compris, puisque c'est leur arme de choix : paraître ce qu'ils prétendent être. Ainsi, les apparences servent leur dessein ; leurs dupes n'y voient que du feu. Le moraliste Pierre Augustin de Cramezel a perçu ce danger et tente de faire comprendre à ses lecteurs, qu'il juge trop naïfs, que jauger un homme par ses atours avant toute chose est une erreur universelle pouvant entraîner des conséquences dramatiques. En parlant des hypocrites et des faux dévots, Cramezel prépare ses lecteurs, peut-être sans le savoir, à l'arme favorite des fripons :

« Il est pourtant vrai que l'hypocrite n'est pas toujours démasqué du premier abord : ce qui le rend bien plus dangereux pour le commerce de la vie qu'un libertin reconnu. Car on peut aisément se précautionner contre la malice, les plus pernicioseux conseils & les criminels exemples d'un homme qui s'affiche pour ce qu'il est ; au lieu que le tartuffe n'étant jamais ce qu'il s'efforce de paroître, est plus difficile à pénétrer [...] Vous le prenez sans doute [...] à

¹⁹⁵ Charles Jacques Louis Auguste Rochette LA MORLIÈRE chevalier de, *Le fatalisme, ou collection d'anecdotes pour prouver l'influence du sort sur l'histoire du coeur humain*, Yverdon, s.n., 1769. p.36

tout son extérieur pour un miroir de pénitence & de charité. Revenez de votre erreur ; c'est un imposteur, & ces dehors si pieux, si saints sont d'odieux mensonges ¹⁹⁶. »

Cet avertissement contre les tartuffes fonctionne en effet très bien pour garantir de futures dupes contre les fripons jouant avec les apparences trompeuses. Pourquoi se base-t-on autant sur ce que l'on voit pour estimer la valeur de quelqu'un ? Bien qu'il soit difficile de répondre à cette question, nous pouvons tout de même analyser les deux facteurs qui composent l'apparence et qui semblent tout aussi essentiels l'un que l'autre. Il s'agit de l'air que l'on se donne ainsi que la façon de se vêtir. Les fripons s'en servent pour tromper leur dupe en leur faisant croire à leur bonne foi ou à leur rang haut placé. Ainsi, dans le roman de Nougaret, nous trouvons le bref portrait d'un fripon se faisant passer pour un gentilhomme ayant ses droits d'entrée à la cour. Les jeunes provinciaux sont trompés par son « air spirituel & malin, une physionomie qui semble vous prévenir & s'avancer vers vous ¹⁹⁷ ». Ils ne se méfient pas et se font donc manipuler par ce jeune escroc.

Le bibliographe Esprit-Joseph Chaudon écrit en 1776 un traité sur les grands imposteurs de l'histoire pour prouver leur méchanceté et décrire leur fin malheureuse voire « violente » afin de dissuader ses lecteurs de suivre une voie similaire. Dans cet ouvrage, il brosse le portrait d'Alexandre d'Abotonique, un charlatan ayant vécu au II^e siècle :

« La nature avait prodigué à ce charlatan tous les dons extérieurs qui flattent le peuple. Il étoit grand et bien fait, de la plus jolie figure ; des yeux qui annonçoient de l'esprit, un teint fleuri, un organe flatteur, le ton doux, mielleux & affable, ne pouvoient que prévenir en sa faveur. Il réunissoit à ces talens aimable vivacité, & beaucoup de mémoire ; il étoit doué de toutes les qualités pour faire le bien, mais il en mésusa pour se porter au mal ¹⁹⁸. »

Chaudon montre combien l'extérieur et les airs d'une personne peuvent influencer notre confiance en elle. Plus son faciès sera agréable, plus nous aurons tendance à vouloir croire tout

¹⁹⁶Pierre-Augustin de CRAMEZEL, *Éthologie, ou Le coeur de l'homme : ouvrage, où après avoir parlé des principes de toutes nos actions, on entre dans le détail des vertus et des vices, à l'égard de Dieu, de soi-même et de la société...* Tome II, Rennes, J. Vatar, 1756. p.198, 213

¹⁹⁷ P.J.-B. NOUGARET, *Les Astuces de Paris...*, op. cit. p.69

¹⁹⁸Esprit Joseph CHAUDON, *Les imposteurs démasqués et les usurpateurs punis, ou histoire de plusieurs aventuriers qui, ayant pris la qualité d'Empereur, de Roi, de Prince, d'Ambassadeur, de Tribun, de Messie, de Prophète, &c. &c. &c. ont fini leur vie dans l'obscurité, ou par une mort violente.*, Paris, Nyon, 1776. p.75

ce qu'elle dit. Pour Fougeret de Monbron, il faut avoir un certain air pour prétendre être un homme à la mode et passer en toute impunité pour ce que l'on paraît :

« Ayez un certain extérieur [...] mêlez dans vos propos légers et badins une teinte de bel esprit, un coloris d'érudition [...] du reste, soyez tranquille, on ne vous demandera pas qui vous êtes. Et qui l'oseroit ? Vous êtes à la mode : vous avez fait vos preuves ¹⁹⁹. »

Ici Fougeret de Monbron précise un point important : on se base tant sur les apparences que l'on ne va pas poser de questions embarrassantes. Vous paraissez honnête, riche et intelligent ? C'est que vous l'êtes ! Nous comprenons donc pourquoi cet aspect est crucial pour les fripons et combien ils doivent soigner leur image afin de gagner la confiance de leurs dupes.

Ainsi, paraître honnête est un des secrets pour réussir en tant que fripon. Pourtant, il est connu et reconnu qu'il faut se méfier des gens qui donnent l'impression d'être droits et intègres. Nous lisons cet avertissement dans la correspondance du consul de France à Cadix, Pierre Nicolas Partyet : « Il n'y a rien qui ressemble tant à un honnête homme qu'un fripon, on est toujours trompé par ceux-cy ²⁰⁰. » De même, dans la définition que nous livre Caraccioli du terme escroc, nous retrouvons ce trait caractéristique : « C'est un personnage qui a souvent l'air du plus honnête homme, & qui se trouve dans les meilleures sociétés ²⁰¹. »

Le théâtre permet également aux dramaturges de divulguer cette information au plus grand nombre. Dans la comédie *Le Tuteur dupé* de Jean François Cailhava de L'Estendoux, il est intéressant de noter que c'est le personnage du jardinier, supposé naïf, qui, dans un français approximatif, délivre cette vérité au public. Malgré son apparente nigauderie, c'est lui qui découvre la supercherie (le nœud de l'intrigue), justement parce qu'il s'est méfié, puisque « les p[l]us grands fripons sont ceux qui sav[ent] le paraître [le] moins ²⁰² ». Dans *La Supercherie par amour* de Charles Joseph Loeuillard d'Avrigny, nous suivons les stratagèmes de Lafleur, un remarquable valet, exemple parfait de ce qu'est un fripon. Il mène avec un étonnant sang-froid ses friponneries jusqu'à la fin de la pièce, nous dévoilant tour à tour son intelligence, son audace, son effronterie et son humour à toute épreuve. Dès le premier acte, lorsque son maître

¹⁹⁹ L.-C. FOUGERET DE MONBRON, *La Capitale des Gaules, première partie...*, *op. cit.* p.7-9

²⁰⁰ Correspondance consulaire côte AE/B/I/230 disponible en ligne « Salle des inventaires virtuelle », <https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/cms/content/display.action?uuid=Accueil1RootUuid&onglet=1>. Consulté le 09/11/2021

²⁰¹ L.A. de CARACCIOLI, *Dictionnaire critique...*, *op. cit.* p.153

²⁰² Jean François CAILHAVA DE L'ESTENDOUX, *Le tuteur dupé, comédie*, Réédition., s.l., George Conrad Walter, 1766. Acte IV, scène IV, p.62

a besoin de monter une manigance pour arriver à ses fins, voici ce que lui propose Lafleur : « Laissez-moi faire... J'ai toujours passé pour avoir la physionomie honnête ²⁰³. » En effet, ses intrigues demeurent indétectables pendant plusieurs actes. Serait-ce là le secret de sa réussite ? Dans tous les cas, il ne fait aucun doute que cela y contribue.

La mine que l'on a, l'air que l'on prend et les vêtements que l'on porte sont tout un panel d'outils qui permettent d'incarner un personnage parfois fascinant. Pour nous en convaincre, écoutons la baronne d'Oberkirch parler du célèbre Cagliostro, qui a su faire tourner beaucoup de têtes par ses mensonges et ses prétendus talents dans les sciences occultes :

« Il n'était pas absolument beau, mais jamais physionomie plus remarquable ne s'était offerte à mon observation. Il avait surtout un regard d'une profondeur presque surnaturelle ; je ne saurais rendre l'expression de ses yeux : c'était en même temps de la flamme et de la glace ; il attirait et il repoussait ; il faisait peur et il inspirait une curiosité insurmontable. On tracerait de lui deux portraits différents, ressemblants tous les deux et aussi dissemblables que possible. Il portait à sa chemise, aux chaînes de ses montres, à ses doigts, des diamants d'une grosseur et d'une eau admirables ; si ce n'était pas du strass, cela valait la rançon d'un roi. Il prétendait les fabriquer lui-même. Toute cette friperie sentait le charlatan d'une lieue [...] Ce que je ne puis dissimuler, c'est qu'il fascinait l'esprit, c'est qu'il domptait la réflexion ²⁰⁴. »

Ici, même si l'habit de Cagliostro semble faux, l'aventurier subjugué la baronne. Elle serait presque convaincue qu'il s'agit d'un charlatan, cependant, quelque chose la retient d'émettre ce jugement.

Le costume fait le moine au XVIII^e siècle. L'habit est un réel marqueur social dont on ne doit pas se jouer et pourtant, beaucoup s'en servent pour paraître ce qu'ils ne sont pas, les fripons les premiers. Même si l'on a conscience, bien sûr, du caractère trompeur que peuvent revêtir les apparences, on ne peut s'empêcher de s'y fier un tant soit peu. C'est ce qu'explique l'historien Daniel Roche dans *La Culture des apparences* : « L'étude systématique des proverbes, nombreux en matière de costume, [...] montr[ent] la double tendance des relations

²⁰³ Charles Joseph LOEUILLARD-D'AVRIGNI, *La supercherie par amour, ou le fils supposé, comédie*, Paris, Cailleau, 1788. Acte premier, scène II, p.9

²⁰⁴ Henriette-Louise de Waldner de Freundstein OBERKIRCH, *Mémoires de la baronne d'Oberkirch*, Paris, Charpentier, 1853. p.129-130, 147

sociales vestimentaires : juger sur les apparences et la mine ; ne pas s'y fier car elles sont par nature trompeuses ²⁰⁵. » Dans les pièces de théâtre, ce ressort est beaucoup utilisé, parodiant ainsi ce paradoxe de la société. Dumaniant s'en sert notamment dans sa comédie *Les Intrigants*, où le personnage d'Antoine, un homme sans aucun scrupule, a bien compris l'intérêt des faux-semblants :

« EULALIE

Vous êtes le comte de Sonnancour ?

ANTOINE

Cela vous étonne ! Je suis ce que je veux, moi ; bourgeois, marchand, robin, abbé, militaire, le costume fait tout.

EULALIE

Osez-vous bien ²⁰⁶ ?... »

Même Eulalie est étonnée, voire impressionnée, par cette audace de braver ainsi les règles de bienséance qui engagent à correspondre à ses atours. C'est bien grâce à leurs vêtements que les fripons peuvent se métamorphoser en nobles et tromper ainsi des dupes parfois importantes. Puisqu'en passant pour quelqu'un de la haute société, ce sont toutes les valeurs associées à cette dernière qu'ils peuvent incarner : l'honnêteté, l'honneur, la bravoure, la moralité. De surcroît, en passant pour quelqu'un de noble, on suppose que vous êtes riche. Par conséquent, vous n'avez aucun intérêt à aller escroquer de l'argent, puisque vous en avez ! C'est une question de logique. Dans la comédie de Philippe Néricault Destouches, *Le dissipateur*, le personnage de Cléon, dont l'unique but est de paraître noble et riche, se donne pour principe que « pour paraître grand, il faut prendre un grand air ²⁰⁷ ». Dancourt, lui aussi, dans sa comédie *Les Agioteurs*, insiste sur cet aspect dans le dialogue qu'il nous délivre entre deux personnages :

« DUBOIS

J'ai toujours bien compris que tu avois des raisons de faire l'homme de conséquence.

TRAPOLIN

Malepeste ! C'est un des grands moyens de le devenir ²⁰⁸. »

²⁰⁵ Daniel ROCHE, *La Culture des apparences. Une histoire du vêtement (XVIIe-XVIIIe siècle)*, Paris, Fayard, 1990. p.40

²⁰⁶ A.J.B. dit DUMANIANT, *Les intrigants...*, op. cit. Acte premier, scène II, p.7-8

²⁰⁷ Philippe Néricault DESTOUCHES, *Le dissipateur, ou l'honneste friponne, comédie*, Réédition., s.l., Vötter, 1756. Acte IV, scène V, p.166

²⁰⁸ F.C. DANCOURT, *Les agioteurs...*, op. cit. Acte II, scène première, p.32

Dans *Le Trompeur trompé, ou à bon chat bon rat*, de Benoît Joseph Marsollier des Vivetières, les protagonistes sont persuadés de l'aisance financière du chevalier, juste parce qu'il incarne correctement son personnage²⁰⁹. Dans l'ouvrage aux accents de satire *Histoire de Louis Mandrin*, l'abbé Regley va plus loin et fait d'une pierre deux coups : il dénonce la frivolité de la société d'apparence tout en tournant en dérision la noblesse. En effet, lorsque le personnage de Mandrin tombe amoureux d'une noble, on l'incite à paraître du même milieu qu'elle. Voici donc les conseils qu'on lui prodigue pour se fondre dans son rôle :

« Il faut vous appeler Monsieur du Mandrin ; dire souvent, ma terre, mes gens, mes chevaux, mon équipage. On écouterà vos titres, & l'amour se glissera à l'ombre de votre noblesse [...] Donnez-vous un laquais qui vous dise, Monsieur le Baron du Mandrin ; prenez un petit air aisé ; regardez de côté tout ce qui sentira la roture ; gardez-vous bien de reconnoître ceux que vous connoissez ; répondez par monosyllabes ; caressez souvent votre menton ; étendez-vous dans un fauteuil, ou levez-vous brusquement en fredonnant quelques airs, & marchez en pesant votre corps, sans appuyer le talon, ce qui est trop commun ; il faut bien tant de choses pour être baron dans un village. On dira, cet homme a de la naissance, car il se montre sur un ton qu'un roturier ne prendroit pas devant la noblesse²¹⁰. »

Ici, c'est peu dire que la noblesse est tournée en dérision. Nous reviendrons sur ce sujet²¹¹. Toutefois, si l'on veut paraître noble, les atours et les manières ne suffisent pas : pour parfaire l'illusion, Vincent Denis ajoute qu'il faut un nom et un titre qui vont de pair avec la naissance :

« À l'époque, ni l'imposture ni l'usurpation ne peuvent se réduire à l'apparence et au travestissement. Le nom constitue le premier élément de l'imposteur, mais son premier capital également, puisqu'il s'agit de le faire accepter ou de le faire fructifier : par le nom, on espère gagner la reconnaissance, l'argent et les honneurs auxquels on prétend. Aussi l'imposteur, peut-être avant même d'être une silhouette avenante, est-il un nom. Il n'est jamais anonyme²¹². »

²⁰⁹ Benoît Joseph MARSOLLIER DES VIVETIERES, *Le trompeur trompé, ou à bon chat bon rat, comédie de société*, Paris, Valade, 1772. p.5

²¹⁰ Abbé REGLEY, *Histoire de Louis Mandrin, depuis sa naissance jusqu'à sa mort*, Amsterdam, E. Van Harrevelt, 1755. p.11-12

²¹¹ Cf La noblesse p.252

²¹² V. DENIS, « Imposteurs et policiers au siècle des Lumières »..., *op. cit.* p.15

Les fripons l'ont compris ; ils usent et abusent des noms aux sonorités avantageuses : « Il est l'arme première des imposteurs, la pierre de touche de leurs manœuvres : ils le brandissent et l'exhibent à tout va ²¹³. »

Des Essarts met en garde ses lecteurs contre ces imposteurs : « Paris est rempli de ces affronteurs hardis, qui en imposent par des dehors brillants, & qui, sous des noms empruntés, s'insinuent dans les grandes maisons, les font contribuer à leur dépense ²¹⁴. » Dans les archives de la Bastille, il suffit d'étudier les cas reportés pour escroquerie ou friponnerie pour se rendre compte du recours presque systématique à de faux noms de la part des fripons. Nous avons déjà mentionné Taussin fils, le faux « chevalier de Sainte Marie », ajoutons le cas de Benciolini, qui se fait passer pour bien né et qui a « pris successivement les noms de Boromé Visconti, de Capara, de Malespine et de Ferrario ²¹⁵ ». Nous pouvons aussi évoquer Troin dit Delisle ²¹⁶, ou encore Blaud dit chevalier de Bon ²¹⁷ et Marie-Elizabeth-Charlotte-Valérie de Bruls d'Herechond dite Milady Mantz ²¹⁸, dont nous reparlerons ²¹⁹.

Tout comme les fripons, le théâtre a recours à l'imposture et les dramaturges laissent leurs personnages user de ce stratagème, comme pour mieux faire connaître au grand public les dessous de la friponnerie. Ainsi, Louis de Boissy dans son *Médecin par occasion* donne à Montval la réplique suivante : « Il faut un nom fameux pour éblouir le monde ²²⁰. » Dans *Le Sot toujours sot* de David Augustin de Brueys, le personnage de Frontin, un valet rusé, emprunte le nom de Macrobe de Richefontaine pour faire croire à ses origines nobles ²²¹. Dans *Les Ruses d'amour* de Philippe Poisson, un autre valet nommé Frontin prétend qu'il a tellement de noms lui permettant de dissimuler sa véritable condition qu'il ne peut pas tous les retenir ²²². Comme le précise Chaudon dans son traité *Les Trois imposteurs*, « un nom illustre est presque toujours

²¹³ *Ibid.*

²¹⁴ N.-T. DES ESSARTS, *Dictionnaire universel de police...*, *op. cit.* Tome I, p.185

²¹⁵ F. RAVAISSON, *Archives de la Bastille, Tome XI...*, *op. cit.* p.410

²¹⁶ François RAVAISSON, *Archives de la Bastille : documents inédits. Tome XII*, Paris, A. Durand et Pedone-Lauriel, 1866. p.52

²¹⁷ François RAVAISSON, *Archives de la Bastille : documents inédits. Tome XV*, Paris, A. Durand et Pedone-Lauriel, 1866. p.117

²¹⁸ François RAVAISSON, *Archives de la Bastille : documents inédits. Tome XVIII*, Paris, A. Durand et Pedone-Lauriel, 1866. p.140

²¹⁹ Cf Le « plus insigne fripon qu'on puisse jamais trouver » p.95 et La « plus grande menteuse qu'il y ait jamais eu » p.90

²²⁰ L. de BOISSY, *Le médecin par occasion...*, *op. cit.* Acte IV, scène IV, p.39

²²¹ David Augustin de BRUEYS, *Le sot toujours sot, ou le marquis paisan, comédie*, Paris, P. Prault, 1725. Acte II, scène VII, p.40

²²² Philippe POISSON, *Les ruses d'amour, comédie*, Réédition., Paris, Au bureau de la petite Bibliothèque des Théâtres, 1786. Acte III, scène IV, p.55

une ressource pour ceux qui ne sont pas favorisés de la fortune ²²³ ». Le nom est en quelque sorte un laissez-passer très utile pour les fripons, qui leur permet de compléter leur fausse identité et de rentrer dans des cercles qui leur seraient ordinairement fermés. Il n'est donc pas étonnant que les escrocs complètent leur panoplie d'imposteur de cette manière.

Si en Grande-Bretagne l'importance des apparences apparaît de manière moins évidente, plus discrète, il est à noter qu'elles ne sont pas pour autant négligées par les *knaves*. Ainsi, John Kidgell tente de rappeler le caractère trompeur et vain de l'extérieur dans ses *Fables originales, françois et anglois*, publiées en 1772. Dans la fable *Le Zèbre et le Cheval*, voici la moralité exprimée par ce dernier dans la version française ²²⁴ : « Crois-tu que toute la broderie de ta peau empêche de voir qu'après tout tu n'es qu'un âne ²²⁵ ? » Ici, c'est celui qui tente de se déguiser qui apparaît stupide : son costume ne dupant personne comme lui fait comprendre le cheval par le biais d'un jeu de mot à l'humour tranchant. En France, si les apparences sont dénoncées comme trompeuses, elles ne sont pour autant jamais tournées en ridicule comme dans cet extrait.

Dans les récits de vie d'escrocs censés donner l'exemple en prouvant que ces canailles ont très mal fini, le nom et les titres sont toujours faux, les apparences toujours trompeuses. Ainsi, dans *The Life of the famous William Stroud* publié en 1752, nous lisons le début des aventures de ce William qui commence par incarner son nouveau personnage en se faisant fabriquer un costume par sa première dupe, un tailleur qui croit à son prétendu statut :

He returned to town, and under the title of William Metcalf, esq ; he took lodgings at the house of a german taylor, gave himself airs of dignity, and talked a great deal of the extraction and antiquity of his family [...] The honest taylor, who was happy in the imagination of having procured both a fine lodger and a fine customer, set his brains to work to fancy something extremely elegant [...] a suit of velvet trimmed with gold ²²⁶.

²²³ E.J. CHAUDON, *Les imposteurs démasqués et les usurpateurs punis...*, *op. cit.* p.380

²²⁴ Dans cet ouvrage, Kidgell donne pour chaque fable, la version française, puis anglaise sur la page d'après. Voici la version en anglais de ce passage, dont le jeu de mot est encore plus acerbe : *dost think that embroidery of thine prevents our knowing thee to be an ass ?*

²²⁵ John KIDGELL, *Fables originales, françois et anglois Ornées de figures en taille douce, gravées & propres à être enluminées. = Original fables, French and English adorned with copper plates very proper for to Colour. Tom. I.*, Londres & Bruxelles, A. Collaer & J. Van Doren, 1772. p.76

²²⁶ *The life of the famous William Stroud, who was convicted at the last Quarter-Sessions for the city and liberty of Westminster, as a Rogue and a Vagabond; sentenced to six months imprisonment in Bridewell, and to be six Times publickly Whipt.*, London, J. Trueman, 1752. p.7

Il apparaît donc que les fripons britanniques emploient bien les mêmes méthodes que leurs voisins français, réputés, semble-t-il, experts en la matière pour quelques-uns. C'est en effet ce qui nous vient à l'esprit quand nous nous plongeons dans la comédie *The Bath unmask'd* de Gabriel Odingsells, datant de 1725. Dans cette pièce nous est présenté le personnage de *Monsieur Fripon*²²⁷, un Français qui se prétend comte, qui espère un mariage rapide pour échapper à ses créanciers. Pourquoi donc ce Monsieur Fripon est-il français alors que tous les autres personnages sont britanniques ? Pourquoi ne pas avoir simplement choisi un *Mister Knave* ? Nous avons remarqué qu'au théâtre, lorsqu'un personnage n'avait pas la même nationalité que les autres, c'était parce qu'il incarnait un trait de caractère propre à son pays d'origine selon les clichés en vigueur. C'est pour cette raison qu'en Angleterre, les personnages français sont souvent galants²²⁸ et flatteurs²²⁹, tandis que les personnages anglais dans les pièces françaises sont la plupart du temps moroses et guindés. Il est donc peu probable que le choix d'Odingsell de donner la nationalité française à son personnage de fripon soit anodin²³⁰.

Mais revenons à nos fripons britanniques. À l'inverse de ceux qui veulent passer pour nobles, il se peut que certains aient choisi le simulacre de la stupidité pour mieux escroquer. Nous découvrons cet exemple dans le récit du comte de Rochester, *The Gold-merchant ; or, the notorious cheat of Turlough and his man Patrick*²³¹, qui a pour ambition de dévoiler les travers de certains escrocs. Dès les premières lignes le ton est donné :

*Among the many remarkable tricks related in this history, there's none deserves more the attention of the reader than the following, being managed by an ignorant country fellow ; who, by the natural simplicity of his look, and an artful affectation of folly ; passed upon the world as a stupid, innocent bumpkin, incapable of forming the least design, or intriguem which gave him the advantage of carrying on his cheats successfully a long time, without being the least suspected*²³².

²²⁷ En français dans le texte original.

²²⁸ George FAQUHAR, *The Beaux stratagem. A comedy*, London, Lintott, 1707.

²²⁹ Souvent dans un sens péjoratif puisque cela cache une hypocrisie et une fausseté masquées sous une politesse apparente trop parfaite pour être vraie. Cf *Politesse et bonnes manières : que de l'hypocrisie !* p.269

²³⁰ Cf *Les raisons du mutisme des sources britanniques*, p.189

²³¹ Il s'agit d'une réédition car les écrits du comte de Rochester, connu pour son libertinage et ses poèmes licencieux, datent de la Restauration.

²³² John Wilmot ROCHESTER, EARL OF, *Irish rogue: or, the comical history of the life and actions of Darby ô Brolaghan, from his birth to this present time. To which is added, The gold-merchant; or, the notorious Cheats of Turlough, and his Man Patrick. Far Umper na Fuole. Also, Letters of courtship, and love-letters. By the late Earl of Rochester.*, Dublin, James Dalton, 1740. p.101

Il faut absolument se méfier de ceux que nous supposons stupides ou simples d'esprit. Ce peut être une redoutable couverture. Moins nous soupçonnons quelqu'un d'être un fripon, plus nous avons de chance de nous fourvoyer tant leur jeu d'acteur est convaincant et leur vraie nature imperceptible. Dans le procès pour contrefaçon de Robert Perreau du 31 mai 1775, le récit d'un des témoins montre l'indécision de son entourage qui n'arrive pas à savoir s'il s'agit vraiment d'un escroc ou d'un simple idiot : *We were surprized at his absurd conduct. I said, you are either the greatest fool or the greatest rogue that I ever saw*²³³. Robert Perreau est finalement jugé coupable et condamné à mort. Il semblerait donc qu'il faisait l'innocent pour mieux arriver à ses fins²³⁴. De la même manière, dans le procès de John Allen jugé le 12 janvier 1769 lui aussi pour contrefaçon, nous assistons au récit déconcerté d'un témoin, qui s'est visiblement trompé sur l'homme qu'il avait en face de lui. Il croyait tant en sa sincérité que son désappointement est palpable : *I took you to be a gentleman*, and a very humane man, but I am afraid you are a villain*²³⁵.

Dans la comédie *The Sharper*, de Michael Clancy, nous trouvons cette réflexion étonnante prononcée par le valet Fasten :

*The reputation of having four thousand pounds a year, smooth behaviour, and an affectation of virtue and modesty may do a great deal – if we consider the conduct of men, and the management of human affairs, I am confident we shall find that the specious appearance of virtue and goodness brings in more advantages and profits than the real exercise of those qualifications [...] it is in our own power to assume the false appearance whenever we please, and whenever it suits our purpose*²³⁶.

Feindre des mœurs irréprochables serait bien plus profitable que de réellement s'approprier et suivre ces valeurs. Ce malicieux valet, tant il les trouve à-propos, encourage même à se forger de fausses apparences et à en jouer autant que cela semble profitable. De là à affirmer que les apparences n'existent que pour être trompeuses, il n'y a qu'un pas.

Ces dernières peuvent être fallacieuses et donc engendrer des jugements hâtifs, faux, voire injustes quelquefois. C'est pourquoi le quotidien *The Spectator* fondé par Joseph Addison et Richard Steele en 1711 rappelle dans un article du 8 juin de cette même année que se fonder

²³³ « Old Bailey Online »..., *op. cit.* référence t17750531-1, consulté le 10/11/2021

²³⁴ Nous reparlerons de Robert Perreau. Cf L'erreur judiciaire du 17 janvier 1776 p.99

²³⁵ « Old Bailey Online »..., *op. cit.* référence t17690112-46 ; consulté le 10/11/2021

²³⁶ Michael CLANCY, *The sharper. A comedy*, Dublin, S. Powell, 1750. Acte premier, scene IV, p.11-12

uniquement sur ce qui apparaît aux yeux de tous est une maladresse que l'on devrait éviter : *It is an irreparable injustice we are guilty of towards one another, when we are prejudiced by the looks and features of those whom we do not know*²³⁷. Pour l'auteur de cet article, l'honnêteté d'un homme ne se lit pas toujours sur son visage. Par conséquent, il ne faut pas se fier uniquement à ce que l'on voit sous peine d'erreur de jugement préjudiciable : *In the mean time I think nothing can be more glorious than for a man to give the lie to his face, and to be an honest, just, good-natured man, in spite of all those marks and signatures which nature seems to have set upon him for the contrary*²³⁸.

À côté de cela, les fripons britanniques ont eux aussi recours aux changements de nom pour mieux se fondre dans le personnage qu'ils ont décidé d'incarner. Dans *The right and true story of the wicked life and actions of the Lady Lawlez and Sir Peter Stranger*, l'auteur explique que le héros de son histoire a débuté ses escroqueries en se dotant d'un nouveau nom et en s'inventant une biographie en accord avec ce patronyme : *In the height of his rogueries, he judg'd absolutely necessary to change his name, and accordingly took upon the country people, he was the son of a decay'd baronet in the north*²³⁹.

Une fois le faux nom du fripon usé ou trop connu de tous pour conserver son efficacité, il est bien souvent indispensable d'en prendre un nouveau, pour servir une friponnerie neuve. Ainsi, dans l'ouvrage anonyme *More seasonable and friendly advice with some curious anecdotes of the life of a renown'd quack*, est évoquée cette obligation de multiplier les impostures : *To conceal himself the better, he was obliged to vary his character, and to change his name*²⁴⁰. À chaque nouveau nom correspond une personnalité, comme pour mieux se fondre dans la nouvelle identité.

Cependant, pour duper efficacement, les apparences et les airs ne suffisent pas. Il faut maîtriser d'autres talents pour réussir dans ce monde de l'escroquerie.

²³⁷ *The spectator*, 2nd ed., London, S. Buckley and J. Tonson, 1713. p.21

²³⁸ *Ibid.* p.20

²³⁹ *The right and true history of the wicked life and actions of the Lady Lawley, and Sir Peter Stranger*, London, A. Jones, 1731. p.3

²⁴⁰ *More seasonable and friendly advice with some curious anecdotes of the life of a renown'd quack.*, Dublin, s.n., 1755. p.4

B) Ce qu'un habile fripon se doit de maîtriser

La première arme très utile aux fripons est leur capacité à cerner la dupe qu'ils souhaitent escroquer. Connaître les faiblesses de sa proie est sans aucun doute un avantage considérable et un des secrets d'une duperie réussie. Dans son *Dictionnaire universel de Police*, Des Essarts note que cette aptitude est à la fois remarquable et redoutable :

« Les filous de cette espèce n'ont pas étudié le cœur humain comme les philosophes, pour en tirer des règles de conduite & de morale ; ils pénètrent tous ses replis pour en connoître les foiblesses, & pour en tirer parti. L'un aspirant à se faire une fortune brillante aux dépens des sots de toutes les conditions & de tous les rangs, réfléchit sur les habitudes attachées, pour ainsi dire, à chaque état. Lorsqu'il a découvert les passions ordinaires qui agitent un individu de telle classe, il l'attaque par l'endroit foible qu'il a aperçu. L'amour-propre flatté, caressé & exalté, est un des moyens que les filous de la grande espèce emploient constamment. [...] Souples, adroits à saisir toutes les nuances qui s'offrent à leurs yeux perçans, ils ne négligent rien pour connoître les préjugés & les goûts des personnes qu'ils veulent subjuguier ²⁴¹. »

À lire Des Essarts, nous comprenons que les fripons sont un peu philosophes dans l'âme, voire psychologues, puisqu'ils entrevoient avec beaucoup d'acuité les désirs et les faiblesses du cœur humain. Mais leur démarche n'a en revanche rien d'altruiste, bien au contraire, puisque leur intérêt est purement égoïste. Il faut reconnaître qu'avec cette arme entre leurs mains, ils sont pour ainsi dire irrésistibles. En étant capable de déceler le caractère de leurs dupes, les fripons sont en mesure de choisir ce qui les fera tomber dans leur piège à coup sûr.

Les archives de la Bastille nous font découvrir comment les fripons se sont servis des faiblesses de leurs dupes pour mieux les piéger. Parfois, même les policiers sont étonnés et ne savent comment qualifier leur crime ²⁴². Concernant l'escroc Benciolini, arrêté et embastillé en 1707, Turgot, intendant de Tours, fait part de ses interrogations dans une missive écrite au

²⁴¹ N.-T. DES ESSARTS, *Dictionnaire universel de police...*, *op. cit.* Tome III, p.536-537

²⁴² Cette interrogation de l'intendant n'est pas étonnante, le crime d'escroquerie n'étant pas encore clairement défini à cette époque : « L'examen rapide des anciens droits montre donc que la répression prévue par un texte pénal de ce qui pourrait être nommé escroquerie n'existait pas encore de façon rigoureuse. Il appartenait alors au juge de l'Ancien Régime français de procéder à une interprétation extensive des lois anciennes pour poursuivre les fautes commises par les justiciables. » C. SAMET, *Naissance de l'escroquerie moderne...*, *op. cit.* p.32-33

comte de Pontchartrain : « On a peine à qualifier son crime : ce n'est point vol de violence, débauche, ni attentat criminel, c'est plutôt un *vol de séduction* [nous soulignons]²⁴³. » Qu'est-ce donc qu'un vol de séduction, si ce n'est de l'argent soutiré habilement par un homme usant de charme ou de charisme ? De manière identique, le nommé Desbroys, embastillé en 1724, a su analyser ses dupes en leur proposant ce qui était cher à leur cœur :

« Il a cru pouvoir se procurer quelques secours en faisant entendre à des personnes faibles et crédules qu'il avait des secrets pour se faire aimer, pour découvrir des trésors cachés et pour prédire l'avenir, et il a sous ce faux prétexte abusé de leur crédulité, a tiré d'eux de l'argent²⁴⁴. »

Il faut savoir s'adapter à sa dupe. Cette faculté d'adaptation a été soulignée par le professeur de psychopathologie clinique et psychanalyste Roland Gori :

« L'imposteur témoigne d'une exceptionnelle « adaptation à la réalité » et, nageant dans les faux-semblants comme un poisson dans l'eau [...] c'est le prototype de l'adaptation et de l'habileté sociale, le sujet idéal des faiseurs de comportements²⁴⁵. »

L'imposteur est, selon Roland Gori, un « virtuose de l'apparence et de l'apparat » qui « absorbe, véritable éponge vivante, les traits, les options, les valeurs les discours d'autrui²⁴⁶ ». Les fripons ne peuvent pas agir de la même manière face à une dupe éduquée, intelligente, qui ne se laissera pas abuser par le premier venu. Les techniques sont donc un peu différentes selon le niveau social et intellectuel de la proie visée. Dans son *Tableau de Paris*, Mercier mentionne, lui aussi leur étonnante faculté d'adaptation :

« Comme ils ont fait une étude des moyens de tromper la crédulité, ils s'attachent aux jeunes gens, qui, dans l'âge des passions et de la confiance, ouvrent une âme plus docile aux insinuations artificieuses. Ils savent qu'il faut que l'œil soit d'abord frappé des couleurs de l'opulence, et ils ne négligent pas ces dehors qui peuvent en imposer.

²⁴³ F. RAVAISSON, *Archives de la Bastille, Tome XI...*, op. cit. p.407-408

²⁴⁴ F. RAVAISSON, *Archives de la Bastille, Tome XIII...*, op. cit. p.499-500

²⁴⁵ Roland GORI, *La fabrique des imposteurs*, Arles, Actes Sud éditions, coll.« Babel », 2015. p.13

²⁴⁶ *Ibid.*

Attentifs à saisir l'esprit des différents états, ils caressent indifféremment leurs préjugés ; ils n'ont pas d'amour-propre ; on les voit changer de langage selon les hommes à qui ils s'adressent ²⁴⁷. »

Véritable caméléon, le fripon sait à qui il a affaire et il est capable de se métamorphoser en un instant pour mieux séduire sa nouvelle cible. En effet, observons ce passage des *Astuces de Paris* de Nougaret :

« Après nous avoir adroitement séduits par les louanges, sûr-tout moi qui les aime autant qu'un auteur ou qu'une coquette, il entreprit de nous éblouir & de nous faire désirer sa connaissance, en laissant comme échapper qu'il était bon gentilhomme & très-bien à la cour ²⁴⁸. »

Ici les deux types de connaissances utiles à avoir sont représentées : ce que la dupe aime (ici les louanges) et ce qu'elle désire (une porte d'entrée à la cour). Rappelons-nous comme la baronne d'Oberkirch était charmée par l'apparence de Cagliostro, sa prétendue science, mais aussi et surtout par cette fascinante aptitude : Cagliostro avait compris à qui il s'adressait et savait ce qu'il leur plairait d'entendre et de voir. Lisons combien elle était envoutée par lui :

« Il faut bien que je l'avoue, j'eus en ce moment un irrésistible désir de consulter cet homme, et la crainte de contrarier M. d'Oberkirch, dont je savais l'éloignement pour ces sortes de momeries, put seule m'en empêcher. Le cardinal restait bouche bée ; il était visiblement subjugué [...] Ce jour-là restera irrévocablement gravé dans ma mémoire. J'eus de la peine à m'arracher à une fascination que je comprends difficilement aujourd'hui, bien que je ne puisse la nier ²⁴⁹. »

Quelquefois, s'il s'agit juste d'éblouir une dupe crédule et naïve, feindre d'avoir des connaissances peut suffire. Il ne faut cependant pas se tromper de cible, car si la dupe est en réalité plus savante qu'elle ne le paraît, le fripon peut se retrouver en porte-à-faux. L'exemple que nous donne en 1773 Jacques Du Vaure dans sa comédie *Le Faux savant*, illustre parfaitement ce jeu à double tranchant qui peut s'avérer fatal lorsque le pot aux roses est découvert. Dans cette pièce, nous découvrons le personnage de Dorimante, qui est convaincu de l'érudition de Polimatte. Cet affronteur cherche à obtenir la main de Lucile, la fille de

²⁴⁷ L.-S. MERCIER, *Tableau de Paris. Tome I...*, op. cit. p.88-89

²⁴⁸ P.J.-B. NOUGARET, *Les Astuces de Paris...*, op. cit. p.69-70

²⁴⁹ H.-L. de W. de F. OBERKIRCH, *Mémoires de la baronne d'Oberkirch...*, op. cit. p.132-133

Dorimante. Lisidore, le vrai prétendant de la jeune fille et élu de son cœur, voit clair dans le jeu de Polimatte et tente donc de faire entendre raison à celui qu'il espère être son futur beau-père :

« LISIDOR

Monsieur, puisqu'il faut parler franchement à un galant homme comme vous ; se peut-il que vous vous soyez laissé éblouir si long-tems par de fausses lueurs ?

DORIMAN

Comment, Monsieur ?

LISIDOR

Monsieur, l'idée avantageuse que vous avez de lui, fait tout son mérite ; ne venez-vous pas de voir par vous-même à quel point il est superficiel ? hardi, décisif, parlant galimatias sur les choses qu'il a cru que j'ignorois ; embarrassé, *changeant de discours sur les matières qu'il a vu que je savois* ; [nous soulignons] caractère ordinaire des demi-Savans ²⁵⁰. »

Lisidor est consterné par l'aveuglement du vieil homme, trompé si facilement par les piètres performances de son rival, mais lui n'est pas dupe et le fripon Polimatte n'aura pas le dernier mot. Pour faire écho à cette leçon que donne Lisidor à Doriman, nous pourrions citer le traité paru en 1760 d'Armand Pierre Jacquin *Les Préjugés* : « L'admiration vient de l'ignorance ; si on en savoit plus, on admireroit moins ²⁵¹. » Il continue sur cette mise en garde : « On regarde comme fort habiles ceux qui savent beaucoup : *c'est un préjugé* [...] on croit que ceux qui parlent de tout sont fort habiles : *c'est un préjugé* ²⁵². » D'ailleurs, pour Jacquin, les fripons ne réussissent pas autant qu'on le croit : « on est étonné de voir que les fripons parviennent & réussissent plutôt & plus souvent que les honnêtes gens : *c'est un préjugé* ²⁵³. » Mais ce que Jacquin oublie peut-être, c'est que les fripons ont bien plus d'un tour dans leur sac et plus d'une corde à leur arc.

Leur seconde arme est celle des talents d'acteur. Elle se combine bien sûr avec tout ce que nous venons de dire : un faux nom, une fausse biographie, parfois une fausse science. Il leur faut incarner le personnage qu'ils ont choisi avec brio pour espérer tromper. Ce talent en appelle un autre : celui de maîtriser l'art du mensonge. En 1770, Charles Collé a consacré une comédie

²⁵⁰ Jacques DU VAURE, *Le faux savant, comédie*, Réédition., Paris, veuve Duchesne, 1773. Acte III, scène V, p.99

²⁵¹ Armand Pierre JACQUIN, *Les préjugés*, Paris, Didot l'aîné, 1760. p.11

²⁵² *Ibid.* p.226

²⁵³ *Ibid.* p.353

entière à ce sujet, *Le menteur*, dans laquelle son personnage principal, Dorante, ment effrontément à tout son entourage. La morale de la pièce est que l'amour corrigerait deux vices : le mensonge et la jalousie. Mais avant d'en arriver là, voici le portrait du menteur, donné par Dorante lui-même, qui correspond aussi à celui d'un bon comédien, et permet de saisir les aptitudes nécessaires aux fripons :

« Pour bien mentir, il faut sçavoir bien peindre :
Faire agir, & parler, chacun suivant son goût ;
Son caractere, qu'il faut feindre.
Donner un air de vraisemblance à tout :
Faire rire, ou pleurer : sçavoir se faire plaindre ;
Et se faire croire ; y contraindre.
Va, ce n'est point sans art, que l'on en vient à bout ²⁵⁴. »

Un bon menteur est avant tout un artiste. Plus que réprimandable, il paraît plutôt admirable si l'on suit la pensée de Dorante.

Dans la comédie de Loeuillard d'Avrigny *La Supercherie par amour*, le personnage de Lafleur nous démontre bien que ces deux facultés sont essentielles pour parer à toutes éventualités. En effet, il maîtrise à la perfection l'art du mensonge, retombant à chaque fois sur ses jambes avec une facilité digne d'un félin, puis joue les innocents avec une détermination des plus convaincantes. C'est lui qui rappelle à son maître les éléments de sa biographie inventée ²⁵⁵ ; c'est lui qui, plus loin dans la pièce, inverse les rôles avec aplomb en faisant passer l'inoffensif Labroussaille pour le vrai fripon à l'arrivée du véritable Verval dont son maître avait usurpé l'identité ²⁵⁶ ; c'est lui, enfin, qui se sert des réticences de son maître pour retourner la duperie contre son beau-père, Lisimon, avec une audace tenace ²⁵⁷. Ce Lafleur semble avoir réponse à tout et donne une leçon à tout apprenti fripon qui voudrait devenir grand.

Ces deux pièces de théâtre nous permettent de comprendre deux choses : jouer la comédie et mentir avec assurance permettent aux fripons à la fois de mener à bien leur duperie et de se sortir de situations compliquées. Les archives nous permettent de confirmer cet axiome avec l'exemple de fripons ayant vraiment existé. Lisons un extrait de la lettre du comte De Grignan, lieutenant général de Provence, qui écrit à Pontchartrain pour lui parler de Troin, dit Delisle,

²⁵⁴ Charles COLLE, *Le menteur, comédie*, Paris, P.F. Gueffier, 1770. Acte II, scène VII, p.40

²⁵⁵ C.J. LOEUILLARD-D'AVRIGNI, *La supercherie par amour...*, *op. cit.* Acte II, scène VI, p.42

²⁵⁶ *Ibid.* Acte II, scène XXII, p.55

²⁵⁷ *Ibid.* Acte II, scène XIV, p.62

embastillé en 1711 pour le délit de « pierre philosophale ». Les mots choisis par De Grignan ont désormais un écho particulier lorsqu'il dit qu'il faut « tirer de l'erreur la contrée de Provence où il joue ce personnage [nous soulignons] ²⁵⁸ ». Évoquons enfin Marie Elisabeth de Bruls, « la plus grande menteuse qu'il y ait jamais eu ²⁵⁹ », selon son ordre d'entrée à la Bastille du 15 juin 1761, dont nous brossons le portrait dans le prochain chapitre.

Ces deux talents sont associés à un troisième qui vient compléter la panoplie de tout bon fripon : l'éloquence. Mentir avec virtuosité requiert notamment cette faculté pour ajouter du panache et convaincre plus facilement ses cibles. L'éloquence est une aptitude très utile aux charlatans et nous lisons dans la satire de Louis Coquelet *Critique de la charlatanerie* que les fripons sont passés maîtres dans cet art. Personnifiant la charlatanerie*, voici les mots que Coquelet lui prête :

« Messieurs les trompeurs, Messieurs les filoux, les fripons, les excrocs, persuadent souvent avec plus d'art et avec plus de finesse, qu'un grand nombre de mes Orateurs [...] Ces messieurs, possèdent une certaine qualité, que mon Chancelier a rapporté cy-dessus sous le Titre magnifique de véritable Eloquence, c'est (de dire tout ce qu'il faut, & de ne point dire ce qu'il ne faut pas). Car sans cette qualité, ils n'attraperoient jamais personne ²⁶⁰. »

Pour Coquelet, les fripons ont dépassé les escamoteurs dans l'art de l'éloquence, qui a trois alliées : l'ignorance des dupes qui les rend crédules, l'admiration qui naît face à un personnage charismatique et enfin l'effronterie de ce dernier qui ne recule devant rien :

« Ce que je puis vous affirmer fidelement, c'est que ma mère s'appelloit Heureuse Ignorance. Elle accoucha encore de deux filles, l'une nommée Admiration, l'autre Effronterie. L'harmonie s'établit si bien dans notre famille, que la mère et les filles alloient et travailloient toujours ensemble & que l'une ne pouvoit vivre sans l'autre. Cette union dure encore aujourd'huy & rien n'est capable de la détruire ²⁶¹. »

²⁵⁸ F. RAVAISSON, *Archives de la Bastille, Tome XII...*, op. cit. p.53

²⁵⁹ F. RAVAISSON, *Archives de la Bastille, Tome XVIII...*, op. cit. p.140

²⁶⁰ Louis COQUELET, *Critique de la charlatanerie, divisée en plusieurs discours, en forme de panégytiques, faits et prononcés par Elle-même*, Paris, la veuve Mergé, 1726. p.36

²⁶¹ *Ibid.* p.9

Selon lui, l'éloquence est à la fois « un art de tromper ²⁶² » et « un art de plaire par ses discours & par ses écrits, & d'en tirer honneur et profit ²⁶³ ».

Ainsi parés de tous ces talents, les fripons n'ont plus qu'à développer quelques techniques pour assurer leur victoire définitive sur leurs dupes.

C) De quelques stratagèmes

Dans son étude *Les Secrets des faux sorciers*, l'historienne Ulrike Krampfl rappelle qu'à cette époque, les croyances au surnaturel et au merveilleux étaient encore ancrées dans les mentalités : « partout en Europe, magie et sorcellerie continuent d'intriguer les contemporains ²⁶⁴ ». Les fripons ont bien compris l'intérêt de s'en servir. Dans les archives de la Bastille, nous trouvons les traces de nombreuses friponneries reposant sur les superstitions et les croyances au surnaturel et à la magie. Ainsi, nous apprenons les ruses qu'un dénommé Tirmont emprisonné en 1700 employait afin de se faire passer pour un sorcier : « On a trouvé chez Tirmont plusieurs livres et caractères et d'inventions diaboliques, dont tout l'effet consiste à profiter de la simplicité de quelques dupes ²⁶⁵. » Le jeune Morin, emprisonné en 1712, faisait croire en ses capacités à trouver des trésors. Le lieutenant de police générale D'Argenson le décrit comme « un de ces chercheurs de trésors, ou plutôt de dupes ²⁶⁶ ». Il en est de même de Desbroys, dont nous avons déjà parlé, qui lui aussi se prétendait capable de découvrir des trésors cachés ²⁶⁷.

Datant de 1782, la comédie de Charles Jacob Guillemain *Le Faux talisman* suggère qu'à la fin du siècle des Lumières, perdurent ces croyances venues d'un autre âge que les escrocs ne manquent pas d'exploiter à leur profit. Dans cette pièce, un vieux fermier, Nicodème, veut se marier avec une jeune fille, Colette, déjà amoureuse du jeune paysan Basile. Celui-ci n'a pas les faveurs de la mère de Colette car il n'a aucune terre pour prétendre faire vivre sa famille, à l'inverse de Nicodème. Basile décide donc de monter un stratagème pour récupérer les terres du vieux paysan et épouser Colette. Avec la complicité de Gigot, il explique à Nicodème que le son de son flageolet ²⁶⁸ ensorcelle les gens et leur fait croire que le porteur de la flûte a réglé

²⁶² *Ibid.* p.34

²⁶³ *Ibid.* p.42-43

²⁶⁴ U. KRAMPL, *Les secrets des faux sorciers...*, *op. cit.* p.14

²⁶⁵ F. RAVAISSON, *Archives de la Bastille, Tome X...*, *op. cit.* p.271

²⁶⁶ F. RAVAISSON, *Archives de la Bastille, Tome XIII...*, *op. cit.* p.10

²⁶⁷ Cf Ce que nous révèlent les archives, p.36

²⁶⁸ Flûte à bec généralement à six trous

ce qu'il leur devait ²⁶⁹. Ébahi par un tel objet, Nicodème cède ses terres à Basile en échange de l'instrument magique. La comédie s'achève sur le triomphe du jeune fripon, qui a obtenu tout ce dont il rêvait, à savoir des terres et Colette, grâce aux croyances peu rationnelles du vieux paysan, qui se retrouve ruiné et humilié.

Une technique bien répandue chez les aventuriers qu'ils ont en commun avec le reste des fripons est celle de se faire entretenir, le plus souvent par une femme. Ce moyen implique de ne pas craindre de devenir un tant soit peu nomade car il est bien souvent nécessaire de fuir et de changer d'identité lorsque leurs réelles intentions sont découvertes. On appelle ce genre d'opportunistes des « hommes de bonne fortune ²⁷⁰ » et Michel Baron en a fait l'objet d'une comédie : *L'Homme à bonne fortune*, en 1768, dans laquelle le personnage de Moncade multiplie les conquêtes en mentant effrontément. Son unique moteur n'étant ni l'amour des femmes ni l'amour de la galanterie, mais bien de se faire entretenir. Lorsqu'il est démasqué au dernier acte, il se contente de changer de région pour reprendre ses « activités » là où il est inconnu, comme le lui suggère son valet : « Allons, Monsieur, ne faut-il pas déloger ? Nous aurons bientôt déménagé. Sur-tout changeons de nom, & de quartier. Nous sommes décriés dans celui-ci, comme la fausse monnaie ²⁷¹. » Il est vrai que changer de lieu de résidence et de nom, comme nous l'avons vu, est une solution répandue pour pallier une situation inconfortable. Une fois qu'elle a mis la main sur un de ces imposteurs, la police s'efforce de retrouver toutes les fausses identités qu'il a adoptées en retraçant son parcours dans les villes, voire les pays, qu'il a traversés. Cette vie d'errance est bien décrite dans *The Unparallel'd impostor* écrit en 1731 par James Moore of Hampstead : *He had not the Honesty to surrender himself to his Creditors, but run away to Ireland* ²⁷². Son personnage utilise le pouvoir des apparences pour vivre à crédit partout où il passe :

*Having no visible way of living but that of Tricking under various Shapes,
Titles and Denominations ; sometimes pretending to be Baronet, a Merchant,*

²⁶⁹ Charles Jacob GUILLEMAIN, *Le faux talisman, ou rira bien qui rira le dernier, comédie-parade*, Amsterdam & Paris, Cailleau, 1782. Acte premier, scène XXVII, p.44-45

²⁷⁰ ACADEMIE FRANÇAISE, *Dictionnaire de l'Académie française...*, op. cit. Article « Bonne fortune », consulté le 14/12/2022

²⁷¹ Michel Boyron dit BARON, *L'homme à bonne fortune, comédie en 5 actes*, Vienne, Ghelen, 1768. Acte dernier, scène dernière, p.125

²⁷² James MOORE OF HAMPSTEAD, *The unparallel'd impostor: or, the whole life, artifices and forgeries of Japhet Crook, alias Sir Peter Stranger, Bart. With all the proceedings against him.*, London, J. Wilford, 1731. p.5

*and whatever else might promote his Designs. By this means unwary People were drawn in and tricked out of their Money*²⁷³.

Parfois, se faire entretenir le temps d'un dîner peut s'avérer très rentable car une fois dans la bergerie, le loup peut commencer à se servir. En 1729 est traduit du hollandais un ouvrage qui décrit très bien cette conduite ; il s'agit de *L'Avanturier hollandais* de Nicolaas Heinsius. Dans ce livre, Heinsius fait entrer en scène un prétendu comte sicilien accueilli en grande pompe chez un marquis « qui le reçut avec tout le respect & les égards dûs à son rang & à sa naissance²⁷⁴ ». Ce monsieur possède beaucoup de charisme : descendant d'une maison illustre, il est polyglotte et a été récompensé par le roi d'Espagne ; il a une belle attitude, une conversation plaisante et maîtrisée, de l'esprit, de l'humour, il est malin et joueur. Le compagnon idéal pour passer une soirée des plus agréables. Mais il s'agit surtout d'un parfait fripon et « la compagnie fut bien mortifiée d'avoir été la dupe de ce fourbe ». Le marquis, revenu de ses erreurs, est lui aussi déconfit :

« Le Marquis était inconsolable d'avoir fait tant d'honêteté à un tel Fripon, qui après lui avoir excroqué son argent, se sauvait avec le meilleur de ses chevaux [... Ce qui le mortifioit le plus ce furent les railleries du jeune gentilhomme, qui le félicitoit d'avoir fait amitié avec un comte si illustre²⁷⁵. »

Dans *Paris vu tel qu'il est*, nous nous retrouvons face au chevalier Dorimont qui « comme bien d'autres, était habile à vivre aux dépens du Public²⁷⁶ ». Lorsqu'on lui demande comment il fait pour vivre de cette manière, il répond avec amusement « comme bien des gens à Paris ; j'intrigue, je joue, j'emprunte et je ne rends pas²⁷⁷ ». Puis, il expose sa technique, très organisée, qui semble imparable et rodée :

« J'arrive à mon hôtel, je commence par distribuer des gratifications aux Domestiques, je paie exactement les Maîtres, j'évite les dettes criardes, ma réputation est faite. Je veux faire des emplettes, on vient s'informer de moi,

²⁷³ *Ibid.* p.15-16

²⁷⁴ Nicolaas HEINSIUS, *L'avanturier hollandois, ou la vie et les aventures divertissantes et extraordinaires d'un Hollandois*, Amsterdam, les Wetsteins et Smith, 1729. p.300

²⁷⁵ *Ibid.* p.307

²⁷⁶ *Paris vu tel qu'il est...*, *op. cit.* p.10

²⁷⁷ *Ibid.* p.11

on répond que je suis bon ; c'en est assez, on s'empresse à me fournir, on est à mes ordres, je n'attends pas un instant ²⁷⁸. »

Avec un tel rituel, expérimenté, on s'en doute, de nombreuses fois, ses chances de réussite semblent assurées. Les marchands et les aubergistes n'ont presque aucune chance de ne pas tomber dans le piège.

Nous avons fait le choix de passer en revue les supercheries les plus répandues, car il est particulièrement difficile d'être exhaustif sur tous les stratagèmes mis en place par les fripons tant leurs escroqueries sont diverses et variées. Mais terminons tout de même en précisant que certaines peuvent être très élaborées et demander des connaissances dans différents domaines. Ainsi, le roman de Richard Head, *The Original English Rogue*, à défaut de raconter des friponneries avérées, possède au moins le mérite de montrer que seule l'imagination des fripons détermine leurs limites. Durant 504 pages, l'auteur nous livre toutes les friponneries de son infatigable personnage, dont certaines sont fort élaborées, comme celle présentée dans le premier tome du roman. Un jour, le héros trouve dans un livre les procédés de fabrication de plusieurs types d'encre et remarque que certaines s'effacent au bout de quelques jours ou parfois quelques semaines. Sans plus attendre, cet audacieux fripon se met au travail pour fabriquer son encre, ayant vite saisi les bénéfices qu'il pourrait tirer d'une telle création. Après beaucoup de nuits blanches, il trouve enfin la recette miracle qui lui permet de duper beaucoup de monde par la suite :

Not to be tedious, I did abuse there many persons with bonds, deeds, acquitances, &c, there appearing in such a time nothing but the bear seal, the paper remaining as white as if never wrote on. By the help of graving, I could counterfeit seals exactly [...] and by an exact imitation of hand writing, his council was too sensible of what cheats I put upon them ²⁷⁹.

Répetons-le, il s'agit d'un roman. Il est donc peu probable qu'une telle encre ait réellement existé, mais rappelons également l'intérêt d'une telle histoire : prouver que les fripons sont prêts à tout. Leur détermination et leur ingéniosité peuvent les mener à d'étonnants stratagèmes, ce qui les rend si surprenants et si redoutables.

²⁷⁸ *Ibid.*

²⁷⁹ Richard HEAD, *The original English rogue; described in the life of Meriton Latroon, a witty extravagant. In two parts. Comprehending the most eminent cheats practised by both sexes, in all Characters, Occupations, Professions, Trades and Mysterics.*, Manchester, John Radford, 1786. p.252

Désormais, le monde de la friponnerie nous apparaît moins mystérieux. Nous avons compris que ceux que l'on désignait par « fripons » étaient des personnages malicieux, rusés, qui employaient les grands moyens pour parvenir à duper leurs victimes. En utilisant à leur avantage le pouvoir des apparences, en changeant leur nom au gré de leur fantaisie et en s'inventant une biographie, les fripons se forgeaient un personnage prêt à servir leurs desseins. Ils étaient particulièrement fins observateurs pour analyser leurs dupes et savoir quelle attitude adopter et quels mots permettaient de toucher ces dernières là où il fallait. Les fripons étaient des acteurs hors pair, maîtrisant l'art oratoire et les mensonges à la perfection, ils savaient tirer profit de chaque situation qui se présentait à eux.

Avant de clore cette première partie, il nous reste maintenant à broser les portraits de quelques fripons et friponnes ayant sévi en France et en Grande-Bretagne.

Chapitre II
Histoires de fripons

Toute théorie ne devient réellement acquise que par la pratique. C'est pourquoi, après avoir défini ce qu'est la friponnerie, nous nous devons de présenter quelques fripons et friponnes afin d'illustrer nos propos par des exemples concrets de duperies.

Dans cette galerie, nous avons choisi de parler de ceux qui ont marqué leurs contemporains par leurs friponneries, quelquefois facétieuses, parfois très élaborées. Nous avons tâché de sélectionner les exemples les plus divers possible : certaines duperies sont très simples bien que redoutables, toutes sont audacieuses. Quelques-unes ont eu une étonnante longévité, quand d'autres furent plus fugaces. Cette galerie illustre donc plusieurs sortes de délits qui étaient considérés comme de la friponnerie.

Dans un premier temps, nous présenterons des friponneries qui se sont déroulées en France. Les sources utilisées sont de trois origines principales. Les archives de la Bastille publiées par François Ravaisson, les registres d'entrées des prisons conservés aux archives de la préfecture de Police et les dossiers de prisonniers disponibles dans les manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal.

La seconde partie s'intéressera aux fripons ayant sévi en Grande-Bretagne. Pour ce faire, nous avons travaillé avec les procès disponibles intégralement en ligne sur le site *Proceedings of the Old Bailey* ²⁸⁰.

Les deux parties ne seront pas de taille équivalente. Nous évoquerons brièvement les raisons de ce déséquilibre, mais elles seront expliquées plus en détail au quatrième chapitre ²⁸¹.

Pour commencer, intéressons-nous au territoire français comme terrain de jeu des fripons. Pour la sélection des cas présentés ci-dessous, nous avons tâché d'offrir un large éventail d'origines et de milieux. Notre choix s'est finalement porté sur cinq personnages : trois hommes et deux femmes. Plongeons-nous donc sans plus tarder dans leur histoire.

²⁸⁰ « Old Bailey Online »..., *op. cit.*

²⁸¹ Cf Les raisons du mutisme des sources britanniques, p.189

I/ La France comme terrain de jeu

A) Ceux qui osaient s'en prendre aux caisses de l'État

Le 24 mai 1723, Gérard Michel de La Jonchère, trésorier de l'extraordinaire des guerres, est arrêté puis mené à la Bastille. Sa fortune, éclatante depuis qu'il avait pris ce poste, suscita les soupçons de quelques-uns, dont les frères Pâris, les banquiers auxquels on avait confié la liquidation du Système de Law²⁸². Ceux-ci ouvrirent alors une enquête pour tenter de comprendre ce qui avait provoqué une fortune si soudaine. En effet, en quelques années seulement, La Jonchère s'est porté acquéreur d'un hôtel rue Saint-Honoré, puis avait commandé son portrait en double exemplaire ainsi que celui de sa femme auprès du peintre alors au sommet de son art et de sa popularité : Hyacinthe Rigaud. Bien que le poste de trésorier de l'extraordinaire des guerres fût avantageux, la fulgurance de cette richesse étonna. Et à juste titre. Une des tâches de La Jonchère consistait à payer les soldats, dont il recevait la solde en espèces. Or, durant les années 1719 à 1721, le trésorier la leur paya en billets de banque, ce qui lui permit de conserver les espèces pour son propre compte. Par cette illégale manipulation, les frères Pâris estimèrent qu'il aurait engrangé 12 à 13 millions de livres. Une véritable fortune.

Ce sont quatorze mois de prison qui attendent La Jonchère. Durant cette détention, le trésorier déchu tint un journal de captivité qui nous montre un prisonnier cherchant du réconfort dans la religion et l'acceptation de son sort :

« Samedi 27. Il y a aujourd'hui un an par la date, que je suis entré

Dans cet affreux château, palais de vengeance

Qui renferme souvent le crime et l'innocence. (Arouette²⁸³)

J'en sortirai quand il plaira à Dieu. Il est le maître de tous les hommes. Il faut le remercier de tout et croire que ce mal est fait pour conduire à un plus grand bien. Amen²⁸⁴. »

²⁸² Jean de VIGUERIE, *Histoire et dictionnaire du temps des Lumières*, Paris, R. Laffont, coll.« Bouquins », 1995. p.1262

²⁸³ Vers tirés de *La Henriade* (IV, v.456-457) poème épique de Voltaire en partie composé lors de son premier internement à la Bastille, qu'il réutilise dans le chapitre XVIII de *L'Ingénu*. Ici, La Jonchère emploie le vrai nom de Voltaire, Arouet, avec une orthographe incorrecte.

²⁸⁴ SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS ET DE L'ÎLE-DE-FRANCE, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France. Tome XXV. Un Financier à la Bastille sous Louis XV. Journal de La Jonchère*, Paris, H. Champion, 1875. p.41

Son histoire ainsi que son procès sont sur toutes les lèvres. Il suscite même quelquefois la compassion, notamment celle de l'avocat au Parlement de Paris Mathieu Marais : « Il paroisoit tranquille, et ce coup a bien étonné sa famille [...] c'est une triste comparution dans sa maison [...] il ne fait que pleurer du matin au soir ²⁸⁵. » L'opinion publique suit avec beaucoup d'intérêt cette affaire, d'autant plus que, très vite, de nouvelles personnalités sont accusées d'être impliquées dans ces malversations, dont le secrétaire d'État de la Guerre Claude Le Blanc ainsi que le comte de Belle-Isle, comme nous l'explique l'historien Albert Babeau :

« L'arrestation de La Jonchère avait répandu l'émoi dans le monde de la cour et des financiers ; on assurait qu'il avait fourni à plusieurs personnes de considération de grosses sommes d'argent pour des billets discrédités ; plusieurs de ses commis, tels que Fleuret et Henry furent arrêtés ; le comte et le chevalier de Belle-Isle étaient décrétés d'ajournement personnel, et le ministre de la Guerre, Le Blanc, forcé de se démettre de ses fonctions, était exilé le 2 juillet dans sa terre de Doue ²⁸⁶. »

En juillet 1723, Edmond Barbier s'offusque dans son journal qu'il « est bien aisé à ce métier-là d'être riche. On devrait pendre tous ces fripons-là ; tandis que de pauvres officiers languissoient dans les auberges avec des billets de banque ²⁸⁷ ». Albert Babeau explique qu'une partie de l'opinion publique ne croit pas en la culpabilité du ministre de la Guerre et dénonce une intrigue honteuse pour le discréditer :

« À une époque de démoralisation comme le fut celle de la Régence, l'opinion publique ne voulut pas voir dans cette décision un acte de probité et de justice ; elle l'attribua à des intrigues féminines, à la haine de la maîtresse du duc de Bourbon, M^{me} de Prie, contre sa mère, M^{me} de Pléneuf. Celle-ci passait pour être au mieux avec le ministre Le Blanc, que l'on espérait perdre en l'entraînant dans la disgrâce de La Jonchère ²⁸⁸. »

²⁸⁵ Mathieu MARAIS, *Journal et mémoires de Mathieu Marais, avocat au Parlement de Paris sur la Régence et le règne de Louis XV (1715-1737)*, Paris, Firmin Didot frères, 1863. Tome II p.458,482 Voir la réédition récente, de bien meilleure qualité : Mathieu MARAIS, *Journal de Paris (1715-1727) 2 volumes. Edition établie, présentée et annotée par Henri Duranton et Robert Grandroute*, Saint-Etienne, PU Saint-Etienne, 2004.

²⁸⁶ SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS ET DE L'ÎLE-DE-FRANCE, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France...*, op. cit. p.8

²⁸⁷ E.J.F. BARBIER, *Chronique de la régence...*, op. cit. Tome I, p.286

²⁸⁸ SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS ET DE L'ÎLE-DE-FRANCE, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France...*, op. cit. p.4

Quoi qu'il en soit, Le Blanc est embastillé le 1^{er} juillet 1723. Finalement acquitté par le Parlement, il retrouve ses fonctions en septembre 1726. La suite de sa carrière semble prouver les qualités de ce ministre fort estimé. C'est sous un jour favorable que Jean de Viguierie nous le dépeint dans son *Histoire et dictionnaire du temps des Lumières* :

« Le roi lui rend toute sa confiance et ses fonctions ministérielles (le 19 septembre 1726). Il est donc une nouvelle fois ministre et le restera jusqu'à sa mort, le 19 mai 1728. On ne fait de lui que des éloges. Duclos le dit « consommé, actif, aimé des troupes, estimé du public ». Saint-Simon le qualifie de « clairvoyant, travailleur, fort capable ; connaissant bien tous les officiers et tous ceux qui étaient sous sa charge » (*Mémoires*, 1728). Bref un ministre comme il en eût fallu beaucoup à Louis XV ²⁸⁹. »

L'implication de Belle-Isle est, elle aussi, assez floue. Pour Mathieu Marais, c'est un personnage peu agréable et sa culpabilité dans cette affaire ne fait aucun doute car « il a joui de grands revenus des domaines, il a tiré plus de deux millions de la caisse de l'extraordinaire des guerres [...] il faisait le petit tyran parce qu'il avoit la faveur des ministres ; mais la justice le tient ²⁹⁰ ». Son intelligence est reconnue de tous et suffit à confirmer à Marais les mauvaises intentions du petit-fils de Nicolas Fouquet ²⁹¹ : « Il a beaucoup d'esprit et sait bien son affaire. Le commissaire qui l'a interrogé, a dit : « celui-là n'a pas besoin de conseil ²⁹². »

L'affaire s'assombrit en mars 1724 avec l'assassinat de La Guillonnière, cousin des frères Pâris, poignardé de nuit à plusieurs reprises par des hommes masqués. On pense immédiatement à un malencontreux règlement de compte de la part de Le Blanc et La Jonchère « qui auraient voulu se venger des frères Pâris en faisant assassiner l'un deux, qui ressemblait à La Guillonnière ²⁹³ ». Puis, ce meurtre en rappelle d'autres, plus anciens et non élucidés, qui pourraient être liés de près ou de loin au financier, comme celui de Sandrier, son secrétaire caissier, poignardé en 1722, ou encore celui d'un charretier du fermier de la Malmaison,

²⁸⁹ J. de VIGUERIE, *Histoire et dictionnaire du temps des Lumières...*, *op. cit.* p.1103

²⁹⁰ M. MARAIS, *Journal et mémoires de Mathieu Marais...*, *op. cit.* Tome II p.473-474, 482

²⁹¹ La mauvaise réputation de Nicolas Fouquet fut telle qu'elle s'est transmise à sa descendance pour qui la méfiance était de mise. Cf Françoise KERMINA, « Nicolas Fouquet. 1615-1680 », in *Heurs et malheurs des grands argentiers*, Paris, Perrin, coll.« Hors collection », 2018, p. 95-124. Georges Bordonove, *Fouquet coupable ou victime ?*, Paris, Pygmalion/Gérard Watelet, 1979. Simone Bertière, *Le Procès Fouquet*, Paris, Fallois, 2013

²⁹² M. MARAIS, *Journal et mémoires de Mathieu Marais...*, *op. cit.* p.485

²⁹³ SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS ET DE L'ÎLE-DE-FRANCE, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France...*, *op. cit.* p.11

assassiné en 1723. Ces crimes privent La Jonchère des quelques égards dont il jouissait jusque-là ²⁹⁴. Albert Babeau est convaincu de l'innocence du trésorier dans ces différents meurtres :

« On ne saurait voir en La Jonchère un criminel, mais un financier, qui, comme beaucoup de ses contemporains, avait pu accroître ses bénéfices par des opérations irrégulières, mais que nous ne pouvons ici condamner ni absoudre, parce que les pièces de son procès ne nous sont pas connues ²⁹⁵. »

Quoi qu'il en soit, bien que déclaré coupable de malversation, mais acquitté pour les assassinats, La Jonchère finit par être libéré.

Ce qui est surprenant dans cette affaire, c'est la vitesse à laquelle on semble avoir oublié les délits financiers des coupables. La Jonchère et Belle-Isle sont condamnés à 1 381 688 livres d'amende pour l'un et 600 000 livres pour l'autre et le trésorier fut interdit de tenir ou de posséder une charge de finance. Et pourtant... Malgré les interdictions, La Jonchère fut maintenu dans sa fonction de trésorier de l'Ordre Royal de Saint Louis ²⁹⁶ et conservait donc un titre de commandeur ainsi qu'une pension de 4000 livres. Belle-Isle, quant à lui, devint maréchal de France en 1741 et ministre de la Guerre en 1756. « Leur détention à la Bastille ne nuisit pas à leur fortune ²⁹⁷ », constate Albert Babeau ²⁹⁸. D'étranges récompenses venant de la victime elle-même : l'État, incarné en la personne du roi. Puisqu'ils ont été reconnus coupables mais que cette condamnation n'a pas nui à leur carrière, peut-on alors en déduire que l'État ne voyait pas leur friponnerie comme un obstacle, mais, au contraire, comme une qualité pour un homme d'État ?

Si l'affaire La Jonchère s'est terminée dans « l'indifférence publique ²⁹⁹ », elle continue aujourd'hui d'interroger. En effet, elle laisse perplexe quant à savoir si ces hommes étaient oui ou non des fripons avérés sans aucun scrupule, ou de simples opportunistes. La suite de leur

²⁹⁴ Notamment en ce qui concerne son confort de détention : sa cellule était éclairée et meublée selon ses besoins, il avait accès à des livres, avait le droit aux promenades et aux contacts avec l'extérieur et son linge était lavé séparément des autres prisonniers (Claude QUETEL, *L'histoire véritable de la Bastille*, Paris, Tallandier, 2013. p.401). Toutes ces commodités lui sont supprimées peu à peu à la suite des accusations de meurtre.

²⁹⁵ SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS ET DE L'ÎLE-DE-FRANCE, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France...*, op. cit. p.17

²⁹⁶ Il s'agit d'un ordre créé pour récompenser les services rendus à l'armée (Marcel MARION, *Dictionnaire des institutions de la France aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, Picard, 1993. p.410)

²⁹⁷ SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS ET DE L'ÎLE-DE-FRANCE, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France...*, op. cit. p.15

²⁹⁸ C'est aussi l'avis de Claude Quétel (C. QUETEL, *L'histoire véritable de la Bastille...*, op. cit. p.285) et de Monique Cottret (Monique COTTRET, *La Bastille à prendre: histoire et mythe de la forteresse royale*, Paris, Presses universitaires de France, coll.« Histoires », 1986. p.63)

²⁹⁹ SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS ET DE L'ÎLE-DE-FRANCE, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France...*, op. cit. p.16

carrière ainsi que leur promotion respective laissent penser que leurs contemporains se sont peut-être posé les mêmes questions.

B) L'Italien qui a tenté sa chance en France

Etienne Vinache ³⁰⁰ arrive en France en 1689, sans un sou et sans aucune éducation. En effet, il ne sait ni lire ni écrire et restera analphabète jusqu'à sa mort. Cependant, ce handicap ne l'arrête pas et ne freine en aucun cas sa fulgurante ascension, ce qui, d'ailleurs, ne manque pas d'étonner les policiers lorsqu'il est arrêté. À son arrivée en France, il s'engage dans le Régiment Royal du Roussillon, qu'il déserte en 1691 pour se rendre à Paris. Mais il est arrêté en chemin, puis aussitôt emprisonné comme déserteur. Sans que l'on sache pourquoi dans son dossier, le comte d'Auvergne plaide en sa faveur et obtient sa grâce ainsi que sa sortie de prison. Vinache reprend donc sa route vers la capitale qu'il atteint en 1692. Il réussit à trouver un logement rue Quincampoix, chez un fabricant de chandelles dans une situation délicate à la suite de mauvaises affaires. Six mois plus tard, Vinache épouse la fille de son logeur, puis part faire le domestique sur les terres du duc de Brissac pendant quelque temps. Il rentre à Paris en 1697 et mène alors une existence obscure avec sa femme, ne vivant que de charité et de quelques remèdes que Vinache commence à vendre çà et là. Ceux-ci sont loin d'être de sa propre invention. Il se procure en effet la composition de ses préparations contre la fièvre, les maux vénériens et toutes autres sortes de maladies dans différents livres qu'il se fait lire par sa femme. Auprès du public auquel il vend ces remèdes comme étant le fruit de ses propres recherches, il passe bientôt pour un grand connaisseur des simples ³⁰¹ et des minéraux. Vinache fait ainsi le charlatan* pendant quelques années, s'acquérant une certaine renommée et commençant petit à petit à amasser de l'argent. En 1698, on le voit revenir d'un voyage de quelques mois en Bretagne avec un petit carrosse attelé de deux fringantes juments. Vinache quitte alors le logement de son beau-père pour un très bel appartement rue Bourg-l'Abbé où il prend à son service deux laquais et un valet de chambre. Vinache vise désormais la cour des grands.

À partir de ce moment et à la suite de son voyage en Bretagne, il s'intéresse à l'alchimie et à la transmutation des métaux. En 1700, son ami monsieur de Chaune lui prête 6000 livres pour l'achat de fourneaux à charbon et quelques autres outillages nécessaires au Grand œuvre ³⁰².

³⁰⁰ Les informations concernant Etienne Vinache (version francisée de son vrai nom : Vinaccio) viennent de deux sources principales : son dossier disponible à la bibliothèque de l'Arsenal, côte MS-10548 et le dossier se trouvant aux Archives de la préfecture de Police côte AA6-49-88

³⁰¹ Plantes médicinales

³⁰² Il s'agit, en Alchimie, de la réalisation de la pierre philosophale capable de transformer le plomb en or

C'est aussi à partir de cette date que sa richesse se fait de plus en plus opulente. Il accumule les biens fonciers, les domestiques, les carrosses et les chevaux plus beaux les uns que les autres. Sa renommée lui permet même quelques extravagances : il prétend qu'il possède un esprit familier qui lui donne des pouvoirs particuliers. Ce follet, comme il l'appelle, lui aurait laissé une trace le long de la colonne vertébrale qui aurait pris la forme d'un serpent. Moyennant finance, Vinache accepte de livrer certains secrets à ceux qui voudraient profiter des pouvoirs de ce familier. À côté de cela, l'alchimiste offre aussi ses services afin de consteller³⁰³ des diamants, chose qu'il aurait proposée au duc d'Orléans lui-même, selon les dires d'un témoin.

Mais le vrai secret de sa fortune, qu'il tente de garder caché de ses propres domestiques, c'est le billonnage*. Vinache, qui est devenu un véritable expert en la matière, revend ses monnaies falsifiées à Genève, en Dauphiné, en Savoie et à Strasbourg. Il fait également des fontes d'or et de cuivre de très bonne qualité dont il fait commerce avec les Genevois. Ces derniers font bien entendu passer ce mélange pour de l'or pur auprès de leur clientèle. Cet or falsifié, Vinache le revend selon les destinataires de 52 livres à 70 livres l'once.

À force de voir des carrosses aller et venir en pleine nuit pour s'approvisionner de sacs bien pleins chez Vinache, ses domestiques en viennent à le soupçonner de trafics illicites. Ce dernier décide alors de monter un stratagème fort osé afin de se disculper auprès de son personnel et de faire taire définitivement leurs interrogations. Il invite à dîner le commissaire Soquart et le fait écouter la déposition de ses domestiques. Ceux-ci sont assez déconcertés en voyant que leur employeur ne craint pas la police. À la fin de cette entrevue, Vinache menace de les faire pendre s'ils s'avisent à nouveau de le dénoncer. La démarche du commissaire, fort irrégulière, laisse supposer qu'il était de connivence avec Vinache. Il a d'ailleurs été embastillé en même temps que l'alchimiste pour cette étrange procédure.

En janvier 1704, les pièces d'« or » s'amoncellent chez le faux-monnaieur si bien que des sacs entiers débordant du métal - pas si précieux qu'il en a l'air - se retrouvent dans toutes les pièces de sa maison. Plusieurs personnes, avec lesquelles il est pourtant de concert, le dénoncent à la police en espérant en tirer une quelconque récompense. Le roi craint que son banquier de la cour, Samuel Bernard, soit impliqué dans cette affaire de monnaies illicites à la suite d'accusations venant de Nicolas Buisson³⁰⁴. Ce négociant a déclaré que le caissier de Samuel

³⁰³ « Qui est fait sous certaine constellation. Anneau constellé. Pierre constellée. C'est une superstition de l'Astrologie, que d'attribuer des vertus à des anneaux constellés » ACADEMIE FRANÇAISE, *Dictionnaire de l'Académie française...*, op. cit. Article « constellé », consulté le 09/02/2022

³⁰⁴ Jean-Louis CARRA, *Mémoires historiques et authentiques sur la Bastille, dans une suite de près de trois cens emprisonnemens, détaillés & constatés par des pieces, notes, lettres, rapports, procès-verbaux, trouvés dans cette*

Bernard, Tronchin, se rendait très souvent chez Vinache. À priori, ces accusations étaient fausses et n'avaient pour but que de porter atteinte au célèbre banquier ³⁰⁵. Buisson est alors embastillé pour ses imputations. Madame de Maintenon envoie alors son serviteur pour espionner et rendre compte de l'état de fortune de Vinache. L'envoyé ne peut que constater l'impressionnant train de vie du prétendu alchimiste. Il remarque notamment une galerie remplie de tableaux dont il estime la valeur à plus de 25 000 écus, un buffet de vaisselle d'argent et de vermeil d'au moins 10 000 écus et de très beaux chevaux dans l'écurie. Lorsque l'espion fait son rapport, les doutes ne semblent plus permis. Le ministre Chamillart fait venir à Versailles Vinache et lui pose beaucoup de questions sur ses origines et ses fameux remèdes. L'Italien, flatté, ne se doute de rien et lui expose avec fierté ses qualités de chimiste.

Quelques jours après cet entretien, le 17 février 1704, Vinache est arrêté et conduit à la Bastille. Les officiers font alors l'inventaire des biens du prisonnier :

- Un bien à Coubron de 3000 livres de revenus annuels.
- Une terre en Anjou qui lui venait du Duc de Brissac, de 3000 livres de rente également, où se trouvait un château qui a coûté pour sa construction plus de 200 000 livres.
- 12 000 livres de rentes sur la ville
- De gros fonds placés à la douane de Paris et à celle de Rouen

Lorsqu'il est arrêté, Vinache était sur le point d'acquérir la terre d'Ermenonville pour 250 000 livres. Une bien grande fortune pour un analphabète venu sans un sou en France quinze ans plus tôt !

Il est interrogé six jours après son arrestation. Son discours ne convainc pas le lieutenant d'Argenson, qui, le 25 février, écrit ces mots au contrôleur général des finances Michel Chamillart :

« J'ai l'honneur de vous envoyer un des interrogatoires que j'ai fait subir à Vinache, et je trouve dans ses réponses un certain air d'incertitude et de contradiction qui ne convient guère à la vérité ; il ne peut même disconvenir qu'il n'ait exercé la médecine et fait des distillations sans titre. Quelques soins qu'il prenne pour déguiser et pour affaiblir la juste valeur de ses biens, il s'en donne pour 40 000 écus, et l'on ne peut s'empêcher d'être surpris,

forteresse, & rangés par époques depuis 1475 jusqu'à nos jours, &c., Londres & Paris, Buisson, 1789. Tome II, p.25 Nicolas Buisson était un négociant trésorier originaire de Tours. F. RAVAISSON, *Archives de la Bastille, Tome XI...*, op. cit. p.149

³⁰⁵ Andrea ADDOBATI, « Le banquier juif du Roi Soleil », *Rives méditerranéennes*, 49, 15 novembre 2014, p. 35-60.

qu'en moins de 13 ans, il ait pu se faire une fortune si considérable sans s'être mêlé d'aucune affaire ni d'aucun commerce ouvert [...] plus j'avance dans cette affaire, plus je trouve dans le procédé de Vinache une apparence de crime et un fond de mauvaises intentions ³⁰⁶. »

Cette affaire se clôt de manière brutale par la mort de Vinache. Le jeudi 20 mars 1704, il est retrouvé égorgé dans sa cellule. Le prisonnier se serait tranché la gorge vers une heure du matin avec son couteau. Le samedi suivant, Vinache est enterré à la paroisse Saint Paul sous un autre nom : Etienne Durant. Le 23 mars, Chamillart répond à d'Argenson :

« J'ai rendu compte au Roi de la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire au sujet de la mort de Vinache. S.M. a approuvé que l'on ne suive point par aucune instruction ce qui peut y avoir donné lieu. Vous pouvez, dans quelques jours, faire entendre à sa femme qu'il est tombé malade, et qu'ensuite il est mort dans le temps qu'on s'y attendait le moins ³⁰⁷. »

Il reste donc quelques mystères non éclaircis dans cette affaire, notamment concernant la mort du faux-monnayeur sur laquelle le roi ne souhaite pas enquêter et le fait qu'on l'ait enterré sous un autre nom. Le commissaire Socquart est quant à lui libéré le 14 avril, avec un avertissement, certes, mais il conserve son poste. Se peut-il que cet Etienne Vinache ait fourni à des personnalités importantes de la fausse monnaie et que l'on souhaite taire cette affaire au plus vite ? Est-il possible que Vinache ait été assassiné par ordre du roi ? Il est désormais très compliqué de répondre à ses questions, qui ne peuvent que rester au stade d'hypothèse.

C) La « plus grande menteuse qu'il y ait jamais eu ³⁰⁸ »

Ce qui est certain concernant Marie-Elizabeth-Charlotte-Valérie de Bruls d'Herechond, c'est qu'il est difficile de démêler le vrai du faux dans son identité comme dans son parcours, tant cette femme fait du mensonge une seconde peau. Son imagination est des plus débordantes et correspond parfaitement aux besoins de Marie-Elizabeth puisqu'elle ne vit que d'intrigues et d'escroqueries. Elle a fait de sa vie un roman d'industrie d'une telle opacité qu'aujourd'hui, il s'avère délicat de faire la différence entre la vérité et le mensonge.

³⁰⁶ F. RAVAISSON, *Archives de la Bastille, Tome XI...*, op. cit. p.141-142

³⁰⁷ *Ibid.* p.143

³⁰⁸ F. RAVAISSON, *Archives de la Bastille, Tome XVIII...*, op. cit. p.150

Marie-Elizabeth serait née aux environs de 1738 en Autriche d'un père d'origine lorraine exerçant la profession de perruquier. Elle quitte rapidement son pays et arrive à Paris travestie en homme. Elle vient se loger rue des Fossés Saint-Germain l'Auxerrois, chez un limonadier du nom de Buselier, où elle rencontre un certain Turin, contrôleur des Guerres. Celui-ci prend pitié de la jeune femme et lui vient en aide en lui fournissant ce dont elle a besoin dans l'immédiat. Bientôt, Turin et Marie-Elizabeth quittent le logement de Buselier et viennent s'installer chez un tapissier, Geradot, dans un grand appartement séparé en deux, où ils décident de se faire passer pour mari et femme. Mais cette bonne entente ne dure pas. Les cent louis donnés par Turin à la jeune femme sont vite épuisés. Constatant que son protecteur n'est plus en mesure de l'aider financièrement, Marie-Elizabeth lui ferme définitivement sa porte. En quittant Turin, elle a l'affront de porter plainte contre lui en l'accusant du vol de sa montre. En réalité, c'est Turin qui aurait dû se plaindre à la police, car la montre volée lui appartenait et la voleuse n'était autre que Marie-Elizabeth ³⁰⁹ !

Peu après ces faits, elle fait connaissance de son nouveau compagnon, un dénommé Favié, originaire de Chaumont-en-Bassigny, qu'elle fait passer pour son mari partout où elle loge. En 1761, Marie-Elizabeth se lance dans sa première intrigue qui se solde par son embastillement. En juin de cette année, elle écrit une lettre au duc de Choiseul l'informant qu'elle a ouï dire d'un complot contre le roi. Elle signe cette lettre du nom de Linkinda, se prétend de nationalité américaine et donne une adresse pour recevoir la réponse. Le lieutenant de police Sartine donne alors l'ordre d'aller chercher cette femme. D'Hemery et le commissaire Guyot se rendent rue Vieille-du-Temple et se retrouvent non pas devant une Américaine mais bien face à Marie-Elizabeth qui leur expose alors ce qui semble être sa première, mais non point dernière, imposture*. Dame de condition née à Vienne, elle est veuve d'un dénommé De Wasser, officier suisse au régiment de Vigé. Elle se dit aussi l'épouse de Favié avec qui elle vit. Elle déclare aux officiers qu'en se promenant sur le Pont-Neuf, elle a surpris devant la statue d'Henri IV la conversation de deux hommes s'exprimant en allemand, conversation qu'elle leur a retranscrite ayant l'allemand pour langue maternelle. Ces malfaiteurs se seraient plaints de Louis XV et auraient parlé d'un complot pour attenter à sa vie.

Marie-Elizabeth est conduite à la Bastille. Les interrogatoires qu'elle subit lui permettent de faire étalage d'une imagination digne d'une romancière :

³⁰⁹ *Ibid.* p.144

« Elle s'est dite fille d'un capitaine des gardes de la reine d'Hongrie, née à Vienne, en Autriche, transférée dans son bas-âge à Lunéville, en Lorraine, où elle dit avoir été élevée par Delapierre, perruquier, qu'elle appelle son père nourricier, auquel elle envoie, de temps à autre, de l'argent. On présume que ce sont ses père et mère. À l'âge de 7 ans, elle dit avoir été baptisée, et avoir eu pour parrain le prince Charles de Lorraine, et pour marraine la princesse Charlotte, abbesse de Remiremont ; qu'à l'âge de 9 ans elle fut mariée à un comte étranger, dont elle devint veuve peu d'années après, ensuite, fut remariée à un autre comte qui mourut encore quelques années après, et qu'ensuite une Cour l'obligea d'épouser un ancien capitaine suisse, nommé de Wasser, qu'elle disait être de Zurich, en Suisse, au service de France et qui était mort à l'armée, de maladie ; qu'elle en avait eu un fils à ce qu'elle disait, que cet enfant, comme fils d'un capitaine suisse, elle l'avait fait entrer par le moyen de ses protections à l'Ecole militaire, et qu'il était mort quelques temps après, disant qu'il fallait qu'on l'eût empoisonné, parce qu'elle ne concevait pas qu'il pût y être mort autrement. Tout cela s'est trouvé faux, par la vérification sur les registres de réception et de mort de l'Ecole militaire. Elle disait dans le monde qu'elle avait obtenu une pension du Roi de 500 liv., comme veuve d'ancien officier suisse au service de S. M. Elle dit avoir un capital de 40 000 liv. de pension, qu'on lui avait accordé un an sans faire de service, pour aller faire ses affaires en Russie, où elle avait une succession d'un oncle à recouvrer conjointement avec le comte de Lobokowity, que cette succession ne lui avait été laissée qu'aux conditions qu'elle épouserait le comte Lobokowity, que le comte, suivant des lettres qu'elle avait reçues de lui, par le canal de M. le C^{te} de Saint-Florentin, qu'elle dit connaître très particulièrement, devait venir l'épouser en France et y prendre du service comme elle à la Cour, que cette nouvelle de l'arrivée prochaine de ce comte, qu'elle ne voulait point épouser, lui portait un si fatal coup, que pour se mettre à l'abri de ces nouvelles tentations elle avait jugé à propos d'épouser ou feindre d'épouser Favier, qui vivait avec elle, et avec lequel elle devait partir pour aller, soi-disant, recouvrer les 40 000 liv. de principal et les rentes qui lui sont dues par le domaine de la Reine ; que feu M. le M^{al} de Belle-Isle, un de ses protecteurs, avait tous ses titres en main, et qu'elle devait avoir une recommandation de lui, auprès de la Cour de Lorraine. On lui a vu une lettre

sans date, supposée du prince de Conti, signé Conti, où le prince l'assure de sa protection en toutes choses pour tout ce qui regarde particulièrement sa créance de Lorraine de 40 000 liv., qu'il n'avait pas d'argent alors à lui prêter pour son voyage, mais qu'elle trouve quelqu'un qui lui en veuille prêter, qu'il s'en rendra caution. À la fin de la lettre est écrit : Mgr le duc de Bourgogne est impatient de ne vous pas revoir pour jouer avec lui au cavagnol ; le cachet de l'enveloppe de cette lettre était un cachet royal ³¹⁰. »

Nous ne pouvions couper cette citation sans perdre au passage l'impression qu'a pu avoir la police à son égard en entendant de tels propos. À l'entendre, elle est connue de toutes les cours d'Europe et les plus grands lui assurent leur protection. Rien n'arrête Elizabeth et aucun mensonge ne lui paraît être de trop. Mais sa prolixité lui fera défaut, car ce roman d'aventure sonne faux aux oreilles de la police qui estime qu'« il n'y a point d'idées extravagantes, de fables et de fausses histoires que son imagination ne lui ait suggérées ». Elizabeth reste donc 11 mois à la Bastille, jusqu'à ce que sa détention commence à peser au lieutenant, qui cherche une solution :

« C'est une femme fort incommode au service de la B., la plus grande menteuse qu'il y ait jamais eu ; qui a fait une histoire de prétendus propos débités et faits contre le Roi, qui depuis qu'elle est enfermée a fait des écritures à l'infini pour l'histoire de sa vie, roman plein de faussetés, se disant tantôt de Lorraine, tantôt de Vienne en Autriche, bâtarde de grands seigneurs, puis légitime, prenant toutes sortes de noms, mais comme cet esprit est dangereux et babillard, il ne convient point de la laisser en France, quand ce serait même dans des maisons de force, à cause de sa mauvaise langue qui ferait impression sur les mauvais esprits ou les esprits faibles ³¹¹. »

Le lieutenant en a assez de cette grande bavarde intarissable. Elle est donc libérée puis reconduite à la frontière avec interdiction de revenir en France. Cependant, Marie-Elizabeth n'en est qu'à son coup d'essai.

En 1765, la comtesse de Rumain fait la connaissance de Milady Mants, une dame anglaise délicieuse d'une petite quarantaine d'années, habituée des cours d'Europe, ayant voyagé notamment en Russie et à Vienne. Elle est accompagnée d'un laquais anglais ainsi que d'un

³¹⁰ *Ibid.* p.145-147

³¹¹ *Ibid.* p.150

secrétaire. Sa conversation est des plus agréables et ravit la comtesse qui écoute son histoire avec une attention toute particulière :

« Elle a 16 000 livres sterling de rentes, que milord son époux, doit arriver incessamment ici, qu'il y fera sa maison, et pour cet effet a été voir un hôtel de 9000 livres de loyer, rue de Bourbon. Elle dit avoir voyagé en Russie, à Vienne et autres Cours d'Europe, où elle a été présentée aux souverains, qu'elle n'a précédé son mari, en cette ville, qu'aux pressantes sollicitations de Mesdames de France, et notamment de Madame, et de M^{me} Louise, de qui elle prétend recevoir des lettres tous les jours, qui l'invitent à venir à Versailles, et que lorsqu'elle y est, Mesdames la chambre[nt], ce sont ses termes. Elle ne les peut plus quitter ³¹². »

La comtesse de Romain loue à ses frais un appartement rue Jacob à sa nouvelle amie et lui laisse emprunter ses bijoux. Cette Milady en impose beaucoup à la comtesse, avec son carrosse, ses habits et ses gens. Mais nous aurons reconnu dans cette Milady, Marie-Elizabeth, qui est revenue de son exil. Elle peut mener ce train de vie extravagant car elle a réussi à duper un joaillier qui lui confie pour 25 000 livres de diamants. Elle en met en gage une partie, ce qui lui permet de vivre dans l'aisance. Mais très vite, les dettes s'accumulent. Le joaillier commence à douter de la sincérité de sa cliente et Marie-Elizabeth attire les soupçons de la police. Le commissaire Guerchy mène l'enquête et fait son rapport au lieutenant Sartine dans lequel il affirme qu'il s'agit bien de Marie-Elizabeth de Bruls exilée trois ans plus tôt. Le lieutenant semble presque s'amuser lors de l'interrogatoire en tâchant de découvrir « jusqu'où pouvaient aller ses mensonges et ses impostures ³¹³ ». Après quelques mois de prison, elle est conduite à Calais pour prendre un bateau qui la conduit vers sa terre d'exil : l'Angleterre.

La police n'entendit plus parler de Marie-Elizabeth, mais on peut supposer que, dans sa patrie d'adoption, elle n'aura pas abandonné sa vie d'aventurière et de menteuse, tant elle était devenue experte en la matière.

³¹² *Ibid.* p.152

³¹³ *Ibid.* p.159

D) Le « plus insigne fripon qu'on puisse jamais trouver ³¹⁴ »

En mai 1731, François Blaud, fils du procureur à la chambre des comptes de Montpellier, déserte de son régiment de dragons Dauphin de la compagnie d'Aigrefeuille dans lequel il s'était engagé quelques années plus tôt. Il a en poche l'argent que lui a donné son supérieur pour recruter de nouveaux soldats. Il décide, à ce moment-là, de prendre en main sa vie, à sa façon. Commence alors pour lui une vie d'impostures, d'usurpations et d'escroqueries.

Il voyage en Italie et en Espagne. On le voit à Naples, à Sète, à Paris puis à Ostende où il devient surnuméraire dans une compagnie de gardes du corps et de cheveau-légers. Mais le jeune homme quitte promptement cette fonction pour se rendre en Toscane, à Venise et en Allemagne.

En 1731, après une étape à Marseille, il part pour Lyon. Blaud prend le nom de Chevalier de Couprie, puis de chevalier Dumay, se prétendant fils d'un fermier général. Sous ce nom, il escroque 600 livres au receveur des farines ³¹⁵. Mais cette identité soulève vite des soupçons. Le fripon est même reconnu d'une ancienne dupe. Alarmé, Blaud se cache dans un couvent pendant quelque temps. Il se rend bientôt à Dijon, où il se fait d'abord appeler chevalier de Saint-Luc. Le jeune homme se lance alors dans la fabrication de fausses lettres de change dont il se sert pour soutirer 100 pistoles au président du Parlement de Dijon, cette fois sous le titre de chevalier de Bon, titre usurpé du fils du premier président de la Cour des aides de Montpellier. Grâce à une autre lettre, le fripon réussit à escroquer* pour 950 livres de marchandises à un commerçant dijonnais.

Au terme de ce séjour en Bourgogne, Blaud semble avoir quitté momentanément le royaume, sans doute pour se faire oublier. On retrouve ensuite sa trace à Lille, où, sous le nom de comte de Chapito, il se prétend désormais de nationalité italienne. Il renouvelle le stratagème des fausses lettres, contrefaisant l'identité de l'intendant de Paris, le comte de Cely. Il est ainsi reçu avec beaucoup d'égards par le duc de Boufflers, puis parvient à soutirer 50 louis grâce à une lettre de change. Mais le vent tourne. Voici le trompeur démasqué, contraint à rembourser la somme qu'il a extorquée. Connus désormais de tous pour ses friponneries, il est temps pour lui de se rendre vers un nouveau lieu d'exercice.

³¹⁴ Dossier de prisonnier, bibliothèque de l'Arsenal, côte MS 11483 folio 147

³¹⁵ « Celui qui a charge de faire une recette, soit en deniers, soit en denrées » ACADEMIE FRANÇAISE, *Dictionnaire de l'Académie française...*, op. cit. Article « receveur », consulté le 14/02/2022

Blaud part pour Dunkerque, puis Calais où il vole le portemanteau³¹⁶ du chevalier de Beaulieu. Il y trouve des patentes³¹⁷ et les lettres de noblesse dudit Beaulieu. Voilà une nouvelle identité à exploiter ! Pour l'heure, nous sommes en mars 1741 et l'aventurier se rend à Saint-Omer où il reçoit « toutes les politesses³¹⁸ » de plusieurs personnalités de la ville, grâce à son identité de chevalier de Bon. L'imposteur* est reçu en grande pompe chez l'évêque de Valbelle de Tourves, puis chez Monsieur de Barberey.

Après ce court séjour, Blaud rejoint la ville d'Aire en avril où il reste quatre jours chez M. Du Pras, qui commande dans cette ville le fort Saint-François. Celui-ci lui prête cinq louis, bien qu'il soupçonne le jeune homme d'être un imposteur. Blaud se rend alors une seconde fois à Ostende où il prend le titre volé de marquis de Beaulieu et se fait appeler « Messire ». Puis il contrefait le titre de la maison de Melfort, rédige un faux testament et se fait faire un passeport par le maréchal de Broglie, commandant de Strasbourg. Le fripon épouse alors la fille de Monsieur Du May, officier des troupes autrichiennes, après lui avoir montré son faux testament pour appuyer son identité.

François Blaud est finalement arrêté le 14 mars 1741 et envoyé à la Bastille. La police a reçu de nombreuses plaintes à son égard de la part des dupes, qui n'en finissent plus de maugréer contre toutes ses escroqueries : « Il seroit infiny s'y l'on vouloit rapporter toutes les autres friponneries qu'il a fait [*sic*]³¹⁹. » Le président Bon supplie le lieutenant d'arrêter ce fripon qui se fait passer pour son fils, expliquant que ce serait « un service essentiel pour [le] mettre en repos³²⁰ ». Le magistrat appuie sa demande en exprimant son extrême inquiétude pour ses enfants. D'après lui, Blaud serait capable de les tuer pour couvrir son imposture.

Ce voyageur infatigable aux multiples identités a beaucoup fait parler de lui dans les milieux qu'il a traversés. Toutes ses dupes ont prié la police de mettre fin aux friponneries incessantes de ce « maître fripon », « ce drôle », ce « chevalier d'industrie », cet « insigne fripon » « qui est un des plus hardis que la terre souffre³²¹ ». Même son propre père, honteux des impostures de son fils, écrit au lieutenant le 17 avril 1741 pour lui demander de l'envoyer au Mississippi pour ne plus avoir à souffrir de ses méfaits³²². Tout indique que le père, à son tour, est devenu la dupe de son fripon de fils. Le 15 mars, ce dernier lui écrit pour le supplier de le pardonner et

³¹⁶ Valise généralement faite de tissus.

³¹⁷ Écrit émanant du roi et accordant un grade, un droit ou un privilège.

³¹⁸ F. RAVAISSON, *Archives de la Bastille, Tome XV...*, op. cit. p.118

³¹⁹ Dossier de prisonnier, bibliothèque de l'Arsenal, côte MS 11483 folio 120

³²⁰ F. RAVAISSON, *Archives de la Bastille, Tome XV...*, op. cit. p.128

³²¹ (et précédentes) *Ibid.* p.117-130

³²² Dossier de prisonnier, bibliothèque de l'Arsenal, côte MS 11483 folio 132-133

de faire jouer ses relations pour le libérer de prison. Non pas pour lui, son « misérable fils », mais pour son épouse, qui ne survivra pas sans lui. Cette lettre passe sous silence ses innombrables escroqueries, à l'exception d'une seule. Blaud reconnaît qu'il a endossé l'identité de chevalier de Bon. Mais il l'aurait fait en toute naïveté* : on l'aurait en effet pris pour tel. Et notre fripon de confesser qu'il eut la « vanité de ne pas corriger cette erreur ³²³ ». Pire, il a l'effronterie de dire qu'il n'a incarné le chevalier de Bon que quelques jours, alors que l'on sait qu'il a usurpé cette identité pendant plusieurs années et dans de nombreuses villes. De cette lettre ³²⁴ émane un pathos qui ne caractérise pas à l'ordinaire cet escroc* audacieux. Mais son père n'est pas dupe et ne fait pas jouer ses relations, si ce n'est pour essayer d'envoyer son fils sur un autre continent. Après quatre interrogatoires, François Blaud est transféré à Bicêtre, en mai 1741.

Nous ne savons pas ce qu'il est advenu du fripon à sa sortie de prison. En revanche, les archives permettent de voir que les autorités se sont interrogées sur deux options : soit le renvoyer dans le régiment qu'il a déserté dix ans plus tôt, soit l'engager dans la Compagnie des Indes. La police cherche à tout prix à neutraliser ce fripon, afin qu'il ne renouvelle pas ses escroqueries qui ont causé tant de tort à des personnes d'un rang dont il est indigne de se jouer ³²⁵.

E) La malade imaginaire de Strasbourg

En mars 1728, Edmond Barbier mentionne dans son journal un étonnant fait divers qui vient d'avoir lieu à Strasbourg ³²⁶. Il s'agit de la mort d'une femme d'une soixantaine d'années dont l'histoire est désormais sur toutes les lèvres. Pourquoi cette soudaine célébrité ? Pour la simple raison que cette femme a dupé l'Académie de médecine de la ville ainsi que les Strasbourgeois pendant plus de quarante ans. Sa mort vient de mettre en lumière le fait qu'elle a vécu de leur charité et de leur crédulité, sans le moindre remords, toute sa vie durant.

Revenons donc quarante ans en arrière pour comprendre cette affaire. À l'âge de 20 ans, une jeune fille, dont le nom n'est jamais mentionné, souffre subitement d'une maladie étrange et douloureuse. Des maux de ventre d'une violence anormale harcèlent la demoiselle qui demande aussitôt de l'aide. Les médecins qui sont appelés à son chevet tentent de l'ausculter, mais la

³²³ Dossier de prisonnier, bibliothèque de l'Arsenal, côte MS 11483 folio 244-245

³²⁴ Cf annexes 1 et 1 bis

³²⁵ Cf Les dupes prestigieuses p.152

³²⁶ E.J.F. BARBIER, *Chronique de la régence...*, op. cit. Tome II, p.43

jeune femme les repousse. Trop pudique, elle refuse l'auscultation en déclarant que celle-ci ne serait de toute façon pas supportable tant la douleur est aiguë. Respectant les vœux de la malade, les médecins n'insistent pas et tentent de comprendre à distance le mal qui la ronge et qui lui fait enfler le ventre de manière anormale. À l'évidence, la tâche est ardue sans examen. Au bout de dix mois, l'éventualité d'une grossesse est écartée, son ventre étant toujours gonflé et toujours sensible. Son cas est alors soumis à l'Académie de médecine qui voit en elle une occasion de faire avancer les connaissances de cette science. Les douleurs se révélant très incommodantes et son ventre étant désormais d'une ampleur gênante, la jeune femme ne peut pas travailler. Elle vit donc de la charité des Strasbourgeois qui ont pitié d'elle, ainsi que de l'Académie de médecine qui tient à l'indemniser en contrepartie de l'étude de son cas.

Les années passant, les recherches demeurent infructueuses et les médecins piétinent. Ils ne comprennent pas ce qui arrive à cette femme et quelle est la nature de cette étrange maladie. Il est vrai que sans la possibilité d'ausculter la malade, il est bien difficile pour les médecins de déterminer son mal. Son ventre continue de grossir, inexorablement. Pendant quarante ans, les Strasbourgeois voient cette femme devenir une vieille dame, de plus en plus courbée non pas par le poids des années mais par celui de son ventre rongé d'un mal si mystérieux.

Le 24 février 1728, la malade décède. L'Académie de médecine envoie alors quelques-uns de ses membres pour récupérer le corps de la vieille dame afin de l'ausculter (enfin !) pour tenter de mettre un nom sur le mal qui l'avait tourmenté toute sa vie. Quelle ne fut pas leur surprise de trouver le corps de la dame, allongée, avec un ventre parfaitement plat ! Perplexes, les membres de l'Académie décident de fouiller la pièce. L'explication se trouve sous le matelas. Ils y découvrent un drôle d'appareillage, une sorte de cuirasse faite de haillons et de filasse pesant près de 9 kilos. Les médecins comprennent alors qu'il s'agit du faux ventre de la vieille friponne qu'elle avait porté comme une prothèse depuis ses vingt ans.

Elle avait entretenu ce costume toutes ces années, le rembourrant au fur et à mesure que le temps passait, pour continuer à faire évoluer cette maladie inventée mais qu'elle tenait à rendre bien réelle et surtout, bien visible. Le poids de cette cuirasse montre que cette dame était prête à souffrir un peu, voire beaucoup, pourvu que cela lui permette de vivre de la charité des autres. Pour l'heure, l'Académie se retrouve bien honteuse de s'être fait duper si longtemps. Le journal *Le Mercure de France* raconte cet événement si surprenant dans son numéro d'avril 1728. On lit dans l'article l'étonnement des rédacteurs face à l'audace de cette femme et de son ventre

« qu'elle avait eu l'adresse de se faire et la patience de porter ³²⁷ ». On mentionne également le goût amer qu'a laissé cette affaire aux Strasbourgeois : « On ne saurait revenir de l'étonnement & d'une espèce de honte que cause à tout le public ce ventre postiche ³²⁸. »

Il est vrai que la friponnerie de cette dame est remarquable par sa simplicité, mais surtout par sa longévité. Quarante années à soutenir la même duperie, non seulement devant les gens du peuple, mais aussi devant les médecins et les gens instruits de la ville. C'est étonnant, c'est audacieux et cela méritait une place dans cette galerie de portraits pour son caractère inédit digne d'une farce de Molière.

II/ Les fripons ayant sévi en Grande Bretagne

Avant de débiter cette seconde partie consacrée au sol britannique, il faut préciser de nouveau une chose importante. Les fripons britanniques et leurs friponneries sont presque « invisibles » dans les sources : il semblerait que les Britanniques n'aient pas souhaité en parler. Si ce n'est les quelques procès qui recensent leurs délits et nous confirment qu'ils existaient bel et bien, toute la littérature se tait à leur sujet, comme si ces fripons étaient un sujet tabou à ne pas aborder. Nous tâcherons de proposer des hypothèses quant à ce silence dans le cinquième chapitre ³²⁹. Cette seconde partie sera donc plus succincte que la première, mais ce déséquilibre est inévitable.

A) L'erreur judiciaire du 17 janvier 1776

Au vu de la complexité de l'affaire relatée ici, ainsi que du nombre important de personnes impliquées, nous avons placé en annexe un graphique récapitulatif des différents procès et protagonistes afin d'en faciliter la compréhension ³³⁰. Nous vous invitons à vous y reporter avant la lecture des lignes qui vont suivre, afin d'avoir un premier aperçu du sujet.

Le 31 mai 1775 se tint le procès de Robert Perreau ³³¹, un apothicaire très respecté de sa clientèle. On lui reproche d'avoir utilisé un *bond* ³³² falsifié de 1500 livres sterling signé par un

³²⁷ *Mercure de France*, Paris, Guillaume Cavelier et alii, 1728.

³²⁸ *Ibid.*

³²⁹ Cf. Les raisons du mutisme des sources britanniques, p.189

³³⁰ Cf annexe 8

³³¹ « Old Bailey Online »..., *op. cit.* Procès n° t17750531-1

³³² Document écrit prouvant que le signataire s'engage à payer une somme au nom du destinataire du *bond*. Il n'existe pas de traduction exacte de ce terme, puisque ce document n'a pas d'équivalent en France. Il s'agit d'un

dénommé William Adair et de s'en être servi auprès de deux frères banquiers, Henry et Robert Drummond, dans le but de leur escroquer cette somme. Le même jour, le frère de Robert Perreau, Daniel Perreau, passe, lui aussi, devant le tribunal pour avoir utilisé un *bond* falsifié de 6200 livres signé de ce même William Adair et pour l'avoir présenté au docteur Thomas Brooke pour le règlement d'une dette ³³³. Quelques mois plus tard, le 6 décembre 1775 a lieu le procès de leur supposée complice : Margaret Caroline Rudd ³³⁴. En effet, au cours de leurs interrogatoires respectifs, Daniel et Robert Perreau ont déclaré que c'était cette femme qui leur avait donné ces *bonds* : s'ils étaient faux, c'était elle la coupable. Ainsi, durant leur procès, les deux frères ne cessent de clamer leur innocence. Dans leur plaidoyer, ils certifient qu'ils ignoraient que ces *bonds* étaient apocryphes et que l'on avait contrefait la signature dudit William Adair.

Revenons-en aux faits reprochés aux Perreau, en commençant par Robert Perreau. En mars 1775, l'accusé se présenta chez les banquiers Drummond pour emprunter 5000 livres. Il leur donna un *bond* signé de William Adair pour garantie. Mais Henry Drummond n'étant pas convaincu de l'authenticité de ce papier, il le montra à son frère et associé. Celui-ci connaissant bien ledit William Adair, Robert Drummond douta à son tour que son ami ait rédigé un tel document. Les deux banquiers décidèrent alors de garder le *bond* le temps de dissiper leurs hésitations. Perreau accepta et Robert Drummond se rendit aussitôt chez William Adair, qui lui confirma qu'il ne connaissait nullement ce Perreau et qu'il ne lui avait jamais rédigé un quelconque *bond*.

Forts de ces nouvelles informations, les banquiers décidèrent de mettre Perreau devant le fait accompli : le *bond* était un faux. Perreau fit mine de ne pas comprendre : il devait y avoir une erreur. William Adair était un correspondant régulier et Perreau montra aux Drummond une lettre paraphée des initiales W.A. Les deux frères lui proposèrent alors d'aller directement chez William Adair. Perreau, contre toute attente, accepta ³³⁵. Mais il s'agissait d'un coup de bluff de sa part, car confronté à un William Adair niant le connaître, Perreau perdit quelque peu ses moyens. Pour se sortir de cette impasse, il se mit à accuser sa belle-sœur ³³⁶ de lui avoir fourni

écrit qui se situe entre une reconnaissance de dette et une lettre de change. Pour qu'il n'y ait aucune confusion, nous avons donc choisi de conserver le mot en anglais, sans le traduire.

³³³ « Old Bailey Online »..., *op. cit.* Procès n° t17750531-2

³³⁴ *Ibid.* Procès n° t17751206-1

³³⁵ À ce stade, Perreau ne sait pas que Drummond s'est rendu plus tôt chez Adair, ni que ces derniers se connaissent.

³³⁶ Margaret était mariée à Valentin Rudd mais séparée de lui, elle passait pour la femme de Daniel Perreau

le document. On alla donc chercher Margaret Caroline Rudd, qui avoua avoir rédigé le *bond* et les lettres.

Margaret est bien l'autrice de ces documents : ceux que Robert a utilisés chez les Drummond et ceux que Daniel a présentés à Thomas Brooke. C'est elle qui a falsifié également toutes les supposées lettres de William Adair : elle faisait croire aux Perreau qu'elle connaissait parfaitement ce dernier, ce qui est faux.

Selon le témoin George Kinder³³⁷, Margaret ne cessait d'évoquer tout ce que William Adair souhaitait offrir aux deux frères. Il aurait acheté une maison à Harley Street pour Daniel et lui aurait proposé un siège au Parlement d'une valeur de 3000 guinées. Il voulait absolument faire affaire avec lui et les *bonds* en étaient une garantie. Margaret promettait à Daniel qu'il finirait baronnet et elle, lady.

Ce même témoin, Kinder, précise dans ses déclarations que Margaret était très autoritaire avec les frères Perreau. Elle leur assurait que les générosités d'Adair ne se concrétiseraient que s'ils suivaient ses volontés à la lettre. Elle apparaissait à Kinder très rusée dans la conduite de ses affaires, comme si elle cachait quelque chose.

En lisant les témoignages des serviteurs de Daniel et Margaret, John Moody et Elisabeth Perkins, on en apprend plus sur les ruses de Margaret. Leurs deux serviteurs déclarèrent que régulièrement, Margaret leur donnait des lettres signées William Adair qu'ils devaient lui délivrer devant Daniel, comme s'ils venaient de les recevoir. Ils devaient prétendre qu'un valet venait de les déposer. Ayant toute confiance en sa prétendue épouse, le prétendu mari fut victime de ses stratagèmes. Mais lui seul était vraiment dupe. Son frère Robert était en réalité le complice de Margaret : il savait qu'elle ne connaissait pas Adair. L'affaire possédait deux cerveaux et une dupe : Daniel.

En effet, les nombreuses entrevues entre Robert et Margaret, ainsi que certains autres témoignages, prouvent que Robert était au fait que Margaret ne connaissait pas réellement William Adair. D'autres éléments des procès nous permettent également de valider cette hypothèse, par exemple, l'étrange attitude de Robert lors de sa confrontation avec les banquiers puis William Adair. Pourquoi aurait-il affirmé le connaître, puis nier ensuite ce même fait quelques heures plus tard, si ce n'est dans une tentative désespérée de se disculper ? Toutefois, ses différents coups de poker n'ayant trompé personne, Robert se mit à accuser sans remords

³³⁷ Georges Kinder est un ami proche de Daniel Perreau

Margaret, qu'il se garda bien d'appeler sa complice. Lors de son plaidoyer, l'accusé pris au piège chercha désespérément à prouver sa bonne foi : il n'aurait jamais laissé le *bond* s'il n'avait pas été honnête, il n'aurait jamais accepté de voir Adair s'il n'était pas sincère. Mais en prétendant connaître William Adair, Robert Perreau fit s'écrouler son fragile château de cartes. Il montra aux yeux de tous qu'il n'était pas aussi innocent qu'il souhaitait le paraître.

Margaret, pour sa part, se montra beaucoup plus subtile et bien plus fourbe. En mars 1775, chez les Drummond, elle a certes accepté les accusations et avoué être l'autrice des faux *bonds*, mais ce n'était que pour mieux rebondir par la suite. Lors de son procès, elle admit de nouveau avoir falsifié les documents, mais accusa aussitôt les Perreau d'être ses complices, ou plutôt ses tortionnaires. En effet, elle alléguait qu'ils l'avaient forcée sous peine de représailles d'imiter l'écriture d'Adair. Toutefois, cette seule affirmation n'aurait pas suffi pour la disculper intégralement auprès des juges. Mais Margaret avait un coup d'avance sur les jurés, ayant préparé en amont un stratagème qui allait finir de l'innocenter.

Pour comprendre à quel point cette femme est friponne, il faut se pencher sur le témoignage de Christian Hart, sa femme de chambre. Lorsque celle-ci apprit que son ancienne maîtresse, pour qui elle avait beaucoup d'affection, était emprisonnée, Christian se précipita à la prison de Newgate pour tenter de la voir et la reconforter. Mais par cet acte de gentillesse, elle fournit à l'accusée une occasion de se disculper.

La première fois que les deux femmes se virent en prison, c'était sans la présence d'une tierce personne dans la cellule. Margaret y vit une occasion qui ne se représenterait pas. Elle profita de cette intimité ainsi que du dévouement de sa suivante : elle supplia Christian de l'aider à la tirer d'affaire en lui promettant de l'argent en récompense. La servante, tout à son zèle, accepta la demande de sa maîtresse, celle de faire un faux témoignage. Margaret lui donna alors les instructions à suivre lors de sa prochaine venue.

À sa seconde visite, et c'est là que tout se joua, les deux femmes n'étaient plus seules puisqu'elles étaient en présence du conseiller juridique de Margaret, John Bailey, qui, à l'instar de Christian, avait été pris pour dupe. Il n'était là que pour être témoin de la scène qui allait suivre, conçue par la rusée Margaret. Suivant les instructions données par son ancienne maîtresse lors de leur première entrevue, Christian signa, devant John Bailey, un témoignage écrit permettant d'innocenter Margaret. Celui-ci crut donc que Christian agissait de manière spontanée et honnête, Margaret n'ayant rien demandé à sa suivante devant lui. Dans cet écrit, Christian reconnaissait qu'elle avait entendu la femme de Robert Perreau, Henrietta, jurer

qu'elle voulait voir Margaret pendue. Christian stipula aussi qu'Henrietta était de connivence avec un témoin central des procès de Robert et Margaret : Thomas Franckland.

Ainsi, ce témoignage, faux, rappelons-le, permettait de rendre caduque la déposition que fit Henrietta Perreau, qui tentait d'innocenter son mari en accusant Margaret d'être le cerveau de l'histoire. Grâce à cela, Margaret apparaissait victime, tandis que Robert Perreau devenait coupable. De plus, par ce témoignage écrit de Christian qui devenait une preuve de l'innocence de l'accusée, les allégations de Margaret qui prétendaient que les Perreau la forçaient à rédiger les *bonds* paraissent tout à coup plus plausibles aux jurés.

Cependant, malgré la volonté de faire plaisir à son ancienne maîtresse, Christian était consciente du danger que représentait un faux témoignage. C'est pourquoi, lors de sa déposition, elle avoua avoir obéi à Margaret. Mais Margaret avait envisagé cette éventualité et savait comment réagir.

En effet, elle possédait deux atouts en main pour contrer l'élan d'honnêteté de Christian. Tout d'abord le témoignage d'Isabella Wright, l'épouse du geôlier, qui affirma que c'était bien Christian qui avait demandé à voir Margaret lors de sa première visite, ce qui plaidait en faveur de l'accusée puisqu'elle n'avait pas demandé à voir sa suivante. Son deuxième atout était John Bailey, qui put confirmer le fait que Margaret n'avait nullement demandé à sa suivante de rédiger quoi que ce soit : Christian, d'elle-même, avait rédigé le témoignage pour sa maîtresse. Lors de son plaidoyer, Margaret eut des mots très violents envers son ancienne servante, affirmant qu'il était stupide de croire qu'elle aurait fait confiance à une femme aussi infâme, ignorante et menteuse. Elle déclara également qu'il était impossible qu'elle ait promis la somme de 200 livres « ou dix fois plus » à Christian Hart, puisqu'elle ne détenait aucunement une telle somme et que sa position de prisonnière rendait cette proposition insensée. Les juges semblèrent convaincus. Ils l'acquittèrent : elle avait donné le nom de ses complices, ou plutôt ses bourreaux, et il s'agissait d'une condition d'acquiescement.

Margaret a été bien plus fine que Robert. En ayant minutieusement préparé sa défense et en avouant être celle qui avait rédigé les *bonds* (sous la contrainte), elle eut la chance d'être acquittée dans une affaire qui autrement la condamnait à une mort certaine. Ses « complices », eux, n'eurent pas cette chance. Niant tout et malgré les nombreux témoignages très élogieux des personnes appelées à la barre pour rendre compte de leur personnalité honnête, les deux frères furent pendus le 17 janvier 1776. Pourtant, Daniel, lui, lorsque l'on recoupe tous les témoignages, paraît véritablement innocent.

Certes, il a utilisé des *bonds* frauduleux, mais en toute bonne foi, sans savoir qu'ils étaient falsifiés. Il s'agirait donc d'une regrettable erreur judiciaire, où un innocent se serait retrouvé pendu et une coupable acquittée. De surcroît, le procès de Daniel apparaît comme bâclé. De fait, si celui de Robert est long et fait appel à de nombreux témoins, celui de Daniel est beaucoup plus succinct avec seulement une poignée d'appelés à la barre ³³⁸, comme si tout avait déjà été dit dans le procès de Robert. Il apparaît que les juges ont décrété que si Robert était coupable, son frère l'était obligatoirement. Or, ce n'est pas notre conclusion. Trop de témoignages s'accordent sur les agissements étonnants de Margaret et ne peuvent qu'expliquer l'ignorance et l'innocence de Daniel.

Ainsi, la friponne Margaret parvint à sauver sa vie au prix de celles des Perreau. Avec sang-froid, elle a su se jouer habilement des témoins et n'a eu aucun scrupule à condamner les deux frères. Les juges ont visiblement commis une erreur en ne prenant pas assez au sérieux les témoignages des deux employés de maison, John Moody et Elizabeth Perkins, car ils innocentèrent Daniel de manière presque certaine. Ils ont fait preuve d'une étonnante indulgence envers Margaret, surtout lorsque l'on constate à quel point ils ont été impitoyables avec les Perreau.

B) L'insaisissable billonneur *

John Field ³³⁹ a commencé sa carrière en tant que bijoutier dans les années 1760 à Birmingham, une ville des Midlands qui, en raison des débuts de l'industrialisation, était alors en plein essor. Mais assez vite, l'entreprise du bijoutier fit faillite. Field décida alors de tout quitter pour partir s'installer à Londres. Il se reconvertit comme batteur d'or, en apprenant auprès d'un dénommé De La Fonte l'art de créer des feuilles d'or (*foil making art*), un domaine alors très secret.

Le 21 août 1779, tandis que Field et son épouse s'apprêtaient à prendre leur petit déjeuner, quatre hommes se présentèrent à leur porte avec pour intention de fouiller leur maison. Trois des hommes se mirent à inspecter la demeure pendant que le quatrième, Dennis M'Donald, fut chargé de surveiller Field et sa femme. Quelque peu affolés, ces derniers proposèrent à M'Donald 60 livres en échange de leur liberté. Alors que l'épouse de Field faisait mine d'aller

³³⁸ Trente-neuf témoins ont été appelés à la barre au procès de Robert contre seulement quinze à celui de Daniel

³³⁹ « Old Bailey Online »..., *op. cit.* procès n° t17790915-47 consulté le 28/01/2022

chercher l'argent, celui-ci sauta par la fenêtre près de laquelle il était assis. Mais M'Donald a tôt fait de rattraper le fugitif qui ne cessait alors de marmonner *I'm a dead man*.

En effet, les preuves que les quatre hommes trouvèrent dans une pièce à l'étage étaient accablantes. Des ballons, des creusets, des auges, des pièces fondues, un tour, des tamis, de l'eau forte et du cuivre. Ils trouvèrent également plusieurs sacs, certains contenant des shillings dont quelques-uns étaient inachevés, tandis que d'autres regorgeaient de jais et d'argent bruts. Les émissaires avaient trouvé ce qu'ils étaient venus chercher, à savoir les pièces à conviction prouvant que de la fausse monnaie était fabriquée sous ce toit. John Field fut arrêté immédiatement.

Le 15 septembre 1779, Field plaida non coupable lors de son procès : tout le matériel retrouvé dans la pièce à l'étage de sa maison n'était pas à lui. Le batteur d'or expliqua aux jurés qu'il louait depuis quelques mois cette pièce à un certain Turner. C'était donc ce Turner le responsable de tout ce qui se tramait dans cet endroit et Field jura n'être au courant de rien. Un témoin vint étayer ses déclarations : la veuve Philipps, une amie des Field, qui venait leur rendre visite plusieurs fois par semaine.

Cette amie certifia que, lors d'une de ses visites hebdomadaires, un homme, grand, mince, aux cheveux noirs et bouclés, s'était présenté chez les Field pour louer une pièce de la maison. En effet, les Field avaient une chambre qu'ils avaient décidé de mettre en location. L'homme se disait fabricant de boucles (*Buckle-maker*) et se prétendait recommandé par quelqu'un dont la veuve Philipps avait oublié le nom depuis. Les deux hommes montèrent voir la pièce et y restèrent un long moment avant de redescendre, le marché conclu. La veuve Philips déclara que ces événements remontaient à six mois.

Pour autant, Field ne pouvait pas être totalement ignorant des réelles fonctions de Turner. De fait, un second témoin vint contredire les déclarations d'innocence du batteur d'or. Un dénommé Newton avoua avoir acheté à Field une petite trentaine de shillings pour une guinée, en sachant pertinemment que ces pièces ne venaient pas de la *Mint*³⁴⁰. Ce Newton déclara que comme ces shillings n'étaient pas très bien réalisés, il n'était pas rassuré de les utiliser par peur d'être pris en flagrant délit. Au demeurant, cette attitude lui valut d'être traité de *rogue** à cinq reprises par les membres du jury. Quoi qu'il en soit, ce témoignage prouvait que Field faisait affaire avec Turner, car si le batteur d'or n'était pas lui-même le billonneur, il existait à

³⁴⁰ Lieu où était fabriquée la monnaie officielle par les autorités gouvernementales

l'évidence une forme de contrat entre les deux hommes, puisque Field vendait les shillings fabriqués par Turner.

Fut appelé à la barre également un officier de la *Mint*, John Clarke, qui déclara qu'il avait déjà mis en garde à vue Turner pour billonnage. Cet homme était un récidiviste, un billonneur avéré qui était actuellement recherché par la police. On venait d'arrêter son épouse ainsi que sa femme de chambre, mais Turner, lui, demeurait introuvable. Field avoua alors que le matin de sa propre arrestation (le 21 août 1779), Turner était parti en hâte à 8 heures du matin après avoir récupéré un grand sac bien plein.

À l'issue de son procès, Field fut déclaré coupable et condamné à mort. Cependant, le 17 novembre 1779, la sentence fut reportée. Field finit par être libéré puis acquitté le 12 février 1780. En ce qui concerne Turner, aucun procès ne correspondant à son profil n'est référencé sur le site *The Old Bailey proceedings*, ce qui laisse à penser que les autorités ne l'ont jamais retrouvé et donc n'ont pu le condamner.

C) Le cas particulier de Mary Young *alias* Jenny Diver ³⁴¹

Mary Young n'est pas à proprement parler une friponne ³⁴², puisque c'est une voleuse. Cependant, son histoire nous aide à comprendre certains aspects des mentalités britanniques que nous aborderons dans le cinquième chapitre ³⁴³. C'est pourquoi nous la présentons dans cette galerie.

Mary Young, plus connue sous le pseudonyme de Jenny Diver ³⁴⁴, était une redoutable voleuse à la tire, adroite et ingénieuse. Née vers 1700 en Irlande, elle est abandonnée par ses parents puis recueillie par une vieille dame qui l'éduqua et lui apprit à lire et à écrire. À la suite d'un différend, Jenny choisit de quitter sa mère adoptive à l'âge de 15 ans et de partir pour Londres où elle s'acquina très vite avec un groupe de détrousseurs. La jeune novice fit ses preuves rapidement, puis acquit le respect et même l'admiration de ses compagnons. En effet, l'adolescente ne manquait pas d'ingéniosité lorsqu'il s'agissait de déposséder efficacement une proie.

³⁴¹ « Old Bailey Online »..., *op. cit.* Procès n° t17410116-15 et OA17410318

³⁴² Nous avons en effet signalé au chapitre premier la différence entre un fripon et un voleur (*Cf* Ce qu'un fripon n'est pas, p.3232). C'est pourquoi nous n'affirmons pas que Jenny est une friponne, bien que plusieurs de ses stratégies relèvent de la friponnerie.

³⁴³ *Cf* B) *Pickpocket* : le pendant britannique du fripon français p.171

³⁴⁴ Nous utilisons nous aussi ce pseudonyme pour parler d'elle, tant elle est connue sous ce nom-là.

Jenny faisait preuve d'une remarquable discrétion et d'une habileté redoutable pour voler des bijoux portés par ses victimes sans que celles-ci ne s'en aperçoivent. La voleuse inventa également des équipements étonnants qui l'aiderent dans l'accomplissement de ses méfaits. Comme de faux bras qu'elle laissait ballants le long de son corps tandis que ses vrais membres étaient dissimulés sous un ventre factice (ce qui n'est pas sans nous rappeler celui de notre audacieuse strasbourgeoise ³⁴⁵). Grâce à ce déguisement, Jenny était subitement transformée en femme enceinte rayonnant d'innocence...

Elle l'utilisa un dimanche pour se rendre à l'église afin de déposséder les ouailles concentrées sur le sermon. À la fin de celui-ci, lorsque les victimes se rendirent compte qu'elles avaient été volées, elles ne manquèrent pas de défendre « l'innocente » Jenny. Les ouailles jurèrent en effet que les bras de la jeune femme enceinte n'avaient pas bougé de son ventre durant tout le prêche ! Jenny joua bien entendu les ingénues et put ainsi repartir sans être inquiétée, ses poches bien remplies. Ce vol marqua un tournant dans la carrière de voleuse de Jenny car elle devint la cheffe de la compagnie : tous voulaient être sous ses ordres. Par la suite, la voleuse mena à bien de nombreuses opérations qui enrichirent la communauté à une vitesse fulgurante. Jenny s'impliquait beaucoup et renouvelait très souvent ses stratégies d'approche. Elle maîtrisait l'art de l'imposture et se servait sans retenue de ce talent, tout particulièrement auprès de ses cibles les plus riches.

C'est ainsi qu'un soir, elle choisit une riche parure et se rendit au théâtre à la recherche d'une future victime. À la fin de la soirée, son choix se porta sur un jeune gentleman* qui semblait fort réceptif à ses charmes. À tel point que celui-ci proposa à la jeune femme de la raccompagner à son domicile, mais cette dernière fit mine de refuser en se prétendant mariée et inquiète que son mari les surprenne. Jenny lui donna alors rendez-vous quelques jours plus tard, lorsque son supposé mari serait absent. Cela laissait le temps à l'équipe de préparer cette future entrevue.

Trois jours plus tard, le jeune galant se para élégamment pour retrouver sa belle à l'endroit convenu. Il portait un gros diamant au doigt, une canne et une montre, toutes deux en or. Jenny l'invita à entrer dans la chambre à coucher, tout en précisant aussitôt qu'ils n'avaient que quelques heures devant eux avant le retour de son mari. Se dirigeant vers le lit, le jeune homme commença à se déshabiller, puis se précipita sous les draps, pressé de posséder sa conquête. Jenny prit alors la main du jeune homme et admira son diamant. Il se laissa faire, tout accaparé

³⁴⁵ Cf La malade imaginaire de Strasbourg, p.97

par les charmes de la jeune femme. Lorsque Jenny lui rendit sa main, le diamant n'était plus au doigt de l'amoureux.

Aussitôt après ce vol, alors que le prétendant était nu dans le lit, quelqu'un frappa à la porte de la chambre. Il s'agissait d'un membre de la compagnie ayant endossé le rôle d'un valet. Il avait pour mission de faire croire à l'arrivée imminente du mari et de créer ainsi une diversion. Feignant la panique, Jenny le supplia de se cacher sous les couvertures pendant qu'elle allait dissimuler les vêtements du jeune homme. Jenny exposa alors au prétendant le plan suivant : elle allait accueillir le mari puis prétendre être souffrante. Le dévoué mari la laisserait alors dormir seule et les deux amants pourront ainsi se sortir de cette impasse. Le jeune homme fit confiance à Jenny et resta docilement caché sous les draps. La voleuse prit alors tous les effets du garçon et sortit de la chambre. Elle retrouva ses compagnons et ensemble, ils quittèrent en hâte la demeure. Au total, les possessions de la victime s'élevaient à 250 livres, dont 50 livres revinrent de droit à Jenny puisque c'était elle qui avait pris le plus de risques.

La voleuse finit par être arrêtée en 1733 puis condamnée à la transportation en Virginie. Mais Jenny n'accepta pas cette peine. Lors du voyage, elle soudoya le capitaine du bateau qui la reconduisit en Angleterre. Après quelques années, les policiers l'arrêtèrent de nouveau pour vol, en 1738. Pour ne pas être reconnue, elle donna un faux nom lors de son procès : Jane Web. Les jurés ne firent pas le rapprochement avec sa première condamnation et le procès aboutit à la sentence classique pour ce délit : la transportation. L'imposture de Jenny avait fonctionné et lui sauva la vie, puisque la sentence habituelle pour un condamné qui revenait de transportation était la peine de mort. Mais Jenny refusa de nouveau de se plier à cette décision judiciaire : elle revint à Londres et recommença ses vols, ne connaissant pas d'autres moyens de subsister à ses besoins. Toutefois, la voleuse vieillissait et n'était plus aussi adroite que durant sa prime jeunesse. Jenny fut prise sur le fait. Cette fois, les juges ne furent pas dupes : ils firent le parallèle avec les deux autres procès. L'outrecuidance de l'accusée d'être revenue deux fois de transportation était inacceptable. Ils se montrèrent intransigeants : la récidiviste fut condamnée à mort. La sentence fut exécutée rapidement : Jenny fut pendue le 18 mars 1741, soit deux mois après son procès.

L'histoire de Jenny a eu une renommée inattendue, mais nous en reparlerons ³⁴⁶.

³⁴⁶ Cf *Pickpocket* : le pendant britannique du fripon français p.171

C'est avec cette galerie de portraits, cherchant à illustrer par des cas concrets ce qu'était la friponnerie au XVIII^e siècle, que s'achève notre première partie. Ces histoires ont permis de découvrir qui étaient les coupables de friponnerie, quels ont été leurs méfaits, qui étaient leurs dupes et comment ils ont été condamnés (ou non) pour ces délits. Nous avons pu constater de l'ingéniosité que quelques-uns étaient capables de déployer pour vivre de leurs escroqueries, de l'effronterie dont certains d'entre eux pouvaient faire preuve sans remords et de l'audace qui les caractérisaient tous.

Au terme de cette partie, la friponnerie n'est plus un mot au sens désuet et un peu vague. Nous savons désormais qui pouvait être qualifié de fripon et pour quelles raisons. Pleine de nuances, la friponnerie regroupait en réalité plusieurs types de délits. Ainsi, un fripon pouvait être un imposteur, un billonneur, un tricheur, ou encore un escroc. Il pouvait aussi être un aventurier ou un charlatan, mais nous ne parlerons pas, ou très peu, de ce type de friponnerie. Le premier parce qu'il a déjà fait l'objet de plusieurs études, le second car il mériterait une étude à part entière. Nous avons également compris que le fripon n'était pas un voleur, plutôt qualifié de filou, car au contraire du fripon, le voleur subtilise l'argent de ses victimes à leur insu.

Le fripon est un faiseur de dupes. Ces dernières se laissent séduire par cet habile beau parleur avec qui l'on partage volontiers un peu (ou beaucoup) de sa fortune. Pour arriver à ses fins, il dispose de plusieurs atouts comme celui de savoir se servir des apparences trompeuses à son avantage. Il est aussi passé maître dans l'art de se fondre dans un nouveau personnage après s'être inventé un nom et une biographie. Il est capable de reconnaître les désirs de sa proie pour mieux la duper et s'aide de sa propension à mentir et de son éloquence pour tirer profit de chaque situation qui se présente à lui.

Au travers des portraits de fripons et friponnes présentés, nous avons constaté l'efficacité redoutable des stratagèmes des plus entreprenants d'entre eux. Nous avons remarqué que mentir n'était pas un obstacle, mais une arme efficace et indispensable, et que le jeu d'acteur allié aux costumes correspondants permettait de tromper même les plus instruits. Se manifestant aussi bien chez les hommes que chez les femmes, qu'ils soient de condition modeste ou issus de la haute société, la friponnerie pouvait se révéler chez n'importe qui.

Après avoir brossé une sorte de portrait-robot de ces personnages hauts en couleurs, il est temps de les examiner sous le prisme de l'opinion que leurs contemporains, français et britanniques, se faisaient de leur personne et de leur activité.

DEUXIÈME PARTIE
Regards portés sur les fripons

Les définitions des dictionnaires, dont les mots ne sont pas choisis au hasard, permettent d'entraîner l'opinion que l'on avait des fripons et de leurs victimes³⁴⁷. Ainsi, si un fripon est *adroit* et si une dupe n'est bonne qu'à être *plumée*, on peut déjà constater que les adjectifs utilisés ne sont pas anodins. Les sources étudiées confirment ces hypothèses. Si les avis sur les fripons sont plutôt positifs, il faut s'attendre, en toute logique, que le point de vue sur les dupes soit plutôt négatif, ou vice-versa.

Quoi qu'il en soit, nous nous en doutons, les opinions que l'on avait des fripons et de leurs victimes ne sont pas neutres. Doit-on y déceler une forme de déterminisme « national » ? Tant dans le domaine politique que dans leurs structures économiques, sociales, religieuses et culturelles, la France et la Grande-Bretagne montraient de fortes différences au XVIII^e siècle. Celles-ci transparaissent-elles dans le regard porté d'une rive à l'autre de la Manche sur les fripons et leurs activités ?

Cette partie sera composée de trois chapitres. Le premier abordera l'opinion des Français sur les fripons et les friponnes. Le suivant s'intéressera à leur point de vue sur les dupes. Enfin, le dernier se tournera vers la Grande-Bretagne.

Commençons donc par le point de vue français.

³⁴⁷ Nous vous invitons à relire avec attention le glossaire

Chapitre III

Fripons et friponnes sous le regard des Français

« Malheur à l'innocent qui sur son droit se fonde !
L'injustice à présent est la reine du monde ;
L'intrigue, l'intérêt en sont le seul ressort,
Le méchant prête à l'autre un infâme support,
Et dans ce coupe-gorge où le vice s'accorde,
Qui n'est fripon, morbleu ! court risque de la corde ³⁴⁸. »

Dans cet extrait du drame *L'honnête criminel* de Fenouillot de Falbaire de Quingey perce un regard très pessimiste sur la société du XVIII^e siècle. On lit que le vice et l'intrigue sont devenus les maîtres et que les fripons sont laissés libres d'agir à leur guise. Ce regard est-il biaisé ou plutôt réaliste ? Est-il vrai que les fripons ne sont pas châtiés comme ils le devraient ? Et plus simplement, comment voyait-on les coupables de friponnerie en France ?

Étaient-ils perçus comme de dangereux criminels qu'il fallait à tout prix pendre haut et court ? Comme des fléaux qui transgressent les lois et redistribuent avec affront les rôles de la société que l'on voulait stables et immuables ? Avait-on la même opinion des hommes et des femmes qui friponnaient ? Ou existait-il de réelles différences dans la perception que l'on pouvait avoir des friponnes par rapport aux fripons ?

Pour tâcher de répondre à ces questions, nous allons tout d'abord nous pencher sur les opinions négatives en étudiant ce que l'on pouvait reprocher aux fripons. Dans un second temps, nous analyserons pourquoi certains trouvaient que les fripons n'étaient pas si méprisables que ce que l'on pourrait croire de prime abord. Que trouvait-on chez les fripons qui pouvaient les rendre sympathiques aux yeux des Français ? Nous clôturerons ce chapitre en étudiant comment les friponnes étaient perçues par les habitants de l'Hexagone.

³⁴⁸ Charles Georges FENOUILLOT DE FALBAIRE DE QUINGEY, *L'honnête criminel, drame*, Amsterdam et Paris, Merlin, 1767. Acte II, scène II, p.25

I/ Un fléau pour la société ?

A) Des parvenus bouleversant l'ordre social

Parce qu'ils s'enrichissent de manière parfois fulgurante lorsque leurs stratagèmes fonctionnent, les fripons sont considérés par certains Français comme des parvenus. Dans son édition de 1762, le *Dictionnaire de l'Académie française* nous propose pour ce terme la définition suivante : « Il s'emploie comme substantif, en parlant d'un homme qui a fait une fortune subite ³⁴⁹. » Il est vrai que les fripons peuvent s'élever dans des sphères de la société, qui, sans leurs duperies, ne leur seraient pas accessibles. Pour les aventuriers, il s'agit même de leur but ultime et les escroqueries auxquelles ils s'adonnent ne naissent dans leur esprit que pour servir ce dessein. C'est ce qu'explique Isabelle Meunier-Messika dans sa thèse sur Jean-Henri Maubert de Gouvest lorsqu'elle souligne que « spécialisé dans l'usurpation et l'escroquerie, l'aventurier entend s'imposer dans les plus hautes sphères de l'État par tous les moyens ³⁵⁰ ».

Pour les fripons ne correspondant pas au profil des aventuriers, l'élévation sociale s'avère être davantage le résultat de leurs friponneries plutôt que leur but ultime. Les stratégies qu'ils mettent en place pour intégrer ces milieux (le faux nom, la biographie inventée, le titre usurpé ou imaginé) n'ont pas nécessairement pour intention de se faire accepter durablement dans ces sphères. Il s'agit plutôt de les côtoyer pour un temps, afin d'en retirer un bénéfice financier, que ce soit en se faisant entretenir ou en escroquant l'argent des personnes issues de ces milieux. Nous avons vu que le fripon connaît les faiblesses de ses victimes et qu'il maîtrise l'art de la flatterie et comme le souligne Monique Cottret, « flatter les puissants constitue toujours un moyen de parvenir ³⁵¹ ».

En littérature, le thème du parvenu a inspiré plusieurs auteurs. C'est le cas de Marivaux dont son roman *Le Paysan parvenu*, paru entre 1734 et 1735, a connu un accueil très favorable dans toute l'Europe ³⁵². À son tour, ce livre a inspiré d'autres auteurs, prouvant ainsi un certain retentissement de ce thème pour la société. En 1768, l'abbé de Langeac publie ainsi une *Lettre*

³⁴⁹ ACADEMIE FRANÇAISE, *Dictionnaire de l'Académie française...*, *op. cit.* Article « parvenu, ue »

³⁵⁰ I. MEUNIER-MESSIKA, *Jean-Henri Maubert de Gouvest...*, *op. cit.* p.109

³⁵¹ M. COTTRET, *La Bastille à prendre...*, *op. cit.* p.127

³⁵² Il a connu en France de nombreuses rééditions, une vingtaine d'éditions en Europe et une demi-douzaine de traductions. Jean-Pierre de BEAUMARCHAIS, Daniel COUTY et Alain REY, *Dictionnaire des littératures de langue française*, Paris, Bordas, 1984. Tome II p.1418

*d'un fils parvenu à son père laboureur*³⁵³. Toutefois, dans ces œuvres, ces hommes parvenus ne sont ni fripons ni malhonnêtes. En revanche, dans la comédie de Guillemain *Le Faux talisman*, dont nous avons déjà parlé³⁵⁴, nous avons affaire à un jeune paysan sans aucun bien qui s'élève par sa friponnerie au rang de riche propriétaire terrien. Son triomphe à la fin de la pièce est total et le fait qu'il soit arrivé à cette réussite par une duperie ne semble pas entacher son succès.

Cependant, devenir un parvenu dérange tout de même plus que cela n'indiffère, surtout si les moyens qui ont permis cette ascension sont jugés indignes. C'est ce que nous lisons dans le *Dictionnaire critique* de Caraccioli :

« Quelle honte pour tant d'hommes parvenus si l'on exposait aux grands yeux les ruses qu'ils employèrent à dessein de s'élever, ainsi que celles qui les soutiennent. Mais tout cela se passe dans le secret, & l'on n'aperçoit [*sic*] que des honneurs, des richesses, & un faste qui éblouit³⁵⁵. »

Faire fortune rapidement entraîne des conséquences non négligeables et Ulrike Krampfl nous explique ce qui n'est pas bien reçu par la société dans ce cas :

« Dans une société fortement hiérarchisée, faire fortune a des conséquences sociopolitiques [...] L'enrichissement, par sa capacité à modifier l'assise sociale d'une personne, interfère dans l'équilibre des tensions qui organisent la société³⁵⁶. »

Acquérir trop rapidement des richesses et passer d'un statut social à un autre rend les strates sociétales plus floues ; leurs frontières ne sont plus aussi strictes puisque l'on peut passer outre. Les imposteurs* et les fripons qui s'enrichissent (ou font croire à leur fortune), bouleversent alors les codes établis. Monique Cottret nous rappelle combien « la société fonctionne sur des codes lisibles au premier regard » et que « les transgresser, c'est déjà bouleverser l'ordre social³⁵⁷ ». Si certains fripons deviennent des parvenus et s'enrichissent de manière fulgurante, ce sont donc davantage les conséquences de leurs actions qui semblent être mal perçues plutôt que leurs actions elles-mêmes.

³⁵³ Egide Louis Edme Joseph L'ESPINASSE DE LANGEAC chevalier de, *Lettre d'un fils parvenu à son père laboureur*, Paris, la V. Regnard, 1768.

³⁵⁴ Cf p.76

³⁵⁵ L.A. de CARACCIOLI, *Dictionnaire critique...*, *op. cit.* Tome III, p.111

³⁵⁶ U. KRAMPL, *Les secrets des faux sorciers...*, *op. cit.* p.145

³⁵⁷ M. COTTRET, *La Bastille à prendre...*, *op. cit.* p.46

À l'inverse, le point de vue chrétien se penche plus sur les actions des fripons et la morale qui en découle réprimande sévèrement ces transgresseurs, ces menteurs.

B) Le point de vue chrétien

Mentir est pour le fripon une seconde peau puisqu'il prêche sans cesse le faux pour parvenir à ses fins. Tout est mensonge chez le fripon, ou presque. Or, pour la chrétienté, il s'agit d'un péché. Dieu étant vérité, le mensonge découle du diable : celui qui ment fait donc l'œuvre du Malin. Une évidence découle de ce constat : les fripons ne sont pas en odeur de sainteté auprès de leurs contemporains les plus attachés à leur foi.

Pour nous en convaincre, écoutons les auteurs chrétiens qui ont parlé du mensonge. Le prédicateur protestant Jacques Saurin a écrit en 1730 une *Dissertation sur le mensonge* dans laquelle on peut lire que « le mensonge est la violation d'un pacte. Celui qui ment, viole l'engagement dans lequel il étoit entré, de ne se servir de la parole que pour exprimer sa pensée³⁵⁸. » Selon cet auteur, il n'existe pas de mensonge innocent. Cet acte est toujours blâmable, peu importe les motifs, même honorables, qui ont pu conduire la personne à mentir. Le prédicateur énumère ensuite une à une toutes les objections qu'on pourrait lui faire afin de justifier l'emploi du mensonge dans certaines circonstances. Mais Saurin a réponse à chacune de ces objections. Pour lui, rien, absolument rien, ne peut justifier le fait de mentir, car c'est « un crime atroce, qui viole un pacte formé par les hommes : pacte, dont l'observation est un des principaux liens de la société³⁵⁹ ». Comme le mensonge a des buts purement égoïstes chez les fripons, cela le rend d'autant plus condamnable.

Le moraliste Pierre Augustin de Cramezel considère aussi le fait de mentir comme un vice dangereux, peut-être même le pire de tous à le lire. Dans son ouvrage *Ethologie, ou le Cœur de l'homme*, il s'accorde avec Saurin pour dire que rien ne peut le légitimer :

« De toutes les habitudes vicieuses, celle de mentir est sans contredit la plus indigne de l'Homme, elle le dégrade entièrement, le couvre de honte & de confusion, lui attire la haine universelle. Il y a des défauts qu'on tolère, qu'on excuse dans les autres : mais le mensonge excite dans les esprits une telle horreur qu'il efface toutes les bonnes qualités qui pourraient se trouver chez

³⁵⁸ Jacques SAURIN, *Dissertation sur le mensonge*, Seconde édition., La Haye, P. de Hondt, 1730. p.21-22

³⁵⁹ *Ibid.* p.49

le menteur [...] Rien n'est plus contraire aux intérêts & aux liens de la société que le mensonge ³⁶⁰. »

Voilà qui est dit ! Cramezel se montre catégorique vis-à-vis du mensonge, sans aucune concession. C'est un acte odieux qui ne doit en aucun cas être excusé. À le lire, nous serions tentés de considérer que le menteur ne vaut pas mieux qu'un criminel. Dans son traité *Les Préjugés*, Armand Pierre Jacquin, prêtre et chapelain de la cathédrale d'Amiens, donne également son avis sur le sujet. Il est, comme ses confrères, tout aussi catégorique lorsqu'il écrit que « rien ne déshonore & n'humilie tant que le mensonge ³⁶¹ ».

Dans certains ouvrages, les auteurs relient le mensonge à un problème d'éducation. En effet, nous constatons que pour quelques-uns, celle-ci joue un rôle crucial. Ce que l'on reproche aux hommes est souvent le résultat d'une mauvaise éducation. Les fripons, ces menteurs, ne seraient peut-être pas devenus ce qu'ils sont si leur éducation avait été différente. Lisons un passage de l'ouvrage *De la sociabilité*, écrit en 1767 par l'abbé François André Pluquet :

« Il semble que l'enfance dont nous nous plaignons, ne soit qu'une longue préparation à la bienfaisance, une espèce de noviciat pour la société, un tems destiné à former dans l'homme le caractère social, à y rendre l'amour de ses semblables un sentiment habituel, un principe dominant, chargé de diriger toutes ses actions vers le bonheur général de la société ³⁶². »

En début d'ouvrage, Pluquet insiste sur l'importance de la société pour l'homme :

« C'est dans la société que se développent la bienfaisance, la reconnaissance, l'amitié, le désir de l'estime, en un mot toutes les vertus sociales ; elle ouvre à l'homme une source intarissable de plaisirs, elle fait naître dans son cœur une succession non interrompue de sentimens qui lui rendent agréables tous les momens de son existence, qui remplissent le désir immense du bonheur dont il est animé ³⁶³. »

Permettons-nous ce résumé succinct de la pensée de l'abbé : si un homme n'est pas convenablement éduqué, il n'est pas suffisamment préparé à s'insérer dans la société et, s'il n'y est pas correctement intégré, son bonheur lui échappe. C'est aussi la société qui « défend, il est

³⁶⁰ P.-A. de CRAMEZEL, *Éthologie, Tome II...*, op. cit. p.111-112

³⁶¹ A.P. JACQUIN, *Les préjugés...*, op. cit. p.280

³⁶² François André Adrien PLUQUET, *De la sociabilité*, Réédition., Yverdon, s.n., 1770. Tome II, p. 129

³⁶³ *Ibid.* p.27-28

vrai, à l'homme d'être malfaisant, injuste, oppresseur ³⁶⁴ ». L'éducation rend l'homme sociable et la société le rend honnête. L'avenir de l'homme se décide donc au moment de son éducation. Sans cet élément déterminant, les hommes peuvent s'avérer dangereux pour la vie sociale.

L'importance de l'éducation est une opinion partagée par le philosophe et journaliste Jean-Louis Castilhon, qu'il exprime dès les premières lignes du troisième tome de son ouvrage *Considérations sur les causes physiques et morales de la diversité du génie, des mœurs et du gouvernement des Nations* en ces mots brefs mais limpides : « C'est de l'éducation que dépendent les mœurs ³⁶⁵ », et de poursuivre, « je crois l'avoir suffisamment prouvé : la religion a sur elles aussi la plus puissante influence ³⁶⁶ ». Ainsi, la religion mêlée à une bonne éducation offre aux plus jeunes l'opportunité de ne pas tomber dans un travers comme le mensonge qui est l'arme favorite des fripons.

À côté de ce point de vue, quelques-uns considèrent ouvertement les menteurs (et par extension les fripons) comme de dangereux criminels. Surtout lorsque le mensonge n'est ni anodin ni inoffensif mais utilisé pour profiter des dupes.

C) Ceux qui méritent un châtement

Rares sont ceux qui s'exclament que les fripons méritent d'être pendus haut et court. Dans notre corpus, seules quatre sources de nature bien différentes réclament ce châtement pour les fripons : une pièce de théâtre, une lettre d'un ambassadeur, le journal de Barbier et des chansons.

En premier lieu, évoquons la comédie *L'Usurier dupé* d'un dénommé Poutaud, publiée en 1786, dans laquelle deux amants à qui l'on refuse leur union sont aidés de leurs serviteurs pour fomenter un stratagème visant à duper le tuteur de la demoiselle Angélique, un usurier sans cœur. Lorsque ce dernier comprend que le valet, Crispin, le « fripon ³⁶⁷ » de l'histoire, a usurpé un nom ainsi qu'un titre, voici l'échange qui suit cette découverte :

« LE COMMISSAIRE

Certes ! le cas est grave...

³⁶⁴ *Ibid.*

³⁶⁵ M.L. CASTILHON, *Considérations sur les causes physiques et morales de la diversité du génie, des mœurs, et du gouvernement des nations, tirées en partie d'un ouvrage anonyme, intitulé l'Esprit des nations*, Réédition., Bouillon, aux dépens de la Société typographique, 1770. Tome III, p.5

³⁶⁶ *Ibid.* p.5-6

³⁶⁷ POUTAUD, *L'usurier dupé, comédie*, Paris, Cailleau, 1786. Acte I, scène XX, p.40

ORONTE

Il est au moins pendable ³⁶⁸ ! »

Précisons que c'est la seule mention que nous ayons trouvée d'un tel châtiment dans les comédies françaises traitant de la friponnerie. La référence à la peine capitale n'apparaît nulle part ailleurs ; les pièces se terminant généralement par une scène finale où les fripons sont gentiment réprimandés ou s'éclipsent sans vague, dans l'indifférence des autres personnages.

Dans une source d'une toute autre teneur, à savoir la correspondance du consul de France à Cadix, Pierre Bigodet-Desvarenes, nous découvrons également le souhait de voir un fripon pendu haut et court. Toutefois, à la différence de la comédie que nous venons d'évoquer, il n'est nullement question de plaisanterie. Dans la lettre du 17 avril 1752 que Bigodet-Desvarenes écrit au secrétaire d'État de la Marine Antoine Louis Rouillé, comte de Jouy, l'ambassadeur mentionne une affaire d'accusation de vol contre un capitaine de Marseille, Joseph Imbert. Après avoir brièvement exposé les faits à son correspondant, le consul s'exclame avec conviction qu'il « ne paroît pas douteux que c'est un insigne fripon qui mérite d'être pendu ³⁶⁹ ».

Tout aussi sérieux est Barbier lorsqu'en juillet 1723 éclate l'affaire La Jonchère et que le mémorialiste en parle dans son journal en des termes laissant peu de place à la plaisanterie : « Il est bien aisé à ce métier-là d'être riche. On devrait pendre tous ces fripons-là ³⁷⁰. »

Quant aux chansonniers du XVIII^e siècle, ils semblent avoir trouvé leur cible favorite pour le gibet : les hommes politiques. À l'aube du siècle, l'homme le plus visé est sans conteste Law, ce « grand fripon » qui « mérite la potence ³⁷¹ ». Dans *Noël de l'année 1720*, le chansonnier donne la parole à Jésus en des termes bien peu équivoques à propos du financier :

« Jésus le regardant,
Dit : Tu mets la discorde ;
Arrêtez ce fripon,
C'est un vrai renégat !
Qu'on lui mette une corde ³⁷². »

³⁶⁸ *Ibid.*

³⁶⁹ Archives diplomatiques, côte AE/B/I/269 folio 117-122v

³⁷⁰ E.J.F. BARBIER, *Chronique de la régence...*, *op. cit.* Tome I, p.286

³⁷¹ Et précédente, « Poèmes satiriques du XVIII^e siècle »..., *op. cit.* *Noël de l'année 1717*, 1717, poème n°0243, consulté le 16/02/2022

³⁷² *Ibid.* *Noël de l'année 1720*, 1720, poème n°0429, consulté le 16/02/2022

C'est prêter des mots très forts à ce prince du pardon et de la tolérance. Si l'auteur ne craint pas d'être hué ou d'être traité de blasphémateur, c'est sans doute parce qu'il s'agit d'une vérité acceptée de tous : Law mérite d'être pendu. Celui qui a écrit *Le Cours de la Régence* a lui aussi trouvé des vers assassins pour parler du célèbre financier. Lisons plutôt :

« Philippe, ô ciel ! qu'as-tu nommé
Pour régenter notre finance ?
À quoi nous as-tu destiné ?
Philippe, ô ciel ! qu'as-tu nommé ?
Je vois un peuple mutiné
Contre ce gibier de potence ³⁷³. »

Comme nous l'avons signalé, Law ne fut pas le seul homme d'État que l'on a désiré voir pendu. Dans *Les Remontrances du Parlement*, l'auteur des vers ne mâche pas ses mots à l'encontre du premier marquis d'Argenson, contrôleur général des finances :

« Est-il donc vrai que d'Argenson,
Qu'on disait naguère fripon,
Qu'on devait voir à la potence,
Soit surintendant des finances ³⁷⁴ ? »

Le deuxième type de peine que quelques-uns espéraient pour les fripons est celle de la transportation en Amérique. En 1720, au détour d'une ruelle, les Français pouvaient entendre résonner les paroles suivantes :

« Après avoir fait de ton pis
Régent, en te faisant connaître,
Fais Law roi du Mississipi,
Un fripon mérite de l'être ³⁷⁵. »

Peu avant, l'auteur du *Rêve du Régent* envisagea cette peine pour le chancelier d'Aguesseau :

« Vite, Je m'en vas envoyer,
Landerinette,

³⁷³ *Ibid. Le cours de la Régence*, 1723, poème n°0550, consulté le 16/02/2022

³⁷⁴ *Ibid. Les remontrances du Parlement*, 1718, poème n°0249, consulté le 16/02/2022

³⁷⁵ *Ibid. Sans titre*, 1719-1720, poème n°1698, consulté le 16/02/2022

Ce fripon à Mississipi,

Landeriri ³⁷⁶. »

Mais la réalité fut finalement différente de ce que tous ces auteurs souhaitaient. En effet, dans aucun des cas étudiés il n'est fait mention d'une peine de mort. Rappelons-nous Blaud qui, malgré les demandes de son père, n'a été ni transporté en Amérique ni pendu, mais simplement renvoyé dans l'armée qu'il avait désertée. Rappelons-nous Marie-Elisabeth de Bruls qui a seulement été exilée en Angleterre. Rappelons-nous La Jonchère et Belle-Isle qui ont été promus. Aucun ne fut condamné à la peine de mort. Leur deuxième point commun étant leur emprisonnement à la Bastille, prison qui s'était spécialisée dans les délits d'escroqueries et de malversations ³⁷⁷. Voilà la condamnation la plus commune pour tous les fripons étudiés : l'emprisonnement, pour ne pas dire l'embastillement, suivi d'un exil à leur sortie de prison, la peine de mort ne semblant pas être une option pour condamner la friponnerie.

L'historien Pierre Deyon a référencé les différents types de délits qui existaient au XVIII^e siècle dans son ouvrage *Le Temps des prisons*. Les vols et les escroqueries étaient classés dans la catégorie « crime contre les biens ³⁷⁸ ». Dans son ouvrage sur la justice et la société de la France Moderne, Benoît Garnot nous rappelle combien cette criminalité était « primordiale ³⁷⁹ ». Dans son analyse sur « La décroissance du crime au XVIII^e siècle », Emmanuel le Roy Ladurie nous précise qu'à en juger les archives du Châtelet, les vols et les escroqueries représentaient « plus de 92% des délits poursuivis et condamnés ³⁸⁰ ». Ainsi, la friponnerie, qu'elle soit imposture* ou escroquerie, constitue un délit que l'on souhaite réprimer et condamner. Alors pourquoi retrouve-t-on si peu de peine capitale à son encontre ? Vincent Denis nous propose une explication :

« Dans les demandes d'enfermement se lit la volonté de les mettre [les imposteurs] hors d'état de nuire, mais aussi celle de purger définitivement le corps social de ces individus [...] Il ne peut être question de peine capitale, puisque celle-ci ne peut être prononcée que par une cour, ce qui signifierait l'organisation d'un procès. La police de Paris ne semble pas non plus animée

³⁷⁶ *Ibid. Le rêve du Régent*, 1718, poème n°0259, consulté le 16/02/2022

³⁷⁷ C. QUETEL, *L'histoire véritable de la Bastille...*, *op. cit.* p.278

³⁷⁸ Pierre DEYON, *Le Temps des prisons*, Villeneuve-d'Ascq ; Paris, Université de Lille III : Éditions universitaires, coll.« Encyclopédie universitaire », 1975. p.73

³⁷⁹ Benoît GARNOT, *Justice et société en France aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Ophrys, coll.« Synthèse histoire », 2000. p.44

³⁸⁰ Cité dans P. DEYON, *Le Temps des prisons...*, *op. cit.* p.77

d'intentions particulièrement violentes à l'égard des imposteurs. Il faut donc inventer des peines qui soient aussi des solutions ³⁸¹. »

À la peine de mort sont donc préférés les peines d'emprisonnement, le marquage au fer rouge, la transportation et les galères. La mise en place d'un procès était jugée trop coûteuse en temps et en énergie, surtout si l'on prend en compte le grand nombre de fripons qui existait... Ajoutons ce que nous apprend Catherine Samet, à savoir que, pour l'escroquerie, il n'existait pas réellement de réglementation en termes de droit :

« L'examen rapide des anciens droits montre donc que la répression prévue par un texte pénal de ce qui pourrait être nommé escroquerie n'existait pas encore de façon rigoureuse. Il appartenait alors au juge de l'Ancien Régime français de procéder à une interprétation extensive des lois anciennes pour poursuivre les fautes commises par les justiciables ³⁸². »

La solution radicale qu'est la peine capitale n'était donc pas choisie pour mettre un terme aux méfaits des fripons pour des raisons d'économies de frais de justice. Mais est-ce possible qu'à côté de cela, il existe une autre raison expliquant cette indulgence ?

D) Un mal pourtant nécessaire

Au théâtre, la friponnerie est toujours la bienvenue car elle rend une intrigue divertissante et fait émerger des propos amusants ainsi que des répliques proverbiales. Les valets et les servantes sont presque toujours fripons et les dérivés du mot « dupe » dans les titres des comédies françaises du XVIII^e siècle sont légion. Dans deux comédies publiées respectivement en 1758 et 1767, la friponnerie prouve son utilité lorsqu'il s'agit de dépasser les obstacles mis en place par les règles sociales ou sociétales.

Celle de 1758 est écrite par Pierre Nicolas Brunet et s'intitule *Les Noms changés ou l'indifférent corrigé*. La trame de cette comédie est somme toute assez classique puisque c'est l'histoire de deux amants qui ne sont pas autorisés à s'unir à cause des injonctions de la société. En effet, Valère, promis à une riche veuve, est amoureux d'une orpheline noble mais impécunieuse. Son oncle, Léandre, refuse catégoriquement cette union car, pour lui, rien n'est plus important que la richesse pour une future épouse : « Elle est riche, & le bien excuse tout

³⁸¹ V. DENIS, « Imposteurs et policiers au siècle des Lumières »..., *op. cit.* p.29

³⁸² C. SAMET, *Naissance de l'escroquerie moderne...*, *op. cit.* p.32-33

défaut ³⁸³. » Comme le titre de la comédie le suggère, c'est par d'habiles impostures que les deux amants vont finalement faire entendre raison à « l'indifférent » Léandre. La duperie aura permis cette épiphanie : l'amour est plus fort que l'argent et la friponnerie bien utile pour faire valoir ce constat.

Dans la deuxième comédie, il est question de mariage entre un homme et une femme de rang social différent. Écrite par Brutel de Champlevard, elle a pour titre *L'Amour vainqueur ou l'heureux stratagème* ³⁸⁴. Le chevalier d'Armillé, fils du baron de Granville, est amoureux de Jeannette, une fille de paysan. Malheureusement pour les deux amants, le baron destine son fils à Zenobie, la fille d'une marquise. Le stratagème consiste alors à déguiser Jeannette en Zenobie (que le baron n'a jamais rencontrée) pour prouver qu'elle est capable de passer pour une jeune femme de la haute société malgré ses origines modestes. La duperie opère à merveille et le baron finit par accepter le mariage de son fils avec Jeannette.

Ces pièces sont donc un très bon exemple de ce que la friponnerie peut avoir d'utile, malgré le fait que certains la considèrent comme dangereuse. Elle bouscule les frontières entre les rangs sociaux. Empruntez un nom, un titre ainsi qu'un costume et vous voilà plongé dans une autre sphère que celle que vous prédestinait votre naissance. Bien entendu, ces pièces témoignent d'un intérêt somme toute assez égoïste qui ne sert en rien les autres.

Toutefois, nous voyons dans le théâtre à quel point le faiseur de dupe est important, nécessaire au bon déroulement de la comédie. Il est jovial, vif d'esprit, plaisant, charmant et il fait rire. Le fripon, au théâtre, est un joyeux compagnon. Au théâtre seulement ? Pas tout à fait.

Voici un extrait de *La police de Paris dévoilée*, dans lequel l'auteur Louis-Pierre Manuel cite un vers étonnant :

« Mais c'est sur-tout aux citoyens honnêtes qui forment la ligne sur laquelle repose le bonheur public, à poursuivre partout, à écraser de leur opinion tous ces *égrefins* qui ne vivent que de leur langue *dorée*. J'espère bien, si jamais on lit à l'académie françoise un dialogue sur le *traitement* que l'on doit dans la *société* aux gens *vicieux*, ne plus entendre applaudir ce vers :

³⁸³ Pierre Nicolas BRUNET, *Les noms changés ou l'indifférent corrigé, comédie*, Réédition., Vienne, Ghelen, 1763. Acte II, scène première, p.37

³⁸⁴ BRUTEL DE CHAMPLEVARD, *L'amour vainqueur, ou l'heureux stratagème, comédie héroïque*, Amsterdam et Lyon, les frères Périsset, Delalain, 1767.

Qui ne soupe à merveille à côté d'un fripon ³⁸⁵ ? »

La popularité de ce « proverbe » est bel et bien attestée, comme le révèle une citation de Mercier ³⁸⁶. Ce vers dépeint le fripon comme un être profondément sociable, que l'on ne peut s'empêcher d'apprécier tant sa compagnie et son caractère sont plaisants. Cet « animal social ³⁸⁷ » possède quelque chose de fascinant.

II/ Quel panache ces fripons !

A) Un homme sociable par excellence

Cette expression d'« animal social » nous vient de l'étude de Catherine Samet, dont voici l'argument : « L'escroc est un « animal social ». Il est séducteur, stratège, politique, et économiste. N'est-il pas finalement ce qu'est la société ³⁸⁸ ? » Pour répondre à cette question rhétorique, nous pourrions citer l'abbé Febvé qui, dans un *Discours sur les qualités sociales* paru en 1779, a fait le portrait de l'homme sociable :

« L'homme vraiment sociable n'est donc point l'être parfait, mais celui qui ayant su se garantir d'un plus grand nombre d'imperfections, d'agrémens [sic] & de sûreté dans le commerce ordinaire de la vie civile. L'homme sociable, tel que je le conçois, est l'homme que tous recherchent, & auquel presque tous voudroient ressembler ³⁸⁹. »

Ce portrait peut tout à fait correspondre à celui d'un fripon. En effet, si nous nous fions à Mercier, nous constatons que les fripons (ceux notamment qui parviennent à entrer dans les cercles restreints d'une certaine haute société) ont des qualités sociables indéniables :

« Ils sont instruits des anecdotes qui peuvent piquer la curiosité. Ils ne sont ni médisants, ni calomnieux ; ils ont une plaisanterie qui n'a rien d'amer, parce qu'il entre dans leur système de joindre l'artifice des manières à

³⁸⁵ Louis-Pierre MANUEL, *La police de Paris dévoilée. Tome II*, Paris, J. B. Garnery, 1793. p.85

³⁸⁶ Mercier cite également ce vers « qui est devenu un proverbe » L.-S. MERCIER, *Tableau de Paris. Tome I...*, *op. cit.* p.247

³⁸⁷ C. SAMET, *Naissance de l'escroquerie moderne...*, *op. cit.* p.309

³⁸⁸ *Ibid.*

³⁸⁹ Abbé FEBVE, *Discours sur les qualités sociales, couronné par l'Académie royale des sciences & belles-lettres de Nancy*, Nancy, Hener, 1779. p.18

l'artifice de l'esprit, et qu'ils n'en veulent à la réputation de personne, mais à la bourse des gens faciles ³⁹⁰. »

Mercier n'est pas le seul à souligner ce trait. Dans son *Paris en miniature*, Luchet rapporte les paroles d'une dame dupée : « Il a mangé les trois quarts de mon bien, disoit une Baronne Allemande, en parlant du Chevalier de *** ; mais s'il venoit à reparoître, nous finirions le reste, tant il est ravissant ³⁹¹. » Que la victime elle-même reconnaisse le caractère agréable de son dupeur* n'est pas qu'un détail. Le fripon est tellement plaisant qu'on lui pardonne toutes ses extravagances, même si celles-ci nous portent directement préjudice. Dans *Le Petit maître raisonnable ou les coquettes dupées*, comédie publiée en 1754 et écrite par François Huguet, la dupe avoue elle aussi combien il est difficile d'être en colère contre les fripons. C'est dans la scène qui clôture la comédie que nous lisons ces vers :

« Voilà de ces fripons la redoutable engeance,
Pour se fâcher contr'eux on fait de vains efforts,
Ils trouvent toujours l'art de réparer leurs torts ³⁹². »

Dans son traité *La Raison du temps*, le chevalier de Meray reconnaît le caractère sociable des tricheurs et des fripons : « Presque tout le monde les connoît. Cela n'empêche point qu'on ne vive avec eux. Ils sont quelquefois liés avec des gens de la première qualité : ils sont même assez effrontés pour les tutoyer ³⁹³. » La Raison, personnifiée dans cet ouvrage, va même jusqu'à leur reconnaître « une sorte de mérite ³⁹⁴ ».

Revenons aussi sur le personnage jovial de La Fleur dans *La Supercherie par amour* de Loeuillard d'Avrigny. Son maître, Saint-Albe, n'est pas tendre avec lui. Tout au long de la comédie, La Fleur l'inspire pour trouver de nouvelles insultes. C'est ainsi que Saint-Albe le traite tour à tour d'éternel bouffon, de coquin, de maraud, de misérable, bien que toujours prêt à suivre ses duperies qui lui rendent bien service. Ce maître peu reconnaissant ne peut s'empêcher alors d'admettre qu'il le fait rire malgré lui ³⁹⁵. En effet, La Fleur est un joyeux compagnon, sympathique et plaisant. Saint-Albe, qui pourtant l'abreuve d'insultes, se voit obligé de lui accorder au moins cette qualité.

³⁹⁰ L.-S. MERCIER, *Tableau de Paris. Tome I...*, op. cit. p.89

³⁹¹ J.-P.-L. de LUCHET, *Paris En Miniature, D'Après Les Dessins D'Un Nouvel Argus...*, op. cit. p.119

³⁹² François HUGUET, *Le petit-maître raisonnable, ou les coquettes dupées, comédie*, La Haye, Pierre Gosse Junior, 1754. Scène XII, p.48

³⁹³ C. de MERAY, *La raison du temps, ou la folie raisonnée...*, op. cit. p.121-122

³⁹⁴ *Ibid.*

³⁹⁵ C.J. LOEUILLARD-D'AVRIGNI, *La supercherie par amour...*, op. cit. Acte premier, scène V, p.17

Ainsi, au théâtre, les fripons ne sont jamais châtiés mais toujours pardonnés, car finalement jugés plus sympathiques que condamnables, ce que nous résume Pierre Larthomas dans son étude sur *Le Théâtre en France au XVIII^e siècle* : « Quant à la comédie, sa moralité est ou peu profonde ou nulle, le spectateur prenant parti trop souvent pour le fripon contre l'honnête homme [parce que celui-ci est toujours le moins plaisant des deux]³⁹⁶. » Si en effet, les comédies ne sont pas là pour faire la morale aux spectateurs, ce n'est pas pour autant qu'elles ne dépeignent pas avec une relative acuité certaines mœurs et opinions de la société dont elles brossent le portrait. Lorsque Voltaire choisit de nous parler des comédies de William Congreve dans sa dix-neuvième *Lettre philosophique*, c'est notamment pour évoquer ce principe :

« Les règles du théâtre y sont rigoureusement observées ; elles sont pleines de caractères nuancés avec une extrême finesse ; on n'y essuie pas la moindre mauvaise plaisanterie ; vous y voyez partout le langage des honnêtes gens avec des actions de fripon : ce qui prouve qu'il connaissait bien son monde [...] la bonne comédie est la peinture parlante des ridicules d'une nation, si vous ne connaissez pas la nation à fond, vous ne pouvez guère juger de la peinture³⁹⁷. »

Ce n'est pas parce qu'il s'agit de comédies que nous ne pouvons pas déceler les mœurs et certaines opinions plus ou moins répandues dans la société. En étudiant les comédies britanniques, nous verrons d'ailleurs que le traitement du fripon y est très différent, ce qui appuie le fait que les pièces de théâtre reflètent au moins en partie les mentalités. Ainsi, si les comédies françaises nous présentent des fripons amicaux pour lesquels il faut avoir de la sympathie plus que du ressentiment, c'est peut-être parce qu'il s'agissait d'une opinion relativement répandue.

Ajoutons à cette supposition la pensée de Soubeiran de Scopon qui a écrit des *Considérations sur le génie et les mœurs de ce siècle*. Nous voyons que pour lui, « les hommes cherchent par nature à prendre avantage sur ceux avec qui ils vivent³⁹⁸ ». Duper les plus faibles serait donc naturel. Pour Esprit-Joseph Chaudon, c'est ce désir de l'emporter sur l'autre qui fait de l'homme un imposteur : « Le funeste désir de régner par des voies illégitimes a été dans tous les tems la

³⁹⁶ Pierre LARTHOMAS, *Le théâtre en France au XVIII^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, coll.« Que sais-je ? », 1994. p.58

³⁹⁷ François Marie Arouet VOLTAIRE dit, *Lettres philosophiques ou lettres Anglaises*, Paris, Garnier frères, coll.« Classiques Garnier », 1951. p.113-114, 115

³⁹⁸ Jean SOUBEIRAN DE SCOPON, *Considérations sur le génie et les mœurs de ce siècle*, Paris, Durand, Pissot, 1749.

source de l'imposture et du crime ³⁹⁹. » Peut-être est-ce cette idée qui empêche un jugement trop sévère de la part de certains : on ne peut guère lutter contre le naturel, l'instinctif.

Peut-être existe-t-il encore une autre raison. Grâce à l'étude que Nicole Belmont a réalisée sur les contes dans *Mythes et croyances dans l'ancienne France*, nous abordons une question intéressante. C'est notamment avec l'exemple du Petit Poucet que nous touchons du doigt ce qui importe, peut-être le plus, pour les Français. Parce que ce personnage est malingre, « trait physique qui accompagne souvent dans les contes l'intelligence et la malice ⁴⁰⁰ », on comprend alors ce qui fait de lui un héros : « Il est adroit et intelligent, qualités qui importent plus que la grande taille et la force physique ⁴⁰¹. » S'agirait-il de la vraie raison de la sympathie envers les fripons ? L'admiration pour leur vivacité d'esprit ?

B) Intelligence, talent, esprit

Pour illustrer l'admiration que l'on pouvait vouer à l'adresse et à l'intelligence des fripons, prenons tout d'abord un exemple. Celui d'un imposteur qui n'a fait preuve d'aucune finesse et dont le sort qui lui a été réservé est assez parlant : un dénommé Roger.

Le 29 janvier 1767, la marquise de Flavacourt rédige une lettre au lieutenant général de police Sartine à propos d'un jeune importun qui ne cesse de correspondre avec elle et qui prétend être son fils. Il s'agit d'un jeune soldat engagé dans le régiment du Dauphiné, déjà arrêté pour quelques délits militaires mineurs. La marquise en a « une peur horrible ⁴⁰² » tant elle ne sait pas qui est ce garçon ni pourquoi il se dit être son fils. Elle le croit dérangé et dangereux. Sur les ordres de Sartine, l'embarrassant jeune homme est donc arrêté. Après avoir fait un court séjour dans les prisons de la marine de Brest, il est transféré à Morlaix, puis conduit à la Bastille le 22 avril 1767. Commencent alors une série d'interrogatoires pour comprendre qui est ce jeune homme et pourquoi il usurpe le nom de Flavacourt. Dans un premier temps, on le croit fou tant sa correspondance avec la marquise n'a aucun sens, mais très vite les officiers sont convaincus qu'il s'agit en réalité d'un mauvais sujet, menteur et méchant. Le 22 mai 1767, le commissaire Rochebrune écrit au lieutenant Sartine pour lui rendre compte du premier interrogatoire :

³⁹⁹ E.J. CHAUDON, *Les imposteurs démasqués et les usurpateurs punis...*, *op. cit.* p.1

⁴⁰⁰ Nicole BELMONT, *Mythes et croyances dans l'ancienne France*, Paris, Flammarion, coll.« Questions d'histoire », 1973. p.30

⁴⁰¹ *Ibid.* p.131

⁴⁰² François RAVAISSON, *Archives de la Bastille : documents inédits. Tome XIX*, Paris, A. Durand et Pedone-Lauriel, 1866. p.357

« Comme il m'a assuré qu'il avait été 2 ans pensionnaire, rue Culture-Sainte-Catherine, chez M. Roland, maître ès arts, j'ai vérifié le fait qui s'est trouvé faux, et je ne doute nullement qu'il ne soit un fourbe et un imposteur. Je ne dirai point qu'il est fou, mais je le trouve méchant, violent, emporté, grossier et sans éducation, et rien n'annonce qu'il soit même d'une naissance bourgeoise, n'ayant ni politesse, ni connaissance du français ⁴⁰³. »

Le dénommé Roger fait l'unanimité auprès de la police : cet homme n'est pas fou, c'est un fat, un imposteur grossier qui n'a aucun talent pour l'usurpation. Ses mensonges sont d'une si piètre qualité que Sartine en vient à trouver le garçon affligeant : « Il cite dans son [interrogatoire] plusieurs faits reconnus faux, il ne sait pas le véritable nom des personnes dont il prétend être le fils ; il connaît mal leurs armes et ne sait pas de quelle couleur est leur livrée ⁴⁰⁴. » Neuf mois après son embastillement, le prisonnier avoue que tout n'est que mensonge et promet d'arrêter d'écrire à la marquise ou de se prétendre être son fils s'il est libéré. Le lieutenant n'est pas convaincu de sa sincérité mais décide tout de même de lui accorder sa liberté sous deux conditions. Premièrement de s'engager dans les colonies et deuxièmement « de se départir des folles idées qu'il a conçues sur sa naissance ⁴⁰⁵ ». La marquise n'est aucunement rassurée d'apprendre la libération prochaine de son indésirable correspondant, doutant fortement que « s'il recouvrait sa liberté, il ne recommencerait pas les mêmes extravagances ⁴⁰⁶ ». Et la suite des événements lui donna raison.

Le 13 janvier 1768, Roger rejoint la légion de Saint-Domingue. En avril, la marquise de Flavacourt reçoit une lettre d'une écriture inconnue, mais provenant indubitablement de Roger. Il est apparemment malade et a trouvé une personne suffisamment aimable pour lui écrire la lettre à sa place. Le lieutenant Sartine envoie alors immédiatement une missive au commandant de l'île de Ré pour savoir : « 1° si Roger est réellement malade ; 2° qui est celui qui a écrit la lettre ; 3° comment M. de Fréville, capitaine aide-major, pouvait s'intéresser au sort de ce soldat ⁴⁰⁷. » On comprend alors que Roger n'a pas tenu ses promesses puisqu'il se prétend toujours l'héritier de la maison de Flavacourt et qu'il correspond toujours avec l'infortunée marquise lui reprochant, comble de l'extravagance, « d'être une mère dénaturée, d'abandonner ainsi son fils ⁴⁰⁸ ». Le 21 décembre 1768, Choiseul écrit au lieutenant Sartine pour lui confirmer

⁴⁰³ *Ibid.* p.360

⁴⁰⁴ *Ibid.* p.360-361

⁴⁰⁵ *Ibid.* p.365

⁴⁰⁶ *Ibid.* p.364

⁴⁰⁷ *Ibid.* p.368

⁴⁰⁸ *Ibid.* p.369

qu'il a donné l'ordre de conduire Roger à la prison de Bicêtre pour avoir « osé renouveler ses folles prétentions en se disant fils de M. et Mme de Flavacourt ⁴⁰⁹ ».

Sitôt emprisonné, Roger ne renonce aucunement à ses prétentions filiales et joue les souffrants. Le responsable de Bicêtre se plaint que le prisonnier « a la malice de ne vouloir pas marcher et de faire véritablement le malade », mais il rassure aussitôt Sartine en lui promettant de ne pas être « la dupe de toutes ses fourberies ⁴¹⁰ ». Roger est jugé méchant, fourbe et s'attire très vite la haine des autres prisonniers qui ne supportent plus son orgueil et ses mensonges :

« Tous les prisonniers de la salle se sont ameutés, et ils étaient déterminés de le lapider cette nuit, et même de le pendre, et sans la vigilance de la sentinelle et les bonnes raisons que Ménant a données à ses camarades, pour les en empêcher, ils l'auraient fait ; mais ce matin on n'a pu les contenir, ils ont exécuté leur dessein ; en sorte qu'ils l'ont beaucoup maltraité ⁴¹¹. »

À la suite de cette agression, Roger meurt de ses blessures le 1^{er} avril 1768. Cet imposteur était peu subtil dans ses mensonges, peu renseigné sur ceux dont il se vantait être l'héritier. Il manquait d'éducation, de connaissances et cet imposteur inhabile a attiré la haine des gens autour de lui. Aucun ne l'a respecté, aucun n'a été fasciné par ce personnage.

À l'inverse de Roger, des fripons fins et intelligents ont, eux, forcé le respect parfois des victimes elles-mêmes ou encore des policiers. Dans un article publié en 2020 dans *Circé. Histoire, Savoirs, Sociétés*, nous avons souligné l'utilisation récurrente par les officiers de la Bastille d'un adjectif particulier pour désigner les fripons :

« On qualifiait souvent d'« insignes » les individus qui commettaient des actes de friponnerie. Le sens de ce mot est, comme nous le savons, relativement ambivalent puisque, s'il fait certes référence au caractère remarquable d'une personne, il peut le faire à des fins mélioratives ou péjoratives. L'emploi de ce mot à l'égard des fripons ne semble pas anodin mais paraît au contraire très révélateur du regard, tantôt fasciné, tantôt réprobateur, que les autorités portaient sur eux à cette époque ⁴¹². »

⁴⁰⁹ *Ibid.* p.372

⁴¹⁰ Et précédente *Ibid.* p.373

⁴¹¹ *Ibid.* p.374

⁴¹² Natacha ROSSIGNOL, « Les « insignes fripons » embastillés : regards sur les coupables de friponnerie emprisonnés à la Bastille au XVIIIe siècle », *Circé. Histoire, Savoirs, Sociétés*, 12, avril 2020.

Cet exemple seul ne suffirait pas à prouver cette fascination, mais d'autres sources viennent étayer cette hypothèse. Les mots utilisés ne sont jamais anodins et cet adjectif d'« insigne » que l'on retrouve dans les archives de la Bastille n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. Les auteurs recherchent bien souvent le mot juste pour désigner leur sujet, leurs personnages. Ainsi, lorsque Des Essarts nous donne la définition d'escroc*, il transparait entre les lignes que l'auteur du *Dictionnaire universel de police* ne peut qu'avouer le talent incontestable de ces hommes : « Souples, adroits à saisir toutes les nuances qui s'offrent à leurs yeux perçans, ils ne négligent rien pour connoître les préjugés & les goûts des personnes qu'ils veulent subjuguier⁴¹³. » Nous sommes bien loin de Roger et de ses mensonges qui ne trompent personne. Les fripons qui réussissent sont fins et subtils. Comme le souligne avec une pointe d'admiration Des Essarts, ce sont de véritables chasseurs, traqueurs même, étudiant leur proie avec beaucoup d'application.

D'autres auteurs sont allés plus loin en employant des mots bien moins équivoques pour parler des fripons. Dans une biographie publiée en 1786 *Précis de la vie de Joseph François Borri*, l'auteur ne tarit pas d'éloge pour cet alchimiste, aventurier et fripon du XVII^e siècle, qui selon l'écrivain lui-même « trompa les uns, fut la risée des autres, & finit par être reconnu de tous pour un charlatan* & un fripon⁴¹⁴ ». Le biographe commence son récit avec des mots déjà fort élogieux : « Joseph François Borri, Milanais de naissance, fut dans sa jeunesse un prodige de savoir⁴¹⁵ ». Le ton reste le même tout au long de l'ouvrage, l'écrivain ne cherchant pas à cacher son admiration débordante lorsqu'il explique les raisons des pérégrinations de son héros : « son génie vaste se trouva trop resserré dans Strasbourg⁴¹⁶ » ou encore « son génie ardent & fécond, le conduisit à Hambourg⁴¹⁷ ».

Alors pourquoi admirer quelqu'un dont les actions égoïstes sont néfastes à la société et aux individus ? Pourquoi être fasciné par un menteur ? Pour Caraccioli, il s'agit d'une évidence : on « aime beaucoup mieux un homme malin, que trop bon⁴¹⁸ ». En France, l'intelligence est quelque chose de très important et de très respecté, à tel point que cette estime ne dépend pas de la manière dont on emploie ses facultés intellectuelles. On peut se servir de son intelligence à de mauvaises fins, cela ne rendra pas cette faculté moins respectable ou moins admirable.

⁴¹³ N.-T. DES ESSARTS, *Dictionnaire universel de police...*, op. cit. Tome III, p.537, pour l'intégralité de la citation, se reporter p.40

⁴¹⁴ I.D.B., *Précis de la vie de Joseph François Borri*, s.l., s.n., 1786. p.3

⁴¹⁵ *Ibid.* p.14

⁴¹⁶ *Ibid.* p.19

⁴¹⁷ *Ibid.* p.28

⁴¹⁸ L.A. de CARACCIOLI, *Dictionnaire critique...*, op. cit. Tome II, p.10

Lisons Soubeiran qui explique ce phénomène : « L'esprit & la beauté, *sans cesser d'être dignes d'admiration*, [nous soulignons] peuvent devenir méprisables par l'abus que l'on en fera ⁴¹⁹. »

Il insiste par la suite pour démontrer combien l'esprit a de l'importance pour la société :

« C'est ainsi que l'enjouement réussit mieux dans le monde qu'une sage réserve ; un badinage léger, qu'une logique exacte ; la complaisance pour les travers d'esprit & de conduite, qu'une critique éclairée & une censure même circonspecte ; de frivoles & obscures anecdotes de société, que des traités d'histoire instructifs ou frappants [sic]. C'est ainsi que l'esprit l'emporte sur la raison, auprès de ces mêmes hommes qui ne peuvent se passer d'elle ⁴²⁰. »

Pour Luchet, les Français sont les « amis des talents et de l'esprit ⁴²¹ ». En nous avouant que « les défauts même des Parisiens ont quelque chose d'agréable ⁴²² » après nous avoir rappelé combien la capitale abondait en chevaliers d'industrie, on ne peut que conclure que l'auteur a une certaine sympathie pour les fripons dont il ne considère pas la compagnie comme quelque chose de désagréable ou d'inconvenant. Si la capitale abonde en fripons, ce détail n'ôte aucunement ses charmes à Paris. D'ailleurs, le mot de la fin de son ouvrage est sans équivoque : « Nous préconiserons cette heureuse capitale, malgré ses ombres & ses défauts, comme le lieu le plus social & le plus charmant du monde ⁴²³. » C'est parce que les fripons sont intelligents, donc fascinants, que leur compagnie est tolérable voire appréciable.

C'est pour son intelligence que l'on a reconnu les talents de l'homme probablement le plus haï de France à l'orée du siècle : John Law. Dans un poème intitulé *Le système des billets de banque*, Nicolas Louis Bourgeois admet combien Law était un homme brillant :

« On ne pourrait nommer ses grandes qualitez.
Soif de grandeurs, de biens, d'honneurs, d'impunité ;
Talens d'en imposer même aux plus beaux génies ;
Subtilités sans fin, ressources infinies ⁴²⁴. »

⁴¹⁹ J. SOUBEIRAN DE SCOPON, *Considérations sur le génie et les moeurs de ce siècle...*, *op. cit.* p.61

⁴²⁰ *Ibid.* p.68

⁴²¹ J.-P.-L. de LUCHET, *Paris En Miniature, D'Après Les Dessins D'Un Nouvel Argus...*, *op. cit.* p.73

⁴²² *Ibid.* p.119

⁴²³ *Ibid.* p.124

⁴²⁴ Nicolas Louis BOURGEOIS, *Le système des billets de banque, poème*, Amsterdam, L'Honoré & Châtelain, 1737. p.15

Il oppose la finesse d'esprit de Law à la bêtise des Français, qui se sont laissé abuser par ce système redoutable :

« On employa la ruse auprès du François sot,
Qui se laissa duper de la façon du monde
La plus propre à montrer sa bêtise profonde ⁴²⁵. »

S'il parle de la « bêtise profonde » des sujets de Louis XV, c'est pour tenter d'amoindrir les qualités de Law, car avouer son admiration pour un tel homme est osé, même 17 ans après les faits. Mais ne nous y trompons pas. Les mots employés pour parler de lui ne sont aucunement équivoques et ce parallèle ne change rien : Bourgeois admire les qualités de l'homme.

La loi elle-même finit par admettre combien les fripons sont intelligents. En effet, les chiffres que nous fournit Catherine Samet parlent d'eux-mêmes :

« Sur l'ensemble des 477 auteurs supposés d'escroquerie sur la période étudiée de 1700 à 1790, dans la juridiction du Parlement de Paris, il est tout d'abord essentiel de noter qu'aucune procédure ne fait référence expressément à une exclusion totale de responsabilité. Aucun accusé n'est donc déclaré exempt en raison de cette circonstance. La conscience de l'escroc est au contraire bien trop vive et affûtée ⁴²⁶. »

C'est pourquoi même pour un escroc âgé de 85 ans ⁴²⁷, la sénilité n'est jamais envisagée par les juges. Elle est absolument incompatible avec l'escroquerie qui demande à l'auteur une vivacité d'esprit trop importante :

« La friponnerie, la filouterie, dessinent le contour psychologique d'un escroc vif d'esprit, prêt à tout et débordant d'imagination. Il sait jouer de tous les titres, de toutes les personnalités, de tous les costumes. La mise en scène n'a pas de mystère pour lui. C'est un excellent acteur. Il aime tromper. Moins en marge que les voleurs ou les bandits, il observe et vit au contraire au contact de ses victimes, dont il attend patiemment qu'elles succombent à ses

⁴²⁵ *Ibid.* p.31

⁴²⁶ C. SAMET, *Naissance de l'escroquerie moderne...*, *op. cit.* p.455

⁴²⁷ Il s'agit d'Alexandre-André Haudoire, « l'escroc le plus âgé de toute la jurisprudence du ressort du Parlement de Paris pendant le siècle de Louis XV » *Ibid.* p.439

astuces et à l'usage de ses charmes. L'escroc est un « animal social ». Il est séducteur, stratège, politique et économiste ⁴²⁸. »

Comment un tel personnage pourrait-il être sénile ? Si la justice n'était pas encore tout à fait au point en ce qui concernait le traitement juridique à adopter pour un délit d'escroquerie, elle avait en revanche parfaitement compris combien les escrocs étaient redoutables d'intelligence et d'esprit. Ainsi, si les Français admiraient les gens intelligents, il semble logique de s'attendre à ce que les fripons jouissent d'une certaine popularité.

C) La popularité de ces gens fascinants

Dans sa comédie représentée pour la première fois en 1778 *Le Chevalier Français à Londres*, Dorat prête ces propos au personnage du chevalier ⁴²⁹ :

« Je l'entends toujours dire, & vous m'y confirmez,
Ce sont les plus trompeurs qui sont les plus aimés ⁴³⁰. »

Si nous nous reportons à la définition d'escroc donnée par Caraccioli, nous constatons en effet la popularité de ces individus, appréciés dans les bonnes sociétés dont ils s'ouvrent eux-mêmes les portes, justement grâce à leur charisme : « C'est un personnage qui a souvent l'air du plus honnête homme, & qui se trouve dans les meilleures sociétés ⁴³¹. » Leur caractère aimable, agréable, vif d'esprit et plein de conversation se fond parfaitement dans les sphères les plus raffinées et les plus distinguées. Si l'on apprend que ce sont des escrocs, on préfère accepter d'avoir été leur dupe plutôt que de blâmer ceux qui furent si plaisants et si fins.

Au théâtre, la friponnerie apparaît comme un attrait de la vie, une chose agréable que l'on pratique pour ne pas s'ennuyer, pour stimuler l'esprit et aiguïser ses sens. Dans l'opéra-comique *L'Heureux déguisement* de Marcouville publié en 1758, nous rencontrons un Frontin décomplexé qui se livre sur son penchant : « Tromper & se venger ; cela est assez satisfaisant ⁴³². »

⁴²⁸ *Ibid.* p.309

⁴²⁹ Contrairement à ce que son titre pourrait laisser croire, ce n'est pas lui le dupeur dans cette pièce, mais bien le dupé

⁴³⁰ Claude Joseph DORAT, *Le chevalier français à Londres, comédie*, Paris, Delalain, 1779. Acte I, scène IV, p.12

⁴³¹ L.A. de CARACCIOLI, *Dictionnaire critique...*, *op. cit.* Tome I, p.153

⁴³² Pierre Augustin Lefèvre de MARCOUVILLE, *L'heureux déguisement, ou la gouvernante supposée, opéra comique*, Réédition., Avignon, Louis Chambeau, 1759. Acte premier, scène II, p.9

Dans *Guerre ouverte, ou ruse contre ruse* de Jean-Antoine Bourlin, les deux valets se livrent un combat acharné de friponneries, comme le nom de la comédie le laisse deviner. Dans cette pièce, un jeune amoureux à qui sa belle est promise à un autre se voit mettre au défi par l'oncle de celle-ci. Son marché est simple : s'il réussit à enlever sa nièce dans la journée, alors il pourra l'épouser. S'en suit une série de stratagèmes des deux côtés pour réussir ce pari. Au milieu de la pièce, le valet du baron, qui croit à tort son adversaire moins intelligent que lui, exprime quelle serait sa joie à l'idée d'un combat intellectuel avec un compère à sa hauteur :

« Ah ! que n'a-t-il a son service quelqu'un de ces fourbes subtils qui savent inventer de ces tours d'adresse, qu'on a du plaisir à déconcerter ! Ce serait alors ruse contre ruse. Mon génie s'échaufferait, s'enflammerait, & je voudrais le prendre dans le piège même qu'il avait dressé ⁴³³. »

Cette pièce étonnante fait la part belle aux fripons et aux malins qui sont vraiment mis à l'honneur. Les deux camps sont aussi vifs d'esprit l'un que l'autre, donc c'est le hasard qui décide du vainqueur de cette « guerre ouverte » de friponneries.

De la même manière, on peut lire un éloge de la friponnerie dans *Les Amans trompés*, de Louis Anseaume, une pièce mêlée d'ariettes ⁴³⁴. Dès l'aube de la pièce le ton est donné lorsque les serviteurs Crispin et Finette entonnent en cœur ce refrain :

« Unissons, unissons notre industrie ;
Sans un peu de fourberie,
Sans un peu de tricherie,
Que feroit-on dans la vie ⁴³⁵ ? »

Ainsi, la friponnerie incarnerait quelque chose de plaisant, voire de terriblement attirant, tant et si bien que quelques auteurs vont jusqu'à dire que nul n'est à l'abri de ses charmes, même les plus intègres. Dans la comédie de Marc-Antoine Legrand *Cartouche ou les voleurs*, le personnage de Bel'Humeur donne une leçon à ce sujet au naïf Pataud : « Il ne faut pas toujours

⁴³³ Antoine Jean BOURLIN, *Guerre ouverte, ou ruse contre ruse, comédie*, Réédition., Paris, Cailleau, 1787. Acte II, scène III, p.22

⁴³⁴ Air léger, de mélodie gracieuse, destiné à être chanté.

⁴³⁵ Louis ANSEAUME et Pierre Augustin Lefèvre de MARCOUVILLE, *Les amans trompés, pièce en un acte*, La Haye, H. Constapel, 1758. Acte premier, scène première, p.9

juger les gens sur la mine ⁴³⁶ ; & d'ailleurs les plus honnêtes gens du monde cessent quelquefois de l'être, quand ils en trouvent l'occasion ⁴³⁷. »

L'abondance de comédies ayant pour thème la duperie montre combien ce sujet est plaisant, divertissant et d'actualité. Le fripon ne fait pas peur. Il n'est pas un criminel dangereux redouté de tous. Il attire. Il fascine. Si certains le condamnent pour se conformer à une pensée rigoriste, beaucoup le trouvent audacieux. Chaudon parle des imposteurs en les qualifiant de « fourbes audacieux ⁴³⁸ ». Or, de la même manière que pour l'adjectif insigne, audacieux peut avoir un sens positif :

« AUDACE. s.f. Hardiesse excessive. Grande audace. Audace inouïe. Audace incroyable. Audace aveugle. Audace furieuse. [...] Il se dit aussi en bonne part. Noble audace. Généreuse audace. Audace héroïque. Audace guerrière ⁴³⁹. »

Utiliser un vocabulaire ambigu permet ainsi de dissimuler une fascination qui pourrait être mal perçue si elle était affichée de manière ostentatoire.

Enfin, ajoutons à cela que les fripons sont pour la plupart mieux perçus que les dupes. Dans un mémoire de master soutenu en 2017, nous avons montré combien les tricheurs étaient mieux vus par les Français que les joueurs honnêtes :

« La tricherie vaut mieux que l'honnêteté, puisqu'elle permet de prouver ses facultés intellectuelles. Elle met au jour les capacités d'adaptation, de dissimulation et d'invention d'un joueur. Voilà pourquoi un joueur « bêtement » honnête perdant constamment est finalement si mal vu : il ne fait preuve d'aucune intelligence, ni d'ingéniosité, ni d'esprit. Ainsi, l'acharnement sur ces joueurs pourtant honnêtes mais pas capables de prendre

⁴³⁶ Ici, nous avons sans doute une prière venant de l'auteur lui-même, très disgracié physiquement. Comédien, il fut sifflé par le public et leur lança cette supplique : « D'ailleurs, Messieurs, il vous est plus aisé de vous faire à ma figure qu'à moi d'en changer ». François MOUREAU (éd.), *Dictionnaire des lettres françaises...*, op. cit. p.727

⁴³⁷ Marc Antoine LEGRAND, *Cartouche ou les voleurs, comédie*, Réédition., La Haye, Jean Neaulme, 1722. Acte II, scène X, p.42

⁴³⁸ E.J. CHAUDON, *Les imposteurs démasqués et les usurpateurs punis...*, op. cit. p.1

⁴³⁹ ACADEMIE FRANÇAISE, *Dictionnaire de l'Académie française...*, op. cit. Article « Audace », consulté le 28/02/2022

en main leur fortune se comprend mieux lorsqu'on voit à quel point les Français font grand cas de la virtuosité intellectuelle ⁴⁴⁰. »

Les fripons sont plus appréciés que leurs dupes, comme nous allons le voir dans le prochain chapitre. Parce qu'ils sont intelligents, vifs d'esprit, audacieux, ils sont fascinants, charmants, populaires. Si cette admiration est parfois inavouée, cachée derrière un vocabulaire ambivalent, elle n'en demeure pas moins perceptible. En observant le point de vue des Français sur les dupes, cette sympathie devient alors tangible.

Mais pour l'heure, tournons-nous du côté des friponnes.

III/ La friponnerie au féminin

A) Si peu de féminin dans le vocabulaire

Si nous consultons les dictionnaires, nous remarquons que le féminin d'imposteur n'existe pas. Il en est de même du terme filou, car le *Dictionnaire historique de la langue française* nous précise que « le mot s'applique difficilement aux femmes ⁴⁴¹ ».

Pour ce qui est du terme escroc, il existe un féminin, « escroque », mais les traces de son emploi sont rarissimes. Dans les registres d'entrée de prisons conservés aux archives de la préfecture de Police, ce terme n'est utilisé qu'à deux reprises. En 1726, pour Anne Catherine Braconnel « intrigante et escroque ⁴⁴² » et en 1745, pour la Dame Marcoux « intrigante, fourbe et escroque ⁴⁴³ ». Pour toutes les autres femmes arrêtées pour escroquerie, les officiers s'exprimaient différemment dans les registres. On trouve ainsi dans les motifs d'emprisonnement « femme qui escroquait ⁴⁴⁴ », « escroquerie ⁴⁴⁵ », ou encore « escrocs (femmes) ⁴⁴⁶ ». Le féminin était donc très peu utilisé, presque inexistant.

⁴⁴⁰ Natacha ROSSIGNOL, *Le jeu devant l'opinion dans la France du XVIIIe siècle*, Université de Franche-Comté, 2017. p.162

⁴⁴¹ Alain REY (éd.), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, 1998. Tome II, p. 1796

⁴⁴² Archives de la préfecture de police, AA7 35-36, cf annexe 2

⁴⁴³ *Ibid.* AA7 476, cf annexe 3

⁴⁴⁴ *Ibid.* AA7-696

⁴⁴⁵ *Ibid.* AB 369-77

⁴⁴⁶ *Ibid.* AB 364-85

Ajoutons que Catherine Samet a de son côté trouvé dans un arrêt datant du 27 mai 1778 une condamnation au carcan avec la mention « escroque » pour une certaine Esther Thirieux qui avait usurpé la place d'une dame de qualité ⁴⁴⁷.

Dans la littérature que nous avons étudiée, ce terme n'est apparu qu'une fois. Il se trouve dans l'ouvrage de Pierre de Lambert de Saumery, *L'Heureux imposteur, ou aventures du baron de Janzac*, paru en 1740 : « Vous n'ignorez pas, Seigneur Prieur, que Paris est aujourd'hui rempli de filoux & d'excroques ⁴⁴⁸. » Précisons immédiatement qu'au vu de l'orthographe et du sens de la phrase, il n'est pas impossible que l'auteur ait voulu parler du masculin : escroc.

Cette absence ou quasi-inexistence de féminin pour ces termes n'est pas anodine. En effet, un mot naît de la nécessité de son usage. Des mots disparaissent car leur emploi s'éteint, tandis que d'autres naissent en entrant dans l'usage commun et quotidien. C'est ce qui différencie une langue vivante d'une langue morte, qui, elle, n'évolue plus. Paul Robert dans l'introduction du *Grand Robert de la langue française* de 1987 confirme ce phénomène en justifiant la nécessité de la nouvelle édition de son dictionnaire :

« Des mots nouveaux sont nés, d'autres sont tombés en désuétude. Certains ont repris vie après un sommeil deux ou trois fois séculaire. Surtout, l'usage a modifié le sens de mille expressions en rejetant dans l'ombre l'acception primitive, seule enregistrée dans maints dictionnaires ⁴⁴⁹. »

S'il n'existe pas de féminin pour parler d'une femme qui dupe ⁴⁵⁰, c'est que l'on ne ressentait pas le besoin d'avoir recours à de tels termes. La question reste, pourquoi ? Puisque nous avons vu dans notre galerie de portraits que les femmes savaient duper tout autant que les hommes ⁴⁵¹. Peut-être que l'on ne concevait pas qu'une femme puisse friponner, ou du moins, on ne souhaitait pas l'avouer ouvertement. Cette hypothèse semble s'étayer si l'on s'attarde sur les définitions et l'usage du terme « friponne ».

Le féminin de fripon existe, certes. En revanche, s'il peut être employé parfois pour parler d'une femme qui fait des dupes, il est bien plus souvent utilisé avec une connotation sexuelle. En effet, en 1762, l'Académie française précise que l'on dit « d'une coquette, que *C'est une*

⁴⁴⁷ C. SAMET, *Naissance de l'escroquerie moderne...*, *op. cit.* p.232

⁴⁴⁸ P. LAMBERT DE SAUMERY, *L'heureux imposteur, ou aventures du baron de Janzac...*, *op. cit.* p.115

⁴⁴⁹ P. ROBERT et A. REY, *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française...*, *op. cit.* Tome I, p.IX

⁴⁵⁰ Le littré nous donne la définition de « dupeur » qui n'a, lui non plus, pas de féminin

⁴⁵¹ Parfois même mieux, si nous nous rappelons les procès des Perreau et de Margaret Rudd *cf* page 99

*friponne*⁴⁵² ». Le Littré nous confirme cet usage dans la définition qu'il nous donne du terme « friponne » :

« Au féminin. Femme coquette, adroite et fine. Une aimable friponne. La friponne lui fait croire tout ce qu'elle veut. *Avec tant d'attraits précieux, Hélas ! qui n'eût été friponne ?* Voltaire, *Ép. XXVIII. Les moins friponnes n'auront que trop souvent l'art de l'augmenter [l'embaras d'un amoureux]*, Rousseau, *Ém. IV*⁴⁵³. »

Le *Dictionnaire historique de la langue française* atteste également cet emploi : « *Fripon* [...] au féminin (1666, Molière), désignait une jeune femme coquette, sens usuel encore aux XVIII^e et XIX^e siècles⁴⁵⁴. »

Dans les chansons, le terme friponne est exclusivement employé pour parler d'une femme coquine. Écrite entre 1715 et 1719, *Les Saintes de la cour*⁴⁵⁵ présente à chaque couplet une dame de la cour dont l'auteur ne donnera pas la véritable identité mais qu'il présentera par un surnom peu flatteur. Au fil des couplets, on nous présente donc « Sainte Accroupie⁴⁵⁶ », « Sainte Contente⁴⁵⁷ », « Sainte Facile⁴⁵⁸ », « Sainte Nitouche⁴⁵⁹ » ou encore « Sainte Friponne⁴⁶⁰ ». Nous comprenons aisément à la lecture de ces noms évocateurs le sujet de ces vers satiriques.

La favorite du Régent, la marquise de Parabère, a elle aussi été le sujet d'une chanson peu flatteuse :

« Mais aussi, dame Simonne,
Dans un tel contentement,
Pourquoi diable être friponne
Et tromper impunément ?
Un trop grand feu vous allume,

⁴⁵² ACADEMIE FRANÇAISE, *Dictionnaire de l'Académie française...*, *op. cit.* Article « fripon/friponne » consulté le 05/03/2022

⁴⁵³ « Dictionnaire Littré - Dictionnaire de la langue française », *op. cit.* Article « fripon/friponne » consulté le 05/03/2022

⁴⁵⁴ Alain REY (éd.), *Dictionnaire historique de la langue française...*, *op. cit.* Tome II, p.1518

⁴⁵⁵ « Poèmes satiriques du XVIII^e siècle », *op. cit. Les Saintes de la cour, 1715-1719*, poème n°0087, consulté le 05/03/2022

⁴⁵⁶ Mme de Lassay

⁴⁵⁷ La maréchale d'Estrées

⁴⁵⁸ Mlle de Tourbe ou de Villefranche

⁴⁵⁹ Mme de Parabère et Mme de Ruppelmonde

⁴⁶⁰ Mlle de Bournonville

Trop de désirs vous consomment.

Allez, de votre dépit

Tout le village se rit ⁴⁶¹. »

Dans *Une Fille de rien*, c'est la nouvelle maîtresse de Louis XV qui est raillée en 1768 : Mme du Barry. Ici encore, le terme fripon a une connotation sexuelle :

« Elle est gentille,

Elle a les yeux fripons,

Elle a les yeux fripons,

Elle est gentille,

Elle excite avec art

Un vieux paillard ⁴⁶². »

Les expressions « air fripon » et « œil fripon » sont fréquemment utilisées dans les chansons et font référence aux atouts séducteurs d'une femme. Au total, grâce au site *Satires18*, ce ne sont pas moins de vingt-deux chansons que nous avons recensées qui mentionnent une « friponne » mais aucune ne parle d'une faiseuse de dupes. Toutes ces chansons évoquent l'érotisme des femmes ainsi que leurs charmes. Le terme « fripon.ne » est sans doute choisi car il permet de sous-entendre que ces atouts sont trompeurs. C'est ce que l'on en déduit en parcourant les vers du *Baptême à la Grecque* :

« Depuis toute beauté femelle

N'a point dans son corps de parcelle

Où ne se loge le méchant.

Joli minois, taille élégante,

Pieds délicats et faits au tour,

Tétons arrondis par l'amour,

Bras potelés, bouche charmante,

Par-dessus tout un œil fripon,

Tous ces appas ont leur démon ⁴⁶³. »

⁴⁶¹ « Poèmes satiriques du XVIIIème siècle »..., *op. cit. La disgrâce de Simonne*, 1721, poème n°0451, consulté le 05/03/2022

⁴⁶² *Ibid.* poème n°6043, consulté le 07/03/2022

⁴⁶³ *Ibid. Le Baptême à la Grecque*, 1778, poème n°2434, consulté le 07/03/2022

Ces usages du mot friponne, qui semble limiter la femme à ses talents de séductrice, permet de souligner qu'il semblait délicat d'envisager qu'une femme puisse commettre des escroqueries.

B) Difficile de concevoir une femme coupable de friponnerie.

Qu'une femme se serve d'apparences trompeuses pour séduire, cela se conçoit. Il s'agit même de quelque chose d'entendu et d'évident comme on a pu le constater dans les explications précédentes. En revanche, qu'une femme friponne, escroque et dupe son prochain, on l'admet difficilement, voire on le nie.

Dans son *Dictionnaire universel de police*, Des Essarts ne parle jamais des femmes dans les différentes définitions correspondant aux dupeurs. Dans celle d'affronteur, il nous parle de « ces hommes artificieux et fourbes ⁴⁶⁴ ». Lorsqu'il parle d'un aigrefin, c'est d'un « homme vivant d'industrie⁴⁶⁵ » dont il s'agit. Les escamoteurs sont « une classe d'homme qui font des tours ⁴⁶⁶ » et le filou est « un homme qui vole adroitement ⁴⁶⁷ ». Des Essarts a-t-il renoncé à évoquer les femmes dans ses définitions de manière consciente ? Car s'il avait voulu les englober dans ses explications, il lui aurait suffi d'utiliser des termes plus généraux tel que « personne » au lieu d'« homme ». Ce choix, conscient ou non, laisse supposer à nouveau deux possibilités : soit on refusait d'admettre qu'une femme puisse duper, soit on ne le concevait tout simplement pas.

Dans la comédie *Le Suborneur*, d'Etienne Billard Dumonceau, Isabelle est tombée sous les charmes d'un marquis. Elle décide alors de planifier son enlèvement par ce dernier puisqu'elle est promise à un autre et que son père n'acceptera jamais cette nouvelle union. Lorsqu'il apprend qu'Isabelle n'est pas victime de ce rapt mais qu'elle est l'instigatrice de cet événement, son père ne peut croire à une telle ruse venant de sa fille. Il nous partage tout son déni dans un monologue empli d'incrédulité :

« Ma fille a-t-elle eu part à cet enlèvement ?

C'est un point qui demande un éclaircissement.

Eh quoi ! simple au-dehors, peut-être au fond rusée,

⁴⁶⁴ N.-T. DES ESSARTS, *Dictionnaire universel de police...*, op. cit. Tome I, p.186

⁴⁶⁵ *Ibid.* p.223

⁴⁶⁶ *Ibid.* Tome III, p.536

⁴⁶⁷ *Ibid.* p.536

Mais par un plus subtil, par Lénos abusée,
Prise à la flatterie, aux parfums du poulet
Que lui glissa sous main quelque maudit valet,
Elle auroit pu manquer pour moi de gratitude,
M'abandonner, jouir de mon inquiétude !
Non, je ne puis le croire : ah ⁴⁶⁸ ! »

Dans l'esprit de ce père, si sa fille a en effet pris part à son propre enlèvement, c'est forcément parce qu'elle est abusée par un homme. Il ne peut être question d'un choix réfléchi venant de sa part. Or, nous retrouvons cette idée de dépendance à l'homme dans un affaire de malversation, bien réelle cette fois-ci, ayant eu lieu à l'orée du siècle.

En 1705, un homme nommé De Serville est emprisonné à la Bastille pour détournement de fonds. Il tente de s'évader et l'on comprend après quelques interrogatoires que sa femme est non seulement complice dans l'affaire de détournement ⁴⁶⁹, mais qu'elle est en plus responsable de la planification de l'évasion de son mari ⁴⁷⁰. Malgré ces preuves accablantes, le lieutenant d'Argenson propose sa libération à Pontchartrain dans une lettre du 28 septembre 1705 :

« Je crains bien qu'aux termes de la résolution que vous avez prise de renvoyer les comptes de M. de Serville par devant les juges ordinaires, sans y faire entrer l'autorité immédiate du Roi, l'emprisonnement de sa femme ne soit pas d'un grand usage, ni aux trésoriers généraux, ni à S.M. ⁴⁷¹. »

Alors qu'ils la savent coupable, elle est libérée. On peut donc en conclure que les autorités ne la considéraient pas comme une menace très dangereuse. On peut même supposer que le lieutenant jugeait cette femme inoffensive sans son mari, incapable de faire du tort si elle se retrouvait seule.

Pourtant, les femmes indépendantes qui ont dupé sans l'aide des hommes sont nombreuses et n'ont pas manqué d'audace. Elles ont usé de toutes les armes habituellement choisies par les fripons : impostures, faux noms, fausses qualités. À l'image de la Dame Marcoux, que nous avons évoquée ⁴⁷², emprisonnée en 1745 pour avoir été « une fameuse intrigante, fourbe et

⁴⁶⁸ Edme BILLARD-DUMONCEAU, *Le suborneur, comédie*, Amsterdam & Paris, L'Auteur & Prault, 1782. Acte premier, scène IV, p.16

⁴⁶⁹ F. RAVAISSON, *Archives de la Bastille, Tome XI...*, op. cit. page 271

⁴⁷⁰ *Ibid.* p.270

⁴⁷¹ *Ibid.* p.271

⁴⁷² Cf page 137

escroque, qui tiroit de l'argent de tous ceux qu'elle pouvoit attraper et faisoit espérer de Grands Emplois à ceux qu'elle antichoit de ses contes ⁴⁷³ ». À l'image aussi de Marie Louise Anne Thérèse Challon du Vaucartier qui escroquait de l'argent « à tous ceux qu'elle pouvoit ⁴⁷⁴ » sous prétexte de sa condition. À l'image encore de Anne Catherine Braconnel, une habituée des prisons, qui n'a pas hésité à se servir d'un faux billet de banque pour acheter des marchandises ⁴⁷⁵. À l'image, enfin, de Marie Nicole Richebourg qui, a 23 ans seulement, avait déjà escroqué dix lettres de change d'une valeur de 1000 livres tournois chacune ⁴⁷⁶.

L'historienne Catherine Samet est formelle, les femmes coupables d'escroquerie ont existé. En moins grand nombre que les hommes, certes, mais elle souligne aussi que les fonds sont lacunaires :

« L'étude statistique de la jurisprudence du Parlement de Paris durant le siècle de Louis XV ne laisse aucun doute. L'escroc y est souvent une femme. En effet, sur 477 personnes accusées d'escroquerie et jugées pour ces faits entre 1700 et 1790, 75 sont de sexe féminin, soit 15,72 % des auteurs. Le doute n'est pas possible : les femmes ont envahi les prétoires. Bien sûr, les fonds sont lacunaires et nous devons relativiser la remarque qu'aucune femme n'est jugée pour des faits d'escroquerie entre 1700 et 1719, et que de 1720 à 1729, seules trois femmes comparaissent devant une juridiction pénale pour ces faits ⁴⁷⁷. »

Les « escroques » ont donc bel et bien sévi. Mais Catherine Samet s'interroge sur ce si petit nombre de 15,72 %. Pour l'historienne, plusieurs hypothèses sont possibles. Nous citerons l'une d'elle qui s'accorde avec ce que nous venons d'exposer :

« L'époque n'est pas portée à considérer la femme comme l'égale de l'homme. Plus généralement, les criminalistes et les praticiens admettent que le sexe féminin constitue une cause d'atténuation de la responsabilité, puisque la prétendue fragilité des femmes, la fameuse *imbecillitas sexus*, leur serait d'excuse en cas de commission de délit ⁴⁷⁸. »

⁴⁷³ Archives de la Préfecture de police, côte AA7 476

⁴⁷⁴ *Ibid.* AA7 720

⁴⁷⁵ *Ibid.* AA7 35-36

⁴⁷⁶ *Ibid.* AB 362-33

⁴⁷⁷ C. SAMET, *Naissance de l'escroquerie moderne...*, *op. cit.* p.448

⁴⁷⁸ *Ibid.* p.449

Si elles ont moins été traduites en justice, ce n'est pas pour autant qu'elles n'ont pas été moins téméraires que les hommes et qu'elles auraient manqué d'indépendance dans leurs agissements. Et pourtant, on en parlait peu, voire pas du tout. On préférait s'attarder sur d'autres points réputés communs aux femmes.

C) Tricheuses, malicieuses, rusées

Si certains rencontrent des difficultés à imaginer une femme initiée à la friponnerie, ils sont en revanche très nombreux à assurer que toutes les femmes sont des tricheuses. Dans notre mémoire de Master, nous avons démontré que tous les auteurs ayant parlé du jeu ont mentionné combien une femme joueuse recourait forcément à un moment ou à un autre à la tricherie :

« À en croire les auteurs du XVIII^e siècle, il existe parmi les joueuses peu de femmes qui s'empêchent d'user de tricherie. Caraccioli, dans son *Dictionnaire critique, pittoresque et sentencieux* de 1768, ne prend même pas le temps de parler des hommes dans son article « tricher ». Il y évoque seulement les femmes ⁴⁷⁹. »

Dans *L'Aventurier hollandais* de Nicolas Heinsius, nous trouvons aussi mention de cette habitude qui apparaît « typiquement » féminine :

« Jamais il ne revenoit à la maison que les Dames ne lui eussent excroqué au jeu bon nombre de pistoles. Ceux qui ont fréquenté le Sexe à *Paris* n'ignorent pas l'habileté des Dames, & les ressorts qu'elles font jouer pour plumer les pauvres Etrangers ⁴⁸⁰. »

Pour Fougeret de Monbron, les femmes trichent de manière éhontée et en plus de cela elles n'en sont pas réprimandées. Toutefois, comme à son habitude, cet auteur exagère le trait. Toutes les femmes qui trichaient au jeu n'étaient pas aussi peu discrètes qu'il le prétend :

« Ce qui fait que les femmes sont si passionnées pour le jeu, c'est qu'elles ont le privilège de friponner tant qu'il leur plaît. Quelques grossières que soient leurs manœuvres, il n'est pas permis de s'en apercevoir, encore moins de s'en plaindre. On passeroit dans le monde pour un brutal & un chicaneur.

⁴⁷⁹ N. ROSSIGNOL, *Le jeu devant l'opinion dans la France du XVIII^e siècle...*, op. cit. p.62

⁴⁸⁰ N. HEINSIUS, *L'aventurier hollandais...*, op. cit. p.387

Laissez-vous dépouiller avec docilité, ne témoignez point d'humeur, ne soufflez pas le mot, vous serez un homme charmant ⁴⁸¹. »

Au théâtre, les femmes apparaissent comme malicieuses et redoutablement rusées. Lorsqu'elles veulent quelque chose, elles sont prêtes à tout pour arriver à leurs fins et la ruse semble être leur arme préférée. À l'image d'Elmire, dans *Le Prétendu* d'Antoine François Riccoboni, qui, aimant un autre que celui à qui elle est promise, monte un stratagème avec sa suivante pour obtenir ce qu'elle veut. À la fin de la pièce, elle parvient à épouser celui qu'elle aime et le dupé s'éclipse bredouille ⁴⁸².

Michel Portelance a rendu hommage à la ruse féminine en écrivant *A trompeur, trompeuse et demi*. Tout au long de cette pièce, les deux protagonistes féminines mènent les hommes par le bout du nez. Ce « Sexe toujours trompeur ⁴⁸³ » triomphe de manière éclatante à la fin de la comédie qui s'achève sur l'humiliation du fat par les femmes qui, elles, ne se sont pas laissés duper.

Dans *La Fausse suivante* de Marivaux, c'est une servante qui dupe tout le monde en se déguisant en homme. Elle se fait passer pour un chevalier afin de tirer au clair les vraies intentions du prétendant de sa maîtresse, qui n'est pas au courant de ce stratagème. Habile, maline et sans scrupule, elle donne une leçon de taille à Lelio et à la comtesse en les abusant tous les deux. Cette jeune femme connaît ses atouts : « j'ai de l'esprit et de la malice ⁴⁸⁴ » et elle avoue même ne pas être « à un tour de fourberie près ⁴⁸⁵ ».

C'est dans un même esprit que Marcouville écrit son *Heureux déguisement*. Nous retrouvons le personnage de Valère qui, ayant pourtant promis d'épouser Julie, décide soudainement de ne pas honorer sa promesse lorsqu'il rencontre la jolie Lucile. Julie ne l'entend pas de cette oreille et choisit de se travestir pour mieux tromper celui qui la contrarie. Son plan fonctionne à la perfection puisqu'elle obtient une promesse de mariage, signée cette fois-ci, d'un Valère repentant. Dans cette pièce, le sujet principal mis en avant n'est pas l'inconstance des hommes, mais bien la malice des femmes. Par ailleurs, c'est l'occasion pour le vieux Géronte de nous partager sa piètre opinion de la gent féminine :

⁴⁸¹ L.-C. FOUGERET DE MONBRON, *La Capitale des Gaules, première partie...*, op. cit. p.26-27

⁴⁸² Antoine François RICCOBONI, *Le prétendu, comédie*, Paris, de Lormel, 1760.

⁴⁸³ M. PORTELANCE, *A trompeur trompeuses et demi...*, op. cit. Acte premier, scène XV, p.69

⁴⁸⁴ Pierre Carlet de Chamblain de MARIVAUX, *La fausse suivante, ou le fourbe puni, comédie*, Paris, Briasson, 1729. Acte III, scène V, p.117

⁴⁸⁵ *Ibid.* p.119

« Le caprice,
l'injustice,
l'artifice,
la malice,

De la femme sont le lot ⁴⁸⁶. »

Dans *La Forêt de Dodone*, une comédie écrite par Lesage, Fuzelier et d'Orneval pour la foire de Saint-Germain de 1721, les auteurs ont donné la parole à un vieux chêne, qui s'exclame avec toute la sagesse qui est supposée le caractériser : « Il faut avouer que les femmes trouvent de grandes ressources dans leur esprit ⁴⁸⁷. »

Le dramaturge Durimoir partage cette opinion. Dans sa comédie *L'Homme et la femme comme il y en a point*, il décide, pour le bien de son intrigue, de travestir son personnage féminin en homme et son personnage masculin en femme. Après quelques jours passés dans ce costume, Léandre, déguisé en Mademoiselle Angélique, nous livre ses premières impressions : « Depuis que j'ai endossé cet accoutrement, il me semble que j'ai mille fois plus d'adresse que je n'en avois ⁴⁸⁸. » Tout au long de cette comédie, nous assistons à l'audace des personnages féminins qui sont décrits comme appréciant grandement les friponneries. C'est notamment grâce au personnage de Finette que l'on apprend dès le début de la pièce qu'« il n'est rien de tel que fourber un fourbe ⁴⁸⁹ », démontrant ainsi que les femmes aussi aiment les défis lorsqu'il s'agit de friponnerie.

Avec *La Comédie à l'impromptu*, le dramaturge Dorvigny a l'occasion de parler à son tour de la malice féminine au travers de son personnage de Frontin. Lorsque ce dernier écoute le plan de Lisette pour assurer le mariage pourtant compromis de leurs maîtres, Frontin est impressionné par l'audace malicieuse de sa partenaire :

« LISETTE

Lorsqu'une fois vous serez dans la maison, nous trouverons les moyens
d'agir de concert pour empêcher ce mariage.

FRONTIN

Hem ? J'ai bien peur que nous n'en soyons que les témoins.

⁴⁸⁶ P.A.L. de MARCOUVILLE, *L'heureux déguisement...*, op. cit. Acte premier, scène VIII, p.24

⁴⁸⁷ Cité dans Dominique LURCEL, *Le Théâtre de la Foire ou l'opéra-comique*, Paris, Gallimard, coll.« Folio théâtre », 2014. p.130

⁴⁸⁸ Gaspard Magnus Bodasse DURIMOIR dit, *L'homme et la femme comme il n'y en a point, ou le double travestissement, comédie*, Paris, Cailleau, 1784. Acte premier, scène première, p.4

⁴⁸⁹ *Ibid.* p.7

LISETTE

Ne crains rien, te dis-je ; nous réussissons. Songe donc que nos Maîtres ont
pour eux la jeunesse & l'amour.

FRONTIN

Et la malice féminine ⁴⁹⁰ ! »

Claude Joseph Dorat prend également plaisir à rendre ses personnages féminins plus que trompeurs au travers de son *Chevalier français à Londres* ⁴⁹¹. En effet, dans cette pièce nous assistons aux duperies inoffensives mais incessantes de Lady Stéele et Miss Adelson. Notons d'ailleurs que ces femmes sont anglaises ; à croire que la malice féminine n'a pas de frontières selon Dorat.

N'oublions pas *Le Dissipateur, ou l'honnête friponne* ⁴⁹² de Destouches, où tout semble être dit dans le titre. Julie, « l'honnête friponne » a le droit à cet oxymore pour dénomination car elle agit dans l'intérêt de son amant. Mais le résultat ne change pas : une femme leurre un homme tout au long de cette comédie.

C'est également une femme qui entreprend la grande duperie dans *La Comédie des comédiens* ⁴⁹³ de Dancourt. Enfin, Jean Joseph Vadé a décidé, comme ses confrères, que ce seraient des femmes, Cidalise et Colette, qui abuseront le comte dans *Le Trompeur trompé* ⁴⁹⁴. Ainsi, pour résumer la pensée des dramaturges du XVIII^e siècle, citons Damis dans *Le Méfiant*, écrit par Borel qui prétend :

« Qu'à ce sexe, bon Dieu, la ruse est familière ⁴⁹⁵ ! »

Nous en avons fourni les preuves, les femmes n'ont donc pas besoin des hommes pour friponner et ils sont d'ailleurs souvent eux-mêmes dupés par elles. Toutefois, si les femmes ont la réputation d'être tricheuses, malicieuses et rusées, le terme de friponne ne leur est accordé presque exclusivement que pour parler de leur penchant pour le sexe ou de leurs atouts

⁴⁹⁰ Louis François Archambault DORVIGNY dit, *La comédie à l'improvisation ou les dupes*, Paris, la veuve Duchesne, 1780. Acte premier, scène première, p.5

⁴⁹¹ C.J. DORAT, *Le chevalier français à Londres, comédie...*, op. cit.

⁴⁹² P.N. DESTOUCHES, *Le dissipateur...*, op. cit.

⁴⁹³ Florent Carton DANCOURT, *La comédie des comédiens. Ou L'amour charlatan*, Les Œuvres de théâtre de Monsieur D'Ancourt, Quatrième édition, tome Septième., Paris, Compagnie des libraires associés, 1742.

⁴⁹⁴ Jean Joseph VADE, *Le trompeur trompé, ou la rencontre imprévue, opéra comique*, Réédition., Paris, Duchesne, 1755.

⁴⁹⁵ BOREL, *Le méfiant, comédie*, Paris, Cailleau, 1786. Acte II, scène X, p.47

trompeurs. Les friponnes existaient, mais leurs contemporains étaient peu à même de l'accepter. On préférerait cantonner les femmes à leur physique et à leurs défauts plutôt qu'à leur capacité à escroquer*.

Ainsi, l'individu qui s'enrichit au détriment des autres ne dérange pas forcément les Français du XVIII^e siècle. Si cette fortune est le résultat d'une intelligence brillante, on ne peut que s'incliner devant un tel talent. La seule chose qui paraît déranger, c'est lorsque le fripon se trouve être une femme. En effet, la perception des femmes qui friponnaient diffère de celle des hommes. Une femme est avant tout une créature rusée dotée d'armes de séduction redoutables dont il faut se méfier. Mais quant à escroquer, on lui refuse un peu ce talent. La preuve en est l'absence de vocabulaire adapté ainsi que le cantonnement, presque exclusif, du terme « friponne » au registre sexuel. Une friponne qui dupe est difficilement acceptable, tout particulièrement si la victime est un homme. Il s'agit d'un fait honteux et l'on préfère fermer les yeux dessus. D'autant plus que la condition de dupe est déjà une situation déjà peu honorifique en soi.

En effet, le point de vue sur les dupes, dont nous allons maintenant parler, confirme que les fripons étaient en réalité moins mal perçus que ce qu'on aurait pu imaginer de prime abord. Si quelques-uns pensent que ce sont des criminels, l'opinion qui semble être la plus répandue (mais pas toujours assumée) est que les fripons sont intelligents, adroits, audacieux, malins. En un mot, ils sont fascinants et on les admire un peu. La friponnerie est plus admirée qu'elle n'est décriée. Dans la littérature, elle est plus mise en avant qu'elle n'est tue. Nous verrons à quel point cette opinion diffère en Grande-Bretagne dans le cinquième chapitre.

Chapitre IV
Les dupes sous le regard des Français

Derrière chacune des définitions données par un dictionnaire perce le regard de la société. Il est intéressant de noter que le mot *dupe**, dans la langue anglaise, est apparu au XVII^e siècle et vient du français ⁴⁹⁶. En français, il est dérivé de la *huppe*, un oiseau réputé pour son apparente stupidité :

« DUPE. n.f. et adj - 1426, *duppe* ; d'abord terme de jargon ; emploi plaisant de *dupe* « huppe », oiseau d'apparence stupide ; selon Guiraud, de dé-hupper « enlever la huppe » (symbole de prestige), comme on plume : le dupé est un plumé ⁴⁹⁷. »

Dans cette explication étymologique, on comprend que dès l'origine du mot, la dupe n'était pas à son avantage, apparentée à un oiseau à l'apparence ridicule qui aurait perdu tout son prestige parce qu'on l'a « plumé ». Le synonyme de dupe, pigeon, n'est pas beaucoup plus flatteur :

« PIGEON. Un homme qu'on attire par adresse pour le duper. *Ces gens-là ne vivent que d'industrie, ils ont attiré un pigeon qui leur vaut beaucoup. Il aime fort le jeu & joue fort mal, c'est pour eux un bon pigeon à plumer. On dit proverbialement, qu'il ne faut pas laisser de semer pour la crainte des pigeons, pour dire, qu'il ne faut pas s'empêcher de faire une affaire qui doit être avantageuse, quoiqu'il s'y trouve quelque léger inconvénient presque inévitable* ⁴⁹⁸. »

Alors la dupe est-elle à ce point mal perçue qu'on la prétend immédiatement stupide et juste bonne à être plumée ? On constate dans le proverbe qui est donné pour illustrer la définition de pigeon que duper semble être une chose peu réprimandable, comme si c'était inévitable, voire, tout simplement, naturel.

Nous commencerons par répertorier toutes les différentes catégories de dupes. Puis, nous expliquerons pourquoi, selon les Français, il vaut mieux être fripon que dupe. Enfin, nous étudierons la meilleure attitude à adopter si l'on est dupé.

⁴⁹⁶ Jeremy BUTTERFIELD (éd.), *Collins English dictionary: complete and unabridged*, 6. ed., Complete and Unabridged., Glasgow, HarperCollins, 2003. p.509

⁴⁹⁷ P. ROBERT et A. REY, *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française...*, *op. cit.*

⁴⁹⁸ ACADEMIE FRANÇAISE, *Dictionnaire de l'Académie française...*, *op. cit.* Article « pigeon », consulté le 28/12/2022

I/ Les différentes catégories de dupes

A) Les dupes faciles

Plusieurs expressions sont employées tour à tour pour parler de cette sorte de dupes. Que ce soit « esprit faible », « esprit crédule » ou « esprit simple », toutes semblent exprimer un manque de considération pour les personnes trompées. Comme nous avons constaté de la considération des Français pour l'intelligence, ces expressions qui sous-entendent une déficience des facultés intellectuelles indiquent que les dupes n'étaient pas perçues comme de malheureuses victimes, mais comme des personnes qui, finalement, ont eu ce qu'elles méritaient.

Dans *Le Sot toujours sot* de David Brueys, le personnage de Dulaurier nous partage une philosophie bien étonnante quand il prétend que « l'argent des sots est le patrimoine des fourbes ⁴⁹⁹ ». Les personnes de peu d'esprit deviennent inévitablement des proies faciles pour les fripons, car comme le souligne le personnage de Champagne dans la comédie *Le Médecin par occasion* de Louis de Boissy : « Qu'au public crédule aisément on impose ⁵⁰⁰. »

Les observations des policiers sur les faux sorciers nous font également comprendre à quel point les « esprits faibles » étaient des cibles idéales, car faciles. En effet, tout le monde ne prenait pas pour argent comptant les fables des faux sorciers. La plupart du temps, il fallait se contenter de « profiter de la simplicité de quelques dupes ⁵⁰¹ ». Il est vrai que des « personnes faibles et crédules ⁵⁰² » tombent plus facilement sous le charme de ces trompeurs et écoutent d'une oreille plus attentive ce que ces fripons inventent. Pour l'historienne Ulrike Krampfl, les personnes qui sont fascinées par la magie sont avant tout celles qui n'ont pas reçu d'éducation convenable, puisque ce manque d'instruction les prédestine inévitablement à devenir des victimes toutes désignées pour les faux sorciers :

« Tous les lexicographes s'interrogent sur la portée réelle de la magie, soulignant à la fois son caractère trompeur dont la crédibilité repose sur une

⁴⁹⁹ D.A. de BRUEYS, *Le sot toujours sot...*, op. cit. Acte premier, scène VIII, p.26

⁵⁰⁰ L. de BOISSY, *Le médecin par occasion...*, op. cit. Acte V, scène première, p.46

⁵⁰¹ F. RAVAISSON, *Archives de la Bastille, Tome X...*, op. cit. p.271

⁵⁰² F. RAVAISSON, *Archives de la Bastille, Tome XIII...*, op. cit. p.499

absence d'instruction, et son potentiel caché dont la nature reste à évaluer ;
scruter ainsi le langage les conduit au débat entre l'histoire et la fable ⁵⁰³. »

Le roman de Laurent Bordelon *L'Histoire des imaginations extravagantes de Monsieur Oufle* présente le portrait type des dupes faciles : « Il résulte de tout ceci que les gens idiots, simples, foibles, ignorans, esclaves de la prévention, trop crédules, sont très souvent dupez par d'autres gens, subtils, adroits, fourbes, artificieux, habiles ou hypocrites ⁵⁰⁴. » Mélanger ainsi le manque d'intelligence et de connaissances avec la bêtise pure et simple des dupes démontre qu'il n'y a aucune compassion pour elles. De plus, cette stupidité fait écho à tous les talents des fripons, ayant pour résultat leur mise en avant tandis que les dupes apparaissent presque comme les coupables. Elles sont du moins responsables de leur propre bêtise et si se faire friponner est la conséquence de cette sottise, les victimes ne peuvent pas vraiment s'en plaindre. Le fripon a le « droit » de duper ces personnes. Tout se passe comme si elles n'existaient que pour être les proies de celui-ci. Le roman de Bordelon nous montre la satisfaction amusée que peut ressentir un fripon à duper les gens crédules : « celui-ci n'a à présent qu'à tabler sur la crédulité de son maître, pour le duper & pour s'en divertir ⁵⁰⁵. »

Chaudon est également persuadé que certaines personnes sont plus facilement impressionnables que d'autres, à l'image des gens superstitieux. Ces derniers font la réussite des imposteurs* qui savent tirer parti de cette faiblesse : « Les autres pour fasciner l'esprit d'un peuple crédule & simple, ont eu recours à tout ce qui peut nourrir la superstition. Tout est prestige pour les sots ⁵⁰⁶. » Comme dans l'ouvrage de Bordelon, Chaudon ne fait pas de différence entre la simplicité d'esprit et la bêtise, comme si la nuance était trop infime pour mériter qu'on la mentionne. Pour lui, tous les simples d'esprit sont des sots impressionnables.

Pour d'autres, c'est la bonté qui fragilise un homme et le menace de devenir une proie facile des fripons. « Toûjours bon, toûjours dupe ⁵⁰⁷ » peut-on lire dans *Le Méchant* de Jean-Baptiste Gresset. Dans *La Comédie des comédiens* de Dancourt, on voit également qu'un homme bon, honnête et gentil peut facilement devenir une victime. Le personnage d'Éraste trouve en effet que Monsieur Grichardin « est né dupe ». Éraste pense qu'il n'a pas besoin de chercher des friponneries compliquées pour le duper : « c'est un si bon homme que Monsieur Grichardin,

⁵⁰³ U. KRAMPL, *Les secrets des faux sorciers...*, op. cit. p.29

⁵⁰⁴ Laurent BORDELON, *L'histoire des imaginations extravagantes de Monsieur Oufle, causées par la lecture des livres qui traitent de la magie... Tome premier*, Paris, Nicolas Gosselin & Charles Le Clerc, 1710. p.257

⁵⁰⁵ *Ibid.* p.269

⁵⁰⁶ E.J. CHAUDON, *Les imposteurs démasqués et les usurpateurs punis...*, op. cit. p.2

⁵⁰⁷ Jean Baptiste Louis GRESSET, *Le méchant, comédie*, Paris, S. Jorry, 1747. Acte II, scène VII, p.55

qu'il ne serait pas besoin même pour l'attraper de toutes les précautions qu'on nous fait prendre ⁵⁰⁸. » Il est vrai que certaines dupes sont si faciles à tromper que cela ôte tout mérite au fripon puisqu'il n'a pas besoin de déployer tout un panel de stratagèmes pour arriver à ses fins. C'est un peu ce que sous-entend le personnage d'Éraste et Mercier, dans son *Tableau de Paris*, va jusqu'à parler de « fainéantise ⁵⁰⁹ » lorsque les fripons s'attaquent à des personnes inexpérimentées. Tout comme Bernouilly dans *Le Philosophe* qui qualifie de « tas de fainéans » ceux qui trompent « le crédule vulgaire ⁵¹⁰ ». La friponnerie perd alors un peu de son panache, car pratiquée de cette manière, elle est presque à la portée de tous.

L'auteur anonyme du *Charlatan découvert*, écrit en 1687, précise que la fierté d'un fripon (ici d'un charlatan) ne peut être légitime que si les personnes qu'il trompe sont intelligentes :

« Cependant qu'elle [*sic*] facilité les Charlatans ne trouvent-ils pas, je ne dis pas auprès du menu peuple (cela seroit sans éclat) mais auprès des grands chez qui le bon sens est perdu, je dis le bon sens à l'égard de la Médecine (à Dieu ne plaise que je les blâme sur tout autre sujet ⁵¹¹. »

Si duper le « menu peuple » est pour l'auteur trop aisé pour espérer faire briller au grand jour les talents du fripon, il n'en est pas de même des personnes plus instruites.

B) Les dupes prestigieuses

Qu'entendons-nous par une dupe « prestigieuse » ? Il s'agit d'une personne d'un certain rang qui a reçu une éducation soignée. On lui suppose donc une certaine intelligence ainsi qu'une finesse d'esprit propre à la couche sociale dont elle est issue. Tromper de telles personnes représente donc un défi. Il est alors légitime pour le fripon qui parvient à friponner de telles dupes de ressentir une certaine fierté, tandis qu'à l'inverse, la victime se retrouve honteuse de s'être fait duper. Comme il est admis que ces personnes sont supposées être dotées de solides facultés intellectuelles, il est difficile de les concevoir alors comme des cibles faciles pour les fripons, voire pour des cibles tout court. Cet état d'esprit apparaît très clairement dans les

⁵⁰⁸ F.C. DANCOURT, *La comédie des comédiens...*, *op. cit.* Acte II, scène première, p.37

⁵⁰⁹ L.-S. MERCIER, *Tableau de Paris. Tome I...*, *op. cit.* p.93

⁵¹⁰ L.P. de BERNOUILLY, *Le philosophe soi-disant, comédie*, Bordeaux, Chapuis, 1762. Acte premier, scène IV, p.15

⁵¹¹ *Le charlatan découvert*, Toulouse, Jean Boude le Jeune, 1687. p.21-22

Mémoires de la baronne d'Oberkirch quand elle apprend qu'un Rohan a été dupe d'un aventurier :

« Si je ne l'avais pas entendu, je ne supposerais jamais qu'un prince de l'Église romaine, un Rohan, un homme intelligent et honorable sous tant d'autres rapports, puisse se laisser subjugué au point d'abjurer sa dignité, son libre arbitre, devant un chevalier d'industrie ⁵¹². »

À la lecture de ces lignes, nous ressentons toute l'incrédulité et la déception de la baronne. Celle-ci ne peut imaginer qu'un homme ait réussi à tromper un descendant d'une famille si illustre que celle des Rohan. Le dupeur* qui réussit un tel exploit doit faire preuve d'une indéniable habileté pour y parvenir.

Ces dupes prestigieuses sont peut-être les plus recherchées car ce sont elles qui ont le plus d'argent. Par conséquent, elles sont très rentables pour les fripons et l'investissement personnel qu'il faudra déployer pour parvenir à les friponner en vaudra la peine. Ces victimes, bien que plus difficiles à tromper car moins « crédules », moins « ignorantes » et moins « simples », n'apparaissent pas pour autant moins nombreuses.

Rappelons-nous en effet les nombreuses dupes de François Blaud, qui a trompé plusieurs magistrats ainsi qu'un évêque. Rappelons-nous aussi Marie-Elizabeth de Bruls qui a escroqué une comtesse par ses beaux discours et son convaincant jeu d'actrice. Rappelons-nous également le dénommé Troin, dit Delisle, qui a fasciné l'évêque de Senez grâce à ses prétendus talents ⁵¹³. Puis la veuve Bougie qui a escroqué une coquette somme à un correcteur de compte ⁵¹⁴. Et les témoignages évoquant ce phénomène sont légion.

Ainsi, nous pouvons évoquer Benciolini, un escroc* italien qui a commis « une infinité de friponneries à la cour de Lorraine » et qui n'a pas craint de s'attaquer à « des hommes considérables ⁵¹⁵ ». Ayant été jugé particulièrement dangereux, il a été exilé du royaume de France en 1715 après avoir été enfermé à la Bastille pendant presque dix ans.

Les dupes prestigieuses n'ont donc pas été moins nombreuses que les dupes « faciles ». En revanche, la méthode pour réussir à les tromper n'est pas la même. L'approche est également

⁵¹² H.-L. de W. de F. OBERKIRCH, *Mémoires de la baronne d'Oberkirch...*, op. cit. p.145

⁵¹³ F. RAVAISSON, *Archives de la Bastille, Tome XII...*, op. cit. p.68

⁵¹⁴ François RAVAISSON, *Archives de la Bastille : documents inédits. Tome XVI*, Paris, A. Durand et Pedone-Lauriel, 1866. p.300

⁵¹⁵ F. RAVAISSON, *Archives de la Bastille, Tome XI...*, op. cit. p.404 à 410

différente. Le fripon aura moins recours aux superstitions et il faudra qu'il travaille beaucoup plus son personnage qui devra, lui aussi, paraître instruit et cultivé. Il lui sera indispensable de soigner sa biographie s'il veut espérer intégrer les cercles les plus fermés où il pourra rencontrer les dupes prestigieuses tant recherchées. Comme le soulignait l'auteur du *Charlatan découvert*⁵¹⁶, le mérite qui émane de la réussite de ces friponneries n'est pas le même, car avec de telles proies en ligne de mire, la fainéantise n'a pas sa place. Les petits « tours » pour tromper la crédulité ne suffisent pas et même, n'ont pas lieu d'être. Il faut faire preuve de talent d'acteur, d'improvisation. Il est nécessaire d'avoir des connaissances suffisantes dans plusieurs domaines afin d'être en mesure de participer activement à une conversation. C'est donc avec une dupe prestigieuse en vue que le fripon déploie toutes ses armes.

Une victime d'un fripon se sentira toujours honteuse voire coupable de s'être fait abuser. Mais ce sentiment est décuplé si la dupe est intelligente et censée. Pour Ulrike Krampfl, « s'avouer dupe revient à avouer une faiblesse sociale, aveu d'impuissance qui met en jeu l'honneur, ressource sociale de premier ordre⁵¹⁷ ». Plus la victime vient d'un rang social élevé, moins elle souhaite ébruiter le fait qu'un fripon a réussi à la tromper. Ainsi, si l'on a constaté que le fripon a le privilège de voir ses talents récompensés par une certaine admiration de la société, ce n'est pas le cas des dupes, qui, elles, ne retirent aucun éclat dans ces affaires.

C) Né pour être dupe

Nous avons déjà cité à plusieurs reprises le roman de Nougaret *Les Astuces de Paris*, qui prend plaisir à nous énumérer les duperies sans fin dont sont victimes deux jeunes provinciaux qui souhaitent faire fortune à Paris. Convoquons une nouvelle fois cet ouvrage. Après avoir déjà raconté plusieurs de leurs mésaventures, le narrateur cherche à convaincre le lecteur que rien dans leur apparence ne laissait supposer que lui et sa sœur étaient des proies idéales pour les fripons. Le préambule aux portraits se veut convaincant :

« Comme tout le monde est disposé à mal penser de son prochain, on s'imaginera peut-être que nous étions faits ma sœur & moi, pour être chaque jour le jouet d'une nouvelle mistification, & que notre extérieur eût fait naître l'idée de nous duper [...] J'ajouterai [...] que, quoique nous fussions assez

⁵¹⁶ Cf page 153

⁵¹⁷ U. KRAMPL, *Les secrets des faux sorciers...*, op. cit. p.64

simples, assez bornés, nous n'avions point absolument l'air d'imbéciles : à combien de gens avons-nous donc l'honneur de ressembler⁵¹⁸ ! »

Cette introduction donne aux portraits qui suivent une saveur toute particulière. Le narrateur choisit de commencer par le sien pour finir par celui de sa sœur :

« J'ai près de six pieds de haut, ce qui me donne un abord imposant ; il est vrai que je ne me tiens pas tout-à-fait droit, & que je me présente assez gauchement. J'ai la voix brusque & très forte ; je ménage si peu mes poulmons [*sic*] quand je parle, que j'impose silence à tout le monde, & qu'on est obligé de m'entendre, bon gré mal gré. Je trouve ce que je dis si drôle, si plaisant, que je ne manque pas de rire à la fin de chacune de mes phrases, en battant des mains avec tant de bruit, que j'achève d'étourdir ceux qui auraient pû résister à ma voix de tonnerre. C'est ainsi qu'en riant de toutes mes forces, je tâche d'inspirer la gaîté, tandis que ma physionomie fait éprouver une espèce d'ennui. La largeur de mon front, paraît avoir été formée à dessein d'accompagner deux gros yeux que je roule sans cesse, & qui regardent partout sans rien voir. Ma bouche, craignant de retenir quelques-unes de mes belles pensées, est toujours entr'ouverte, de manière que je ressemble assez à une carpe qui bâille. Comme mes cheveux me tombaient souvent sur le visage, j'ai la tête aussi rase qu'un Enfant-de-Chœur, & je couvre mon chef pelé tantôt d'une perruque à bourse, tantôt d'un petit bonnet rond : cette coëffure variée me donne deux visages, qu'on a bien de la peine à définir. Je ne dois point oublier que je marche pesamment, & qu'à chaque pas, je pose le pied comme si j'écrasais quelque chose de très-dur. Ajouter que je panche négligemment [*sic*] la tête sur l'épaule gauche.

Je viens au portrait de ma sœur. Elle est blonde, ses yeux sont petits, mais, vifs ; sa bouche est fort grande, & laisse voir de belles dents. Comme son fichu est fermé avec soin par cinq à six épingles, je me doute que sa gorge est cet énorme embonpoint qu'il paraît contenir avec tant de peine, & qui lui avance si prodigieusement sur l'estomac : si je ne me trompe point dans mes spéculations, il faut avouer que ma chère sœur a plus de gorge que n'en ont ensemble douze Dames de Paris. Elle paraîtrait beaucoup plus grasse, si sa

⁵¹⁸ P.J.-B. NOUGARET, *Les Astuces de Paris...*, op. cit.p.19-20

taille n'égalait presque la mienne : mais quelle est loin d'imiter la noblesse de mon maintien ! elle a toujours la tête baissée, & ses bras sont comme cloués sur son busque. Dans la crainte de mal parler, elle ne répond que par monosyllabes, & n'ouvre jamais la bouche que lorsqu'on l'interroge : chose surprenante dans son sexe ! Se trouve-t-elle avec des personnes qui lui sont peu connues, chaque mot qu'on lui adresse la fait rougir jusqu'aux oreilles. A voir son air distrait & rêveur, on croirait qu'elle réfléchit profondément ; & si elle songe, elle ne peut s'occuper que de rubans, de pompons, ou de quelque autre bagatelle ⁵¹⁹. »

Nous ne pouvions couper cette citation sans perdre l'essence de l'humour délectable de ce passage. On comprend à cette lecture à quel point la dupe n'est pas mise en valeur. Pire encore, elle est tournée en ridicule. Elle devient un clown dont on peut rire à gorge déployée sans qu'elle n'ait le droit d'en prendre ombrage. On la suppose stupide et on la décrit ainsi dans les moindres détails ⁵²⁰. On ressent dans ces portraits, outre l'humour de l'auteur, son intention de prouver que la nature a prédestiné ces deux âmes à être dupées. Mère nature ne leur a pas donné les armes nécessaires pour survivre au monde peuplé de fripons prêts à les prendre pour cible. C'est également le cas de tous les sots, qui sont « ici-bas pour nos menus plaisirs ⁵²¹ » selon les mots de Gresset cité par Chevrier dans une *Lettre sur la comédie du méchant*.

Dans la comédie de Brueys, le personnage de Lisette nous partage sa pensée pleine de fatalité : « On a beau faire, un sot est toujours sot ⁵²². » Par extension, si les sots sont nés pour être trompés, il est donc légitime pour les gens intelligents d'employer leur esprit et leur adresse au détriment de ces proies qui leur sont quoiqu'il arrive prédestinées. Dans *Les Originaux* d'André-Charles Cailleau, le personnage de Dubartas versifie avec entrain :

« Quoi ! donc, quand on a de l'esprit,
Bête est qui ne s'en sert, & n'en rit.
Procurons-nous avec adresse,
De quoi vivre avec richesse ⁵²³. »

⁵¹⁹ *Ibid.* p.20-23

⁵²⁰ Nougaret procède comme les adeptes de la théorie de la physiognomonie, selon laquelle le physique reflète le caractère. Cf J.C. LAVATER, *Essai sur la physiognomonie...*, *op. cit.* Cf annexe 9 pour le portrait du fripon selon l'imaginaire de l'auteur.

⁵²¹ François-Antoine CHEVRIER, *Lettre sur la comédie du Méchant*, s.l., s.n., 1748. p.1

⁵²² D.A. de BRUEYS, *Le sot toujours sot...*, *op. cit.* Acte II, scène XI, p.55

⁵²³ André Charles CAILLEAU, *Les originaux, ou les foubes punis, parodie*, Nancy, s.n., 1760. Acte II, scène première, p.19

Laurent Bordelon parle, lui, de « gens disposez à se laisser tromper » et de gens « disposez à les tromper en effet ⁵²⁴ ». Certains vont plus loin pour légitimer le fait de tromper les sots et les gens « nés dupes » en allant jusqu'à dire que les dupes méritent leur sort. Elles sont même coupables de ce qui leur arrive. C'est ce qui est sous-entendu dans la réplique d'Antoine dans *Les Intrigants* :

« Laissez-là vos scrupules, mon enfant ; l'essentiel est de faire fortune : il ne faut pas outrer la délicatesse sur le choix des moyens. A présent on n'y regarde plus de si près ; *dans le monde on ne blâme que les maladroits* [nous soulignons] ⁵²⁵. »

Lambert de Saumery justifie les actions du héros de son roman en énonçant cette conclusion :

« Les hommes se laissent presque toujours entraîner aux apparences ; voilà ce qui fait que les malheureux ont toujours tort, & que l'on rejette sur leur conduite tous les malheurs qui leur arrivent. On donne des louanges aux bons succès, c'est la moindre chose que puisse faire la fortune que d'attirer l'approbation ⁵²⁶. »

Une dupe apparaît donc comme responsable de ce qui lui arrive et son sort est loin d'être enviable quand on connaît la honte et la disgrâce qui seront son lot.

II/ Mieux vaut être fripon que dupe

A) Dupes coupables, dupes honteuses

Se retrouver dupe d'un fripon est une condition bien peu souhaitable pour différentes raisons. L'historien Vincent Denis parle de dupes « doublement pathétiques ⁵²⁷ ». Tout d'abord parce qu'une dupe est forcément dépossédée de quelque chose de matériel par le fripon. Pour l'immense majorité, il s'agit d'argent. Mais ce n'est rien comparé à la seconde perte qui, elle, n'a rien de matériel. Une dupe peut perdre l'estime qu'elle a d'elle-même ou que les autres lui

⁵²⁴ L. BORDELON, *L'histoire des imaginations extravagantes de Monsieur Oufle...*, *op. cit.* p.241

⁵²⁵ A.J.B. dit DUMANIANT, *Les intrigants...*, *op. cit.* Acte premier, scène II, p.8

⁵²⁶ P. LAMBERT DE SAUMERY, *L'heureux imposteur, ou aventures du baron de Janzac...*, *op. cit.* Deuxième partie, p.139

⁵²⁷ V. DENIS, « Imposteurs et policiers au siècle des Lumières »..., *op. cit.* p.19

accordaient jusque-là. Vincent Denis estime que la victime est alors plongée dans une véritable « détresse morale ⁵²⁸ » lorsqu'elle réalise qu'elle a été trompée. Cette détresse, pour ne pas dire cette honte, se comprend si l'on regarde l'opinion la plus répandue sur les victimes de friponnerie.

En premier lieu, une dupe ne devrait pas se plaindre car elle aurait dû être plus vigilante. C'est la conclusion que dresse le supérieur hiérarchique de Jean Partyet, consul de France à Cadix. Dans une lettre que ce dernier écrit en juillet 1733, Partyet relate une mésaventure qui lui est arrivée et pour laquelle il semble attendre un dédommagement. Un « fripon nommé Guillard qui se disoit neveu de M. le prince de Tingry ⁵²⁹ et un certain comte de Beaumont fils ⁵³⁰ » lui ont escroqué 900 piastres avant de s'enfuir au Portugal. En rédigeant cette missive, le consul espère recevoir une aide de son supérieur car, tout de même, 900 piastres représentent une somme non négligeable que le dupé imagine pouvoir récupérer. Malheureusement pour lui, la décision rédigée en apostille finale est sans appel pour Partyet : « Cette lettre ayant été communiquée à Monseigneur, il a décidé que M. Partyet n'auroit pas dû se laisser duper ⁵³¹. » Le consul se devait d'être vigilant ; son supérieur ne compte ni l'indemniser ni l'aider à retrouver les coupables. L'espoir de recouvrir la somme subtilisée était plus fort que la honte de s'avouer dupe.

Si Partyet ose avouer qu'il a été victime de fripons, il ne suit pas la voie couramment adoptée par les dupes : celle de se taire. Puisque ne nous y trompons pas, se reconnaître dupe revient à avouer avoir manqué de clairvoyance, de perspicacité et d'intelligence. Cet aveu s'avère bien souvent trop coûteux. En effet, ne dit-on pas qu'il « est encore plus ridicule d'être dupe que d'être fourbe ⁵³² » ? Il s'agit quoi qu'il en soit de l'avis du personnage d'Anselme, que l'on retrouve dans *Le Faux lord* de Joseph-Marie Piccini. Anselme déclare de manière catégorique qu'il vaut mieux « être borgne que d'être dupe ⁵³³ ». Ce qui est plutôt clair ! Sous la forme audacieuse d'une parodie des béatitudes, Huguét François montre à son tour la « haine ⁵³⁴ » que l'on peut ressentir vis-à-vis de la condition de dupe au travers de son personnage du chevalier qui s'exclame avec grandiloquence « Heureux celui qui peut éviter ce danger [être dupe] ⁵³⁵ ».

⁵²⁸ *Ibid.*

⁵²⁹ Christian Louis de Montmorency-Luxembourg, prince de Tingry

⁵³⁰ Correspondance des consuls de France à Cadix, AE/B/I/244, folio 259-260

⁵³¹ *Ibid.*

⁵³² I.D.B., *Précis de la vie de Joseph François Borri...*, *op. cit.* p.5

⁵³³ Joseph Marie PICCINI, *Le faux lord, comédie*, Paris, Brunet, 1783. Acte premier, scène V, p.18

⁵³⁴ F. HUGUET, *Le petit-maître raisonnable...*, *op. cit.* scène IX, p.42

⁵³⁵ *Ibid.*

Quant à Heinsius, il nous décrit dans son roman une compagnie « mortifiée d'avoir été la dupe ⁵³⁶ » d'un fripon. Ainsi, cette condition représente un tel embarras, un tel déshonneur, que les victimes ne veulent surtout pas ébruiter leur situation au grand jour.

Certaines dupes sont d'autant plus humiliées qu'elles avaient un amour propre et une estime d'elles-mêmes incompatibles avec cette situation dégradante. En 1735, dans son *Préservatif contre la charlatanerie*, Giuseppe Gazola philosophe sur la condition humaine qui, selon lui, a « toujours trop présumé de [ses] lumières ⁵³⁷ ». Mercier exprime une opinion similaire lorsqu'il parle du peuple parisien qui « ne croit pas qu'on puisse le tromper ⁵³⁸ ». Ces personnes trop sûres de leur discernement perdent alors toute leur confiance lorsqu'elles font face à la douloureuse vérité : on a réussi à tromper leur vigilance. Il ne leur reste plus qu'à rougir de leur « crédulité aveugle » tout en se gardant bien de « divulguer leurs disgrâces ⁵³⁹ » selon les mots de Des Essarts.

D'autres rares victimes ne conservent aucune rancœur car elles reconnaissent que le fripon a été le plus habile. C'est le cas de la baronne d'Oberkirch qui nous raconte avec bonne humeur une histoire « fort drôle ⁵⁴⁰ » qui lui est arrivée. Victime d'un voleur « fort adroit » et dont « la présence d'esprit ne lui [faisait] point défaut ⁵⁴¹ », elle n'éprouve pas de ressentiment envers lui. Elle reconnaît qu'il a fait preuve de vivacité d'esprit et ne lui tient pas rigueur d'avoir profité de sa crédulité.

Toutefois, l'attitude de la baronne n'est pas très répandue. Le plus souvent, la dupe se trouve couverte d'un ridicule tel qu'elle ne raconte pas de si bon cœur ce qui lui est arrivé.

B) Le ridicule de s'être fait tromper

Lorsque Nougaret brosse les portraits des deux protagonistes de son roman, il a la volonté de les tourner en ridicule. Le ton ironique choisi par l'auteur sert cette intention : celle de prouver combien une dupe est risible, pathétique. En effet, il semble qu'une personne dupée ne soulève aucune sympathie, aucune pitié. Ce constat apparaît au grand jour dans les pièces de théâtre, où le ridicule de la dupe à la fin de la pièce n'a d'égal que sa honte. L'insensibilité

⁵³⁶ N. HEINSIUS, *L'aventurier hollandais...*, *op. cit.* p.307

⁵³⁷ Giuseppe GAZOLA, *Préservatif contre la charlatanerie des faux médecins*, Leide, J. Luzac, 1735. p.1

⁵³⁸ L.-S. MERCIER, *Tableau de Paris. Tome I...*, *op. cit.* p.472

⁵³⁹ N.-T. DES ESSARTS, *Dictionnaire universel de police...*, *op. cit.* Tome I, p.183

⁵⁴⁰ H.-L. de W. de F. OBERKIRCH, *Mémoires de la baronne d'Oberkirch...*, *op. cit.* p.310

⁵⁴¹ *Ibid.* Tome II, p.313

générale des autres personnages à son égard démontre qu'aucune compassion n'est de mise. Quelquefois, cette indifférence se révèle même cruelle et impitoyable.

Dans *Le Valet rusé* de Valigny, Cassandre, tuteur de la jeune Isabelle est pris pour cible d'une duperie qui a pour but de lui faire accepter, à son insu, le mariage de sa pupille avec le jeune Léandre. Le valet de ce dernier, Arlequin, élabore un stratagème pour faire signer à Cassandre le contrat de mariage des jeunes amoureux. Lorsque celui-ci réalise que tout le monde lui a menti et qu'il a été la risée de tous, il ne le supporte pas. La situation lui devient alors insurmontable et insupportable : « Je suis désespéré !... maudit Arlequin !... Que devenir ? Je n'ai d'autre parti à prendre que de me jeter dans la mer ⁵⁴². » Cette déclaration, peu ordinaire dans une comédie, est suivie de l'indifférence générale et d'une réplique joyeuse d'Arlequin qui clôturera la pièce : « J'ai peur qu'il ne s'y jette pas, ainsi croyez-moi, allons nous embarquer, & retournons à Naples, finir la noce chez Monsieur votre père ⁵⁴³. » Nous imaginons donc les personnages s'en allant célébrer le mariage tandis que Cassandre est laissé seul avec pour seule compagnie ses pensées suicidaires. Ridiculisé, humilié, il est totalement ignoré et sa détresse n'est pas entendue. Aucune compassion, aucune pitié ne lui sont accordées. Il s'agit d'une fin très brutale pour une comédie française, d'une rare violence psychologique.

Si la plupart des pièces de théâtre tournent en dérision les dupes, ce n'est pas à ce point. Leur ridicule y est moins implacable, moins cruel, mais plutôt amusant, gentillet. À l'instar de celui qui couvre les trois coquettes du *Petit maître raisonnable* d'Huguet. Un peu imbues de leur prétendue popularité à Paris qu'elles ont quitté, ces trois recluses à la campagne ne sont pas ménagées par le chevalier qui prend un malin plaisir à les tromper. Son valet lui rétorque avec misogynie en préparant la duperie de la troisième et dernière coquette : « Pauvre Sexe, ma foi, l'on te fait trop d'honneur. Et c'est mal-à-propos qu'on te dit si trompeur ⁵⁴⁴. » La fin de la pièce n'est pas aussi tragique pour elles que pour Cassandre. C'est gentiment que les trois femmes sont moquées et elles acceptent de bon cœur leur sort un peu honteux.

Lesage tourne aussi en dérision son personnage dupé, *Turcaret*. Ce dernier, trop sûr de sa clairvoyance, est persuadé de l'innocence du malicieux valet. C'est pourquoi il ne ressent pas le ton sarcastique de la baronne qui le flatte avec une ironie pourtant évidente : « Que vous vous

⁵⁴² P. de VALIGNY, *Le valet rusé, ou Arlequin muet, comédie-parade*, Paris, Cailleau, 1786. Scène XII, p.31

⁵⁴³ *Ibid.* p.32

⁵⁴⁴ F. HUGUET, *Le petit-maître raisonnable...*, *op. cit.* Scène VIII, p.33

connaissez bien en physionomie ⁵⁴⁵ ». Turcaret se retrouve d'autant plus ridicule lorsqu'il lui rétorque avec orgueil : « J'ai le coup d'œil infallible ⁵⁴⁶. »

C'est dans cette même pièce qu'au travers des paroles de la rusée Lisette, Lesage partage avec ses lecteurs sa vision des choses : « Il vaut mieux sentir quelques jours des remords pour avoir ruiné un homme d'affaires, que le regret d'en avoir manqué l'occasion ⁵⁴⁷. » Ainsi, il est moins regrettable de duper que de rester honnête. Au vu de la réputation des dupes, on peut se permettre d'étendre ce concept : il vaut mieux être fripon que dupe. Antoine Aubert fait preuve de plus de modération dans son essai *Le Politique vertueux* en incitant à s'entraîner à déceler les ruses plutôt que d'en inventer : « il faut encore savoir approfondir toutes les intrigues, toutes les ruses, tous les artifices, & toutes les marches équivoques ou souterraines qui tendent à surprendre ⁵⁴⁸. » Pourtant, on remarque que si quelques dupes choisissent d'accepter leur sort, quelques autres préfèrent changer de camp.

C) Le choix des dupes

Il existe deux façons de réagir afin d'accepter son sort en tant que dupe. Soit en décidant de changer radicalement de camp et de devenir fripon à son tour, soit en reconnaissant que le fripon a été le plus agile. En agissant ainsi, la dupe choisit donc de faire contre mauvaise fortune bon cœur.

Personne n'est à l'abri d'être trompé. Même les fripons se retrouvent parfois confrontés à plus rusés qu'eux et les dramaturges apparaissent particulièrement friands de ce retournement de situation. Pierre René Lemonnier l'emploie dans son *Cadi dupé*. Cet homme croit être le plus adroit de tous, mais Zelmire est finalement plus fine et plus maline que lui. Pour la jeune femme, ce n'est que justice de friponner un fripon et elle fait donc la leçon au cadi ⁵⁴⁹ avec un plaisir non dissimulé :

« Par votre propre artifice
Vous voilà bien confondu ;
Mais dans la bonne justice,

⁵⁴⁵ Alain René LESAGE, *Turcaret*, Paris, Larousse, coll.« Nouveaux classiques Larousse Spécial: Documentation thématique », 1973. Acte II, scène III, p.59

⁵⁴⁶ *Ibid.*

⁵⁴⁷ *Ibid.* Acte IV, scène VII, p.102

⁵⁴⁸ Antoine AUBERT, *Le politique vertueux. La candeur & la bonne foi sont plus nécessaires à l'homme d'état que la ruse & la dissimulation*, Nancy, J.B.H. Leclerc, 1762. p.12

⁵⁴⁹ Magistrat musulman

Ce n'est qu'un prêté rendu.
[...]
Quand on veut tendre un filet,
Il faut craindre pour soi-même
D'être pris au trébuchet ⁵⁵⁰. »

Le dupeur dupé reconnaît ses torts et accepte la réprimande sans sourciller : « Je suis pris pour dupe et je le mérite bien ⁵⁵¹. »

Dans la pièce de Dumaniant, *Les Intrigants*, nous avons déjà évoqué la trame principale qui choisit de confronter deux camps de fripons. Lorsqu'un des fripons, Champagne, se rend compte qu'il est lui-même pris pour cible, sa réaction est intéressante : « Pendant que nous cherchons à faire des dupes, ne chercheroit-on pas à nous duper nous-mêmes ? Cela seroit délicieux ⁵⁵². ». Il est vrai que le plaisir que ressent Champagne peut surprendre au premier abord. Cependant, il se comprend facilement si l'on imagine que le fripon y voit une occasion de se dépasser par ce défi fort intéressant à relever. La surenchère de friponnerie n'effraie pas Champagne qui ne manque ni d'imagination ni d'audace. Il s'exclame non sans une certaine effronterie :

« Mais quel bonheur pour nous ! Nous pourrions agir en toute sûreté ; nous aurons barre sur les fripons : car enfin nous sommes d'honnêtes gens, nous qui rétablissons l'ordre, qui corrigeons des escrocs, & qui faisons tout-à-la-fois le bien public & le bien particulier ⁵⁵³. »

Toutefois, le dramaturge ne laisse pas cette philosophie triompher puisque Champagne perd la partie et se repent en clôturant la pièce : « Mais me voilà revenu de mes erreurs, guéri pour jamais de l'envie de chercher des aventures ⁵⁵⁴. » Il avait trouvé plus malin que lui !

Dans *L'Homme et la femme comme il n'y en a point* de Durimoir, la servante Finette nous assure qu'il « n'est rien de tel que fourber un fourbe ⁵⁵⁵ ». Il s'agit aussi d'une Finette ⁵⁵⁶ qui ne cesse de nous décrire combien il est satisfaisant de duper un fripon dans la comédie *Le*

⁵⁵⁰ Pierre René LEMONNIER, *Le cadu dupé, comédie*, Paris, Duchesne, 1771. Scène XII, p.29-30

⁵⁵¹ *Ibid.* p.29

⁵⁵² A.J.B. dit DUMANIANT, *Les intrigants...*, *op. cit.* Acte premier, scène XII, p.23

⁵⁵³ *Ibid.* Acte II, scène IV, p.38

⁵⁵⁴ *Ibid.* Acte III, scène dernière, p.64

⁵⁵⁵ G.M.B. DURIMOIR dit, *L'homme et la femme comme il n'y en a point...*, *op. cit.* Acte premier, scène première, p.7

⁵⁵⁶ Ce nom qui revient dans plusieurs pièces n'est pas choisi au hasard, car les servantes ainsi nommées font toujours preuve d'une grande vivacité d'esprit, de *finesse*.

Dissipateur de Destouches. S'agirait-il pour les auteurs de légitimer ainsi le thème de la comédie ? Car si la friponnerie est un sujet qui se prête très bien au théâtre, c'est également le cas de celui du dupeur dupé, tout aussi plaisant. C'est ainsi que, dès le début de la pièce, Finette justifie ses intentions avec aplomb : « Oui, oui ; fourber un fourbe est une œuvre louable. J'en fais gloire ⁵⁵⁷. » Plus loin, elle donne le conseil suivant : « il faut avec un fourbe être fourbe & demi ⁵⁵⁸ ».

Pour celles qui en sont capables (et qui en ont le courage), la plus belle revanche des dupes serait donc de changer leur fusil d'épaule en devenant fripons à leur tour. C'est la conclusion que fait Clitandre dans *Les Agioteurs* lorsqu'il explique qu'il s'agit du meilleur parti à prendre : « À force d'être dupe, on apprend à ne plus l'être ⁵⁵⁹. »

Pour d'autres, la solution pour ne plus subir la honte d'avoir été friponnés est celle d'accepter leur sort. En quelques mots, il ne s'agit pas forcément de se résigner, mais plutôt de ne pas conserver de rancœur, tout en décidant de prendre la chose de manière positive. Nous avons déjà mentionné le flegme de la baronne d'Oberkirch qui se complaît à narrer la mésaventure qui lui est arrivée avec un voleur adroit et rusé. D'autres ont eu une réaction similaire, mais ils ne sont pas nombreux.

Dans une comédie de Dorat, *Merlin bel esprit*, nous pouvons lire dans la préface qui s'intitule « Rêveries de Merlin » la pensée suivante : « Or, qui est dupe, est bientôt victime. Aussi l'ai-je été, & c'est bien fait. Cela m'apprendra à mieux connoître les hommes avec qui j'avois à vivre ⁵⁶⁰. » D'ailleurs, il est tout à fait possible qu'il s'agisse d'une confession de l'auteur lui-même.

Dans le *Journal de ma vie* de Jacques-Louis Ménétra, nous suivons les aventures qui ponctuèrent la vie de ce compagnon vitrier. Il nous raconte notamment une mésaventure qui lui est arrivée dans une auberge lorsque deux tricheurs lui proposèrent de jouer avec lui ⁵⁶¹. Le jeu consistait à retrouver un pois caché sous une des trois coquilles de noix disposées sur la table. Si les tricheurs commencent par le laisser gagner douze francs, comme il est de rigueur de procéder pour faire croire à la dupe à sa bonne fortune, la soirée se termine lorsque Ménétra est

⁵⁵⁷ P.N. DESTOUCHES, *Le dissipateur...*, *op. cit.* Acte premier, scène III, p.17

⁵⁵⁸ *Ibid.* Acte II, scène XI, p.97

⁵⁵⁹ F.C. DANCOURT, *Les agioteurs...*, *op. cit.* Acte III, scène IV, p.85

⁵⁶⁰ Claude Joseph DORAT, *Merlin bel esprit, comédie*, Londres et Paris, Monory, 1780. p.III

⁵⁶¹ Jacques-Louis MENETRA, *Journal de ma vie : Jacques-Louis Ménétra, compagnon vitrier au 18e siècle*, Paris, Montalba, 1982. p.77 Une réédition enrichie d'un « abécédaire Ménétra » en forme de commentaire des textes édités vient d'être publiée sous la direction de Daniel Roche : *Les Lumières minuscules d'un vitrier parisien. Souvenirs et chansons de Jacques-Louis Ménétra*. Genève, Georg éditeur, 2023

finalement dépossédé de dix-huit francs. Pourtant, loin de blâmer ces joueurs malhonnêtes, Ménétra tire une leçon de ce qui lui est arrivé : « Je m'en retournai dans mon village un peu penaud d'avoir perdu dix-huit francs. Je vis bien qu'il y avait encore plus malins que moi ⁵⁶². » Le compagnon fait d'ailleurs partie de ces dupes qui finissent par choisir de rendre œil pour œil. En effet, plus loin dans ses Mémoires, on le voit se faire passer pour un alchimiste grâce à un petit tour de passe-passe qu'il a lui-même réalisé. Friponner l'amuse : « Je gagne et me ris d'eux ⁵⁶³. » La morale, si tant est qu'elle existe, ne semble donc pas être de se méfier des tricheurs, mais plutôt d'apprendre d'eux et de savoir profiter des gens crédules lorsque la chance se présente.

Pour les dupes qui ne sont pas écrasées par le poids de la honte et de la culpabilité, deux voies s'ouvrent à elles. Pour les plus audacieuses, cela sera de devenir dupeur, pour les moins téméraires, ce sera simplement d'accepter son sort, avec bonne humeur quand cela est possible, sinon avec flegme et résignation.

En France, mieux vaut donc être fripon que dupe. Si les Français attachent tant d'importance à l'intelligence et à la finesse d'esprit, ceux qui en ont manqué deviennent l'objet d'un mépris mérité. Les dupes font indubitablement partie de cette catégorie. Qu'elles soient faciles ou prestigieuses, les victimes de friponnerie se retrouvent la plupart du temps honteuses et se sentent coupables d'avoir manqué de clairvoyance. Se retrouver dupe est loin d'être un sort enviable. Il s'agit de quelque chose de trop ridiculisant pour que ce soit acceptable. Sauf pour celles qui décident de retourner la situation en leur faveur. En devenant fripons à leur tour, les dupes changent de camp et passent alors pour des personnes intelligentes. D'autres préfèrent simplement rire de leur mésaventure en espérant que cela ne se reproduira jamais.

Il est temps désormais de se tourner du côté de la Grande-Bretagne pour connaître l'opinion des Britanniques sur les fripons et leurs dupes. Comme nous allons nous en apercevoir, leur point de vue diffère sensiblement de celui des Français.

⁵⁶² *Ibid.*

⁵⁶³ *Ibid.* p.133

Chapitre V
Fripons et dupes sous le regard des Britanniques

« Fripon : *A rag, or tattered clowt ; also, an unworthie fellow ; one that useth, or is given to base trickes, and shifts ; or, one that hath no inclination to any goodnesse* ⁵⁶⁴. »

C'est en 1611 que Randle Cotgrave publie cette traduction du mot fripon dans son dictionnaire français-anglais. Il est impossible de trouver un terme qui laisserait transparaître une quelconque sympathie envers un tel personnage. Chaque mot est choisi avec soin pour illustrer, il semblerait, le profond mépris que le fripon inspire.

Cette opinion est-elle généralisée et a-t-elle perduré jusqu'au XVIII^e siècle ? Les fripons pouvaient-ils compter sur la même sympathie de la part des habitants outre-Manche que celle provenant des Français ? Comment étaient perçues leurs dupes ? Le point de vue britannique était-il similaire ou sensiblement différent de celui que nous venons de décrire pour les habitants de l'Hexagone ?

Nous débuterons par recenser les quelques rares avis positifs sur les fripons. Leur concédaient-ils quelques qualités ? Nous reviendrons sur les *pickpockets*, évoqués dans le deuxième chapitre, pour analyser le point de vue des Britanniques sur ces voleurs particuliers.

Dans un second temps, nous nous attarderons sur les regards négatifs, voire sur l'indifférence dont pouvaient souffrir les fripons. Nous étudierons ce qui était considéré comme important, voire essentiel, pour les Britanniques et pourquoi ceux qui ne rentraient pas dans les rangs ne pouvaient être appréciés.

Enfin, nous nous intéresserons aux regards portés sur les dupes. Étaient-elles perçues comme stupides, naïves et méritant leur sort de la même manière qu'en France ? Ou bien étaient-elles d'innocentes victimes prises au piège par d'ignobles personnages égoïstes et trompeurs ?

Tout comme en France, l'opinion que l'on pouvait avoir des dupes était sensiblement liée au regard que l'on portait sur les fripons.

⁵⁶⁴ R. COTGRAVE, *A dictionarie of the French and English tongues...*, *op. cit.*

I/ Ce qui est considéré comme remarquable

A) Quelques aveux non assumés

C'est dans un écrit de quelques pages narrant les tours d'un charlatan* que l'on trouve une pointe d'admiration pour ses stratagèmes inventifs, notables même, selon les mots de l'auteur : *Added to the Lies and Stories he told, the Fellow* had several Tricks, and sundry, I confess, notable Inventions, to impose upon you and to gain you to his side* ⁵⁶⁵. Concernant cet ouvrage, il est intéressant de noter deux choses. Premièrement, cet écrit est anonyme ; il semblerait que ce qui est rédigé dans ces lignes n'était pas totalement assumé. Deuxièmement, l'auteur *confesse* que les ruses du charlatan étaient remarquables. Cela nous montre l'embarras de l'écrivain à reconnaître une qualité à un tel individu (même de façon anonyme). C'est pourquoi il s'empresse de rappeler que le fripon est un pécheur de la pire espèce : *He [...] is a greater and more unpardonable Sinner* ⁵⁶⁶.

Il est vrai que quelquefois, de rares auteurs reconnaissent que certaines escroqueries demandent des qualifications, voire de l'expérience pour réussir. Ainsi, dans le roman de Richard Head *The Original english rogue**, le héros se retrouve confronté à quelqu'un qui, comme lui, fait semblant de mendier. Mais à l'inverse du héros, ce fripon invente sans cesse de nouvelles ruses pour recueillir le plus d'argent possible de la part des âmes charitables. Le protagoniste reconnaît alors qu'il n'est pas à la hauteur de cet imposteur* et préfère retourner à des techniques qui lui sont plus familières, bien que simplistes : *This unhappy adventure made me betake myself to my old course of begging, resolving as yet not to deal in that trade I had little experience in* ⁵⁶⁷.

Certains conviennent également du caractère avenant des fripons, à l'image de Tobias Smollett lorsqu'il raconte le jour de sa rencontre avec un cocher français fort sympathique. Bien qu'il ait conscience que cet homme soit un fripon, il apprécie sa compagnie qu'il reconnaît divertissante : *I likewise detected him in some knavery [...] but, in other respects, he was very obliging, serviceable and even entertaining* ⁵⁶⁸. Smollett admet que la conversation de ce

⁵⁶⁵ *More seasonable and friendly advice...*, *op. cit.* p.6

⁵⁶⁶ *Ibid.* p.7

⁵⁶⁷ R. HEAD, *The original English rogue...*, *op. cit.* p.52

⁵⁶⁸ Tobias George SMOLLETT, *Travels through France and Italy. Containing observations on Character, Customs, Religion, Government, Police, Commerce, Arts, and Antiquities. With a particular description of the town, territory, and climate of Nice: to which is added, a register of the weather, kept during a residence of eighteen*

*sensible knave** est très agréable: *I was often diverted with the conversation of this fellow, who was very arch and very communicative*⁵⁶⁹. L'écrivain n'en est pas au point de cautionner la friponnerie, en revanche il admet que de telles personnes peuvent être agréables, amusantes et amicales et ce, malgré le fait qu'elles soient fourbes.

Sur un ton élogieux, un ouvrage (encore) anonyme relate la vie et les aventures d'un imposteur pour que son histoire ainsi que ses « nobles accomplissements » ne soient pas oubliés : *That the Name Fumigation, and other noble Achievements of the Famous Mr. T--- may not be buried in Oblivion, and that Posterity may not be deprived of an authentick Relation of these memorable Occurrences*⁵⁷⁰. Ce « héros⁵⁷¹ » était, selon l'auteur, particulièrement habile pour arriver à ses fins⁵⁷² et devait cette faculté à son éducation qui lui permit de briller dans la voie qu'il s'était choisie : *He, who by his first Method of Education, was instructed in the Art of defrauding Men of their Estates and Possessions*⁵⁷³. Ce charlatan audacieux (*a most audacious Empirick*⁵⁷⁴) a exercé notamment en Irlande, pays « d'idiots » destinés à être la proie de tous les escrocs* : *O Ireland, thou Land of Fools, domm'd to be the Prey of every Knave ; how prosperously does Imposture thrive in thy fruitful Soil*⁵⁷⁵ ! De tels éloges concernant un fripon sont très rares, à tel point qu'il n'est pas impossible qu'ils soient ironiques car ils sonnent un peu trop emphatiques pour être sincères⁵⁷⁶.

L'ouvrage (toujours) anonyme *The Life of the Famous William Stroud* raconte la vie d'un escroc vagabond. Si l'auteur reconnaît à ce fripon des talents indubitables (*He appears to be a Man of strong natural Parts, endowed with peculiar Talents for Insinuation, and very happy in a fine Adress*⁵⁷⁷), il s'empresse aussitôt de souligner que la justice l'a sévèrement puni pour la nature haineuse de ses crimes et sa cruelle tendance à ruiner des familles⁵⁷⁸. La vitesse à laquelle le ton a changé est telle qu'elle donne au mot de la fin une saveur de morale : il faut payer pour les crimes que l'on commet.

months in that city. By T. Smollett, M.D. In two volumes., London, printed for R. Baldwin, 1766. Tome I, p.143-144

⁵⁶⁹ *Ibid.* p.150

⁵⁷⁰ *The english impostor detected. Or, the history of the life and fumigation of the renown'd Mr. J---- T----*, *occulist.*, Dublin, s.n., 1732. p.3

⁵⁷¹ *Ibid.* p.5

⁵⁷² *Ibid.* p.6

⁵⁷³ *Ibid.* p.7

⁵⁷⁴ *Ibid.* p.8

⁵⁷⁵ *Ibid.* p.10

⁵⁷⁶ Il peut également s'agir d'une satire des Irlandais, particulièrement mal considérés par les Anglais au XVIII^e siècle.

⁵⁷⁷ *The life of the famous William Stroud...., op. cit.* p.16

⁵⁷⁸ *Ibid.* p.17

Trois choses sont à remarquer après l'évocation de ces écrits. Premièrement, il existe très peu de trace d'une admiration potentielle de la part des Britanniques à l'égard des fripons. Deuxièmement, si un auteur ose utiliser des termes flatteurs, il semble se reprendre aussitôt pour contrebalancer cet aveu, comme s'il s'agissait d'une confidence outrageante et difficilement assumable. Troisièmement, la majorité des auteurs qui rendent une forme d'hommage aux fripons le font de manière anonyme. Était-ce par peur d'entacher durablement leur réputation ou leur crédibilité auprès du public ? Ou était-ce par peur d'avouer une admiration bien mal venue ? Quoi qu'il en soit, le fripon ne semble pas faire l'objet d'une fascination similaire à celle que l'on peut observer chez les Français.

En revanche, il semble exister une sympathie à l'égard des *pickpockets*. En 1750, le *London Magazine* parle de cette tendance à apprécier ce type de criminel en nous évoquant *the present tenderness for rogues and common robbers*⁵⁷⁹.

B) *Pickpocket* : le pendant britannique du fripon français

L'historien prussien Johann Wilhem Archenholz fit un voyage en Angleterre et rédigea à l'issue de ce périple un ouvrage en deux tomes qui s'intitula dans sa version traduite en anglais *A picture of England*. C'est dans le second volume que nous apprenons que les *pickpockets* forment en Angleterre une classe à part entière⁵⁸⁰. Il ne s'agit pas de bandits de grands chemins, armés et en équipe, forçant les passants à laisser leur possession de valeur. Les voleurs à la tire, eux, utilisent des ruses et des stratagèmes, comme le souligne Archenholz : *The pick-pockets [...] form a class entirely apart. It is by trick and stratagem, and not by force, that they attain their ends*⁵⁸¹. Rappelons-nous en effet de l'histoire de Jenny Diver⁵⁸², qui renouvelait sans cesse ses stratégies d'approche, ce qui la rendait redoutable d'efficacité et en faisait la fierté de ses compagnons d'armes.

Martin Lister se rendit à Paris en 1698. Lui aussi rédigea à son retour un récit de voyage. Dans celui-ci, Lister s'étonne presque que les détrousseurs français soient aussi habiles qu'en Grande-Bretagne : *Knavery here is in Perfection as with us ; as dextrous Cut-Purses and Pick-pockets*⁵⁸³. Notons qu'ici, le mot *knavery* n'est pas l'équivalent de friponnerie mais de

⁵⁷⁹ *The London magazine...*, *op. cit.* Tome XIX, p.341

⁵⁸⁰ Johann Wilhelm von ARCHENHOLZ, *A picture of England: containing a description of the laws, customs, and manners of England*, London, Edward Jeffery, 1789. Tome II, p.85

⁵⁸¹ *Ibid.* Tome II, p.85

⁵⁸² Cf Le cas particulier de Mary Young *alias* Jenny Diver p.106

⁵⁸³ Martin LISTER, *A journey to Paris in the year 1698*, London, Jacob Tonson, 1699. p.177

filouterie ⁵⁸⁴. Soulignons aussi l'emploi des termes *perfection* et *dextrous*, dont la connotation positive ne manque pas de faire l'éloge des talents des voleurs, parisiens et britanniques confondus.

Dans la très célèbre comédie de John Gay, *The beggar's opera*, nous retrouvons l'idée inverse, à savoir que ceux qui ne sont pas capables de déployer une once d'ingéniosité deviennent dignes de mépris ⁵⁸⁵. De la même manière que Roger ⁵⁸⁶, le piètre imposteur qui exaspéra tout son entourage par ses extravagances malhabiles, le personnage de Harry Paddington a droit à son lot de dédain de la part de Peachum, le *thief-taker*, pour son manque d'ingéniosité : *Harry Paddington, a poor petty*-larceny Rascal*, without the least Genius* ⁵⁸⁷.

Parfois, le renom des *pickpockets* apparaît là où on ne s'y attend pas. Un témoin anonyme écrivit un jour à la rédaction du *Spectator* pour raconter un événement fâcheux qui lui était arrivé. Alors qu'il voulait se rendre dans un lupanar, il fut arrêté pour vol à cause des fausses déclarations d'une « mégère » : *I am a man of Pleasure about Town, but by the Stupidity of a dull Rogue of a Justice of Peace and an insolent Constable, upon Oath of an old Harridan, am imprisoned here for Theft when I designed only Fornication* ⁵⁸⁸. Le magistrat qui le conduisit en cellule lui déclara qu'il devait écrire à la rédaction du *Spectator* car cela ferait une excellente histoire pour les lecteurs. En effet, dans son étude *Before Novels : the cultural contexts of eighteenth century english fiction*, l'historien J. Paul Hunter précise que le *Spectator* avait notamment pour vocation de raconter des faits divertissants pouvant aboutir à une morale et dicter ainsi un certain code de conduite à adopter pour les lecteurs :

In such context there were satisfaction, perhaps even deep pleasures, in being the addressee of direct advice [...] The sheer amount of such advice provided in popular print- in periodicals like The Athenian Mercury or The Spectator, in journalistic narratives of contemporary life, and in dedicated treatises and tracks- argues a voracious public appetite for being told what to do ⁵⁸⁹.

Une phrase bien particulière nous intéresse dans le récit de ce luxurieux anonyme : *I was carried off with as much Triumph as if I had been a Pick-pocket*. Quelle serait donc la morale de ce

⁵⁸⁴ Nous expliquons la différence entre un filou et un fripon dans Ce qu'un fripon n'est pas, p.32

⁵⁸⁵ Gay emploie notamment le terme d'*industry*, qui, comme son équivalent en français (industrie), permet de souligner un certain talent. John GAY, *The beggar's opera*, London, Watts, 1728. Acte premier, scène III, p.3

⁵⁸⁶ Cf Intelligence, talent, esprit p.128

⁵⁸⁷ J. GAY, *The beggar's opera...*, *op. cit.* Acte premier, scène III, p.3

⁵⁸⁸ *The spectator...*, *op. cit.* Tome III, p.79

⁵⁸⁹ J. Paul HUNTER, *Before Novels: The Cultural Contexts of Eighteenth-Century English Fiction*, 1990. p.246

témoignage ? Que les *pickpockets* ne sont pas vraiment punis pour leurs vols mais qu'en plus ils sont admirés des foules ? Aussi étonnant que cela puisse paraître, cette idée semble être partagée puisque nous trouvons dans *The Tatler* un avis similaire. Cette fois, ce sont les tricheurs qui sont comparés aux détoursseurs : *For the Sharpers* [...] at present are not as formerly, under the acceptation of pick-pockets* ⁵⁹⁰. Cela donne l'impression que les *pickpockets* étaient une corporation faisant partie intégrante de la société et qu'il n'était pas forcément question de se débarrasser d'eux à tout prix. On le voit également dans *le London magazine* de 1738, dans cet étonnant extrait :

For he must be a Fool, as well as a Knave, who sells his Soul for a Trifle, if he can get any Thing considerable by it; and herein consists the only Difference between a Rogue of State and a poor Pick-pocket. The former may be thought more honourable, according to Court-Language; but the latter is equally honest, and much more excusable. This Difference between great and low Offenders is very well express'd in another English Proverb: -At a Man's befriended, so is the Law ended* ⁵⁹¹.

On constate que le *pickpocket* est bien mieux perçu que le *rogue*. Il est considéré honnête et *excusable*. Nulle part ailleurs nous n'avons pu trouver une telle équivalence de plaidoyer pour le *knave*. Ce dernier est inexcusable et condamnable. Pas le *pickpocket*.

L'auteur anonyme de *A New description of Paris* consacre tout un chapitre de son ouvrage aux voleurs parisiens. S'il nous tait son identité, en revanche il ne cache pas son admiration pour ce type de voleurs qu'il présente : *The most Dextrous Exercice is that of certain Thieves, which are here call'd Filoux* ⁵⁹². Ce que l'auteur expose par la suite est tout à fait étonnant. Pour lui, être la victime de tels virtuoses du vol serait un honneur voire un plaisir. Quoi qu'il en soit, il ne s'agit pas de quelque chose de honteux tant le filou (ici, le voleur) est adroit dans ce qu'il fait :

They steal with so much Address, that were it not shameful to suffer one's self to be robb'd, it would be a Pleasure to be serv'd so, by Fellows to cunning

⁵⁹⁰ Richard STEELE et Joseph ADDISON, *The tatler*, London, Rivington & Marshall, 1789. p.52

⁵⁹¹ *The London magazine...*, *op. cit.* Tome VII, p.454

⁵⁹² GENTLEMAN AT PARIS, *A new description of Paris...*, *op. cit.* p.34

and so clever at it. Hercule had never known who took his Oxen, if Cacus had been a Filou de Paris ⁵⁹³.

Pour cet admirateur, les *pickpockets* les plus adroits échapperont toujours à la justice, car cela fait partie de leur talent : les plus rusés ne seront jamais attrapés : *These Filoux are ever punish'd by the Justices, but it is when they are taken and do not their Trade cleverly* ⁵⁹⁴. Si les Français ne considèrent pas les détrousseurs comme digne d'éloges, ce n'est pas le cas de ces auteurs britanniques qui apprécient ces virtuoses, peu importe leur nationalité.

Nous avons inséré dans notre galerie du deuxième chapitre le portrait de Jenny Diver ⁵⁹⁵ car l'histoire de la voleuse a eu un écho particulier en Grande-Bretagne. Le deuxième tome du *Malefactor's register* ⁵⁹⁶ publié en 1779 raconte son histoire et ne manque pas de mots élogieux pour parler de Jenny. C'est ainsi que le bulletin expose ses *extraordinary exploits* et sa *remarkable dexterity*. Cette *heroine* est pour eux *the most ingenious and successful adventurer* et raconter ses exploits permet de donner *an extraordinary proof of Jenny's superior address* ⁵⁹⁷. La popularité de Jenny a dépassé le siècle des Lumières, puisque nous retrouvons la trace de la *Queen of the Pick-pockets* dans le *Newgate Calendar* de 1833 où elle fait la une du journal dans son édition du mois d'avril ⁵⁹⁸.

Alors plutôt que d'être fascinés par les fripons, les Britanniques paraissent admirer les habiles talents des voleurs, qui en France, n'étaient vus que comme de vulgaires filous peu dignes d'intérêt. Or, il existe une règle de bienséance qui paraît communément admise en Grande-Bretagne : le respect dû à un homme est proportionnel à ce qu'il apporte à la société. Si les *pickpockets* sont la plupart du temps regroupés en une petite communauté, ce n'est pas le cas des fripons, qui agissent seuls, pour leur propre compte. Le fripon est un être profondément égoïste : les Britanniques ne peuvent donc que le mépriser.

⁵⁹³ *Ibid.*

⁵⁹⁴ *Ibid.* p.34-35

⁵⁹⁵ Cf Le cas particulier de Mary Young *alias* Jenny Diver p.106

⁵⁹⁶ Le *Malefactor's register* tout comme le *Newgate Calendar* sont des recueils de bulletins mensuels des exécutions, dans lesquels sont rassemblés la vie et les faits des grands criminels. Ils ont pour objectif l'éducation morale et cherchent à prôner une vie guidée par l'honneur et l'intégrité. Ces recueils, vendus par colportage, eurent beaucoup de succès aux XVIII^e et XIX^e siècle.

⁵⁹⁷ *The malefactor's register; or, the Newgate and Tyburn calendar. Containing the authentic lives, trials, accounts of executions, and dying speeches, of the most notorious violators of the laws of their country; Who have Suffered Death, and other exemplary Punishments, in England, Scotland and Ireland, from the year 1700 to Lady-Day 1779*, London, Alexander Hogg, 1779. Tome II, p.382-400

⁵⁹⁸ Cf annexe 4

II/ Une vision négative assez tranchée

A) Ce qui est mal perçu en Grande-Bretagne

Bien souvent les adjectifs employés pour parler des *knaves* et des *rogues* sont peu flatteurs. Il est intéressant de noter qu'à l'inverse de l'opinion française associant les fripons à l'intelligence, en Grande-Bretagne, *knave* et *rogue* ne sont pas forcément incompatibles avec la bêtise. Ainsi, le septième volume du *London Magazine* dit que les imbéciles sont ceux qui ont le plus de chance de devenir fripons : *None is so easily corrupted, no creature has so strong a Bias to be a knave, as a Blockhead*⁵⁹⁹. Dans les procès recensés sur le site du *Old Bailey*, nous voyons donc apparaître l'expression *to be both knave and fool*⁶⁰⁰. Dans celui de Samuel Bonner qui fut jugé pour extorsion le 9 décembre 1778, un témoin raconte qu'il a posé la question suivante à l'accusé : *How could you be such a confounded fool and a rogue to attempt to do such a thing as you have done*⁶⁰¹ ? Être à la fois stupide et escroc n'apparaît donc pas incompatible aux Britanniques. D'ailleurs, ce n'est pas le seul défaut qui est associé à ce terme. Les adjectifs les plus souvent associés aux *rogues* sont les suivants : *old, little, poor, terrible, bloody, vile, lying, cheating* ou encore *sad*⁶⁰². Tobias Smollett, quant à lui, est friand de l'adjectif *dirty*. C'est ainsi que lors de son voyage en France, il fait la rencontre d'un *little dirty knave*⁶⁰³. Puis lorsqu'il se rend dans le sud du pays, il n'est pas non plus enthousiasmé par les Niçois : *The native themselves are in general such dirty knaves, that no foreigners will trust them in the way of trade*⁶⁰⁴.

Richard Head n'apprécie ni les fripons, ni les tricheurs. Pour lui, ces compagnies de *rogues* ne sont que des misérables et des fainéants : *Such mischievous and lazy Rascals*⁶⁰⁵. Même le personnage principal de son roman est décrit comme un *smock-face rogue*⁶⁰⁶, une désignation bien sévère et si peu flatteuse pour un héros.

⁵⁹⁹ *The London magazine...*, *op. cit.* Tome XVII, p.567

⁶⁰⁰ « Old Bailey Online »..., *op. cit.*, Procès de Samuel Fuller, t17591205-23, consulté le 18/05/2022

⁶⁰¹ *Ibid.* procès t17781209-44, consulté le 18/05/2022

⁶⁰² *Ibid.* notamment dans le procès de William Healey et Eleanor Boyd du 18/09/1765, celui de Richard Green du 11/09/1782, ou encore celui de John Winter du 24/02/1725

⁶⁰³ T.G. SMOLLETT, *Travels through France and Italy...*, *op. cit.* p.12

⁶⁰⁴ *Ibid.* p.316

⁶⁰⁵ R. HEAD, *The original English rogue...*, *op. cit.* p.48

⁶⁰⁶ *Ibid.* p.65

Dans le *London Magazine*, les adjectifs *incorrigible* et *poaching* sont associés au terme de *rogue* dans l'édition de 1735⁶⁰⁷. En 1781, l'édition consacre un article entier à la friponnerie, où elle est décrite comme de la fainéantise à plusieurs reprises : *From this occurrence, my thoughts were immediately turned upon those inferior tricking modes of obtaining a maintenance, which are the offspring of laziness, and that make up the lite of a knave*⁶⁰⁸. Le journal fait ici référence à ceux qui se rabaissent à employer des tours faciles ; ce n'est pas sans nous rappeler l'avis de Mercier et quelques autres⁶⁰⁹.

Le journal *The Tatler* ne rend pas non plus hommage aux fripons. Dès le premier volume, il met dans le même panier les *rogue, villain*, bear-skin man, and the like*⁶¹⁰. Puis, dans le troisième tome, le journal mentionne un *false deceitful* rascal*⁶¹¹. Enfin, c'est dans le quatrième volume que l'on peut lire *the nauseous rogue that pretend to deceive us*⁶¹². Rien dans ces termes n'est équivoque : tout est fait pour montrer le profond mépris destiné à ces gens-là.

En mai 1711, le premier tome du *Spectator* choisit de parler de la pièce *The Man of Mode* de George Etherege, une comédie à grand succès (*our most applauded Plays*⁶¹³). La popularité de cette pièce dérange profondément l'auteur de l'article, qui nous explique pourquoi :

Dorimant and Harriet are the Characters of greatest Consequence, and if these are Low and Mean*, the Reputation of the Play is very Unjust. I will take for granted, that a fine Gentleman should be honest in his Actions, and refined in his language. Instead of this, our Hero, in this Piece, is a direct Knave in his Designs, and a Clown in his Language [...] This whole celebrated Piece is a perfect Contradiction to good Manners, good Sense, and common Honesty ; and there is nothing in it but what is built upon the Ruin of Virtue and Innocence, according to the Notion of Merit in this Comedy*⁶¹⁴.

Le héros de la comédie est un fripon et le fait que ses actions soient applaudies et appréciées du public est contraire au bon sens. On n'ovationne pas un fripon ! Le triomphe de la pièce n'est

⁶⁰⁷ *The London magazine...*, *op. cit.* Tome IV, p.608 et 681

⁶⁰⁸ *Ibid.* Tome L, p.227

⁶⁰⁹ Cf Les dupes faciles p.151

⁶¹⁰ R. STEELE et J. ADDISON, *The tatler...*, *op. cit.* Tome I, p.373

⁶¹¹ *Ibid.* Tome III, note p.528

⁶¹² *Ibid.* Tome IV, p.415

⁶¹³ *The spectator...*, *op. cit.* Tome I, p.252

⁶¹⁴ *Ibid.* p.252-254

donc ni juste ni justifiable. L'auteur de cet article se veut intraitable sur la question et ne comprend pas l'engouement de ses compatriotes pour cette pièce, de très mauvais goût selon lui.

Il est des choses qui sont regardées d'un œil très réprobateur en Grande-Bretagne, notamment la contrefaçon (*forgery*) et le mensonge. Deux armes fort utiles et souvent employées par les fripons. Pour James Moore of Hampstead, la contrefaçon et le parjure constituent les crimes les plus noirs qui soient :

I cannot but in this Place thoroughly lament the Deficiency of our Laws ; when I reflect upon the Mildness of a Punishment for the Blackest of crimes, which I look upon Perjury and Forgery to be ; nay, Crimes of a deeper Dye than even Murder it felt ⁶¹⁵.

Cependant, contrairement à ce que regrette Moore, les juges sont plutôt sévères à l'égard de la contrefaçon. Entre 1689 et 1789, 246 personnes ont été déclarées coupables de *forgery* et 167 ont été condamnées à mort, soit 67.89 % des cas, donc la majorité ⁶¹⁶. L'historien Roy Porter confirme la sévérité de la justice à l'égard des crimes de cette sorte : *Crimes especially damaging to capitalism were punished with exemplary severity. Coiner and forgers were shown no mercy, for they endangered the system of credit from top to toe* ⁶¹⁷.

Dans le procès de William Wynne Ryland, pendu le 29 mars 1783, l'accusé prononce la phrase suivante pour chercher à convaincre les juges de son innocence : *Poverty and knavery are the parents of forgery, both my creditors, and my friends will bear the most ample testimony, that I am not connected with either* ⁶¹⁸. Comme nous commençons à entrevoir le peu d'estime, voire le mépris total, que les Britanniques portent à la friponnerie, nous comprenons que la contrefaçon ne puisse qu'être détestée puisque les deux sont intimement liées.

Pourtant, le *Malefactor's register* apprécie de rapporter les histoires de ces criminels. Il s'agit même du délit le plus présent dans le cinquième tome avec celui de *robbery*. Mais c'est avec un objectif bien précis que l'on en parle : celui de prouver la noirceur des délits et tenter de dissuader quiconque serait attiré par ces derniers. Cherchant donc à prouver l'infamie du crime

⁶¹⁵ J. MOORE OF HAMPSTEAD, *The unparallel'd impostor...*, *op. cit.* p.2

⁶¹⁶ Cf annexe 6. En comparaison, pour les accusés de vol entre 1689 et 1789 jugés coupables, seulement 10 % ont été condamnés à mort. Cf annexe 6 bis

⁶¹⁷ Roy PORTER, *English society in the eighteenth century*, London & New York, Penguin Books, coll.« The Penguin social history of Britain », 1990. p.136

⁶¹⁸ « Old Bailey Online »..., *op. cit.* Procès t17830726-1, consulté le 18/05/2022

de contrefaçon, les morales qui découlent de ces rapports sont univoques, comme celle qui clôture l'histoire de James Bolland ⁶¹⁹, exécuté par pendaison le 18 mars 1772 :

Bolland was guilty of innumerable crimes for which no punishment that the law had power to inflict would have been too severe. [...] Hence, however, we may lean the danger of violating those institutions that are formed for the protection of individuals, and the good order of society. Be it remembered, that such actions as will not bear the test of conscience, must prove offensive to that Almighty Being, before whose dread tribunal we must all appear, to receive the award that Infinite Wisdom shall apportion to our virtues and demerits ⁶²⁰.

Les mots sont choisis avec soin pour démontrer la noirceur de ce crime. Trois jours auparavant, le 15 mars 1772, Jonathan Britain été pendu à Bristol pour *forgery*. Le *Malefactor's register* ne s'apitoie pas plus sur son sort qu'il ne l'a fait pour Bolland :

After the very particular account given of this malefactor, it cannot be necessary to make any tedious remarks on his case. People of common sense will judge of him as a madman, rendered so by the enormity of his crimes ⁶²¹.

De la même manière que la contrefaçon, le mensonge fait l'objet d'une forte réprobation. Dans son ouvrage *Englishness Identified*, l'historien Paul Langford nous apporte un éclaircissement très précieux :

Lying was thought to be innately un-english, at any rate by the English [...] If some English people did lie, the easy explanation was that they were half-castes who had inherited the tendency from the ancient Britons, a different race altogether, and one well known to Romans for its mendacity ⁶²².

Mentir n'est pas anglais. Langford déclare que les gens capables d'une telle chose fournissaient la preuve qu'ils étaient de sang étranger, ou de sang mêlé ayant hérité cette fâcheuse tendance du peuple breton originel. De fait, mentir ne pouvait être concevable pour un Anglais de sang pur. La société britannique repose tant sur l'honnêteté et sur l'importance de la parole donnée

⁶¹⁹ Son portrait est même inséré dans l'ouvrage. Cf annexe 5

⁶²⁰ *The malefactor's register...*, *op. cit.* Tome V, p.59

⁶²¹ *Ibid.* p.77

⁶²² Paul LANGFORD, *Englishness identified: manners and character, 1650-1850*, Oxford & New York, Oxford University Press, 2000. p.122

comme garantie, que, par conséquent, le mensonge en devient un délit extrêmement sérieux et donc répréhensible :

In England, lying was considered a far more serious accusation than it was in Germany. This seemed to be because so much in English life depended on Truthfulness judged nothing but the reliability of the teller. It did not go without notice that English justice relied on a system of public prosecuting, testifying, and judging. This was an oath-based law ⁶²³.

Cette particularité de considérer le mensonge comme un crime infâme, toute britannique, démontre combien la société anglaise reposait sur la confiance mutuelle et sur la parole donnée. Le mensonge n'avait pas sa place. Les sources étudiées, nous confirment ce constat de l'historien. L'article 352 du *Spectator* fait grand cas de l'honnêteté et encourage les lecteurs à montrer ce qu'ils sont réellement : *Now the best way in the World for a Man to seem to be any thing, is really to be what he would seem to be* ⁶²⁴. Dans certains domaines comme le commerce, l'honnêteté est une valeur indispensable à la réussite, car elle permet d'établir un contrat de confiance entre le commerçant et le client. Pour une nation qui repose d'une manière si importante sur le commerce, on peut alors comprendre la valeur ajoutée de l'honnêteté et à l'inverse, du mensonge :

Add to all this, that Sincerity is the most compendious Wisdom, and an excellent Instrument for the speedy Dispatch of Business ; it creates Confidence in those we have to deal with, saves the Labour of many Enquiries, and bring things to an Issue in few Words ⁶²⁵.

Pour l'auteur de cet article, il est primordial que la jeunesse mesure l'importance de cette qualité intimement liée à l'honneur et au comportement qui doit être celui d'un *gentleman**. Cependant, l'auteur déplore que la jeunesse ne choisisse pas souvent cette voie :

This is so fashionable, that young Men form themselves upon a certain Neglect of every thing that is candid, simple, and worthy of true Esteem ; and affect being yet worse than they are, by acknowledging in their general Turn of Mind and Discourse, that they have not any remaining Value for true Honour and Honesty ; preferring the Capacity of being artful to gain their*

⁶²³ *Ibid.* p.122-123

⁶²⁴ *The spectator...*, *op. cit.* Tome 1, p.193

⁶²⁵ *Ibid.* p.195

Ends, to the Merit of despising those Ends when they come in Competition with their Honesty ⁶²⁶.

Préférer les moyens mensongers et fripons pour arriver à ses fins devient une voie couramment utilisée par la jeunesse selon l'auteur, ce qui, à ses yeux, n'est pas acceptable. Il déplore également le recours à une « fausse » honnêteté. Précisons immédiatement ce qu'est cet oxymore. L'honnêteté la plus pure est celle qui ne sert pas des intérêts égoïstes. Il faut pouvoir à tout prix discerner la « vraie » honnêteté, sincère, de celle qui est finalement destinée à tromper :

Were but this sort of Men wise and clear-sighted enough to discern this, they would be honest out of very Knavery, not out of any Love to Honesty and Virtue, but with a crafty Design to promote and advance more effectually their own Interests ; and therefore the Justice of the Divine Providence hath hid this truest Point of Wisdom from their Eyes, that bad Men might not be upon equal Terms with the Just and Upright, and serve their own wicked* Designs by honest and lawful Means* ⁶²⁷.

En 1733, James Puckle écrit un dialogue entre un père et son fils. Voici ce qui émane de ses conseils : *Never play the shark* upon any, neither take advantage of the ignorance, prodigality, or necessity of another. There is nothing worth being dishonest** ⁶²⁸. Rien ne justifie la malhonnêteté, qui apparaît souvent comme le pire des défauts. Dans l'édition de 1742 du *London Magazine*, les propos tenus sur les menteurs sont tranchants et sans appel :

An habitual Lyar is undoubtedly the most scoundrel Character in the Creation : Lying is the Child of Ignorance and Cowardise : Little rogues practise it, to hide their Villanies. There is not an Instance of one Man of great Abilities, that ever was a Lyar : When it becomes habitual in a Person in a great Station, he is the Pest of human Society* ⁶²⁹.

Pour cet auteur, le mensonge est un vice scandaleux (*the mean and scandalous Vice of Lying* ⁶³⁰) ; il n'hésite pas à décrire le menteur comme la peste de l'humanité. Parce qu'il est un menteur, le fripon est une très mauvaise compagnie que l'on préfère éviter. Par peur que cela

⁶²⁶ *Ibid.* p.192

⁶²⁷ *Ibid.* p.196

⁶²⁸ J. PUCKLE, *The club...*, *op. cit.* p.31

⁶²⁹ *The London magazine...*, *op. cit.* Tome XI, p.88

⁶³⁰ *Ibid.*

soit contagieux, ou par peur que l'on soit à son tour pris pour un fripon, on ne veut pas rester près d'eux. Ce sont les propos tenus par un témoin du procès de John Wigmore, accusé de vol en 1756 : *If I had thought him a rogue, I would not have kept company with him* ⁶³¹. Il ne souhaite aucunement qu'on puisse le croire capable d'apprécier la compagnie d'un tel personnage.

Outre le mensonge, ce qui dérange particulièrement, c'est le profond égoïsme des fripons. Toutes leurs actions ne sont guidées que par ce défaut qui les pousse à s'enrichir au détriment des autres. Et cela n'est pas acceptable pour la société britannique, qui désire que tous fassent passer le bien-être de la communauté avant celui des individus.

B) Le bien-être de la communauté prime sur celui des individus

L'évêque de Rochester, Samuel Bradford, écrivit en 1720 un traité intitulé *The Honest and dishonest ways of getting wealth*. Pour cet homme d'Église, ce n'est pas un péché de s'enrichir. En revanche, la façon de faire fortune doit être irréprochable. La richesse doit être obtenue en travaillant ⁶³² et ne doit pas outrepasser le seuil de notre condition sociale ⁶³³. Seules des capacités extraordinaires permettent de franchir ce cap ⁶³⁴. Et dans ce cas, le bénéfice que l'on retire de nos talents doit profiter au plus grand nombre. Si par ricochet, nous obtenons quelque chose, c'est un plus ; la priorité restant la communauté :

And in truth, the several Employments of human life, and the several Abilities which we have for the discharging them, are to be accounted so many Talents committed to our trust, not for our own profit merely, but for the benefit of other also [...] This is the natural and the appointed recompence of our Labour and diligence in our respective Callings, that whilst we are in our several places promoting the benefit of the whole Body, we shall at the same time reap profit to our selves also, the Labour and industry of every other member redounding to our benefit, as much as ours does to theirs, and all together conspiring to the general good ⁶³⁵.

⁶³¹ « Old Bailey Online », ..., *op. cit.* Procès t17560225-38, consulté le 19/05/2022

⁶³² Samuel BRADFORD, *The honest and the dishonest ways of getting wealth. A sermon preach'd in the Parish-Church of St. Mary le Bow, on Sunday, November 20. 1720*, London, John Wyat, 1720. p.5

⁶³³ *Ibid.* p.8

⁶³⁴ *Ibid.* p.10

⁶³⁵ *Ibid.* p.13

Bradford insiste sur ce point à plusieurs reprises dans son ouvrage. Les talents de chacun doivent avant tout servir à la communauté avant de profiter à leur possesseur. Cependant, lorsque l'on a la volonté d'agir pour le bien des autres, c'est une juste récompense de recevoir quelque chose en retour :

Every particular man, by thus exercising his labour, industry or skill in his proper Station, becomes serviceable to the whole Community, and to every particular Member of it ; and it is very fit that he from whom others receive benefit, should at the same time, and by the same means reap profit to himself, as a just recompence of such his care and diligence. Whereas on the contrary, if a man by being negligent or slothful in his proper business becomes useless to others, there can be no Reason why he should expect any such recompence, or why he should reap benefit by the labour of others, who reap none by his : and much more would it be unreasonable for such a Man to increase his own wealth to the prejudice and injury oh the Community, or of other private Persons in it ⁶³⁶.

À côté de cela, des qualités mal employées ne sont plus des qualités. Elles deviennent alors synonymes de déshonneur et de honte. Chaque talent doit servir le bien-être de tous et ne doit pas être utilisé à des seuls profits égoïstes. *The Spectator* est formel sur ce point :

I lay it down therefore for a Rule, That the whole Man is to move together ; that every Action of any importance, is to have a Prospect of publick Good [...] It is a mighty Dishonour and Shame to employ excellent Faculties and abundance of Wit, to humour and please Men in their Vices and Follies ⁶³⁷.

Hugh Kelly écrit en 1768 la comédie *False delicacy* qu'il clôture d'une morale similaire. Le bonheur ne peut être atteint que si l'on cherche à apporter quelque chose à la communauté. Vouloir se satisfaire de manière égoïste ne peut et ne doit pas mener à cette plénitude: *But the principal moral to be drawn from the transactions of to-day is, that those who generously labour for the happiness of others, will sooner or later, arrive at happiness themselves* ⁶³⁸. C'est également la pensée qui ressort du roman anonyme *The matchless rogue* lorsque le héros est

⁶³⁶ *Ibid.* p.18-19

⁶³⁷ *The spectator...*, *op. cit.* Tome I, p.23-24

⁶³⁸ Hugh KELLY, *False delicacy : a comedy ; as it is performed at the Theatre-Royal in Drury-Lane. By His Majesty's servants.*, London, R. Baldwin, W. Johnston, G. Kearsly, 1768. Acte V, scene dernière, p.59

décrit en ces termes : *He had courage, and a tolerable share of School-Learning; which Qualifications, had they been rightly applied, might have made him a happy man* ⁶³⁹.

Les historiens britanniques ont déjà relevé cette primauté de la communauté sur l'individu. Le spécialiste de la société anglaise Jeremy Sharpe décrit ce phénomène comme une obligation mutuelle : *Despite all evidence of tensions, it is obvious that people did have a sense of mutual obligations, of neighbourliness and affection towards their fellow human beings, and a clearly defined notion of proper human conduct* ⁶⁴⁰. Roy Porter, quant à lui, explique à quel point la pression du conformisme était grande : *Except in big town or right off the beaten track, people were continually in the public eye, and ceasure was shameful and disabling. The pressures to conform were great* ⁶⁴¹. Paul Langford semble aller un peu plus loin dans cette réflexion. Il a remarqué que la communauté tenait une telle importance dans la vie des Britanniques, qu'être rejeté par elle était inacceptable, voire horrifiant. De cette peur panique viendrait ce conformisme rigoureux qui lisse toutes les opinions et tous les comportements : *Above all, there was the horror of social failure, which dictated conformity to all kinds of conventions and opinions* ⁶⁴².

Dans ces conditions, nous comprenons donc que le fripon, qui a des motivations profondément égoïstes, ne peut pas apparaître comme un être sympathique dont on apprécie le récit de ses méfaits. Lui qui n'agit que pour son propre compte au détriment de la société, qu'il pille sans remords, ne sera pas digne de figurer parmi les héros de la littérature. On ne contera pas ses exploits avec bonne humeur et admiration. Il ne mérite pas que l'on parle de lui. Il faut l'ignorer, le laisser dans l'indifférence la plus totale. Sans compter que le fripon est un héros un peu trop « français ». Mais nous reviendrons sur ce point ⁶⁴³. Il faut surtout rappeler à tous ceux qui seraient attirés par cette voie, que le fripon est un criminel qui mérite un châtement à la hauteur de ses méfaits.

⁶³⁹ *The matchless rogue: or, an account of the contrivances, cheats, stratagems and amours of Tom Merryman, commonly called, Newgate Tom: Who Stiled Himself, Baron of Bridewell, Viscount of New-Prison, Earl of Holborn-Hill, Marquils of Newgate, and Duke of Tyburn. With A particular Detail of his Life and Actions, both Comical and Tragical, from the Time of his Birth in Newgate, to the Hour of his Unhappy Exit at Tyburn.*, London, A. Moore, 1725. p.38

⁶⁴⁰ J. A. SHARPE, *Early modern England: a social history, 1550-1760*, London & New York, Arnold, 1997. p.96

⁶⁴¹ R. PORTER, *English society in the eighteenth century...*, *op. cit.* p.148

⁶⁴² P. LANGFORD, *Englishness identified...*, *op. cit.* p.131

⁶⁴³ Cf Les raisons du mutisme des sources britanniques, p.189

C) Des criminels couverts d'ignominie

L'étude *Albion's fatal tree* dirigée par Douglas Hay a rappelé que le crime de contrefaçon était systématiquement puni par pendaison⁶⁴⁴ : *Forgers, for example, were almost invariably hanged*⁶⁴⁵. La sévérité de la peine avait pour but de servir d'exemple et de chercher à freiner les ardeurs de ceux qui auraient été tentés de suivre cette voie. Si le crime de contrefaçon était très mal perçu et châtié sans pitié, ce n'était pas le seul. Tout ce qui tournait autour du mensonge, à savoir les impostures* et les escroqueries, n'avait pas meilleure réputation⁶⁴⁶. On espérait donc que la friponnerie, qui pouvait prendre chacune de ces formes, fût réprimée de manière exemplaire.

Il est intéressant d'analyser comment la friponnerie était traitée au théâtre afin de saisir les points de convergence et de divergence avec la France. Rappelons-nous : dans les comédies françaises, le fripon est réprimandé de manière amicale, sans être inquiété outre mesure, s'éclipsant même quelquefois sans faire la moindre vague. Il reste le plus souvent en compagnie du reste des personnages dans la bonne humeur générale qui clôturait habituellement ces pièces. Ce n'est pas ce que l'on observe dans la majorité des œuvres théâtrales britanniques.

En 1798, Thomas Holcroft écrit une comédie qu'il intitule *Knave or not ?* dans laquelle le personnage principal se prénommant Monroe démasque deux imposteurs. Après avoir signalé à l'un d'eux, Mr Quake*, qu'il avait été à la fois *knave and fool*⁶⁴⁷, Monroe lui donne sa définition de ce qu'est un *knave* : *What is a knave ? He that is hanged for cheating*⁶⁴⁸. Par cette déclaration, Monroe identifie moins un fripon pour ce qu'il fait, car « tricher » prend ici un sens assez large, que par le châtement qui lui est réservé. Un fripon est quelqu'un que l'on pend. Point.

En 1706, la comédie de William Congreve *The Double Dealer* ne laisse pas le scélérat Mellefont impuni. Pire encore, Lord Touchwood ne lui révèle pas quel sera son châtement. Il annonce avec froideur qu'il réfléchira en temps voulu à ce qu'il fera de ce *monster*⁶⁴⁹, laissant

⁶⁴⁴ Cf Ce qui est mal perçu en Grande-Bretagne p.175

⁶⁴⁵ Douglas HAY, *Albion's fatal tree: crime and society in 18th century England*, New York, Pantheon books, Random House, 1975. p.19

⁶⁴⁶ En effet, l'imposture était souvent condamnée à mort, comme on peut le constater avec les procès de Richard Slocombe t17680907-72, de Henry Berthaud t17820911-107 ou encore de Francis Parr t17870115-1. Nous l'avons déjà évoqué, ce n'était pas le cas en France : cf Ceux qui méritent un châtement p.119

⁶⁴⁷ Thomas HOLCROFT, *Knave, or not? A comedy: in five acts.*, Réédition., London, Robinson, 1798. Acte IV, scène première p.63

⁶⁴⁸ *Ibid.*

⁶⁴⁹ William CONGREVE, *The Double-dealer*, London, Jacob Tonson, 1706. Acte V, scène dernière, p.63

Mellefont dans une attente que l'on imagine insupportable : *We'll think of Punishment at Leisure, but let me hasten to do Justice, in rewarding Virtue and wrong'd Innocence* ⁶⁵⁰. En revanche, la morale qui clôt la pièce ne laisse aucun doute sur le fait que ces gens doivent être punis pour leurs crimes quoiqu'il arrive :

*Let secret Villany from hence be Warn'd ;
Howe'er in private Mischiefs are conceiv'd,
Torture and Shame attend their open Birth :
Like Vipers in the Womb, base* Treachery lies,
Still gnawing that, whence first it did arise ;
No sooner born, but the Vile Parent dies* ⁶⁵¹.

Lorsqu'elle traduit ce passage, la version française de la pièce se veut beaucoup plus succincte tout en gardant l'essentiel de la moralité : « Le scélérat espère en vain l'impunité : le crime, tel que la vipère, donne la mort à celui qui l'enfante ⁶⁵². » Cette version abrégée perd toute l'intensité de la moralité britannique pour n'en conserver que l'évident : le crime se paie. Cela généralise tellement que les personnes visées dans ces quelques lignes ne peuvent plus guère se reconnaître. En effet, comment identifier un traître et un menteur au travers de cette vague image de « la vipère » ? Sans la version originale, il semblerait que ce soit impossible.

Michael Clancy a voulu que le personnage de son fripon se repente sincèrement à la fin de *The Sharper* écrite en 1750. Il recherche au plus profond de lui ce qui lui reste d'honnêteté pour avouer que le sort qui lui est réservé est mérité : *Bonds and Chains [...] perhaps you are the just Reward of some unfelt spark of Honesty, which still lay smothered in my Heart, and lurk'd unknown, and baffled all my Industry, when I rooted out the rest* ⁶⁵³. Sans excuser les crimes dont l'aventurier écossais Francisco est responsable, Trueman ⁶⁵⁴ déclare que la repentance est une chose indispensable et détermine la sagesse de notre esprit :

I doubt if it be not more glorious to repent of faulty Actions, than it is blameable to have fallen into them ; the Frailty of human Nature subjects us to Error, but its utmost Purity prompts us to Repentance – Repentance, that Wisdom of the Mind, takes in a wide extended lovely Prospect ; Perseverance

⁶⁵⁰ *Ibid.*

⁶⁵¹ *Ibid.*

⁶⁵² William CONGREVE, *Le fourbe, comédie*, Réédition., Paris, Ruault, 1776. p.80

⁶⁵³ M. CLANCY, *The sharper...*, *op. cit.* Acte V, scène X, p.81

⁶⁵⁴ Comme toujours au théâtre, les noms sont révélateurs du caractère du personnage. Ici, Trueman représente l'honnêteté et la sincérité : un « homme vrai »

in Crimes, is a short-sighted Cunning, whose Objects are bounded in a small and narrow Compass ⁶⁵⁵.

Les vers qui mettent fin à la comédie, expriment eux-aussi l'espèce de morale que doivent retenir les spectateurs :

*In sure destruction ends the Villain's story,
And vice's triumph is a fatal glory* ⁶⁵⁶.

Colley Cibber n'est pas moins intransigeant que ses autres confrères dramaturges. Il écrit en 1774 *She wou'd and she wou'd not* dans laquelle Hyppolita se déguise en homme et usurpe le nom de Don Philippe pour essayer de le reconquérir en inventant une duperie. Lorsque les protagonistes se rendent compte de l'imposture (sans avoir pour autant démasqué Hyppolita), il s'en suit une scène plutôt violente dans laquelle on parle de livrer cet odieux imposteur à la justice : *Call an officer ; in the mean time secure the cellar [...] Such a rascal would but contaminate the sword of a man of honour* ⁶⁵⁷. De telles scènes n'apparaissent jamais dans les comédies françaises étudiées.

Terminons avec la très célèbre pièce *The Beggar's opera* de John Gay ⁶⁵⁸. Intéressons-nous tout particulièrement à l'avant-dernière scène de cette comédie mise en musique, dans laquelle apparaît pour l'unique fois le personnage du mendiant, le *beggar*, qui intervient en compagnie du personnage du *player*. Leur discussion est tout à fait révélatrice du traitement des fripons au théâtre :

PLAYER

*But, honest Friend, I hope you don't intend that Macheath shall be really
executed.*

BEGGAR

*Most certainly, Sir. To make the Piece perfect, I was for doing strict
poetical Justice. Macheath is to be hang'd ; and for the other Personages of
the Drama, the Audience must have suppos'd they were all either hang'd or
transported.*

⁶⁵⁵ M. CLANCY, *The sharper...*, *op. cit.* Acte V, scène XII, p.83

⁶⁵⁶ *Ibid.* Acte V, scène dernière, p.86

⁶⁵⁷ Colley CIBBER, *She wou'd and she wou'd not; or, The kind impostor: A comedy.*, Edinburgh, J. Robertson, 1774. Acte IV, scène XIII, p.76

⁶⁵⁸ Selon le site de la *British Library*, cette comédie fut la plus représentée du XVIII^e siècle « An introduction to 18th-century British theatre », *The British Library*, <https://www.bl.uk/restoration-18th-century-literature/articles/18th-century-british-theatre>. Consulté le 24/05/2022

PLAYER

Why then, Friend, this is a down-tight deep Tragedy. The Catastrophe is manifestely wrong, for an Opera must end happily.

BEGGAR

Your Objection, Sir, is very just ; and is easily remov'd. For you must allow, that in this kind of Drama, 'tis no matter how absurdly things are brought about. So – you Rabble there – run and cry a Reprieve – let the Prisoner be brought back to his Wives in Triumph ⁶⁵⁹.

Ainsi, la seule raison qui a poussé l'auteur à ne pas pendre haut et court les malfrats de sa pièce réside dans ce fait : il s'agit d'une comédie, donc elle se doit de finir de manière joyeuse. Un épilogue qui décrirait la pendaison de plusieurs criminels, même s'il n'est question que de justice, serait peut-être un peu trop brutal. Mais que le spectateur ne s'y trompe pas : la réalité est celle qui est décrite par le mendiant. Un châtiment attend ces hommes et ils ne pourront pas y échapper. Les dramaturges semblent se faire un devoir de rappeler cette vérité à leur public.

Cela paraît être également le souhait de l'auteur qui a brossé le portrait du fripon William Crew dans *The Progress of Vice*, en 1786. Ce voleur, qui changeait régulièrement son apparence pour échapper à la justice ⁶⁶⁰, a été très jeune bercé dans une vie de vilénie ⁶⁶¹. Après une trentaine de pages racontant comment il en vint à être condamné à mort, on lui prête une attitude repentante et zélée pour racheter ses fautes :

While under Sentence of Death, he behaved with great Decency, and expressed a Hope, that the World would be so generous as to cast no Reflexions on those who were unfortunately related to him: He said, that the Torment his Conscience had suffered since he had broken out in his old Course of Life, no Tongue could express ! and that when sleeping, dreamed of being under the Gallows, but he was too far gone to secede ⁶⁶².

Rien, pas même son sincère repentir, ne lui permit d'échapper à la pendaison. La sentence est exécutée de manière implacable.

⁶⁵⁹ J. GAY, *The beggar's opera...*, op. cit. Acte II, scène XVI, p.57

⁶⁶⁰ *The progress of vice, exemplified in the life of William Crew, ... who, with eight other convicts, was executed at Gloucester, ...on Friday the 21st of April 1786, ...*, Gloucester, Printed for the booksellers in town, 1786. p.12

⁶⁶¹ *Ibid.* p.3

⁶⁶² *Ibid.* p.39

The Right and True Story of the wicked life and actions of the Lady Lawley and Sir Peter Stranger, who was Trial for Perjury and Forgery va encore plus loin. Ce très court texte de seulement six pages ⁶⁶³ expose à peine les actions qui ont mené, en 1742, Peter Stranger sur la place publique pour son exécution. En revanche, l'auteur prend la peine de dépeindre en détail le châtement qui lui est réservé. Un supplice sanglant et cruel :

On Thursday, the 10th of June, he was brought from the King's Bench Prison, in Southwark, and at the Hour of Twelve was set on the Pillory at Charing-Cross: At One o'Clock Jack Ketch, by the Directions of a Surgeon, with an Incision, on pruning Knife cut off both his Ears; and with a pair of Scissors slit both his Nostrils: All this he underwent with great Patience, but when the Hangman came to sear his Nostrils with the red hot Iron, he was in great Torture, and could not bear it; so that only one Nostril was sear'd up, so that he went from the pillory bleeding ⁶⁶⁴.

Il ressort de ce bref récit une volonté de rendre compte à quel point le crime d'escroquerie est traité avec la plus grande sévérité, voire barbarie, sans qu'aucune pitié ne soit de mise. Dans ce même esprit, lisons un extrait de *More seasonable and Friendly advice*, qui désire rappeler à ces lecteurs une chose importante :

The Lesson I have read to you is Rational and Just, and the Conclusion you are to draw from it, if you are just to yourselves in this, That the Man in strict account has forfeited all Title to any Esteem, Difference, or Regard, should be considered as the Enemy of his Country, a Pest a Nuisance in Society. [...] He that endeavours to cheat and ruin a Million of People, is certainly a greater and more unpardonable Sinner, than he that meditates the Injury only of one or a few: The Consequences of Guilt, especially when foreseen and in Design, always have been and always should be taken in as Aggravations both of the Guilt and of the Punishment ⁶⁶⁵.

La phrase de conclusion ne laisse pas de place au doute : *Let him go off therefore with a Mark of your Abhorrence and Disdain , then leave him to the cruciating Stings and Torture of his own Conscience, which one Time or other, will clear off all Scores, and pay up all Arrears* ⁶⁶⁶.

⁶⁶³ Les deux dernières pages concernent Lady Lawley qui, elle, a été acquittée.

⁶⁶⁴ *The right and true history of the wicked life and actions of the Lady Lawle...*, op. cit.p.6

⁶⁶⁵ *More seasonable and friendly advice...*, op. cit. p.7

⁶⁶⁶ *Ibid.* p.8

Les personnes qui trompent et escroquent leurs semblables ne méritent aucune compassion. Leur repentance, sincère, doit être une véritable torture psychologique qui en aucun cas ne leur épargnera le sort que la loi leur réserve. Selon l'historien Douglas Hay, les Britanniques s'accordent à dire que la peine de mort n'est pas trop sévère pour des crimes comme la contrefaçon : *Forgery is also punished capitally, and nobody complains that this punishment is too severe* ⁶⁶⁷.

Deux constats s'imposent à ce stade. Le premier concerne les quelques traces que l'on a pu recueillir sur les fripons britanniques : tous s'accordent à montrer combien le délit de friponnerie (regroupant donc l'escroquerie, la contrefaçon ou encore l'imposture) était traité avec la plus grande sévérité. Le second constat est le suivant : il est très difficile de retrouver la trace des fripons tant l'on parle peu d'eux, surtout lorsque l'on compare la grande proximité française à leur égard. Il est donc temps de proposer des raisons à ce silence.

D) Les raisons du mutisme des sources britanniques

Lorsque nous avons commencé l'analyse des sources britanniques, l'absence totale d'une quelconque mention des fripons nous a déconcertée tant cela différait des sources françaises, qui, elles, ne manquaient jamais une occasion de parler d'eux. Des ouvrages comme *A trip through London : containing observations on men and things*, auraient pu, au vu du titre, parler des fripons (rappelons-nous combien les livres sur Paris les évoquaient inlassablement), or il n'en est rien. Jones Erasmus ne dit pas un mot sur eux. Ce silence est tel, que jusqu'à la lecture du journal de voyage de Philippe Thicknesse, nous en étions venus à nous interroger sur la possibilité que les fripons britanniques n'existaient pas. Or, Thicknesse mentionne le fait que beaucoup de fripons anglais venaient se réfugier à Calais ⁶⁶⁸, faisant de la ville un véritable asile pour ces criminels :

There are not many parts of France where a man, who has but little money, can make it go farther than this town ; nor is there any town in England where the fishery is conducted with so much industry, nor any in Europe which abounds with more knave and fools of both nations ⁶⁶⁹.

⁶⁶⁷ D. HAY, *Albion's fatal tree...*, op. cit. p.59-60

⁶⁶⁸ Thicknesse précise aussi que Lyon abrite en son sein des fripons britanniques. P. THICKNESSE, *A year's journey through France...*, op. cit. p.123

⁶⁶⁹ *Ibid.* p.6-7

Il est d'ailleurs intéressant de noter que le voyageur s'excuse un peu plus loin d'aborder le sujet de la friponnerie, mais il trouve indispensable de prévenir ses compatriotes du danger qu'elle représente :

Every gentleman going to France should avoid making new acquaintance, at Dover, at Sea or at Calais : many adventurers are always passing, and many honest men are often led into grievous and dangerous situations, by such inconsiderate connexions, nay, the best, and wisest men, are the most liable to be off their guard in this respect, and therefore you will excuse my pointing it out to you ⁶⁷⁰.

De plus, les procès, ou même des ouvrages comme le *Malefactor's register*, nous confirment qu'il existait bien des escrocs britanniques. Alors, pourquoi les Britanniques en parlaient-ils si peu ?

Commençons par un constat : il est fort probable que les Britanniques considéraient la friponnerie comme quelque chose de typiquement français, peut-être parce que la friponnerie semblait être appréciée en France, ou parce que les fripons abondaient dans l'Hexagone. Toujours est-il que dans le théâtre britannique, les personnages français sont souvent fripons. L'exemple le plus parlant se trouve dans la pièce de Gabriel Odingsells, *The bath unmask'd*, où nous retrouvons *Monsieur Fripon*, un Français au nom évocateur, imposteur et escroc aux mœurs volages qui s'est exilé en Angleterre pour fuir ses créanciers ⁶⁷¹. Notons que même son nom n'est pas traduit, pour donner un caractère encore plus français au personnage. Il est opposé à Lord Wiseman, un parfait *gentleman*, honnête et sincère. Dans cette pièce, ne nous y trompons pas, nous assistons donc à un duel entre deux nations : celle qui est peuplée de fripons malhonnêtes et celle qui engendre des êtres honorables et loyaux. Et ce combat est gagné d'avance.

Il est vrai que ce qui est français n'est pas toujours bien considéré par les Britanniques du XVIII^e siècle. Ceci est dû à une certaine francophobie dont l'existence a été décrite par les historiens. Ainsi, dans son étude sur les voyageurs Britanniques venus en France, Constantia Maxwell a bien mis en lumière cette aversion envers les Français ⁶⁷². Les descriptions

⁶⁷⁰ *Ibid.* p.21

⁶⁷¹ Gabriel ODINGSSELLS, *The bath unmask'd. A comedy. Acted at the Theatre Royal in Lincoln's-Inn-Fields. Written by Mr. Odingsells.*, London, J. Walthoe, 1725.

⁶⁷² Mais ce n'est pas la seule : cf J. BLACK, *The British abroad...*, *op. cit.* ; Michael DUFFY, *The Englishman and the foreigner*, Cambridge & Alexandria, Chadwyck-Healey, coll.« The English satirical print, 1600-1832 », 1986 ;

concernant les Français ne sont que rarement flatteuses, surtout celles décrivant leur caractère : *The description which English travellers give of the french character, and Gallic manners, are more striking perhaps than their accounts of economic conditions or politics* ⁶⁷³. Entre 1769 et 1778, John Moore réalisa son Grand Tour d'Europe et rédigea à son retour *A view of society and manners in France, Switzerland and Germany*. Dans cet ouvrage, il se livre à une analyse lucide de sa propre nation : *It is much more natural to the English character to despise foreigners than to imitate them* ⁶⁷⁴. Or, s'il trouve que les manières françaises se sont répandues partout en Europe, il est fier de dire que ce n'est pas le cas en Angleterre. Les comportements britanniques, sont restés vierges de cette *contamination* (la connotation fortement négative de ce terme n'est pas anodine) :

It is true, that the French manners are adopted in almost every country of Europe : they prevail all over Germany and the northern courts. They are gaining ground, though with the flower pace, in Spain, and in the Italian States. This is not the case in England. The English manners are universal in the provinces, prevail in the capital, and are to be found uncontaminated even at court ⁶⁷⁵.

Moore rapporte également la conversation qu'il a eue avec un compatriote qui lui exprima sa haine viscérale pour les Français ⁶⁷⁶ : *I hate the French, they are the enemies of England* ⁶⁷⁷.

L'historien William Arthur Speck a lui aussi relevé cette francophobie dans la littérature britannique. Son antithèse, la francophilie, devenait même une arme non négligeable en politique, car accuser ses opposants de ce terrible attrait permettait de décrédibiliser le camp adverse :

In the first age of party the Whig accused the Tories of being Francophiles [...] the English ruling class became suspected of francophilia. The

Robert TOMBS et Isabelle TOMBS, *That sweet enemy: the French and the British from the Sun King to the present; [Britain and France - the history of a love-hate relationship]*, London, Pimlico, 2007.

⁶⁷³ Constantia MAXWELL, *The English traveller in France, 1698-1815*, London, G. Routledge and Sons, 1932. p.39

⁶⁷⁴ John MOORE, *A view of society and manners in France, Switzerland, and Germany. with anecdotes relating some eminent characters*, Dublin, W. Wilson, 1780. p.51

⁶⁷⁵ *Ibid.* p.199

⁶⁷⁶ Le souvenir amer de la guerre de Sept Ans, qui a laissé Albion mécontente en dépit de sa victoire, est encore sans doute dans l'esprit de ce fier Britannique qui n'a pas oublié qui étaient les ennemis de la Grande-Bretagne. Cf Edmond DZIEMBOWSKI, *La guerre de Sept ans: 1756-1763*, Paris, Perrin, coll.« Collection Tempus », n° 718, 2018. p.703-704

⁶⁷⁷ J. MOORE, *A view of manners in France, Switzerland, and Germany...*, *op. cit.* p.56

aristocracy were said to be frenchified, aping french manners and emulating the fashion's of Versailles [...] Anti-Gallican sentiment became a hallmark of middle-class distrust and detestation of french influence over the elite ⁶⁷⁸.

Il est vrai que la mode française a autant (voire plus) été décriée qu'imitée en outre-Manche. L'étude de Peter McNeil, *Pretty Gentlemen. Macaroni Men and the eighteenth century fashion world*, montre bien combien la mode française attirait autant qu'elle repoussait les Britanniques. Ceux qui la décriaient le faisaient parfois avec une grande violence, comparant les Français à des singes : *The image of a fashionable Frenchman as a Monkey was very common and provides a further link with the macaroni, who was frequently satirized in this way. The level of invective was astonishing* ⁶⁷⁹. Ceux qui se laissaient happer par cette mode étaient à leur tour ridiculisés ⁶⁸⁰. La sujétion des Français envers la mode n'était pas sans rappeler aux Britanniques le système politique mis en place par les Bourbons qu'ils abhorraient par-dessus tout. Les attaques contre la mode devenaient alors le moyen de ridiculiser un mode de gouvernement, symbole ultime du despotisme que redoutaient les sujets d'une monarchie limitée : *Fashion became an emblem for enslavement and absolutism, and the language used to deride France's fashionability parallels that used to diminish the French political system* ⁶⁸¹.

Pour McNeil, cette répulsion pour les francophiles est une démonstration de la francophobie de l'époque qui ne se cantonne donc pas à la mode et qui devient même une forme de revendication, voire de fierté : *Satirical attacks on the macaroni were part of a wider Francophobic discourse by which the English partly defined themselves* ⁶⁸². L'historien de la mode mentionne un guide de voyage destiné aux jeunes gentilhommes qui souhaitent préparer leur Grand Tour ⁶⁸³. Cet ouvrage comporte un chapitre entier sur la friponnerie française (*French Knavery*) dans lequel est mentionnée la grande répugnance des Anglais à l'égard de leurs voisins (*the distaste many Englishmen felt for their near-neighbours* ⁶⁸⁴). McNeil cite également plusieurs autres guides qui peinent à cacher leur francophobie ⁶⁸⁵.

⁶⁷⁸ W. A. SPECK, *Literature and society in eighteenth century England, 1680-1820: ideology, politics and culture*, London, Longman, coll.« Themes in British social history », 1998. p.206-207

⁶⁷⁹ Peter McNEIL, *Pretty gentlemen: macaroni men and the eighteenth-century fashion world*, New Haven, CT, Yale University Press, 2018. p. 140

⁶⁸⁰ Cf annexe 7

⁶⁸¹ P. McNEIL, *Pretty gentlemen...*, *op. cit.* p.138

⁶⁸² *Ibid.* p.123

⁶⁸³ John MILLARD et Philip PLAYSTOWE, *The Gentleman's Guide in His Tour Through France*, London, G. Kearsly, 1770.

⁶⁸⁴ P. McNEIL, *Pretty gentlemen...*, *op. cit.* p.128

⁶⁸⁵ *Ibid.*

Ainsi, la friponnerie, pour laquelle les Français ne taisent pas obligatoirement leur fascination, pouvait être considérée par les Britanniques comme excessivement française. Outre leur propre répulsion pour cette pratique contraire à la bienséance anglaise, deux éléments viennent ajouter des raisons pour les Britanniques de faire des fripons des parias dont ils ne veulent ni parler ni en entendre parler. Premièrement, la présence ostensible de la friponnerie sur les terres hexagonales et, deuxièmement, le regard peu réprobateur, voire nettement admiratif des Français pour les auteurs de ces délits.

L'opinion des Britanniques sur les dupes confirme cette différence et entérine le clivage entre la France et la Grande-Bretagne sur ces sujets. Tout se passe comme si les deux ennemies de toujours mettaient un point d'honneur à penser différemment.

III/ Les innocentes victimes vigoureusement défendues

A) Quelle honte de s'attaquer à plus faible que soi !

Les dupes ne sont pas perçues par les Britanniques comme des moins que rien qui devraient avoir honte de s'être laissé tromper. Bien au contraire. Ce sont les fripons qui devraient être honteux d'avoir profité de ces innocentes victimes. En effet, bien souvent, la candeur des dupes est mise en parallèle avec le manque de dignité et de mérite des fripons. *The unparallel'd impostor* insiste ainsi sur le fait que Japhet Crook, *alias* Peter Stranger, s'est marié trois fois en ayant abandonné successivement femmes et enfants (auxquels il avait menti sans scrupules) dès que ses escroqueries lui imposaient un exil. Il est donc décrit comme un *vile husband*⁶⁸⁶ dès le début du récit. Ses victimes, elles, sont prises en pitié. Le ton est très ironique lorsqu'il s'agit de parler de ce fripon (*our knight left his third wife with child behind him*⁶⁸⁷) et aucun sentiment positif ne peut être éprouvé à son égard. Ce triste sire n'a d'ailleurs aucun mérite, ses escroqueries étant décrites comme une suite des mêmes tromperies, sans aucune originalité ni aucune prise de risque : *he played the same Game, and continued shuffling the same cards on all Account*⁶⁸⁸. Le ton est méprisant envers cet homme qui est incapable de gagner sa vie autrement que par la friponnerie et la seule empathie que l'auteur souhaite faire naître sera

⁶⁸⁶ J. MOORE OF HAMPSTEAD, *The unparallel'd impostor...*, *op. cit.* p.7

⁶⁸⁷ *Ibid.* p.8

⁶⁸⁸ *Ibid.*

dirigée vers les dupes, ces victimes qui n'ont eu que le tort de ne pas soupçonner de tels vices chez les hommes :

Having no visible way of living but that of Tricking under various Shapes, Titles and Denominations ; sometimes pretending to be a Baronet, a Merchant, and whatever else might promote his designs. By this means unwary People were drawn in and tricked out of their Money ⁶⁸⁹.

Un autre récit, celui de la vie de William Stroud, montre toute l'étendue de la cruauté du fripon ⁶⁹⁰ lorsqu'il prend pour dupe des gens miséreux. L'auteur parle même d'indignité quand il rappelle que Stroud a exposé ces pauvres gens à la misère la plus déplorable (*the most deplorable Wretchedness* ⁶⁹¹). Une telle attitude a pesé lors du procès et les juges ont fait preuve d'autant de sévérité que Stroud de cruauté ⁶⁹².

Plus qu'honteux, il est ridicule de prendre ses semblables pour des idiots. Le cinquième tome du *Spectator* rappelle ainsi l'importance de la vérité et donc de l'honnêteté :

Truth is always consistent with it self, and needs nothing to help it out [...] whereas a Lie is troublesome and sets a Man's intention upon the Rack, and one Trick needs a great many more to make it good [...] Sincerity is firm and substantial, and there is nothing hollow and unfound in it [...] crafty Man is always in danger, and when he thinks he walks in the Dark, all his Pretences are so transparent, that runs may read them ; he is the last Man that finds himself to be found out, and whilst he takes it for granted that he makes Fools of others, he renders himself ridiculous ⁶⁹³.

Comment pourrait-on mériter un quelconque respect pour des actions aussi basses ? De plus, la naïveté* n'est pas considérée comme un défaut par les Britanniques. L'historien Paul Langford, explique que ce terme n'a pas d'équivalent dans la langue anglaise car l'innocence n'a pas de connotation négative, comme c'est le cas en français (où elle associée à la niaiserie ⁶⁹⁴) et en allemand. La candeur ne constitue donc pas un défaut :

⁶⁸⁹ *Ibid.* p.15-16

⁶⁹⁰ *The life of the famous William Stroud..., op. cit.* p.15

⁶⁹¹ *Ibid.*

⁶⁹² *Ibid.* p.17

⁶⁹³ *The spectator..., op. cit.* Tome V, p.194

⁶⁹⁴ Cf la définition de « naïveté » dans le glossaire

The English had no word of their own to match 'naïveté' precisely because they did not need a pejorative term for describing innocence. German 'Einfachheit' came closer but did not quite convey the implied benevolence of English simplicity. Amiable frankness and sincerity were taken to be implicit ⁶⁹⁵.

Ainsi, si une dupe est jugée *innocente* (là où les Français emploieraient plutôt le terme naïve) celle-ci n'est pas mise sur le banc des accusés. Sa sincérité et son honnêteté constituent des qualités, de la même manière que son innocence. Elle n'est coupable de rien ⁶⁹⁶. Elle n'a pas à rougir de honte ou taire sa mésaventure. Le *London Magazine* exprime dans son édition de 1754 combien rester honnête en toutes circonstances est digne d'admiration :

*We admire the man, who saves
His honesty in crouds of knaves* ⁶⁹⁷.

Si nous lisons avec attention les pièces de théâtre, il ressort en effet que les innocentes dupes ne sont pas mises sur le banc des accusés. Elles ne sont ni ridiculisées ni jugées responsables de leur chute. Dans *The Sharper*, la jeune Angelica est prise pour dupe car sa jeunesse la rend candide et facile à tromper. Lorsque Trueman lui fait voir la vraie nature de Fasten, l'imposteur qui l'a trompée, ce n'est pas de manière hautaine, mais avec bienveillance. Angelica n'apparaît pas stupide, tandis que Fasten est, pour sa part, dépeint sans aucune complaisance. C'est bien lui qui est en tort, pas elle :

ANGELICA

*What do I hear ? Fasten an Impostor ! Sir, if a modest Reservedness in
Behaviour, and a strict Purity of Words, are Tokens of Goodness, Mr.*

Fasten has them in Perfection.

TRUEMAN

*Your small Experience in Life, makes you incapable of seeing through that
false Cover : But let me assure you, that under that fair Outside, lies
artfully couch'd, the Husband of a poor Woman who has follow'd him*

⁶⁹⁵ P. LANGFORD, *Englishness identified...*, *op. cit.* p.87

⁶⁹⁶ Cf Dupes coupables, dupes honteuses p.158

⁶⁹⁷ *The London magazine...*, *op. cit.* Tome XXIII p.38

hither, on Foot, from Scotland; a Cheat, a Sharper, a Gamester: in short a smooth Rogue, whose Trade is to live by his Shifts* ⁶⁹⁸.

Lorsqu'elle se retrouve seule, la jeune dupe exprime tout son désarroi face à tant de mensonges et d'impostures, inconnus pour elle jusque-là. Sa désillusion n'en est que plus amère et le regard qu'elle porte désormais sur l'humanité perd toute sa candeur pour appréhender la dure réalité :

O ! best of Men, and O! Mistaken Angelica ! Rover; a dissolute abandon'd Rake ! Francisco a false and treacherous Gardian ! the modest Saint Lurewell, an infamous Woman ! and the good Squire Fasten, a scandalous Cheat ! is the Appearance of Virtue, the Garment that Vice must wear ? And is there no peculiar outward Mark to distinguish Falshood from Reality ? By Mr. Fasten, I have in all Probability lost above five thousand Pounds, dear Experience ! What ! is there nothing carried on in the great World but a continual Trade of juggling ? If the Loss of their Fortunes, and a perpetual Imposition on their Judgments, are the hard Task that honest and harmless Persons must pay for their Knowledge of a corrupted World* ⁶⁹⁹.

Lorsqu'une dupe est présentée de manière un tant soit peu négative, c'est uniquement pour montrer le peu de mérite que le fripon peut retirer d'une telle proie. C'est avec beaucoup de mépris que Richard Head présente des fripons aux *vulgar capacities* ⁷⁰⁰ qui n'impressionnent que les *credulous people* ⁷⁰¹ ou les *old dotting fool* ⁷⁰². Ainsi, ce n'est pas la naïveté des victimes qui est mise en avant, mais plutôt le peu de valeur des fripons. Aucun respect n'est dû à ces fainéants qui recherchent la facilité et qui se dirigent vers les proies les plus évidentes, celles qui ne font courir aucun risque d'échec. Les adjectifs négatifs associés ici aux dupes ne sont pas là pour les rabaisser elles, mais ces *mischievous and lazy Rascals* ⁷⁰³. Cette vision est donc à l'opposé de celle des Français.

Ainsi, les dupes ne sont jamais l'objet d'un déshonneur infâmant. Grâce à leur mésaventure, elles se voient même mobilisées pour servir la société. En effet, les Britanniques considèrent

⁶⁹⁸ M. CLANCY, *The sharper...*, *op. cit.* Acte IV, scene II, p.57

⁶⁹⁹ *Ibid.* p.58

⁷⁰⁰ R. HEAD, *The original English rogue...*, *op. cit.* p.34

⁷⁰¹ *Ibid.*

⁷⁰² *Ibid.* p.176

⁷⁰³ *Ibid.* p.48

que les proies des fripons ont une mission très importante après ce qu'elles ont vécu : elles doivent servir d'exemple.

B) De l'utilité des dupes

En partageant leur expérience sur ce qu'elles ont subi, sur la façon dont elles ont été trompées, abusées, les dupes sont respectées, car le respect que l'on accorde à quelqu'un est proportionnel à ce que celui-ci a apporté à la société. Si la personne s'est rendue utile aux autres, alors elle mérite le respect. Écrit en 1776, l'ouvrage anonyme *The Impostor detected* nous fait part de cette opinion dès ses premières pages : *What I contend for is a very obvious truth; every man's merit, consequently the respect due to him is exactly in proportion to the degree of usefulness, and good, he confers upon the public* ⁷⁰⁴. Si en France aucun respect ne peut être dû aux victimes et que la meilleure position à adopter pour les dupes est celle du silence, en Grande-Bretagne, il est possible de sortir grandi de cette épreuve. Puisque les victimes n'ont aucune raison de rougir et qu'au-delà de cela, elles peuvent apporter quelque chose à la communauté.

En effet, grâce à leur témoignage, détecter un fripon s'avérerait alors plus facile. Il en découlerait un avantage considérable car lorsque l'on observe les témoignages des différents procès, on constate combien il était délicat, voire impossible, de discerner le vrai du faux chez les escrocs les plus habiles. Dans le procès de John Winter du 24 février 1725, nous constatons que les témoignages ne s'accordent pas : *Several appear'd to the prisoner's character ; some of which swore that he was as great a Rogue as any breathing ; and others, that there was not an honest Man alive* ⁷⁰⁵. Le résumé très bref de ce procès se termine sur la décision du jury : les juges ont acquitté John Winter en le déclarant non coupable. Il semblerait que les trop nombreux témoignages contradictoires aient finalement fait pencher la balance du côté de l'acquittement. Après tout, il ne s'agissait que d'un vol de tabac d'une valeur de 5 shillings.

Quelques écrivains ont dédié des ouvrages entiers pour tenter d'aider leurs contemporains à discerner les fripons ⁷⁰⁶. Dans la préface de son livre *Memoirs of the lives, intrigues, and*

⁷⁰⁴ *The Impostor detected; Or, The physician the greater cheat: being a candid enquiry concerning the practice of Dr. Mayersbach; commonly known by the title of The German doctor. Containing a faithful account of many remarkable cures performed by him which had been deemed incurable, and therefore declined by physicans of eminence. Being a full refutation of the sophistical arguments and invidious reflections of Dr. Lettsom and others. And shewing his practice to be defensible upon natural and philosophical principles.*, London, J. Wilkie, 1776. P.6

⁷⁰⁵ « Old Bailey Online »..., *op. cit.* Procès n° t17250224-28

⁷⁰⁶ Ce n'est pas sans rappeler celui d'A. GOUDAR, *Histoire des fripons...*, *op. cit.*

comical adventures of the most famous gamesters and celebrated sharpers, Theophilus Lucas révèle les « nobles » intentions qui l'ont poussé à rédiger ce récit :

My design in publishing these Memoirs is to detect the several Cheats which the Sharpers use in all sorts of Games on Cards or Dice [...] yet I would not have the Reader think my Intention is to make Gamesters, but only to inform People how they may avoid being cheated by'em ⁷⁰⁷.

L'auteur essaye donc de donner des détails sur les techniques utilisées pour divertir, faire croire, tromper, rappelant au passage que personne n'est à l'abri de devenir à son tour tricheur, surtout à partir du moment où l'on connaît les stratagèmes qui fonctionnent :

At one Table, you shall find a Sharper affectedly behaving himself, and with great Formality acting the Part of a Gentleman, when, take him out of his cheating business, and you shan't have a Word of good Sense from him in Twentyfour Hours, nor of one good Action in his whole Life. At another Table perhaps you shall see a broken Tradesman, who had good Business till he fell into Gamesters hands ; to first losing his Money, and then his Character, is since turn'd Sharper too, and one of the vilest in that hellish Society ⁷⁰⁸.

Ceux qui, empreints d'un zèle tout particulier, voudraient partir en croisade contre les fripons de toutes sortes ne pourraient qu'être loués par la société pour le fier service qu'ils lui rendent. Le *London Magazine* les mentionne dans un de ses numéros de 1755 : *A zeal to detect and punish rogues of all kinds, when kept within due bonds, is certainly a laudable passion, because of great use of society* ⁷⁰⁹. Ici encore, la notion de respect proportionnel aux services rendus à la société se révèle.

Il faut ajouter que les dupes apprennent de leurs erreurs en comprenant sur quelle faiblesse le fripon a su jouer afin de les tromper. Dans son journal de voyage, Robert Poole nous livre son point de vue sur cette question. Pour lui, où que nous soyons, nous restons, quoiqu'il arrive, notre plus grand ennemi :

⁷⁰⁷ Theophilus LUCAS, *Memoirs of the lives, intrigues, and comical adventures of the most famous gamesters and celebrated sharpers in the reigns of Charles II. James II. William III. and Queen Anne.*, London, Brown, 1714. Préface (non paginée)

⁷⁰⁸ *Ibid.* p.129

⁷⁰⁹ *The London magazine...*, *op. cit.* Tome XXIV, p.157

But the greatest and most dangerous Enemy we have, whether we be at Home or Abroad, is ever nearest to us, and the least suspected by us ; and that is our own evil, corrupt heart, which is deceitful above all Things, and desperately wicked, though we least suspect it : By this it is, that we are oft-times deluded into the Snare of the Enemy, and fall among Thieves, under the Notion of Friends ⁷¹⁰.

Reconnaître ses erreurs et ses faiblesses permet ainsi d'apprendre à mieux se connaître et à faire de nous de meilleures personnes. De là à dire que le fripon peut finalement rendre service, il n'y a qu'un pas.

Ainsi, nous comprenons mieux le point de vue des Britanniques, radicalement différent de celui des Français. Un fripon n'est pas celui qui est admiré pour son intelligence ou ses talents, c'est un égoïste et un menteur qui n'apporte rien à la société, celle à qui l'on doit pourtant tout. Par conséquent, les Britanniques faisant toujours passer le bien-être de la communauté en premier, un tel individu est regardé comme un fléau. Il faut châtier ses actes avec beaucoup de fermeté et, autant que faire se peut, taire son histoire. Les femmes friponnes, pour leur part, ne sont même jamais mentionnées. Quant aux dupes, ce sont d'innocentes victimes. Elles n'ont rien fait de mal si ce n'est de n'avoir pas réussi à imaginer que des personnes puissent autant profiter de la candeur de leur prochain. Ces dupes n'ont pas à rougir de ce qui leur est arrivé. Mieux, elles doivent partager leur expérience pour que d'autres puissent tirer des enseignements de leur mésaventure.

⁷¹⁰ Robert POOLE, *A journey from London to France and Holland: or, the traveller's useful vade mecum*, London, E. Duncomb, 1750. Tome I, p. IV

La vision française est radicalement différente de la vision britannique. Si en France, les fripons sont plaisants, voire admirables pour leurs talents, leur intelligence et leur audace, ils sont perçus en Grande-Bretagne comme des moins que rien, des égoïstes et des criminels dont on ne devrait jamais parler tant ils ne méritent pas qu'on les mentionne.

En France, les fripons font l'objet d'éloges, de marques de complaisance et de respect. On aime parler d'eux et narrer leurs innombrables friponneries rocambolesques, tandis que leur seule mention est un outrage en Grande-Bretagne, on ne devrait jamais parler d'eux, encore moins les trouver fascinants. Il s'agirait presque d'un sujet tabou.

Lorsque les dupes sont perçues par les Français comme naïves, stupides et méritant leur sort ridicule, elles ne sont pas mises en accusation de l'autre côté de la Manche. Ce ne sont que d'honnêtes victimes et le mépris est réservé à leurs bourreaux, ces maudits fripons. Les dupes sont considérées en Grande-Bretagne comme l'incarnation de l'honnêteté et de la bonne foi, des valeurs très estimées. En France, elles ne sont que le reflet d'un manque cruel d'intelligence et de clairvoyance.

Les qualités individuelles mises en avant par les deux cultures apparaissent alors clairement. L'intégrité, la loyauté, et le dévouement d'un côté, contre l'intelligence, l'individualisme et l'audace de l'autre. Les deux ennemies de toujours semblent irréconciliables sur ces sujets.

Que révèle encore la friponnerie de ces deux nations sur d'autres sujets primordiaux comme l'argent, les vertus ou encore les valeurs morales ?

TROISIÈME PARTIE

Un reflet des valeurs françaises et britanniques

Les fripons sont des miroirs de la société dans laquelle ils évoluent. À travers eux, nous pouvons observer le point de vue de cette dernière sur des sujets plus vastes que la seule friponnerie. Nous voyons ainsi ressortir ce qui importait aux yeux des contemporains et ce qui pouvait être considéré comme bons ou mauvais, moral ou immoral. Quel rapport entretenait-on avec l'argent et quelle représentation avait-on de ceux qui cherchaient à s'enrichir à tout prix ? Quelle image avait-on de l'honnêteté ? Quelles étaient les attitudes qui étaient considérées comme morales et vertueuses ? Comment voyait-on l'élite nobiliaire et les personnes âgées qui, jusqu'alors, incarnaient des valeurs cardinales d'honorabilité et de sagesse ? Comment percevait-on la politesse et que considérait-on comme hypocrite ou sincère ?

Dans un premier chapitre, nous nous intéresserons à l'épineuse question de l'argent. Motivation phare qui unit le fripon et ses dupes, nous verrons combien la quête de l'argent était au cœur des préoccupations de chacun. Nous prendrons le temps d'observer aussi ce que les contemporains pouvaient reprocher à ceux qui n'avaient à cœur que de s'enrichir.

Dans un second chapitre, nous observerons tout d'abord ce que les Français et les Britanniques pensaient de l'honnêteté. Puis, nous tâcherons d'analyser la perception que l'on avait des attitudes morales ou vertueuses dans chacun de leurs deux pays. Nous achèverons ce chapitre en nous interrogeant sur le regard porté sur deux des proies favorites des fripons : la noblesse et la vieillesse. Autrefois symboles d'honorabilité pour l'une et de sagesse pour l'autre, nous verrons qu'elles ont peu à peu cessé d'incarner ces valeurs dans l'esprit de leurs contemporains.

Dans un ultime chapitre, nous nous intéresserons dans un premier temps au point de vue britannique sur la société française, et plus précisément, nous nous attarderons sur ce que les Britanniques appelaient une « société d'apparence ». Nous verrons pourquoi ils considéraient leurs voisins comme des *volatile people* dont la politesse et les bonnes manières étaient mal perçues. Enfin, nous chercherons à comprendre le point de vue français sur l'hypocrisie et la flatterie, les deux armes fétiches des fripons, si efficaces pour mettre leurs victimes à leur merci.

Chapitre VI
L'argent, ce maître absolu

« C'est à-la-fois un narcotique sûr, qui endort les maris ; un irritatif qui réveille les usuriers. D'un côté, il empêche un jaloux de fermer les yeux ; de l'autre, il assoupit les mères qui ont de jolies filles... Sur-tout au Théâtre. C'est un Prothée qui donne au vice le vernis de la vertu, à la laideur les traits de la beauté, à la vieillesse les agréments du bel âge, à la sottise les charmes de l'esprit. C'est un magicien qui, dans un clin d'œil, fait d'une vestale un laïs, d'un honnête homme un fripon, & d'un faquin un galant homme. C'est lui qui juge les procès, qui fait parvenir aux dignités, qui soutient ces maisons qui ne sont rien moins qu'opulentes, mais dont la maîtresse est jolie. C'est un trésor, enfin, sans lequel on n'est rien, avec lequel on est tout, & auquel rien n'a jamais résisté ⁷¹¹. »

C'est par ce brillant portrait de l'argent que le personnage de Floridor donne le ton de la comédie de Plancher de Valcour *Pourquoi pas ? ou le roturier parvenu*, représentée pour la première fois à Paris en 1780. Par cette plume trempée dans une encre à la fois acerbe et flatteuse, nous comprenons l'ampleur de l'attrait de l'argent sur l'esprit humain. Ce ne sont ni les fripons ni les dupes qui contrediront ce constat.

En effet, dans un premier temps, nous verrons qu'il s'agit du but ultime de toute friponnerie, objectif partagé avec les dupes. Dans un second temps, nous analyserons avec quelle vigueur est dénoncée la puissance de l'appât du gain sur l'esprit humain : la richesse est la plupart du temps au-dessus des vertus, du mérite, de l'honneur ou encore de la réputation. C'est une priorité de la vie, plus précieuse que tout. La recherche inextinguible de l'argent montre combien la cupidité et l'avarice sont des défauts répandus dans toutes les couches de la société, n'épargnant ni rang, ni sexe. Enfin, dans un troisième temps, nous nous attarderons sur le constat qu'ont fait de nombreux auteurs à propos de ce que l'avidité révèle des sociétés : leur attirance pour le luxe et les jeux d'argents et le fait que la cupidité gâte voire modifie les personnalités.

Nous mesurerons ainsi l'étendue du domaine de « ce métal tout-puissant qui ouvre les portes et brise les grilles ⁷¹² » et qui semble régner en maître.

⁷¹¹ Philippe Aristide Louis Pierre PLANCHER DE VALCOUR, *Pourquoi pas ? ou le roturier parvenu, comédie*, Paris, Cailleau, 1792. Acte premier, scène IV, p.8

⁷¹² Jean Baptiste LOUVET DE COUVRAY, *Une année de la vie du chevalier de Faublas*, Réédition., Londres & Paris, Bailly & chez les Marchands de Nouveautés, 1790. Tome IV, p.112

I/ Friponnerie et argent

A) L'unique mobile des fripons

Si quelques-uns jugent que ce qui conduit à la friponnerie est une mauvaise éducation, (comme l'auteur anonyme des *Charlatans modernes* : « ainsi dans toutes les classes, l'éducation tend presque uniquement à exercer les organes, à cultiver la mémoire, à étouffer le naturel, ou à former l'âme à la dissimulation, à l'astuce, à l'intrigue ⁷¹³ »), la plupart considèrent que le nœud du problème, c'est l'argent. Le personnage de Clarice du *Philosophe soi-disant* ne nous dit-il point : « L'argent a des attraits auxquels succombe un homme ⁷¹⁴ » ?

En effet, que les personnes soient riches ou pauvres, l'argent les attire toutes de la même manière. Pour Caraccioli, « la mauvaise et la bonne fortune rend souvent les hommes fourbes ⁷¹⁵ », ne laissant ainsi personne à l'abri de l'action « la plus basse & la plus odieuse ⁷¹⁶ » qui soit, celle de « s'enrichir à petit bruit aux dépens du public ⁷¹⁷ ». Si l'on pourrait penser de prime abord que seuls les pauvres se retrouvent attirés par ce « graal ⁷¹⁸ », de nombreux auteurs affirment que les riches ne sont pas épargnés car ils n'en sont jamais rassasiés. Le *London magazine* insiste sur ce qui apparaît comme un lien de cause à effet : *Profuseness creates want, and want, which tempts private men to be knaves*, makes publick men oppressors* ⁷¹⁹. Ce n'est pas parce que l'on est riche que l'on ne sera pas attiré comme tout le monde par l'argent.

Il est vrai que l'espoir de s'enrichir crée une motivation suffisante pour inciter à atteindre ce but par tous les moyens. Les plus efficaces seront même sans doute privilégiés afin de garantir une fortune rapide et la friponnerie est une voie qui peut s'avérer très rentable. Marivaux philosophe sur ce sujet en précisant qu'en effet, ceux qui ont pour ambition de faire fortune choisissent, pour la plupart, de devenir fripon :

Il y a deux sortes d'ambition ; celle d'amasser du bien & celle d'amasser des honneurs [...] les premiers sont des avarés que je méprise ; ils n'ont point

⁷¹³ *Les charlatans modernes, ou lettres sur le charlatanisme académique ...*, s.l., De l'Imprimerie de Marat, 1791. p.5

⁷¹⁴ L.P. de BERNOUILLY, *Le philosophe...*, op. cit. Acte II, scène V, p.29

⁷¹⁵ L.A. de CARACCIOLI, *Dictionnaire critique...*, op. cit. Tome I, p.212-213

⁷¹⁶ *Ibid.* Tome III, p.331

⁷¹⁷ *Ibid.*

⁷¹⁸ On se remémore la phrase prononcée dans le procès de William Wyne Ryland : *Poverty and Knavery are the parents of forgery.* Cf p.177

⁷¹⁹ *The London magazine...*, op. cit. Tome XXIV, p.328-329

d'ame ; les seconds, sont des superbes qui en ont trop : ceux qui n'ont ni l'une ni l'autre, sont des ames ordinaires ; le monde en est plein [...] les premiers sont toujours en danger d'être fripons, & le sont souvent ; les seconds, quoique généreux, toujours en danger d'être méchants, le sont quand il le faut ; les troisièmes communément, n'ont ni assez de force pour être méchants, ni assez d'avarice pour être fripons ⁷²⁰.

L'avidité conduit donc de manière presque certaine à la friponnerie. Le pouvoir de l'appât du gain peut être très puissant et inciter à faire des choses que l'on n'aurait pas osées si le jeu n'en avait pas valu la chandelle. Dans *La Supercherie par amour*, La Fleur commence par refuser de friponner qui que ce soit, mais la somme annoncée en récompense le décide à se lancer dans l'escroquerie qui fera l'intrigue de la pièce : « Cent mille écus, dites-vous ; mais savez-vous que c'est une belle somme ? Là, réellement, il eût donné cent mille écus pour le seul plaisir de voir Monsieur ⁷²¹ ? » Il est même possible d'imaginer l'acteur se frottant les mains de satisfaction lorsqu'il récite sa réplique.

Pour Mercier, les escrocs* ne sont motivés que par une seule chose : obtenir l'argent des autres. Ils observent le monde autour d'eux d'un œil perçant pour jauger qui sera leur prochaine dupe, la plus rentable de préférence :

« Leur unique but est de s'approprier l'argent ; ils reconnaissent du premier coup d'œil celui qui le possède. Ils ont toujours quelques projets, quelque entreprise qui doit rendre la mise au centuple. Éloquents sur ce chapitre, ils parlent de votre fortune comme d'une chose assurée, et la leur n'est jamais incertaine ⁷²². »

Toutes les autres raisons qui peuvent mener à une friponnerie tournent quoiqu'il arrive autour de ce mobile essentiel. Ce ne sont pas les différents procès britanniques ni les archives de la Bastille qui invalideront ce constat. Chaque cas de friponnerie (contrefaçon, billonnage*, abus de confiance, imposture* ou escroquerie) ont une visée pécuniaire. Mercier n'a donc pas tort lorsqu'il assure que le moteur principal, voire unique, de la friponnerie est la soif d'argent.

⁷²⁰ Pierre Carlet de Chamblain de MARIVAUX, *Esprit de Marivaux, ou analectes de ses ouvrages*, Paris, la veuve Pierres, 1769. p.255

⁷²¹ C.J. LOEUILLARD-D'AVRIGNI, *La supercherie par amour...*, op. cit. Acte premier, scène III, p.12

⁷²² L.-S. MERCIER, *Tableau de Paris. Tome I...*, op. cit. p.89

Ajoutons, d'ailleurs, que c'est souvent ce qui lie le fripon et la dupe, car si celui-ci souhaite soutirer de l'argent à ses proies, ces dernières peuvent également tomber dans leur filet par cupidité.

B) Un piège infaillible

Les chapitres qui précèdent ont insisté sur la capacité des fripons à saisir les faiblesses du cœur humain. L'attrance pour l'argent représente, sans l'ombre d'un doute, une de ces faiblesses. C'est un appât qui fait tomber de nombreuses dupes dans les filets des fripons, et tout particulièrement dans les pièges de ceux qui se faisaient passer pour sorciers. Nous renvoyons ici à ce qu'Ulrike Krampfl définit comme de la « magie d'appropriation ⁷²³ ». Analysant la conduite des dupes faisant appel à un faux sorcier pour découvrir un trésor, elle révèle que ces victimes n'hésitent pas à dépenser leur argent dans l'espoir d'en obtenir davantage grâce aux « talents » des escrocs : « L'enrichissement constitue le principal objet que visent les magies des faux sorciers [...] les paroles prometteuses tombent rarement dans le vide car le désir de fortune semble avoir saisi la société tout entière ⁷²⁴. » L'historienne a souligné que cette quête de fortune était le point commun des fripons et de leurs victimes puisque « la quête des richesses est aussi largement répandue qu'inégalement légitime ⁷²⁵ » et qu'en « dépit des différences de statut social, les faux sorciers partagent pleinement l'intérêt de leurs clients : réussir et s'enrichir ⁷²⁶ ».

Les archives de la Bastille témoignent de l'indéniable succès des faux sorciers et des mésaventures de leurs victimes. Ces fripons ne s'évertuaient pas à inventer des stratagèmes compliqués, se contentant de tirer parti de la crédulité de leurs proies. En 1712, un jeune homme nommé Morin est embastillé pour sorcellerie. Les archives le décrivent comme « un de ces chercheurs de trésors ou plutôt de dupes ⁷²⁷ ». Morin avait bâti sa notoriété sur sa capacité à découvrir des trésors cachés. Une capacité à vrai dire largement financée par ses victimes, qui étaient prêtes à le payer en échange de quelques informations sur le lieu secret d'enfouissement.

⁷²³ « La magie des faux sorciers est une magie d'appropriation (acquisition de fortune, de bonheur), de protection (par ex le secret contre les blessures au combat ; le sachet de sel contre l'emprise du diable) et de réparation (objets volés, soulagement de souffrances physiques, restauration par un mariage de l'honneur quand il a été blessé), et non pas une magie agressive, de dépossession, voire d'atteinte physique » U. KRAMPL, *Les secrets des faux sorciers...*, op. cit. p.47

⁷²⁴ *Ibid.* p.128

⁷²⁵ *Ibid.* p.148

⁷²⁶ *Ibid.* p.136

⁷²⁷ F. RAVAISSON, *Archives de la Bastille, Tome XIII...*, op. cit. p.10

De prime abord, la conduite de ces dupes, dépensant de l'argent pour en trouver davantage semble à la limite de l'absurde. Mais le cas de Desbroys, chercheur de trésor embastillé en 1724, atteste cependant du succès d'une telle escroquerie :

« Il a cru pouvoir se procurer quelques secours en faisant entendre à des personnes faibles et crédules qu'il avait des secrets pour se faire aimer, pour découvrir des trésors cachés, et pour prédire l'avenir, et il a sous ce faux prétexte abusé de leur crédulité, a tiré d'eux de l'argent ⁷²⁸. »

Les victimes qui tombaient dans le piège des faux sorciers n'étaient pas que des personnes ignorantes, crédules ou issues du menu peuple, comme le montre l'exemple de l'abbé Chesnet, victime d'un certain Lebègue, embastillé en 1708 :

« Quelques parents de l'abbé Chesnet, prêtre, âgé de 62 ans, du nombre desquels M. le président Chevalier, m'ayant présenté un mémoire au sujet du désordre et du dérangement où cet ecclésiastique est tombé depuis quelques années, causé par Lebègue, faiseur de creusets et de fourneaux de terre, et sa femme, gens artificieux et subtils, quoique d'un état fort commun, lui ont inspiré la malheureuse passion de souffler et de chercher la pierre philosophale, ce qui l'a tout à fait éloigné de sa famille et ruiné en partie ⁷²⁹. »

Rongé par la cupidité, cet homme sombra dans la folie lorsqu'il plongea éperdument dans sa quête de la pierre philosophale :

« À l'égard de cet ecclésiastique, M. le cardinal de Noailles, qui est instruit de ce désordre et dérangement, est d'avis qu'il soit renfermé dans quelque séminaire, afin de lui ôter les occasions et l'envie de continuer de souffler et de se ruiner, parce qu'étant trop préoccupé de cette passion, il ne manquera pas de s'y occuper de nouveau, et d'être encore la dupe de gens semblables à Lebègue et sa femme ⁷³⁰. »

Les proies des faux-monnayeurs se trouvent être également des gens attirés par une fortune facile. Ceux qui ont eu recours aux services des billonneurs* témoignent des avantages pécuniers à acheter de la fausse monnaie. C'est le cas du dénommé Newton, témoin au procès

⁷²⁸ *Ibid.* p.499-500

⁷²⁹ F. RAVAISSON, *Archives de la Bastille, Tome XI...*, op. cit. p.435-436

⁷³⁰ *Ibid.* p.436

de John Field en 1779, dont nous avons déjà parlé ⁷³¹. Il avoua avoir acheté pour seulement une guinée une trentaine de faux shillings ⁷³². La fausse monnaie était en Grande-Bretagne comme en France, un fléau très répandu. En Grande-Bretagne, cette pratique, qui connut un fort regain au cours des premières décennies du XVIII^e siècle, représentait une activité rentable et relativement sûre pour les billonneurs : *The counterfeiters were assured of reasonable profits, while enjoying relative safety, since their counterfeit coins passed into a growing urban economy where there was great demand for their products* ⁷³³. En France, le faux-monnayage, qui constituait aux yeux de l'autorité « le crime d'argent le plus grave ⁷³⁴ » selon l'historienne Marie-Laure Legay, était également très répandu dès le début du siècle :

« On comptait vingt fausses fabriques en fonctionnement en Provence en 1710, une dizaine en Auvergne. On en découvrit également à Paris à cette époque d'extrême disette monétaire : la police trouva dans la chambre d'un horloger de 45 ans, Michel Fabrice, « un fourneau, quantité de fioles remplies de mercure et des ferremens ». Les faux louis d'or qui sortaient de cet atelier clandestin étaient exposés sur les marchés de la ville. La circulation de fausse monnaie s'intensifiait et pouvait représenter près de 10 à 15 % de la monnaie officielle ⁷³⁵. »

Si la fortune était autant enviée, il est possible que ce soit, entre autres, parce que l'état de pauvreté s'avérait particulièrement effrayant. Marivaux regrette qu'elle soit la source de tant de déshonneur :

« La source la plus ordinaire des crimes qui se commettent dans le monde, ce n'est pas la pauvreté comme on le croiroit, c'est la honte qu'elle fait à ceux qui la souffrent. Mille gens seroient pauvres avec patience, s'ils n'avoient que la peine de l'être ; ou du moins ils ne feroient point d'efforts criminels pour sortir de leur pauvreté, si elle n'étoit que fatigante ; mais elle est honteuse ⁷³⁶. »

⁷³¹ Cf L'insaisissable billonneur *, p. 104

⁷³² « Old Bailey Online », ..., *op. cit.* procès n° t17790915-47 consulté le 28/01/2022

⁷³³ CHARLES W. SMITH et PHILIP L. MOSSMAN, « Eighteenth Century Counterfeit English and Irish Halfpence », *The Numismatic Chronicle (1966-)*, 172, 2012, p. 265-276.

⁷³⁴ Marie-Laure LEGAY, *Histoire de l'argent à l'époque moderne: de la Renaissance à la Révolution*, Paris, Armand Colin, 2014. p.101

⁷³⁵ *Ibid.* p.101-102

⁷³⁶ P.C. de C. de MARIVAUX, *Esprit de Marivaux...*, *op. cit.* p.250

Le dramaturge-philosophe n'arrête pas là ses déplorations. Cet état, déjà peu enviable, est terriblement redouté car il est source de préjugés. Les hommes jugent souvent un livre par sa couverture : une personne pauvre ne sera pas digne d'intérêt, elle deviendra méprisante par son manque de richesse. Plus rien n'aura d'importance sinon sa condition honteuse :

« Un homme fait mauvaise chère, il est mal vêtu, mal logé, mal chauffé ; il n'y a pas encore là de quoi le tenter d'être coupable ; pour cesser d'être malheureux. Mais on le méprise parce qu'il est pauvre, ou bien on le méprisera si on sçait qu'il l'est ; & à la fin on le saura, car il n'a pas de quoi empêcher qu'on le découvre : il faut du bien pour pouvoir cacher qu'on en manque, de sorte qu'il est méprisé, ou qu'il va l'être, & voilà ce qui le perd ⁷³⁷. »

Les qualités d'un homme pauvre sont inutiles : elles ne seront jamais vues pour ce qu'elles sont, l'état de pauvreté recouvrant d'un voile noir tout ce qu'il peut :

« Un homme né plein d'esprit & de talent ; si le hasard ou sa naissance l'ont mal placé, c'en est fait ; il a beau nous voir, nous parler tous les jours, voilà notre discernement en défaut sur son compte : rien ne nous avertit de ce qu'il vaut, la médiocrité de son état l'enveloppe, pour ainsi dire, d'un nuage qui nous le dérobe ; c'est un personnage inutile, confondu dans la foule que nous méprisons ; il n'a ni bien, ni rang, ni crédit : voilà le fantôme qui nous frappe, à la place de l'homme que nous n'apercevons pas ; voilà le masque qui nous cache ses vrais talents ⁷³⁸. »

L'auteur qui rédigea le *Discours de morale sur l'honneur, l'opinion, les devoirs, les passions, le bonheur et les plaisirs* en 1788, confirmait le constat que faisait Marivaux sur le déshonneur accablant ceux qui étaient frappés par l'état de pauvreté. Il ajoute que cette condition était d'autant plus honteuse si elle découlait de notre propre responsabilité : « Ajoutons que la ruine, quand on se l'est attirée, avilit, couvre d'opprobre, & qu'il vous sera toujours impossible de vivre à la fois heureux & déshonoré ⁷³⁹. »

⁷³⁷ *Ibid.*

⁷³⁸ *Ibid.* p.234-235

⁷³⁹ *Discours de morale sur l'honneur, l'opinion, les devoirs, les passions, le bonheur et les plaisirs*, Cambridge et Paris, de Senne, 1788. p.4

Cette quête sans fin de l'argent est donc parfois justifiée par une peur panique de la pauvreté ⁷⁴⁰. Nous avons expliqué que, de manière générale, les dupes se taisaient lorsqu'elles avaient été victimes des fripons. Elles ne voulaient pas révéler leur honteuse situation et préféraient garder le silence. Toutefois, le seul mobile qui les menait à parler, c'était une raison d'argent, car celui-ci est au-dessus de la peur du déshonneur. L'espoir de récupérer le bien qu'elles avaient perdu déliait alors la langue de certaines victimes : « En dépit du risque de mettre en jeu leur réputation, les « dupes » privilégient le fait qu'elles ont été dépossédées d'importantes sommes d'argent. N'avoir plus rien à perdre peut amener à parler ⁷⁴¹. » Rappelons-nous la lettre du consul Jean Partyet dans laquelle il avouait à son supérieur avoir été escroqué de 900 piastres dans l'espoir que ce dernier le dédommagerait d'une somme équivalente ⁷⁴². Voilà l'unique raison qui poussait une dupe à parler : l'espérance de retrouver son argent perdu.

Dans leur rapport à l'argent, les dupes riches sont à la fois des proies faciles et des proies ultimes pour les fripons désireux de s'enrichir rapidement. Des proies faciles, car contrairement à ce que l'on pourrait croire, les gens fortunés ne sont pas rassasiés de richesses. Le *London magazine* déplore ainsi que la profusion ne fait qu'augmenter le désir de fortune : *Profuseness creates want* ⁷⁴³. Des proies ultimes, car elles dépensent facilement, pour le plus grand plaisir des fripons. Thicknesse explique ainsi dans son journal de voyage que les fripons ne s'intéressent qu'aux hommes riches à qui ils pourront soutirer suffisamment d'argent pour rendre leurs friponneries rentables : *As he was not rich, he was out of the walk of knaves* ⁷⁴⁴.

Quoi qu'il en soit, les auteurs s'accordent sur un point : la toute-puissance de l'argent sur les hommes.

II/ L'argent déifié

A) L'argent tout puissant

Il existe une chanson anglaise, parue dans le recueil *The Lark* en 1780, qui dénonce les motivations des écrivains et des soldats. Ces deux métiers, que l'on suppose honorables,

⁷⁴⁰ Cf le dernier livre paru de Laurence FONTAINE, *Vivre pauvre: Quelques enseignements tirés de l'Europe des Lumières*, Paris, Gallimard, coll.« Nrf Essais », 2022.

⁷⁴¹ U. KRAMPL, *Les secrets des faux sorciers...*, *op. cit.* p.65

⁷⁴² Cf Dupes coupables, dupes honteuses p.158

⁷⁴³ *The London magazine...*, *op. cit.* Tome XXIV, p.328

⁷⁴⁴ P. THICKNESSE, *A year's journey through France...*, *op. cit.* Tome II, p.210

deviennent dans ces paroles de vulgaires asiles de chercheurs d'or cupides. La cupidité y est opposée à la soif de liberté, cette dernière se présentant comme une motivation bien secondaire face à sa puissante rivale :

*For Gold, and not Freedom, those Generals fight,
Who clip from their Veterans Pay, Sir;
For Gold, and not Freedom, those Journalists write,
Who rave about despotick Sway, Sir:
Would Fate to their Wishes propitiously deign,
And fill but their Coffers with Gold, Sir;
The Pope then might fight, and the Devil might reign,
For fighter and Writer are sold, Sir*⁷⁴⁵.

Les auteurs sont nombreux à déplorer la toute-puissance de l'attrait de l'argent. Dans sa *Critique de la charlatanerie*, Louis Coquelet dresse un constat sans appel : « Combien de fois ne vous ai-je pas oui dire, que celui qui est riche possède tout ? Honneurs, dignitez, plaisirs, capacité, mérite [...] la vertu même de quelque espèce qu'elle soit, se peut acquérir avec de l'argent ⁷⁴⁶. » D'autres brossent un portrait similaire des richesses et de leur capacité à ouvrir toutes les portes. Dans son essai *Mon oisiveté*, Charles Rémi regrette les étonnantes facultés de l'or, qui efface tout, jusqu'aux crimes :

« Pourrait-on aujourd'hui humilier quelqu'un dans aucun genre, sur-tout ceux qui ont de la fortune ? Avec elle, les plus coupables sont les plus impudens : hélas ! on se moque de tout, on ose tout, & on commet tout, pourvu qu'on ait de l'or.

Aucune action infâme ne déshonore ; aucun crime n'humilie. Combien d'heureux mortels ? combien d'heureux criminels ? Combien de gens que leurs actions, & d'autres leurs affaires devraient faire cacher, ou du moins devraient empêcher de paraître dans les promenades publiques ? Eh bien ! ils y font avec une impudence punissable : pourquoi ? Parce que l'or n'a laissé

⁷⁴⁵ *The lark. Containing a collection of four hundred and seventy four celebrated English and Scotch songs. None of which are contained in the other Collections of the same Size, call'd The Syren, and, The Nightingale. With a curious and copious Alphabetical glossary, for explaining the Scotch words.*, London, J. Osborn & C. Hitch, 1742. p.353

⁷⁴⁶ L. COQUELET, *Critique de la charlatanerie...*, op. cit. p.22

que la faculté de faire la moue : combien j'en connais, & d'autres que moi ⁷⁴⁷ ! »

Ce que Rémi dénonce là est très grave et il semble le faire sans crainte. Comme si cette vérité était tellement connue qu'il pouvait la déclarer haut et fort, comme si tout ce qu'il révélera ne changera rien à ce constat alarmant...

Chez tous ces auteurs, la richesse apparaît au-dessus de toutes les qualités, de toutes les vertus et même du mérite. Le vieux Géronte, personnage de la comédie de Saurin *Les mœurs du tems*, lui voue une adoration sans borne. Pour lui, on ne peut juger un homme qu'au travers de ce qu'il a dans sa bourse : « L'argent, morbleu, l'argent ; voilà ce que j'appelle du mérite, moi. Je veux du mérite qui rapporte : dites moi ce qu'un homme a, je vous dirai ce qu'il vaut. Il n'y a que cela de réel. *Esprit, naissance*, qu'est-ce que cela produit par an ⁷⁴⁸ ? » Géronte est un financier et Saurin s'amuse à faire correspondre parfaitement son personnage au cliché de l'homme de finance qui ne jure que par l'argent. Mais il n'est pas le seul. Avant lui, Huguët avait trempé sa plume dans une encre plus qu'acérbe en décrivant ces hommes comme des « sangsues ambitieuses » dans sa comédie *Mandrin ou les effets de la vengeance*. Voici le dialogue qui ouvre cette comédie :

« BROC.

Oui, je sçai que vous l'aimez, & qu'elle y est sensible : pourquoi ne la demandez vous pas à son père ?

MANDRIN.

Je la lui ai demandée, en vain : il me l'a refusée, sous prétexte du peu de bien que je possède.

BROC.

N'est-il pas financier ?

MANDRIN.

Oui.

BROC.

Ne vous étonnez donc pas s'il préfère [*sic*] l'argent au mérite ⁷⁴⁹. »

⁷⁴⁷ Charles REMI, *Mon oisiveté*, Amsterdam & Paris, Gueffier, Moureau, 1779. p.98

⁷⁴⁸ Bernard Joseph SAURIN, *Les mœurs du tems, comédie*, Réédition., Paris, Duchesne, 1764. Scène XII, p.33

⁷⁴⁹ François HUGUËT, *Mandrin, ou les effets de la vengeance, comédie*, La Haye, R. van Laak, 1755. Acte premier, scène première, p.8-9

Mais si les deux dramaturges prêtent ces ambitions uniquement aux hommes de finance, d'autres n'hésitent pas à affirmer que cette primauté de l'argent est commune à tous les hommes. Fougeret de Monbron déplore que l'argent ait récemment opéré un profond changement dans les mentalités. Il prend l'exemple du mariage pour illustrer sa théorie :

« Du tems de nos peres on se proposoit le mariage comme la voye du vrai bonheur & du repos de la vie, une union si sainte & si respectable étoit fondée sur l'estime & l'inclination mutuelle. On demandoit : Est-elle vertueuse ? est-elle sage ? est-il honnête homme ? Cela suffisoit. Dans ce siecle-ci, ce sont des qualités de surérogation. A-t-il de l'argent ? en a-t-elle ? Dieu pourvoira au reste. Un doüaire & une dot ; il n'est pas question d'autre chose. Le mariage est devenu une affaire de pur intérêt. On a besoin d'une femme ou d'un mari pour faire un remboursement, dégager une Terre, ou pour augmenter son train. On se marchande comme un meuble, & on se livre indifféremment au plus offrant & au dernier enchérisseur. Quelle dépravation ! Voilà pourtant les tristes effets du luxe ⁷⁵⁰. »

Fougeret de Monbron témoigne ici d'une vision pessimiste de son époque, selon lui décadente comparée au vertueux XVII^e siècle. Il poursuit ses réflexions et affirme qu'« il n'est point de sang si corrompu, que l'argent ne purifie mieux que ne fait le mercure ⁷⁵¹ ». Que l'argent soit capable de tels miracles semble être exagéré, même venant de Fougeret de Monbron. Et pourtant, c'est avec des mots moins choquants que Mauvillon fait le même constat accablant que son confrère, rappelant également le point de vue de Rémi :

« L'argent est un puissant remède contre plusieurs accidents de la vie humaine. Soyez criminel, mais riche, vous sortirez blanc comme neige : soyez innocent & accusé, mais pauvre, vous serez condamné comme coupable [...] Le riche trouve asyle assuré dans l'avarice des hommes : le pauvre n'excite que leur mépris ; il éprouve souvent leur dureté, & rarement leur compassion. Quand on considère le pouvoir qu'ont les richesses de changer le blanc en noir & le noir en blanc, faut-il s'étonner de cette espèce de culte qu'on rend aux riches ⁷⁵² ? »

⁷⁵⁰ L.-C. FOUGERET DE MONBRON, *La Capitale des Gaules, première partie...*, op. cit. p.28-30

⁷⁵¹ *Ibid.* p.17

⁷⁵² E. de MAUVILLON, *Le soldat parvenu...*, op. cit. p.71-72

Rémi, Fougeret de Monbron et Mauvillon sont d'accord : la fortune est capable de beaucoup de choses. Dans sa comédie *Les Intrigants*, Dumaniant résume l'esprit de tous ces auteurs en une phrase qui brille pour sa simplicité et sa justesse : « Laissez-là vos scrupules, mon enfant ; l'essentiel est de faire fortune ⁷⁵³. » La richesse ouvre toutes les portes, c'est une priorité au-dessus de tout : de la vertu, du mérite, de la réputation. Et ce n'est pas tout.

B) L'universalité de la cupidité et de l'avarice

Deux opinions reviennent régulièrement. Celle que fait Lourdet de Santerre dans sa comédie *L'Embarras des richesses* : « Tout obéit à la richesse ⁷⁵⁴ » et celle que fait Boureau-Deslandes dans *La Fortune, histoire critique* : « Par tout le monde, & en tous lieux, à toutes les heures, un chacun réclame la Fortune ⁷⁵⁵. » Tout obéit à l'argent car chacun est sous l'emprise de cet eldorado supposé apporter la félicité. Mercier est catégorique lorsqu'il parle de la vénalité : « Elle est partout : c'est le venin de toutes les places ⁷⁵⁶. »

Il apparaît que si l'argent possède une telle emprise sur les esprits, c'est à cause de la cupidité et de l'avarice, deux vices extrêmement répandus. Ils sont même parfois décrits comme une maladie. Avec un ton qui se veut assez défaitiste, Nicolaas Heinsius regrette cette triste réalité dans son roman *L'Avanturier hollandais* au travers des paroles de son héros :

« J'ai été souvent étonné, comment il étoit possible, qu'un Homme, qui étoit estimé riche de deux cens mille livres, tant en terres qu'en argent comptant, n'eut jamais le courage de se donner un seul verre de vin, ni de prendre un bon repas, & qu'il se sevrât de toute sorte de plaisirs, menant une vie des plus misérables. Il n'avoit pourtant ni femme, ni enfans, ni autre héritier que sa Nièce, qui étoit alors âgée d'environ quarante ans, & qui avoit abjuré le mariage. Celle-ci ne méritoit certainement pas ces grandes richesses, car elle avoit déjà tellement hérité du penchant de son Oncle, qu'elle le surpassoit infiniment en lesine. L'on voit par là, combien sont à plaindre ceux qui sont infectez de cette maladie. Pour moi je ne crois pas, qu'il y ait un Vice plus enraciné que celui-là ; car un Meurtrier, un Yvrogne, un Joueur, un Paillard,

⁷⁵³ A.J.B. dit DUMANIANT, *Les intrigants...*, *op. cit.* Acte premier, scène II, p.8

⁷⁵⁴ Jean Baptiste LOURDET DE SANTERRE, *L'embarras des richesses, comédie lyrique*, Paris, P. de Lormel, 1782. Acte premier, scène VI, p.19

⁷⁵⁵ André François BOUREAU-DESLANDES, *La fortune, histoire critique*, s.l., s.n., 1751. p.4

⁷⁵⁶ L.-S. MERCIER, *Tableau de Paris. Tome II...*, *op. cit.* p.341

même le plus grand Pécheur, peut encore se convertir ; mais il est impossible à un Avare de se refondre. Plus il a des richesses, & plus il en veut acumuler.

L'Avarice un Tyran des plus abominables,
Inquiétant l'esprit & troublant le cerveau,
Compagne des soucis jusques dans le tombeau,
Ne peut qu'envoier l'ame enfin à tous les D...s.⁷⁵⁷. »

Pour Heinsius, l'avarice est un fléau dont on ne guérit pas. C'est une maladie mentale incurable qui rend celui qui en est atteint pitoyable et condamné à être esclave de son désir insatiable de fortune.

Dans son essai *Ethologie, ou le cœur de l'homme*, Cramezel ne pouvait pas faire l'impasse sur l'avarice en ayant choisi un titre aussi significatif. Bien qu'il mentionne ce vice dans la première partie de son ouvrage, c'est dans la deuxième partie qu'il philosophe longuement sur ce fléau. Lui aussi le considère comme une maladie incurable. Cramezel a recours à une prétérition pour débiter son chapitre sur l'avarice, ce qui lui permet d'insister sur le pouvoir délétère de ce vice sur l'esprit humain et l'impuissance à y faire face :

« L'avarice est plutôt une foiblesse du cœur qu'une erreur de l'esprit. Je ne m'arrêterai donc point ici à déclamer sur la peine qu'on se donne pour amasser des richesses, sur les anxiétés que leur possession cause, sur le vuide [*sic*] qu'elles laissent dans le cœur, ni sur les regrets dont leur perte est suivie. L'avarice n'ignore rien de tout cela : il en fait une épreuve continuelle ; il sçait qu'en elles-mêmes les richesses ne sont pas un bien, mais seulement un moyen pour se procurer tout ce qui paroît contribuer au bien-être de la vie. Mais il est assez pusillanime pour ne pouvoir se rassurer contre les frayeurs de l'avenir & l'incertitude des évènements. Le désir de vivre lui fait envisager une longue fuite d'années. Il calcule le nombre des jours d'une vieillesse infirme, & celui des personnes qu'il sera contraint de s'attacher à prix d'argent. Il projette de bâtir & de planter alors pour charmer ses ennuis ; & une ridicule prévoyance pour des besoins possibles, l'oblige à manquer d'un nécessaire actuel. C'est un autre Tantale, qui devant une table chargée de mets délicats & de vins exquis meurt de faim & de soif. Comme il fait

⁷⁵⁷ N. HEINSIUS, *L'aventurier hollandois...*, *op. cit.* p.113-114

consister son bonheur non pas à jouir, mais à pouvoir jouir, & qu'il recule la réalité de la jouissance jusqu'à l'avenir le plus éloigné, il ne cesse de mettre écu sur écu. Il ne dit jamais, c'est assez ; la soif qu'il a de l'or est une véritable hydropisie : plus il en a, plus il en veut avoir ; & c'est une espèce de prodige, si ce desir insatiable d'acquérir ne le porte pas aux injustices les plus violentes ; quoiqu'au reste cette avidité soit elle-même une injustice aussi contraire au bien de la société, qu'elle l'est à la félicité de celui qui en est possédé. [...] Plutarque compare les avares à certains rats qui vivent dans des mines d'or ; & d'autres Philosophes les mettent en parallèle [*sic*] avec des pourceaux ; semblables à l'une & à l'autre espèce de ces animaux, ils ne sont utiles qu'après leur mort, encore n'est-ce qu'à des héritiers qui la desiroient depuis long-tems ⁷⁵⁸. »

Si nous résumons la pensée de l'auteur, force est de constater que les avares n'y sont pas dépeints avec bienveillance. Ces personnes sans cesse tourmentées, sont comparées à des rats et des pourceaux, qui ne sont utiles qu'une fois mortes pour l'exemple qu'elles peuvent donner. Le tableau n'est vraiment pas flatteur et personne ne voudrait se reconnaître dans ces traits.

Le théâtre prend un plaisir non dissimulé à rendre la plupart des vieux personnages avares autant que l'Harpagon de Molière. Dans sa comédie *Le Faux lord*, Piccini choisit pour personnage principal un vieil avare, Anselme, qui garde sa fille Irène séquestrée par peur de devoir dépenser de l'argent pour la marier. Il se fait duper avec éclat par le valet de l'amant d'Irène et se retrouve humilié à la fin de la pièce. Au milieu de la comédie, Anselme déclame un monologue qui décrit la forte emprise de l'argent sur sa personne :

« ANSELME, avec un sac d'argent caché sous le bras.

Me voilà plus tranquille ! Je ne veux plus avoir d'argent caché dans mon jardin. Tous ces gens qui rodent la nuit me donnent trop d'inquiétude. J'aurai tout dans mon coffre-fort, & pour me voler, il faudra qu'on m'égorge. Aussi bien quand on a perdu son argent, la vie est peu de chose. Viens mon cher argent, mon idole, mon véritable ami ; je voudrais ne songer qu'à toi, ne vivre que pour toi. Que de soucis tu me causes ! mais aussi de combien de peines

⁷⁵⁸ P.-A. de CRAMEZEL, *Éthologie, Tome II...*, op. cit. Tome II, p.294-297

ta vue seule me dédommage ! Quel plaisir n'ai-je pas à t'augmenter, à te compter à te caresser ! [...]

Mon argent suffit à mes vœux,
Et mille fois je le préfère
Au faux brillant de deux beaux yeux ⁷⁵⁹. »

Pour Anselme, l'argent n'a pas son pareil, c'est l'amour de sa vie. Rien ne l'égale et rien ne le remplace. Il ne pourra jamais vivre sans lui.

Dans *Le Dissipateur*, le vieux Géronte prononce un discours dont l'ironie qui en découle démontre tout le mépris que ce vice inspire au dramaturge qui a écrit ces vers :

« GÉRONTE.

Plus on aime l'argent, & moins on a de vices ;
Le soin d'en amasser occupe tout le cœur,
Et quiconque s'y livre y trouve son bonheur.
Un ami, qu'on implore, ou refuse ou chancelle ;
L'argent est un ami toujours prompt & fidèle.
Le plaisir d'entasser vaut seul tous les plaisirs.
Dès qu'on sçait que l'on peut remplir tous ses désirs,
Qu'on en a les moyens, notre ame est satisfaite.
De tout ce que je vois je puis faire l'emplette,
Et cela me suffit. J'admire ce beau château,
Il ne tiendrait qu'à moi d'en avoir un plus beau,
Me dis-je. J'apperçois une femme charmante,
Je l'aurai si je veux, & cela me contente.
Enfin, ce que le monde a de plus spécieux ;
Mon coffre le renferme, & je l'ai sous mes yeux,
Sous ma main ; & par là, l'avarice qu'on blâme,
Est le plaisir des sens, & le charme de l'ame ⁷⁶⁰. »

Pour Géronte comme pour Anselme, leur amour de l'argent les aveugle sur leur condition. Ils sont entièrement esclaves de leur avarice et leur cupidité les rend pitoyables, voire méprisables.

⁷⁵⁹ J.M. PICCINI, *Le faux lord...*, op. cit. Acte II, scène III, p.29

⁷⁶⁰ P.N. DESTOUCHES, *Le dissipateur...*, op. cit. Acte III, scène V, p.120-121

Selon Géronte, l'argent serait l'unique ami sur lequel on peut vraiment compter et bien plus encore. Le vieil homme ne se contente pas de l'humaniser, il le déifie.

Le Chrisante d'Anseaume, que l'on retrouve dans l'opéra-comique *La Fausse aventurière*, est également vieux, « têtue comme une mule, sot avare, & ridicule ⁷⁶¹ » et n'a pour seul but dans la vie que d'accumuler les richesses. Rien n'a d'importance pour lui si ce n'est les écus. En témoigne ce dialogue entre lui et le jeune Valère :

« VALERE

Vous ne songez donc qu'au bien ?

Regardez-vous comme rien,

Grace, jeunesse,

Noblesse,

Sagesse,

Que vous faut-il de plus ?

CHRISANTE

Des écus ⁷⁶². »

Les auteurs français ne sont pas les seuls à évoquer l'attraction malsaine pour l'argent. Mandeville mentionne à son tour ce penchant humain dans sa *Fable of the Bees*, avec des mots assez durs. Il appelle l'avarice *the Root of Evil* ⁷⁶³ et déclare qu'il s'agit d'un *damn'd ill-natur'd baneful Vice* ⁷⁶⁴. Dans les remarques suivant le poème qui débute l'ouvrage, il souhaite expliquer pourquoi tout le monde (car il n'est pas le seul) emploie des mots aussi forts pour parler de ce vice, qui, selon lui, est le plus répandu qui soit :

I have joyn'd so many odious Epithets to the Word Avarice, in compliance to the Vogue of Mankind, who generally bestow more ill Language upon this than upon any other Vice; and indeed not undeservedly; for there is hardly a Mischief to be named which it has not produced at one time or other: But the true Reason why every Body exclaims so much against it, is, that almost every Body suffers by it; for the more the Money is hoarded up by some, the scarcer

⁷⁶¹ Louis ANSEAUME, *La fausse aventurière, opéra comique*, Paris, Duchesne, 1757. Acte premier, scène III, p.10

⁷⁶² *Ibid.* Acte premier, scène première, p.6

⁷⁶³ B. MANDEVILLE, *The Fable of the Bees...*, *op. cit.* p.30

⁷⁶⁴ *Ibid.*

it must grow among the rest, and therefore when Men rail very much at Misers, there is generally Self-Interest at Bottom ⁷⁶⁵.

Tout le monde est touché d'une manière ou d'une autre par l'attrait de l'argent, qui se trouve au centre des préoccupations de la société. Le Figaro de Beaumarchais ne s'écriait-il pas dans *Le Barbier de Séville* « De l'or, mon Dieu ! De l'or : c'est le nerf de l'intrigue ⁷⁶⁶ » ?

III/ Argent et société

A) Le luxe

Selon Mandeville, le luxe se trouve à l'origine de l'avarice : *What is laid to the Charge of Luxury besides, is, that it increases Avarice and Rapine* ⁷⁶⁷. Pour Mandeville, une société dépourvue de vice (dont le goût du luxe, qui n'est pas des moindres) n'existe pas. C'est pourquoi, dès les premiers mots de l'ouvrage, la société qu'il décrira par la suite est résumée en deux vers :

*A Spacious Hive well stockt with Bees,
That liv'd in Luxury and Ease* ⁷⁶⁸.

Mandeville s'accorde avec l'opinion générale qui présente le luxe comme un vice néfaste à tout le corps de la société : *It is a receiv'd Notion, that Luxury is as destructive to the Wealth of the whole Body Politick, as it is to that of every individual Person who is guilty of it* ⁷⁶⁹. Pour l'historienne Dominique Margairaz, *La Fable des Abeilles* a joué un rôle important dans la fameuse querelle du luxe au XVIII^e siècle ⁷⁷⁰, notamment par l'approche qu'a choisie Mandeville : « En soutenant que les vices privés se transforment en bénéfice public, il prend acte du caractère indéracinable des passions, et porte un regard anthropologique sur la

⁷⁶⁵ *Ibid.* p.100

⁷⁶⁶ Pierre Augustin Caron de BEAUMARCHAIS, *Le barbier de Séville ou La précaution inutile: comédie en quatre actes en prose*, Paris, Hachette, 2006. Acte premier, scène VI, p.60

⁷⁶⁷ B. MANDEVILLE, *The Fable of the Bees...*, *op. cit.* p.114

⁷⁶⁸ *Ibid.* p.1

⁷⁶⁹ *Ibid.* p.110

⁷⁷⁰ À ce sujet, se reporter à la bibliographie très complète de l'article d'Arnaud DIEMER, « Quand le luxe devient une question économique : retour sur la querelle du luxe du 18^e siècle », *Innovations*, 41-2, 2013, p. 9-27.

société ⁷⁷¹. » Il est vrai que l'opinion n'est pas favorable au luxe, décrit tantôt comme un poison, tantôt comme un danger ⁷⁷².

Tandis que la majorité des définitions données par Caraccioli dans son dictionnaire ne dépassent que rarement quelques phrases, celle qu'il donne du luxe s'épanche longuement ; nous ne donnons ici qu'un extrait :

« LUXE. Dépense superflue, la ruine de tous les Etats lorsqu'elle est portée trop loin, & le bien d'un Royaume lorsqu'elle est entendue. La Religion & le mérite n'ont pas un plus grand ennemi que le luxe, si on n'a pas soin de le contenir. Il conduit au matérialisme en donnant tout aux sens, & il écarte les hommes savants & vertueux, en ne s'attachant qu'à ce qui flate [*sic*] la vanité. [...] Il n'est pas étonnant si le luxe a beaucoup de panégyristes. Presque tous les hommes à la mode lui doivent la considération dont ils jouissent ⁷⁷³. »

Le *Dictionnaire des Mœurs*, de Bastide et Coupé, se veut beaucoup plus succinct que celui de Caraccioli : « Luxe : C'est un plaisir qui donne un teint brillant & frais, & qui mine le tempérament ⁷⁷⁴. » L'on remarquera que Bastide et Coupé sont les seuls auteurs de notre corpus à écrire quelque chose de positif sur le luxe (il donnerait bonne mine), la plupart le dénigrant profondément. À l'image de Charles Rémi, dans son essai *Mon oisiveté* : « Le luxe et l'esprit de finance en France, ces poisons funestes pour les mœurs, [...] ont gagné tous les hommes aisés en fortune ⁷⁷⁵. » Ou encore comme Mercier ⁷⁷⁶, qui souhaite prévenir ses lecteurs de la dangerosité de ce fléau puisque personne n'est à l'abri de ses effets néfastes : « Les richesses

⁷⁷¹ Michel DELON (éd.), *Dictionnaire européen des Lumières...*, *op. cit.* Article « Luxe », p.764

⁷⁷² Le XVIII^e siècle se questionne beaucoup sur le luxe et, selon Arnaud Diemer, ces interrogations sont synonymes d'un changement notable des mentalités : « Le débat sur le luxe qui interpelle les hommes de Lettres, les philosophes et les économistes du 18^e siècle, est révélateur d'un changement de systèmes de valeurs. Les opposants et les défenseurs du luxe vont mobiliser non plus le jugement moral mais bien le raisonnement économique pour condamner ou légitimer son existence. » A. DIEMER, « Quand le luxe devient une question économique »..., *op. cit.* p.10

⁷⁷³ L.A. de CARACCIOLI, *Dictionnaire critique...*, *op. cit.* Tome I, p.389-390

⁷⁷⁴ Jean-François de BASTIDE et Jean-Marie-Louis COUPE, *Dictionnaire des mœurs*, La Haye et Paris, Monory, 1773. p.92

⁷⁷⁵ C. REMI, *Mon oisiveté...*, *op. cit.* p.359

⁷⁷⁶ Mercier était un disciple de Rousseau, virulent contempteur du luxe : « Passion dispendieuse d'une classe oisive, il [le luxe] se trouve rejeté dans la sphère morale ou de la critique sociale. C'est bien sur ce terrain que se déploie l'argumentation des censeurs du luxe tout au long du siècle, de Fénelon à Rousseau ou à l'abbé Pluquet. Puisque comme le souligne Pierre Rétat, le luxe n'est pas seulement une idée, mais aussi une expérience concrète et immédiate de l'inégalité. C'est ce que démontre avec éloquence l'itinéraire réflexif de Rousseau, dont le discours de 1755 est l'aboutissement. » Michel DELON (éd.), *Dictionnaire européen des Lumières...*, *op. cit.* p.765

accumulées sur quelques têtes, enfantent ce luxe si dangereux pour celui qui en jouit et pour celui qui l'envie⁷⁷⁷. »

Dans *Histoire de l'homme considéré dans ses mœurs, dans ses usages & dans sa vie privée*, Achille Fournier cherche à retracer l'origine du luxe pour en comprendre ses mécanismes. En perçant ses mystères, peut-être Fournier espère-t-il trouver des solutions pour réduire ses effets néfastes :

« Les richesses amenerent nécessairement l'inégalité des rangs et des états. Tel qui prospéra dans le commerce ou autrement, acquit le titre de riche, tandis que tel autre que le hasard avoit mal servi, ou que l'infortune & les accidens avoient maltraité, resta pauvre, & connut que la médiocrité ou la misère. De-là l'empire du riche sur l'indigent, qui n'eut plus d'autres richesses que ses larmes & ses gémissemens. Dans ce nouvel état des choses, l'un devint nécessairement dépendant de l'autre. Réduit à l'abandon, le pauvre fut obligé d'implorer le secours de son corps, de ses travaux, de ses sueurs ; & à compter de ce moment, la moitié du genre humain s'asservit l'autre pour la faire servir ou à ses besoins, ou à ses plaisirs. De cette inégalité sont dérivés deux états qui semblent léser les droits de la nature ; l'esclavage & la domesticité.

Bientôt le luxe marcha à la suite des richesses. L'industrie fit naître l'aisance, & l'aisance produisit le faste & l'opulence. Devenu savant dans l'art de jouir, l'Homme imagina des jouissances qui jusqu'alors lui avoient été inconnues. Il se créa de nouveaux goûts, de nouveaux besoins. [...] L'aisance conduit à l'oisiveté, & l'oisiveté à la paresse. Content de jouir & d'attendre paisiblement dans ses foyers le tribut que l'industrie payoit à l'opulence, le riche s'endormit dans les bras de la mollesse, & en se livrant aux charmes de l'inaction, ne sacrifia plus qu'aux délices & aux plaisirs⁷⁷⁸. »

⁷⁷⁷ L.-S. MERCIER, *Tableau de Paris. Tome I...*, op. cit. p.52

⁷⁷⁸ Achille FOURNIER, *Histoire de l'homme considéré dans ses mœurs, dans ses usages & dans sa vie privée*, Paris, Le Clerc, Quillau, 1779. Tome III, p.299-301

Fournier déplore que les hommes soient trop prompts à s'imiter les uns les autres (« l'imitation sert de loi aux hommes ⁷⁷⁹ ») car ce « torrent rapide & impétueux ⁷⁸⁰ » qu'est l'exemple a servi à répandre le luxe et les passions dans les sociétés.

D'autres regrettent que ce soit la peur du regard des autres qui donne au luxe une place si prépondérante. C'est l'opinion de Destouches dans *Le Dissipateur*, lorsqu'il donne la parole à Cléon en ces termes :

« A quoi servent les biens, que pour s'en faire honneur ?

Le Monde aime l'éclat & la magnificence,

Et l'on n'est estimé que selon sa dépense. [...]

Le faste nous tient lieu d'une haute noblesse ⁷⁸¹. »

Le dramaturge suppose ici que les hommes ne sont estimés qu'en fonction de ce qu'ils dépensent. Si l'on se prend en compte à quel point la pauvreté est mésestimée et honteuse, comment ne pas lui donner raison ? Pire encore, Georges Faquhar dans sa comédie *The Beaux Stratagem* compare l'indigence à un crime : *There is no Scandal like Rags, nor any Crime so shameful as poverty* ⁷⁸². Avec de telles considérations, nous comprenons mieux l'importance sociale de la richesse, qui suscite l'estime d'autrui à ceux qui la possèdent.

Cependant, l'amour de l'argent n'est pas sans conséquences.

B) L'argent transforme les personnalités

« L'argent empoisonne tout ; son besoin éternel dénature le sang, l'amitié, la justice, la reconnaissance ⁷⁸³. » Si l'on peut trouver le jugement de Mercier trop absolu, il suffit de lire d'autres auteurs pour comprendre que son impression est partagée.

Dans la comédie de Pierre Nicolas Brunet *Les Noms changés* (1758), le personnage de Léandre apparaît catégorique lorsqu'il dit que « le bien excuse tout défaut ⁷⁸⁴ ». Bien entendu, il s'agit de remettre la phrase dans son contexte. Léandre veut marier son jeune neveu à une veuve d'un certain âge mais dont le patrimoine conséquent permettrait d'excuser sa vieillesse.

⁷⁷⁹ *Ibid.* p.303

⁷⁸⁰ *Ibid.*

⁷⁸¹ P.N. DESTOUCHES, *Le dissipateur...*, *op. cit.* Acte IV, scène V, p.166

⁷⁸² G. FAQUHAR, *The Beaux stratagem...*, *op. cit.* Acte premier, scène V, p.4

⁷⁸³ L.-S. MERCIER, *Tableau de Paris. Tome II...*, *op. cit.* p.341

⁷⁸⁴ P.N. BRUNET, *Les noms changés...*, *op. cit.* Acte II, scène première, p.37

Voilà pourquoi Léandre déclare que « le bien excuse tout défaut ». Mais ce n'est pas tout, beaucoup d'auteurs déplorent les effets néfastes de la soif de l'argent sur les personnalités.

Commençons par une fable ⁷⁸⁵. Celle de la grenouille et du crapaud qui figure dans *Fables originales, françois et anglois* de Kidgell. La voici :

« Sur les bords d'un etang superbement garnis de Joncs et de fange, croassoient, en fiere dispute, une Grenouille et un Crapaud. Le sujet en étoit la dignité de leurs familles. La Grenouille protestoit que ce seroit une affreuse derogance à l'illustre maison de Grenouille, que d'admettre dans le blazon de ses armes, aucun quartier de commun avec le nom et la famille des Crapauds. Le Crapaud, de sa part, affirmoit avec la même assurance, que leurs familles s'étoient, de tems immemorial, traitées de cousins, et qu'il avoit même autrefois entendu dire à sa mere que son bisayeul, et la grand-mere de la Grenouille étoit si proches parens que d'être même cousins-germains ⁷⁸⁶. Quelque peu de tems après il arriva qu'un bien-fond considerable echût au Crapaud. Sa voisine la Grenouille lui envoya tout de suite son procureur pour lui faire sçavoir qu'heureusement elle avoit trouvé parmi ses parchemins un titre authentique, qui en depit de tout autre titre prouvoit incontestablement que, dans le vrai, leur grand père [*sic.*] et grand-mere n'étoient pas simplement cousins-germains, mais même frere et sœur ⁷⁸⁷. »

Outre la morale évidente de cette fable qui est que, dès lors que notre bien augmente nous avons subitement de nouveaux amis, nous en voyons une seconde se dessiner entre les lignes. La différence de caractère entre le crapaud et la grenouille tient au fait que cette dernière a subi les effets néfastes de la fortune. Sa personnalité, beaucoup moins agréable et joviale que celle du crapaud, a pâti de plusieurs générations de caractères rendus hautains et méprisants par la richesse attachée à leur statut social. Le crapaud, lui, est resté humble et joyeux. Pourtant, les deux êtres viennent bien de la même souche et possèdent donc le même sang. Le responsable de cette différence de caractère est évident : c'est la fortune. Elle gâte le caractère.

Trois dramaturges ont ressassé cette morale dans quatre comédies dont l'intrigue est sensiblement identique puisqu'elles sont toutes inspirées de la fable de La Fontaine : *Le Savetier*

⁷⁸⁵ Cf annexe 10 pour la version en anglais

⁷⁸⁶ La syntaxe incorrecte de cette phrase doit venir d'un problème de traduction de l'auteur.

⁷⁸⁷ J. KIDGELL, *Fables originales...*, *op. cit.* Tome II, p.232,234

et le Financier⁷⁸⁸. La plus ancienne (et qui, dans sa version imprimée, ne connut pas moins de 7 éditions⁷⁸⁹) fut représentée pour la première fois le 9 juillet 1725. Il s'agit de *L'Embarras des richesses*, d'Allainval. Dans cette comédie, nous sommes présentés à un Arlequin heureux, joyeux et pauvre, pris au piège par le dieu des richesses qui lui offre un trésor. Arlequin devient alors ingrat, exécration et malheureux. Il ne retrouve sa joie, ses amis et son amante que lorsqu'il choisit de renoncer à son trésor qui lui a tant tourné la tête. La pièce regorge d'ironie et les pensées du dramaturge sur l'argent sont dévoilées à cœur ouvert. Des pensées sans doute sincères, car le *Dictionnaire des lettres françaises* nous apprend qu'Allainval courut après l'aisance financière toute sa vie sans jamais l'atteindre⁷⁹⁰. C'est ainsi qu'ici et là, s'exprime dans sa comédie son amertume envers cette ressource mais aussi envers ceux qui en sont obnubilés. L'auteur semble donc s'exprimer au travers de Plutus, le dieu des richesses. Tout d'abord sur le fait que les femmes sont plus attirées par l'argent que les hommes (« J'ai toujours eu le droit de plaire au beau sexe⁷⁹¹ »). Puis, plus loin dans la même scène, Plutus évoque les avares :

« J'ai aussi de bonnes ames, zélées pour mon culte, qui ne m'aiment que par rapport à moi. Ces gens-là ne sont pas plus satisfaits que quand ils contemplent dans leur coffre-fort mes bienfaits : pour les conserver, il n'est ni sermens, ni parjures, ni crimes qui leur coûtent ; et plutôt que de perdre la moindre de mes bonnes grâces, ils se laisseroient égorger et mourir de faim. C'est à toi, mon cher Arlequin, à voir si tu veux, en imitant ces derniers, gagner de plus en plus ma bienveillance⁷⁹². »

Bien entendu, nous retrouvons ici l'idée principale de la fable de La Fontaine, à savoir que l'argent modifie les personnalités. Arlequin, détenteur désormais d'une fortune, se transforme en un être insupportable et insociable, rendu fou par le cadeau de Plutus :

« Je n'ai rien... je n'ai rien... Les maudites gens ! Je voulois porter mon trésor dans les bois, car il n'est point en sûreté chez moi ; mais il n'y a pas moyen. Je n'ai été qu'au bout de la rue, et tout le monde m'arrête : Arlequin,

⁷⁸⁸ Cf annexe 11

⁷⁸⁹ 1726, 1729, 1738, 1767, 1771, 1777 et 1785

⁷⁹⁰ « D'une famille de bonne noblesse mais dépourvu de fortune, il lutta toute sa vie contre la misère sans jamais réussir et dépensa un talent qui n'était pas sans valeur avec une malchance persistante » François MOUREAU (éd.), *Dictionnaire des lettres françaises...*, op. cit. p.63

⁷⁹¹ Léonor Jean Christine Soulas d'ALLAINVAL, *L'embarras des richesses, comédie en 3 actes, en prose*, Paris, Bureau de la Petite Bibliothèque des Théâtres, 1785. Acte premier, scène XII, p.40

⁷⁹² *Ibid.* p.45

ou cours-tu si vite ? qu'as-tu-là dans ton chapeau ? Voyons... Le diable vous emporte, tous tant que vous êtes... Les chiens aboyent après moi... Ah ! mon cher trésor, que tu as d'ennemis !... Va, ne crains rien ; tu es ma vie, tu es mon ame, tu es tout mon plaisir : je ne te quitterai jamais, jamais. Je dormirais avec toi, je parlerai toujours avec toi... Viens, je vais m'enfermer dans ma maison avec toi ; j'en boucherai la porte et les fenêtres... Allons, allons... Plaît-il ? qu'est-ce ? de quoi ? Il me semble que toujours j'entends du monde... Cache-toi bien, mon cher trésor ; je tremble qu'on nous voie ensemble ⁷⁹³... »

Arlequin est devenu hystérique et paranoïaque, voyant le mal partout, soupçonnant tout le monde de vouloir le voler. Si d'Allainval brosse un portrait si peu flatteur d'Arlequin, on pourrait presque croire qu'il essaye de se convaincre lui-même des méfaits de l'argent. Comme s'il avait trouvé dans la fable de La Fontaine une consolation à sa condition bien misérable. L'argent n'apporte que le malheur. Le vaudeville qui clôture la pièce résonne alors comme un conseil de vie prodigué par le dramaturge, à ses lecteurs mais aussi pour son propre compte :

« Les richesses, les vains honneurs
Sont des fers qui gênent la vie.
Heureux, qui, loin de ces grandeurs,
Passe des jours dignes d'envie :
Il ne connoît que les plaisirs ;
Son champ est tout ce qu'il desire,
Et, s'il pousse quelques soupirs,
Ce n'est que d'amour qu'il soupire ⁷⁹⁴. »

Après Allainval, c'est au tour de Maximilien Jean Boutillier de s'inspirer de la Fontaine pour sa comédie publiée en 1761. Nous avons ici affaire à une véritable réadaptation de la fable. Outre la reprise du titre, *Le Savetier et le financier*, le personnage du savetier se prénomme, comme chez La Fontaine, Grégoire. Cependant, à la différence de l'Arlequin d'Allainval ou du Grégoire de la fable qui ne demandent rien, ici, le savetier de Boutillier se transforme en fripon en soutirant de l'argent au financier. Après avoir reçu 2000 écus, Grégoire change alors d'apparence et son attitude se transforme elle aussi : il devient hautain et rejette son amante

⁷⁹³ *Ibid.* Acte III, scène première, p.85

⁷⁹⁴ *Ibid.* Vaudeville, p.116

jusqu'à ce qu'elle-même ait de l'argent. La fortune du savetier ne dure pas mais le dramaturge lui accorde tout de même une fin heureuse puisque son amante lui est restée fidèle malgré l'attitude déplorable de Grégoire.

À son tour, Lourdet de Santerre a repris respectivement les deux pièces de ses confrères : *Le Savetier et le financier*, représentée pour la première fois à Marly le 23 octobre 1778, et *L'Embarras des richesses*, comédie lyrique datant de 1782. Il est intéressant de noter que Lourdet de Santerre était maître des comptes et censeur royal ⁷⁹⁵. Du fait de son activité, les questions d'argent étaient loin de lui être inconnues et la rédaction de deux pièces sur ce sujet montre que ce thème lui tenait visiblement à cœur. Dans *L'Embarras des richesses*, on note que, tout comme Allainval, les femmes sont considérées comme vénales. Lorsque Plutus veut offrir une fortune à Mirtil, ce dernier commence par décliner l'offre, mais sous l'insistance d'Hélène, il finit par accepter ce cadeau empoisonné. Mirtil, qui était un joyeux chanteur, devient, dès l'instant où il se retrouve riche, triste, rêveur et avare ⁷⁹⁶. Tandis qu'il perd peu à peu ses amis et sa fiancée, Mirtil désespère de ce qui lui arrive. La raison lui revient alors peu à peu et son choix se porte finalement sur l'amour plutôt que la richesse et la comédie se clôture sur un ballet débordant de joie et de bons sentiments.

Ce thème de l'argent qui change les personnalités est donc un sujet qui a largement inspiré et qui a souvent été repris, sans grande originalité. De là à dire que c'est le désir de richesse qui poussait à devenir fripon, il n'y a qu'un pas.

C) De la question des jeux d'argent

« Nous avons été tous trois élevés ensemble, nos familles étoient amies, nos pères se sont ruinez en compagnie, le vôtre en repas, le mien au jeu, & celui de Leandre avec les femmes. Oh, pour cela c'étoit trois Bourgeois bien distinguez dans le quartier ⁷⁹⁷. »

Voici, selon le personnage de Marton dans *La Comédie des comédiens*, les trois façons de se ruiner au XVIII^e siècle : la nourriture, le jeu et les femmes. Celle qui nous intéresse tout particulièrement ici et qui démontre le pouvoir de l'argent, c'est le jeu.

⁷⁹⁵ François MOUREAU (éd.), *Dictionnaire des lettres françaises...*, op. cit. p.138

⁷⁹⁶ J.B. LOURDET DE SANTERRE, *L'embarras des richesses...*, op. cit. Acte premier, scène XI et Acte II, scène IV, p.46

⁷⁹⁷ F.C. DANCOURT, *La comédie des comédiens...*, op. cit. Acte premier, scène première, p.141

En France comme en Grande-Bretagne, le XVIII^e siècle est un âge d'or des jeux d'argent. De nombreux historiens et spécialistes se sont intéressés à ce phénomène tant leur ampleur était importante ⁷⁹⁸. Élisabeth Belmas, qui a étudié le jeu en France du XVI^e au XVIII^e siècles, conclut son ouvrage avec la phrase suivante : « Le jeu est partout présent dans la société française moderne ⁷⁹⁹. » En Grande-Bretagne, les jeux d'argent avaient eux aussi pris des proportions difficilement gérables, comme les expressions sans concessions de Roy Porter le laissent deviner : *England was gripped by gambling fever [...] cards were the opium of the polite* ⁸⁰⁰. L'ouvrage de Bob Harris rappelle également que ce sujet a enthousiasmé les historiens ⁸⁰¹ autant qu'il a passionné les foules du siècle des Lumières :

It was common observation in accounts of this period written in the second half of the previous century, being asserted by historians as different in type as J.H. Plumb and P.G.M. Dickson. Gambling cut across gender and class boundaries, and its hold on society was, Gillian Russell remarked in 1980, one of the 'enduring themes of eighteenth-century commentary'. Roger Munting, in his general history of gambling in Britain and the United States, published in 1996, asserted with equal assurance, 'There is no doubt that this interest in gambling reached a peak in the eighteenth century was one which affected all levels of society' ⁸⁰².

Cet engouement pour les jeux d'argent indique la volonté de s'enrichir rapidement et facilement. Le sociologue Roger Caillois explique ce phénomène dans son ouvrage *Les Jeux et les hommes* :

⁷⁹⁸ Cf par exemple : Johan HUIZINGA, *Homo ludens: essai sur la fonction sociale du jeu*, Paris, Gallimard, coll.« Collection Tel », n° 130, 1988 ; John DUNKLEY, *Gambling: a social and moral problem in France, 1685-1792*, Oxford, Voltaire Foundation at the Taylor Institution, coll.« Studies on Voltaire and the eighteenth century », n° 235, 1985 ; CENTRE AIXOIS D'ETUDES ET DE RECHERCHES SUR LE XVIII^e SIECLE (éd.), *Le Jeu au XVIII^e siècle: colloque d'Aix-en-Provence, 30 avril, 1er et 2 mai 1971*, Aix-en-Provence, Edisud, 1976 ; Francis FREUNDLICH, *Le monde du jeu à Paris: 1715-1800*, Paris, A. Michel, coll.« Bibliothèque Albin Michel. Histoire », 1995 ; Olivier GRUSSI, *La vie quotidienne des joueurs sous l'Ancien Régime à Paris et à la cour*, Paris, Hachette littérature, 1985 ; Roger CAILLOIS, *Les jeux et les hommes*, Gallimard., Paris, nrf, 1967.

⁷⁹⁹ Élisabeth BELMAS, *Jouer autrefois: essai sur le jeu dans la France moderne (XVI^e - XVIII^e siècle)*, Seyssel, Champ Vallon, coll.« Époques », 2006. p.393

⁸⁰⁰ R. PORTER, *English society in the eighteenth century...*, *op. cit.* p.255

⁸⁰¹ Cf par exemple : Beth CORTESE, « Gambling with Women, Estates and Status in Long Eighteenth Century-Comedy », *Études Épistémè. Revue de littérature et de civilisation (XVI^e – XVIII^e siècles)*, 39, 27 avril 2021 ; Roger MUNTING, *An Economic and Social History of Gambling in Britain and the USA*, Manchester University Press, 1996 ; Janet E. MULLIN, *A Sixpence at Whist: Gaming and the English Middle Classes, 1680-1830*, Boydell & Brewer, 2015 ; Jessica Anne RICHARD, *The romance of gambling in the eighteenth-century British novel*, Houndmills, Basingstoke, Hampshire, Palgrave Macmillan, 2011.

⁸⁰² Bob HARRIS, *Gambling in Britain in the Long Eighteenth Century*, Cambridge, Cambridge University Press, 2022. p.1

« Même dans une civilisation de type industriel, fondée sur la valeur du travail, le goût des jeux de hasard demeure extrêmement puissant, car ceux-ci proposent le moyen exactement inverse de gagner de l'argent, ou, selon la formule de Th. Ribot, « la fascination d'acquiescer d'un bloc, sans peine, en un instant ». D'où la séduction permanente des loteries, des casinos, des paris mutuels sur les courses de chevaux ⁸⁰³. »

Si les casinos n'existaient pas au XVIII^e siècle ⁸⁰⁴, les loteries ⁸⁰⁵ et les courses de chevaux ⁸⁰⁶, elles, avaient en revanche déjà fait leur apparition et connaissaient un grand succès.

Qui dit jeux d'argent, dit aussi tricherie. Il faut dire que l'appât du gain incitait bien souvent à transgresser quelques règles pour s'assurer de gagner. Au vu des très nombreux témoignages dans la littérature, on constate combien c'était une pratique courante et par conséquent, à quel point pour remporter le gros lot, on était prêt à tout. Comme tricher demande de l'ingéniosité, de la finesse d'esprit et de l'audace, ce n'était pas une pratique forcément mal considérée en France ⁸⁰⁷. Dans son roman *L'Aventurier français*, Ange Goudar a fait en quelque sorte l'apologie de cet art qui n'a, selon lui, rien de déshonorant ni de malhonnête :

« Car de le voler à droiture, cela me parut vilain pour un honnête homme, comme je comptois de l'être. Je résolus donc de le friponner au jeu, comme les Gentilshommes *Incognito* en avoient usé à mon égard. C'est aujourd'hui la manière de voler la plus honnête, & la plus pratiquée par ceux-mêmes, qui se piquent dans une infinité d'autres choses d'une sorte de probité, & de droiture ⁸⁰⁸. »

Dans son *Histoire des Grecs*, il explique qu'être tricheur est un métier (appelé le métier de fripon) tant il est vaste et nécessite un entraînement poussé. Il précise aussi que cette profession était pratiquée des gens tout à fait respectables : « D'honnêtes gens [...] vivent aujourd'hui

⁸⁰³ R. CAILLOIS, *Les jeux et les hommes...*, *op. cit.* p.27

⁸⁰⁴ Il existait cependant des cercles de jeux, notamment dans les villes d'eaux anglaises. Cf « Gambling at Bath - Georgian Cities », <http://www.18thc-cities.paris-sorbonne.fr/Gambling-at-Bath.html?lang=en>. Consulté le 27/10/2022

⁸⁰⁵ É. BELMAS, *Jouer autrefois...*, *op. cit.* p.318 : selon l'historienne, l'âge d'or des loteries se situerait entre les années 1715 et 1776

⁸⁰⁶ Nicole de BLOMAC, *La gloire et le jeu: des hommes et des chevaux (1766 - 1866)*, Paris, Fayard, 1991.

⁸⁰⁷ N. ROSSIGNOL, *Le jeu devant l'opinion dans la France du XVIII^e siècle...*, *op. cit.* p.167

⁸⁰⁸ Ange GOUDAR, *L'Aventurier français*, Amsterdam, Aux dépens d'Etienne Roger, 1746. Tome II, p.72

honorablement du métier de frippon⁸⁰⁹. » Dans son étude sur les joueurs, l'historien Olivier Grussi confirme ces dires de Goudar :

« Les fripons sévissant chez les particuliers [...] se divisaient en deux catégories bien distinctes : ceux qui exerçaient chez eux et ceux qui s'introduisaient chez les autres. Les premiers, qui se contentaient d'attirer les dupes chez eux, ne doivent pas être confondus avec les petits fripons de lieux publics qui emmenaient de temps en temps une dupe dans leur chambre : il s'agissait en effet de personnages apparemment très respectables. Parmi eux, le chevalier Steguerty, le baron de Malditz, l'abbé Lehoux (chanoine de la cathédrale de Tours), le sieur d'Hugues (fils d'un inspecteur général des vivres de Flandre), et même la maréchale de la Ferté qui recevait la meilleure compagnie de la cour et de la ville⁸¹⁰. »

Certains tricheurs avaient même l'audace de venir exercer leur talent jusqu'à la cour du roi. Or, pour être convié à la table de jeu royale, il fallait appartenir à un certain rang :

« Enfin, à la limite du jeu chez les particuliers et du jeu dans les lieux publics, le gros jeu pratiqué à la cour attirait toutes sortes de tricheurs professionnels, du gendarme Dhercules aux deux grands seigneurs qu'étaient le marquis de Seissac et surtout le comte de Grammont⁸¹¹. »

Notons à la suite de ces deux citations que certaines activités que l'on pourrait présumer intègres cachaient en réalité des tricheurs, à l'image de la police, pourtant censée faire régner l'ordre⁸¹².

Nul n'était à l'abri de devenir fripon au jeu et encore moins les femmes, à en croire les témoignages. Dans la définition qu'il nous donne de « tricher », Caraccioli ne mentionne même pas les hommes. Ce serait un art typiquement féminin : « Tricher : il n'y a guère de joueuse qui ne s'en aide, quand elle peut le faire avec politesse & décence⁸¹³. » Dans son essai *De la passion du jeu*, Jean Joseph Dusaulx insiste également sur cette propension : « Les femmes, abusent tellement du privilège de tromper à tous les jeux, que les Banquiers de profession

⁸⁰⁹ A. GOUDAR, *L'Histoire des Grecs...*, *op. cit.* p.1

⁸¹⁰ O. GRUSSI, *La vie quotidienne des joueurs sous l'Ancien Régime...*, *op. cit.* p.124

⁸¹¹ *Ibid.* p.125

⁸¹² Rappelons ici, afin de souligner le comble, que tricher au jeu était un motif d'emprisonnement. Les archives de la préfecture de police sont extrêmement riches en la matière. Voir, par exemple, les côtes suivantes : AA5-614, 661, AA6-991, AA7-631, AB363-84, 115, AB364-84, AB364-163 et AB365-49

⁸¹³ L.A. de CARACCIOLI, *Dictionnaire critique...*, *op. cit.* Tome III, p.246

refusent le service ⁸¹⁴. » Quant à Ange Goudar, il rend hommage aux tricheuses et ne contredit pas les auteurs que nous venons d'évoquer :

« Les femmes furent aux Grecs d'un plus grand secours encore ; la plupart les soulagerent du soin de dépouiller les dupes : elles s'en chargerent elles-mêmes & s'en acquitterent mieux que les hommes. Si ce Sexe en général a moins de force que le nôtre, d'un autre côté, il a plus d'adresse. D'ailleurs, sa modération & sa patience lui donnent un grand avantage sur le nôtre ⁸¹⁵. »

Ainsi, la tricherie n'est pas inconnue des dames. Dans *The Beggar's opera*, John Gay nous laisse d'ailleurs entendre qu'il est plus difficile de tromper une femme au jeu plutôt qu'un homme : *To cheat* a man is nothing ; but the Woman must have fine parts indeed who cheats a woman* ⁸¹⁶. Pour Jean Barbeyrac, qui a consacré un traité entier à la question du jeu en 1709, la raison de cette propension des femmes pour la triche est simple : elles sont tellement vénales que tricher est un moyen sûr et efficace de satisfaire leur cupidité sans bornes :

« De plus, on peut dire que la plupart des Femmes & des Filles sont plus susceptibles des mauvaises dispositions qui font abuser du Jeu, ou que l'abus du Jeu produit une suite propre et directe. Elles se laissent aisément aller à l'Avarice ou à l'avidité du Gain, même dans les plus petites choses, qu'un Homme regardera avec beaucoup d'indifférence, à moins qu'il ne soit d'un caractère extraordinaire ⁸¹⁷. »

Mais ne nous y trompons pas, les tricheurs étaient visiblement plus nombreux que les tricheuses, malgré les dires de quelques auteurs :

« F. Freundlich et S. Kinnaer, qui ont étudié la sociologie des fripons parisiens d'après les Archives de la Bastille, arrivent à des conclusions similaires ; le premier en a identifié deux-cent quatre-vingt-dix sur l'ensemble du siècle et le second cent soixante-huit pour la première moitié du XVIII^e. Ce sont tous des hommes, en dépit des affirmations d'Ange Goudar sur l'existence d'une « foule de grecs femelles », d'une moyenne d'âge de

⁸¹⁴ Jean Joseph DUSAULX, *De la passion du jeu depuis les tems anciens*, Paris, Imprimerie de Monsieur, 1779. p.183

⁸¹⁵ A. GOUDAR, *L'Histoire des Grecs...*, *op. cit.* p.17

⁸¹⁶ J. GAY, *The beggar's opera...*, *op. cit.* Acte II, scene IV, p.24

⁸¹⁷ Jean BARBEYRAC, *Traité du jeu, où l'on examine les principales questions de droit naturel et de morale qui ont rapport à cette matière*, Amsterdam, P. Humbert, 1709. Tome II, p.385

trente-six ans, et qui dissimulent souvent leur identité sous un pseudonyme ⁸¹⁸. »

Quoi qu'il en soit, l'importance prépondérante des jeux d'argent montre l'attrait incontestable des richesses sur les hommes et les femmes du siècle des Lumières. Le nombre important des tricheurs et des tricheuses démontre à quel point on était prêt à tout pour faire fortune, peu importait le nombre de barrières supposées immorales franchies. S'il fallait pour cela devenir fripon, eh bien soit !

Nous choisissons de terminer ce chapitre sur la définition que nous donne Caraccioli de l'argent dans son dictionnaire, qui résume brillamment tout ce que nous venons d'énoncer sur ce « métal tout-puissant », celui qui incitait à devenir fripon ou à faire appel à eux, celui qui excusait tant de choses qu'il en devenait « miraculeux » :

« ARGENT. Le plus grand faiseur de miracles qu'on connoisse. Il donne dans un instant de l'esprit, de la naissance, du savoir, du crédit, & même de la probité. Quelque mal qu'on éprouve, on n'est qu'à demi malade, lorsque l'argent ne manque pas, & quand il vient à manquer, c'est la plus cruelle des maladies ⁸¹⁹. »

⁸¹⁸ É. BELMAS, *Jouer autrefois...*, *op. cit.* p.210

⁸¹⁹ L.A. de CARACCIOLI, *Dictionnaire critique...*, *op. cit.* Tome I, p.16

Chapitre VII
Les valeurs mises à l'honneur

« La véritable noblesse est dans la vertu, comme la véritable opulence est dans les mœurs [...] Il faut être honnête homme pour être réputé tel ; il en est des vertus et des vices, comme des odeurs fortes ; l'homme qui en porte sur lui ne peut empêcher leurs parfums de s'exhaler ⁸²⁰. »

Lorsque Leclerc s'adresse à des adolescents dans ce discours empreint de patriotisme, de morale et de vertu, il cherche à leur prouver que l'unique voie valable est celle de l'honnêteté et du droit chemin. Alors que considérait-on comme honnête ? L'honnêteté était-elle une vertu ? Avait-elle la même importance en France qu'en Grande-Bretagne ? Qu'en est-il de la moralité ? Les vertus étaient-elles encensées ? Considérait-on les vices comme des fléaux à éradiquer à tout prix ?

Parce qu'ils étaient des personnages controversés et hors-la-loi, on peut, grâce aux fripons, analyser quelles étaient les valeurs essentielles selon les sociétés française et britannique. En observant ce que l'on pensait de leurs proies favorites se révèlent également les opinions sur certains groupes sociaux, comme la noblesse et la vieillesse.

Dans un premier temps, nous commencerons par analyser comment l'honnêteté était considérée en France, puis en Grande-Bretagne. Nous étudierons le lien étroit qui unit l'honnêteté et l'honorabilité. Dans un second temps, nous verrons ce qu'il en est de la moralité, en observant le point de vue ambigu français, puis celui, intransigeant, des Britanniques. Dans un troisième temps, nous nous intéresserons aux cibles de choix des fripons : la noblesse et la vieillesse.

⁸²⁰ LECLERC, *L'art de débiter dans le monde avec succès, à Messieurs les Cadets du Ve age*, s.l., s.n., 1774. p.11,12

I/ L'honnêteté

A) Être honnête en France

Ceux qui considèrent l'honnêteté comme le signe d'un homme bon, intègre et vertueux rejoignent la pensée du moraliste Cramezel. Dans son *Ethologie*, il nous livre ses réflexions sur ce sujet :

« La prudence est l'art de choisir des moyens convenables pour arriver à une fin honnête. Elle ne veut point tromper, & elle ne peut être trompée que rarement ; c'est l'œil de l'ame, & le flambeau de la raison. Elle ne consiste pas dans une seule action, mais dans l'habitude formée des projets mûrement concertés, sagement déterminés, promptement exécutés. Il ne faut pas la confondre avec la ruse qui s'inquiète peu de nuire, pourvu qu'elle parvienne à ses fins bonnes ou mauvaises. Ce ne seroit plus une vertu, mais un vice, & le plus odieux ⁸²¹. »

Un homme intègre est un homme prudent, digne de confiance, qui ne fait jamais appel à la ruse ou à la tromperie. Sa probité lui fournit même une forme de clairvoyance selon le moraliste. Le point de vue de Charles Rémi se rapproche de celui de Cramezel quand il écrit qu'un homme honnête est quelqu'un que l'on est en devoir de respecter quoiqu'il arrive :

« Quand on connaît un homme honnête & de bonnes mœurs, n'eût-il pas d'esprit ; ou un homme d'esprit et de probité, on doit l'estimer, le regarder, le saluer par-tout où on le voit, de quelque façon qu'il soit vêtu, sur-tout quand on sait que ses facultés ne lui permettent pas de l'être autrement : on doit le regarder avec autant d'égards qu'un homme riche & élégamment habillé ⁸²². »

À la lecture de ces lignes, deux choses sont à remarquer. Premièrement, un homme intègre semble inestimable. Serait-ce parce qu'il est rare ? Rémi ne le précise pas. Deuxièmement, l'honnêteté n'est pas à proprement parler un signe d'intelligence. Mais cela importe peu car « l'esprit seul, sans de bonnes mœurs, est un mérite bien mince & souvent dangereux » et « la

⁸²¹ P.-A. de CRAMEZEL, *Éthologie, Tome II...*, op. cit. p.32

⁸²² C. REMI, *Mon oisiveté...*, op. cit. p.212

probité seule, est beaucoup préférable ⁸²³ ». Toutefois, ce point de vue qui place la probité au-dessus de l'intelligence n'est pas le plus répandu. Or, si la plupart rejoignent Rémi en considérant que l'honnêteté n'est pas un signe d'intelligence, cela pourrait signifier que les Français, à choisir, font plus grand cas de l'esprit que de la probité. Voyons donc ce qu'il en est.

En 1751, dans *La Fortune, histoire critique*, André François Boureau-Deslandes écrit qu'un monde trop honnête serait invivable. Dans cet ouvrage, Jupiter s'adresse à la Fortune personnifiée :

« Je vous ajouterai, mais en secret, que le monde ne pourroit subsister, si l'on n'appelloit que d'honnêtes gens aux premières places, si l'on n'employoit que des hommes vertueux, si toutes les affaires ne passoient que par leurs mains... Comptez, ma chère fille, que les vices, les désordres, l'avidité du gain, le luxe, les dissipations ridicules, les fatuités mêmes, servent plus à donner de l'éclat à une société, que les vertus qui n'ont qu'une seule allûre, toujours conforme au devoir le plus rigoureux. Il est vrai que cette société ne peut durer long-tems ⁸²⁴. »

Pour aller de l'avant, la société se doit d'avoir en son sein et à sa tête des gens malhonnêtes. Par leur caractère flamboyant, les vices ont plus de cachet que les vertus. Ces dernières font bien pâle figure à côté d'eux.

Deux auteurs vont encore plus loin en osant affirmer qu'il est même ridicule d'être honnête. Dans *Le Dissipateur*, le personnage brossé par Destouches, Finette, s'exclame sans concession :

« Et de-là je conclus, en dépit des scrupules,
Que les honnêtes gens sont de francs ridicules ⁸²⁵. »

Il faut dire que pour cette comédie qui fait la part belle à l'intelligence des fripons, les honnêtes gens, ici associés aux dupes, ne peuvent qu'être mal perçus. Rappelons-nous ce que nous venons de lire chez Rémi, à savoir que l'intégrité n'est pas toujours synonyme d'intelligence. Alors les malhonnêtes fripons intelligents sont, dans ce cas, préférés aux honnêtes dupes qui,

⁸²³ *Ibid.*

⁸²⁴ A.F. BOUREAU-DESLANDES, *La fortune, histoire critique...*, *op. cit.* p.193

⁸²⁵ P.N. DESTOUCHES, *Le dissipateur...*, *op. cit.* Acte premier, scène III, p.23

elles, sont ridicules. Mercier ne contredit pas ce constat dans son *Tableau de Paris* lorsqu'il écrit son chapitre sur la vénalité :

« La politique ménage certains hommes, leur accorde des faveurs, des emplois. On tâche d'assoupir leurs qualités mal-faisantes ; mais comme on ne craint rien de l'honnête homme, on le laisse là. *A quoi est-il bon ?* dit-on ouvertement. Oui, il est passé en proverbe de dire aujourd'hui *un honnête homme n'est bon à rien* ⁸²⁶. »

Mercier nous assure que l'inutilité d'un honnête homme est proverbiale. Si l'on s'appuie sur les définitions des dictionnaires, que ce soit celui de l'Académie française, ou *L'Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, l'honnêteté apparaît comme une qualité : pour la décrire, les auteurs emploient, en effet, des expressions telles que la bienséance, la civilité, la chasteté, la pudeur ou encore la modestie ⁸²⁷. Un homme honnête est « vertueux, conforme à l'honneur et à la vertu ⁸²⁸ », « attaché à ses devoirs ⁸²⁹ » qu'il « fait par goût de l'ordre et par sentiment des actions honnêtes, que les devoirs ne lui imposent pas ⁸³⁰ ». Dans les définitions qui s'attachent au sens propre du mot, on ne perçoit aucunement le mépris indiqué par Mercier qui nous assure qu'un honnête homme est parfaitement inutile. Chez lui, la probité n'apparaît nullement comme « un mérite que le peuple adore dans l'homme en place, et le principal mérite de la morale des citoyens ⁸³¹ ».

Si nous prenons la définition que nous donne le *Dictionnaire des mœurs* nous y percevons toute l'ambiguïté que peut revêtir dans le sens commun et donc d'usage dans la société, le principe d'honnêteté :

« On est honnête par usage ou par intérêt. L'honnêteté des manières n'est pas celle des mœurs : elle la fait supposer chez les esprits simples, & elle y supplée chez les esprits corrompus. Le vice a donc des juges très commodes, & des protecteurs très-dangereux ⁸³². »

⁸²⁶ L.-S. MERCIER, *Tableau de Paris. Tome II...*, *op. cit.* p.341

⁸²⁷ ACADEMIE FRANÇAISE, *Dictionnaire de l'Académie française...*, *op. cit.* Article « honnêteté », consulté le 05/08/2022

⁸²⁸ *Ibid.* Article « honnête », consulté le 05/08/2022

⁸²⁹ « ENCYCLOPEDIE »..., *op. cit.* Article « honnête », consulté le 05/08/2022

⁸³⁰ *Ibid.*

⁸³¹ *Ibid.*

⁸³² J.-F. de BASTIDE et J.-M.-L. COUPE, *Dictionnaire des mœurs...*, *op. cit.* p.65

Si la véritable probité est celle des simples d'esprit, la fausse intégrité, par déduction, est celle qui est calculée, jouée, donc celle des personnes intelligentes. La vertu se transforme en vice. Mais, tout compte fait, ce vice peut être admiré autant qu'une vertu, sinon plus.

Il apparaît que, dans certains cas, l'honnêteté et la friponnerie sont accolées, comme si ces deux termes n'étaient pas incompatibles. Dans la comédie de Plancher de Valcour *Pourquoi pas ?* on peut ainsi lire la phrase suivante : « Rien ne décèle la subtilité d'un honnête tailleur un peu fripon ⁸³³. » Par conséquent, on peut être fripon et apparaître tout de même comme quelqu'un d'honnête dans sa profession. Lorsque la ruse et la dissimulation font partie du métier, leur recours n'est pas perçu comme une malhonnêteté. Il apparaît donc qu'il existe deux honnêtetés en France : la vraie, intègre et qui n'est d'ailleurs pas associée à la vivacité d'esprit ; la seconde, moins authentique puisqu'elle est synonyme de ruse et de tromperie mais aussi d'intelligence. Il semblerait que ce soit cette seconde « honnêteté » qui s'avère être la mieux considérée. C'est pourquoi il ne faut pas être étonné de découvrir des expressions comme « honnête fripon », qui, du point de vue français, n'apparaît pas nécessairement comme antithétique.

La vision britannique de l'honnêteté diffère grandement de celle qui a cours dans l'Hexagone.

B) L'importance de l'honnêteté en Grande-Bretagne

Lorsqu'en 1683 John Norton écrit *The Character of an honest man*, il souhaite comparer l'homme honnête au fripon. Ce texte, hautement politique, permet de saisir ce qui caractérise un homme intègre de celui qui ne l'est pas. Afin de bien comprendre leurs différences, le *knave** est comparé à l'*honest man* sur les aspects suivants : *religion, duty, interest, integrity, sense of justice, loyalty and devotion, morality*, etc. Ainsi, un honnête homme *is one that hath Resolution and Courage to be just and honest, minds mainly his duty, and is not much solicitous what he suffers in a good and honest Cause* ⁸³⁴, tandis que le fripon *is one that is a Timorous and mean* spirited Man, that hopes his good meaning will excuse him, and dare not be true to his own principles* ⁸³⁵. Aucune demi-mesure n'est admise. L'honnête homme est blanc comme neige : loyal, courageux, dévoué ; le fripon est un misérable : perfide, méchant, inconstant, timoré. Concernant la moralité, là encore, l'honnête homme ne s'accorde aucune concession. Ses

⁸³³ P.A.L.P. PLANCHER DE VALCOUR, *Pourquoi pas ?...*, *op. cit.* Scène dernière, p.29

⁸³⁴ John NORTON, *The character of an honest man, whether styled Whig or Tory, and his opposite the knave*, London, Printed for Randal Taylor, 1683. p.11

⁸³⁵ *Ibid.*

principes moraux sont justes et suivis à la lettre : *His great Care is to store his mind with just and honest Principles, and then makes it his endeavour to live after them*⁸³⁶. Quant au fripon, sa ligne de conduite est guidée uniquement par ses intérêts égoïstes : *He is one that indulgeth corrupt and erroneous Principles, which suit best with his proud and turbulent and schismatical humour*⁸³⁷. Cette dichotomie est logique, un fripon n'est pas une personne honnête par définition, puisqu'il utilise sans cesse le mensonge pour arriver à ses fins.

Pour démontrer l'importance de l'intégrité dans ce qu'il nomme l'*englishness*, Paul Langford précise que les personnalités publiques les plus appréciées et les plus capables de représenter l'esprit anglais étaient les plus transparentes, celles dont l'honnêteté était indiscutable : *Among the public figures who most seemed to represent the English spirit the most valued were those who were most transparently sincere, whatever their other deficiencies*⁸³⁸. Les figures politiques se devaient d'incarner les valeurs les plus importantes aux yeux de leurs concitoyens, à commencer par l'honnêteté. Dans l'ouvrage de Samuel Norman, *Authentic anecdotes of George Lukins*, nous avons un aperçu du mépris du mensonge que l'on pouvait ressentir à l'égard des gens malhonnêtes et hypocrites : *With my whole soul I abhor a hypocrite. I would rather sink in the defense of justice and of truth, than live in the greatest luxury and splendor, by means of sophistry*⁸³⁹. Ainsi, l'auteur affirme avec emphase préférer mourir en défendant la justice et la vérité plutôt que de vivre dans le luxe, synonyme pour lui d'hypocrisie et de mensonge. Rien ne justifie la malhonnêteté ou le mensonge. Aucune ambition ne doit porter préjudice à l'honnêteté. Dans le *Malefactor's register*, c'est cette moralité qui est choisie pour clôturer le récit de l'exécution de William Newington pendu pour contrefaçon :

*No man has a right for the support of his own extravagance, to make free with the property of another. Honest industry will support those who are in youth and health, and chuse to exert their endeavours: and with regard to the aged and infirm, our laws have provided a parish supply ; which if not as ample as could be wished, is sufficient for the support of nature: so that no person can be justified in the commission of an act of dishonesty*⁸⁴⁰.

⁸³⁶ *Ibid.* p.9

⁸³⁷ *Ibid.*

⁸³⁸ P. LANGFORD, *Englishness identified...*, *op. cit.* p.122

⁸³⁹ Samuel NORMAN, *Authentic anecdotes of George Lukins, the Yatton doemoniac; with a view of The controversy, and a full refutation Of the imposture*, Londres, G. Routh, 1788. p.20

⁸⁴⁰ *The malefactor's register...*, *op. cit.* Tome II, p.323

Nous sommes bien loin de la conception d'Ange Goudar, qui n'hésitait pas à employer l'oxymore « honnête fripon ⁸⁴¹ » ! Dans l'esprit britannique, il ne sera jamais possible de justifier une action malhonnête, elle n'en vaudra jamais la peine. James Puckle insiste lui aussi sur ce point : *There is nothing worth being dishonest** ⁸⁴². Il ajoute que ce ne sont pas les richesses, la naissance, ni même les talents qui rendent un homme honorable, mais l'usage qu'il en fait : *'Tis not birth, wit, riches, or great employments, but the right use of them in the discharge of his duty to God, himself, and neighbours, makes the worthy man* ⁸⁴³.

L'intégrité est associée aux *gentlemen**, c'est-à-dire aux personnes de la *gentry**, car leur rang social élevé implique qu'ils doivent posséder des qualités irréprochables de droiture. C'est sans doute cette conception qui a donné son second sens au mot *gentleman* que nous connaissons aujourd'hui (*if you say that a man is a gentleman, you mean he is polite and educated, and can be trusted* ⁸⁴⁴) et qui n'était à l'époque que suggéré ⁸⁴⁵. Le fripon serait donc l'opposé du gentleman, puisque ce dernier est d'une droiture exemplaire, à en croire *The Spectator* : *I will take it for granted, that a fine Gentleman should be honest in his Actions* ⁸⁴⁶.

Si être malhonnête est déjà grave en soi, il existe une chose pire encore : celle de faire semblant d'être honnête. Dans sa comédie *The Bath unmasked*, Odingsell laisse entendre cette vérité désagréable : *Honesty, you know, shou'd not be left naked, left she fly to Knavery for a covering* ⁸⁴⁷. La vision idyllique de l'honnêteté et de sa pureté associée ici au mot *naked*, n'a d'équivalent que la noirceur de la friponnerie qui a l'affront de se couvrir de quelque chose de si ingénu et si pur.

Les dictionnaires ne tarissent pas de qualificatifs élogieux pour définir l'homme honnête ; la liste est longue dans celui de Samuel Johnson : *Upright ; true ; sincere ; chaste ; just ; righteous ; giving to every man his due ; creditable ; honourable* ⁸⁴⁸. Ce dernier, « honorable », a toute son importance, car le lien entre honnêteté et honorabilité est tout particulièrement étroit.

⁸⁴¹ Cf De la question des jeux d'argent, p.227

⁸⁴² J. PUCKLE, *The club...*, *op. cit.* p.31

⁸⁴³ *Ibid.* p.45

⁸⁴⁴ « Collins Online Dictionary »..., *op. cit.* *Gentleman*, consulté le 09/08/2022

⁸⁴⁵ Cf définitions 2 et 3 de *gentleman* dans le glossaire.

⁸⁴⁶ *The spectator...*, *op. cit.* Tome I, p.252

⁸⁴⁷ G. ODINGSSELLS, *The bath unmask'd...*, *op. cit.* Acte V, scene X, p.98

⁸⁴⁸ S. JOHNSON, *A dictionary of the English language...*, *op. cit.* Article *honest*, p.349

C) Honnêteté et honorabilité

La définition de Johnson de l'homme honorable est elle aussi d'une remarquable richesse en termes dithyrambiques :

HONOURABLE, Illustrious ; noble ; great ; magnanimous ; generous ; conferring honour : accompanied with tokens of honour ; free from taint ; free from reproach ; honest ; without intention of deceit ; equitable. In heraldy, An epithet for certain Ordinaries or Bearings which are in higher esteem than others ⁸⁴⁹.

Il semble incontestable après avoir lu cette définition qu'un homme honorable est un homme honnête et qu'un homme honnête est un homme honorable. De la même manière, la comédie d'Odingsell a souligné cette étroite relation dans une conversation entre Lord Wiseman et Mr Sprightly. Lorsque Wiseman s'inquiète de ce que pense Honoria quant à sa sincérité, Sprightly lui assure qu'elle en sera convaincue puisqu'elle est déjà persuadée de son honorabilité :

LORD WISEMAN

How shall I convince her of my Sincerity?

SPRIGHTLY

That will not be difficult, since she is already convinced of your Honour ⁸⁵⁰.

Il est vrai que, pour les Britanniques, l'opinion qu'ont leurs compatriotes à leur égard s'avère d'une importance toute particulière. En effet, si en Grande-Bretagne le bien-être de la communauté passe avant le bien-être individuel, il existe une autre chose qui importe beaucoup. C'est le regard que porte la société sur nos actions, car à travers celui-ci, elle approuve un comportement ou non. Cette approbation est grandement recherchée par les gens honorables et se voir refuser celle-ci s'apparenterait à un ostracisme intolérable. Consultons, pour nous en convaincre, cet article du *Spectator* :

A man's first Care should be to avoid the Reproaches of his own Heart ; his next, to escape the former, it ought to be entirely neglected ; but otherwise there cannot be a greater Satisfaction to an honest Mind, than to see those Approbations which it gives it self seconded by the Applauses of the Publick :

⁸⁴⁹ *Ibid.* p.350

⁸⁵⁰ G. ODINGSSELLS, *The bath unmask'd...*, *op. cit.* Acte IV, scene VII, p.70

A Man is more sure of his Conduct, when the Verdict which he passes upon his own Behaviour is thus warranted, and confirmed by the Opinion of all that know him ⁸⁵¹.

L'approbation de la société vient comme une validation indispensable pour s'autoriser à se sentir respectable. De plus, c'est ce que pense la société de nous et de nos actions qui engendre la réputation. Cette dernière revêt une grande importance à son tour et nombreux sont ceux qui s'attachent à sans cesse chercher à entretenir leur bonne réputation par une attitude irréprochable.

La fable *Le Loup et sa famille* nous éclaire en partie sur cette question en évoquant les liens qui existent entre la réputation, l'argent et le comportement. La voici dans sa version française ⁸⁵² :

« Un Loup moribond fit assembler ses enfans autour de son lit, et, avec une tendresse vrayement paternelle, leur donna force bons conseils, de Loup s'entend. Entre autres, celui-ci ne fut pas oublié. « Mes cheres esperances, leur dit-il, gravez ces mots dans votre memoire. Toi, mon fils aîné, qui vas heriter de mon bien de substitution, tu n'as qu'à être vaurien tout à ton aise, en te moquant du qu'en-dira-t'on. Mais quant aux cadets, tant freres que sœurs, Je vous recommande très instamment d'avoir soin de votre réputation ⁸⁵³. »

Cette version française précise que le fils aîné peut se permettre d'être un « vaurien », tandis que dans la version anglaise, le père incite son fils à se vouer à « ses plaisirs » sans se censurer d'aucune sorte (*to you it is permitted to live at ease, and to devote yourself entirely to your pleasures, in defiance of every kind of censure*). Dans la version anglaise, l'aîné n'est donc pas encouragé à commettre des actes de malhonnêteté comme c'est le cas dans la version française. Quoi qu'il en soit, les conseils du loup mourant à ses enfants sont éclairants pour le sujet qui nous intéresse ici. Le fils qui a reçu tout l'héritage a le droit de se comporter comme bon lui semble, tandis que les autres enfants, laissés sans un sou, doivent à tout prix se comporter de manière exemplaire s'ils veulent conserver un semblant d'honorabilité. Deux choses sont alors à remarquer dans cette morale. Premièrement, comme nous l'avons vu, l'argent excuse

⁸⁵¹ *The spectator...*, *op. cit.* Tome I, p.144

⁸⁵² Cf annexe 12 pour la version en anglais. Nous rappelons que les deux versions se suivent dans l'ouvrage.

⁸⁵³ J. KIDGELL, *Fables originales...*, *op. cit.* p.90

beaucoup de choses, dont les comportements peu exemplaires. Ainsi, par extension, avoir de l'argent assure une certaine réputation d'honorabilité. Deuxièmement, sans argent, c'est notre attitude qui décidera de notre réputation. Ce constat rejoint celui de l'auteur français Jacquin, qui nous précise dans ses *Préjugés* que « l'honneur consiste à ne rien faire qui puisse porter préjudice à la réputation ⁸⁵⁴ ».

Dans sa *Fable des abeilles*, Mandeville nous donne sa propre définition de l'honneur mais aussi de son antonyme, le déshonneur :

« L'HONNEUR, dans sa signification propre & véritable, n'est autre chose que *la bonne opinion que les autres hommes ont de notre mérite* : Opinion qu'on considère comme plus ou moins réelle, suivant le bruit & le fracas que les Hommes ont fait pour en donner des témoignages publics. [...] LE CONTRAIRE de l'Honneur c'est le DESHONNEUR, ou l'IGNOMINIE. Ce sera donc *la mauvaise opinion & le mépris que les autres ont pour nous*. Comme l'Honneur est compté parmi les récompenses qui suivent les bonnes actions, le déshonneur est aussi regardé comme une punition des mauvaises. Suivant que la manière dont on méprise quelqu'un est plus ou moins outrageante ou publique, la Personne qui en est l'objet est aussi plus ou moins dégradée. Cette ignominie porte aussi le nom de HONTE, à cause de l'effet qu'elle produit ⁸⁵⁵. »

On perçoit la volonté de l'auteur d'insister sur le déshonneur plutôt que sur son opposé. L'importance semble être de faire comprendre à quel point le déshonneur est une chose que l'on doit redouter à tout prix. Les synonymes que nous donne Mandeville sont d'ailleurs univoques : ignominie, honte. Johnson donne raison à Mandeville lorsqu'il propose cette définition de l'ignominie : *I'GNOMINY. Disgrace ; reproach ; shame ; infamy ; meanness ; dishonour* ⁸⁵⁶. Dans la pensée de Mandeville, l'honneur et le déshonneur sont intimement liés à la réputation, c'est-à-dire à la bonne ou mauvaise opinion que l'on pourra porter sur nous. Ces concepts sont interdépendants. Par conséquent, l'honneur est une chose primordiale et veiller à sa bonne réputation serait un devoir pour les hommes intègres.

⁸⁵⁴ A.P. JACQUIN, *Les préjugés...*, *op. cit.* p.235

⁸⁵⁵ B. de MANDEVILLE, *La fable des abeilles...*, *op. cit.* p.40

⁸⁵⁶ S. JOHNSON, *A dictionary of the English language...*, *op. cit.*

À l'inverse, certains auteurs français ont montré leur mépris de la réputation, car celle-ci est trop aléatoire. Fenouillot de Falbaire de Quingey l'a même comparé à une chimère dans *L'Honnête criminel*. Dans ce drame au dénouement heureux, un fils prend les fers à la place de son père protestant qui a été condamné à Toulouse⁸⁵⁷. Au lever de rideau du second acte, le personnage de M. D'Olban nous fait part de tout son pessimisme envers ses contemporains :

« Ah ! la perversité qui règne sur la terre
Est plus grande cent fois que je ne l'avois cru :
La gangrene est au cœur, & tout est corrompu
L'équité n'est qu'un nom, l'honneur qu'une chimère,
Et la société qu'un amas de brigands,
D'effrontés scélérats & de fourbes rampans ;
Des vertus qu'il a seul l'honnête homme est victime,
Et succombe toujours sous les efforts du crime⁸⁵⁸. »

À en croire ce personnage, l'honnête homme n'existe pas et l'honneur n'a aucun sens dans ce monde corrompu. Il va jusqu'à prononcer ces paroles pleines de provocation : « Qui n'est fripon, morbleu ! court risque de la corde⁸⁵⁹. » Ce pessimisme rejoint le *Fatalisme* de La Morlière lorsqu'il se plaint que la réputation ne vaut rien étant donné que la société se contente de juger sur les apparences, trop souvent fausses :

« Le monde ne jugera jamais que d'après les surfaces : cette triste vérité, quoique généralement reconnue, ne corrige personne, & l'on voit tous les jours que tel réunit les éloges, ou se trouve décrié par la multitude, dont la conduite au fond n'autorise aucun de ces deux excès ; conviction bien humiliante pour l'humanité ! Erreur fatale qui décide des réputations, dont il est bien plus facile d'indiquer la source que de la tarir⁸⁶⁰ ! »

Selon La Morlière, la réputation ne vaut décidément pas grand-chose. Elle est bien trop dépendante de ce qui saute aux yeux. Or, les apparences sont trompeuses, voire tout simplement fausses. La Julie de Destouches pense, elle aussi, que la réputation n'a aucune valeur.

⁸⁵⁷ Il est probable que l'auteur se soit inspiré de l'affaire Calas qui a ébranlé Toulouse en 1761

⁸⁵⁸ C.G. FENOUILLOT DE FALBAIRE DE QUINGEY, *L'honnête criminel, drame...*, *op. cit.* Acte II, scène première, p.23

⁸⁵⁹ *Ibid.* Acte II, scène II, p.25

⁸⁶⁰ C.J.L.A.R. LA MORLIERE chevalier de, *Le fatalisme...*, *op. cit.* p.36

L'Honnête friponne déplore : « Le siècle où nous sommes, n'est que corruption, intérêt, fausseté ⁸⁶¹. »

Gazola se sert de la comparaison entre le charlatanisme et la médecine pour démontrer que la réputation ne correspond pas toujours avec le talent véritable d'un homme. Se fier à cela revient à faire preuve d'une crédulité bien naïve et même néfaste. Dans son *Préservatif contre la charlatanerie*, Gazola va droit au but : « La réputation du Médecin dépend plus de la crédulité, de la confiance, & de l'opinion des Hommes qui vous croient tel, que de la possession réelle des qualités nécessaires ⁸⁶². » C'est ainsi que l'auteur déplore ce que l'on peut qualifier d'effet placebo que porte en elle une fausse réputation :

« Quoique l'étude de la Médecine soit sans comparaison plus difficile, on peut avoir la réputation d'y être fort savant, sans savoir rien de ce qui se doit pratiquer dans la véritable Science [*sic*] de guérir les hommes : il peut même arriver, que le Médecin ne fasse qu'aggraver le mal ; & que, malgré cela, les trop crédules Malades supposent, qu'il les soulage beaucoup ⁸⁶³. »

Les charlatans ne sont pas les seuls à pouvoir jouir d'une fausse réputation qui leur permet de passer pour des hommes honorables. Les fripons, passés maîtres dans l'art de se servir des apparences, utilisent leur réputation erronée pour atteindre les cercles visés. Vincent Denis précise ce rôle crucial pour les imposteurs :

« Les agissements de ceux qui pratiquent l'imposture mettent à nu le fonctionnement d'une société largement régie par la réputation. C'est ici que s'explique le recours obligé à des intermédiaires pour accréditer leur identité auprès de ceux qui sont leurs véritables cibles. Dans une société où l'individu n'est rien sans les liens communautaires qui l'enserrent, l'imposteur ne peut rester seul et son nom peut suffire. L'imposteur doit s'entourer ⁸⁶⁴. »

Il s'agit d'un jeu à double tranchant. Il est à la fois indispensable pour les fripons mais peut également les conduire à leur perte. Pour Jacquin, les aventuriers jouent dangereusement avec leur réputation, au risque de tout perdre :

⁸⁶¹ P.N. DESTOUCHES, *Le dissipateur...*, *op. cit.* Acte IV, scène IV, p.159

⁸⁶² G. GAZOLA, *Préservatif contre la charlatanerie des faux médecins...*, *op. cit.* p.121

⁸⁶³ *Ibid.* p.120-121

⁸⁶⁴ V. DENIS, « Imposteurs et policiers au siècle des Lumières »..., *op. cit.*p.16

« Un homme à aventure est ordinairement une mauvaise tête ; il est bien plus insensé que celui qui risque tout son bien sur une carte, puisqu'il risque, à propos de rien, & pour faire parler de lui, son honneur & sa réputation. C'est toujours un bonheur quand on sort d'une aventure sans perdre l'un & l'autre ⁸⁶⁵. »

On retrouve à nouveau dans cet extrait le lien entre réputation et honneur. Ici, Jacquin introduit l'idée que ces deux concepts sont liés à un troisième : le bonheur. Ce n'est pas l'auteur du *Discours de morale sur l'honneur* qui contredira Jacquin. Le troisième chapitre de son discours s'intitule « Point de bonheur sans l'honneur ». Il s'ouvre par un constat simple : « Le bonheur est inséparable de l'honneur ⁸⁶⁶. » Pour cet auteur qui ne laisse aucune place au compromis, une fausse réputation, si elle peut exister, est une chose honteuse :

« Le Public ne peut être abusé long-temps, je vous le répète : sa justice est quelquefois moins prompte, mais elle est toujours sûre. Il faut se contrarier, pour paroître ce qu'on n'est pas : il faut mourir de honte, quand on est surpris. Une réputation usurpée est un malheur ⁸⁶⁷. »

L'auteur refuse que ses lecteurs ne soient pas parfaitement au clair avec le fait qu'une bonne réputation est celle que l'on mérite. Si l'on jouit d'une mauvaise réputation, mais que celle-ci est justifiée, alors c'est une *bonne* réputation : « Il y a bien des sortes de réputations méritées ; il n'en est qu'une seule qu'il vous convienne de souhaiter, celle de votre état ⁸⁶⁸. » Il ajoute qu'il n'est pas nécessaire de chercher à provoquer une bonne renommée, car si elle est méritée, elle viendra d'elle-même. D'autant plus que si l'on force les choses, cela ne sera pas durable : « Ne courez point après la renommée ; ayez-en la passion au fond du cœur : on jugera bien que vous êtes né pour l'atteindre [...] La réputation que l'on s'inquiète si fort d'obtenir trop tôt, est bien pénible à conserver ⁸⁶⁹. »

Tous ces auteurs s'accordent donc sur un point : la réputation et l'honneur sont intimement liés. L'une de va pas sans l'autre. Qu'en est-il de la moralité ?

⁸⁶⁵ A.P. JACQUIN, *Les préjugés...*, op. cit. p.41

⁸⁶⁶ *Discours de morale sur l'honneur...*, op. cit. p.6

⁸⁶⁷ *Ibid.* p.275

⁸⁶⁸ *Ibid.* p.276

⁸⁶⁹ *Ibid.* p.277-278

II/ Moralité

A) La position française parfois ambiguë

« Chaque individu doit concourir au bien du tout dont-il ne fait qu'une partie : malheur à celui qui se regarde isolé sur la terre, qui n'aperçoit point la chaîne des évènements qui le lie à ce qui l'environne, qui, roulant dans le cercle étroit qu'a décrit sa vanité, ne voit que lui & attire tout à lui en s'en faisant, pour ainsi dire, le centre. Un tel homme se prépare de loin le mépris de ses semblables & des malheurs de toute espèce dont-il ne sera consolé par personne ⁸⁷⁰. »

Cet extrait tiré des *Soirées d'un honnête homme* de Louis Lesbros de la Versane parues en 1772, indique qu'il ne faut pas se détacher du lot, ne pas être égoïste et penser au bien-être de la communauté avant toute chose. Un point de vue, au fond, très britannique. En faisant l'éloge de la vertu et de l'honnêteté, l'auteur prône l'importance de bien se conduire envers les autres. Il nous assure qu'ainsi, notre bonheur sera tôt ou tard assuré. En 1788, Laurent Pierre Bérenger dédie un ouvrage entier à ce qu'il considère comme la morale et la vertu : *Le Mentor vertueux, moraliste et bienfaisant*. Comme le titre l'annonce, ce livre ruisselle, sur plus de 500 pages, de bons sentiments et d'anecdotes prouvant que ce qui caractérise les héros n'est autre que leur morale à toute épreuve ⁸⁷¹. Avant lui, l'abbé Pluquet nous assurait déjà dans son essai que « la lumière de la raison peut donc convaincre l'homme, qu'il ne peut trouver le bonheur que dans les vertus sociales, & que les actions contraires à la société l'entraînent dans des maux de toutes espèces ⁸⁷² ». Quant à Leclerc, celui-ci déclare que « la véritable noblesse est dans la vertu ⁸⁷³ ». Ainsi, ces quatre auteurs nous brossent un portrait de la vertu et de ce qu'ils considèrent comme des attitudes « morales » et « vertueuses » somme toute assez attendu. Bonté, honnêteté, disponibilité, dévouement, humilité : toutes ces qualités vertueuses font de celui qui les possède un homme dont la morale ne peut être blâmée.

Toutefois, d'autres nous ont partagé un avis plus étonnant, moins conventionnel mais peut-être plus proche d'une certaine réalité morale et sociale. C'est le cas du chevalier de Meray, qui

⁸⁷⁰ Louis LESBROS DE LA VERSANE, *Les soirées d'un honnête homme, ou mémoires pour servir à l'histoire du cœur*, Londres et Paris, Fetil, 1773. p.7

⁸⁷¹ Laurent Pierre BERENGER, *Le mentor vertueux, moraliste et bienfaisant*, Réédition., Paris, Nyon l'aîné, 1808.

⁸⁷² F.A.A. PLUQUET, *De la sociabilité...*, op. cit. p.145

⁸⁷³ LECLERC, *L'art de débiter dans le monde avec succès...*, op. cit. p.11

déclare que « les trois quarts des gens qui s'affichent pour vertueux, ne le sont que par intérêt & par ostentation ⁸⁷⁴ ». Si pour le chevalier, dont la rigueur mathématique paraît douteuse, les vertus ne sont qu'apparentes et n'ont aucun fond de vrai, pour Boureau-Deslandes, elles sont insipides à souhait à côté des vices et de leur panache indiscutable : « Les vices, les désordres, l'avidité du gain, le luxe, les dissipations ridicules, les fatuités mêmes, servent plus à donner de l'éclat à une société, que les vertus qui n'ont qu'une seule allûre, toujours conforme au devoir le plus rigoureux ⁸⁷⁵. » Est-ce leur côté imprévisible et immoral qui rend les vices plus attirants que les vertus, attendues et ennuyeuses ? Toujours est-il que les vices donnent des couleurs à la société, la rendant plus vivante et plus gaie selon Boureau-Deslandes. Cet avis semble partagé par Louis de Boissy, qui, dans *Les Dehors trompeurs*, nous met en scène le dialogue d'un baron et d'un marquis laissant entendre que les vertus sont ridicules et que les personnes vertueuses ne sont guère fréquentables. Elles sont condamnées à vivre dans une sorte d'autarcie tant elles sont asociales :

« LE BARON.

Quoiqu'il en coûte, on doit se mettre à l'unisson,
Et tout sacrifier pour avoir le bon ton.
Si tôt qu'il le condamne, il faut fuir tout scrupule,
Et même les vertus qui rendent ridicule.

LE MARQUIS.

N'en déplaise au bon ton, dont je suis rebattu,
Nous ne devons jamais rougir de la vertu.

LE BARON.

J'aime à voir qu'en votre ame elle se développe ;
Mais il faut vous résoudre à vivre en Misanthrope.
Vous devez renoncer à tout amusement,
Aller dans un desert vous enterrer vivant ;
Ou, de cette vertu tempérer les lumières,
L'habiller à notre air, la faire à nos manières.
J'avoûrai franchement que vous me faites peur.
Orné de tous les dons de l'esprit & du cœur,
Vous allez, je le vois, si je ne vous seconde,

⁸⁷⁴ C. de MERAY, *La raison du temps, ou la folie raisonnée...*, op. cit. Tome I, p.101

⁸⁷⁵ A.F. BOUREAU-DESLANDES, *La fortune, histoire critique...*, op. cit. p.193-194

Vous donner un travers en entrant dans le monde ;
Vous perdre exactement par excès de raison,
Et d'un Caton précoce acquérir le surnom,
Choquer les mœurs du tems ; & par cette conduite,
Vous rendre insupportable à force de mérite ⁸⁷⁶. »

Le marquis qui souhaiterait être guidé par la vertu reçoit un tel portrait de celle-ci par le baron qu'il finit par être convaincu que cette voie n'est pas la meilleure s'il veut percer dans le monde. Il faut dire que le baron ne manque pas d'arguments pour démontrer que la vertu rend un homme si asocial qu'il en devient insupportable. Le baron ne s'arrête pas là, déclarant sans détour qu'un homme vertueux « choque les mœurs ». Par conséquent, les vices semblent être davantage au goût du jour que la vertu, comme le dit Bourreau Deslandes.

Pour l'abbé Febvé, l'homme exempt de vice n'existe pas, car le vice fait partie intégrante de la nature humaine. C'est pourquoi Febvé déclare dans son *Discours sur les qualités sociales* que « l'homme le meilleur [...] n'est pas celui qui est exempt de tous les vices, mais celui qui a le moins de vices ⁸⁷⁷ ». Il poursuit son discours en proclamant que « l'homme sociable [...] est l'homme que tous recherchent, & auquel presque tous voudroient ressembler ⁸⁷⁸ ». Mais à quoi ressemble donc cet homme modèle ? Est-il celui qui a le moins de vice ou celui qui, au contraire, a les vices les plus éclatants ? Pour Mercier, il existe une forme de complaisance envers les vices qui incite ceux qui s'y attachent à aller jusqu'à les perfectionner : « On justifie tout, et le vice même. [...] Notre raison perfectionnée nous apprendrait-elle en même temps à perfectionner le vice ⁸⁷⁹ ? »

Il est vrai que si les Français pouvaient ressentir une certaine admiration pour les fripons, donc ceux qui mentent, trompent et dupent leurs semblables, c'est que leur moralité n'était pas des plus intransigeante. Le vice n'avait finalement pas une image aussi négative que ce que l'on pourrait croire ⁸⁸⁰. Nous avons déjà parlé de cette ambiguïté quant à ce qui est acceptable ou non en France. Les sentiments sont souvent partagés entre la réprobation, qui semble être la meilleure attitude morale à adopter, et une approbation fascinée. Ce qui était considéré comme

⁸⁷⁶ Louis de BOISSY, *Les dehors trompeurs, ou l'homme du jour, comédie*, Réédition., Paris, Prault père, 1766. Acte III, scène première, p. 59-60

⁸⁷⁷ A. FEBVE, *Discours sur les qualités sociales...*, *op. cit.* p.18

⁸⁷⁸ *Ibid.*

⁸⁷⁹ L.-S. MERCIER, *Tableau de Paris. Tome I...*, *op. cit.* p.49-50

⁸⁸⁰ Il était même fortement au goût du jour. Voir à ce propos l'étude de Jacques RUSTIN, *Le vice à la mode: étude sur le roman français du XVIIIe siècle: de Manon Lescaut à l'apparition de La Nouvelle Héloïse: 1731-1761*, Paris, Ophrys, 1979.

moral ou non n'échappe pas à cette ambiguïté. Lorsque La Mettrie incite à « regardez quiconque a de la vertu & des talents, comme un double ennemi ⁸⁸¹ », cette ambivalence apparaît au grand jour. À l'inverse, les Britanniques ne laissent pas de place au doute lorsqu'il s'agit de moralité.

B) Le couperet britannique

Nous avons vu qu'en Grande-Bretagne, une qualité n'était plus considérée comme telle à partir du moment où l'on en faisait mauvais usage. Un talent n'était plus digne d'éloge s'il était utilisé à mauvais escient ou à des fins égoïstes. La sincérité était considérée comme la plus grande des sagesses et l'honneur devait diriger la vie des vrais *gentlemen*. Par-dessus tout, le bien-être de la communauté devait passer avant le bien-être individuel. En effet, les Britanniques ressentaient un fort sentiment d'obligation mutuelle qui guidait leur comportement. L'historien Jeremy Sharpe a souligné ce primat du collectif :

Despite all evidence of tensions, it is obvious that people did have a sense of mutual obligations, of neighbourliness and affection towards their fellow human beings, and a clearly defined notion of proper human conduct ⁸⁸².

Ce qui définit la moralité en Grande-Bretagne est bien souvent une attitude vertueuse, humble et surtout, dévouée. L'historien J. Paul Hunter explique que les moralistes du début du siècle se sont évertués à répandre ces idées aux travers de leurs écrits :

Traditional moralists took advantage of this receptivity to retain some of the most conservative strains of moral and social advice and lace them with various versions of modern fright, so that the methods, tones and interests of older religious and moral didacticism prevailed into many areas of everyday life ⁸⁸³.

Si ces écrivains se sont attachés à faire de leurs textes ce qu'ils sont, c'est avant tout parce qu'ils avaient conscience de la forte demande du public pour ces ouvrages. Sans cet appétit qui assurait aux auteurs un succès non négligeable, leur sujet principal aurait peut-être été différent. D'ailleurs, Hunter précise que ces textes étaient bien peu divertissants et que leur vogue n'était donc pas due à leurs qualités distrayantes et plaisantes :

⁸⁸¹ J.O. de LA METTRIE, *Les charlatans démasqués...*, op. cit. p.178

⁸⁸² J.A. SHARPE, *Early modern England...*, op. cit. p.96

⁸⁸³ J.P. HUNTER, *Before Novels: The Cultural Contexts of Eighteenth-Century English Fiction...*, op. cit. p.246

Most of these texts are not themselves very entertaining, and many make no attempt to “delight” or to court posterity, but together they show the extent of contemporary concern and suggest the rhetorical climate from which the novel emerged ⁸⁸⁴.

De la même manière, le succès des romans de Richardson tint notamment au fait que ces derniers faisaient l'éloge de la vertu et de la bienséance, ce qui était particulièrement au goût du jour. Dans une étude écrite à trois mains, on nous décrit combien les romans de Richardson, ce « moraliste didactique ⁸⁸⁵ », eurent un succès retentissant :

« Le lecteur moderne a peine à se représenter avec quelle passion anxieuse le public de Richardson attendait les livraisons de *Clarissa* en 1747-1748. En 1740, *Pamela* avait fondé la réputation de l'auteur en Angleterre et à l'étranger (traduction de l'abbé Prévost en 1742), en 1744 l'imprimeur affairé commençait la rédaction du nouvel ouvrage ⁸⁸⁶. »

Pamela et *Clarissa* sont deux ouvrages aux intentions similaires, facilement identifiables selon les auteurs de cette étude :

« Les valeurs morales et religieuses sont donc clairement perceptibles, ce sont elles qui éclairent et orientent la conduite de Pamela et de Clarissa, ce sont elles qui fondent cette « famille du cœur » dont *Sir Charles Grandison* nous offre l'image ⁸⁸⁷. »

Selon cette étude, le succès de Richardson a grandement dépendu du choix de ses sujets et de la façon dont il les présentait. Sa clairvoyance lui a permis de se hisser au panthéon de la littérature anglaise du XVIII^e siècle :

« L'apport de Richardson au roman anglais - et européen - est donc considérable : un large public a trouvé un écho et une forme à ses préoccupations et ses obsessions dans ce roman « sentimental » - à la fois moral et émouvant -, Richardson réconcilie ainsi la fiction et l'expérience mais il s'agit moins d'une soumission aux goûts que d'une soudaine prise de

⁸⁸⁴ *Ibid.* p.252

⁸⁸⁵ Jean DUCROCQ, Suzy HALIMI et Maurice LEVY, *Roman et société en Angleterre au XVIII^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, coll.« Le Monde anglophone », 1978. p.81

⁸⁸⁶ *Ibid.* p.87

⁸⁸⁷ *Ibid.* p.85

conscience que les temps étaient mûrs pour que le récit romanesque devienne le lieu où s'éprouvent des valeurs éthiques⁸⁸⁸. »

Les romans richardsoniens sont une ode à la vertu et aux comportements exemplaires qui témoignent de ce goût des Britanniques pour de tels sujets.

Dans un tel contexte d'ode à la vertu, nous comprenons davantage le silence des sources sur les fripons. Il n'est pas question de les évoquer ou d'en faire l'apologie en écrivant des romans à leur sujet. Ils n'ont pas leur place dans la littérature car ils n'ont pas leur place dans les mœurs britanniques.

III/ Ce que l'on apprend des proies favorites des fripons

A) La noblesse

On ne compte plus les pièces de théâtre dans lesquelles ce sont les serviteurs qui manigancent, friponnent et dupent, tandis que leurs maîtres, issus de la noblesse, se laissent guider ou duper. Dans toutes les pièces qui ont pour thème la friponnerie, les cerveaux de l'histoire ne sont jamais les membres issus de la haute société. Dorvigny, Dancourt, Destouches, Beaumarchais, Lesage, Marivaux, Piccini, Poutaud, Loeuillard d'Avrigny, pour ne citer qu'eux, se sont tous prêtés à l'exercice. Comme si faire passer les nobles pour des imbéciles était un passage obligé pour tout dramaturge qui souhaite faire une bonne comédie.

Pourquoi un tel acharnement ? Quels sont les messages que ces comédies veulent transmettre en décrivant d'une telle façon la noblesse ? En premier lieu, la naissance ne fait pas l'intelligence. Dans *Le Mariage de Figaro*, Beaumarchais clame ce message haut et fort au travers de son personnage principal dans un long et très célèbre monologue :

« Parce que vous êtes un grand seigneur, vous vous croyez un grand génie !
... noblesse, fortune, un rang, des places ; tout cela rend si fier ! qu'avez-vous fait pour tant de biens ? vous vous êtes donné la peine de naître, et rien de plus : du reste homme assez ordinaire ! tandis que moi, morbleu ! perdu dans la foule obscure, il m'a fallu déployer plus de science et de calculs pour

⁸⁸⁸ *Ibid.* p.85-86

subsister seulement, qu'on n'en a mis depuis cent ans à gouverner toutes les
Espagnes ⁸⁸⁹. »

Loin de juste laisser entendre que la noblesse n'est pas forcément intelligente, Beaumarchais va jusqu'à dire que naître avec une cuillère en argent dans la bouche n'incite pas à se dépasser. Au contraire. Parce que tout leur est donné, ces personnes ne ressentent pas le besoin de déployer toutes leurs ressources, si tant est qu'elles en ont. Par conséquent, les nobles ne sont ni prédestinés à être intelligents, ni sujets à le devenir. Si ces propos du dramaturge peuvent apparaître impitoyables ⁸⁹⁰, il faut préciser qu'il n'est pas le seul à se montrer aussi catégorique.

En 1780, Billard Dumonceau, se plaît lui aussi à médire sur la noblesse dans *Le Suborneur*. Lorsque Gaspard, le marchand drapier, parle du baron « bouffi de sa naissance ⁸⁹¹ », il ironise sur son sort avec le fripon Lénos :

« GASPARD.

A mon humble niveau viendrait-il se ranger,
Lui, dont la tête haute est des astres voisine,
Lui, dont l'antique aïeul remonte à Mellusine !

LÉNOS.

Il se panade en vain ; quel titre glorieux
Résiste à la poussière, en sort victorieux ?
S'il naquit d'un beau sang, qu'il n'ait point la faiblesse
D'en rehausser, par-tout, la frivole noblesse ⁸⁹². »

Le seul talent de la noblesse qui se profile ici, c'est sa capacité à s'enorgueillir de sa naissance et de ses titres. La suite de la pièce ne fait que confirmer ce point de vue, car le baron n'est autre que le rusé Frontin, valet déguisé en noble, qui, pour prouver sa stature et son rang, n'hésite pas à exagérer cet orgueil mal placé, pour le plus grand plaisir des spectateurs qui peuvent se gausser de la noblesse de bon cœur :

« FRONTIN.

Mon nom triomphateur décide la victoire,

⁸⁸⁹ Pierre-Augustin Caron de BEAUMARCHAIS, *La folle journée, ou Le mariage de Figaro*, Paris, Ruault, 1785. Acte V, scène III, p.165

⁸⁹⁰ Danton dit que Beaumarchais avait « tué la noblesse ». Il est vrai que « l'on a peine à imaginer l'inquiétude suscitée en son temps par le mariage de Figaro », J.-P. de BEAUMARCHAIS, D. COUTY et A. REY, *Dictionnaire des littératures de langue française...*, op. cit. p.194, 196

⁸⁹¹ E. BILLARD-DUMONCEAU, *Le suborneur...*, op. cit. Acte II, scène VI, p.57

⁸⁹² *Ibid.* Acte II, scène V, p.55-56

Brille au siècle présent & dans la vieille Histoire ;
Mémorable, fameux, comme il l'a mérité,
Il vole, à tire d'aile, à la postérité.

TOINETTE.

Le suive qui pourra !

FRONTIN.

Mes titres authentiques

Sur vélin sont gravés aux Archives antiques ⁸⁹³. »

Cette prétention apparaît ici autant ridicule que dérisoire. Le dramaturge brosse le portrait d'une noblesse dépourvue de bon sens. Tout comme, avant lui en 1765, Cailhava de l'Estandoux dans *Le Tuteur dupé*, où, plus que jamais, la haute société n'est pas mise à l'honneur. Dupé et humilié, Richard n'a rien vu venir de la supercherie dont il a été victime alors que, comble de l'ironie, même Grégoire, son humble jardinier, avait flairé la friponnerie. Dès l'aube de la pièce les marquis sont tournés en dérision au travers du discours de la servante Marton, lorsqu'elle décrit le jeune Damis :

« Ah ! Merlin, elle aime Damis, un jeune Marquis, mais un Marquis...
comme on n'en voit point : Il n'est ni suffisant, ni léger, ni étourdi, ni
pétulant ; il a de l'esprit sans que ce soit aux dépens du bon sens : il est brave,
& d'une illustre naissance. Croirais-tu qu'il ne parle jamais de ses Ancêtres,
ni de sa valeur ⁸⁹⁴ ? »

Les reproches de Marton ne sont pas originaux car ils ressemblent à tous ceux que nous venons de lire dans les autres comédies. Si l'on est imbu de sa naissance et de ses illustres ancêtres, ce n'est pas faire preuve d'intelligence car cet héritage n'est pas un mérite en soi. De plus, si l'on s'appuie uniquement sur ce patrimoine pour prouver sa valeur, peut-être s'agit-il d'un aveu : rien d'autre ne peut être la raison de notre fierté.

Être bien né ne suffit donc pas. Fougeret de Monbron est catégorique sur cette question, lui qui est un fils de parvenu et qui ne l'a jamais supporté ⁸⁹⁵. Il aurait tant souhaité être un véritable noble, qu'il philosophe sur ce qu'est pour lui, la vraie noblesse :

⁸⁹³ *Ibid.* Acte III, scène II, p.60

⁸⁹⁴ J.F. CAILHAVA DE L'ESTENDOUX, *Le tuteur dupé...*, *op. cit.* Acte premier, scène II, p.7

⁸⁹⁵ « Le dilemme auquel s'est toujours trouvé confronté Fougeret est étroitement lié à son histoire familiale et précisément à l'origine difficilement assumable de son statut. Il est patent qu'il a très mal vécu de devoir ses titres

« Plus les hommes sont éminents par leur naissance, plus ils ont d'engagements & de devoirs à remplir. Les prérogatives & les distinctions dont ils jouissent ne leur ont pas été données gratuitement. Ils doivent s'en rendre dignes, & ratifier par une conduite irréprochable la considération que leurs ancêtres leur ont transmise. Ils doivent savoir enfin, qu'ils n'ont droit de se glorifier du sang illustre dont ils sortent, qu'en égalant & surpassant, s'il se peut, leurs peres en vertus. Voilà, selon moi, les seuls Nobles qu'il faille avouer. Ceux qui ne sont pas faits ainsi, sont usurpateurs du nom qu'ils portent, & leurs Titres de Noblesse deviennent pour eux des titres d'infamie ⁸⁹⁶. »

On devinera dans ce portrait la conviction de Fougeret de Monbron que très peu de nobles réussissent à tenir cet engagement d'honorabilité que leur impose leur illustre naissance. Non seulement celle-ci ne suffit pas, mais elle impose aussi une conduite irréprochable pour mériter ce legs. On perçoit également dans cet extrait du polémiste une certaine nostalgie du temps passé : la noblesse n'est plus ce qu'elle était. Elle est décadente ⁸⁹⁷.

Dans son étude sur les écrits relatifs à Mandrin, Hans-Jürgen Lüsebrink a trouvé de nombreuses références à la décadence de la noblesse :

« Mandrin, présenté dans la préface comme « Gentilhomme Dauphinois », est utilisé comme prête-nom pour évoquer une noblesse lâche, despotique, impuissante, croupissant dans la mollesse, suivant les moindres caprices de la mode, exploitant et trompant le peuple. Payant des poètes pour chanter sa gloire vide et creuse, poursuivi par la voix de ses ancêtres qui lui rappelle sa seule fonction sociale, celle du métier des armes, Mandrin « noble » ne se décide à faire la guerre que pour s'enrichir. Dans cette lecture du texte, c'est toute la problématique de la légitimité de la noblesse du XVIII^e siècle qui se trouve posée : les anciennes valeurs de la noblesse d'épée se sont figées en

de noblesse et sa situation au parcours de parvenu de son père. » Emmanuel BOUSSUGE, *Situations de Fougeret de Monbron (1706 - 1760)*, Paris, Champion, coll.« Les dix-huitièmes siècles », n° 138, 2010. p.352

⁸⁹⁶ Louis-Charles FOUGERET DE MONBRON, *La Capitale des Gaules, ou la Nouvelle Babilone. Seconde partie*, Réédition., Bagdat, s.n., 1759. p.75-76

⁸⁹⁷ Ce livre, qui date de 1759, est le reflet d'un questionnement formulé par d'autres auteurs. En 1756, l'abbé Coyer a fait paraître la *Noblesse commerçante* où il stigmatisait la conduite traditionnelle du second Ordre consistant à mépriser une activité utile comme le commerce. À ses yeux, cette noblesse qui se complait dans un passé désormais désuet est devenue inutile à la communauté. Fougeret de Monbron émet un diagnostic assez proche de celui de Coyer. La vieille noblesse n'a plus nécessairement une place éminente dans la société française du XVIII^e siècle.

de pures formes rhétoriques, décalées par rapport aux représentations du poème, décrivant le noble comme d'une « indigne bassesse », conquérant avide de profit, ne se distinguant plus en rien de brigands tels que Mandrin et Cartouche ⁸⁹⁸. »

En effet, dans *La Mandrinade*, un poème héroï-comique, Mandrin est utilisé afin de prouver que la noblesse ne mérite plus la place qui était la sienne. Sa légitimité est grandement remise en question. Quelques années plus tard, en 1771, la révolution Maupeou bouleverse en profondeur la société de corps en abolissant, pour les parlementaires, la vénalité des offices et leur caractère héréditaire. Dans *Le siècle des révolutions*, Edmond Dziembowski a souligné combien cet événement était d'une ampleur sans précédent : « Ce qui était enveloppé jusqu'ici d'une sacralité absolue, ces institutions établies par des siècles d'histoire auxquelles nul n'avait le droit de porter atteinte, se voit rayé d'un trait de plume ⁸⁹⁹. » Même réduite à un seul groupe social, celui des parlementaires, une telle radicalité fulgurante laisse à penser que tous les esprits, à part ceux de la noblesse, étaient préparés à un tel bouleversement.

Il faut ajouter que les Britanniques eux-mêmes constatent un changement dans les mœurs et dans la noblesse française. Dans un article intitulé *On the Character and Manners of the French Nation, compared with the English*, le *London Magazine* remarque que *The age of genius in France, expired with Louis XIV, its protector. Then, it became the ruling passion to resine upon every thing* ⁹⁰⁰. Par conséquent, la noblesse n'échappe pas à cette remise en question : *A total change of manners took place in the first order of the state* ⁹⁰¹, *the French nobility* ⁹⁰². Si ce changement était visible jusque outre-Manche, faut-il croire que la noblesse préféra fermer les yeux sur sa situation plutôt que de se rendre à l'évidence ?

Dans ce contexte, nous comprenons mieux également l'admiration, voire le sentiment d'amitié, portée aux fripons qui ont réussi à duper les « Grands ». En agissant de la sorte, ils valident en un sens le fait que les nobles ne possèdent rien de plus que ceux qui se présentent comme leurs inférieurs, pas même l'intelligence ou la clairvoyance.

⁸⁹⁸ Hans-Jürgen LUSEBRINK, « Images et représentations sociales de la criminalité au XVIIIe s.: Mandrin », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 26, septembre 1979, p. 345-364. p.354-355

⁸⁹⁹ Edmond DZIEMBOWSKI, *Le siècle des révolutions: 1660-1789*, Paris, Perrin, 2019. p.402

⁹⁰⁰ *The London magazine...*, *op. cit.* Tome XLVII, p.247

⁹⁰¹ L'auteur se trompe en faisant de la noblesse le « premier » Ordre du royaume, position éminente qu'occupe le clergé

⁹⁰² *The London magazine...*, *op. cit.* p.246

B) La vieillesse : vénérée ou trompée ?

« Ce n'étoit ni la naissance ni les richesses qui regloient les rangs dans les premiers siècles, c'étoit l'âge ; par-tout on regardoit les vieillards comme les Souverains naturels, par-tout ils étoient honorés par les jeunes gens, comme les peres le sont par leurs enfans, & presque comme des Dieux ⁹⁰³. »

Ressentez-vous ce soupçon de nostalgie dans ces lignes de l'abbé Pluquet ? Comme si ce temps révolu, puisqu'il emploie le passé, était un temps béni où la parole des anciens était écoutée et vénérée. Quelques lignes plus tôt, il nous parlait justement de cette écoute attentive et justifiée dont jouissaient les aînés :

« C'est par son expérience que l'homme s'éclaire sur les objets qui peuvent intéresser la société : ainsi le désir ou le besoin de connoître, attache les plus jeunes aux plus anciens, les soumet à leurs conseils, les intéresse à leur conversation. Le désir de s'éclairer rend au vieillard tous les avantages que lui ôtent les années : un sage vieillard est au milieu de la société, comme le dépositaire de la lumière qui doit la diriger & la conserver ; c'est une espece de palladium ⁹⁰⁴. »

Cette fois, Pluquet utilise le présent, car pour lui, cette vérité est toujours d'actualité. Pourtant, nous venons de le lire, il semble regretter que la vieillesse ne soit plus l'objet du respect qui lui est dû. La vieillesse est-elle si mal perçue au moment où Pluquet prend la plume ?

Ce qui est certain, c'est que les joyeux fripons des dramaturges ont pour cible favorite des vieillards, la plupart du temps avarés et cupides. Dans la comédie *La Pipée*, écrite en 1756 par Charles François Clément, Argante est la cible d'un piège pour le contraindre à la volonté des jeunes amants à qui il refuse l'union. L'amant de sa nièce, Fleuri, se réjouit de duper ce vieil homme : « Tromper un vieux avare est un plaisir bien doux ⁹⁰⁵. » En 1783, *Le Faux lord* de Piccini met lui aussi en scène un avare que les protagonistes se plaisent à ridiculiser. On y apprend que « le vieillard le plus soupçonneux est le plus aisément trompé ⁹⁰⁶ ».

⁹⁰³ F.A.A. PLUQUET, *De la sociabilité...*, op. cit. Tome I, p.65

⁹⁰⁴ *Ibid.* p.64-65

⁹⁰⁵ Charles François CLEMENT, *La pipée, comédie*, Paris, Duchesne, 1756. Acte premier, scène V, p.12

⁹⁰⁶ J.M. PICCINI, *Le faux lord...*, op. cit. Acte premier, scène V, p.18

En 1757, Anseaume a choisi pour sujet de sa *Fausse aventurière* le contraste entre la vieillesse et la jeunesse. Cette dernière est mise en avant pour son esprit vif et sa friponnerie à toute épreuve. L'âge mûr fait bien pâle figure à côté de tant de vivacité. Dès le début, le ton est donné par Julien, le jardinier, lorsqu'il décrit le vieux Chrisante :

« Quoique têtue comme mule,
Sot, avare, & ridicule,
Il est facile & crédule.
J'attraperons cet oisieu.

T'nez, laissez-nous faire ; gn'a qu'son avarice qu'est la plus tenace de
toutes⁹⁰⁷. »

Un peu plus tard, c'est Agathe qui se charge de rappeler l'avantage de la jeunesse sur Chrisante :

« Si sans cesse
La vieillesse
A nous trahir ne veut que s'occuper,
L'avantage
Du bel âge
Est de pouvoir aisément la duper⁹⁰⁸. »

La jeune Agathe s'appuie sur la malice de la jeunesse, supérieure, selon sa conception, à la clairvoyance de l'âge. C'est d'ailleurs avec beaucoup de plaisir qu'elle se complaît à friponner Chrisante :

« Ah, ah, ah ! comme il croit cela !
Le crédule Vieillard
Est dupe de mon art⁹⁰⁹. »

Nous pourrions également citer la comédie de Laroche, *Le Tuteur trompé* (1779)⁹¹⁰, où Cassandre, du haut de ses soixante-dix printemps, est pris pour dupe, ainsi que celle déjà citée de Guillemain *Le Faux talisman* (1782), dans laquelle un vieil avare⁹¹¹ est humilié allégrement.

⁹⁰⁷ L. ANSEAUME, *La fausse aventurière...*, *op. cit.* Acte premier, scène III, p.10

⁹⁰⁸ *Ibid.* Acte premier, scène IV, p.15

⁹⁰⁹ *Ibid.* Acte premier, scène VII, p.25

⁹¹⁰ de LAROCHE, *Le tuteur trompé, comédie*, Liège, J.J. Tutot, 1779.

⁹¹¹ Ce sont deux caractéristiques tellement liées au théâtre que l'on pourrait presque dire que parler de « vieil avare » est un pléonisme.

Le théâtre apprécie donc tout particulièrement ce type de dupe et ce n'est certainement pas sur les planches que les vénérables touchent du doigt le respect que leur souhaitait Pluquet.

Si les dramaturges jouent avec le fait que les vieillards sont toujours dupes, c'est sans doute qu'il existe une part de vérité dans ce portrait. Des Essarts nous explique, qu'en effet, les personnes âgées pouvaient être la proie d'un type tout particulier de fripons :

« Je rangerai dans cette classe, plus nombreuse qu'on ne l'imagine, tous les *Escrocs* qui s'attachent à des vieillards pour les déterminer à les instituer leurs héritiers. Ce sont de vrais caméléons dont les intrigues sont aussi dangereuses que fréquentes ⁹¹². »

Des Essarts appuie aussitôt ses dires à l'aide d'un exemple, également destiné aux personnes âgées risquant de tomber dans les pièges qui leurs sont tendus :

« Un de ces individus qui avoit découvert qu'un vieux père de famille avoit chassé ses enfans de sa maison, trouva le secret d'y être reçu. Avant d'obtenir cette faveur, il savoit que le vieillard avoit les principes les plus austères, & que tout ce qui offroit l'image du luxe offensoit ses regards. Il se fit faire sur le champ des habits analogues au rôle qu'il vouloit jouer. Chaque fois qu'il se présentoit chez le vieillard, il étoit dans le négligé le plus simple. Sa conversation étoit conforme à son maintien. Une bonhomie affectée séduit bientôt le vieillard, qui le nomma en peu de temps *le consolateur de ses vieux jours*. Ce manège dura pendant quelques années ⁹¹³. »

Nous reconnaissons bien là le portrait type d'un fripon qui a su tirer parti des faiblesses de sa cible. Le vieil homme décrit ici n'a pas été des plus clairvoyants et sa crédulité lui a coûté très cher. Des Essarts précise d'ailleurs que sans ses enfants, le vieillard n'aurait rien deviné des réelles intentions de l'escroc*.

Les Britanniques semblent avoir un avis partagé en ce qui concerne le respect dû aux personnes âgées. Par exemple, on peut lire dans le roman de Richard Head qu'elles sont les dupes idéales : *there is no fool like the old dotting fool* ⁹¹⁴. Mais d'autres sont de l'avis de Pluquet et souhaitent que les anciens soient respectés. C'est la pensée de James Puckle, qui écrit dans

⁹¹² N.-T. DES ESSARTS, *Dictionnaire universel de police...*, op. cit. Tome III, p.537

⁹¹³ *Ibid.*

⁹¹⁴ R. HEAD, *The original English rogue...*, op. cit. p.176

son *Dialogue between father and son* que la vieillesse est bien trop vénérable pour être raillée : *old age is too venerable for raillery, and should be revered*⁹¹⁵. Se moquer des vieillards est une chose inacceptable, car on leur doit un respect indéfectible. Enfin, mentionnons la comédie de Thomas d'Hèle, *Les Fausses apparences*, traduite en français en 1780, où la vieillesse est décrite comme maligne dans un monologue de la servante prénommée Jacinte : « Voyez comme la vieillesse est rusée [...] Ce vieillard sera toujours aux aguets⁹¹⁶. » Une chose que nous n'avons jamais lue chez les dramaturges français.

Toutefois, si la vieillesse peut être considérée par quelques-uns comme une proie idéale des fripons, car trop naïve et pas assez vive d'esprit, il faut se méfier des préjugés. Rappelons-nous, en effet, que des escrocs âgés ont existé⁹¹⁷, à l'image d'Alexandre André Haudoire, qui s'est plu à friponner jusqu'à l'âge de 85 ans⁹¹⁸.

Lorsque l'on s'attarde sur les opinions des Britanniques et des Français sur l'honnêteté, nous comprenons mieux celles qu'ils avaient des fripons. En Grande-Bretagne, l'honnêteté est la garante d'un homme droit, loyal et sur qui l'on peut compter. Elle est étroitement liée à l'honorabilité, puisque l'une ne va pas sans l'autre. Grâce à un comportement exemplaire, la société approuve nos attitudes et cette approbation est indispensable pour vivre heureux. Par conséquent, les fripons ne peuvent pas être appréciés des Britanniques qui mettent un point d'honneur à s'éloigner de tout acte malhonnête qui pourrait leur valoir un rejet de la société.

À l'inverse, en France, l'honnêteté n'est pas si vertueuse. Lorsqu'elle l'est, elle n'est pas synonyme d'intelligence mais de naïveté. Un monde sans gens malhonnêtes serait d'un ennui sans fin. L'honnêteté peut être simulée et dans ce cas, elle est un atout entre les mains de ceux qui savent s'en servir. Si un homme bon et honnête est ridicule, celui qui est malhonnête est un valeureux téméraire.

⁹¹⁵ J. PUCKLE, *The club...*, *op. cit.* p.8

⁹¹⁶ Thomas d'HELE, *Les fausses apparences, ou l'amant jaloux, comédie*, Réédition., Paris, Duchesne, 1780. Acte premier, scène III, p.10

⁹¹⁷ Cf Intelligence, talent, esprit p.128

⁹¹⁸ C. SAMET, *Naissance de l'escroquerie moderne...*, *op. cit.*

Les proies favorites des fripons permettent de découvrir le manque de considération envers certains groupes, à commencer par la noblesse, dont l'image se ternit à partir du milieu du siècle. La tromper revient donc à prouver sa piètre valeur et confirmer qu'elle n'est plus en droit de revendiquer tous les honneurs qui lui sont attachés. La vieillesse, quant à elle, est moins dévalorisée en Grande-Bretagne qu'en France, où elle n'est perçue que comme avare et peu digne d'intérêt.

Chapitre VIII
Une société d'apparence et de flatterie

« Si la Flatterie est un mensonge autorisé par l'usage, quand il peut être sans conséquence ; comment supposer de la droiture, de l'intégrité dans un homme qui se fait un jeu, une habitude de ses mensonges, qui les prodigue à tout ce qui peut lui être utile, qui ose à tout moment trahir la vérité, & mentir à sa conscience ? Un Flatteur par système n'est qu'un fourbe, un hypocrite ⁹¹⁹. »

Voici les mots choisis par Lantier pour la préface de sa comédie *Le Flatteur*, publiée en 1782. Il est vrai que les fripons excellent dans l'art de la flatterie, c'est pourquoi Lantier décrit le flatteur comme un fourbe, qui, nous l'avons vu, est un synonyme de fripon. S'ils utilisent cette arme régulièrement, c'est parce qu'elle leur permet de mettre leur dupe en confiance. En effet, ne dit-on pas que « les hommes n'aiment ordinairement que ceux qui les flattent ⁹²⁰ » ?

Comment la Grande-Bretagne et la France voyaient-elles les flatteurs ? Que considérait-on comme de l'hypocrisie ? Si l'Académie française admet que tout le monde apprécie qu'on les flatte, Samuel Johnson précise, lui, que la *flattery** n'est qu'une adulation fautive et obséquieuse ⁹²¹.

Nous observerons tout d'abord comment la Grande-Bretagne regardait la société française et sa tendance à la politesse excessive. Ne nous y trompons pas, si les Anglais considèrent la France comme *the most Polite Nation in the World* ⁹²², ce compliment cache en réalité une opinion peu favorable envers ce trait de caractère de leur voisine. Nous nous interrogerons donc sur la raison qui portait les Britanniques à appeler les Français des *volatile people* et pourquoi les bonnes manières hexagonales étaient considérées comme hypocrites.

Dans un second temps, nous observerons le point de vue français sur l'hypocrisie. Cette dernière était-elle aussi détestable que ce que l'opinion britannique laisse à penser ? Nous verrons aussi comment les Français pouvaient utiliser la flatterie à leur avantage. Si les fripons étaient à ce point bien établis en France, n'était-ce pas grâce à cette arme d'une redoutable efficacité dans le pays où les bonnes manières étaient reines et où l'hypocrisie se confondait bien souvent avec la sincérité ?

⁹¹⁹ Etienne François de LANTIER, *Le flatteur, comédie*, Paris, la veuve Duchesne, 1782. Préface, p. XI-XII

⁹²⁰ ACADEMIE FRANÇAISE, *Dictionnaire de l'Académie française...*, *op. cit.* Article « Flatter », consulté le 14/09/2022

⁹²¹ S. JOHNSON, *A dictionary of the English language...*, *op. cit.*

⁹²² P. LANGFORD, *Englishness identified...*, *op. cit.* p.88

I/ Le sentiment britannique sur la société d'apparence française

A) Un *Volatile people* qui ne jure que par les apparences

L'historienne Constantia Maxwell nous met en garde contre l'avis peu favorable et subjectif de Tobias Smollett qui a une plume très sévère sur les Français : *Smollett was also a severe critic of the french character*⁹²³. Pourtant peu tendre à l'égard des sujets de Louis XV, Thicknesse lui-même le trouvait trop dur envers eux⁹²⁴. Prenons cependant la peine de lire attentivement son journal de voyage, car dans sa critique sans concession des Français percent des clichés les concernant qui étaient bien vivaces et répandus à cette époque. C'est chez Smollett que l'on découvre l'expression de peuple « volatil » qualifiant les Français. Lorsqu'il fait la description d'un jeune libertin qu'il décrit comme un « vrai Français », l'écrivain rappelle que ces gens ne s'attachent qu'aux apparences et aux choses vaines, la vanité étant leur passion dominante : *The brother is a little libertine, good natured and obliging; but a true Frenchman in vanity, which is undoubtedly the ruling passion of this volatile people*⁹²⁵.

Plus loin, c'est avec beaucoup de violence qu'il décrit les petits maîtres⁹²⁶, en ajoutant avec exagération que tous les Français le sont un peu :

*Of all the coxcombs on the face of the earth, a French petit maître is the most impertinent: and they are all petit maîtres, from the marquis who glitters in lace and embroidery, to the garçon barbier covered with meal, who struts with his hair in a long queue, and his hat under his arm. I have already observed, that vanity is the great and universal mover among all ranks and degrees of people in this nation; and as they take no pains to conceal or controul [sic] it, they are hurried by it into the most ridiculous and indeed intolerable extravagance*⁹²⁷.

Smollett a en horreur la mode française qu'il caricature à outrance dans ce passage. Pour lui, tous y sont assujettis et tous se rendent ridicules en la suivant. La mode française n'est pas

⁹²³ C. MAXWELL, *The English traveller in France...*, *op. cit.* p.95

⁹²⁴ *Ibid.* p.104

⁹²⁵ T.G. SMOLLETT, *Travels through France and Italy...*, *op. cit.* p.18

⁹²⁶ « PETIT-MAITRE. On appelle ainsi un jeune homme de Cour, qui se distingue par un air avantageux, par un ton décisif, par des manières libres & étourdies » ACADEMIE FRANÇAISE, *Dictionnaire de l'Académie française...*, *op. cit.* Consulté le 19/09/2022

⁹²⁷ T.G. SMOLLETT, *Travels through France and Italy...*, *op. cit.* p.110

quelque chose dont les Français devraient se vanter selon Smollett, puisque rien n'est plus vain, ridicule et extravagant que celle-ci. La mode démontre à elle seule la vanité de ce peuple qui donne tant d'importance aux apparences. Cette fausseté des apparences est également dénoncée par Thicknesse dès le début de son journal de voyage :

The Frenchman is always attentive to his own person, and scarce ever appears but externally clean, and well dressed; while his house, and private apartments, are perhaps covered with litter and dirt, and in the utmost confusion [...] I am sure the Frenchman will not give up his powdered hair, and laced coat, for a clean house ⁹²⁸.

Thicknesse est formel : les Français sont peut-être propres sur eux mais leur maison est un taudis ⁹²⁹. L'explication de ce comportement contradictoire est aisée : leurs apparences irréprochables ne sont qu'une façade. Le caractère très éphémère de la mode ne rend ceux qui s'y intéressent de près que plus vains et volatils selon le point de vue britannique. D'autant plus que pour eux, la simplicité est préférable en toutes circonstances car elle est le reflet de leur vertu, comme le souligne Paul Langford :

Plainness was first and foremost self-expression. It implied the presentation of self as nature had designed it and in the guise of simplicity it gave free rein to the spontaneous virtue of the English race. But in terms of the resulting social relations it also assumed accessibility and openness ⁹³⁰.

Dans ce que nous présente Paul Langford, il paraît alors évident que les fausses apparences et les modes extravagantes ne peuvent que déplaire aux Anglais.

Le langage est là aussi pour montrer cette fausseté critiquée par les habitants d'Albion. En effet, observons ce que Smollett écrit lorsqu'il évoque un jeune Français :

He piques himself upon being polished above the natives of any other country by his conversation with the fair sex. In the course of this communication, with which he is indulged from his tender years, he learns like a parrot, by rote, the whole circle of French compliments, which you know are a set of

⁹²⁸ P. THICKNESSE, *A year's journey through France...*, *op. cit.* p.7

⁹²⁹ Nous constatons ici que le cliché du Français malpropre ne date pas d'hier. Aujourd'hui, des études tentent de prouver le contraire, mais les clichés ont la vie dure ! <https://www.ifop.com/publication/les-francaises-sont-ils-vraiment-les-plus-sales-deurope/>

⁹³⁰ P. LANGFORD, *Englishness identified...*, *op. cit.* p.92

*phrases, ridiculous even to a proverb; and these he throws out indiscriminately to all women, without distinction, in the exercise of that kind of address, which is here distinguished by the name of gallantry: it is no more than his making love to every woman who will give him the hearing*⁹³¹.

La galanterie est reconnue pour être typiquement française. Liée à la politesse et aux bonnes manières (nous y reviendrons), cette courtoisie est perçue comme fausse, elle aussi. Fausse car forcée et excessive. Les bons sentiments sont desservis par la volonté d'être bien vu auprès de la femme qui est l'objet de cette attention. Tout est dans les apparences et le langage n'est qu'un faux-semblant de plus. Outil au service de l'hypocrite, le langage renforce encore l'impression d'insincérité des Français. La politesse, la galanterie, toutes ces formes de « faux langage » sont dépréciées profondément par les Anglais qui en sont l'objet lors de leur voyage en France : *It was precisely the English complaint that the politeness of the courtly foreigner was a form of insincerity*⁹³². Ce « faux langage » n'est rien de moins qu'une posture enjôleuse. Elle ne cesse que lorsque les objectifs du beau parleur qui l'a adoptée ont été atteints. Or, il s'avère que les personnes qui parlent trop et ne savent pas se taire ne sont pas appréciées par les Britanniques.

Les Anglais sont connus pour être des gens silencieux⁹³³, ce que confirme Paul Langford. L'historien nous offre des anecdotes très amusantes pour illustrer son propos :

*Famous Englishmen were not usually remembered for their garrulousness. It was recalled that Lord Burley had never used his tongue, when a movement of his head was sufficient. Talking too much was an unforgivable sin for the English, and virtually the definition of a bore. [...] It was axiomatic that silence went with a wise mind and a modest manner. The corollary was that talkativeness implied ignorance and egotism*⁹³⁴.

Ce que Langford nous explique dans ces lignes est tout à fait intéressant. Les Anglais partent du principe que le fait qu'une personne parle trop est un signe de manque d'intelligence et de narcissisme. De fait, s'ils considèrent que les Français parlent trop, leur manque de sympathie envers eux apparaît logique. La suite de la démonstration de Paul Langford est toujours aussi captivante :

⁹³¹ T.G. SMOLLETT, *Travels through France and Italy...*, op. cit. p.112

⁹³² P. LANGFORD, *Englishness identified...*, op. cit. p.88

⁹³³ *The English, men as much as women, had a reputation for being a silent people. Ibid.* p.175

⁹³⁴ *Ibid.* p.177

The English language itself had a rich range of derisive expressions for useless talk. 'Jabber, babble, chatter, patter, blabber, prattle, tattle, blather' suggested something of the contempt in which the English held speech undirected towards a specific object. Such terms were readily applied to the discourse of those inferior to the English male: women, children, and foreigners of all kinds ⁹³⁵.

Le langage fournit des informations essentielles sur la société dont il est le reflet. Les Anglais possèdent de nombreux termes pour décrire les propos sans fin et inutiles : ce fait est particulièrement révélateur de leur amour de la concision. Ceux qui ne peuvent contenir leur langue sont considérés comme inférieurs, à savoir les femmes, les enfants et les étrangers. Nul doute que parmi ces étrangers, les Français occupent une place éminente, puisque le docteur Veryard soulignait dans son journal de voyage que *the French are [...] eternal babblers and in a word they are at all time what an Englishman is when he's half drunk* ⁹³⁶. Il faut dire que les Français n'ont pas la même conception du silence que les Anglais. En citant Mercier, Langford souligne cette grande différence entre les deux cultures : *In France, wrote Mercier, 'the art of keeping silence is not regarded as a merit'* ⁹³⁷. Les Français considèrent d'ailleurs souvent le silence des Anglais comme une marque infaillible de leur affligeante morosité. Mais c'est la différence d'intensité qui sépare surtout les deux peuples. Tout est plus excessif ailleurs qu'en Angleterre :

In English silence came to have a distinctive metaphorical power. Abnormality could be registered in decibels. A flamboyant colour or a tasteless style of dress was described as 'loud'. The habit spread of other languages but significantly required more emphasis on the extreme nature of the offence to express the same meaning. What it was sufficient to describe as loud in English had to be 'criant' in French, 'schreiend' in German, 'chiassoso' in Italian ⁹³⁸.

Là encore, le langage nous éclaire. Si une robe de mauvais goût est considérée comme *loud* par les Anglais, elle sera *criante* en France, en Allemagne et en Italie. Les Anglais, sont incontestablement plus mesurés que leurs voisins.

⁹³⁵ *Ibid.* p.178

⁹³⁶ Cité dans C. MAXWELL, *The English traveller in France...*, *op. cit.* p.39

⁹³⁷ P. LANGFORD, *Englishness identified...*, *op. cit.* p.177

⁹³⁸ *Ibid.* p.178

Ces différences dans le langage sont révélatrices mais ne sont pas les seules. Français et Britanniques semblaient mettre un point d'honneur à ne se ressembler sur aucun point, puisque, Peter McNeil l'a souligné, la manière de se vêtir, de se comporter et de se nourrir ⁹³⁹ étaient aussi des domaines dans lesquels le contraste était frappant : *The clothing, manners and food of France and England were often the subject of contrast* ⁹⁴⁰. Ce n'est pas non plus sans rappeler la différence d'appréciation des fripons entre la Grande-Bretagne et la France. Nous l'avons vu, les Britanniques mettent un point d'honneur à ne pas les mettre en avant comme cela peut être le cas chez les Français.

Peter McNeil met en évidence un second contraste, celui qui oppose la virilité anglaise aux bonnes manières (vaniteuses) des Français.

B) Politesse et bonnes manières : que de l'hypocrisie !

John Andrews, who wrote three commentaries on French mores over a 20-year period ⁹⁴¹, *crafted his works entirely around a set of oppositions that contrasted English vigour, manliness and 'liberty of discourse' with French flattery, vanity and excess* ⁹⁴².

En effet, comme le note Andrews, la politesse et les bonnes manières françaises sont associées à de l'hypocrisie et opposées à la virilité et à la liberté de discours des Anglais. Si nous lisons le point de vue de John Moore, on constate encore une différence de conception des choses, car ce qui est considéré par les Français comme de la politesse n'est que de la basse flatterie pour les Anglais : *What Frenchmen consider as common good manners, many Englishmen would call flattery, perhaps sawning. Their language abounds in complimentary phrases, which they distribute with wonderful profusion and volubility* ⁹⁴³. La volubilité des Français et leur propension à faire des compliments sont perçues avec méfiance. Leur loquacité est jugée fautive et intéressée.

⁹³⁹ Cf annexe 13

⁹⁴⁰ P. MCNEIL, *Pretty gentlemen...*, *op. cit.* p.126

⁹⁴¹ Notamment John ANDREWS, *An Account of the Character and Manners of the French; with occasional Observations on the English, in two volumes*, London, E. and C. Dilly, J. Robson, J. Walter, 1770 ; John ANDREWS, *Remarks on the French and English Ladies, in a Series of Letters; Interspersed with various anecdotes and additional matter, arising from the subject.*, London, T. Longman and G. Robinson, 1783.

⁹⁴² P. MCNEIL, *Pretty gentlemen...*, *op. cit.* p.126-127

⁹⁴³ J. MOORE, *A view of manners in France, Switzerland, and Germany...*, *op. cit.* p.46

Moore va plus loin dans sa démonstration. Pour lui, la politesse des Français n'est qu'apparence, ce ne sont que des mots en l'air qui n'ont aucun fond de vrai. Parce que ce sont les seuls à agir ainsi, les étrangers ne peuvent comprendre, ni même parfois percevoir, cette fausseté honteuse. De plus, ces impertinents ont l'outrecuidance de prétendre que les étrangers sont au fait de ce que leur politesse implique :

A Frenchman not only means nothing beyond common civility, by the plentiful shower of compliments which he pours on every stranger; but also, he takes it for granted, that the stranger knows that nothing more is meant. These expressions are fully understood by his own countrymen: he imagines all the world are as well informed; and he has not the smallest intention to deceive ⁹⁴⁴.

Par conséquent, comme le Français suppose que tous savent que sa politesse n'a aucune profondeur et n'est qu'une simple marque de civilité, on n'a pas le droit de lui reprocher ce manque de sincérité : *he has no right to accuse the French of insincerity* ⁹⁴⁵. Cette attitude est donc doublement condamnable aux yeux des Britanniques.

Philip Thicknesse ⁹⁴⁶ et Martin Lister s'accordent sur le fait que la politesse est une caractéristique typiquement française. Lister est même catégorique à ce sujet : *Tis certain the French are the most Polite Nation in the world* ⁹⁴⁷. Dans l'ouvrage anonyme *The Life of the famous William Stroud*, on apprend que si le personnage principal n'a pas fait fortune en France, en revanche, ce voyage lui a appris la politesse et les bonnes manières : *During his Perigrinations in France, Stroud, improved himself in Politeness and genteel Behaviour* ⁹⁴⁸. Paul Langford souligne les grandes différences entre la France et l'Angleterre en ce qui concerne la courtoisie et le caractère avenant. Pour l'historien, certaines choses sont innées, d'autres non. La courtoisie des Anglais n'est en rien comparable à celle des Français.

Civility seemed to come naturally to some peoples, and equally to be alien to others. The contrast between the French and the English in this respect was

⁹⁴⁴ *Ibid.* p.46-47

⁹⁴⁵ *Ibid.* p.47

⁹⁴⁶ Il déplore en effet qu'un des serviteurs français n'a *neither the politeness, nor the address so common to his countrymen* P. THICKNESSE, *A year's journey through France...*, *op. cit.* p.292

⁹⁴⁷ M. LISTER, *A journey to Paris in the year 1698...*, *op. cit.* p.3-4

⁹⁴⁸ *The life of the famous William Stroud...*, *op. cit.* p.3

particularly obvious. The English were entirely lacking in bonhomie, and indeed significantly possessed no word for it ⁹⁴⁹.

Nous ne sommes donc pas étonnés de lire des récits de voyageurs anglais prétendant venir apprendre la politesse chez les Français. En effet, *A New Description of Paris* déclare que la courtoisie est étudiée en France avec beaucoup d'assiduité :

Civility is more Study'd in France than in the Kingdom of China. It is practis'd with a great deal of Grace among Persons of Quality. The Citizens pretend to it, but affectedly; and the common People come off with it grossly. Every one makes to himself an Art of it after his own manner. There are Masters who teach Ceremonies, and not long ago I met in the Street Woman handsome enough, who offer'd to sell me some Compliments, and to let me have 'em cheap ⁹⁵⁰.

Ce que l'auteur nous décrit là est tout à fait curieux. S'il prétend qu'une femme lui aurait proposé d'acheter des compliments, nous ne pouvons en déduire que deux choses. Soit l'auteur exagère en inventant cette histoire pour appuyer le fait que les Français sont très polis (voire trop), soit cela lui est vraiment arrivé. Dans les deux cas, on remarque que les bonnes manières françaises ont particulièrement marqué cet auteur.

Elles ont également affecté Robert Poole. Pour le voyageur, les Français sont effectivement particulièrement polis avec les étrangers (*the French are very commendably civil to Stranger* ⁹⁵¹) mais cela cache quelque chose car ce sont des maîtres en matière de dissimulation : *they are [...] complete Masters of the Art of Dissimulation* ⁹⁵². En effet, on se rappelle les fripons des grandes villes qui attendent de pied ferme les étrangers afin de les piéger par leur affabilité. Le côté avenant, aimable, voire chaleureux des Français n'est que moyennement apprécié car perçu avec beaucoup de méfiance. Et pour cause, les Britanniques sont bien différents. N'ont-ils pas la réputation d'être des gens froids et désagréables ? *Their reputation was that of 'a sullen, unsocial, cold, unpleasant race of men'* ⁹⁵³ écrit Paul Langford.

⁹⁴⁹ P. LANGFORD, *Englishness identified...*, *op. cit.* p.225

⁹⁵⁰ GENTLEMAN AT PARIS, *A new description of Paris...*, *op. cit.* p.43

⁹⁵¹ R. POOLE, *A journey from London to France and Holland...*, *op. cit.* p.24

⁹⁵² *Ibid.* p.279

⁹⁵³ P. LANGFORD, *Englishness identified...*, *op. cit.* p.226

Lorsque l'historien parle de l'hospitalité britannique, le contraste avec les Français saute de nouveau aux yeux :

*There were in any case others who denied that the English were capable of warmth even when they were trying to be hospitable. The Season in London was famous throughout the Continent for its parties or 'routs', but newcomers were startled by the want of grace and affability in those who hosted them. The comtesse de Boigne believed that such coldness in West End hostesses would simply not have been tolerated in Paris*⁹⁵⁴.

Les salons parisiens n'avaient semble-t-il rien à envier aux *parties* londoniennes. Si les soirées données par les dames de Londres étaient célèbres, ce n'étaient pas pour leur hospitalité chaleureuse. Les nouveaux venus dans ces mondanités constataient la grande différence avec celles de Paris. Cette dissemblance entre la France et l'Angleterre avait d'ailleurs déjà été soulignée par Montesquieu.

Dans son étude sur *La Politesse des Lumières*, Philippe Raynaud explique que la politesse française était opposée, selon Montesquieu, à l'honnêteté anglaise :

« Si la France semble plus immorale que l'Angleterre, ce n'est pas parce que les Français seraient naturellement plus mauvais que les Anglais, c'est parce qu'une autre disposition des choses les amène à mettre la politesse au premier rang de leurs préoccupations [...] Est-ce à dire que si les Anglais sont honnêtes parce qu'ils n'ont pas le temps d'être polis, les Français, étant polis, n'ont pas le temps d'être honnêtes⁹⁵⁵ ? »

Cette déclaration est particulièrement intéressante et pourrait être une explication du manque de sympathie des Britanniques envers les fripons et à l'inverse, de l'omniprésence de ces derniers en France. Celle-ci est un terrain fertile et les Français leur promettent, en un sens, une certaine bienveillance, l'honnêteté étant un principe finalement assez flou pour eux. Philippe Raynaud précise qu'« il y a donc bien une symétrie entre l'honnêteté anglaise et la politesse française, mais celle-ci ne se réduit pas à une simple opposition entre la solidité morale de l'une

⁹⁵⁴ *Ibid.*

⁹⁵⁵ Philippe RAYNAUD, *La politesse des Lumières: les lois, les moeurs, les manières*, Paris, Gallimard, coll.« L'esprit de la cité », 2013. p.70

et l'éclat factice de l'autre ⁹⁵⁶ ». Plus loin, lorsqu'il aborde la politesse selon Rousseau, il est de nouveau question des différences radicales avec les Britanniques :

« Le premier *Discours* présente une critique radicale de la politesse moderne, dont le modèle achevé est donné par la France. Cette critique n'est pas entièrement originale : on trouverait sans peine des thèmes assez proches de ceux de Rousseau dans la littérature whig, où la critique de la corruption française vient en appui de l'apologie de la liberté anglaise ⁹⁵⁷. »

Ainsi, critiquer la politesse des Français est une façon pour les Britanniques de se différencier d'eux et de leur régime politique tant détesté ⁹⁵⁸. C'est également ce qui est démontré par Ben Rogers dans son ouvrage très suggestif *Beef and Liberty*, lorsqu'il explique combien la cuisine anglaise ⁹⁵⁹ était elle aussi un moyen de se démarquer des Français et d'affirmer la virilité et les vertus anglaises : *Englishmen took pride in being great beef eaters [...] By 1750, beef [...] had become inextricably linked symbols of masculine, meaty, English virtue* ⁹⁶⁰. La prépondérance des vertus et de ces questions de morale se trouve au cœur des considérations politiques, notamment lors de la crise du ministère Walpole ou encore lors des défaites du début de la guerre de Sept ans ⁹⁶¹. Pendant ces crises, les responsables politiques et plus largement, une partie du pays, sont accusés de décadence morale. Lutter contre la francisation des élites ⁹⁶² devient une véritable croisade. La pureté du caractère anglais est en danger et on va même jusqu'à parler de « contamination » :

Patriots did not just worry about the economic impact of foreign luxury. They feared for its effects on the English character. England's liberty ; or so the argument went, depended on the existence of frugal, manly and upright patriots, fiercely jealous of their liberties and sensitive to their responsibilities ⁹⁶³.

⁹⁵⁶ *Ibid.*

⁹⁵⁷ *Ibid.* p.130

⁹⁵⁸ Cf à ce propos l'étude de Kathleen WILSON, *The sense of the people: politics, culture, and imperialism in England, 1715-1785*, Cambridge & New York, Cambridge University Press, coll.« Past and present publications », 1998.

⁹⁵⁹ Cf annexe 13

⁹⁶⁰ Ben ROGERS, *Beef and liberty*, London, Chatto & Windus, 2003. p.110

⁹⁶¹ *Seeking to explain Britain's catastrophic losses in the early years of the Seven Years War, the preacher John Brown had no hesitation in placing the blame on the 'luxurious and effeminate Manners' of those 'who are called the better sort'* *Ibid.* p.52

⁹⁶² Cf annexe 7

⁹⁶³ B. ROGERS, *Beef and liberty...*, *op. cit.*

Tout ce qui est considéré comme étranger, et tout particulièrement français, est alors rejeté, méprisé. Les fripons ne font pas exception. L'attitude sans compromis des Britanniques envers eux permet une nouvelle fois de se démarquer, pour ne pas se confondre, du positionnement si laxiste des Français à l'égard de ces malfaiteurs. Il s'agit, en un sens, d'affirmer leur différence de culture et de mentalités afin de prouver la supériorité de leur nation.

II/ L'hypocrisie selon les Français

A) Une conduite détestable mais très française

Nous l'avons compris, le fripon a, entre autres, deux armes redoutables à sa portée, qui, selon les Anglais, se confondent : l'hypocrisie et la flatterie. Que pensait-on de ces deux comportements ?

Cramezel déclare dans son *Ethologie, ou le cœur de l'homme*, qu'un hypocrite est quelqu'un de particulièrement dangereux : « L'hypocrite n'est pas toujours démasqué du premier abord : ce qui le rend bien plus dangereux pour le commerce de la vie qu'un libertin reconnu ⁹⁶⁴. » Il ne trouve aucune excuse à ces personnages pour lesquels il ne ressent que du dédain : « L'hypocrite est le plus coupable de tous les pécheurs, le plus criminel de tous les scélérats, le plus désespéré de tous les impénitents ⁹⁶⁵. » Pour le moraliste, un hypocrite n'est rien d'autre qu'un fourbe, un fripon qui n'a aucune morale, aucun code de conduite digne d'un honnête homme ; il n'est digne d'aucune estime. Le comparant à une « machine », Cramezel va jusqu'à lui nier son humanité :

« Il n'est pas possible en effet qu'un fourbe qui ne projette nuit & jour que duplicités, parjures, infidélités, noirceurs, se fasse un système de conduite, qui n'écroule enfin par quelque endroit. Je regarde l'hypocrite comme une machine si composée, & dont les ressorts sont si multipliés qu'il faut nécessairement qu'elle se détraque en quelque'une de ses parties ⁹⁶⁶. »

⁹⁶⁴ P.-A. de CRAMEZEL, *Éthologie, Tome II...*, op. cit. p.198

⁹⁶⁵ *Ibid.* p.200

⁹⁶⁶ *Ibid.* p.199

Cependant, il ne faut pas perdre de vue la vision très moralisatrice et chrétienne de Cramezel. Il n'est donc pas étonnant qu'il ne fasse pas l'éloge de l'hypocrite qui n'est rien d'autre qu'un menteur, un manipulateur⁹⁶⁷.

D'autres auteurs sont moins tranchants et plus flous que Cramezel. Prenons par exemple Laurent Bordelon. Dans son *Histoire des imaginations extravagantes de Monsieur Oufle*, sa position est un peu ambiguë. C'est dans son chapitre XVI qu'il aborde le sujet des hypocrites ; il l'a sous-titré « Où l'on parle des esprits foibles, ignorans, trop credules, esclaves de la prévention, & où l'on montre combien il est facile de les tromper⁹⁶⁸ ». Dans ce titre perce un mépris évident pour les *victimes* des hypocrites. En comparaison, la mésestime pour ces derniers apparaît moins importante. S'il méprise les gens trop crédules, il reconnaît certains talents aux hypocrites, même s'il ne semble pas pour autant les porter dans son cœur :

« Il résulte de tout ceci, que les gens idiots, simples, foibles, ignorans, esclaves de la prévention, trop crédules, sont tres-souvent dupez par d'autres gens, subtils, adroits, fourbes, artificieux, habiles ou hypocrites. Je finirois ici volontiers ce Chapitre, si le mot d'hypocrite ne me retenoit, pour y faire une petite addiction. J'ai de la peine à m'empêcher de dire ce que je pense à cet égard sur les hypocrites & sur ce que l'expérience m'en a appris. Oui, je le dis, je l'assure, je le proteste ; les hypocrites ont plus d'habileté pour imaginer des fourberies & pour les faire réussir, que les fourbes les plus intriguans qui ne mettent pas l'hypocrisie en usage⁹⁶⁹. »

Bordelon avance ici une chose intéressante. Selon lui, les fripons les plus efficaces sont ceux qui sont passés maîtres dans l'art de l'hypocrisie. Cette arme en leur possession, ils s'avèrent bien plus redoutables que leurs confrères qui n'en ont pas l'usage : « Un hypocrite estimé, écouté, impérieux, tourne comme il veut, ceux qui l'estiment, qui l'écoutent, qui se soumettent à son empire. Il leur fait croire tout ce qu'il veut⁹⁷⁰. » Le sujet de l'hypocrisie (qui est confondue avec la friponnerie) semble le toucher tout particulièrement, et le chapitre entier est une véritable digression dans son roman qu'il tente de justifier tant bien que mal :

« Je n'ai vû que trop d'exemples de ce que je dis ; & je suis si pénétré d'indignation contre ces fourbes, qui font usage de vertus apparentes, pour

⁹⁶⁷ Cf Le point de vue chrétien, p.117

⁹⁶⁸ L. BORDELON, *L'histoire des imaginations extravagantes de Monsieur Oufle...*, op. cit. p.234

⁹⁶⁹ *Ibid.* p.257-258

⁹⁷⁰ *Ibid.* p. 258

mieux commettre des crimes réels, que je ferois un livre entier de ce seul Chapitre, si je rapportais tout ce qui me vient dans l'esprit là-dessus. Mais comme je reconnois de bonne foy, qu'il ne s'agit pas dans l'Histoire que je donne, de faire celle des fourberies des hypocrites, je rentre dans mon dessein, qui demande que je continue de faire paroître Monsieur Oufle sur la Scene ⁹⁷¹. »

Le vrai sujet de ce chapitre est donc les hypocrites et non pas leurs victimes comme son titre semblait pourtant l'indiquer. Le chapitre qui suit aussitôt confirme que les fourbes sont à l'honneur. Il est intitulé « Adresses, intrigues & fourberies de Ruzine & de Mornand, pour se divertir & pour profiter de la facilité de Monsieur Oufle à croire tout ce qu'on lui dit des Spectres, Phantômes, Revenans, & généralement de toutes sortes d'apparitions ⁹⁷² ». Par conséquent, le prélude à cette partie apparaît alors comme une justification. Bordelon ne tolère pas les hypocrites qu'il prétend mépriser, mais il aime les mettre en scène dans son roman car il les juge *divertissants*. Pour être sûr de ne pas être accusé de les apprécier, il choisit de se présenter au préalable comme leur censeur impitoyable. Mais cela sonne faux, surtout que son personnage principal est un fourbe de premier plan, comme il nous le précise dès le début de l'ouvrage : « Son habileté à inventer & à conduire une fourberie étoit telle, que les principaux de cette maison, à qui il avoit affaire, ne pouvoit pas s'empêcher d'y succomber ⁹⁷³. » Nous n'aurons pas le fin mot de l'histoire et nous ne connaissons pas la véritable position de Bordelon sur l'hypocrisie tant sa démarche est ambiguë, mais nous supposons qu'il apprécie les fripons hypocrites plus qu'il ne souhaite le laisser entendre.

L'ambiguïté caractérise souvent la position française lorsqu'il s'agit de friponnerie et d'hypocrisie. Dans les pièces de théâtre, les personnages qui blâment les fripons n'en font pas moins appel à eux : c'est le cas de Saint-Albe dans *La Supercherie par amour* ⁹⁷⁴ qui ne cesse de traiter son valet La Fleur de tous les noms (éternel bouffon, malheureux, coquin, maraud, misérable) mais qui, pourtant, lui demande de l'aide pour régler ses problèmes ; ou encore de Simone dans *Le Sorcier* ⁹⁷⁵, qui va consulter le faux sorcier après n'avoir pas manqué de le traiter de fripon.

⁹⁷¹ *Ibid.*

⁹⁷² *Ibid.* p.260

⁹⁷³ *Ibid.* p.17

⁹⁷⁴ C.J. LOEUILLARD-D'AVRIGNI, *La supercherie par amour...*, op. cit.

⁹⁷⁵ Antoine Alexandre Henri POINSINET, *Le sorcier, comédie lyrique*, Paris, Duchesne, 1764.

Dans son étude sur la sociabilité et la mondanité à Paris, Antoine Lilti a souligné l'hypocrisie française qui régnait dans le monde des salons. Tandis que les adeptes de ces mondanités aimaient dénoncer le manque de franchise de quelques-uns, à commencer par les philosophes ⁹⁷⁶, ils en oubliaient que leur propre attitude n'était pas irréprochable. En effet, on recevait dans les salons des aventuriers et des tricheurs avec beaucoup d'égards car ils permettaient des séances de jeux où l'on misait beaucoup d'argent, ce qui rendait le moment plus palpitant ⁹⁷⁷. Lilti nous cite les dires d'Andrew Mitchell, diplomate britannique qui séjourna à Paris et qui eut l'occasion de se rendre dans des salons. Mitchell regrette amèrement que ces lieux de sociabilité reçoivent si fréquemment des fripons. En bon britannique, il n'apprécie aucunement leur compagnie et leur présence gâche son plaisir :

« Séjournant à Paris, Andrew Mitchell regrette qu'il soit nécessaire de jouer gros jeu pour être reçu dans les salons parisiens, ce qui attire dans la bonne société des aventuriers et des tricheurs qui « sont bien reçus et caressés seulement parce qu'ils jouent et sont riches ⁹⁷⁸. »

Même si l'on n'aimait pas ou peu les fripons, on les recevait avec égard à cause de l'argent qu'ils brassaient.

Un tempérament dérivé de l'hypocrisie est la frivolité, très liée aux apparences trompeuses qui sont si pratiques pour dissimuler la vraie nature des choses. Dans une comédie intitulée *La Frivolité*, Louis de Boissy admet que ce comportement est caractéristique de ses compatriotes :

« Le François qui tout haut s'honore de mes fers,
Est plus raisonnable & moins dupe,
Son esprit leger ne s'occupe
Qu'à parer ses dehors, à varier les Jeux,
Qu'à goûter le plaisir, sans rechercher la cause,
Et qu'à prendre, en passant, la fleur de chaque chose.

⁹⁷⁶ « De texte en texte, on retrouve la critique des beaux-esprits, de la fausse politesse, de l'hypocrisie, de la flatterie. » Antoine LILTI, *Le monde des salons: sociabilité et mondanité à Paris au XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 2005. p.209

⁹⁷⁷ Le jeu avait beaucoup d'importance lors de ces moments de sociabilité, son rôle était essentiel : « La maîtresse de maison n'est pas la seule que le jeu soulage du poids de la conversation. Tous ceux qui n'ont pas de quoi briller préfèrent jouer, ce qui occupe et permet d'être reçu. » *Ibid.* p.237

⁹⁷⁸ *Ibid.* p.235

Par ce système avantageux,
Il est plus aimable, & cent fois plus heureux ⁹⁷⁹. »

Or, si le dramaturge confirme que les Français sont frivoles, il ne fait pas pour autant le procès de la frivolité. Il ne la dénonce pas comme un défaut ou un vice. C'est comme s'il s'agissait d'un trait de caractère neutre : ni bon, ni mauvais. La frivolité se sert de l'hypocrisie puisqu'il s'agit de « parer ses dehors » mais elle rend aussi « cent fois plus heureux » le Français que l'Anglais qui est « si profond, ou qui passe pour tel ⁹⁸⁰ ». Thicknesse n'enviait-il pas lui-même ouvertement ce tempérament qui rend les Français si insouciantes (*I wish I had been born a Frenchman. Frenchmen live as if they were never to die* ⁹⁸¹)? La frivolité a des bons côtés, par conséquent, l'hypocrisie aussi. C'est ce que l'on en déduit en lisant la pièce de Boissy.

Si beaucoup ont recours à l'hypocrisie, c'est qu'ils connaissent ses avantages. C'est aussi pour cette raison qu'elle est redoutée, car on connaît son pouvoir. Bernouilly clôt sa comédie *Le philosophe soi-disant* en rappelant le danger que représente un hypocrite. Ces quelques vers sonnent comme un avertissement à ne pas prendre à la légère :

« Et souviens-toi toujours de fuir tout hypocrite,
Qui dans l'extérieur fait briller son mérite ;
Il n'a le plus souvent que le dehors de beau ;
C'est un loup revêtu de la peau d'un agneau ⁹⁸². »

Ce serait bien hypocrite de la part des fripons de contredire ce constat...

B) Petit guide de la flatterie à la française

1) Faut-il aimer ou fuir un flatteur ?

Nous l'avons souligné, les liens entre la flatterie et l'hypocrisie sont étroits. Toutes deux sont autant redoutées qu'employées. Comme l'hypocrite, le flatteur est souvent critiqué car il est jugé dangereux. Cramezel lui a consacré un long passage dans son essai :

« Le flatteur n'est pas seulement un menteur qui dit tout ce qu'il ne croit pas,
un fourbe qui parle autrement qu'il ne pense, mais c'est de plus un lâche qui

⁹⁷⁹ Louis de BOISSY, *La frivolité, comédie en 1 acte et en vers. Représentée pour la première fois par les Comédiens italiens le 23 janvier 1753*, Paris, Duchesne, 1753. Acte premier, scène II, p.7

⁹⁸⁰ *Ibid.*

⁹⁸¹ P. THICKNESSE, *A year's journey through France...*, *op. cit.* p.186

⁹⁸² L.P. de BERNOUILLY, *Le philosophe...*, *op. cit.* Acte III, scène dernière, p.51

n'ose jamais découvrir son sentiment, un méchant qui ne cherche qu'à perdre quiconque l'écoute, un impie qui encense le vice, un traître qui abandonne les intérêts de la vertu, & le plus grand ennemi de ceux dont il se dit ami, puisque les entretenant par mille flatteries dans leurs mauvaises habitudes, il dérobe à leurs yeux la vue du précipice où ils courent ⁹⁸³. »

Le moraliste ne tergiverse pas pour dévoiler son avis sur ces gens-là. Les flatteurs ne sont pas dignes d'être appréciés : ce sont de mauvais amis qui n'ont en tête que leur intérêt, des fourbes vicieux à qui l'on ne peut en aucun cas faire confiance. Le « poison de la flatterie ⁹⁸⁴ » est dangereux, insidieux et les flatteurs sont de véritables fripons guidés par leur soif de richesse et de fortune facile :

« Les Hommes en général sont si corrompus, qu'il peut bien s'en trouver parmi eux qui cherchent à faire des dupes, & à se procurer une fortune aisée, en s'insinuant par de basses complaisances & par de fades adulations dans la bienveillance de ceux qui sont en état de la leur faire. Mais qu'il y en ait d'assez aveugles, pour ne pas apercevoir des pièges si grossiers, d'assez injustes pour croire que ce qui seroit vice chez d'autres devient vertu chez eux : cela passe la connoissance que j'ai des sophismes & des ressources de l'amour propre ⁹⁸⁵. »

Cramezel est tout autant affligé de constater la fourberie des flatteurs que le manque de clairvoyance des flattés. Les deux font bien la paire et les victimes ne sont pas prises en pitié par le moraliste intransigeant. D'autant plus que Cramezel souligne quelque chose de tout à fait notable : les flatteurs sont appréciés car ils mettent en valeur les destinataires de leurs paroles agréables à entendre. Par conséquent, on ne fuit pas un flatteur, on peut même aller jusqu'à apprécier sa compagnie, peu importe si tout est faux :

« On déclame sans cesse contre la flatterie, & jamais personne ne se fâche sérieusement contre un flatteur même reconnu pour tel : c'est que celui qui nous flatte, fût-ce aux dépens de la vérité, nous rend toujours hommage. Il encense, sinon notre mérite, du moins notre fortune. S'il ne nous estime pas, il nous appréhende ; & nous sentons un plaisir secret à le voir dépendre de

⁹⁸³ P.-A. de CRAMEZEL, *Éthologie, Tome II...*, op. cit. p.219-220

⁹⁸⁴ *Ibid.*

⁹⁸⁵ *Ibid.* p.221-222

nous à quelque égard, & à le sçavoir l'esclave de ses craintes ou de ses espérances⁹⁸⁶. »

Là encore, nous pouvons percevoir l'attrait de l'argent et ses conséquences, puisque si les flatteurs ne visent que les riches (les fripons ne perdraient guère de temps à encenser un pauvre, mais nous allons y revenir), les flattés sont mis en avant grâce à leur fortune et c'est elle qui est encensée derrière tous les compliments. Nous avons déjà parlé de l'angoisse d'être pauvre⁹⁸⁷ et les flatteurs rappellent aux riches leur posture confortable, ce qui a pour conséquence de les rassurer tout autant que de les complimenter.

Paul Philippe Gudin de la Brenellerie est catégorique dans ses *Graves observations sur les bonnes mœurs* : il faut se méfier d'un flatteur comme de la peste. Il est trop dangereux pour qu'on prenne le temps de l'écouter : « Fuyez tout charlatan, redoutez tout flatteur. Combattez, comme moi, le fourbe et l'imposteur*⁹⁸⁸. » L'auteur du *Discours de morale*, nous partage un point de vue similaire ; les flatteurs sont une « espèce d'hommes si vils » qui ne se nourrissent que de « la sottise des grands » et qu'il faut redouter comme nos « plus grands ennemis⁹⁸⁹ ». Il utilise une comparaison très imagée pour rendre compte de la nocivité de ces personnes : « Semblables à la mousse parasite, ils s'attachent au pied de l'arbre, ils en gagnent insensiblement le sommet, & l'environnant d'un million de bras, ils pompent sa substance, ils le déshonorent & le ruinent⁹⁹⁰. » Voilà les lecteurs informés ; un homme averti n'en vaut-il pas deux ?

L'auteur rejoint également la pensée de Cramezel, en reconnaissant à quel point il paraît impossible de résister à la langue des complimenteurs : « Je sais combien il doit être difficile de résister à la louange : je comprends que celui qui sert nos goûts semble mériter que nous l'aimions⁹⁹¹. » Et pour cause, si les flatteurs sont si efficaces et se donnent tant de mal, c'est qu'il existe un intérêt à la flatterie.

⁹⁸⁶ *Ibid.* p.222-223

⁹⁸⁷ Cf Un piège infaillible, p.207

⁹⁸⁸ Paul Philippe GUDIN DE LA BRENELLERIE, *Graves observations sur les bonnes moeurs, faites par le frère Paul, hermite*, L'Hermitage, s.n., 1780. p.66

⁹⁸⁹ *Discours de morale sur l'honneur...*, *op. cit.* p.145

⁹⁹⁰ *Ibid.*

⁹⁹¹ *Ibid.* p.145-146

2) De l'intérêt de la flatterie

« Ceux qui flattent les autres s'imaginent que c'est pour les ménager : *c'est un préjugé*. On les flatte par intérêt : preuve de cela, c'est qu'on ne flatte que ceux qu'on craint, ou de qui l'on attend quelque chose ⁹⁹². »

La définition de la flatterie donnée par Jacquin semble tout à fait correcte. Nous allons ici nous intéresser à la seconde catégorie de flatteurs présentée par Jacquin : ceux qui attendent quelque chose de leur flatterie.

Que les choses soient claires, il existe peu d'intérêt à flatter quelqu'un d'autre qu'un riche. Puisque le seul avantage que l'on peut tirer de la flatterie, c'est que celui qui est flatté le soit suffisamment pour qu'il soit d'accord pour partager sa fortune avec celui ou celle qui est tant disposé à le complimenter si généreusement. Par conséquent, plus la cible est fortunée, plus la flagornerie est rentable. Destouches résume ce fait notable dans *Le Dissipateur*, lors d'une conversation éclairante entre Cléon, et son ami le Comte :

« CLÉON

Cher ami, sçavez-vous jusqu'où va ma disgrâce ?

Déjà de mon malheur tout le monde se lasse.

Je n'ai plus d'amis.

LE COMTE *en souriant*.

Quoi ? Pensiez-vous en avoir ?

CLÉON

Ah que je m'abusais ! J'en suis au désespoir.

LE COMTE

Modérez, croyez-moi, cette douleur profonde ;

Ce qui se passe ici n'est que le train du monde.

Vous vous êtes trompé jusqu'à ce triste jour,

En vous imaginant qu'on vous faisait la cour.

Ce n'étoit point à vous, c'étoit à vos richesses.

On vouloit partager vos plaisirs, vos largesses ;

On trouvoit chez-vous, on n'y trouve plus rien,

Et l'on perd ses amis en perdant son bien.

⁹⁹² A.P. JACQUIN, *Les préjugés...*, *op. cit.* p.211

Le monde est fait ainsi, j'en ai l'expérience.
Suivez donc le torrent, & prenez patience.

CLÉON

Mais sans bien, sans espoir, que vais-je devenir ?
Mes amis à leur tour devoient me soutenir.

LE COMTE

Sur quoi vous fondez-vous ?

CLÉON

Sur la reconnoissance.

LE COMTE

Et vous en doivent-ils ? Votre magnificence,
Vos dons, vos grands-repas, dites la vérité,
Etoient-ils des effets de générosité ?
Vous cherchiez à briller, à surpasser les autres,
C'étoit-là vos motifs ; & quels étoient les nôtres ?
D'en profiter, mon cher, autant que nous pourrions :
Vous vouliez de l'encens, & nous vous le vendions.
Pour tenter l'acheteur la marchandise est faite ;
Le marchand doit-il rien à celui qui l'achète ?

CLÉON

Vous étiez donc aussi de ces amis trompeurs ?

LE COMTE

Moi ? J'étois comme un autre, au rang de vos flatteurs.
Mais vous n'en aurez plus. Grâce à votre misère,
Chacun à votre égard va devenir sincère.

CLÉON

Eh quoi, m'attendiez-vous à cette extrémité,
Pour m'oser dire librement la vérité ?

LE COMTE

On ne se fait aimer que par les complaisances.
Mais ne vous plaignez plus des fausses apparences⁹⁹³. »

⁹⁹³ P.N. DESTOUCHES, *Le dissipateur...*, *op. cit.* Acte dernier, scène XIII, p.217-219

Cette conversation, très riche, fournit de nombreuses informations sur la nature humaine et les rapports sociaux. On y retrouve l'amour des richesses, du paraître, les amis qui ne sont là que lorsque l'on est riche et les véritables intentions des flatteurs : profiter de la fortune des autres. Le comte précise en effet que les complimenteurs passent souvent pour des amis, mais dès que les richesses s'estompent, plus personne ne reste car le jeu n'en vaut plus la chandelle. Pour Destouches, la flatterie n'a d'intérêt qu'auprès des personnes aisées. L'abbé Pluquet partage cette opinion : « Les hommes puissants & riches sont ordinairement environnés de flatteurs & d'hommes intéressés ⁹⁹⁴. »

Pour Pluquet, les hommes aiment les compliments car ils ont un besoin insatiable de reconnaissance : « Rien n'est plus intéressant pour l'homme que de mériter l'estime des autres ⁹⁹⁵. » À un point tel que, même si cette estime est fautive, trompeuse, on la préfère à l'indifférence. Selon Prévost, ce besoin de flatterie montre la faiblesse des hommes quant à leur désir d'estime et de louange : « Jamais la flatterie n'est excessive pour une ame vaine ⁹⁹⁶. Elle se plairoit à l'opinion qu'on a d'elle, quand elle se connoîtroit assez pour juger moins favorablement d'elle-même ⁹⁹⁷. » L'homme a conscience que la flatterie est fautive et pourtant il l'apprécie, il la savoure comme une chose précieuse, rare et délicieuse. Grâce à ce biais, on est honoré et on a l'espoir de mériter l'estime que l'on nous porte. Pourtant, Soubeiran rappelle qu'il n'en est rien : « Les flatteurs sont occupés à procurer des honneurs à leurs idoles, non à les leur faire mériter ⁹⁹⁸. »

Dans sa comédie *Les Originaux*, André Charles Cailleau semble donner une autre raison qui justifierait la flatterie : « Ne faut-il pas flatter, quand on veut plaire aux gens ? » Mais la suite montre que derrière cette raison se cache celle que nous connaissons déjà : « Bien voir ses intérêts, c'est être de bon sens ⁹⁹⁹. » Flatter pour plaire, pour obtenir ce que l'on désire. Et quelquefois, ce que l'on désire, c'est se propulser dans les hautes sphères. Pour l'historienne Monique Cottret, « flatter les puissants constitue toujours un moyen de parvenir ¹⁰⁰⁰ ».

⁹⁹⁴ F.A.A. PLUQUET, *De la sociabilité...*, op. cit. p.226

⁹⁹⁵ *Ibid.* p.212

⁹⁹⁶ Lantier a également fait ce constat : « Que l'homme vain est facile à séduire ! » E.F. de LANTIER, *Le flatteur...*, op. cit. Acte II, scène V, p.38

⁹⁹⁷ Antoine François PREVOST, *Le monde moral, ou mémoires pour servir à l'histoire du coeur humain*, Genève, s.n., 1760. p.57-58

⁹⁹⁸ J. SOUBEIRAN DE SCOPON, *Considérations sur le génie et les moeurs de ce siècle...*, op. cit. p.237

⁹⁹⁹ A.C. CAILLEAU, *Les originaux...*, op. cit. Acte II, scène première, p.20

¹⁰⁰⁰ M. COTTRET, *La Bastille à prendre...*, op. cit. p.127

Lantier a consacré une comédie entière à ce trait de caractère : *Le Flatteur*. Il a voulu justifier le choix de son sujet en préface :

« J'étois fondé à présenter mon Héros sous les couleurs les plus odieuses. Mais on n'a voulu voir dans le Flatteur qu'un homme de Société, paré de toutes les grâces de la politesse ; de ces gens à qui l'on pardonne aisément un peu de fausseté en faveur de la suavité de leur langage. O mes contemporains, s'écrieroit ici un Philosophe, vous aimez la Flatterie plus que la Vérité ¹⁰⁰¹ ! »

Le dramaturge partage son désespoir dans ce constat : ses contemporains *aiment* les flatteurs. Malgré le caractère « fourbe » et « hypocrite ¹⁰⁰² » de ces gens, on apprécie leur compagnie tant ils nous propulsent sous une lumière avantageuse. Pour Lantier, « la flatterie est la Reine du monde ¹⁰⁰³ ». Ni plus ni moins.

Les Britanniques voyaient la France comme une société régie par les bonnes manières et les fausses apparences. Tout chez les Français était excessif : leur politesse, leur tendance à la flatterie, leur galanterie. Pour les Britanniques, ce n'était que de l'hypocrisie, détestable et inacceptable. Un tel rejet de ces attitudes implique nécessairement un rejet des fripons, ces fourbes, ces hypocrites. Il n'est peut-être pas exagéré d'écrire que les habitants d'outre-Manche considéraient en un sens tous les Français comme des fripons. C'est sans doute pourquoi ils les détestaient tant.

Les Français, quant à eux, ne voyaient pas la politesse ou la flatterie comme des choses mauvaises ou à éradiquer. Au contraire, ces *habitudes* faisaient partie de leur nature, elles les *définissaient*. Par conséquent, les fripons qui savaient si bien manier ces traits de caractère (devenus de véritables armes en leur possession), ne pouvaient à leur tour être mal perçus. Ils incarnaient ceux qui étaient devenus des maîtres de la courtoisie à qui personne ne pouvait résister.

¹⁰⁰¹ E.F. de LANTIER, *Le flatteur...*, *op. cit.* Préface, p. XIV

¹⁰⁰² *Ibid.* préface p. XII

¹⁰⁰³ *Ibid.* Acte II, scène V, p.36

Grâce aux fripons et à leurs facéties, tout un pan des sociétés française et britannique sont éclairées d'un jour nouveau. Nous avons constaté le pouvoir tenace qu'avait l'attrance de l'argent au XVIII^e siècle et toutes les questions que cet attrait soulevait dans les esprits. But ultime de toute friponnerie mais aussi raison de la chute des dupes, la cupidité semble être un fléau qui touchait toutes et tous. Personne n'était épargné. L'argent régnait en maître et tous les moralistes ne pouvaient que déplorer l'universalité de la vénalité. Le luxe était remis en question, tout comme le fait que l'amour de l'argent change les personnalités dans le mauvais sens du terme. L'essor sans fin des jeux d'argent ne faisait que prouver une fois de plus, combien la richesse était recherchée inlassablement.

Les fripons permettaient aussi à leurs contemporains de se positionner sur l'honnêteté, chaque nation ayant sa propre vision de cette qualité. Si les Britanniques étaient intransigeants sur ce qu'était une personne honnête, les Français ne voyaient pas les choses de manière si tranchée. C'est-à-dire que, selon eux, on pouvait être malhonnête tout en continuant d'être considéré et perçu comme intelligent et talentueux. L'un n'empêchait pas l'autre, alors qu'en Grande-Bretagne, toute qualité perdait de sa valeur si elle était mal employée. Il n'était donc pas question de confondre honnêteté et friponnerie comme ce pouvait être le cas en France. Les points de vue sur les attitudes morales et vertueuses étaient, de la même manière, divergentes. Une rigoureuse intransigeance britannique faisait face à une indulgence presque bienveillante française. Si les hommes non vertueux, menteurs et malhonnêtes étaient voués aux gémonies par les Britanniques, les Français avaient tendance à préférer les hommes qui ne craignaient pas les vices, ces derniers étant perçus plus flamboyants que les pâles et plates vertus.

Tout semblait dissocier la France de la Grande-Bretagne. Les habitants de cette dernière étaient atterrés par la société française, où tout reposait sur les apparences, la politesse, la flatterie et les bonnes manières. Toutes ces choses considérées par les Britanniques comme hypocrites et mensongères. En France, politesse et flatterie faisaient partie intégrante des mœurs. Être poli ou flatteur n'était donc pas considéré comme un comportement hypocrite mais comme conforme aux règles et aux codes de bienséance. Les étrangers se devaient de connaître ces codes lorsqu'ils pénétraient sur le territoire français sous peine de se méprendre sur les intentions de ceux qui se conduiraient de manière polie ou flatteuse à leur égard.

Par conséquent, tous ces éléments permettent de conclure qu'à choisir entre la France et la Grande-Bretagne, il valait mieux pour un fripon choisir l'Hexagone comme terrain de jeu.

Conclusion

La friponnerie n'avait, jusqu'ici, fait l'objet d'aucune étude complète. Elle restait un concept assez vague à nos yeux et il n'était pas possible d'envisager tout ce qu'elle représentait au XVIII^e siècle. Au travers de cette thèse, nous espérons avoir comblé cette lacune concernant les connaissances sur ces personnages hauts en couleur si présents au siècle des Lumières.

Pour ce faire, nous avons d'abord dû définir avec précision ce qui était considéré comme de la friponnerie à cette époque. Dans un second temps, nous avons analysé comment les fripons et leurs dupes étaient considérés par leurs contemporains. Enfin, nous avons constaté, grâce aux fripons, quelles valeurs étaient considérées comme importantes, voire indispensables, en France et en Grande-Bretagne. En effet, nous avons souhaité observer deux points de vue différents : ceux des Français et ceux des Britanniques. Ainsi, il a été possible de constater les divergences fondamentales de ces deux nations, qui se détestaient autant qu'elles étaient capables d'être fascinées l'une par l'autre.

Le terme de fripon était très utilisé au XVIII^e siècle, pour la simple raison que la friponnerie était particulièrement répandue. Les faiseurs de dupes (imposteurs, escrocs, tricheurs, faussaires, billonneurs, etc.) étaient omniprésents, même dans des lieux où on ne les imaginait pas et ils étaient issus de toutes les strates de la société et de toutes les professions. Les femmes, bien que traitées différemment, friponnaient tout autant que les hommes, avec la même audace et la même efficacité. Si en France, la friponnerie était punie d'une peine d'emprisonnement, en Grande-Bretagne, c'était le plus souvent la corde qui attendait les fripons.

Audacieux, téméraires, inventifs, ingénieux, vifs d'esprit, les fripons étaient des personnages maîtrisant parfaitement les codes de leur société. Ils savaient se servir avec brio de toutes les failles et les faiblesses humaines pour arriver à leurs fins. Grands acteurs, ils incarnaient chaque personnage qu'ils s'inventaient avec panache et conviction pour apparaître dignes de confiance et honorables. Ils savaient jouer à merveille avec les apparences, qui piégeaient à coup sûr les dupes qu'ils espéraient tromper. Les fripons s'adaptaient à leurs proies et les analysaient pour mieux les piéger ; ils semblaient tout connaître de leurs victimes. Ils étaient suffisamment clairvoyants pour savoir quand se retirer et où exercer leur « métier » pour réussir.

Les Français étaient fascinés par les fripons. Leur intelligence et leur vivacité d'esprit les rendaient admirables aux yeux des habitants de l'Hexagone. Leurs intentions, bien qu'égoïstes,

ne choquaient pas outre mesure leurs contemporains. Leur adresse était telle que les Français ne voyaient dans les profits qu'ils faisaient qu'une juste récompense pour le travail d'orfèvre accompli. Les dupes, elles, représentaient l'opposé. La naïveté, la bêtise, le manque d'intelligence et de talents, la faiblesse à l'état pur. Elles étaient tournées en ridicule, n'étaient perçues que comme méritant leur sort. Elles étaient si fades comparées aux brillants fripons ! Bien qu'emprisonnés s'ils étaient pris sur le fait, les fripons finissaient par être relâchés, après quelques mois seulement de détention pour la plupart. Par conséquent, ce n'était pas la peur du châtement qui les empêchait de mener la vie d'escroqueries qu'ils s'étaient choisie. La France était donc une terre propice à la friponnerie.

De l'autre côté de la Manche, il n'est pas exagéré de dire que c'était tout l'inverse. Les fripons étaient honnis à un point tel que même parler d'eux semblait être frappé d'interdit. Cela aurait été leur faire trop d'honneur. C'étaient des criminels qui méritaient d'être pendus, et qui, d'ailleurs, l'étaient pour la grande majorité. Même au théâtre, dans les comédies, ils n'échappent pas à cette sentence, prouvant ainsi que même lorsqu'il est question d'humour, on ne plaisante pas avec ces choses-là. Ce ne sont que d'ignobles égoïstes, profitant de l'honnêteté et de la candeur de leurs victimes. Pour les Britanniques, le bien-être de la communauté passe toujours avant le bien-être individuel. Ceux qui transgressent cette règle ne sont pas dignes d'être britanniques. Les dupes, innocentes victimes, n'ont pas à rougir de leur situation. Elles doivent servir d'exemple en décrivant par qui et de quelle façon elles ont été dupées, de manière à rendre la tâche plus ardue aux fripons et de faire en sorte que plus personne ne tombe à nouveau dans leurs pièges. Dans un tel contexte, seuls les plus téméraires osent vivre d'escroquerie en Grande-Bretagne, terre ennemie de la friponnerie.

Toutefois, l'argent, cœur des préoccupations de beaucoup, incite à toujours plus de friponneries, peu importe les risques ; il ouvre toutes les portes et pousse à prendre tous les risques pour l'obtenir. C'est ce que nous enseigne l'étude de la friponnerie. L'argent est tout-puissant sur l'esprit humain. Les moralistes ont tenté de prévenir leurs contemporains des dangers que sa quête inextinguible représente (il n'apporte pas le bonheur, il gâte le caractère, il détruit les amitiés) mais en vain. Son « besoin éternel ¹⁰⁰⁴ » a trop d'influence sur les esprits et ce, des deux côtés de la Manche.

Puisque les fripons sont des hors-la-loi, il a été possible d'analyser ce que l'on considérait comme honnête, honorable et moral. Sans surprise, les deux pays se démarquent à nouveau

¹⁰⁰⁴ L.-S. MERCIER, *Tableau de Paris. Tome II...*, op. cit. p.341

nettement dans ces considérations. En France, un honnête homme n'est bon à rien ; il est même ridicule. D'ailleurs, le concept même d'honnêteté est un peu flou, puisque des oxymores tels que « honnête fripon » s'emploient régulièrement. En réalité, il existe deux honnêtetés pour les Français : celle qui est vraie et celle qui est simulée. Seule la deuxième semble digne d'intérêt, celle qu'utilisent les fripons. En Grande-Bretagne, il n'est pas question de parler de « fausse » honnêteté. Seul celui qui est conforme à ce que la société attend de lui est considéré comme honnête, droit, honorable, loyal et sincère. Aucune concession n'est permise. Les Britanniques sont intransigeants sur la question, et ne sont respectés que ceux qui correspondent à ces exigences.

Il en est de même de la moralité. Tandis qu'en Grande-Bretagne, les vertus sont des valeurs indispensables pour prouver la qualité d'un homme, en France, on a tendance à préférer les vices, plus flamboyants, plus éclatants, plus inattendus. C'est aussi pour cette raison que la noblesse perd de plus en plus de son prestige en France. Les valeurs qu'elle incarne, non seulement lui sont niées, mais elles ne sont, de toute façon, plus au goût du jour. Les fripons qui les dupent prouvent ainsi à tous le manque de clairvoyance et d'intelligence de cette noblesse décadente. En cela, les fripons rendent service tout en incarnant un individualisme osé et remarquable. De la même manière, la vieillesse, autrefois symbole de sagesse par excellence, que l'on écoutait et respectait, perd peu à peu de sa valeur. On aime la tourner en ridicule. En France seulement, car en Grande-Bretagne, elle conserve un respect relatif : la société dans son ensemble est digne d'intérêt. Il n'est pas question de différencier certains de ses membres à cause de leur âge.

Aux yeux des Britanniques, la France incarne des attitudes qu'ils réproouvent avec force. Pour ceux-ci, la société française est hypocrite au dernier degré. Les Français fondent leur conduite sur les apparences trompeuses et artificielles ainsi que sur les bonnes manières. Leur insupportable politesse n'est là que pour éblouir et flatter le tout-venant. Malheureusement, la plupart des étrangers tombent dans le piège de ces éternels hypocrites !

Les Français ne regardent pas les choses de cet œil. Pour eux, leur politesse n'a rien d'hypocrite : il s'agit d'une civilité, faisant partie d'un code de bonne conduite, partie intégrante d'eux-mêmes, qui aurait presque quelque chose d'inné. Ces manières élégantes sont de rigueur en société et les définissent. Et puis, quoiqu'il arrive, leur conception de l'hypocrisie diffère des Britanniques. Il existe, aux yeux des Français, une hypocrisie de convention qui n'a pas à être jugée de manière négative par qui que ce soit.

Nous connaissions déjà plusieurs sujets sur lesquels les Français et les Britanniques ne s'accordaient pas. Leur opinion sur les fripons en est un nouveau. Leur divergence de point de vue permet de démontrer que la friponnerie était largement pratiquée en France, mais aussi appréciée voire mise en valeur dans certains cas, à tel point que les Britanniques voyaient en la friponnerie un délit typiquement français qu'ils mettaient un point d'honneur à ignorer pour bien se différencier de leurs voisins, redoutant s'ils en parlaient qu'on ne pense qu'ils la toléraient.

Au terme de cette étude, nous nous devons de mentionner certaines lacunes. Nous aurions voulu approfondir les recherches sur les friponnes, et tout particulièrement les friponnes britanniques. Leurs traces sont encore plus difficiles à suivre que celles de leurs homologues masculins. Il nous aurait fallu des années supplémentaires de recherche pour parvenir à un résultat satisfaisant.

Nous ne pouvons prétendre à l'exhaustivité tant le sujet est large, mais nous espérons avoir ouvert des pistes fiables qui seront à leur tour suivies et approfondies. Il serait très intéressant d'étudier la friponnerie pendant la période révolutionnaire, car le mot fripon a alors pris un sens hautement politique¹⁰⁰⁵, comme le titre de l'ouvrage de Févelat, datant de 1794, le laisse supposer : *La Chasse aux intrigans, aux fripons et aux voleurs, ou Projet pour épurer les administrations publiques, en exclure l'ignorance, la malveillance et fermer la porte à l'intrigue*¹⁰⁰⁶. Le mot fripon était utilisé à outrance dans certains discours des orateurs phares de cette période tourmentée¹⁰⁰⁷, chaque camp s'accusant l'un l'autre de friponnerie.

Étudier la friponnerie dans le reste de l'Europe permettrait d'établir une géographie des fripons et du regard que l'on portait sur eux dans les différents pays. Les ressemblances et les divergences pourraient rapprocher certaines cultures, en éloigner d'autres et permettre de comprendre ce qui incitaient les peuples à penser de manière similaire ou différente.

La question de la désuétude du mot est également une piste de recherche attirante. À quelle date et pour quelles raisons ce mot a-t-il commencé à décliner dans le vocabulaire français ? Quand a-t-il perdu son utilité ? Nous soupçonnons qu'il a fini par être définitivement remplacé par son synonyme d'« escroc » déjà existant, mais il nous est impossible de vérifier si cette

¹⁰⁰⁵ Cf annexe 15

¹⁰⁰⁶ FEVELAT, *La Chasse aux intrigans, aux fripons et aux voleurs, ou Projet pour épurer les administrations publiques, en exclure l'ignorance, la malveillance et fermer la porte à l'intrigue*, s.l., s.n., 1794.

¹⁰⁰⁷ Cf par exemple le dernier discours de Robespierre, prononcé le 26 juillet 1794, en annexe 16

hypothèse est la bonne ni, si c'est le cas, comment cette transformation a pu s'opérer. Une étude à la fois historique et linguistique serait la plus appropriée pour répondre à ces questions.

Toutes ces questions restées sans réponse, ainsi que certaines pistes simplement ouvertes, pourront faire l'objet de recherches futures car les fripons du siècle des Lumières, nous en sommes convaincue, n'ont pas fini de faire parler d'eux.

Sources et bibliographie

Sources France

Archives manuscrites

ARCHIVES DE LA BASTILLE, « AB362-373 ».

ARCHIVES DE LA PREFECTURE DE POLICE, « AA4-AA8 ».

ARCHIVES DE LA PREFECTURE DE POLICE AA6-49-88, « Etienne Vinache. »

ARCHIVES DIPLOMATIQUES, « AE/B/I : Correspondances des consuls de France à Cadix ».

Sources imprimées

AÏSSE Charlotte Elisabeth, *Lettres de mademoiselle Aïssé à madame C..... qui contiennent plusieurs anecdotes de l'histoire du tems, depuis l'année 1726 jusqu'en 1733... Avec des notes, dont quelques-unes sont de Mr de Voltaire*, Lausanne, Jean Mourer, 1788.

ALLAINVAL Léonor Jean Christine Soulas d', *L'embaras des richesses, comédie en 3 actes, en prose*, Paris, Bureau de la Petite Bibliothèque des Théâtres, 1785.

ANSEAUME Louis, *Le docteur Sangrado, opéra comique*, Paris, N.B. Duchesne, 1758.

ANSEAUME Louis, *La fausse aventurière, opéra comique*, Paris, Duchesne, 1757.

ANSEAUME Louis et MARCOUVILLE Pierre Augustin Lefèvre de, *Les amans trompés, pièce en un acte*, La Haye, H. Constapel, 1758.

ARAIGNON Jean Louis, *Le vrai philosophe, comédie*, Paris, Panckouke, 1767.

ARNOULD Jean François Mussot dit, *Le savetier dupé, ou les amours de Jérôme, pièce mêlée de chants*, Paris, C. Hérissant, 1763.

AUBERT Antoine, *Le politique vertueux. La candeur & la bonne foi sont plus nécessaires à l'homme d'état que la ruse & la dissimulation*, Nancy, J.B.H. Leclerc, 1762.

BACHAUMONT Louis Petit de, *Mémoires historiques, littéraires et critiques de Bachaumont, depuis l'année 1762 jusque 1788*, Paris, Léopold Collin, 1808.

BACHAUMONT Louis Petit de, MAIROBERT Mathieu François Pidanzat de et MOUFFLE D'ANGERVILLE Barthélémy, *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres en France*, Londres, J. Adamson, 1789.

BARBEYRAC Jean, *Traité du jeu, où l'on examine les principales questions de droit naturel et de morale qui ont rapport à cette matière*, Amsterdam, P. Humbert, 1709.

BARBIER Edmond Jean François, *Chronique de la régence et du règne de Louis XV (1718-1763) ou Journal de Barbier*, Réédition., Paris, Charpentier, Libraire-éditeur, 1857.

- BARBIER Edmond-Jean-François, *Journal de l'avocat Barbier. Tome I, 1718-1722: la grande friponnerie de monsieur Law*, Clermont-Ferrand, France, Paleo, 2002.
- BARON Michel Boyron dit, *L'homme a bonne fortune, comédie en 5 actes*, Vienne, Ghelen, 1768.
- BASTIDE Jean François de, *Les confessions d'un fat*, s.l., s.n., 1749.
- BAUDEAU Nicolas, *Avis aux honnêtes gens qui veulent bien faire*, Paris, Desaint et alii, 1768.
- BEAUHARNAIS Fanny comtesse de, *La fausse inconstance, ou le triomphe de l'honnêteté*, Paris, Lesclapart, 1787.
- BEAUMARCHAIS Pierre-Augustin Caron de, *La folle journée, ou Le mariage de Figaro*, Paris, Ruault, 1785.
- BEAUNOIR Alexandre Louis Bertrand Robineau dit de, *La philosophe, anti-drame*, Paris, la veuve Duchesne, 1775.
- BEDIGIS François Nicolas, *La fille philosophe, conte moral*, Paris, Valleyre, 1775.
- BERENGER Laurent Pierre, *Le mentor vertueux, moraliste et bienfaisant*, Réédition., Paris, Nyon l'aîné, 1808.
- BERNARD Jean Frédéric, *Eloge de l'enfer. Ouvrage critique, historique et moral*, La Haye, P. Gosse junior, 1759.
- BERNOUILLY L.P. de, *Le philosophe soi-disant, comédie*, Bordeaux, Chapuis, 1762.
- BIDAULT DE MONTIGNY Jean Charles François, *La méchanceté, ou l'école des tragédies, parodie d'Astarbé*, Paris, V. Rempire, 1758.
- BILLARD-DUMONCEAU Edme, *Le suborneur, comédie*, Amsterdam & Paris, L'Auteur & Prault, 1782.
- BILLARDON DE SAUVIGNY Louis Edme, *Parnasse des dames*, Paris, Ruault, 1773.
- BOISSY Louis de, *L'époux par supercherie, comédie*, Réédition., Bordeaux, Pierre Phillipot, 1779.
- BOISSY Louis de, *Le médecin par occasion, comédie*, Réédition., Paris, Duchesne, 1772.
- BOISSY Louis de, *Les dehors trompeurs, ou l'homme du jour, comédie*, Réédition., Paris, Prault père, 1766.
- BOISSY Louis de, *La frivolité, comédie en 1 acte et en vers. Représentée pour la première fois par les Comédiens italiens le 23 janvier 1753*, Paris, Duchesne, 1753.
- BONNAUD Jacques Julien, *Le Tartuffe épistolaire démasqué, ou épître très familière à M. le marquis Caraccioli*, Liège, s.n., 1777.
- BOREL, *Le méfiant, comédie*, Paris, Cailleau, 1786.
- BOUREAU-DESLANDES André François, *La fortune, histoire critique*, s.l., s.n., 1751.
- BOURGEOIS Nicolas Louis, *Le système des billets de banque, poème*, Amsterdam, L'Honoré & Châtelain, 1737.

- BOURLIN Antoine Jean, *Guerre ouverte, ou ruse contre ruse, comédie*, Réédition., Paris, Cailleau, 1787.
- BOUTILLIER Maximilien Jean, *Le savetier et le financier, comédie*, La Haye, s.n., 1761.
- BRUEYS David Augustin de, *Le sot toujours sot, ou le marquis paisan, comédie*, Paris, P. Prault, 1725.
- BRUNET Pierre Nicolas, *Les noms changés ou l'indifférent corrigé, comédie*, Réédition., Vienne, Ghelen, 1763.
- BRUTEL DE CHAMPLEVARD, *L'amour vainqueur, ou l'heureux stratagème, comédie héroïque*, Amsterdam et Lyon, les frères Périsse, Delalain, 1767.
- C. D. L. B. D., *Les francs Fripons dans le libraire banqueroutier et le mercure au gibet*, Collogne, Louis le Sincere, 1684.
- CAILHAVA DE L'ESTENDOUX Jean François, *Le tuteur dupé, comédie*, Réédition., s.l., George Conrad Walter, 1766.
- CAILLEAU André Charles, *Les originaux, ou les foubes punis, parodie*, Nancy, s.n., 1760.
- CARACCIOLI Louis Antoine de, *Le cri de la vérité contre la séduction du siècle*, Paris, Nyon, 1765.
- CARACCIOLI Louis Antoine de, *L'esprit de monsieur le marquis Caraccioli*, Liège & Dunkerque, J.L. de Boubers, 1763.
- CARRA Jean Louis, *Le faux philosophe démasqué*, Bouillon, aux dépens de la Société typographique, 1772.
- CARRA Jean-Louis, *Mémoires historiques et authentiques sur la Bastille, dans une suite de près de trois cens emprisonnemens, détaillés & constatés par des pieces, notes, lettres, rapports, procès-verbaux, trouvés dans cette forteresse, & rangés par époques depuis 1475 jusqu'à nos jours, &c.*, Londres & Paris, Buisson, 1789.
- CASTILHON M.L., *Considérations sur les causes physiques et morales de la diversité du génie, des moeurs, et du gouvernement des nations, tirées en partie d'un ouvrage anonyme, intitulé l'Esprit des nations*, Réédition., Bouillon, aux dépens de la Société typographique, 1770.
- CHANCELLERIE DE BERNE, *Règlement de l'illustre Conseil de santé, concernant les charlatans, empiriques, maiges &[et]c: donné le 6. sept. 1785*, Berne, de l'imprimerie de LL. EE, 1785.
- CHAUCHON Paul, *Réflexions sur la nécessité, les effets et les avantages de la discrétion*, Le Mans, C. Monnoyer, 1762.
- CHAUDON Esprit Joseph, *Les imposteurs démasqués et les usurpateurs punis, ou histoire de plusieurs aventuriers qui, ayant pris la qualité d'Empereur, de Roi, de Prince, d'Ambassadeur, de Tribun, de Messie, de Prophète, &c. &c. &c. ont fini leur vie dans l'obscurité, ou par une mort violente.*, Paris, Nyon, 1776.
- CHEVRIER François-Antoine, *Oeuvres complètes de M. de Chevrier. Tome I*, Londres, J. Nourse, 1774.
- CHEVRIER François-Antoine, *Oeuvres complètes de M. de Chevrier. Tome II, Partie I*, Londres, J. Nourse, 1774.

- CHEVRIER François-Antoine, *Oeuvres complètes de M. de Chevrier. Tome II, Partie 2*, Londres, J. Nourse, 1774.
- CHEVRIER François-Antoine, *Oeuvres complètes de M. de Chevrier. Tome II, Partie 3*, Londres, J. Nourse, 1774.
- CHEVRIER François-Antoine, *Oeuvres complètes de M. de Chevrier. Tome III*, Londres, J. Nourse, 1774.
- CHEVRIER François-Antoine, *Lettre sur la comédie du Méchant*, s.l., s.n., 1748.
- CHICANEAU DE NEUVILLE Didier Pierre, *La feinte supposée, comédie*, Paris, Cailleau, 1750.
- CLEMENT Charles François, *La pipée, comédie*, Paris, Duchesne, 1756.
- COLLE Charles, *Le menteur, comédie*, Paris, P.F. Gueffier, 1770.
- COLLE Charles, *Le Galant escroc, comédie en un acte et en prose, précédée des Adieux de la parade prologue en vers libres*, La Haye, Gueffier, 1767.
- COQUELET Louis, *Critique de la charlatanerie, divisée en plusieurs discours, en forme de panégytiques, faits et prononcés par Elle-même*, Paris, la veuve Mergé, 1726.
- CRAMEZEL Pierre-Augustin de, *Éthologie, ou Le coeur de l'homme : ouvrage, où après avoir parlé des principes de toutes nos actions, on entre dans le détail des vertus et des vices, à l'égard de Dieu, de soi-même et de la société.... Tome I*, Rennes, J. Vatar, 1756.
- CRAMEZEL Pierre-Augustin de, *Éthologie, ou Le coeur de l'homme : ouvrage, où après avoir parlé des principes de toutes nos actions, on entre dans le détail des vertus et des vices, à l'égard de Dieu, de soi-même et de la société.... Tome II*, Rennes, J. Vatar, 1756.
- DANCHET Antoine, *Le jaloux trompé, divertissement*, s.l., Ballard, 1731.
- DANCOURT Florent Carton, *La comédie des comédiens. Ou L'amour charlatan*, Les Œuvres de théâtre de Monsieur D'Ancourt, Quatrième édition, tome Septième., Paris, Compagnie des libraires associés, 1742.
- DANCOURT Florent Carton, *Les agioteurs*, Les Œuvres de théâtre de Monsieur D'Ancourt, Quatrième édition, tome Septième., Paris, Compagnie des libraires associés, 1742.
- DARIGRAND Jean Baptiste, *L'anti-financier, ou relevé de quelques-unes des malversations dont se rendent journellement coupables les fermiers généraux*, Amsterdam, s.n., 1763.
- DARIGRAND Jean Baptiste, *Supplément à l'Anti-financier*, s.l., s.n., 1763.
- DESTOUCHES Philippe Néricault, *L'homme singulier, comédie*, Réédition., Vienne, Ghelen, 1764.
- DESTOUCHES Philippe Néricault, *Le dissipateur, ou l'honnête friponne, comédie*, Réédition., s.l., Vötter, 1756.
- DORAT Claude Joseph, *Merlin bel esprit, comédie*, Londres et Paris, Monory, 1780.
- DORAT Claude Joseph, *Le chevalier français à Londres, comédie*, Paris, Delalain, 1779.
- DORAT Claude Joseph, *Le chevalier français à Turin, comédie*, Réédition., Paris, Ruault, 1779.

DORVIGNY Louis François Archambault dit, *La comédie à l'impromptu ou les dupes*, Paris, la veuve Duchesne, 1780.

DU TERRAIL Joseph Durey de Sauvoy marquis, *Le masque, ou anecdotes particulières du chevalier de ****, Amsterdam, P. Mortier, 1750.

DU VAURE Jacques, *Le faux savant, comédie*, Réédition., Paris, veuve Duchesne, 1773.

DUMANIANT Antoine Jean Bourlin dit, *Les intrigants, ou assaut de fourberies, comédie*, Paris, Les libraires associés, 1787.

DUPRE D'AULNAY Louis, *Avantures singulières du faux chevalier de Warwick*, Londres, Vaillant, 1750.

DURIMOIR Gaspard Magnus Bodasse dit, *L'homme et la femme comme il n'y en a point, ou le double travestissement, comédie*, Paris, Cailleau, 1784.

DUSAULX Jean Joseph, *De la passion du jeu depuis les tems anciens*, Paris, Imprimerie de Monsieur, 1779.

ESPIARD François-Ignace d', *L'Esprit des nations. Tome I*, Genève, chez Isaac Beauregard, Pierre Gosse, Nicolas van Daalen, 1753.

ESPIARD François-Ignace d', *L'Esprit des nations. Tome II*, Genève, Henri-Albert Gosse & Comp., 1753.

FAGAN Barthélemy Christophe, *L'isle des talents, comédie*, Paris, Briasson, 1743.

FARDEAU Louis Gabriel, *Le mérite décrédité, ou le tems présent, comédie*, Paris, le veuve Poilly, 1784.

FARS-FAUSSELANDRY Comtesse de, *Mémoires de Madame la vicomtesse de Fars Fausselandry, ou souvenirs d'une octogénaire. Événements, moeurs et anecdotes, depuis le règne de Louis XV (1768) jusqu'au ministère La Bourdonnaye et Polignac (1830).*, Paris, Ledoyen, 1830.

FAVART Charles Simon, *L'amant déguisé ou le jardinier supposé, comédie*, Paris, la veuve Duchesne, 1769.

FAVART Charles Simon, *La coquette trompée, comédie en musique*, Paris, Ballard, 1753.

FEBVE Abbé, *Discours sur les qualités sociales, couronné par l'Académie royale des sciences & belles-lettres de Nancy*, Nancy, Hener, 1779.

FENOUILLOT DE FALBAIRE DE QUINGEY Charles Georges, *L'honnête criminel, drame*, Amsterdam et Paris, Merlin, 1767.

FEVELAT, *La Chasse aux intrigans, aux fripons et aux voleurs, ou Projet pour épurer les administrations publiques, en exclure l'ignorance, la malveillance et fermer la porte à l'intrigue*, s.l., s.n., 1794.

FONPRE DE FRACANSALLE, *Jacquot parvenu, comédie*, Paris, Cailleau, 1783.

FOUGERET DE MONBRON Louis-Charles, *La Capitale des Gaules, ou la Nouvelle Babilonne. Première partie*, Réédition., La Haye, s.n., 1760.

FOUGERET DE MONBRON Louis-Charles, *La Capitale des Gaules, ou la Nouvelle Babilonne. Seconde partie*, Réédition., Bagdat, s.n., 1759.

FOUGERET DE MONBRON Louis-Charles, *Le cosmopolite, ou Le citoyen du monde*, Londres, s.n., 1753.

FOURNIER Achille, *Histoire de l'homme considéré dans ses moeurs, dans ses usages & dans sa vie privée*, Paris, Le Clerc, Quillau, 1779.

GANEAU Pierre, *Les honnêtes gens, drame*, Paris, Ganeau, 1769.

GAZOLA Giuseppe, *Préservatif contre la charlatanerie des faux médecins*, Leide, J. Luzac, 1735.

GERARD DE BENAT François de, *L'art oratoire réduit en exemples*, Amsterdam & Paris, Desaint & Saillant, 1760.

GOLDONI Carlo, *La veuve rusée, comédie*, Paris, La veuve Quillau, 1761.

GOUDAR Ange, *Histoire des fripons, ouvrage nécessaire pour se préserver des Grecs, qui scarvent corriger la fortune au jeu*, Amsterdam, s.n., 1773.

GOUDAR Ange, *L'Histoire des Grecs, ou de ceux qui corrigent la fortune au jeu*, La Haye, s.n., 1757.

GOUDAR Ange, *L'Aventurier françois*, Amsterdam, Aux dépens d'Etienne Roger, 1746.

GOURDIN François Philippe, *L'homme sociable, ou réflexions sur l'esprit de société*, Amsterdam, Mercus & Arckstée, 1767.

GRAILLARD DE GRAVILLE Barthélemy Claude, *L'homme vrai*, Amsterdam et Paris, Dufour, 1761.

GRANDVAL Nicolas Racot de, *Le vice puni, ou Cartouche, poème*, Paris, Bonaventure De la Roüe, 1723.

GRESSET Jean Baptiste Louis, *Le méchant, comédie*, Paris, S. Jorry, 1747.

GUDIN DE LA BRENELLERIE Paul Philippe, *Graves observations sur les bonnes moeurs, faites par le frère Paul, hermite*, L'Hermitage, s.n., 1780.

GUILLEMAIN Charles Jacob, *Le nouveau parvenu, comédie*, Réédition., Amsterdam & Paris, Cailleau, 1785.

GUILLEMAIN Charles Jacob, *Le mensonge excusable, comédie*, Paris, Cailleau, 1783.

GUILLEMAIN Charles Jacob, *Le faux talisman, ou rira bien qui rira le dernier, comédie-parade*, Amsterdam & Paris, Cailleau, 1782.

GUYETAND Claude Marie, *Le génie vengé, poème*, La Haye et Paris, les marchands de nouveautés, 1780.

GUYOT DE MERVILLE Michel, *L'apparence trompeuse, comédie*, Réédition., Paris, Duchesne, 1765.

HAYER Jean Nicolas Hubert, *La charlatanerie des incrédules*, s.l., s.n., 1780.

HEINSIUS Nicolaas, *L'aventurier hollandois, ou la vie et les aventures divertissantes et extraordinaires d'un Hollandois*, Amsterdam, les Wetsteins et Smith, 1729.

HELE Thomas d', *Les fausses apparences, ou l'amant jaloux, comédie*, Réédition., Paris, Duchesne, 1780.

HUGUET François, *Mandrin, ou les effets de la vengeance, comédie*, La Haye, R. van Laak, 1755.

HUGUET François, *Le petit-maître raisonnable, ou les coquettes dupées, comédie*, La Haye, Pierre Gosse Junior, 1754.

I.D.B., *Précis de la vie de Joseph François Borri*, s.l., s.n., 1786.

JACQUIN Armand Pierre, *Les préjugés*, Paris, Didot l'aîné, 1760.

LA FONTAINE Jean de, *Fables choisies. Tome III mises en vers par J. de La Fontaine.*, Paris, Dessaint & Saillant & Durand, 1755.

LA METTRIE Julien Offray de, *Les charlatans démasqués, ou Pluton vengeur de la Société de médecine*, Paris et Genève, aux dépens de la Compagnie, 1762.

LA MORLIERE Charles Jacques Louis Auguste Rochette chevalier de, *Le fatalisme, ou collection d'anecdotes pour prouver l'influence du sort sur l'histoire du coeur humain*, Yverdon, s.n., 1769.

LA MOTTE Jeanne de Valois-Saint-Rémy comtesse de, *Lettre de la comtesse Valois de La Mothe a la reine de France*, Oxford, s.n., 1789.

LAMBERT DE SAUMERY Pierre, *L'heureux imposteur, ou aventures du baron de Janzac*, Utrecht, E. Neaulme, 1740.

LANTIER Etienne François de, *Le flatteur, comédie*, Paris, la veuve Duchesne, 1782.

LANTIER Etienne François de, *Le fakir, conte*, Constantinople, Imprimerie du Muphti, 1780.

LAROCHE de, *Le tuteur trompé, comédie*, Liège, J.J. Tutot, 1779.

LAVATER Johann Caspar, *Le Lavater portatif; ou, Précis de l'art de connaître les hommes par les traits du visage*, Réédition., Paris, Saintin, 1815.

LAVATER Johann Caspar, *Le Lavater portatif, ou Précis de l'art de connaître les hommes par les traits du visage... 2e édition...*, Réédition., S.l., s.n., 1808.

LAVATER Johann Caspar, *Essai sur la physiognomonie, destiné à faire connoître l'homme et à le faire aimer. Partie 1*, La Haye, s.n., 1781.

LECLERC, *L'art de débiter dans le monde avec succès, à Messieurs les Cadets du Ve age*, s.l., s.n., 1774.

LEGRAND Marc Antoine, *Cartouche ou les voleurs, comédie*, Réédition., La Haye, Jean Neaulme, 1722.

LEMONNIER Pierre René, *Le cadi dupé, comédie*, Paris, Duchesne, 1771.

LESAGE Alain René, *Les aventures de monsieur Robert Chevalier*, Réédition., Maestricht, Jean Edme Dufour & Phil. Roux, 1780.

LESBROS DE LA VERSANE Louis, *Les soirées d'un honnête homme, ou mémoires pour servir à l'histoire du coeur*, Londres et Paris, Fetil, 1773.

LESBROS DE LA VERSANE Louis, *Le philosophe soi-disant, comédie*, Amsterdam et Paris, Gueffier fils, 1766.

L'ESPINASSE DE LANGEAC Egide Louis Edme Joseph chevalier de, *Epître d'un fils à sa mère*, Paris, Le Jay, 1768.

L'ESPINASSE DE LANGEAC Egide Louis Edme Joseph chevalier de, *Lettre d'un fils parvenu à son père laboureur*, Paris, la V. Regnard, 1768.

LESUIRE Robert Martin, *Suite de l'aventurier françois, ou mémoires de Grégoire Merveil, marquis d'Erbeuil*, Londres et Paris, Quillau l'aîné, la veuve Duchesne, la veuve Esprit, Mérigot le jeune, 1783.

LOEUILLARD-D'AVRIGNI Charles Joseph, *La supercherie par amour, ou le fils supposé, comédie*, Paris, Cailleau, 1788.

LOURDET DE SANTERRE Jean Baptiste, *L'embaras des richesses, comédie lyrique*, Paris, P. de Lormel, 1782.

LOURDET DE SANTERRE Jean Baptiste, *Le savetier et le financier, opéra comique*, Paris, veuve Duchesne, 1778.

LOUVET DE COUVRAY Jean Baptiste, *Une année de la vie du chevalier de Faublas*, Réédition., Londres & Paris, Bailly & chez les Marchands de Nouveautés, 1790.

LOUVET DE COUVRAY Jean Baptiste, *Six semaines de la vie du chevalier de Faublas*, Londres et Paris, Bailly et les marchands de nouveautés, 1788.

LUCHET Jean Pierre Louis de La Roche Du Maine marquis de, *Le vicomte de Barjac, ou mémoires pour servir à l'histoire de ce siècle*, Dublin, Wilson, 1784.

MAILLE DE MARENCOUR, *La ruse d'amour ou l'épreuve, comédie*, Paris, Brunet, 1785.

MAINBRAY de, *Les dupes, ou rien n'est difficile en amour, pièce pantomime*, Paris, s.n., 1740.

MALHERBE Jean François Boursault dit, *Le prix de l'honneur, pièce*, Caen, G. Le Roy, 1780.

MANUEL Louis-Pierre, *La police de Paris dévoilée. Tome I*, Paris, J. B. Garnery, 1793.

MANUEL Louis-Pierre, *La police de Paris dévoilée. Tome II*, Paris, J. B. Garnery, 1793.

MARAIS Mathieu, *Journal et mémoires de Mathieu Marais, avocat au Parlement de Paris sur la Régence et le règne de Louis XV (1715-1737)*, Paris, Firmin Didot frères, 1863.

MARCOUVILLE Pierre Augustin Lefèvre de, *L'heureux déguisement, ou la gouvernante supposée, opéra comique*, Réédition., Avignon, Louis Chambeau, 1759.

MARIVAUX Pierre Carlet de Chamblain de, *Esprit de Marivaux, ou analectes de ses ouvrages*, Paris, la veuve Pierres, 1769.

MARIVAUX Pierre Carlet de Chamblain de, *Le prince travesti, ou l'illustre aventurier, comédie*, Réédition., Vienne, Ghelen, 1763.

MARIVAUX Pierre Carlet de Chamblain de, *L'heureux stratagème, comédie*, Paris, Prault père et Prault fils, 1733.

MARIVAUX Pierre Carlet de Chamblain de, *La fausse suivante, ou le fourbe puni, comédie*, Paris, Briasson, 1729.

MARMONTEL Jean François, *La fausse magie, comédie*, La Haye, H. Constapel, 1775.

- MARSOLLIER DES VIVETIERES Benoît Joseph, *Le trompeur trompé, ou à bon chat bon rat, comédie de société*, Paris, Valade, 1772.
- MAUVILLON Elzéar de, *Le soldat parvenu, ou mémoires et aventures de Mr de Verval, dit Bellerose*, Réédition., La Haye, Pierre de Hondt, 1779.
- MENCKE Johann Burkhard, *De la charlatanerie des savans*, La Haye, J. van Duren, 1721.
- MENETRA Jacques-Louis, *Journal de ma vie : Jacques-Louis Ménétra, compagnon vitrier au 18e siècle*, Paris, Montalba, 1982.
- MERAY Chevalier de, *La raison du temps, ou la folie raisonnée*, Amsterdam, s.n., 1761.
- MERCIER Louis Sébastien, *Le gentillâtre, comédie*, Amsterdam & Paris, la veuve Ballard & fils, la veuve Duchesne, Vente, 1781.
- MERCIER Louis-Sébastien, *Le Charlatan, Ou Le Docteur Sacroton: Comédie-Parade*, La Haye, Ballard, 1780.
- MERCIER Louis-Sébastien, *Le faux ami, drame*, Paris, Barbou, 1772.
- METRA Louis-François, *Correspondance secrete, politique & littéraire, ou Mémoires pour servir à l'histoire des cours, des sociétés & de la littérature en France, depuis la mort de Louis XV*, Londres, chez John Adamson, 1787.
- MEUSNIER DE QUERLON Anne Gabriel, *Les impostures innocentes, ou les opuscules de M****, Magdebourg, s.n., 1761.
- MONNET Jean, *L'inconséquente, ou le fat dupé, comédie*, Paris, Cailleau, 1787.
- NOUGARET Pierre Jean-Baptiste, *Les Astuces de Paris; Anecdotes parisiennes, dans lesquelles on voit les ruses que les intriguans & certaines jolies femmes mettent communément en usage pour tromper les gens simples & les étrangers*, Londres & Paris, Cailleau, 1775.
- OBERKIRCH Henriette-Louise de Waldner de Freundstein, *Mémoires de la baronne d'Oberkirch*, Paris, Charpentier, 1853.
- PALISSOT DE MONTENOY Charles, *Les Philosophes*, Réédition., Paris, Duchesne, 1760.
- PANARD Charles François, *Le nouvelliste dupé, opéra comique*, Paris, Duchesne, 1757.
- PATOUILLET Louis, *Apologie de Cartouche, ou le scélérat sans reproche, par la Grace du Pere Quesnel*, Cracovie, Chez Jean Le Sincère, 1731.
- PATRAT Joseph, *Les méprises par ressemblance, comédie*, Paris, Brunet, 1786.
- PESELIER Charles Etienne, *Epître à un jeune auteur sur l'abus des talens de l'esprit*, Paris, Prault fils, 1750.
- PESELIER Charles Etienne, *La mascarade de Parnasse, comédie*, Paris, Prault père, 1737.
- PICCINI Joseph Marie, *Le faux lord, comédie*, Paris, Brunet, 1783.
- PIFOUF Hally pseud., *L'accoucheur par supercherie, dialogue entre Bredouille et Latronaux*, Maastricht, s.n., 1789.
- PIIS Pierre Antoine Augustin chevalier de, *Cassandra astrologue, ou le préjugé de la sympathie, comédie parade*, Paris, Vente, 1780.

PIIS Pierre Antoine Augustin chevalier de, *Cassandre oculiste, ou l'oculiste dupe de son art, comédie-parade*, Paris, Vente, 1780.

PLANCHER DE VALCOUR Philippe Aristide Louis Pierre, *Pourquoi pas ? ou le roturier parvenu, comédie*, Paris, Cailleau, 1792.

PLANCHER DE VALCOUR Philippe Aristide Louis Pierre, *Les sept en font deux, ou l'habit ne fait pas l'homme, comédie-proverbe*, Paris, Cailleau, 1786.

PLUQUET François André Adrien, *De la sociabilité*, Réédition., Yverdon, s.n., 1770.

POINSINET Antoine Alexandre Henri, *Le sorcier, comédie lyrique*, Paris, Duchesne, 1764.

POINSINET Antoine Alexandre Henri, *Le faux dervis, opéra comique*, Paris, Duchesne, 1757.

POISSON DE LA CHABEAUSSIERE Auguste Etienne Xavier, *La confiance dangereuse, comédie*, Paris, Cailleau & Brunet, 1784.

POISSON DE LA CHABEAUSSIERE Auguste Etienne Xavier, *Les deux fourbes, comédie*, Paris, Cailleau, 1783.

POISSON Philippe, *Les ruses d'amour, comédie*, Réédition., Paris, Au bureau de la petite Bibliothèque des Théâtres, 1786.

POMPIGNY Maurin de, *La ruse inutile, comédie*, Paris, Cailleau, 1784.

POREE Charles, *Le monde démasqué, ballet moral*, Paris, Thiboust, 1740.

PORTELANCE Michel, *A trompeur trompeuses et demi, comédie... imitée des commères de Windsor, de Shakespear*, Mannheim, Imprimerie électorale, 1759.

POULLIN DE LUMINA Etienne Joseph, *Moeurs et coutumes des Français*, Lyon, L.J. Berthoud, 1768.

POUTAUD, *L'usurier dupé, comédie*, Paris, Cailleau, 1786.

PREVOST Antoine François, *Contes, aventures et faits singuliers*, Londres et Paris, Duchesne, 1764.

PREVOST Antoine François, *Lettres de Mentor à un jeune seigneur, traduites de l'anglois*, Londres, P. Vaillant, 1764.

PREVOST Antoine François, *Pensées de M. l'abbé Prévôt, précédées de l'abrégé de sa vie*, Amsterdam, Arské & Merckus, 1764.

PREVOST Antoine François, *Le monde moral, ou mémoires pour servir à l'histoire du coeur humain*, Genève, s.n., 1760.

PUISIEUX Madeleine d'Arsant de, *Réflexions et avis sur les défauts et les ridicules à la mode*, Paris, la V. Brunet, 1761.

QUETANT François Antoine, *Les femmes et le secret, comédie*, Paris, Cailleau, 1768.

RAUQUIL-LIEUTARD, *Le duel, ou la force du préjugé, comédie*, Paris, Cailleau, 1786.

RAVAISSON François, *Archives de la Bastille : documents inédits. Tome X*, Paris, A. Durand et Pedone-Lauriel, 1866.

RAVAISSON François, *Archives de la Bastille : documents inédits. Tome XI*, Paris, A. Durand et Pedone-Lauriel, 1866.

RAVAISSON François, *Archives de la Bastille : documents inédits. Tome XII*, Paris, A. Durand et Pedone-Lauriel, 1866.

RAVAISSON François, *Archives de la Bastille : documents inédits. Tome XIII*, Paris, A. Durand et Pedone-Lauriel, 1866.

RAVAISSON François, *Archives de la Bastille : documents inédits. Tome XIV*, Paris, A. Durand et Pedone-Lauriel, 1866.

RAVAISSON François, *Archives de la Bastille : documents inédits. Tome XIX*, Paris, A. Durand et Pedone-Lauriel, 1866.

RAVAISSON François, *Archives de la Bastille : documents inédits. Tome XV*, Paris, A. Durand et Pedone-Lauriel, 1866.

RAVAISSON François, *Archives de la Bastille : documents inédits. Tome XVI*, Paris, A. Durand et Pedone-Lauriel, 1866.

RAVAISSON François, *Archives de la Bastille : documents inédits. Tome XVII*, Paris, A. Durand et Pedone-Lauriel, 1866.

RAVAISSON François, *Archives de la Bastille : documents inédits. Tome XVIII*, Paris, A. Durand et Pedone-Lauriel, 1866.

RAVAISSON François, *Archives de la Bastille : documents inédits. Tome XVIII*, Paris, A. Durand et Pedone-Lauriel, 1866.

RAVAISSON François, *Archives de la Bastille : documents inédits. Tome IX*, Paris, A. Durand et Pedone-Lauriel, 1866.

REGLEY Abbé, *Histoire de Louis Mandrin, depuis sa naissance jusqu'à sa mort*, Amsterdam, E. Van Harrevelt, 1755.

REGNIER DE LA BRIERE, *L'Anglaise déguisée, comédie*, Paris, Cailleau, 1783.

REMI Charles, *Mon oisiveté*, Amsterdam & Paris, Gueffier, Moureau, 1779.

RETIF DE LA BRETONNE Nicolas-Edme (1734-1806) Auteur du texte, *Les nuits de Paris, ou Le spectateur nocturne. Tome 12*, Londres, s.n., 1788.

RICCOBONI Antoine François, *Le goût du siècle, satire*, Londres, le libraire du grand Boileau, 1762.

RICCOBONI Antoine François, *Le prétendu, comédie*, Paris, de Lormel, 1760.

ROCOLES Jean-Baptiste de, *Les imposteurs insignes*, Bruxelles, Jean Van Vlaenderen, 1728.

ROMAGNESI Jean Antoine, *Le temple de la vérité, comédie*, Paris, Flahault, 1726.

ROUSSEAU Pierre, *La ruse inutile, comédie*, Paris, S. Jorry, 1749.

SACY Claude Louis Michel de, *Les jeux de la fortune, par M. de S****, Réédition., Francfort sur le Meyn, Francois Varrentrapp, 1769.

SAINT-FOIX Germain François Poullain de, *Le philosophe dupe de l'amour, comédie*, Paris, F. Le Breton père et N. Le Breton fils, 1727.

- SAINT-QUENAIN de, *Le prince aventurier, ou le pèlerin reconnu*, Amsterdam, P.H. Charlois, 1741.
- SALLE Jacques Antoine, *L'esprit des deux ordonnances de Louis XV sur les substitutions et sur le faux*, Paris, Savoye, Nyon fils, Knapen, Saugrain fils, 1754.
- SANTEUL Louis de, *Le médecin, avocat malgré luy*, s.l., s.n., 1743.
- SAURIN Bernard Joseph, *Les moeurs du tems, comédie*, Réédition., Paris, Duchesne, 1764.
- SAURIN Jacques, *Dissertation sur le mensonge*, Seconde édition., La Haye, P. de Hondt, 1730.
- SAUVAGE Henri Michel, *Lettres à monsieur Caraccioli*, Paris, J.V. Le Petit, 1776.
- SEDAINE DE SARCY Jean François, *Les défauts supposés, comédie*, Paris, Cailleau, 1788.
- SIMON dramaturge, *Le chirurgien de village, comédie*, Paris, P.F. Gueffier, 1781.
- SOUBEIRAN DE SCOPON Jean, *Considérations sur le génie et les moeurs de ce siècle*, Paris, Durand, Pissot, 1749.
- TALBERT François Xavier, *Ode sur l'industrie qui a remporté le prix de l'Académie de Pau en 1769*, Besançon, C.J. Daclin, 1769.
- TELEKI Jozsef grof, *Essai sur la foiblesse des esprits forts*, Amsterdam, M.M. Rey, 1761.
- THOMAS Antoine Léonard, *Essai sur le caractère, les moeurs et l'esprit des femmes dans les différens siècles*, Paris, Moutard, 1772.
- TISSOT Joseph-François (le jeune), *Les ruses des filous et des escrocs dévoilées, contenant le détail des ruses, finesses, tours industriels employés par les filous et escrocs pour faire des dupes, ainsi que les aventures auxquelles leurs friponneries et escroqueries ont donné lieu. Ouvrage indispensable et nécessaire à toutes personnes honnêtes pour se garantir des pièges et fraudes de ces chevaliers de l'industrie. Tome I*, Réédition., Paris, G. Mathiot, 1819.
- TISSOT Joseph-François (le jeune), *Les ruses des filous et des escrocs dévoilées, contenant le détail des ruses, finesses, tours industriels employés par les filous et escrocs pour faire des dupes, ainsi que les aventures auxquelles leurs friponneries et escroqueries ont donné lieu. Ouvrage indispensable et nécessaire à toutes personnes honnêtes pour se garantir des pièges et fraudes de ces chevaliers de l'industrie. Tome II*, Réédition., Paris, G. Mathiot, 1819.
- TRONC DE CODOLET Palamède, *Lei foubaries dau siecle, ou lou troumpo qu poou, coumedio*, Coulogno, Marteau, 1757.
- TURRETTINI Samuel, *Préservatif contre le fanatisme*, Genève, Du Villard & Jaquier, 1723.
- VADE Jean Joseph, *Le trompeur trompé, ou la rencontre imprévue, opéra comique*, Réédition., Paris, Duchesne, 1755.
- VALIGNY P. de, *Le valet rusé, ou Arlequin muet, comédie-parade*, Paris, Cailleau, 1786.
- VOISENON Claude Henri de Fusée de, *La jeune Grecque, comédie*, La Haye, Jean Neaulme, 1762.
- VOLTAIRE François Marie Arouet dit, *Epître à l'auteur du livre les trois imposteurs*, s.l., s.n., 1769.
- VROES, *Traité des trois imposteurs*, s.l., s.n., 1777.

Les amours de Cartouche, ou les aventures singulières et galantes de cet homme trop célèbre, Londres, s.n., 1770.

Arrêt de la cour des monnoies qui condamne Ant. Chateau à être attaché au carcan pendant trois jours de marchés consécutifs sur la place du nouvel hôtel-de-ville de Metz, ayant écriteau portant ces mots :, Paris, Imp. royale, 1783.

Arrêt de la cour des Monnaies qui condamne Catherine Gailliot à être attachée au carcan sur la place du nouvel hôtel-de-ville de Metz, ayant écriteau portant ces mots : Escroc, vendeuse de Christs et claviers de cuivre doré pour de l'or ; et la bannit pour neuf années du ressort de la monnaie de Metz, Paris, Imp. royale, 1785.

Arrêt de parlement qui condamne Jean-Pierre Herfitz au carcan pendant 3 jours avec écriteau portant les Mots : Escroc public ; ensuite à la marque et aux galères pendant 9 ans pour escroqueries envers plusieurs marchands, Paris, P. Simon, 1779.

Le cabaliste amoureux et trompé, histoire véritable & récente, Amsterdam, s.n., 1743.

Le charlatan découvert, Toulouse, Jean Boude le Jeune, 1687.

Les charlatans modernes, ou lettres sur le charlatanisme académique ..., s.l., De l'Imprimerie de Marat, 1791.

Discours de morale sur l'honneur, l'opinion, les devoirs, les passions, le bonheur et les plaisirs, Cambridge et Paris, de Senne, 1788.

Du luxe, de sa nature, de sa vraie cause & de ses effets, Londres, 1772, 50.

L'effet de la bonne et de la mauvaise éducation, comédie, s.l., s.n., 1763.

L'épicurien, comédie, Genève, s.n., 1781.

Exercice sur les moeurs des François, en forme d'entretien, Lyon, A. de La Roche, 1781.

Fourberie manifeste de monsieur le cardinal de Noailles, Avignon, C. Giroud, 1720.

Le grand tableau de la nature humaine, Berne, E. Hortinus, 1734.

Imposture découverte, s.l., s.n., 1722.

Les intrigants, ou assaut de fourberies, comédie, Paris, les Libraires associés, 1787.

Mandrin, comédie, Londres, s.n., 1755.

La mandrinade en vers héroïques, adressé aux partisans de Mandrin, s.l., s.n., 1755.

La Mandrinade, ou l'histoire curieuse, véritable et remarquable de la vie de Louis Mandrin, Saint-Geoirs, s.n., 1755.

La méchanceté pardonnable, comédie de société, Amsterdam et Paris, L. Cellot, 1781.

Le médecin dupé, ou la fuite d'Arlequin et de Colombine dans l'isle de Lilliput, divertissement pantomime, La Haye, C. van Zanten, 1743.

Méditations en vers sur le memento homo, rapportées aux caractères des vices, Beauvais, M. Courtois, 1705.

Nouveautés du Palais-Royal, ou Livres nouveaux des charlatans, des roués, &c. de La France, accompagnés de notes impartiales par M. G. C. D. C., Paris, Mme l'Ironie, 1789.

Ode à l'envie, Amsterdam et Paris, Royez, 1787.

Paris vu tel qu'il est, Londres et Paris, les libraires qui vendent les nouveautés, 1781.

Plainte des filoux et écumeurs de bourses à nosseigneurs les réverbères, Londres, s.n., 1769.

Les plaisirs de la société, ou nouveau choix de chansons avec les airs notés, Paris, Dufour, 1761.

Les provinciaux détrompés, comédie, Paris, la veuve Duchesne, 1770.

*La récréation des honnêtes gens, ou opuscules en vers. Par M. de La M****, Amsterdam & Paris, Fétil, 1770.

La ruse inutile, ou l'épreuve de la tendresse, comédie, Paris, Ruault, 1783.

Les trois Imposteurs (J. Baloufeau, D. Hervé, L. Du Cerf.), ou les fausses conspirations. Extraits du Mercure de France, tome XII. et XV., s.l., s.n., 1700.

Dictionnaires

ACADEMIE FRANÇAISE, *Dictionnaire de l'Académie française*, Cinquième édition., Paris, Veuve Brunet, 1798.

ACADEMIE FRANÇAISE, *Dictionnaire de l'Académie française*, Quatrième édition., Paris, Veuve Brunet, 1762.

ACADEMIE FRANÇAISE, *Dictionnaire de l'Académie française*, Troisième édition., Paris, Veuve Brunet, 1694.

BAILEY Nathan et GORDON George, *Dictionarium Britannicum: Or a More Compleat Universal Etymological English Dictionary Than Any Extant ...*, S.l., T. Cox, 1730.

BARBIER Antoine-Alexandre, BARBIER Olivier et BILLARD Paul, *Dictionnaire des ouvrages anonymes. Tome I. A-D*, Paris, P. Daffis, 1872.

BARBIER Antoine-Alexandre, BARBIER Olivier et BILLARD Paul, *Dictionnaire des ouvrages anonymes. Tome II. E-L*, Paris, P. Daffis, 1872.

BARBIER Antoine-Alexandre, BARBIER Olivier et BILLARD Paul, *Dictionnaire des ouvrages anonymes. Tome III. M-Q*, Paris, P. Daffis, 1872.

BARBIER Antoine-Alexandre, BARBIER Olivier et BILLARD Paul, *Dictionnaire des ouvrages anonymes. Tome IV. R-Z, anonymes latins*, Paris, P. Daffis, 1872.

BASTIDE Jean-François de et COUPE Jean-Marie-Louis, *Dictionnaire des mœurs*, La Haye et Paris, Monory, 1773.

BOIS François-Alexandre Aubert de La Chesnaye Des, *Dictionnaire historique des mœurs, usages et coutumes des François. Contenant aussi les établissemens, fondations, époques, anecdotes, progrès dans les sciences & dans les arts, & les faits les plus remarquables & intéressans, arrivés depuis l'origine de la monarchie jusqu'à nos jours. Tome premier [- tome troisieme]*, S.l., Chez Vincent, 1767.

CARACCIOLI Louis Antoine de, *Dictionnaire critique, pittoresque et sentencieux, propre à faire connoître les usages du siècle*, Lyon, B. Duplain, 1768.

CHICANEAU DE NEUVILLE Didier-Pierre, *Dictionnaire philosophique, ou Introduction a la connoissance de l'homme (Nouv. éd., rev., corr., & augm. considérablement)*, Paris, Durand, Guillyn, 1762.

CHICANEAU DE NEUVILLE Didier-Pierre, *Dictionnaire philosophique ou Introduction a la connoissance de l'homme*, Londres, s.n., 1751.

COTGRAVE Randle, *A dictionarie of the French and English tongues*, London, Adam Islip, 1611.

DES ESSARTS Nicolas-Toussaint, *Dictionnaire universel de police, contenant l'origine et les progrès de cette partie importante de l'administration civile en France.*, Paris, Gissey, 1786.

FREMINVILLE Edme de La Poix de, *Dictionnaire ou Traité de la police générale des villes, bourgs, paroisses et seigneuries de la campagne*, Paris, Gissey, 1758.

LITRE Émile, *Dictionnaire de la langue française.... Tome I*, Hachette., Paris, 1873.

LITRE Émile, *Dictionnaire de la langue française.... Tome II*, Hachette., Paris, 1873.

LITRE Émile, *Dictionnaire de la langue française.... Tome III*, Hachette., Paris, 1873.

LITRE Émile, *Dictionnaire de la langue française.... Tome IV*, Hachette., Paris, 1873.

MIEGÈ Guy, *The short French dictionary: in two parts, The I. English and French, [The] II. French and English ; according to the present use, and modern ortography*, Amsterdam et Leipzig, Arkste'e & Merkus, 1750.

ROBINET Jean-Baptiste-René et CHAMBAUD Louis, *Nouveau dictionnaire françois-anglois et anglois-françois de M. A. Boyer... corrigé et considérablement augmenté, par MM. Louis Chambaud et J.-B. Robinet*, Paris, C. Panckoucke, 1785.

STICOTTI Antoine-Fabio et SABATIER DE CASTRES Antoine, *Dictionnaire des passions, des vertus et des vices, ou Recueil des meilleurs morceaux de morale pratique, tirés des auteurs anciens et modernes, étrangers et nationaux, par l'auteur des Trois siècles de la littérature. Tome II*, Paris, Laporte, 1777.

STICOTTI Antoine-Fabio et SABATIER DE CASTRES Antoine, *Dictionnaire des passions, des vertus et des vices, ou Recueil des meilleurs morceaux de morale pratique, tirés des auteurs anciens et modernes, étrangers et nationaux, par l'auteur des Trois siècles de la littérature, Tome I*, Paris, Vincent, 1769.

Iconographie

DESPLACES Louis, *Paul Véronèse entre le vice et la vertu, d'Après le tableau de Paul Véronèse, qui est dans le Cabinet de Monseigneur le Duc d'Orleans : [estampe]*, 1729.

DUCLOS Antoine-Jean, *Les Fripons craignent les reverberes : [estampe]*, 1790.

DUCLOS Antoine-Jean, *Les Fripons craignent les reverberes : [estampe]*, 1790.

HELMAN Isidore-Stanislas et DUPLESSI-BERTAUX Jean, *Le Charlatan allemand* : [estampe], 1777.

HELMAN Isidore-Stanislas et DUPLESSI-BERTAUX Jean, *Le Charlatan françois* : [estampe], 1777.

WATTIER Edouard, *Un charlatan français au dix-huitième siècle*, s.d.

L'Aristocrate charlatan : un alchimiste que l'on dit être déserteur fabriqué à Grenoble et fait distribuer comme journal cet élixir sous l'étiquette le sens commun. Nous avons reçu une topette de cette liqueur vénéneuse et nous avons trouvé par l'analyse que le dit élixir n'est qu'une préparation de mercure distillé avec l'acide anti national et a dissoudre la constitution notre alchimiste ne savait donc pas que se sont là des montagnes de grenouille : [estampe], 1790.

Rien n'est plus certain, ils filent leurs cordes : quel état grand Dieu, voilà où nous ont conduit tous nos vices... : [estampe], 1790.

Les Charlatans Aërostatiques ou La Folie du jour : [estampe], 1784.

Le Nouveau Jeu des vertus récompensées et des vices punis ou le Triomphe de la vertu : [estampe], 1763.

Ouvrages réédités

BEAUMARCHAIS Pierre Augustin Caron de, *Le barbier de Séville ou La précaution inutile*: comédie en quatre actes en prose, Paris, Hachette, 2006.

BEAUMARCHAIS Pierre-Augustin Caron de, *Le mariage de Figaro* comédie, Paris, E.J.L., 2004.

BOILEAU-DESPREAUX Nicolas, *Satires*, Paris, Droz, coll.« Société des textes français modernes », 1932.

DIDEROT Denis, *Le Neveu de Rameau*, Paris, Editions Flammarion, 2013.

LA FITTE Anne-Gédéon, *Les bohémiens: roman*, Paris, Mercure de France, coll.« Le temps retrouvé », 2010.

LESAGE Alain René, *Turcaret*, Paris, Larousse, coll.« Nouveaux classiques Larousse Spécial: Documentation thématique », 1973.

LURCEL Dominique, *Le Théâtre de la Foire ou l'opéra-comique*, Paris, Gallimard, coll.« Folio théâtre », 2014.

MANDEVILLE Bernard de, *La fable des abeilles: deuxième partie (1729)*, Paris, J. Vrin, 1991.

MANDEVILLE Bernard de, *La Fable des abeilles ou les Vices privés font le bien public : 1714*, Paris, J. Vrin, 1974.

MARAIS Mathieu, *Journal de Paris (1715-1727) 2 volumes. Edition établie, présentée et annotée par Henri Durantou et Robert Grandroute*, Saint-Etienne, PU Saint-Etienne, 2004.

MERCIER Louis-Sébastien, *Tableau de Paris. Tome II*, Paris, Mercure de France, 1995.

MERCIER Louis-Sébastien, *Tableau de Paris. Tome I*, Paris, Mercure de France, 1994.

VOLTAIRE François Marie Arouet dit, *Lettres philosophiques ou lettres Anglaises*, Paris, Garnier frères, coll.« Classiques Garnier », 1951.

Sources Grande-Bretagne

Archives

« Old Bailey Online - The Proceedings of the Old Bailey, 1674-1913 - Central Criminal Court », <https://www.oldbaileyonline.org/>.

Sources imprimées

ADDISON Joseph, *The Free-Holder, or, political essays*, Galsgow, Urie and Company, 1746.

ANDREWS John, *Remarks on the French and English Ladies, in a Series of Letters; Interspersed with various anecdotes and additional matter, arising from the subject.*, London, T. Longman and G. Robinson, 1783.

ANDREWS John, *An Account of the Character and Manners of the French; with occasional Observations on the English, in two volumes*, London, E. and C. Dilly, J. Robson, J. Walter, 1770.

APOTHECARY IN DUBLIN, *An enquiry into the nature and effects of quack medicines. And a new investigation of the constituent principles of antimony. With some observations on the nature and utility of inoculation. By an Apothecary in Dublin.*, Dublin, W.G. Jones, 1768.

ARCHENHOLZ Johann Wilhelm von, *A picture of England: containing a description of the laws, customs, and manners of England*, London, Edward Jeffery, 1789.

BACON Phaniel, *The moral quack. A dramatic satire.*, London, W. Owen, 1757.

BENTLEY Richard, *La friponnerie laïque des pretendus esprits-forts d'Angleterre, ou Remarques de Phileleuthere de Leipsick sur le Discours de la liberté de penser , traduites de l'anglois sur la septième edition, par Mr N. N.*, Amsterdam, J. Wetstein & G. Smith, 1738.

BOYDELL Tho, *Medicaster exenteratus, or the quack's pourtrait. A poem*, London, N.N. for the author, 1714.

BRADFORD Samuel, *The honest and the dishonest ways of getting wealth. A sermon preach'd in the Parish-Church of St. Mary le Bow, on Sunday, November 20. 1720*, London, John Wyat, 1720.

BREVAL John, *The harlot's progress. Founded upon Mr. Hogarth's six paintings*, Dublin, Powell, 1739.

BREVAL John, *Morality in vice: an heroi-comical poem*, London, s.n., 1733.

- CARACCIOLI Louis Antoine de, *Letters on the manners of the French, and on the follies and extravagancies of the times*, London, G.G.J. & J. Robinson, 1790.
- CIBBER Colley, *She wou'd and she wou'd not; or, The kind impostor: A comedy.*, Edinburgh, J. Robertson, 1774.
- CLANCY Michael, *The sharper. A comedy*, Dublin, S. Powell, 1750.
- CONGREVE William, *Le fourbe, comédie*, Réédition., Paris, Ruault, 1776.
- CONGREVE William, *The old batchelor. A comedy. As it is acted at the Theatre Royal, By Her Majesty's Servants. Written by Mr. Congreve.*, Réédition., London, H. Hills, 1710.
- CONGREVE William, *The Double-dealer*, London, Jacob Tonson, 1706.
- CONGREVE William, *The way of the world, a comedy*, London, Tonson, 1706.
- DEFOE Daniel, *The history and remarkable life of the truly Honourable Colonel Jaque, vulgarly call'd, Colonel Jack*, London, Brotherton, 1724.
- DEFOE Daniel, *The fortunes and misfortunes of the famous Moll Flanders*, London, Chetwood, 1721.
- DU BOCCAGE Anne-Marie, *Letters concerning England, Holland and Italy*, London, E. and C. Dilly, 1770.
- EDWARDS Jonathan, *A careful and strict enquiry into the modern prevailing notion of that freedom of will which is supposed to be essential to moral agency, virtue and vice, reward and punishment, praise and blame*, 5th ed., London, J. Murgatroyd, 1790.
- FAQUHAR George, *The Beaux stratagem. A comedy*, London, Lintott, 1707.
- FIELDING Henry, *Histoire de Jonathan Wild le Grand, Traduite de l'anglois de M. Fielding*, Londres et Paris, Duchesne, 1763.
- FIELDING Henry, *Histoire de Tom Jones, ou l'enfant trouvé, traduction de l'anglois de M. Fielding*, Londres, Jean Nourse, 1750.
- FLAGG James, *A strange account of the rising and breaking of a great bubble*, Boston, Re-printed and sold at my office, 1767.
- FOOTE Samuel, *A trip to Calais; a comedy in three acts.*, London, Colman, 1778.
- GAY John, *The beggar's opera*, London, Watts, 1728.
- HEAD Richard, *The original English rogue; described in the life of Meriton Latroon, a witty extravagant. In two parts. Comprehending the most eminent cheats practised by both sexes, in all Characters, Occupations, Professions, Trades and Mysterics.*, Manchester, John Radford, 1786.
- HEAD Richard, *The life and death of the English rogue; or, his last legacy to the world. Containing Most of his Notorious Robberies, Cheats and Debaucht Practices.*, London, Eben Tracy, 1701.
- HELVÉTIUS Claude-Adrien, *A Treatise on Man, his intellectual faculties, and his education*, London, W. Hooper, 1777.
- HOLCROFT Thomas, *Knave, or not? A comedy: in five acts.*, Réédition., London, Robinson, 1798.

- JACKSON William, *The new and complete Newgate calendar; or, villany displayed in all its branches*, London, Alexander Hogg, 1795.
- JACOB Giles, *Every man his own lawyer : or, a summary of the laws of England*, London, E. and R. Nutt & R. Gosling, 1736.
- JONSON Ben, *The Alchymist. A comedy*, London, Printed for the proprietors, 1791.
- KELLY Hugh, *La fausse délicatesse, comédie*, Réédition., Avignon, Louis Chambeau, 1769.
- KELLY Hugh, *False delicacy : a comedy ; as it is performed at the Theatre-Royal in Drury-Lane. By His Majesty's servants.*, London, R. Baldwin, W. Johnston, G. Kearsly, 1768.
- KIDGELL John, *Fables originales, françois et anglois Ornées de figures en taille douce, gravées & propres à être enluminées. = Original fables, French and English adorned with copper plates very proper for to Colour. Tom. I.*, Londres & Bruxelles, A. Collaer & J. Van Doren, 1772.
- LE BLANC Jean- Bernard, *Letters on the English and French Nations*, Dublin, J. Brindley, R. Francklin, C. Davis and J. Hodges, 1747.
- LUCAS Theophilus, *Memoirs of the lives, intrigues, and comical adventures of the most famous gamesters and celebrated sharpers in the reigns of Charles II. James II. William III. and Queen Anne.*, London, Brown, 1714.
- MANDEVILLE Bernard, *The Fable of the Bees: Or, Private Vices, Publick Benefits*, J. Tonson, 1728.
- MANDEVILLE Bernard de, *La fable des abeilles, ou Les fripons devenus honnêtes gens. 1 / . Avec le commentaire où l'on prouve que les vices des particuliers tendent à l'avantage du public. Traduit de l'anglois sur la sixième édition*, Londres, aux dépens de la Compagnie, 1740.
- MANDEVILLE Bernard de, *The virgin unmask'd: Or, Female dialogues betwixt an elderly Maiden Lady and her niece, on several diverting discourses on love, marriage, memoirs, and morals, &c. of the times. The second edition.*, Réédition., London, G. Straban, W. Mears and J. Stagg, 1724.
- MOORE John, *A view of society and manners in France, Switzerland, and Germany. with anecdotes relating some eminent characters*, Dublin, W. Wilson, 1780.
- MOORE OF HAMPSTEAD James, *The unparallel'd impostor: or, the whole life, artifices and forgeries of Japhet Crook, alias Sir Peter Stranger, Bart. With all the proceedings against him.*, London, J. Wilford, 1731.
- MORE Hannah, *The roguish miller; or, Nothing got by Cheating. A true ballad.*, Bath, S. Hazard, J. Marshall, 1784.
- MORVAN Jean-Baptiste, *Reflexions upon ridicule; or, what it is that makes a man ridiculous; and the means to avoid it. Wherein are represented the different manners and characters of persons of the present age; Of Unpoliteness. Indiscretion. Affectation. Foolish Vanity. the bad Taste. Imposture. the Morose Humour. Impertinence. Of Prejudice. Interest. Sufficiency. Absurdities. Crprice. False Delicacy. Decorum.*, London, Tho. Newborough, 1706.
- MURPHY Arthur, *The way to keep him, a comedy in three acts: as it is perform'd at the Theatre-Royal in Drury-Lane*, London, P. Vaillant, 1760.

NORMAN Samuel, *Authentic anecdotes of George Lukins, the Yatton doemoniac; with a view of The controversy, and a full refutation Of the imposture*, Londres, G. Routh, 1788.

NORTON John, *The character of an honest man, whether styled Whig or Tory, and his opposite the knave*, London, Printed for Randal Taylor, 1683.

O'BEIRNE Thomas Lewis, *The generous impostor: a comedy, as it is now performing at the Theatre-Royal, Drury-Lane.*, London, W. Richardson & J. Robson, 1781.

O'CONNOR Arthur, *Evidence to character; or, the innocent imposture: being a portrait of a traitor by his friends and by himself.*, London, J. Wright, 1799.

ODINGSSELLS Gabriel, *The bath unmask'd. A comedy. Acted at the Theatre Royal in Lincoln's-Inn-Fields. Written by Mr. Odingsells.*, London, J. Walthoe, 1725.

OLDISWORTH William, *Annotations on The Tatler. Written in French by Monsieur Bournelle; and translated into English by Walter Wagstaff, Esq; Part I*, London, printed for Bernard Lintott, 1710.

PHILO-PATRIAE, *A comparison between a dishonest tricking lawyer and a highway-man. Proving the latter to be a better morallist, and a better common-wealths-man.*, London, A. Baldwin, 1703.

PUCKLE James, *The club: or, a grey-cap for a green-head. Containing maxims, advice and cautions. Being a dialogue between a father and son.*, The fifth edition, with Additions., London, William Heatly, 1733.

ROCHESTER, EARL OF John Wilmot, *Irish rogue: or, the comical history of the life and actions of Darby ô Brolaghan, from his birth to this present time. To which is added, The gold-merchant; or, the notorious Cheats of Turlough, and his Man Patrick. Far Umper na Fuole. Also, Letters of courtship, and love-letters. By the late Earl of Rochester.*, Dublin, James Dalton, 1740.

SHARP Jeremy, *The english rogue: or, the life of Jeremy Sharp, commonly called, Meriton Latroon.*, London, T. Read, 1741.

STEELE Richard et ADDISON Joseph, *The tatler*, London, Bye & Law, 1797.

STEELE Richard et ADDISON Joseph, *The tatler*, London, Rivington & Marshall, 1789.

STEVENSON William, *Poems, Moral and Descriptive, on several subjects. Tome I*, Edinburgh & Newark, A. Donaldson & J. Tomlinson, 1782.

STEVENSON William, *Poems, Moral and Descriptive, on several subjects. Tome II*, Edinburgh & Newark, A. Donaldson & J. Tomlinson, 1782.

SWIFT Jonathan, *The bubble: a poem.*, London, Benj. Tooke, 1721.

TEMPLE William Johnston, *Moral and historical memoirs*, London, Edward and Charles Dilly, 1779.

THICKNESSE Philip, *Observations on the customs and manners of the French nation, in a series of letters, in which that nation is vindicated*, Réédition., Dublin, W. Sleater, D. Chamberlaine & J. Potts, 1767.

THOMSON John, *The tricks of the town: or, ways and means for getting money. Wherein The various Lures, Wiles, and Artifices, practised by the Designing and Crafty upon the Weak and*

Unwary, are fully exposed. Recommended to the serious perusal of all adventurers and sharers in bubble-undertakings, the Pursuers of Pennyworths, and Bargain-Buyers., London, J. Roberts, 1732.

VAN CLAUTURBANK Waltho, *Quack doctor's speech Gentlemen, I Waltho Van Clauturbank, High German Doctor, ...*, s.l., s.n., 1760.

WEISSE Christian Felix, *Moral songs for children; translated from the German.*, London, H. Reynell & J. Searle, 1789.

The art of tickling-trouts; or, the grand secret of philosophers: Shewing The Method how all Faculties and Professions in the World affect the false Arts of Wheedle, Cant and Flattery, to please Fools and deceive Wise Men. in verse and prose, London, John Morphew, 1708.

A banquet for gentlemen and ladies, consisting of nine comick and tragick novels viz. The treacherous friend. The jealous husbands. The friendly cheat. Jealousy without a Cause. The Cuckold turn'd Confess The Prodigal Reclaim'd, and Virginitie Restor'd. The Unfortunate Lovers. The Cruel Mother; and The Bacchanalians. Intermix'd with several pleasant and delightful tales and stories., The second impression., London, Printed for the Author, 1703.

The cheating age found out, when knaves was most in fashion. Wherein are describ'd the many frauds, cheats, abuses, and vast sums of money that England had been cheated of in this long, bloody and expensive war. ..., London, J. Read, 1709.

The Cheating traders garland, containing two excellent new songs. A cheat in all trades; or, the world turned up side down: shewing how you may as well seek a needle in a bottle of hay, as to [fi]nd an honest man in this hard and wicke[d] world. The butcher's kindness to the taylor's wife ..., the taylor in a shitten condition., York, John White, 1725.

The english impostor detected. Or, the history of the life and fumigation of the renown'd Mr. J---- T----, occulist., Dublin, s.n., 1732.

The english rogue reviv'd. Or, the life of William Fuller, cheat-master-general of Great-Britain., London, John Morphew, 1718.

The English Rogue revived: Or, The lives and actions of Jonathan Wild, thief-taker., London, Dan. Pratt, 1725.

An Explanation of the vices of the age. Wherein are explained the knavery of landlords, the imposition of quack doctors, the roguery of pettifogging lawyers, the cheats of bum-bailiffs, and the intrigues of lewd women., Glasgow, s.n., 1785.

The french rogue: or, the life of Monsieur Ragoie de Versailles. Containing his parentage, monstrous birth, early rogueries, Pleasant and Witty Pranks, not only in France, but in divers other Countries., London, N. Boddington, 1704.

The german rogue: or, the life and merry adventures, cheats, stratagems, and contrivances of Tiel Eulespiegle. Made English from the High-Dutch., London, s.n., 1720.

Hanging not punishment enough for Murtherers, High-way men, and House-Breakers, London, A Baldwin, 1701.

The highland rogue: Or, The memorable actions of the celebrated Robert Mac-Gregor, commonly called Rob-Roy., London, J. Billingsley, J. Roberts & J. Fox, 1723.

The honest London spy, discovering the base and subtle intrigues of the town. In several witty and ingenious dialogues..., London, Edw. Midwinter, 1725.

The Impostor detected; Or, The physician the greater cheat: being a candid enquiry concerning the practice of Dr. Mayersbach; commonly known by the title of The German doctor. Containing a faithful account of many remarkable cures performed by him which had been deemed incurable, and therefore declined by physicans of eminence. Being a full refutation of the sophistical arguments and invidious reflections of Dr. Lettsom and others. And shewing his practice to be defensible upon natural and philosophical principles., London, J. Wilkie, 1776.

The lark. Containing a collection of four hundred and seventy four celebrated English and Scotch songs. None of which are contained in the other Collections of the same Size, call'd The Syren, and, The Nightingale. With a curious and copious Alphabetical glossary, for explaining the Scotch words., London, J. Osborn & C. Hitch, 1742.

The life and unaccountable actions of William Fuller, alias Esq; Fuller, alias Colonel, alias Sir William, alias William Baron Fuller, the notorious English cheat., The second edition with large additions .., London, A. Bettesworth, 1719.

The life of Jonathan Wild, from his birth to his death. Containing his rise and progress in roguery; his first Acquaintance with Thieves; by what Arts he made himself their Head, or Governor; his Discipline over them; his Policy and great Cunning in governing them; and the several Classes of Thieves under his Command., London, W. Dicey, 1725.

The life of Jonathan Wilde, thief-taker general of Great Britain and Ireland. From his birth to his death. Containing his rise and progress in roguery; his first Acquaintance with Thieves; by what Arts he made himself their Head, or Governor; his Discipline over them; his Policy and great Cunning in Governing them; and the several Classes of Thieves under his Command., Northampton, W. Dicey, 1725.

The life of the famous William Stroud, who was convicted at the last Quarter-Sessions for the city and liberty of Westminster, as a Rogue and a Vagabond; sentenced to six months imprisonment in Bridewell, and to be six Times publickly Whipt., London, J. Trueman, 1752.

The matchless rogue: or, an account of the contrivances, cheats, stratagems and amours of Tom Merryman, commonly called, Newgate Tom: Who Stiled Himself, Baron of Bridewell, Viscount of New-Prison, Earl of Holborn-Hill, Marquils of Newgate, and Duke of Tyburn. With A particular Detail of his Life and Actions, both Comical and Tragical, from the Time of his Birth in Newgate, to the Hour of his Unhappy Exit at Tyburn., London, A. Moore, 1725.

More seasonable and friendly advice with some curious anecdotes of the life of a renown'd quack., Dublin, s.n., 1755.

Pamela: or, the fair impostor. A poem. In five cantos. By J---- W----, Esq, Dublin, s.n., 1743.

The progress of vice, exemplified in the life of William Crew, ... who, with eight other convicts, was executed at Gloucester, ...on Friday the 21st of April 1786, ..., Gloucester, Printed for the booksellers in town, 1786.

The quack doctors. A satire. In hudibrastic stile., London, s.n., 1762.

The quack doctor's oration, to the credulous mob., London, s.n., 1750.

The quack triumphant: or, the N--r----ch cavalcade. A new ballad., London, J. D., 1733.

The Quack turn'd orator: or, L-s on the hob. ..., Dublin, s.n., 1748.

The right and true history of the wicked life and actions of the Lady Lawley, and Sir Peter Stranger, London, A. Jones, 1731.

The Triumph of virtue and beauty over vice. A poem. Dedicated to the Hon. Mrs. Bouverie., London, Printed for the Author, 1775.

A True explanation of the vices of the age; Wherein is contained the roguery of those pluck'em in landlords and quack doctors; also the tricks of those petty-forging solicitors, the cheats of petty constables, and the intrigues of lewd women., Glasgow, s.n., 1775.

True patriots put to the test, or a sure way to know an honest man from a rogue., London, John Stockdale, 1792.

Dictionnaires

BAILEY Nathan, *An universal etymological English dictionary, comprehending the derivations of the generality of words in the English tongue ... to which are added above 3000 words interspersed in their proper places, none of which are to be found in any former edition*, London, Ware, 1775.

JOHNSON Samuel, *A dictionary of the English language: in which the words are deduced from their originals, and illustrated in their different significations by examples from the best writers*, London, W. Strahan, 1755.

KERSEY John, *Dictionarium Anglo-Britannicum: or, a general English Dictionary, comprehending a brief explication of all sorts of difficult words, etc*, London, J. Wilde, 1708.

OSWALD John, *An Etymological Dictionary of the English Language*, Philadelphia, E.C. &J. Biddle, 1854.

PHILLIPS Edward, *The New World of Words Or Universal English Dictionary Containing and Account of the Original Or Proper Sense and Various Significations of All Hard Words Derived from Other Languages*, London, J. Phillips, 1720.

PULLING F.S. et LOW Sidney J., *The dictionary of english history*, London, Cassel & company, 1889.

Iconographie

BOWLES Carington et DIGHTON Thomas, *The Pit Door*, 1784.

DARLY Matthew, *My Lord Tip-Toe Just Arrived from Monkey Land*, 1771.

ELLYS J. et FABER J., *Walker as Captain Macheath*, 1728, 1728.

HOGARTH William, *The Idle 'Prentice executed at Tyburn: Industry and Idleness, plate 11*, 1747.

HOGARTH William, *A Scene from The Beggar's Opera VI*, 1731.

HOOPER Samuel et BRANDOIN Michel Vincent, *France. England, 25 June 1772.*

LOVAT FRASER Claud, *The beggar's opera. New and complete edition*, 1921.

Journaux de voyages

BARETTI Giuseppe Marco Antonio, *A journey from London to Genoa through England, Portugal, Spain and France*, London, T. Davies & L. Davis, 1770.

CHOLMEY Hugh, *An account of Tangier. By Sir Hugh Cholmley, Bart. With some account of himself and his journey through France and Spain to that place*, London, s.n., 1787.

DUTENS Louis, *Journal of travels made through the principal cities of Europe*, London, J. Wallis, 1782.

GENTLEMAN AT PARIS, *A new description of Paris: or, the Present State of the French Nation.*, London, printed for E. Curl, 1725.

GILPIN William, *Voyage en différentes parties de l'Angleterre, et particulièrement dans les montagnes & sur les lacs du Cumberland & du Westmoreland*, Paris, Blamire, 1789.

JONES Erasmus, *A trip through London: containing observations on men and things*, London, J. Roberts, J. Shuckburgh, J. Pote & S. Jackson, 1728.

JORDAN Charles-Étienne, *Histoire d'un voyage littéraire, fait en M. DCC. XXIII. en France, en Angleterre, et en Hollande : avec une Lettre fort curieuse, concernant les prétendus miracles de l'abbé Paris, & les convulsions risibles du chevalier Folard.*, La Haye, Adrien Moetjens, 1735.

LISTER Martin, *A journey to Paris in the year 1698*, London, Jacob Tonson, 1699.

MARSHALL Joseph, *Travels through France and Spain, in the Years 1770 and 1771*, London, G. Corral, 1776.

MILLARD John et PLAYSTOWE Philip, *The Gentleman's Guide in His Tour Through France*, London, G. Kearsly, 1770.

POOLE Robert, *A journey from London to France and Holland: or, the traveller's useful vade mecum*, London, E. Duncomb, 1750.

SMOLLETT Tobias George, *Travels through France and Italy. Containing observations on Character, Customs, Religion, Government, Police, Commerce, Arts, and Antiquities. With a particular description of the town, territory, and climate of Nice: to which is added, a register of the weather, kept during a residence of eighteen months in that city. By T. Smollett, M.D. In two volumes. ...*, London, printed for R. Baldwin, 1766.

SORBIÈRE Samuel, *A voyage to England, containing many things relating to the state of learning, religion, and other curiosities of that kingdom.*, London, J. Woodward, 1709.

STERNE Laurence, *A sentimental journey through France and Italy, by Mr. Yorick. A new edition to which is added, an explanation of the French words*, Réédition., London, Henry Fenwick, 1782.

THICKNESSE Philip, *Useful hints to those who travel into France or Flanders, by the way of Dover, Margate, and Ostend*, London, H. Reynell, 1782.

THICKNESSE Philip, *A year's journey through France, and part of Spain*, Réédition., London, W. Brown, 1778.

TONKIN Mary, *The female spy ; or Mrs. Tonkin's account of her journey through France, at the express order of the Rt. Hon. Charles James Fox, Secretary of State*, London, Printed and sold by the Author, 1783.

VERYARD Ellis, *An account of divers choice remarks, as well geographical as historical, political, mathematical, physical and moral, taken in a journey through the Low-Countries, France, Italy and part of Spain.. ; with the isles of Sicily and Malta. As also a Voyage to the Levant : a description of Candia, Egypt... By E. Veryard,...*, Exon, Sam Farley, 1701.

A new journey to France ; with an exact description of the sea-coast from London to Calais, and of the Roads from thence to Orleans, London, J. Baker, 1715.

Bibliographie française

Instruments de travail

AUDISIO Gabriel et BONNOT-RAMBAUD Isabelle, *Lire le français d'hier: manuel de paléographie moderne, XVe-XVIIIe siècle*, Paris, A. Colin, coll.« U. Histoire moderne », 1991.

BANU Georges (éd.), *Dictionnaire du Théâtre*, Paris, Encyclopædia Universalis et Albin Michel, coll.« Encyclopaedia universalis », 1998.

BEAUMARCHAIS Jean-Pierre de, COUTY Daniel et REY Alain, *Dictionnaire des littératures de langue française*, Paris, Bordas, 1984.

BELY Lucien (éd.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime: royaume de France XVIe - XVIIIe siècle*, Paris, Quadrige/PUF, coll.« Quadrige Dicos poche », 2006.

BLUCHE François (éd.), *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, coll.« Les indispensables de l'histoire », 2005.

BUTTERFIELD Jeremy (éd.), *Collins English dictionary: complete and unabridged*, 6. ed., Complete and Unabridged., Glasgow, HarperCollins, 2003.

CANNON John (éd.), *The Oxford companion to British history*, Oxford & New York, Oxford University Press, 1997.

CONLON Pierre M., *Le siècle des Lumières: Bibliographie chronologique*, Genève, Droz, 1983, vol. 23/.

DANDREY Patrick (éd.), *Dictionnaire des lettres françaises. Le XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, coll.« La pochothèque », 1996.

DELON Michel (éd.), *Dictionnaire européen des Lumières*, Paris, PUF, coll.« Quadrige Dicos poche », 2014.

FERRE Jean, *Dictionnaire des mythes et des symboles*, Paris, J'ai lu, coll.« Aventure secrète », 2010.

FERRET Olivier, MERCIER-FAIVRE Anne-Marie et THOMAS Chantal, *Dictionnaire des vies privées, 1722-1842*, Oxford, Voltaire Foundation, coll.« Studies on Voltaire and the eighteenth century », 2011.

FORBES Patricia, SMITH Muriel Holland et KNOX Helen, *Harrap's compact: dictionnaire français-anglais, anglais-français*, Paris, France loisirs, 1997.

LAFFONT Robert et BROUSSE Jacques (éd.), *Dictionnaire des personnages: littéraires et dramatiques de tous les temps et de tous les pays ; poésie, théâtre, roman, musique*, 4. réimpr., Paris, Laffont, coll.« Bouquins », 1992.

MARION Marcel, *Dictionnaire des institutions de la France aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, Picard, 1993.

MOUREAU François (éd.), *Dictionnaire des lettres françaises. Le XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 1996.

REY Alain (éd.), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, 1998.

ROBERT Paul et REY Alain, *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Le Robert, 1986.

SIDNEY J. Low et PULLING F.S. (éd.), *The Dictionary of English History*, Réédition., London, Paris, New-York, Melbourne, Cassel & company, 1889.

UBERSFELD Anne, *Lire le théâtre : Anne Ubersfeld*, Paris, Éd. sociales, coll.« (Essentiel) », 1982.

VIGUERIE Jean de, *Histoire et dictionnaire du temps des Lumières*, Paris, R. Laffont, coll.« Bouquins », 1995.

WYNNE-DAVIES Marion (éd.), *The Bloomsbury dictionary of English literature*, Rev. ed., London, Bloomsbury, coll.« Bloomsbury reference », 1997.

WYNNE-DAVIES Marion (éd.), *Bloomsbury guide to English literature: the new authority on English literature*, London, Bloomsbury, coll.« Bloomsbury reference », 1992.

Dictionnaire des sciences historiques, Paris, PUF, 1986.

Études historiques et littéraires

ADDOBBATI Andrea, « Le banquier juif du Roi Soleil », *Rives méditerranéennes*, 49, 15 novembre 2014, p. 35-60.

ANDRIES Lise, *Cartouche, Mandrin et autres brigands du XVIIIe siècle*, Paris, Desjonquères, coll.« L'esprit des lettres », 2010.

BASTIEN Pascal, « Les arrêts criminels et leurs enjeux sur l'opinion publique à Paris au XVIIIe siècle », *Revue d'histoire moderne contemporaine*, no 53-1-1, 2006, p. 34-62.

BELMAS Élisabeth, *Jouer autrefois: essai sur le jeu dans la France moderne (XVIe - XVIIIe siècle)*, Seyssel, Champ Vallon, coll.« Époques », 2006.

- BELMONT Nicole, *Mythes et croyances dans l'ancienne France*, Paris, Flammarion, coll.« Questions d'histoire », 1973.
- BELY Lucien, *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1990.
- BIEMA Eduard van, « Stiepan, Annibale, Prince d'Albanie. Un aventurier au XVIIIe siècle », *La Nouvelle Revue*, 09, octobre 1898, p. 498-518.
- BLOMAC Nicole de, *La gloire et le jeu: des hommes et des chevaux (1766 - 1866)*, Paris, Fayard, 1991.
- BLUCHE François, *L'Ancien Régime: institutions et société [le roi, le royaume, administration, finances, justice, vie sociale et religieuse, ordres et classes]*, Paris, Libr. Générale Française, coll.« Le livre de poche Références », n° 501, 1999.
- BONDOIS Paul-Marie, « La lutte contre les charlatans au XVIIIe siècle », *Revue d'Histoire de la Pharmacie*, 24-93, 1936, p. 295-296.
- BONGIE Laurence L., *La Bastille des pauvres diables: l'histoire lamentable de Charles de Julie*, Paris, PUPS, coll.« Histoire de l'imprimé, références », 2010.
- BOUSSUGE Emmanuel, *Situations de Fougeret de Monbron (1706 - 1760)*, Paris, Champion, coll.« Les dix-huitièmes siècles », n° 138, 2010.
- CARRIVE Paulette, *Bernard Mandeville, passions, vices, vertus*, Paris, J. Vrin, 1980.
- CENTRE AIXOIS D'ETUDES ET DE RECHERCHES SUR LE XVIIIIE SIECLE (éd.), *Le Jeu au XVIIIe siècle: colloque d'Aix-en-Provence, 30 avril, 1er et 2 mai 1971*, Aix-en-Provence, Edisud, 1976.
- CHARTIER Roger et JULIA Dominique, *L'éducation en France du XVIe au XVIIIe siècle*, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1976.
- COTTRET Monique, *La Bastille à prendre: histoire et mythe de la forteresse royale*, Paris, Presses universitaires de France, coll.« Histoires », 1986.
- CROUZET François, *La Grande inflation. La monnaie en France de Louis XVI à Napoléon*, Paris, Fayard, 1993.
- DARNTON Robert, *Le grand massacre des chats: attitudes et croyances dans l'ancienne France*, Paris, Hachette, 1986.
- DARNTON Robert, *La Fin des Lumières: le mesmérisme et la Révolution*, Paris, Perrin, coll.« Pour l'histoire », 1984.
- DELARUE Paul-Alfred, TENEZE Marie-Louise, BRU Josiane et DELARUE Paul, *Contes-nouvelles*, Paris, Éd. du C.T.H.S, coll.« Le conte populaire français », 2000.
- DELOFFRE Frédéric, *Marivaux et le marivaudage: une préciosité nouvelle*, Genève, Slatkine Reprints, coll.« Collection Références », n° 18, 1993.
- DELUMEAU Jean, *Leçon terminale: faite le ... 9 février 1994, Collège de France, Chaire d'histoire des mentalités religieuses dans l'Occident moderne*, Paris, Collège de France, 1994.
- DELUMEAU Jean, *La peur en occident: XIVE - XVIIIe siècles ; une cité assiégée*, Paris, Fayard, coll.« Pluriel », n° 8457, 1988.

- DENIS Vincent, « Imposteurs et policiers au siècle des Lumières », *Politix*, 74, janvier 2009, p. 11-30.
- DEYON Pierre, *Le Temps des prisons*, Villeneuve-d'Ascq ; Paris, Université de Lille III : Éditions universitaires, coll.« Encyclopédie universitaire », 1975.
- DHRAIEF Beya, *Cynisme et amoralité dans la comédie de Dancourt à Marivaux*, Thèse de Doctorat, Université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 2011.
- DIEMER Arnaud, « Quand le luxe devient une question économique : retour sur la querelle du luxe du 18e siècle », *Innovations*, 41-2, 2013, p. 9-27.
- DROIXHE Daniel, « Algaron. Itinéraires d'un charlatan en Bretagne au XVIIIe siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest. Anjou. Maine. Poitou-Charente. Touraine*, 124-4, 20 décembre 2017, p. 83-110.
- DUBOST Jean-François, *Les étrangers en France: XVIe siècle-1789: guide des recherches aux Archives nationales*, Paris, Archives nationales, 1993.
- DUNKLEY John, *Gambling: a social and moral problem in France, 1685-1792*, Oxford, Voltaire Foundation at the Taylor Institution, coll.« Studies on Voltaire and the eighteenth century », n° 235, 1985.
- DZIEMBOWSKI Edmond, *Le siècle des révolutions: 1660-1789*, Paris, Perrin, 2019.
- DZIEMBOWSKI Edmond, *La guerre de Sept ans: 1756-1763*, Paris, Perrin, coll.« Collection Tempus », n° 718, 2018.
- DZIEMBOWSKI Edmond, *Un nouveau patriotisme français, 1750-1770: la France face à la puissance anglaise à l'époque de la guerre de Sept ans*, Oxford, Voltaire Foundation, coll.« Studies on Voltaire and the eighteenth century », n° 365, 1998.
- EHRARD Jean, *L' idée de nature en France dans la première moitié du XVIIIe siècle*, Paris, Michel, coll.« Bibliothèque de "L'évolution de l'humanité" », n° 3, 1994.
- FABRE Jean, *Stanislas-Auguste Poniatowski et l'Europe des lumières: étude de cosmopolitisme*, Paris, Société d'édition les Belles lettres, 1952.
- FARGE Arlette, *La vie fragile: violence, pouvoirs et solidarités à Paris au XVIIIe siècle*, Paris, Points, coll.« Points », 2007.
- FAURE Edgar, *La banqueroute de Law*, Paris, Gallimard, coll.« Trente journées qui ont fait la France », 1977.
- FERRONE Vincenzo et ROCHE Daniel (éd.), *Le monde des Lumières*, Paris, Fayard, 1999.
- FONTAINE Laurence, *Vivre pauvre: Quelques enseignements tirés de l'Europe des Lumières*, Paris, Gallimard, coll.« Nrf Essais », 2022.
- FREUNDLICH Francis, *Le monde du jeu à Paris: 1715-1800*, Paris, A. Michel, coll.« Bibliothèque Albin Michel. Histoire », 1995.
- FUNCK-BRENTANO Frantz, *Légendes et archives de la Bastille*, Paris, Hachette, 1935.
- GARNOT Benoît, *Crime et justice aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, Imago, 2000.
- GARNOT Benoît, *Justice et société en France aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, Ophrys, coll.« Synthèse histoire », 2000.

- GRUSSI Olivier, *La vie quotidienne des joueurs sous l'Ancien Régime à Paris et à la cour*, Paris, Hachette littérature, 1985.
- HAUC Jean-Claude, *Aventuriers et libertins au siècle des Lumières*, Paris, Les Editions de Paris - Max Chaleil, 2009.
- HAUC Jean-Claude, *Ange Goudar: un aventurier des Lumières*, Paris, Champion, coll.« Les dix-huitièmes siècles », n° 86, 2004.
- HAZARD Paul, *La crise de la conscience européenne: 1680 - 1715*, Paris, Fayard, 2015.
- JEANNENEY Jean Noël, *Une idée fausse est un fait vrai*, Paris, O. Jacob, 2000.
- KERMINA Françoise, « Nicolas Fouquet. 1615-1680 », in *Heurs et malheurs des grands argentiers*, Paris, Perrin, coll.« Hors collection », 2018, p. 95-124.
- KRAMPL Ulrike, *Les secrets des faux sorciers: police, magie et escroquerie à Paris au XVIIIe siècle*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, coll.« Collection En temps & lieux », n° 31, 2011.
- KREMER Nathalie, SERMAIN Jean-Paul et TRAN-GERVAT Yen-Mai (éd.), *Imposture et fiction dans les récits d'Ancien Régime: actes du 27e Colloque international de la SATOR à l'Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3, les 12, 13 et 14 juin 2013*, Paris, Hermann, coll.« République des Lettres. Symposiums », 2016.
- KWASS Michael, *Louis Mandrin*, Paris, Vendémiaire, coll.« Collection Révolutions », 2016.
- LARTHOMAS Pierre, *Le théâtre en France au XVIIIe siècle*, Paris, Presses universitaires de France, coll.« Que sais-je ? », 1994.
- LEBIGRE Arlette, *L'affaire des poisons*, Bruxelles, Éd. Complexe, coll.« Historiques », 2001.
- LEGAY Marie-Laure, *Histoire de l'argent à l'époque moderne: de la Renaissance à la Révolution*, Paris, Armand Colin, 2014.
- LEVER Evelyne, *L'affaire du collier*, Paris, Fayard, 2004.
- LILTI Antoine, *Figures publiques: l'invention de la célébrité, 1750-1850*, Paris, Fayard, coll.« L'épreuve de l'histoire », 2014.
- LILTI Antoine, *Le monde des salons: sociabilité et mondanité à Paris au XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 2005.
- LURCEL Dominique, *Le Théâtre de la Foire ou l'opéra-comique*, Paris, Gallimard, coll.« Folio théâtre », 2014.
- LUSEBRINK Hans-Jürgen, « Images et représentations sociales de la criminalité au XVIIIe s.: Mandrin », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 26, septembre 1979, p. 345-364.
- MAIGNIEN Edmond, *Bibliographie des écrits relatifs à Mandrin*, Grenoble, Emile Baratier, 1890.
- MAIRE Catherine-Laurence, *Les convulsionnaires de Saint-Médard: miracles, convulsions et prophéties à Paris au XVIIIe siècle*, Paris, Gallimard : Julliard, coll.« Collection Archives », n° 95, 1985.
- MASSEAU Didier, *Les ennemis des philosophes: l'antiphilosophie au temps des Lumières*, Paris, Michel, coll.« Bibliothèque Albin Michel Idées », 2000.

- MAUROY Hervé, « La Fable des abeilles de Bernard Mandeville », *Revue européenne des sciences sociales. European Journal of Social Sciences*, 49-1, 15 octobre 2011, p. 83-110.
- MAUZI Robert, *L'Idée du bonheur dans la littérature et la pensée françaises au XVIIIe siècle*, Paris, Colin, 1960.
- MEUNIER-MESSIKA Isabelle, *Jean-Henri Maubert de Gouvest (1721-1767) et l'univers des aventuriers des lettres au siècle des Lumières*, Université de Bourgogne Franche-Comté, Besançon, 2018.
- MORIZE André, *L'Apologie du luxe au XVIIIe siècle et « Le Mondain » de Voltaire : étude critique sur « Le Mondain » et ses sources*, Paris, H. Didier, 1909.
- MUCHEMBLED Robert, *Les ripoux des Lumières: corruption policière et révolution*, Paris, Seuil, 2011.
- PELLISON Maurice, « La mode de la méchanceté. Une Maladie morale au XVIIIe siècle », *La Nouvelle Revue*, 36, octobre 1905, p. 469-483.
- QUETEL Claude, *L'affaire des poisons*, Paris, Tallandier, coll.« Texto », 2015.
- QUETEL Claude, *L'histoire véritable de la Bastille*, Paris, Tallandier, 2013.
- QUETEL Claude, *Une légende noire : les lettres de cachet*, Paris, Le Grand livre du mois, 2011.
- RAYNAUD Philippe, *La politesse des Lumières: les lois, les moeurs, les manières*, Paris, Gallimard, coll.« L'esprit de la cité », 2013.
- ROCHE Daniel, *La Culture des apparences. Une histoire du vêtement (XVIIe-XVIIIe siècle)*, Paris, Fayard, 1990.
- ROCHE Daniel, *Le peuple de Paris: essai sur la culture populaire au XVIIIe siècle*, Paris, Aubier Montaigne, coll.« Collection Historique », 1981.
- ROSSIGNOL Natacha, « Les « insignes fripons » embastillés : regards sur les coupables de friponnerie emprisonnés à la Bastille au XVIIIe siècle », *Circé. Histoire, Savoirs, Sociétés*, 12, avril 2020.
- ROSSIGNOL Natacha, *Le jeu devant l'opinion dans la France du XVIIIe siècle*, Université de Franche-Comté, 2017.
- ROTH Suzanne, *Aventure et aventuriers au dix-huitième siècle. Essai de sociologie littéraire*, Université de Dijon, Service de reproduction des thèses Lille III, 1979.
- RUSTIN Jacques, *Le vice à la mode: étude sur le roman français du XVIIIe siècle: de Manon Lescaut à l'apparition de La Nouvelle Héloïse: 1731-1761*, Paris, Ophrys, 1979.
- SAMET Catherine, *Naissance de l'escroquerie moderne du XVIIIe au début du XIXe siècle: la naissance de la notion d'escroquerie d'après la jurisprudence du Châtelet et du parlement de Paris durant le siècle de Louis XV (1700-1790)*, Paris, L'Harmattan, coll.« Logiques juridiques », 2005.
- SERPENTINI Antoine Laurent, *Théodore de Neuhoff, roi de Corse: un aventurier européen au XVIIIe siècle*, Ajaccio, Albiana, coll.« Bibliothèque d'histoire de la Corse », 2011.
- SNYDERS Georges, *La pédagogie en France aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, Presses Universitaires de France, 1964.

STEPHANE Roger, *Portrait de l'aventurier: T.E. Lawrence, Malraux, von Salomon*, Paris, Union générale d'éditions, 1965.

STROEV Aleksandr, *Les aventuriers des Lumières*, Paris, Presses universitaires de Paris, coll.« Ecriture », 1997.

TATIN-GOURIER Jean-Jacques (éd.), *Cagliostro et l'Affaire du collier: pamphlets et polémiques*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, coll.« Lire le dix-huitième siècle », 1994.

VIDONI Nicolas, *La police des Lumières: XVIIe-XVIIIe siècle*, Paris, Perrin, 2018.

WALD-LASOWSKI Roman, « Jacques Rochette de la Morlière, escroc et libertin », *Dix-Huitième Siècle*, 29, 1997, p. 465-481.

Sciences annexes

AVRANE Patrick, *Les imposteurs: tromper son monde, se tromper soi-même*, Paris, Editions du Seuil, 2009.

BAUDUIN Andrée, *Psychanalyse de l'imposture*, Paris, Presses universitaires de France, coll.« Le fil rouge. Section 1, Psychanalyse », 2007.

BOUDON Raymond, *L'art de se persuader*, Paris, Seuil, coll.« Points », 1992.

BRONNER Gérald (éd.), *Les croyances collectives*, Paris, PUF, coll.« L'année sociologique », 2010.

BRONNER Gérald, *L'empire de l'erreur*, Paris, Presses universitaires de France, coll.« Sociologies », 2007.

CAILLOIS Roger, *Les jeux et les hommes*, Gallimard., Paris, nrf, 1967.

CHALES-COURTINE Sylvie, « La médiatisation des affaires criminelles », *Les Grands Dossiers des Sciences Humaines*, N° 25-12, 2011, p. 4-4.

CREPON Marc, *Les géographies de l'esprit: enquête sur la caractérisation des peuples de Leibniz à Hegel*, Paris, Editions Payot & Rivages, coll.« Bibliothèque philosophique Payot », 1996.

FLORES Teresa, « L'imposteur : entre pathologie et normalité », *Revue française de psychanalyse*, Vol. 79-1, 13 mars 2015, p. 120-131.

GALBRAITH John Kenneth, *L'argent*, Paris, Gallimard, coll.« Collection folio Histoire », n° 61, 1994.

GORI Roland, *La fabrique des imposteurs*, Arles, Actes Sud éditions, coll.« Babel », 2015.

HUIZINGA Johan, *Homo ludens: essai sur la fonction sociale du jeu*, Paris, Gallimard, coll.« Collection Tel », n° 130, 1988.

NIETZSCHE Friedrich, *Vérité et mensonge au sens extra-moral*, Paris, Gallimard, coll.« Folioplus philosophie », 2009.

SIMMEL Georg, *Philosophie de l'argent*, Paris, PUF, 1999.

VIDERMAN Serge, *De l'argent en psychanalyse et au-delà*, 1re éd., Paris, Presses universitaires de France, coll.« Le Fil rouge », 1992.

Sites internet

« An introduction to 18th-century British theatre », *The British Library*, <https://www.bl.uk/restoration-18th-century-literature/articles/18th-century-british-theatre>.

« Bayle Dictionnaire Critique: Public Version », <http://artflsrv02.uchicago.edu/cgi-bin/dicos/baylepublic.pl?objectid=751>.

« British History Online | The core printed primary and secondary sources for the medieval and modern history of the British Isles », <https://www.british-history.ac.uk/>.

« British Literature Wiki », <https://sites.udel.edu/britlitwiki/>.

« Cambridge Dictionary », <https://dictionary.cambridge.org/fr/>.

« Collins Online Dictionary | Definitions, Thesaurus and Translations », <https://www.collinsdictionary.com/>.

« Dictionnaire de l'Académie française », <https://www.dictionnaire-academie.fr/>.

« Dictionnaire des journaux », <https://dictionnaire-journaux.gazettes18e.fr/node/1303>.

« Dictionnaire Littré - Dictionnaire de la langue française », <https://www.littre.org/>.

« Discovering Literature: Restoration and 18th century », *The British Library*, <https://www.bl.uk/restoration-18th-century-literature>.

« Édition électronique revue, corrigée et augmentée du Dictionnaire des journalistes (1600-1789) », <https://dictionnaire-journalistes.gazettes18e.fr/node/814>.

« Eighteenth Century Collections Online », <https://www.gale.com/intl/primary-sources/eighteenth-century-collections-online>.

« Eighteenth Century Journalists and Periodicals | British Literature Wiki », <https://sites.udel.edu/britlitwiki/eighteenth-century-journalists-and-periodicals/>.

« Encyclopedia Britannica », *Encyclopedia Britannica*, <https://www.britannica.com/>.

« ENCYCLOPEDIE », <http://portail.atilf.fr/encyclopédie/>.

- « English literature - The 18th century », *Encyclopedia Britannica*,
<https://www.britannica.com/art/English-literature>.
- « Gallica », <https://gallica.bnf.fr/accueil/fr/content/accueil-fr?mode=desktop>.
- « Gambling at Bath - Georgian Cities », <http://www.18thc-cities.paris-sorbonne.fr/Gambling-at-Bath.html?lang=en>.
- « Gazettes européennes du 18e siècle », <http://www.gazettes18e.fr/>.
- « Google Livres », <https://books.google.fr/>.
- « Old Bailey Online - The Proceedings of the Old Bailey, 1674-1913 - Central Criminal Court », <https://www.oldbaileyonline.org/>.
- « Online Etymology Dictionary. Origin, history and meaning of English words »,
<https://www.etymonline.com/>.
- « Poèmes satiriques du XVIIIème siècle », <https://satires18.univ-st-etienne.fr/pr%C3%A9sentation>.
- « Salle des inventaires virtuelle », <https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/cms/content/display.action?uuid=Accueil1RootUuid&onglet=1>.
- « SAMUEL JOHNSON DICTIONARY SOURCES », *SAMUEL JOHNSON DICTIONARY SOURCES*, <https://www.sjdictionarysources.org/>.
- « Seventeenth and Eighteenth Century Burney Newspapers Collection »,
<https://www.gale.com/intl/c/17th-and-18th-century-burney-newspapers-collection>.
- « Thesaurus.com - The world's favorite online thesaurus! », *Thesaurus.com*,
<https://www.thesaurus.com>.
- « Western theatre - The 18th century theatre », *Encyclopedia Britannica*,
<https://www.britannica.com/art/Western-theatre>.

Bibliographie britannique

ARMSTRONG Nancy, *Desire and Domestic Fiction: A political history of the novel*, Oxford, Oxford University Press, 1987.

BLACK Jeremy, *The British abroad: the Grand Tour in the eighteenth century*, Stroud, Gloucestershire, Sutton, 2003.

CANNON John, *Aristocratic century: the peerage of eighteenth-century England*, 1. paperback ed., Cambridge, Univ. Press, coll.« The Wiles lectures given at the Queen's Univ. of Belfast », 1987.

COCKBURN J.S. (éd.), *Crime in England 1500-1800*, Princeton, Princeton University Press, 1977.

CORTESE Beth, « Gambling with Women, Estates and Status in Long Eighteenth Century-Comedy », *Études Épistémè. Revue de littérature et de civilisation (XVIe – XVIIIe siècles)*, 39, 27 avril 2021.

COWARD Barry et COWARD Barry, *Social change and continuity: England 1550-1750*, London & New York, Longman, coll.« Seminar studies in history », 1997.

DICKINSON Harry T. (éd.), *A companion to eighteenth-century Britain*, Malden, Mass., Blackwell, coll.« Blackwell companions to British history », 2006.

DUCROCQ Jean, HALIMI Suzy et LEVY Maurice, *Roman et société en Angleterre au XVIIIe siècle*, Paris, Presses universitaires de France, coll.« Le Monde anglophone », 1978.

DUFFY Michael, *The Englishman and the foreigner*, Cambridge & Alexandria, Chadwyck-Healey, coll.« The English satirical print, 1600-1832 », 1986.

EMSLEY Clive, *Crime and society in England, 1750-1900*, Harlow & New York, Longman & Pearson, coll.« Themes in British social history », 2005.

GEORGE M. Dorothy, *London life in the eighteenth century*, Harmondsworth, Penguin Books, coll.« Peregrine Books », 1979.

GIANICO Marilina, « La traduction de Pamela, or Virtue rewarded de Richardson par l'abbé Prévost. », *Università degli Studi di Bologna*, p. 23.

HADDAD Elie, MUCHNIK Natalia, TUTTLE Elizabeth et CASSAN Michel, *Les sociétés anglaise, espagnole et française au XVIIe siècle*, Paris, CNED / Sedes, coll.« CAPES-Agrégation », 2007.

HARRIS Bob, *Gambling in Britain in the Long Eighteenth Century*, Cambridge, Cambridge University Press, 2022.

HAY Douglas, *Albion's fatal tree: crime and society in 18th century England*, New York, Pantheon books, Random House, 1975.

HAY Douglas et ROGERS Nicholas, *Eighteenth-century English society: shuttles and swords*, Oxford & New York, Oxford University Press, 1997.

HEAL Felicity et HOLMES Clive, *The Gentry in England and Wales 1500-1700*, Redwood city., Stanford University Press, 1994.

HITCHCOCK Tim, « Escrocs, seigneurs et « pieux chanteurs » », *Histoire, économie société*, 24e année-1, 2005, p. 109-122.

HOLMES Geoffrey S., *The making of a great power: late Stuart and early Georgian Britain, 1660-1722*, London & New York, Longman, coll.« Foundations of modern Britain », 1993.

HOLMES Geoffrey S. et SZECHI D., *The age of oligarchy: pre-industrial Britain, 1722-1783*, London & New York, Longman, coll.« Foundations of modern Britain », 1993.

- HOWSON Gerald, *Thief-Taker General: Jonathan Wild and the emergence of crime and corruption as a way of life in eighteenth-century England*, New Brunswick, U.S.A., Transaction Books, 1985.
- HUNTER J. Paul, *Before novels: the cultural contexts of eighteenth-century English fiction*, New York, Norton, 1990.
- KING Peter, « ‘Hanging not Punishment Enough’: Attitudes to Aggravated Forms of Execution and the Making of the Murder Act 1690–1752 », in *Punishing the Criminal Corpse, 1700-1840*, London, Palgrave Macmillan UK, 2017, p. 29-75.
- LANGFORD Paul, *Englishness identified: manners and character, 1650-1850*, Oxford & New York, Oxford University Press, 2000.
- LANGFORD Paul, *A Polite and Commercial People, 1721-1783*, Oxford, Oxford University Press, 1989.
- LASLETT Peter, *Un monde que nous avons perdu. Les structures sociales pré-industrielles*, Paris, Flammarion, 1969.
- LINEBAUGH Peter, *The London Hanged: Crime and Civil Society in the Eighteenth Century*, London, The Penguin Press, 1991.
- MAXWELL Constantia, *The English traveller in France, 1698-1815*, London, G. Routledge and Sons, 1932.
- MCNEIL Peter, *Pretty gentlemen: macaroni men and the eighteenth-century fashion world*, New Haven, CT, Yale University Press, 2018.
- MINGAY J.E., *English Landed Society In the Eighteenth Century*, Toronto, University of Toronto Press, 1963.
- MORGAN Gwenda et RUSHTON Peter, *Rogues, thieves, and the rule of law: the problem of law enforcement in north-east England, 1718-1800*, London ; Bristol, Pa, UCL Press, 1998.
- MULLIN Janet E., *A Sixpence at Whist: Gaming and the English Middle Classes, 1680-1830*, Boydell & Brewer, 2015.
- MUNTING Roger, *An Economic and Social History of Gambling in Britain and the USA*, Manchester University Press, 1996.
- O’GORMAN Frank, *The long eighteenth century: British political and social history, 1688-1832*, London & New York, Arnold, coll.« The Arnold history of Britain », 1997.
- PORTER Roy, *English society in the eighteenth century*, London & New York, Penguin Books, coll.« The Penguin social history of Britain », 1990.
- PREST Wilfrid, « JUDICIAL CORRUPTION IN EARLY MODERN ENGLAND », *Past & Present*, 133-1, 1 novembre 1991, p. 67-95.
- RICHARD Jessica Anne, *The romance of gambling in the eighteenth-century British novel*, Houndmills, Basingstoke, Hampshire, Palgrave Macmillan, 2011.
- RODDIER Henri, « L’Abbé Prévost et le problème de la traduction au XVIIIe siècle », *Cahiers de l’AIEF*, 8-1, 1956, p. 173-181.
- ROGERS Ben, *Beef and liberty*, London, Chatto & Windus, 2003.

- RULE John, *Albion's people: English society, 1714-1815*, London ; New York, Longman, coll.« Social and economic history of England », 1992.
- SHARPE J. A., *Crime in early modern England, 1550-1750*, London ; New York, Longman, coll.« Themes in British social history », 1999.
- SHARPE J. A., *Early modern England: a social history, 1550-1760*, London & New York, Arnold, 1997.
- SHARPE J. A., *Instruments of darkness: witchcraft in England 1550-1750*, London, Hamish Hamilton, 1996.
- SHARPE J. A., *Crime and the law in English satirical prints, 1600-1832*, Cambridge & Alexandria, Chadwyck-Healey, coll.« The English satirical print, 1600-1832 », 1986.
- SHOEMAKER Robert B., « Worrying About Crime: Experience, Moral Panics and Public Opinion in London, 1660–1800 », *Past & Present*, 234-1, 1 février 2017, p. 71-100.
- SMITH CHARLES W. et MOSSMAN PHILIP L., « Eighteenth Century Counterfeit English and Irish Halfpence », *The Numismatic Chronicle (1966-)*, 172, 2012, p. 265-276.
- SPECK W. A., *Literature and society in eighteenth century England, 1680-1820: ideology, politics and culture*, London, Longman, coll.« Themes in British social history », 1998.
- THOMAS Keith, *Religion and the Decline of Magic*, Université de Californie, Scribner, 1971.
- TOBIAS J.J., *Crime and Police in England, 1700-1900*, New-York, Gill and Macmillan, 1979.
- TOMBS Robert et TOMBS Isabelle, *That sweet enemy: the French and the British from the Sun King to the present; [Britain and France - the history of a love-hate relationship]*, London, Pimlico, 2007.
- VICKERY Amanda, « His and Hers: Gender, Consumption and Household Accounting in Eighteenth-Century England », *Past & Present*, 1-suppl_1, 1 janvier 2006, p. 12-38.
- WILSON Kathleen, *The sense of the people: politics, culture, and imperialism in England, 1715-1785*, Cambridge & New York, Cambridge University Press, coll.« Past and present publications », 1998.
- WYNNE-DAVIES Marion, *The Bloomsbury dictionary of English literature*, Rev. ed., London, Bloomsbury publ, 1997.
- WYNNE-DAVIES Marion (éd.), *Bloomsbury guide to English literature: the new authority on English literature*, 1. publ., [Reprint]., London, Bloomsbury, coll.« Bloomsbury reference », 1992.

Annexes

Annexe 1 : Lettre de François Blaud à son père (version originale)

Chapitre 2/I/D) page 97. Voici la lettre que François Blaud, un usurpateur audacieux, envoya à son père pour lui demander de l'aide alors qu'il vient d'être embastillé. Dans ces lignes, l'effronterie de Blaud n'a d'égale que ses mensonges éhontés.

à la Bastille de Paris le 15 mars 1741

Monsieur et tres cher père,

Je ne doute nullement de la douleur ou vous allez etre, de mesme que ma chere mere, lorsque vous recevrez la pressente en y aprenant le sort misserable ou je suis prissonnier renferme seul entre quatre murailles à la bastille de cette ville, et ce par ordre de Mr de Marville prevost et Lieutenant general de police de paris, le sujet de ma detention vient quetant party de flandres de ches mon épouse pour venir ches nous, ainsy que je vous lavoits escrit, en passant par St omer en flandres françoisse, je me trouva avant y arriver avec un officier quy mapella Mr Bon et dit me connoitre, je feuts aces vain pour luy dire que jetoit tel, ce quy me donna lieu étant audit st omer ou jay resté une quainzaine des jours pour y atendre de vos nouvelles, de continuer Ledit nom, il et arivé qu'en passant jay veu Mr de pras cy devant capitaine du regiment de la Reyne infanterie et apresent comandant du fort françois daire en flandres ayant s[çu ? ¹⁰⁰⁸] mr son fils epouzé la fille de Mr deydé conseiller a la cour des aydes a ce quil ma dit, icelluy comandant etant beaucoup amy de Mr puech et sabatier marchands drapier etant donc arivé Lundy 13 du pressent en cette ville jay etté aretté et conduit icy parce que quelquun du cotté dudit st omer ayant escrit a Mr le prevost lieutenant de police de marville icelluy me demenda chez luy de luy dire mon veritable nom je luy repondit la verité que jetoit Blaud et non Bon et il ordonna de me mettre en prison, c'est pourquoy mon tres cher père, josse plein dun juste Repentir et dans lestat le plus malheureux du monde, me jetter à vos pieds et vous prier tres humblement de voulloir sitot la pressente ressue allé vous mesme et faire agir vos amy au pres de mr le premier president afin quil daigne me pardonner la faute que jay fait, et la temeritté que jay eu de prendre pendent 15 ou 18 jours son nom pour dieu je vous conjure et supplie de

¹⁰⁰⁸ Illisible

le faire non à mon nom car je ne le merite pas mais en celluy de mon cher enfant et celluy de ma chere epouse, laquelle moura de doulleur de scavoir lestat ou je suis reduit, ne pouvant daillieurs y porter aucun soullagement comme se trouvant dans un paÿs etranger, daillieurs ne pouvant pas luy escrire, mayant etté donné cette feuillie de papier pour vous escrire esperant quon daignera faire partir ma lettre pour quelle vous parviene je vous prie aussy mon cher père de voulloir au plus tot escrire et le faire faire par dautres personnes, a mr chicoyneau medesin du roy pour quil daigne sinteresser pour moy tant aupres de mr de marville que autres quil trouvera convenir vous avés aussy mr marcot quy et a ce que jay ouÿ dire medesin du roy,

Quand à ce quy concerne linterest de laffaire de famille que vous aviez marque à mon epouse voulloir sçavoir priez mon oncle banne de voir les mrs quy logent ou logeoit dans la maison de mr mazadé et par la vous serez informé de tout,

Enfin mon tres cher père jespere que les sentiments du sang et de la nature vous toucheront pour vôtre misserable fils et sa famille et que vous ne mabandoneres pas dans mon triste Etat car je nay nulle cognoissance dans cette ville plein de cette esperance de la part dun Bon Et digne père

Et En vous demendent vôtre Bénédiction et celle de ma chere mere jay l'h detre avec un tres profond respect Monsieur et tres cher père votre tres humble et tres obt. ¹⁰⁰⁹ serviteur et fils. Blaud ¹⁰¹⁰

Annexe 1 (bis) : Lettre de François Blaud à son père (version modernisée)

À la Bastille de Paris, le 15 mars 1741

Monsieur et très cher père,

Je ne doute nullement de la douleur dans laquelle vous allez être, de même que ma chère mère, lorsque vous recevrez la présente en y apprenant le sort misérable où je suis prisonnier, enfermé seul entre quatre murs à la Bastille de cette ville, et ce par ordre de M. de Marville, prévôts et lieutenant général de police de Paris. Le motif de ma détention vient qu'étant parti de Flandres

¹⁰⁰⁹ Obéissant

¹⁰¹⁰ Dossier de prisonnier, bibliothèque de l'Arsenal, côte MS 11483 folio 244-245

de chez mon épouse pour venir chez nous, ainsi que je vous l'avais écrit, en passant par St Omer en Flandres françaises, je me trouvai avant d'y arriver avec un officier qui m'appela M. Bon et dit me connaître, je fus assez vain pour lui dire que j'étais tel, ce qui me donna lieu, étant audit St Omer où je suis resté une quinzaine de jours pour y attendre de vos nouvelles, de continuer ledit nom. Il est arrivé qu'en passant, j'ai vu M. de Pras ci-devant capitaine du régiment de la reine infanterie et à présent commandant du fort français d'Aire en Flandres, ayant su M. son fils épouser la fille de M. Deydé, conseiller à la cour des aides à ce qu'il m'a dit, ce commandant étant beaucoup ami de M. Puech et Sabatier marchands drapiers étant donc arrivé lundi 13 du présent en cette ville j'ai été arrêté et conduit ici parce que quelqu'un du côté dudit St Omer ayant écrit à M. le prévôt lieutenant de police de Marville qui me demanda chez lui de lui dire mon véritable nom je lui répondit la vérité que j'étais Blaud et non Bon et il ordonna de me mettre en prison, c'est pourquoi mon très cher père, j'ose plein d'un juste repentir et dans l'état le plus malheureux du monde, me jeter à vos pieds et vous prier très humblement de vouloir sitôt la présente reçue, aller vous-même et faire agir vos amis auprès de M. le premier président afin qu'il daigne me pardonner la faute que j'ai faite, et la témérité que j'ai eu de prendre pendant 15 ou 18 jours son nom. Pour Dieu je vous conjure et supplie de le faire non à mon nom car je ne le mérite pas mais en celui de mon cher enfant et celui de ma chère épouse, laquelle mourra de douleur de savoir l'état où je suis réduit, ne pouvant d'ailleurs y porter aucun soulagement comme se trouvant dans un pays étranger, d'ailleurs ne pouvant pas lui écrire, m'ayant été donné cette feuille de papier pour vous écrire espérant qu'on daignera faire partir ma lettre pour qu'elle vous parvienne, je vous prie aussi mon cher père de vouloir au plus tôt écrire et le faire par d'autres personnes, à M. Chicoyneau médecin du roi pour qu'il daigne s'intéresser pour moi tant auprès de M. de Marville que d'autres qu'il trouvera convenir, vous avez aussi M. Marcot qui est à ce que j'ai ouï dire, médecin du roi.

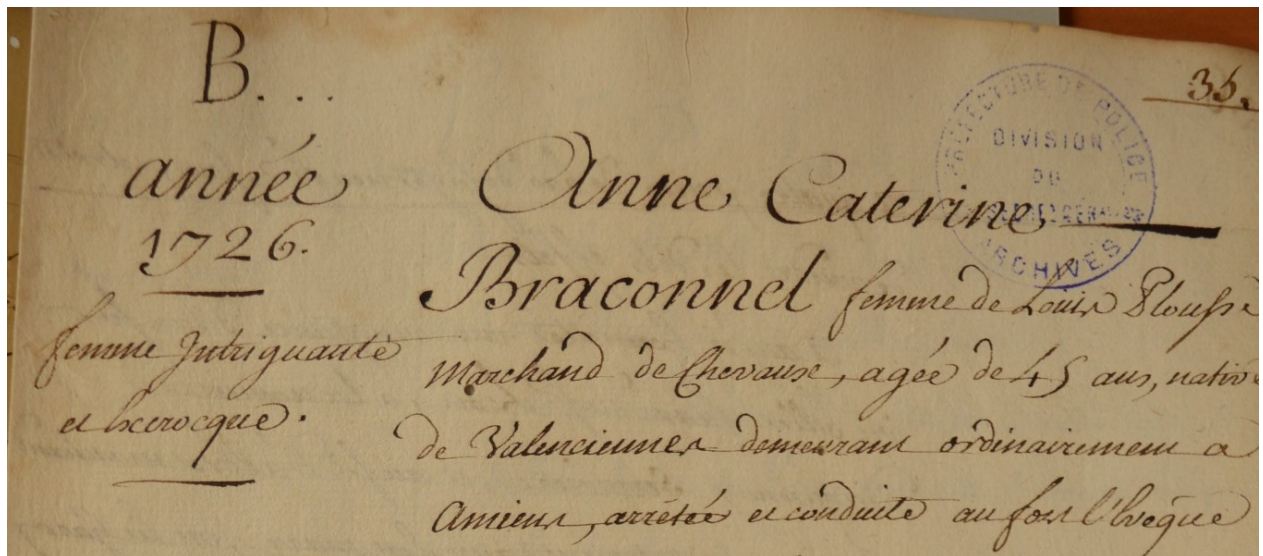
Quant à ce qui concerne l'intérêt de l'affaire de famille que vous aviez marqué à mon épouse vouloir savoir, priez mon oncle Banne de voir les messieurs qui logent ou logeaient dans la maison de M. Mazadé et par là vous serez informé de tout,

Enfin mon très cher père, j'espère que les sentiments du sang et de la nature vous toucheront pour votre misérable fils et sa famille et que vous ne m'abandonnerez pas dans mon triste état car je n'ai nulle connaissance dans cette ville, plein de cette espérance de la part d'un bon et digne père.

Et en vous demandant votre bénédiction et celle de ma chère mère, j'ai l'honneur d'être avec un très profond respect, Monsieur et très cher père, votre très humble et très obéissant serviteur et fils, Blaud.

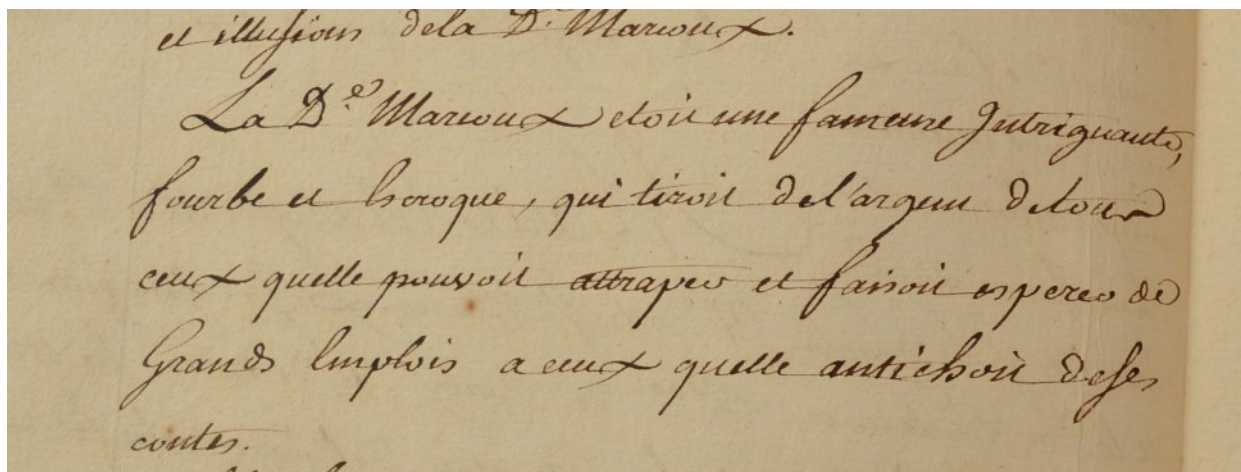
Annexe 2 : Anne Catherine Braconnel, « Femme intrigante et escroque »

Chapitre 3/III/A) page 137. Voici la photographie du registre AA7-35 sur laquelle figure dans la marge le motif d'embailllement « femme intrigante et escroque ». Il s'agit d'un des très rares emplois du féminin du terme « escroc ».



Annexe 3 : La Dame Marcoux, « fameuse intrigante, fourbe et escroque »

Chapitre 3/III/A) page 137. Voici la photographie du registre AA7 476, sur laquelle nous constatons l'emploi du terme « escroque » dans la description des méfaits de la Dame Marcoux.



Annexe 4 : *The New Newgate Calendar*, Avril 1833

Chapitre 2/II/C) page 106 et chapitre 5/I/B) page 174. Un siècle après l'exécution de Jenny Diver, célèbre voleuse irlandaise, celle-ci continue à faire parler d'elle lorsque le *Newgate Calendar* la choisit pour faire sa couverture d'avril 1833.

THE NEW

Newgate Calendar

CONTAINING THE
Remarkable Lives and Trials of Notorious Criminals, Past and Present.

No. 64.—Vol. I. Splendidly Illustrated. Price One Penny.



JENNY DIVER'S STOLEN INTERVIEW WITH HER LOVER.

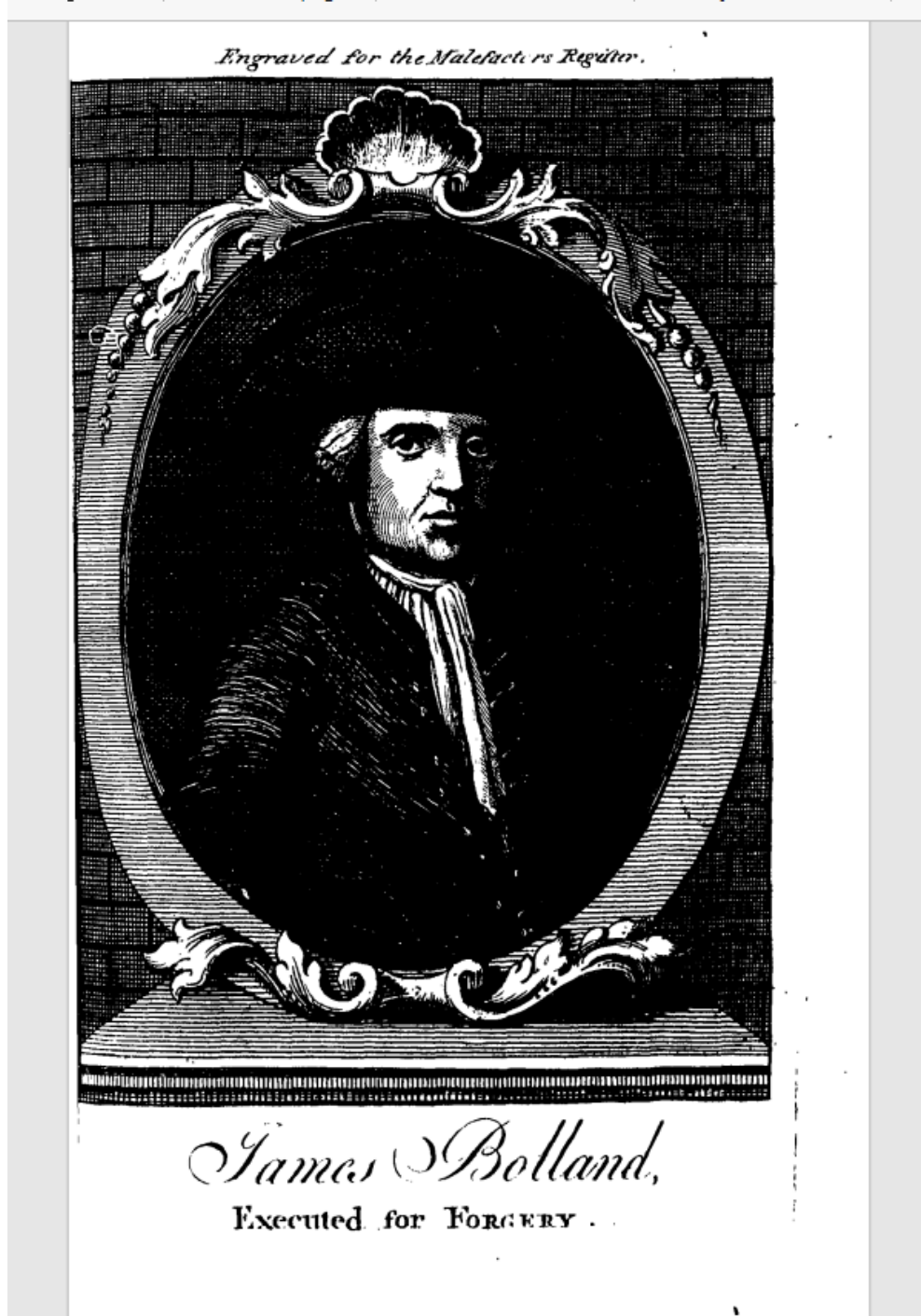
JENNY DIVER, THE FEMALE MACHEATH, KNOWN AS THE QUEEN OF THE PICK-POCKETS.

A CHARACTER more celebrated for light-fingered depredations it would be impossible to find than the notorious woman whose exploits we are about to relate

Her depredations were executed with the courage of a man, aided by all the softer deceptions of an artful female. Jenny Diver, or Mary Young, as we believe her right name to have been, was born in the north of Ireland. Her parents seem to have been persons in indigent circumstances, and dying when she was an infant she had no recollection of them. Some poor persons—nearly as poor as the

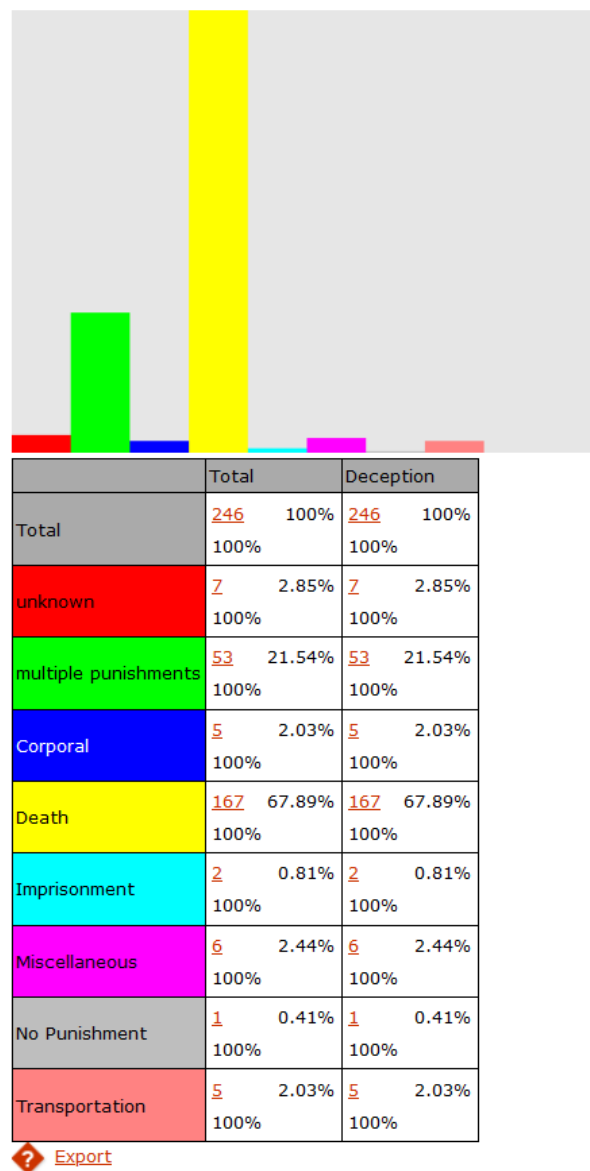
Annexe 5 : Portrait de James Bolland

Chapitre 5/II/A) page 178. L'histoire de James Bolland, exécuté en 1772 pour contrefaçon, est racontée dans le tome V du Malefactor's register publié en 1779. Son histoire est utilisée pour démontrer l'infamie du crime de contrefaçon. Fait plutôt rare et réservé à quelques élus, le portrait du malfrat est inséré dans l'ouvrage.



Annexe 6 : Verdicts prononcés pour les coupables de contrefaçon, entre 1689 et 1789

Chapitre 5/II/A) page 177. Ce graphique, comparé à celui qui suit, montre de manière très nette, que les coupables de contrefaçon étaient majoritairement pendus en Grande-Bretagne ¹⁰¹¹.



¹⁰¹¹ « Old Bailey Online »..., op. cit. *Tabulating punishment category against offence category where offence category is forgery and verdict category is guilty, between 1689 and 1789. Counting by verdict.* Consulté le 27/06/2022

Annexe 6 (bis) : Verdicts prononcés pour les coupables de vol entre 1689 et 1789

Chapitre 5/II/A) page 177. Ce graphique montre, comparé à celui qui précède, que les coupables de vol étaient majoritairement condamnés à la transportation ¹⁰¹².



	Total		Theft	
Total	<u>23960</u>	100%	<u>23960</u>	100%
unknown	<u>879</u>	3.67%	<u>879</u>	3.67%
multiple punishments	<u>1294</u>	5.4%	<u>1294</u>	5.4%
Corporal	<u>2836</u>	11.84%	<u>2836</u>	11.84%
Death	<u>2491</u>	10.4%	<u>2491</u>	10.4%
Imprisonment	<u>798</u>	3.33%	<u>798</u>	3.33%
Miscellaneous	<u>2115</u>	8.83%	<u>2115</u>	8.83%
No Punishment	<u>147</u>	0.61%	<u>147</u>	0.61%
Transportation	<u>13400</u>	55.93%	<u>13400</u>	55.93%

 [Export](#)

¹⁰¹² *Ibid.* Tabulating punishment category against offence category where offence category is theft and verdict category is guilty, between 1689 and 1789. Counting by verdict. Consulté le 27/06/2022

Annexe 7: My Lord Tip-Toe

Chapitre 5/II/D) page 192. Cette estampe ¹⁰¹³ ridiculise un Anglais qui s'est laissé séduire par la mode française. La France appelée ici la « terre des singes », ainsi que les manières de Lord Tip-Toe, marchant de manière grotesque sur la pointe des pieds, démontre le profond mépris du graveur pour les mœurs françaises, tout en étant le parfait reflet de la francophobie ambiante du XVIII^e siècle.



¹⁰¹³ Matthew DARLY, *My Lord Tip-Toe Just Arrived from Monkey Land*, 1771.

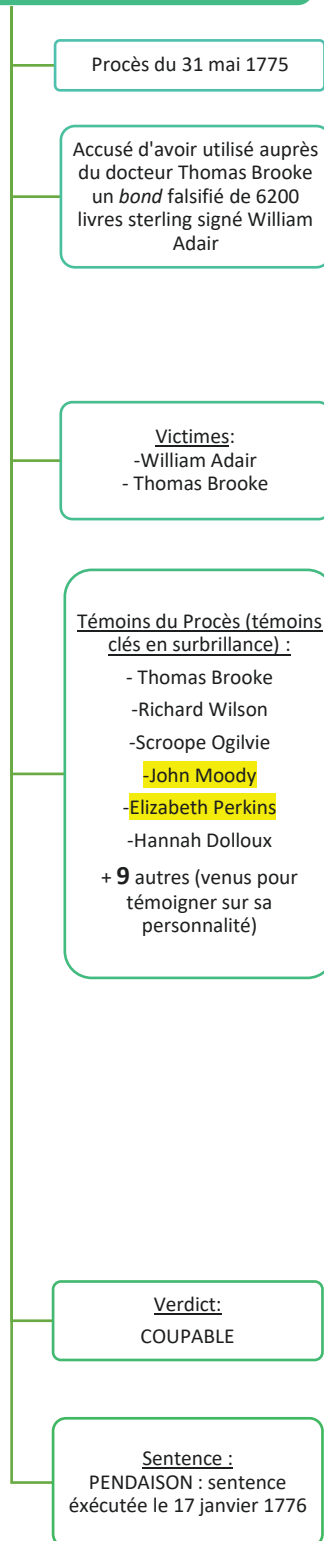
Annexe 8 : Les procès de Robert Perreau, Daniel Perreau et Margaret Caroline Rudd.

Chapitre 2/II/A) page 99. Ces trois procès, datant respectivement de mai et décembre 1775, sont particulièrement compliqués étant donné les nombreux témoignages, parfois contradictoires, ainsi que les nombreuses imbrications d'un procès à l'autre. Afin d'en faciliter la compréhension, nous avons réalisé un graphique permettant de regrouper les principaux éléments pour plus de clarté.

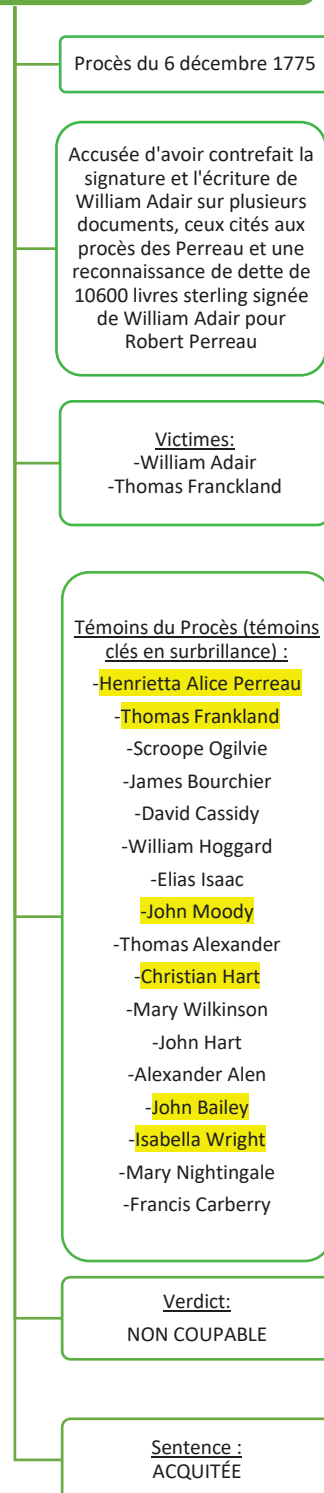
Robert Perreau



Daniel Perreau

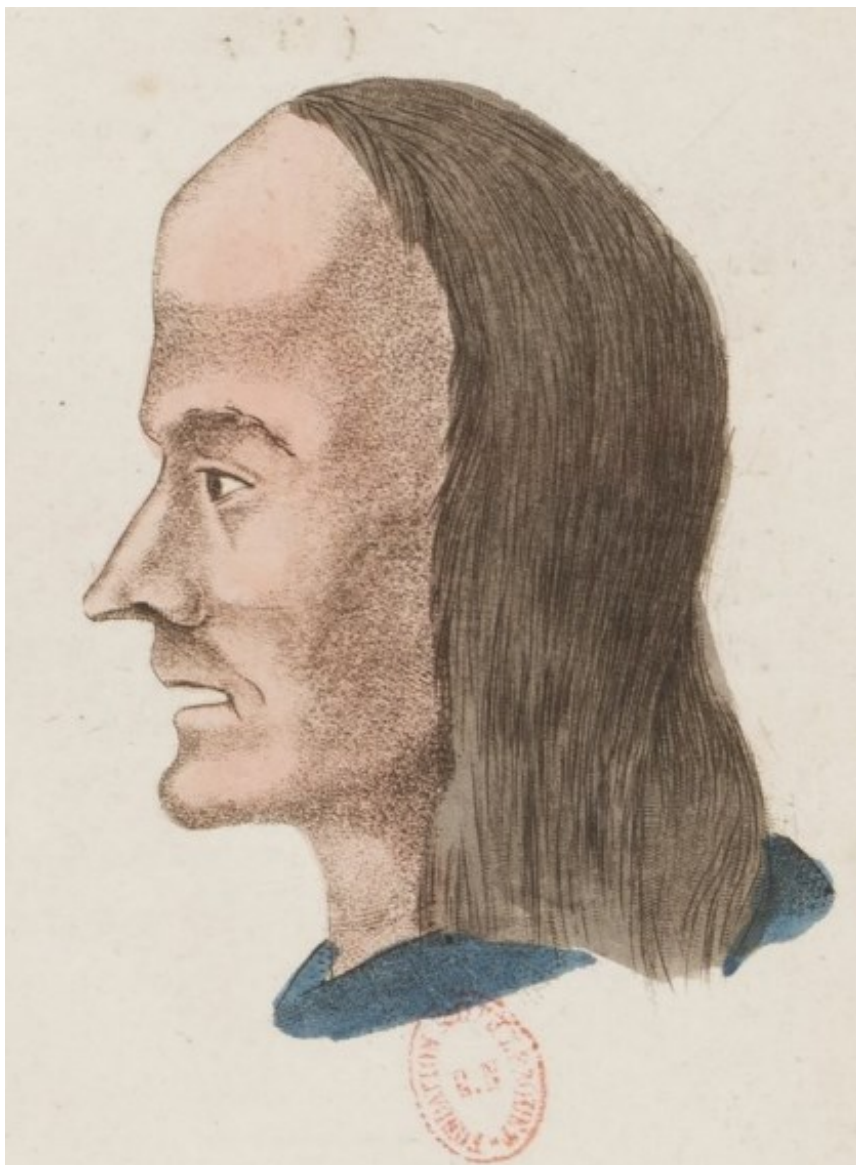


Margaret Caroline Rudd



Annexe 9 : Le portrait du fripon selon Lavater

Chapitre 4/I/C) page 157. *La physiognomonie ou le « talent de connaître l'intérieur de l'homme par son extérieur » connaît au XVIII^e siècle un regain d'intérêt, notamment grâce à l'œuvre de Lavater. Dans son ouvrage, il n'oublie pas le portrait du fripon, ainsi commenté : « On reconnaît dans cette physionomie celle d'un fripon ; la capacité et la forme de ce front promettent cependant un esprit réfléchi et même profond : ce nez saillant, ce menton avancé et pointu, caractérisent l'homme fin, entreprenant et rusé ; mais l'ensemble de ces traits compose une physionomie répugnante, incapable d'inspirer la confiance ¹⁰¹⁴. »*



¹⁰¹⁴ Johann Caspar LAVATER, *Le Lavater portatif; ou, Précis de l'art de connaître les hommes par les traits du visage*, Réédition., Paris, Saintin, 1815. p.88

Annexe 10 : *The Frog and the Toad*

Chapitre 6/III/B) page 224. Cette fable illustre à merveille à quel point l'argent peut modifier les personnalités. La grenouille, qui ne veut pas entendre parler du crapaud et de leurs quelconques liens familiaux possibles, change tout à coup d'avis lorsque le crapaud fait soudainement fortune. Voici la version en anglais (se reporter au texte principal pour la version en français) :



The Frog and the Toad. do

F A B L E LXXX.

On the margin of a pond, superbly ornamented with mud and rushes, a Frog and a Toad sat croaking, in great animosity. The subject of their dispute was, the dignity of their respective families. The Frog protested, that it would be horribly derogatory to the honour of the illustrious house of frog, to emblazon any quarter of it's achievements in common with the arms of the name and family of the Toad. The Toad, on his part, insisted, with equal warmth, that the families had called cousins, from time immemorial, and that he had heard it particularly from his own mother's mouth, that his great-grandfather and the Frog's grandmother were cousin-germans. It happened, soon after this important debate, that a considerable estate devolved fortunately to the Toad. Upon which his neighbour Frog sends his attorney with the utmost expedition, to assure him, that he had fortunately found among his papers, an authentick deed of settlement, by which it evidently appeared incontestable, (all other deeds and conveyances to the contrary notwithstanding that their grandfathers and grandmothers were not actually cousin-germans, but brother and sister ¹⁰¹⁵.

¹⁰¹⁵ John KIDGELL, *Fables originales, françois et anglois Ornées de figures en taille douce, gravées & propres à être enluminées.* = *Original fables, French and English adorned with copper plates very proper for to Colour.* Tom. II., A Londres, s.n., 1772. Tome II, p.233, 235

Annexe 11 : *Le Savetier et le Financier*

Chapitre 6/III/B) page 225. Cette fable de La Fontaine illustrant les méfaits de l'argent a été reprise par trois dramaturges dans quatre comédies différentes. Voici donc la version du fabuliste afin de pouvoir la comparer aux comédies que nous évoquons dans l'étude :

« Un Savetier chantoit du matin jusqu'au soir ;
C'étoit merveille de le voir,
Merveille de l'ouïr ; il faisoit des passages,
Plus content qu'aucun des sept sages.
Son voisin au contraire, étant tout cousu d'or,
Chantoit peu, dormoit moins encor.
C'étoit un homme de finance.
Si sur le point du jour, parfois il sommeilloit,
Le Savetier alors en chantant l'éveilloit ;
Et le Financier se plaignoit
Que les soins de la Providence
N'eussent pas au marché fait vendre le dormir,
Comme le manger & le boire.
En son hôtel il fait venir
Le chanteur, & lui dit : or, çà, sire Grégoire,
Que gagnez-vous par an ? Par an ? ma foi, monsieur,
Dit avec un ton de rieur,
Le gaillard Savetier, ce n'est point ma manière
De compter de la sorte ; & je n'entasse guere
Un jour sur l'autre : il suffit qu'à la fin
J'attrape le bout de l'année :
Chaque jour amene son pain.
Eh bien, que gagnez-vous, dites-moi, par journée ?
Tantôt plus, tantôt moins : le mal est que toujours,
(Et sans cela nos gains seroient assez honnêtes),
Le mal est que dans l'an s'entremêlent des jours

Qu'il faut chommer : on nous ruine en Fêtes.
L'une fait tort à l'autre : & monsieur le Curé
De quelque nouveau Saint charge toujours son prône.
Le financier, riant de sa naïveté,
Lui dit : je vous veux mettre aujourd'hui sur le trône.
Prenez ces cent écus : gardez-les avec soin,
Pour vous en servir au besoin.
Le Savetier crut voir tout l'argent que la terre
Avoit, depuis plus de cent ans,
Produit pour l'usage des gens.
Il retourne chez lui : dans sa cave il enserre
L'argent & sa joie à la fois.
Plus de chant : il perdit la voix
Du moment qu'il gagna ce qui cause nos peines.
Le sommeil quitta son logis,
Il eut pour hôtes les soucis,
Les soupçons, les alarmes vaines.
Tout le jour il avoit l'œil au guet : & la nuit,
Si quelque chat faisoit du bruit,
Le chat prenoit l'argent. A la fin le pauvre homme
S'en courut chez celui qu'il ne réveillait plus.
Rendez-moi, lui dit-il, mes chansons & mon somme,
Et reprenez vos cent écus ¹⁰¹⁶. »

¹⁰¹⁶ Jean de LA FONTAINE, *Fables choisies. Tome III mises en vers par J. de La Fontaine.*, Paris, Dessaint & Saillant & Durand, 1755. p.47-48

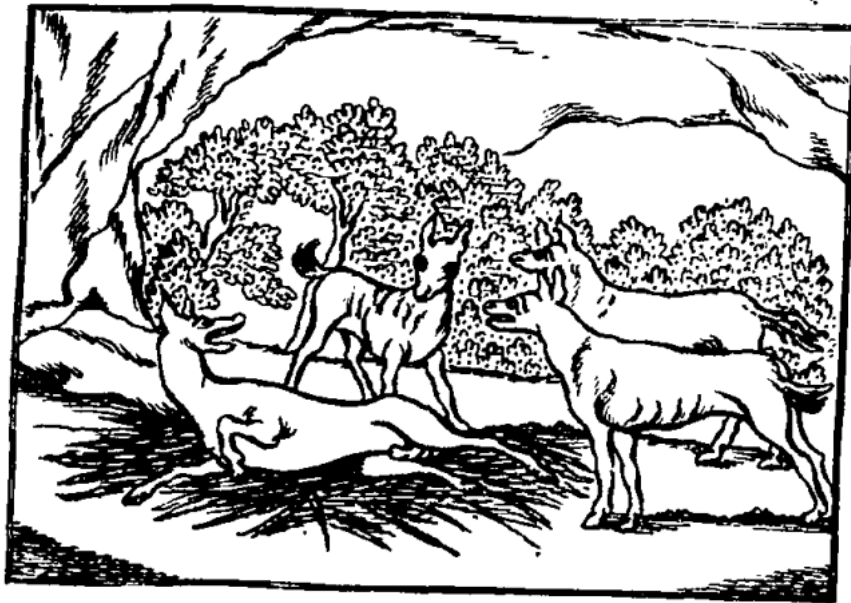


1017

¹⁰¹⁷ Gravure de Pierre Chenu, d'après un dessin de Jean-Baptiste Oudry, paru dans *Ibid.*

Annexe 12: *The Wolf and his family*

Chapitre 7/I/C) page 242. Cette fable illustre le rapport entre l'honneur, l'argent et la réputation. Si l'on est fortuné, on peut se permettre des extravagances, voire une mauvaise conduite ; la richesse effacera tout mauvais comportement. En revanche, sans argent, notre comportement doit être des plus qu'exemplaire si l'on veut jouir d'une réputation à la hauteur de nos espérances.



The Wolf and his Family. ²³

F A B L E XXXIII.

A Dying wolf having assembled his infant family at his bed-side, with the most paternal tenderness, recommended to their attention his affectionate and wolfy counsel. "More particularly, says he, ye dear hopes of the honour of my house, write these my words on the tables of your remembrance. You, my elder son, heir of my entailed estate, to you it is permitted to live at ease, and to devote yourself entirely to your pleasures, in defiance of every kind of censure; but you, my younger branches, as well the sons as daughters of my affection, be sure to be careful of your reputation ¹⁰¹⁸".

¹⁰¹⁸ J. KIDGELL, *Fables originales, françois et anglois*, vol 2..., op. cit. p.91

Annexe 13 : Le cuisinier français face au cuisinier anglais

Chapitre 8/I/A) page 269. Cette gravure permet de bien saisir combien les Anglais mettaient quelquefois un point d'honneur à se différencier des Français. La gravure est divisée en deux volets. Le premier représente un cuisinier français, très maigre, attachant un chat sur une très longue broche qu'il tient entre ses genoux. Derrière lui se trouve une table sur laquelle sont posés un poisson et un morceau de viande dont l'os est proéminent. Sur le cadre, nous retrouvons accrochés des grenouilles, des oignons et des gousses d'ail. Le second volet est dédié au cuisinier anglais, corpulent et ventripotent. Il est devant un fût de bière et une chope débordante, et derrière lui se trouve un aloyau posé sur une table. Le cadre est orné d'un jambon et d'un chapon. S'il y a prospérité, il y a liberté. Pas de doute possible, la cuisine et la constitution anglaises valent bien mieux que leurs consœurs du continent ¹⁰¹⁹.



¹⁰¹⁹ Samuel HOOPER et Michel Vincent BRANDOIN, *France. England*, 25 June 1772. Gravure 20,6 × 27,4 cm British Museum, London.

Annexe 14 : *A Sharp between two Flats*

Chapitre I/II/B page 51. Cette estampe¹⁰²⁰, qui rappelle curieusement la fable de La Fontaine L'Huître et les plaideurs (1671) présente un avocat se tenant entre deux plaideurs. Pour satisfaire tout le monde, mais surtout lui, il mange l'huître et donne à chacun des deux hommes une partie de la coquille. Cela démontre à la fois la pingrerie de l'avocat et le peu d'estime que les Britanniques accordaient à ces hommes.



¹⁰²⁰ *The Sharpe between two Flats*, d'après Robert Dighton, cité dans J.A. SHARPE, *Crime and the law in English satirical prints, 1600-1832...*, op. cit.

Annexe 15 : Les fripons craignent les réverbères ¹⁰²¹

Conclusion, page 289. Cette estampe datant de 1790 montre toute la portée éminemment politique que revêt désormais le terme « fripon ».



¹⁰²¹ Antoine-Jean DUCLOS, *Les Fripons craignent les reverberes* : [estampe], 1790.

Annexe 16 : Ultime discours de Robespierre (26 juillet 1794)

Conclusion page 289. Nous avons souligné toutes les occurrences du mot fripon, employé à plusieurs reprises par Robespierre.

« En voyant la multitude des vices que le torrent de la Révolution a roulés pêle-mêle avec les vertus civiques, j'ai tremblé quelquefois d'être souillé aux yeux de la postérité par le voisinage impur de ces hommes pervers qui se mêlaient dans les rangs des défenseurs sincères de l'humanité; mais la défaite des factions rivales a comme émancipé tous les vices; ils ont cru qu'il ne s'agissait plus pour eux que de partager la patrie comme un butin, au lieu de la rendre libre et prospère ; et je les remercie de ce que la fureur dont ils sont animés contre tout ce qui s'oppose à leurs projets a tracé la ligne de démarcation entre eux et tous les gens de bien. Mais si les Verres et les Catilina de la France se croient déjà assez avancés dans la carrière du crime pour exposer sur la tribune aux harangues la tête de leur accusateur, j'ai promis aussi naguère de laisser à mes concitoyens un testament redoutable aux oppresseurs du peuple, et je leur lègue dès ce moment l'opprobre et la mort ! Je conçois qu'il est facile à la ligue des tyrans du monde d'accabler un seul homme ; mais je sais aussi quels sont les devoirs d'un homme qui peut mourir en défendant la cause du genre humain. [...]

Peuple, souviens-toi que, si dans la République la justice ne règne pas avec un empire absolu, et si ce mot ne signifie pas l'amour de l'égalité et de la patrie, la liberté n'est qu'un vain nom ! Peuple, toi que l'on craint, que l'on flatte et que l'on méprise ; toi, souverain reconnu, qu'on traite toujours en esclave, souviens-toi que partout où la justice ne règne pas, ce sont les passions des magistrats, et que le peuple a changé de chaînes, et non de destinées !

Souviens-toi qu'il existe dans ton sein une ligue de fripons qui lutte contre la vertu publique, et qui a plus d'influence que toi-même sur tes propres affaires, qui te redoute et te flatte en masse, mais te proscrit en détail dans la personne de tous les bons citoyens ! Rappelle-toi que, loin de sacrifier cette nuée de fripons à ton bonheur, tes ennemis veulent te sacrifier à cette poignée de fripons, auteurs de tous nos maux, et seuls obstacles à la prospérité publique !

Sache que tout homme qui s'élèvera pour défendre ta cause et la morale publique sera accablé d'avanies et proscrit par les fripons ; sache que tout ami de la liberté sera toujours placé entre un devoir et une calomnie ; que ceux qui ne pourront être accusés d'avoir trahi seront accusés d'ambition; que l'influence de la probité et des principes sera comparée à la force de la tyrannie et à la violence des factions ; que ta confiance et ton estime seront des titres de proscription pour tous tes amis ; que les cris du patriotisme opprimé seront appelés des cris de sédition, et

que, n'osant t'attaquer toi-même en masse, on te proscriera en détail dans la personne de tous les bons citoyens, jusqu'à ce que les ambitieux aient organisé leur tyrannie. Tel est l'empire des tyrans armés contre nous, telle est l'influence de leur ligue avec tous les hommes corrompus, toujours portés à les servir. Ainsi donc, les scélérats nous imposent la loi de trahir le peuple, à peine d'être appelés dictateurs ! Souscrivons-nous à cette loi ? Non ! Défendons le peuple, au risque d'en être estimé ; qu'ils courent à l'échafaud par la route du crime, et nous par celle de la vertu.

Disons-nous que tout est bien ? Continuerons-nous de louer par habitude ou par pratique ce qui est mal ? Nous perdrons la patrie. Révélerons-nous les abus cachés ? Dénoncerons-nous les traîtres ? On nous dira que nous ébranlons les autorités constituées, que nous voulons acquérir à leurs dépens une influence personnelle. Que ferons-nous donc ? Notre devoir. Que peut-on objecter à celui qui veut dire la vérité et qui consent à mourir pour elle ? Disons donc qu'il existe une conspiration contre la liberté publique; qu'elle doit sa force à une coalition criminelle qui intrigue au sein même de la Convention ; que cette coalition a des complices dans le Comité de Sûreté générale et dans les bureaux de ce comité qu'ils dominent; que les ennemis de la République ont opposé ce comité au Comité de Salut public, et constitué ainsi deux gouvernements ; que des membres du Comité de Salut public entrent dans ce complot ; que la coalition ainsi formée cherche à perdre les patriotes et la patrie. Quel est le remède à ce mal ? Punir les traîtres, renouveler les bureaux du Comité de Sûreté générale, épurer ce comité lui-même, et le subordonner au Comité de Salut public, épurer le Comité de Salut public lui-même, constituer l'unité du gouvernement sous l'autorité suprême de la Convention nationale, qui est le centre et le juge, et écraser ainsi toutes les factions du poids de l'autorité nationale, pour élever sur leurs ruines la puissance de la justice et de la liberté : tels sont les principes. S'il est impossible de les réclamer sans passer pour un ambitieux, j'en conclurai que les principes sont proscrits, et que la tyrannie règne parmi nous, mais non que je doive les taire ; car, que peut-on objecter à un homme qui a raison et qui sait mourir pour son pays ?

Je suis fait pour combattre le crime, non pour le gouverner. Le temps n'est point arrivé où les hommes de biens peuvent servir impunément la patrie ; les défenseurs de la liberté ne seront que des proscrits, tant que la horde des fripons dominera ¹⁰²². »

¹⁰²² Consulté le 23/01/2023 sur le site de l'Assemblée Nationale : <https://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/histoire/grands-discours-parlementaires/robespierre-26-juillet-1794>

Index des noms propres

Cet index comporte le nom des auteurs, des fripons et des friponnes ayant existé (ces deux derniers apparaissent en gras dans la liste) ainsi que certaines personnalités qui ont été mêlées à des escroqueries. Les héros fripons des fictions ne sont pas référencés dans cet index.

A

Addison: Joseph Addison, 68, 173, 176, 307, 310
Alembert: Jean le Rond d'Alembert, 25, 237
Allainval: Léonor Jean Christine Soulas d'Allainval, 225, 226, 227, 291
Allen: John Allen, 68
Andrews: John Andrews, 269, 307
Anseaume: Louis Anseaume, 135, 219, 258, 291
Archenholz: Johann Wilhem Archenholz, 171, 307
Aubert: Antoine Aubert, 162, 291, 304

B

Babeau: Albert Babeau, 84, 86
Barbeyrac: Jean Barbeyrac, 231, 291
Barbier: Edmond Barbier, 51, 52, 84, 97, 119, 120, 220, 291, 292, 304
Baron: Michel Baron, 64, 77, 183, 292, 312
Bastide: Jean-François de Bastide, 221, 237, 292, 304
Beaumarchais: Pierre Augustin Caron de Beaumarchais, 115, 220, 252, 253, 292, 306, 315
Belle-Isle: Comte de Belle-Isle, 84, 85, 86, 92, 122
Belmas: Élisabeth Belmas, 228, 229, 232, 316
Belmont: Nicole Belmont, 128, 317
Benciolini, 65, 70, 154
Bérenger: Laurent Pierre Bérenger, 247, 292
Bernard: Samuel Bernard, 52, 88, 89
Bernouilly: L.P. de Bernouilly, 153, 205, 278, 292
Bigodet-Desvarenes: Pierre Bigodet-Desvarenes, 120
Billard Dumonceau: Etienne Billard Dumonceau, 141, 253

Blaud: François Blaud, 65, 95-97, 122, 154, 327, 328, 329, 330
Boissy: Louis de Boissy, 47, 48, 65, 151, 248, 249, 277, 278, 292
Bolland: James Bolland, 178
Bonner: Samuel Bonner, 175
Bordelon: Laurent Bordelon, 152, 158, 275, 276
Borel, 147, 292
Borri: Joseph François Borri, 131, 159, 297
Bougie: Veuve Bougie, 154
Boureau-Deslandes: André François Boureau-Deslandes, 215, 236, 248, 292
Bourgeois: Nicolas Louis Bourgeois, 132, 133, 227, 292
Bourlin: Jean-Antoine Bourlin, 41, 135, 293, 295
Boutillier: Maximilien Jean Boutillier, 226, 293
Braconnel: Anne Catherine Braconnel, 137, 143, 331
Bradford: Samuel Bradford, 181, 182, 307
Britain: Jonathan Britain, 177
Brueys: David Augustin de Brueys, 65, 151, 157, 293
Bruls: Marie-Elizabeth-Charlotte-Valérie de Bruls d'Herechond, 65, 75, 90- 94, 122, 154
Brunet: Pierre Nicolas Brunet, 10, 11, 123, 124, 159, 223, 293, 298, 299, 300, 304
Brutel de Champlevard, 124, 293

C

Cagliostro, 16, 62, 72, 321
Cailhava de L'Estendoux: Jean François Cailhava de L'Estendoux, 61
Cailleau: André-Charles Cailleau, 42, 62, 77, 119, 135, 146, 147, 157, 161, 204, 283, 292, 293, 294, 295, 296, 298, 299, 300, 301, 302

Caillois: Roger Caillois, 228, 229, 321
Caraccioli: Louis Antoine de Caraccioli, 24, 25, 47, 61,
116, 131, 134, 144, 205, 221, 230, 232, 292, 293, 302,
305, 308

Castilhon: Louis Castilhon, 119, 293

Challon du Vaucartier: Marie Louise Anne Thérèse

Challon du Vaucartier, 143

Chaudon: Esprit-Joseph Chaudon, 60, 65, 66, 127, 128,
136, 152, 293

Chenault (la), 15

Chevrier: François-Antoine Chevrier, 157, 293, 294

Cibber: Colley Cibber, 186, 308

Clancy: Michael Clancy, 68, 185, 186, 196, 308

Clément: Charles François Clément, 257, 294

Collé: Charles Collé, 73, 74, 294

Congreve: William Congreve, 127, 184, 185, 308

Conlon: Pierre Conlon, 18

Coquelet: Louis Coquelet, 75, 212, 294

Cotgrave: Randle Cotgrave, 14, 168, 305

Cottret: Monique Cottret, 86, 115, 116, 283, 317

Coupé: Jean-Marie Louis Coupé, 221, 237, 304

Cramezel: Pierre Augustin de Cramezel, 59, 60, 117, 118,
216, 217, 235, 274, 275, 278, 279, 280, 294

D

Dancourt, 51, 63, 147, 152, 153, 164, 227, 252, 294, 318

Denis: Vincent Denis, 16, 27, 57, 58, 64, 122, 123, 158,
159, 245, 306, 318

Des Essarts: Nicolas Toussaint Des Essarts, 24, 28, 29, 31,
33, 36, 39, 45, 54, 65, 70, 131, 141, 160, 259, 305

Desbroys, 71, 76, 208

Destouches: Philippe Néricault Destouches, 63, 147, 164,
218, 223, 236, 244, 245, 252, 281, 282, 283, 294

Deyon: Pierre Deyon, 122, 318

Diderot: Denis Diderot, 25, 237, 306

Diesback: Joseph Marie Girard, dit Diesback, 37

Diver: Jenny Diver, 106-108, 171, 174

Dorat: Claude Joseph Dorat, 134, 147, 164, 294

Dorvigny: Louis François Archambault dit Dorvigny, 146,
147, 252, 295

Doucelin d'Albaterre, 38

Dumaniant: Antoine Jean Bourlin dit Dumaniant, 41, 63,
158, 163, 215, 295

Duranton: Henri Duranton, 2, 49, 84, 306

Durimoir: Gaspard Magnus Bodasse dit Durimoir, 146,
163, 295

Dusaulx: Jean Joseph Dusaulx, 230, 231, 295

Dutens: Louis Dutens, 47, 314

Dziembowski: Edmond Dziembowski, 191, 256, 318

E

Emsley: Clive Emsley, 53, 324

Erasmus: Jones Erasmus, 44, 189, 314

Etherege: George Etherege, 176

F

Faquhar: Georges Faquhar, 67, 223, 308

Febvé: Abbé Febvé, 125, 249, 295

Fenouillot de Falbaire de Quingey: Charles Georges
Fenouillot de Falbaire de Quingey, 114, 244, 295

Field: John Field, 35, 104, 105, 106, 209

Fougeret de Monbron: Louis Charles Fougeret de
Monbron, 42, 52, 61, 144, 145, 214, 215, 254, 255,
295, 296, 317

Fournier: Achille Fournier, 222, 223, 296

Fuzelier, 146

G

Garnot: Benoît Garnot, 122, 318

Gay: John Gay, 172, 186, 187, 231, 308

Gazola: Giuseppe Gazola, 160, 245, 296

Gori: Roland Gori, 71

Goudar: Ange Goudar, 26, 197, 229, 230, 231, 240, 296,
319

Gresset: Jean-Baptiste Gresset, 152, 157, 296

Grussi: Olivier Grussi, 228, 230, 319

Gudin de la Brenellerie: Paul Philippe Gudin de la
Brenellerie, 280

Guillemain: Charles Jacob Guillemain, 76, 77, 116, 258,
296

Guyot de Merville: Michel Guyot de Merville, 58, 296

H

Harris: Bob Harris, 228, 324
Hauc: Jean-Claude Hauc, 16, 319
Haudoire: Alexandre André Haudoire, 133, 260
Hay: Douglas Hay, 184, 189, 324
Head: Richard Head, 34, 79, 169, 175, 196, 259, 308, 312
Heinsius: Nicolaas Heinsius, 78, 144, 160, 215, 216, 296
Hèle: Thomas d'Hèle, 260, 296
Holcroft: Thomas Holcroft, 184, 308
Huguet: François Huguet, 126, 159, 161, 213, 297
Hunter: J. Paul Hunter, 172, 250, 325

J

Jacquin: Armand Pierre Jacquin, 73, 118, 243, 245, 246, 281, 297
Johnson: Samuel Johnson, 11, 12, 34, 35, 36, 240, 241, 243, 264, 313
Jordan: Charles-Etienne Jordan, 43, 44, 314

K

Kelly: Hugh Kelly, 182, 309
Kersey: John Kersey, 34, 313
Kidgell: John Kidgell, 66, 224, 242, 309, 340, 344
Krampl: Ulrike Krampl, 16, 36, 76, 116, 151, 152, 155, 207, 211, 319

L

La Fontaine: Jean de La Fontaine, 224
La Jonchère: Gérard Michel de La Jonchère, 83-87, 120, 122
La Mettrie: Julien Offray de La Mettrie, 41, 250, 297
Lambert de Saumery: Pierre Lambert de Saumery, 41, 138, 158, 297
Langeac: Abbé de Langeac, 115, 116, 298
Langford: Paul Langford, 178, 183, 194, 195, 239, 264, 266, 267, 268, 270, 271, 325
Lantier: Etienne François de Lantier, 264, 283, 284, 297
Laroche, 258, 297
Larthomas: Pierre Larthomas, 127, 319

Lavater: Johann Caspar Lavater, 57
Law: John Law, 51, 52, 83
Le Blanc: Claude Le Blanc, 84, 85, 309
Lebègue, 208
Leclerc, 162, 234, 247, 291, 297
Legay: Marie-Laure Legay, 209, 319
Legrand: Marc-Antoine Legrand, 135, 136, 297
Lemonnier: Pierre René Lemonnier, 162, 163, 297
Lesage, 146, 161, 162, 252, 297, 306
Lesbros de la Versane: Louis Lesbros de la Versane, 247
Lilti: Antoine Lilti, 277, 319
Lister: Martin Lister, 171, 270, 314
Loeuillard d'Avrigny: Charles Joseph Loeuillard d'Avrigny, 61, 74, 126, 252
Lourd de Santerre: Jean-Baptiste Lourd de Santerre, 215, 227, 298
Luchet: Jean-Pierre Louis de Luchet, 42
Lüsebrink: Hans-Jürgen Lüsebrink, 255

M

Malade imaginaire, 97-99, 107
Mandeville: Bernard Mandeville, 44, 45, 48, 219, 220, 243, 306, 309, 317, 320
Mandrin, 64, 213, 255, 256, 297, 301, 303, 316, 319
Manuel: Louis-Pierre Manuel, 2, 124, 125, 298
Marais: Mathieu Marais, 84
Marcouville: Pierre Augustin Lefèvre de Marcouville, 134, 135, 145, 146, 291, 298
Marcoux: Dame Marcoux, 137, 142, 331
Margairaz: Dominique Margairaz, 220
Marivaux, 40, 41, 115, 145, 205, 206, 209, 210, 252, 298, 317, 318
Marsollier des Vivetières: Benoît Joseph Marsollier des Vivetières, 64
Mauvillon: Elzéar de Mauvillon, 58, 214, 215, 299
Maxwell: Constantia Maxwell, 190, 191, 265, 268, 325
McNeil: Peter McNeil, 192, 269, 325
Ménétra: Jacques-Louis Ménétra, 164, 165, 299
Meray: Chevalier de Meray, 39, 40, 126, 247, 248, 299

Mercier: Louis-Sébastien Mercier, 42, 56, 71, 72, 125, 126, 153, 160, 176, 206, 215, 221, 222, 223, 237, 249, 268, 287, 299, 306, 316

Meunier-Messika: Isabelle Meunier-Messika, 17, 30, 115, 320

Miège: Guy Miège, 33, 34, 35

Montesquieu, 272

Moore: John Moore, 77, 177, 183, 191, 193, 269, 270, 309, 312

Moore of Hampstead: James Moore of Hampstead, 77

Morin, 76, 207

Morlière: Chevalier de la Morlière, 59, 244, 297, 321

N

Newington: William Newington, 239

Norman: Samuel Norman, 239, 310

Norton: John Norton, 238, 310, 325

Nougaret: Pierre Jean-Baptiste Nougaret, 41, 42, 46, 52, 54, 60, 72, 155, 156, 157, 160, 299

O

Oberkirch: Henriette-Louise de Waldner de Freundstein d'Oberkirch, 62, 72, 154, 160, 164, 299

Odingsells: Gabriel Odingsells, 67, 190, 240, 241, 310

Orneval: d'Orneval, 146

P

Partyet: Pierre Nicolas Partyet, 61, 159

Perreau: Robert et Daniel Perreau, 2, 68, 99-104, 138, 337

Philipps: Edward Philipps, 34, 105

Piccini: Joseph Marie Piccini, 159, 217, 218, 252, 257, 299

Plancher de Valcour: Philippe Aristide Louis Pierre Plancher de Valcour, 204, 238, 300

Pluquet: François André Pluquet, 118, 257

Poisson: Philippe Poisson, 65, 300

Poole: Robert Poole, 198, 199, 271, 314

Portelance: Michel Portelance, 45

Porter: Roy Porter, 177, 183, 228, 325

Poutaud, 119, 252, 300

Puckle: James Puckle, 50, 180, 240, 259, 260, 310

R

Ravaisson: François Ravaisson, 15, 18, 36, 37, 38, 39, 65, 71, 75, 76, 82, 89, 90, 96, 128, 142, 151, 154, 207, 208, 300, 301

Raynaud: Philippe Raynaud, 272, 320

Regley: Abbé Regley, 64, 301

Rémi: Charles Rémi, 2, 212, 213, 214, 215, 221, 235, 236, 301

Riccoboni: Antoine François Riccoboni, 145, 301

Richardson: Samuel Richardson, 251, 310, 324

Richebourg: Marie Nicole Richebourg, 143

Roche: Daniel Roche, 62, 63, 164, 298, 303, 318, 320

Rochester: John Wilmot comte de Rochester, 67, 181, 310

Roger, 128- 131, 172

Rogers: Ben Rogers, 273, 324, 325

Roth: Suzanne Roth, 16, 30, 320

Rousseau: Jean-Jacques Rousseau, 139, 221, 273, 301

Roy Ladurie: Emmanuel le Roy Ladurie, 122

Rudd: Margaret Caroline Rudd, 99-104

Ryland: William Wynne Ryland, 177, 205

S

Sabatier, 33, 305, 329

Samet: Catherine Samet, 15, 16, 28, 32, 70, 123, 125, 133, 138, 143, 260, 320

Saurin: Jacques Saurin, 117, 213, 302

Serpentini: Antoine Laurent Serpentine, 17, 320

Serville: De Serville, 142

Sharpe: Jeremy Sharpe, 50, 53, 183, 250, 326, 346

Smollett: Tobias George Smollett, 169, 170, 175, 265, 266, 267, 314

Soubeiran de Scopon: Jean Soubeiran de Scopon, 127, 132, 283, 302

Speck: William Arthur Speck, 191, 192, 326

Steele: Richard Steele, 68, 173, 176, 310

Stéphane: Roger Stéphane, 16, 321

Sticcotti, 33, 305

Stroev: Aleksandr Stroev, 16, 30, 321

T

Taussin, 38, 65

Theil: François du Theil, 31

Thickesse: Philip Thickesse, 43, 46, 189, 211, 265, 266,
270, 278, 310, 315

Thirieux: Esther Thirieux, 138

Thompson: John Thompson, 54, 55

Tirmont, 76

Troin, 65, 74, 154

V

Vadé: Jean-Joseph Vadé, 147, 302

Valigny: P. de Valigny, 161, 302

Vaure: Jacques Du Vaure, 72, 73, 295

Vidoni: Nicolas Vidoni, 53

Viguerie: Jean de Viguerie, 83, 85, 316

Vinache: Etienne Vinache, 87-90

Voltaire, 83, 127, 139, 228, 291, 302, 307, 316, 318, 320

W

Wigmore: John Wigmore, 181

Wild: Jonathan Wild, 54, 308, 311, 312, 325

Winter: John Winter, 175, 197